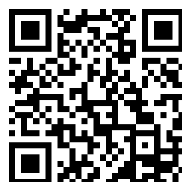
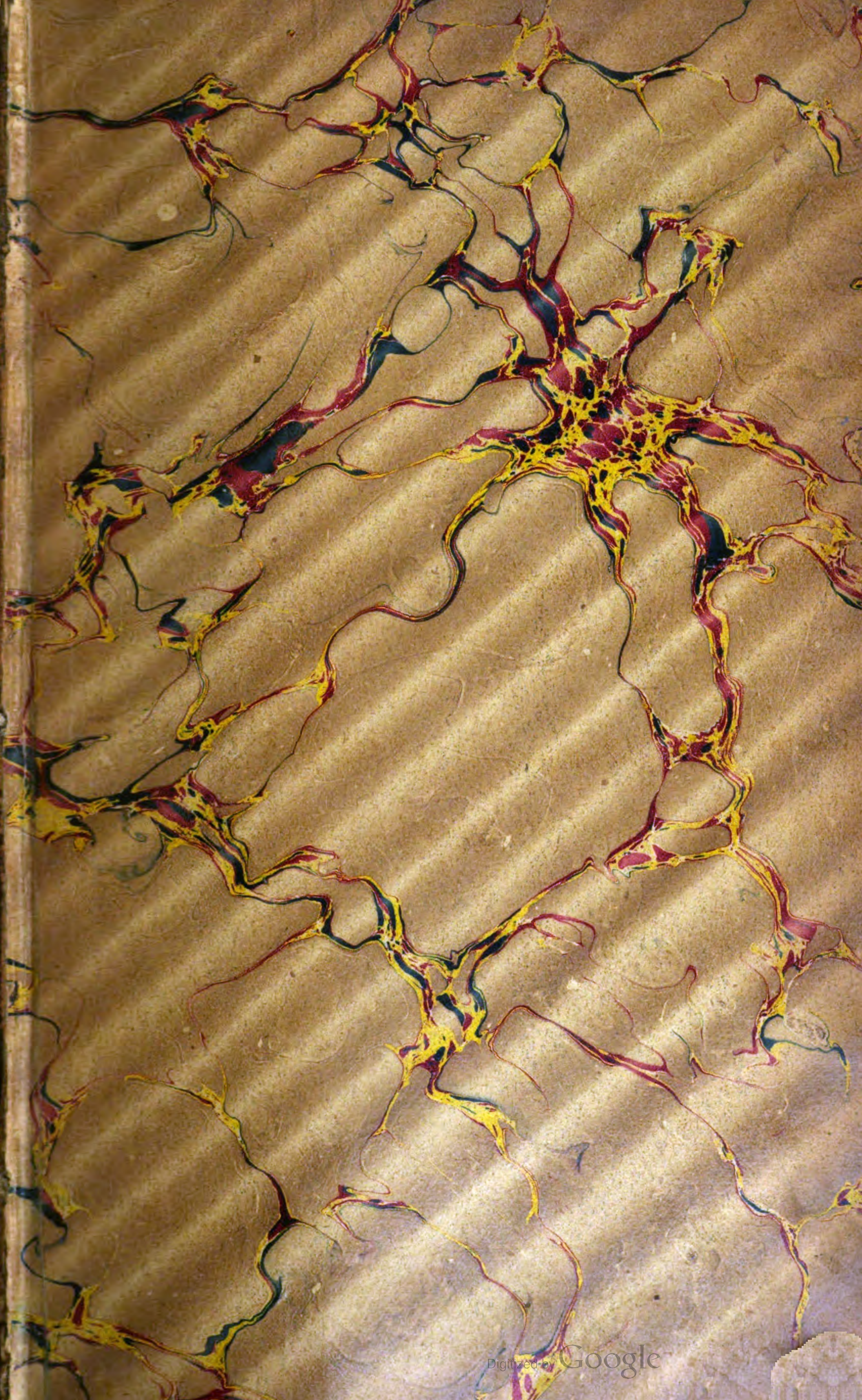



1680
DA LABOREM DABO FRUCTUS
FIDE
REINAUD
GENAS
EX LIBRIS
P. GUIRAUDI
TESTU DE BALINCOURT
POSTEA
REINAUDI
ET
R. DE GENAS
TANDEM
EX
HÆRED
CL AL EDG
TESTU
COMTE
DE
BALINCOURT
VIS LEONIS
Nº D'ORDRE



REVUE DU MIDI

20me ANNEE — JANVIER 1906

Revue du Midi

TOME TRENTE-NEUVIÈME



NIMES
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21
—
1905

L'ÉGLISE

SAINTE-MARIE OU NOTRE-DAME

DE NIMES

BASILIQUE-CATHÉDRALE

(DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE)

AVANT-PROPOS

Dans ses *notes de voyage à Jérusalem,* un écrivain de marque (1), raconte avec mille nuances, le bonheur éprouvé à visiter « *les naïves merveilles des vieux temps morts* ». Chacun apporte, dans ce plaisir, des dispositions personnelles, qui en varient la nature et l'intensité. Les uns aiment les ruines, par ce qu'elles ont de poétique, et semblent se réjouir, non de ce qu'elles nous disent du passé, mais plutôt de ce qu'elles nous en cachent. Tel visiteur, serait désolé de voir disparaître le lierre ravageur, du mur antique, qu'il disjoint et précipite vers sa chute. Tel autre, demande qu'on débarrasse les monuments anciens, de tout ce qui peut leur nuire, et qu'on les conserve, par d'intelligentes réparations, dût-on, pour atteindre ce but, remplacer les vieux matériaux effrités, par des assises nouvelles, mais exactement calquées sur les pre-

(1) P. Loti de l'Académie Française.

mières. Ce que cherchent ces derniers, sans rejeter une certaine poésie, c'est l'expression d'une pensée scientifique, rendue par l'architecture,

Dans ces quelques pages, nous serons conduits par la curiosité de l'esprit, beaucoup plus que par la poésie. Nous verrons ce qu'a fait la science, mise au service de l'Idée religieuse, pour la construction et l'ameublement de la cathédrale de Nimes, non seulement aux *vieux temps morts* (1) du moyen-âge, mais aussi de nos jours, surtout lors des réparations accomplies par Mgr Besson à la fin du siècle dernier (1882).



(1) La cathédrale de Nimes a été :

1° démolie en 1567 2° reconstruite en 1610	en ruines : 43 ans.
3° démolie en 1621 4° reconstruite en 1646	en ruines : 25 ans.

CHAPITRE PREMIER

I LE NOM, II L'EMPLACEMENT, III LA FAÇADE, ET IV LE CLOCHER DE LA CATHÉDRALE.

I

Jusque vers la fin du XVIIIe siècle, les nimois ne connurent d'autre dénomination, pour la cathédrale, que celle de *Notre-Dame*, ou celle de *Sainte-Marie*, et souvent les deux noms : *Notre-Dame Sainte-Marie*.

Les actes les plus anciens, comme les plus modernes, désignent tous l'église mère par les mots : *ecclesia Sanctae Mariae*, les chanoines sont appelés : *chanoines de Sainte-Marie*, l'évêque porte le titre *d'évêque de Sainte-Marie* (episcopus Sanctae Mariae). Une charte de 936 (1) dit même que la cathédrale a été fondée en l'honneur de la *sainte et perpétuelle Vierge Marie*. D'ailleurs le sceau (2) du chapitre, apposé au bas d'une charte de 1269, et dont Ménard donne le dessin à son septième volume, représente la Vierge-Marie, assise, portant son divin Fils, enfant, sur son genou gauche. Nous en donnons le dessin dans une planche.

(1) Cartulaire du chapitre de l'église-cathédrale *Notre-Dame de Nimes* (853-1156), par E. Germer-Durand — in-8°, 1874.

(2) Sceau administratif, qui n'a rien de commun avec les armes. Ce sceau répond, d'ordinaire, à un sentiment personnel d'affection.

Les reconnaissances féodales du monastère de *Saint-Sauveur-de-la-Font*, établi jadis au temple de Diane, à la Fontaine, dans un acte de la fin du XIVe siècle (1), en langue d'oc, désignent la cathédrale par *Notra-Dama de la Sés* (N.-D. du siège épiscopal, *sedis)*.

En 1517, l'année où Luther afficha publiquement sa révolte, deux accusés comparaissaient au tribunal de l'officialité de Nimes, l'un dit à l'autre : « Va larron tu as raubé la navette (de l'encens) de *l'église Nostre-Dame* » (2).

En 1596, un protestant d'Allemagne visite Nimes ; dans sa relation de voyage (3), il ne manque pas de dire que sur la place du Chapitre, (qu'il appelle *le Capitou)* « s'élève l'église Notre-Dame des papistes rebâtie par eux, il y a peu d'années ».

Un plan de Nimes (4) sans date, mais qui porte l'évéché à la place Belle-Croix, à l'entrée actuelle de la rue Crémieux, ce qui désigne la fin du XVIIe siècle, donne la place de la cathédrale, à vol d'oiseau avec la légende : *Esglize Nre* (nostre) *Dame*, *cathédralle*.

Le plan donné par Ménard, au premier volume de son histoire de Nimes, indique la rue actuelle de St-Castor, qui longe au nord la cathédrale, par ces mots : *ruë de Notre-Dame ou du clocher*.

Dans son « Dictionnaire etc. du diocèse de Nimes »

(1) Mémoires de l'Académie de Nimes, année 1884, p. 48, par M. Bondurand, archiviste du département du Gard.

(2) Mém. de l'Acad. de Nimes — L'Officialité etc. par le docteur Puech, année 1890, p. 205.

(3) Visite de Thomas Platter, à Nimes etc. (1596) — Mém. Acad de Nimes 1879, p. 188.

(4) Bibliothèque de la Ville de Nimes, plan n° 2.576, tome 3 du catalogue Liotard. Nous savons que l'évêque Séguier quitta l'évêché, place Belle-Croix, le 29 septembre 1685. L'évêque avait habité sur la place Belle-Croix à partir des troubles de la Michelade en 1567, où le palais épiscopal fut détruit.

M. le chanoine Goiffon désigne par les noms de *Notre-Dame et Saint-Castor* la paroisse « dont le siège est l'ancienne cathédrale » (p. 198) puis à la page 210, il ajoute : « C'est depuis longtemps le titre « de l'église-cathédrale de Nimes, qui fut autrefois « appelée aussi Notre-Dame et Saint-Baudile ».

L'inscription élevée à Mgr de Balore, placée aujourd'hui derrière le chœur, du côté de l'épitre, nous apprend qu'il a fondé une messe annuelle, dans cette église *de la Bienheureuse Vierge Marie et de Saint-Castor*.

La reconstruction de 1882, par Mgr Besson,donne la place d'honneur à la Sainte Vierge, dans le vitrail central du chœur. Saint Castor occupe la place qui indique bien son rang de patron de la paroisse, il se trouve au-dessus de la chapelle des fonts baptismaux, et ouvre ainsi la série des vitraux à gauche en entrant dans la nef. C'est pourquoi l'architecte, M. Révoil, dans son discours au consécrateur de la cathédrale et à l'Évêque, appelle l'église dont il offre les clés, *Notre-Dame de Nimes* (1).

II

L'emplacement de la cathédrale est-il celui d'un temple païen de l'époque romaine? La tradition populaire l'enseigne. Ménard, dans son histoire de Nimes n'hésite pas à répondre par l'affirmative à cette question (2). Il cite Rulman et d'autres, racontant qu'en 1646, lors de la reconstruction de la cathédrale, on découvrit dans le sous-sol des statues

(1) Semaine Religieuse, 29 octobre 1882.

(2) Hist. de Nimes, vol. VII, Dissertation VIII, sur le temple d'Auguste.

antiques(1), des instruments de sacrifices, des mosaïques. Longtemps avant on avait trouvé, dit-il, « quantité de têtes de béliers et de cornes de tau« reaux, traces de tauroboles, qu'on offrait à Cybèle « pour la santé de l'Empereur ».

Philippe Eyssette (2), ancien maire de Nimes, en 1853, combat l'idée d'un temple à Auguste, et affirme que l'emplacement de la cathédrale est celui de « la basilique fameuse, érigée à Nimes par l'empe« reur Adrien, en l'honneur de Plotine, chef-d'œuvre « de magnificence, au dire de Spartien, et dont les « archéologues ont vainement recherché les traces « sur tout autre point... Les fouilles exécutées en « 1824 ont exhumé des fragments qui accusent une « ordonnance pareille à celle de la Maison-Car« rée ». L'auteur ajoute que les vignettes et les estampes de plus en plus rares de l'église du xi[e] siècle, consacrée par Urbain II, offraient des dispositions particulières à une basilique romaine, savoir la forme rectangulaire, arrêtée par un transept et le pourtour d'une abside, ainsi que deux lions de marbre en saillie au-dessus de la porte.

E. Germer-Durand, archéologue de grande valeur, nous a laissé le compte-rendu (3) d'une découverte importante faite dans la rue St-Castor, au mois de mars 1869. En creusant les fossés pour la conduite du gaz, les ouvriers mirent à jour un mur composé de trois assises énormes en pierre froide, taillées et

(1) En janvier 1906, dans les réparations faites sous l'escalier du chapitre, on vient de trouver à 2^{m}50 de profondeur une base de colonne antique.

(2) «Notice archéologique sur la basilique de *Sainte-Marie*, église cathédrale de Nimes, 1853 » (brochure de 37 pages, jointe à sa notice historique sur les origines municipales de la Ville de Nimes).

(3) Mém. de l'Acad. du Gard, année 1868-69, p. 123.

appareillées avec soin, à 1m25 centimètres au-dessous du niveau actuel de la rue. Ce mur partait du point de rencontre de l'Arc-Dugras et se développait exactement dans la direction et l'aplomb des bases du clocher. L'auteur du compte-rendu conclut à la présence de restes d'un temple romain, ou d'une basilique.

Adrien Peladan (1) avait déjà en 1866 soutenu avec chaleur que l'emplacement de la cathédrale était d'un temple antique, s'appuyant sur sa *non-orientation*, son *fronton triangulaire* et son *appareil de grande dimension*.

La cathédrale est orientée, son chevet regarde le levant, l'axe du chœur étant un peu incliné, par rapport à l'axe de la nef, l'autel est mieux orienté encore que le monument. Il suffit pour s'en rendre compte de se placer au milieu de l'autel de la chapelle du Rosaire, la ligne de vision que l'on fait passer par la croix du ciborium du maître-autel va rencontrer les orgues non pas au milieu, mais sur les tuyaux de droite. Les piliers du chœur sont égaux, les vides des entrecolonnements donnent : 14m60 du côté des sacristies (sud) et 15m21 du côté opposé; la différence est donc de 61 centimètres.

Le fronton triangulaire n'a rien d'antique, il est roman dans son départ du côté du clocher, en 1646 on imita plus ou moins le style du XIe siècle. Nombreuses sont les églises à frontons triangulaires de style roman, du moyen âge. Nous pouvons en dire autant de l'appareil, les explications suivantes nous permettront d'entrer à ce sujet dans de nombreux détails.

(1) « Monographie de la façade de la cathédrale de Nimes, » brochure in-18 de 35 pages — 1866.

III

La façade de la cathédrale, sans parler du clocher et de ses contreforts, remonte au XIe siècle pour ses deux tiers et au XVIIe pour un tiers environ.

La photogravure que nous joignons à cette étude, permet de se rendre un compte exact des différences. Le XIe siècle s'accuse dans la partie voisine du clocher, ornée de quatre arcatures, dont une colonne vient s'amortir sur la fenêtre, les deux autres colonnes sont complètes, et la quatrième n'a gardé que le quart inférieur de son fût. Les assises portant des tronçons de fûts à distances égales, en allant vers l'évêché, répondant aux arcatures disparues, et tout le mur jusqu'aux fondations, sont du XIe siècle. La pierre employée est le Barutel ou la Roquemaillère de Nimes (1).

La colonne cantonnée dans le mur, et portant un coq, décorait le pied-droit de la première des trois baies (2) que le XIIe siècle avait ouvert dans l'œuvre du XIe siècle, au milieu de la façade. La courbure de l'arc donne exactement les dimensions nécessaires pour loger symétriquement cette ouverture à trois baies, dans la partie centrale des onze arcatures, qui ornaient l'œuvre du XIe siècle. A. Peladan dit que le XVe siècle remplaça ces trois baies par une rosace et

(1) Carrières d'où sont sortis les matériaux de la plupart des monuments nimois. La teinte noire des murs (cathédrale, arènes), vient uniquement de l'action atmosphérique. La pierre de Lens, au contraire, prend une teinte douce, comme à la Maison-Carrée.

(2) Peladan (monographie etc.) parle d'un vieux dessin qui représentait ces trois baies ; il appartenait à M. de Bérard, conservateur adjoint à la Bibliothèque de Nimes.

la porte romane par une porte ogivale, il s'appuie sur un dessin très ancien de la façade de la cathédrale.

Les assises du moyen-âge n'ont pas de mortier apparent aux joints, tandis que celles du XVII[e] siècle en laissent apercevoir les raies plus blanches que la pierre de Mus, d'où sont sorties les pierres qui les composent.

Les assises en Barutel ou Roquemaillère de la façade, sont-elles romaines?

Les murs des monuments antiques sont établis par des blocs habilement disposés et combinés de manière à ne laisser pénétrer pas même une aiguille, dans les joints. Ces blocs forment toute l'épaisseur du mur, et demeurent unis sans ciment ni mortier, par leur propre poids et l'adhérence résultant de la juxtaposition sans intervalle vide. A la façade de la cathédrale le mur est bâti en blocage (1), les parements extérieurs et intérieurs sont en pierres de taille, mais le milieu se compose d'un mélange très dur de mortier, de gravier et de moellons, suivant l'usage du moyen-âge dans ses plus beaux monuments. Le mur de la cathédrale n'est donc pas antique.

Cependant, lors des réparations, en 1896, les quelques assises arrachées du mur de la cathédrale, nous ont permis de constater qu'elles étaient antiques, mais apportées d'un autre monument et retaillées. La preuve en est en ce que le trou de la louette romaine (2), bien connue de nos maçons, ne se trouve

(1) Nous avons pu faire cette constatation en 1896 quand on a réparé la façade.

(2) Trou pénétrant dans la pierre en s'évasant, en queue d'hirondelle; il sert à introduire et à fixer la base d'un anneau de fer qui permettra de soulever le bloc avec les cordes du palan.

pas à la partie supérieure et horizontale des blocs, il se trouve sur la partie verticale, du côté de l'intérieur du mur.

IV

La question du clocher de la cathédrale est assez complexe. Par le clocher, nous entendons parler de trois parties distinctes de la façade, par leur destination.

La première partie du clocher comprend la tour seule, depuis les fondations jusqu'à la voûte du deuxième étage qui se termine exactement au cordon de pierre immédiatement en saillie au-dessous du cadran de l'horloge. Toutes ces assises sont admirablement taillées et disposées. Leur grande dimension,leurs joints imperceptibles et leur poli uniforme indique l'œuvre du *onzième siècle* (1096). Alors, la façade était sans clocher, mais seulement flanquée de cette tour, couronnée de créneaux ne dépassant pas l'aplomb du mur, comme aux remparts d'Aigues-mortes, ou à ceux du château de Beaucaire, sans machicoulis. Cette première partie du clocher est formée par des murs d'épaisseurs égales : 1^{m}12 centimètres (1).

La seconde partie du clocher fut bâtie au *quatorzième siècle*, la décadence de l'art est évidente, l'appareil est plus petit et les joints sont moins bien ajustés. Elle comprend tout l'étage de l'horloge jusqu'au machicoulis à triple ressaut, c'était encore, comme au XIe siècle, une tour de défense. Les créneaux furent reportés au-dessus des machicoulis,où règnait une terrasse. Des cloches furent logées dans le mur qui flanqua cette nouvelle construction, avec

(1) Voir notre photogravure intitulée : *Section du clocher vu de la place.*

trois baies ogivales, dont deux sont aujourd'hui murées (1) cette sorte de clocher-contrefort n'était pas sans utilité, il contrebutait un mur de 1ᵐ20 centimètres, tandis que le mur opposé, sur la rue Saint-Castor mesure une épaisseur de *trois* mètres trente centimètres. Il faut avouer que le surplomb des machicoulis ne risquait pas d'emporter en avant cette masse énorme. Par cette addition du xivᵐᵉ siècle, la façade fut surmontée d'un mur à trois ouvertures et flanquée de l'ancienne tour désormais couronnée de machicoulis.

La troisième partie du clocher est celle des cloches actuelles. Bâti au *quinzième siècle*, avec des murs de dimensions inégales (au nord 2ᵐ45, au midi 1ᵐ32) cet étage supérieur manqua de solidité. La partie du midi menaça ruine, on y remédia d'abord par d'énormes barres de fer qui, partant du mur du nord, venaient cramponner celui du midi. Au xviiiᵉ siècle, les barres de fer durent fléchir, on éleva le contrefort en barutel, qui part immédiatement au-dessus des deux baies les plus voisines du clocher, et que l'on boucha pour obtenir une plus grande solidité. La décadence de l'art des constructions est ici évidente, plus d'appareil régulier, des joints grossiers et les moellons sont à peine smillés.

Le clocher actuel se divise donc en trois parties : 1° celle du xiᵉ siècle, qui s'arrête au-dessous de l'horloge: 2° celle du xivᵉ siècle qui comprend l'horloge, les machicoulis et le mur percé de trois baies ou arcades, pour les cloches ; 3° celle du xvᵉ siècle, où sont aujourd'hui les cloches. Il faut ajouter à cela le contrefort du xviiiᵉ siècle et l'escalier

(1) Le sommet de ce mur était en bâtière, avec arête. On voit encore cette bâtière à partir du dessus de la baie encore vide, le reste a été couvert par le mur dont nous allons parler et qui contrebute la partie haute du clocher.

bâti derrière, en 1646, en pierre de Mus comme la façade. Le second contrefort du clocher est de la même époque que le premier, du XVIII[e] siècle ; il n'est pas visible de la place.

Tel est l'ensemble de cette façade meurtrie par le temps et par les hommes. Elle nous offre cependant les marques caractéristiques de quatre époques, qui sont :

1° Le XI[e] siècle, habile bâtisseur (pierre dure) ;

2° Le XIV[e] avec ses mâchicoulis (pierre dure) ;

3° Le XV[e] avec ses murs énormes et son contrefort percé de trois baies en pierre dure.

4° Le XVII[e] avec sa pierre tendre des carrières de Mus, sauf la frise qui est en pierre de Beaucaire plus tendre encore.

Nous ne dirons rien de la porte grecque, construite en 1822 avec la préoccupation de pouvoir y faire passer le dais, pour les processions de la Fête-Dieu. L'ancienne porte à plein cintre et à trumeau n'est plus qu'un souvenir ; on en a vainement cherché le dessin, dans les anciennes gravures (1).

A côté de la porte, à gauche par rapport au spectacteur, on aperçoit les traces du piédestal de la grande croix. Elle se trouve aujourd'hui dans la chapelle du Saint Sacrement, sous la tribune de l'évêché.

Les sept trous qui se voient au-dessus de la lucarne du clocher au rez-de-chaussée, et ceux qui suivent sur le mur de la façade sont simplement les amorces d'une toiture, protégeant les étalages des marchands au temps où cette place servait de marché aux herbes, c'est-à-dire au jardinage.

(1) Le vieux dessin que possédait M. de Bérard, bibliothécaire-adjoint de la ville dont nous avons déjà parlé, portait cette porte à plein ceintre avec « une colonne médiane », dit A. Peladan.

CHAPITRE DEUXIÈME

LE FRONTON ET LA PREMIÈRE FRISE DE LA FAÇADE

Le fronton de la façade si richement sculpté, avec ses modillons et ses roses aux feuillages touffus, ainsi que la frise historiée, qui lui sert de base, ne sont pas tout entiers de la même époque. La partie située immédiatement au-dessous du contrefort appartient à l'époque romane, le reste a été rétabli par Mgr d'Ouvrier, dans la reconstruction de 1646. Les caractères artistiques diffèrent essentiellement, dans ces deux sections, la première, la plus rapprochée du clocher, compte dans la frise, onze têtes de lions, sans compter la gargouille et les six scènes de l'Histoire-Sainte,concernant nos premiers parents et leur fils Caïn et Abel.

Les lions romans (les onze premiers) présentent chacun un type différent. On voit le lion cruel qui montre ses dents, le lion bon enfant qui sourit, le lion résigné qui semble somnoler au soleil, le lion curieux qui cherche du regard sur la place, là-bas, enfin, le lion méditatif qui fronce les sourcils. Ah ! que voilà bien le faire des *maistres ymaigiers* du bon vieux temps. Quelle variété et quel sentiment dans les ornements de la sculpture !

Le travail (1) de la Renaissance nous apparaît tout autre, il commence avec la douzième tête de lion.

(1) Il fut payé 800 livres (archiv. dép. C. 887).

Quelles musculatures ! Un ouvrier sculpteur les qualifiait, un jour, de sacs de noix. En effet, ces mufles rebondis, ces joues saillantes, ces fronts bombés, même ces crinières ondulées, donnent à première vue, l'aspect de boules rassemblées en des tas méthodiques, tous semblables. Mais passons au détail de la frise qui se trouve immédiatement au-dessous des têtes de lion.

Les six premières scènes seulement, sont d'exécution romane du XIme siècle.

1° Voici d'abord le sujet traditionnel d'Adam et d'Eve au paradis terrestre, sous les rameaux de l'arbre tentateur. L'artiste a choisi le moment où la première femme obéit à la suggestion diabolique.

Au milieu, l'arbre du fruit défendu porte quatre belles pommes (deux de chaque côté). Le serpent serre le tronc de ses contours vigoureux, et dirige sa tête, avec un regard fascinateur, vers le visage d'Ève. Celle-ci, vaincue, saisit d'une main hésitante, le fruit fatal. — A droite de l'arbre, Adam d'âge mûr, est absolument navré. Son regard triste, ses traits convulsés, le geste de la main droite, serrant le poignet gauche, tout, en lui, indique le trouble et la crainte d'un avenir désolant.

2° La seconde scène a été presque entièrement détruite par la gelée. Il ne reste que la tête et les pieds d'Adam, les pieds d'Ève et le galbe parfaitement dessiné de leurs corps. Le visage d'Adam, seul intact, porte les signes non équivoques d'une terreur profonde.

3° La troisième scène est l'explication, de la Genèse : « *Et comme ils eurent entendu la voix du* « *Seigneur Dieu, qui se promenait dans le paradis.* « *ils se retirèrent au milieu des arbres pour se cacher* « *de devant sa face.* »

Le premier personnage est Dieu, sous la figure d'un homme jeune encore, imberbe, aux longs cheveux tombant jusqu'à la naissance du cou. Le vêtement consiste en une tunique longue (*tunica talaris*), sur laquelle une autre plus courte (la *tunicula* des Romains) descend jusqu'aux genoux. Un manteau aux plis nombreux va des épaules jusqu'aux pieds, retenu vers son milieu par la main droite. La main gauche s'appuie sur un long bâton, signe d'autorité ; le visage est grave, sans sévérité.

Adam et Ève sont cachés très imparfaitement, chacun derrière un arbre à larges feuilles, couvrant à demi leur nudité. L'un et l'autre tournés vers Dieu, le regardent avec terreur ; leurs yeux suppliants implorent sa pitié.

4° La quatrième composition est consacrée à l'explication du dernier verset du chapitre troisième de la Genèse : « *Le Seigneur chassa Adam du Paradis,* « *et il mit à l'entrée des Chérubins, qui portaient* « *une épée de feu.* »

Le Chérubin est couvert de quatre ailes attachées, deux aux épaules et deux à la poitrine. Une longue robe descend jusqu'à ses pieds. La main droite porte l'épée menaçante, et la gauche désigne de l'index le paradis dont l'accès est défendu désormais à nos premiers parents.

Devant le Chérubin, Dieu, vêtu comme à la troisième scène, pousse loin du paradis Adam et Ève, qui s'en vont à regret. Ève, surtout, parait désolée; en signe de désespoir, sa main droite tient serré son poignet gauche. Elle ose encore regarder le Seigneur d'un œil suppliant. Adam, plus résigné, comprenant mieux sa faute, évite le regard divin.

5° A la cinquième scène, le sculpteur met sous nos

yeux Caïn et Abel offrant leurs sacrifices. Une main divine, symbole de la présence de Dieu, sort d'un nuage, au milieu et un peu au-dessus des deux frères. Les trois premiers doigts de cette main sont étendus, comme dans la bénédiction épiscopale ; les deux derniers, repliés sur eux-mêmes, retiennent une patte de l'agneau qu'offre l'innocent Abel. La bête toute heureuse, d'un œil ravi, lèche les bords du nuage divin. Abel est imberbe et a les cheveux plats, Caïn porte une moustache menaçante et a les cheveux frisés, son regard courroucé, passant par-dessus les fruits, qu'il tient dans ses mains pour les offrir à Dieu, va porter le trouble dans l'âme de son malheureux frère. Remarquons un détail significatif: Adam et Ève ont été représentés les pieds nus. Caïn et Abel portent une chaussure. L'artiste a voulu indiquer, par là, l'un des commencements de l'industrie humaine.

6° Dans le sixième sujet, Caïn tue son frère Abel. L'expression du meurtrier est atroce. Même tête qu'à la scène précédente, avec des traits plus accusés. De sa main droite, Caïn a saisi, par les cheveux, Abel qu'il tient ainsi courbé vers la terre. De l'autre main, il plonge une large dague dans le cou de sa victime. Abel résigné, ne lutte pas, ses mains sont jointes.

Ici se terminent les sculptures du onzième siècle. La différence du style est frappante. Sans parler des draperies, des expressions et de plusieurs autres détails que nous noterons au passage, l'attitude des corps est tout autre. Dans les six premières représentations, les *ymaigiers* nous ont sculpté des personnages un peu accroupis pour entrer dans l'espace restreint de la frise, en conservant des proportions

de moyenne grandeur. C'est un procédé habile, pour donner plus de valeur aux formes et plus de vie à l'action. Il semble que les acteurs sont vraiment gênés par la corniche, et qu'ils se meuvent, comme ils peuvent, dans un espace moins large que ne l'exigerait leur taille.

Les sujets qui suivent, sont de la seconde reconstruction de la cathédrale par Mgr d'Ouvrier en 1646. Aucun document ne nous permet de savoir si les scènes que nous avons sous les yeux sont les mêmes que celles de l'église romane. Cependant la connaissance, que les fidèles possédaient de la frise médiévale, nous permet de conclure à l'identité des sujets.

Dans l'œuvre de la Renaissance, le sentiment des convenances architecturales s'est amoindri, il a presque disparu.

Les personnages ont laissé leur raideur caractéristique et l'expression exagérée du visage et des attitudes. Les acteurs plus petits, trop nombreux et trop rapprochés, font perdre de la clarté au tableau. La composition serait mieux à sa place dans une gravure d'album ou de salon, qu'à la hauteur d'une frise. L'examen que nous allons faire de chaque scène, montrera mieux que nous pourrions le dire en des réflexions générales, les caractères de l'art inspiré de l'antiquité et exagéré par l'influence de Michel-Ange et de son école.

7° Noé fait entrer dans l'arche, les animaux. Le patriarche est assis, majestueusement drapé dans une robe aux larges plis ; sa main gauche est appuyée sur son genoux, sa droite commande aux bêtes dociles. La porte de l'arche est occupée par la rotondité imposante de l'arrière-train, de l'éléphant. Au bas

de la passerelle, le lion et la lionne s'apprêtent à monter. Les autres animaux, en grand nombre, attendent leur tour, comme un tranquille troupeau de brebis. Un ange occupe le devant de l'arche, une colombe remplit l'espace libre de l'autre côté.

8° Le sommeil de Noé pendant son ivresse est un thème souvent traité. Le patriarche est ici étendu de tout son long, il dort, la tête appuyée sur son bras droit. Une souche vigoureuse, portant de magnifiques raisins, indique auprès de sa tête, la cause de ce sommeil fâcheux. Cham, entre ses deux frères fait connaître d'un geste moqueur, l'état de son père. Sem et Japhet refusent d'imiter leur frère irrespectueux, l'un d'eux tient ses deux mains sur ses yeux, l'autre ramène le manteau de son père.

L'artiste a faussé le récit biblique, pour mieux distribuer ses personnages. La Genèse prête à Sem et à Japhet un seul et même acte : *At vero Sem et Ja-* « *phet, pallium imposuerunt humeris suis, et inceden-* « *tes retrorsum.., faciesque eorum aversæ erant.* » « (*Gen. IX 23*).

9° La tour de Babel est parvenue à son troisième étage, le style de la construction comme d'ailleurs, les costumes des personnages, appartient au dix-septième siècle. Au sommet de la tour inachevée on voit une *chèvre* du haut de laquelle pend une corde qui sert à monter une pierre taillée. Un ouvrier prépare une pierre d'angle, en présence de l'architecte, qu'accompagne son aide. Scène très vivante ; l'ouvrier est tout entier à son travail, l'architecte réfléchit, sous le poids d'une grave responsabilité. Son aide semble attendre une décision du maître pour en fixer les détails dans sa mémoire et les transmettre fidèlement aux exécuteurs subalternes.

10° A la dixième scène l'artiste a anticipé. Il nous montre la destruction de Sodome (*Gen.* XIX) avant la bénédiction de Melchisédech (*Gen.* XIV), La ville de Sodome tombe en ruine, sous la violence du ciel. Au devant d'une tour des remparts, la femme de Loth est changée en une statue de sel, elle est représentée par une borne de pierre carrée, au sommet de laquelle émerge une tête féminine. Puis viennent Loth et ses deux filles, s'en allant vers la montagne. L'aînée la plus hardie, ouvre la marche et indique de la main l'abri recherché, l'autre, la plus jeune, ferme la marche et semble aider son père en le poussant par les épaules.

11° Deux guerriers d'Abraham, viennent ensuite, ils assistent au sacrifice de Melchisédec. Le prêtre-roi de Salem, est couronné, il tient une amphore et Abraham porte un pain. Il semble que Melchisédec présente à boire à Abraham, pour le faire participer à l'oblation.

12° Le sacrifice d'Abraham est rendu, avec la préoccupation de l'harmonie, dans la distribution des personnages. Abraham de sa main gauche tient la tête d'Isaac, sa main droite brandit, au-dessus de sa tête, une longue épée, dont l'ange a saisi l'extrémité. Le patriarche le regarde tout étonné, l'ange indique l'autel, où sera immolé le bélier, placé à droite d'Abraham et à ses pieds.

13° La treizième scène présente quelques difficultés. Un roi, recouvert du manteau royal, la couronne sur la tête et le sceptre à la main, est assis sur son trône, avec un visage irrité. A sa gauche, assis comme lui se trouve un docteur, coiffé du bonnet carré. Un adolescent accompagné d'une jeune femme prend la parole en présence du roi ; c'est Joseph se

défendant devant le pharaon de l'accusation portée contre lui par la femme criminelle.

14° Un Egyptien, représenté, suivant la tradition, sous la figure d'un diable tout nu, frappe violemment avec une massue un Israélite. Moïse drapé dans un long manteau, que sa main droite ramène sur l'épaule gauche, assiste à ce crime, qu'il vengera bientôt. « Il vit un Egyptien dit le texte sacré, qui « frappait un des Hébreux ses frères ; il regarda aus- « sitôt de tous les côtés, et ne voyant personne, il « tua l'Egyptien, et le cacha dans le sable.» (Exod. II, 11 et 12).

15° Au-dessus du buisson ardent, Dieu parle à Moïse, qui un genou à terre et pieds nus, écoute attentivement. Devant lui son chien est accroupi ; derrière, le troupeau se rapproche de son pasteur.

16° Un guerrier d'Egypte à cheval, s'enfonce dans les flots, tandis que Moïse frappe le rocher de son bâton, et l'eau jaillit ; les Israélites altérés, se précipitent à terre pour boire.

17° L'ange de Dieu, tenant une épée nue, arrête l'ânesse du prophète Balaam. La bête détourne la tête, et Balaam qui ne voit pas l'ange, ne sait que penser de l'arrêt de sa monture.

18° Israël au désert, représenté par une femme sous une tente avec ses enfants. A côté, Moïse reçoit de Dieu les tables de la loi, sur lesquelles sont gravées deux initiales : D. N., sans doute, celles du nom du sculpteur, qui jusqu'à ce jour nous est inconnu.

Telle est la frise de la cathédrale, avec ses dix-huit sujets, tirés de l'Ancien Testament. Les six premiers, œuvre du moyen-âge, peuvent être facilement aperçus, grâce aux dimensions et à la répar-

tition très distincte des personnages. Les autres, œuvre de la Renaissance, ont été composés, sans aucun souci, de la place qu'ils devaient occuper, il est très difficile, sans une longue-vue, de saisir la pensée de l'artiste. Le dix-septième siècle, avait oublié que les sculptures des églises, devaient être avant tout, le catéchisme en images, des fidèles.

CHAPITRE TROISIÈME

LA SECONDE FRISE ET L'INTÉRIEUR DU CLOCHER

Il existait sur la façade de la cathédrale une seconde frise sculptée, à la hauteur du fronton de la porte moderne. Au temps de Ménard (1758) ces sculptures étaient déjà fort dégradées, le marteau révolutionnaire les trouvant à sa portée les a complètement ruinées. On peut dire aujourd'hui avec M. de Lamothe (1) qu'elles sont moins un ornement qu'une cicatrice de six mètres de longueur environ, sur un mètre de hauteur. Les archéologues ont vainement cherché à en expliquer les sujets. Rulman, Guiran et Gautier y ont vu un bas-relief antique, représentant : 1° une figure couronnée, portant un bâton, dans chaque main, et au bout de ces bâtons deux taureaux, soulevés par deux griffons ; 2° une figure ailée placée devant un autel, ou un ministre porte une coupe pleine, pour les libations ; 3° enfin un victimaire, qui amène un taureau pour le sacrifice. Ménard (2) en admirateur passionné de la Renaissance et de l'Antiquité, trouve surprenant que ses devanciers n'aient pas reconnu qu'un tel travail est indigne de cette dernière, et qu'il porte « les caractères des siècles *barbares* du moyen-âge ».

(1) Dans sa réédition de la *Description de la cathédrale par Mgr Fléchier* p. 14.

(2) Hist. de Nimes, t. VII, p. 110, dans sa dissertation sur le temple d'Auguste.

L'historien de la ville de Nimes a vu dans ces bas reliefs des sujets de l'Ancien Testament. En procédant de gauche à droite il décrit : 1° Samson comme monté sur un lion, dans la gueule duquel son bras est enfoncé, (livre des Juges XIV,6.) — 2° Zacharie, père de Saint Jean-Baptiste, pose une sorte de cassolette, ou vase d'encens sur l'autel, l'ange Gabriel en face de lui, occupe le côté droit de cet autel, et regarde le peuple ; au bas de l'autel on lit : *Gabriel Zacharias*. — 3° La figure d'un lion énorme émergeait à mi-corps dans la frise, mais fort mutilée (3) et presque entièrement détruite. — 4° Un roi couronné, vêtu d'une longue robe, assis sur un trône, tient dans chaque main un sceptre, qu'il appuie sur chaque épaule. Le haut des sceptres se termine en fleur de tulipe épanouie ; la fleur de la main droite porte une grenouille, celle de la main gauche un petit lapin. De chaque côté du trône un aigle essoré regarde le roi. Telle est l'opinion de Ménard.

Depuis le milieu du dix-huitième siècle, où Ménard écrivait, le temps, la Révolution, et surtout les maçons qui bâtirent la porte actuelle, ont détruit la plus grande partie des bas-reliefs étudiés et décrits dans l'histoire de Nimes. Aujourd'hui nous apercevons du côté de l'évêché, quelques sculptures décoratives qui encadraient les sujets, le galbe du roi assis, et un aigle à sa gauche, dont les plumes sont encore intactes, à la partie la plus voisine du mur, où le marteau n'a pu atteindre. De l'autre côté de la porte on peut reconnaître le groupe de Samson terrassant le lion. A en juger par la pierre et les ornements, ces bas-reliefs remontent à la même épo-

(3) Cette partie correspond au milieu du fronton de la porte actuelle.

que que les six premiers sujets de la frise supérieure, au onzième siècle.

Entrons maintenant, dans la vieille enceinte où tant de générations ont prié, espéré, et passé pour la dernière fois, avant d'aller rejoindre les aïeux au champ du repos. La petite porte du rez-de-chaussée du clocher se trouve cachée au fond du réduit, occupé par les chaises. Avant d'introduire le visiteur dans la tour, qu'on nous permette une digression sur le nombre des clochers de la façade.

La cathédrale n'a jamais possédé qu'un clocher sur sa façade, celui du côté Nord, la tour actuelle. La tour de la Trésorerie, où était gardé le trésor de l'église (1). comme l'indique son nom, se trouvait, à peu près vers le milieu de la chapelle du Saint-Sacrement, adossée au mur de la cathédrale. Les protestants la firent tomber tout d'une pièce par la sape, le 13 janvier 1622.

La porte de la chapelle du rez-de-chaussée, du clocher, est indiquée par la lettre A, dans notre planche (2). Quand elle fut ouverte et pendant tout le moyen-âge, l'escalier de pierre de Mus qui la cache, n'existait pas ; il date de 1646. On accédait alors aux tribunes par le transept, très probablement, par la tour de la Trésorerie.

Ce rez-de-chaussée du clocher nous offre une chapelle romane, dans le style sévère des commencements du XIe siècle. Au fond une absidiole abritait

(1) Ce trésor consistait en ornements, vases sacrés, reliquaires et aussi la bibliothèque, dont nos archives départementales possèdent l'inventaire (série G) dressé en 1219 par Bertrand de Pont, chanoine sacristain. *(Cfr, Ménard, tome I, Preuves).* Nous en avons donné une étude dans *Nemausiana 1er fascicule*. Voir vol. VIII du Bulletin de l'Art Chrétien.

(2) Voir la planche ayant pour titre ; *Section du clocher vu de la place.*

ou l'autel ou les fonts baptismaux. Aux quatre coins de l'unique travée, quatre colonnes monolithes, supportent les arêtiers de la voûte. Trois d'entre elles présentent à leur base et à leur couronnement, les mêmes chapiteaux; dans la partie supérieure ils occupent leur place naturelle. Leur ornementation est de la dernière simplicité.

A gauche en entrant et par conséquent du côté de l'épître, par rapport à l'absidiole, se trouve la quatrième colonne, dont le chapiteau est semblable aux autres, mais la base en est classique et repose sur un dé ou bloc rectangulaire qui s'élève à la hauteur d'environ 0m50, diminuant d'autant la longueur du fût. D'où vient cette particularité? A-t-on voulu faire la place d'un siège en bois ou en marbre, que le voisinage de la porte d'une part et la colonne d'angle qui nous occupe, encadraient à merveille? Aucun trou de scellement n'indique la moindre trace de ce siège. Nous pensons, tout simplement, qu'ici comme en tant d'autres monuments, le motif de ce parti-pris est aussi banal que possible. Les quatre fûts et les sept chapiteaux ont été apportés tout finis, du chantier, suivant l'usage des constructeurs au moyen-âge, et pour suppléer au défaut de longueur du fût, peut-être cassé en route, ainsi qu'à l'absence d'un huitième chapiteau, pouvant servir de base, comme aux autres colonnes, on a eu recours à ce dé et à cette base classique.

L'unique ouverture, donnant une faible lumière dans cette chapelle, est une meurtrière, à l'embrasure peu évasée. Il semble que l'architecte à part les préoccupations de sa construction d'un clocher fortifié, ait prévu la destinée de ce réduit à demi obscur.

Lors de la grande réparation de la cathédrale, en

1882 par Monseigneur Besson, des fouilles furent faites dans le sous-sol du clocher. Les ouvriers, à la profondeur d'environ un mètre, trouvèrent trois couches épaisses de corps humains disposés avec ordre, à côté les uns des autres. Plusieurs crânes portaient les traces évidentes de blessures produites par des armes tranchantes. M. Goiffon, secrétaire-archiviste de l'Évêché, M. Germer-Durand, bibliothécaire de la ville de Nimes, auteur du *Dictionnaire des communes du Gard*, et de nombreux ouvrages d'archéologie, et M. de Lamothe, archiviste du Gard, examinèrent attentivement ces restes d'hommes massacrés, au nombre d'environ quatre-vingt. Ils trouvèrent attaché à l'un des squelettes, un morceau de soie rouge, reste évident d'un chaperon de consul.

Tout porte à croire que ces ossements sont ceux des victimes de la Michelade (1567). Les catholiques, chanoines, prêtres et fidèles tués à coup de dagues, d'épées, de hallebardes (1), furent jetés dans le puits de l'Évêché, au nombre de quatre-vingts, d'après l'inscription, gravée sur le piédestal de la croix érigée sur le puits sanglant. Parmi les victimes, se trouvait le premier consul Gui-Rochette, qui *revêtu de son chaperon*, alla dans toutes les rues, pour étouffer la sédition. Aucun document n'indique la date de la translation des corps. Quoiqu'il en soit, la précaution fut bonne. La cathédrale était à peine reconstruite, par les ressources des catholiques, avant même son inauguration, elle fut de nouveau démolie en 1621, par les religionnaires. Comme en 1567, ils ne laissèrent subsister de ce vaste bâtiment, que le grand clocher, parce qu'ils s'en servaient

(1) Ménard. Histoire de Nîmes, tome V, n° 18.

pour y placer une sentinelle. Avec le clocher on respecta une partie de la façade, nécessaire pour contrebuter la tour et l'empêcher de crouler.

Mais si les religionnaires ignoraient la présence des victimes de la Michelade, dans le sous-sol du clocher, ils connaissaient l'existence des tombeaux, qui se trouvent encore sous le chœur de la cathédrale. Ils ouvrirent le caveau des chanoines, dépouillèrent le corps de Philippe Eiroux, second archidiacre, qu'on avait inhumé depuis peu. Ils lui enlevèrent, son surplis, ses gants, son bonnet et tous ses autres vêtements (1). Les autres tombeaux ne furent pas respectés, les morts en furent arrachés. Que serait-il arrivé si les restes des victimes de la Michelade, avaient été laissés dans le puits ? Les catholiques firent preuve de prudence en les cachant dans le sous-sol de la tour.

Aujourd'hui, ces restes vénérés sont à l'abri de tout changement possible. L'auteur de ces lignes, après avoir pris l'avis de Mgr Gilly, en 1892 (dix ans après la consécration de l'église), les fit sortir des caisses où on les avait déposés pendant les fouilles et remettre à leur ancienne place, à deux mètres au-dessous du sol. Un béton formant voûte, exécuté sous les ordres de M. Révoil, architecte diocésain, sert de support au pavé actuel et protège à tout jamais les ossements des infortunées victimes. Cette chapelle était dédiée aux quarante martyrs, d'après la *visite canonique* de Mgr Fléchier en 1693. Ne serait ce pas une allusion discrète à la présence des martyrs de la Michelade ?

La chapelle du *premier étage* du clocher ressemble

(1) Ménard, 5e vol. année 1621.

à celle du rez-de-chaussée. Cependant, l'absidiole est percée d'une fenêtre, les quatre colonnes ont une base classique, leurs chapiteaux, feuillagés et artistement fouillés, appartiennent au pur roman du milieu du XIe siècle. Des peintures murales encore intactes, mais recouvertes d'une couche de chaux dans l'absidiole, représentent des ornements rudimentaires. Cette chapelle, au temps de Mgr Fléchier, était dédiée aux onze mille vierges, qui elles aussi furent massacrées comme les victimes de la Michelade.

Pour arriver au *deuxième étage*, il faut gravir l'escalier en colimaçon, indiqué sur notre planche (1) en B C C'. Cet escalier mérite une mention spéciale. Bâti, comme la tour au onzième siècle, il rappelle par plusieurs caractères la vis de Saint-Gilles, dont il pourrait fort bien être le précurseur. Ici, comme à Saint-Gilles, chaque marche ne constitue pas le noyau de l'escalier, mais elle repose sur une voûte hélicoïde, dont les claveaux butent d'une part aux parois des murs, et de l'autre au noyau de l'escalier, formé par une colonne en simple contact avec les marches. La coupe de cette voûte en pierre dure est des plus difficiles, l'appareilleur a réussi à en combiner parfaitement les claveaux qui contournent la colonne centrale et montent en hélice.

La pièce de ce deuxième étage n'a rien de particulier si ce n'est le cordon qui court à la base de la voûte, son profil est très pur.

Un second escalier, dans l'épaisseur du mur, part de la porte D, passe en F et arrive en G au *troisième étage*. Au pavé de cette pièce, s'arrêtent les travaux du onzième siècle.

(1) Voir la planche : *Section du clocher* etc..

Le troisième étage du clocher (en G E) est l'œuvre du quatorzième siècle. Avec ses mâchicoulis, il demeure un système de défense, avec l'appendice en guise de contrefort, au midi, d'un grand mur percé de trois baies, pour trois cloches ; l'épaisseur du mur du nord est énorme, il mesure trois mètres trente centimètres. Celui du midi n'a qu'un mètre douze centimètres, mais il est contrebuté par le mur des cloches, appuyé sur la façade.

Le *quatrième étage* est l'œuvre du quinzième siècle. Là sont les cloches, jadis il n'y avait point d'abat-sons, point de beffroi, les cloches sonnaient à volée dans les six baies, d'inégales grandeurs, et leurs évolutions joyeuses ne pouvaient pas ébranler les murs. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur une des planches que nous joignons à ce travail, donnant la section du clocher vu de la place, pour se rendre compte de la solidité parfaite de la construction, dont le mur au nord atteint 2 mètres 45 cent..

Dans le haut des fenêtres, un conduit est ménagé en I (1) pour le passage des cordes, aux jours de réparation ou de montage des cloches. Un bouchon en pierre, en ferme l'orifice aux eaux pluviales sur la terrasse faîtière.

Au-dessous et en face de chaque baie, en H H, six conduits correspondants aux six baies, et à la place exacte des bras des cloches, laissaient passer les cordes (2), pour sonner à volée, du troisième étage, parfaitement abrité, excepté les jours de pluie. En effet les conduits H H, étaient aussi destinés à lais-

(1) Planche : Section du clocher etc..

(2) Le frottement de ces cordes sur la pierre a laissé de profondes empreintes, qui rappellent celles des margelles de certains puits.

ser passer les eaux pluviales, qui par l'ouverture E du troisième étage, tombaient au-dessous et s'en allaient à la rue Saint-Castor par les ouvertures E' du second étage.

Le beffroi actuel, en chêne, ne date que de 1825. « Cette année, dit M. le chanoine Tastevin, un acci-« dent, qui heureusement n'eût pas de suites funes-« tes engagea Monseigneur de Chaffoy, à cons-« truire une charpente intérieure. Le battant de « la grande cloche s'était détaché et tombant à un « mètre de distance d'une femme de la place aux « Herbes,s'était enfoncé profondément dans la terre. « Depuis cette époque les cloches occupent la place « où nous les trouvons actuellement. » (1)

L'escalier, qui donne accès aux cloches et à la terrasse supérieure, date de 1646, il est en pierre de Mus, tandis que l'œuvre du quinzième siècle est en pierre dure de Roquemaillère, à l'exception toutefois des archivoltes qui décorent les ogives des fenêtres.

François Durand.

(1) *Notice sur la paroisse Notre-Dame et St-Castor (cathédrale de Nimes)* Nimes 1859.

A PROPOS DE L'ARRESTATION

DU MARÉCHAL NEY

Chacun sait, qu'après la chûte définitive du premier empire, Louis XVIII voulut sévir contre tous ceux qui avaient contribué au retour quasi triomphal de Napoléon.

Le plus fautif aux yeux du roi, était le Maréchal Ney, qui ayant promis d'aller à la rencontre de l'ex-empereur pour le ramener prisonnier à Paris, — d'aucuns disent dans une cage de fer, — se rallia à lui à Lons-le-Saulnier et l'aida à rétablir son empire.

Lorsqu'après le désastre de Waterloo, l'abdication de l'Empereur fut un fait accompli, Ney se sentit perdu et songea immédiatement à fuir, mais ayant tergiversé sur le meilleur parti à prendre, il ne mit son projet à exécution que treize jours après, c'est-à-dire le 6 juillet 1815, sur les instances de ses amis et tandis qu'il voyait les Prussiens et les Anglais occuper la capitale.

Il va directement à Lyon où il arrive le 9. Là, nouvelles hésitations : il ne sait de quel côté se diriger; il songe un instant à passer la frontière suisse, mais se ravisant, il va se cacher jusqu'au 23 à Saint-Alban — station thermale du département de la Loire. Puis, s'ennuyant, il se fait délivrer à Roanne, sous le nom de Michel Reiset, major au 3me régiment de Hussards, une feuille de route pour Toulouse.

Mais les Ordonnances comminatoires du 24 juillet venaient de paraître, par l'une desquelles Louis XVIII, décrétait l'arrestation et la comparution devant un conseil de guerre, des généraux et officiers qui avaient trahi le Roi.

Ney en fut prévenu par sa femme, en même temps que des menaces dirigées contre lui. Le temps pressait, il fallait prendre une résolution définitive.

C'est alors, qu'une de ses parentes, Mme de Bessonis, lui offrit, le pria même de venir se réfugier dans le château qu'elle possédait dans le département du Lot, sur la lisière même du Cantal, cachette qui paraissait un asile impénétrable (1).

Ney ne pouvait qu'accepter, et c'est là, que cinq jours plus tard, il était arrêté (5 août 1815).

Ce château que nous avons visité, est bâti au hameau de Bessonis, dans l'ancienne province du Quercy. Flanqué de petites tourelles et ornementé de motifs architecturaux lui donnant un air moyenâgeux, malgré sa récente restauration, il est agréablement situé au milieu de gais pâturages et de fraîches collines.

C'est avec une affabilité et une bonne grâce exquises, que la propriétaire actuelle, Mme de Longeon, fait visiter les différentes salles du château, en commençant par la fameuse chambre où fut arrêté le Maréchal. Elle se trouve sur la gauche au rez-de-chaussée.

Cette chambre ne présenterait plus qu'un intérêt relatif sans le scrupuleux devoir que se firent les

(1) Welschinger : *Le Maréchal Ney* 1815.

descendants de Mme de Bessonis, de respecter dans ses plus minutieux détails, la composition et l'ameublement de la pièce. A part le portrait du « brave des braves » qu'on a suspendu au mur, ce sont, en effet, les mêmes sièges, dont un fauteuil se transformant en lit, la même cheminée, les mêmes tableaux, la même commode, le même lit, la même tapisserie, le même plancher.

Le lit, surtout, en bois de couleur claire, a été l'objet du plus méticuleux respect. On assure que les draps, la couverture, l'oreiller, le ciel-de-lit qui le composent, sont bien ceux qui servirent au Maréchal. De même, sur la commode, une aiguière en porcelaine, renversée dans sa cuvette, tel que la laissa paraît-il l'illustre soldat, lorsque, se faisant la barbe, il vit arriver les gendarmes.

Mais, n'anticipons pas et retraçons sommairement les évènements qui amenèrent et précédèrent directement l'arrestation.

D'après son historien, M. Henri Welschinger, le Maréchal Ney n'eût sa cachette dévoilée qu'à la suite d'une imprudence : « Ayant laissé dans le salon du château, un yatagan que le 1er consul lui avait offert en 1802, ce sabre éveilla la curiosité d'un visiteur qui habitait Aurillac. Ce visiteur en aurait parlé à un ami, lequel se serait écrié : « Il n'y a que deux personnes en Europe pour avoir un tel sabre : Ney ou Murat ». Ce propos serait venu aux oreilles du préfet qui aurait fait alors fouiller le château et saisir le Maréchal ».

Ce qui est certain, c'est qu'on doit l'arrestation du Maréchal Ney à une dénonciation. Le 2 août, le préfet du Cantal, Locard, était prévenu qu'un person-

nage qu'on avait tout lieu de croire le Maréchal, se trouvait dans le département et à l'appui de ses révélations, ce correspondant ajoutait certains renseignements qui étaient bien faits pour convaincre le Préfet, lequel ne demandait qu'à faire du zèle : les relations de parenté que Ney avait dans le Cantal, son passage à Aurillac et son arrivée à Bessonis où se trouvait un château appartenant aux parents du sieur Cantaloube, directeur des Postes à Aurillac, allié par sa femme au Maréchal Ney.

Ces renseignements, le Préfet se hâta de les communiquer au capitaine de gendarmerie du Cantal. « Je serais charmé Monsieur, lui disait-il, que l'avis que je vous donne, fût pour vous l'occasion de prouver le zèle et le dévouement que je sais être dans votre cœur pour le service du Roi ».

On ne résiste pas à un ordre si gentiment donné...

« Aussitôt le capitaine part avec quatorze gendarmes, arrive à Bessonis, fait garder la porte du château et pénètre dans la cour. C'était le 3 Août au matin. Le Maréchal l'aperçoit. Cette vie de cachettes, cette fuite perpétuelle répugnent à un homme qui cent fois avait bravé les plus effroyables périls. Il en a assez. Il va se livrer à ses ennemis : « Qui cherchez-vous ? demande-t-il à l'officier. — Le Maréchal Ney. — Venez ici, Monsieur, je vais vous le faire voir ».

Et lorsque le capitaine entre : « C'est moi qui suis le Maréchal Ney ! » (H. Welschinger).

D'après une autre version qui est accréditée dans le pays même, et que nous avons recueillie sur les lieux, la veille de son arrestation, le Maréchal était allé

faire ferrer son cheval au château de la Placette (1), non loin du bourg de Cayrols (Cantal), à 7 kilomètres de Bessonis, et y fut reconnu. Il dut se cacher et regagner nuitamment le château où il fut arrêté le lendemain matin par les gendarmes du canton de Maurs (Cantal).

Ces deux versions différent sensiblement. Elles sont intéressantes toutes deux, mais quelle est la bonne ? Nous ne le savons. *That is the question*. L'une est fournie par la tradition, ce qui tendrait à lui donner plus de crédit ; l'autre par des documents qui, pour être tirés des Archives, n'en sont pas moins sujets à caution.

Gabriel Noel.

(1) Ce château de la placette, est le lieu d'origine de la famille des de la Tour d'Auvergne fait digne de remarque.

LE SERGENT TRIAIRE

Si le nom du Chevalier d'Assas est devenu populaire, grâce à Voltaire, celui du sergent Triaire est demeuré plus effacé. Qui donc en dehors de sa ville natale pourrait citer avec précision la date et le lieu où il s'illustra par sa mort héroïque ?

La campagne d'Égypte fut de celles que Napoléon n'aimait pas beaucoup à glorifier, sans doute parce qu'il sentait que le brusque abandon de son poste n'était pas sans reproche. Les historiens militaires ont imité cette sobriété. L'honneur de la France y était engagé cependant tout autant que sur les champs de bataille européens et ses héros, grands ou petits, qu'ils s'appellent Kléber ou Triaire, ont droit au respectueux hommage de la postérité. Celui-ci, d'ailleurs, fut le soldat sublime, qui n'avait pas de nom, presque pas de responsabilité et qui, volontairement, donna sa vie parce que c'était son devoir. Il nous a paru bon de le remettre en lumière et nous avons été encouragés dans cet effort par la communication de quelques lettres inédites du héros, pieusement conservées dans sa famille et qu'elle a bien voulu nous communiquer. Cette courte étude permettra aussi de couper court à une injustifiée critique qui, s'appuyant sur un rapport erroné, a essayé de mettre en doute la réalité du fait.

Pierre Triaire naquit au Vigan le 17 octobre 1771 et il y fut baptisé par Antoine Gal, pasteur, le 27 du même mois (1). Son père était un modeste tailleur de pierres et sa mère, Jeanne Mouret, n'exerçait pas de profession.

Nous ne possédons malheureusement aucun document de nature à nous faire connaître les détails de son enfance et de son adolescence. Le jeune Triaire apprit pourtant à lire et à écrire et même, chose rare à cette époque chez les gens du peuple, à exprimer assez clairement sa pensée.

Élevé dans un pays qui avait donné à la France tant de soldats dévoués, il voulut marcher sur leurs traces, et, à peine âgé de 18 ans, il partit pour l'armée en qualité de volontaire. On le versa dans le régiment de Bourgogne (2) — section des artilleurs — que commandait le lieutenant-colonel Durant La Roque (3), originaire de Saint-Hippolyte-du-Fort, dont la réputation était déjà établie.

Sous un tel chef, l'éducation militaire du jeune Triaire ne pouvait se faire que dans de bonnes conditions. C'est ce qui arriva. Triaire reçut le baptême du feu à Toulon. Il s'agissait de reprendre cette ville que les habitants, travaillés sourdement par les agents secrets de l'Angleterre, avaient, dès le 29 août 1793, livrée aux Anglais. Après quelques hésitations dues

(1) *Voir pièces justificatives n° 1* : Acte de Baptême de Pierre Triayre. Dans cet acte le nom de Triaire est écrit par y; néanmoins nous adopterons l'i, suivant en cela l'exemple des descendants de Pierre et de toutes les personnes qui, au Vigan, portent le nom de Triaire.

(2) Aujourd'hui le 59e de ligne.

(3) Durant La Roque (Jean Alexandre) né à Saint-Hippolyte en 1731, chevalier de Saint-Louis en 1771, lieutenant-colonel au régiment de Bourgogne en 1778, maréchal de camp en 1791 et lieutenant-général en 1793. (Arman : Tablettes militaires de l'arrondissement du Vigan, pages 304 à 307).

au commandement incertain de Cartaux et de Doppet, le siège fut, on le sait, rondement mené par le général Dugommier et le chef de bataillon d'artillerie Bonaparte. Le 10 frimaire an II (30 novembre 1793), le général anglais O'Hara essaya, avec 6.000 hommes, de s'emparer d'une batterie établie à proximité du fort Malbosquet par les Français. Prévenu à temps, Bonaparte s'élança à la tête de ses artilleurs et réussit à repousser les Anglais qui laissèrent même leur général, blessé à la main, en notre pouvoir. Nos soldats, reprenant l'offensive, attaquèrent le fort Malbosquet. Le jeune Triaire se signala durant l'assaut par sa courageuse intrépidité. Parvenu l'un des premiers au sommet d'une échelle qu'il avait dressée contre les remparts, il fut renversé d'un coup d'écouvillon en pleine poitrine et précipité dans le fossé. Il se relève aussitôt ayant son fusil en bandouillère, gravit de nouveau l'échelle, et, en dépit d'un feu meurtrier, réussit à arborer le drapeau tricolore sur le fort, qui demeura entre nos mains.

Nous guerroyions toujours sur la frontière des Alpes. Les Piémontais, renforcés par les Autrichiens, maîtres de la Lombardie, voulaient reprendre la Savoie et Nice, annexées une première fois à la France en 1792. Bonaparte, que le général en chef écoutait volontiers, imagina de réunir les armées des Alpes et d'Italie et de les diriger sur le Piémont par la vallée de la Stura. Ce plan, approuvé par Robespierre le jeune, en mission à l'armée d'Italie le fut également par son frère et par la Convention. Le 9 thermidor en empêcha l'exécution. Profitant de cet évènement, les ennemis du régime de la Terreur et

même Jean-Bon Saint-André(1), qui se trouvait à Toulon, dirent bien haut que ce plan n'avait été conçu que pour servir les desseins secrets de Robespierre et rouvrir les portes de cette ville aux Anglais en sacrifiant inutilement une armée. Bonaparte fut même accusé un moment d'être le complice de Robespierre (2).

L'armée fut ramenée en désordre dans les montagnes, où elle ne tarda pas à reprendre ses positions et même à rétablir ses communications avec Gênes, grâce à la victoire que Schérer remporta à Loano le 23 novembre 1795.

Il est inutile de rappeler que cette même armée d'Italie, passée au mois de mars 1796 sous le commandement du général Bonaparte, devait être conduite par son chef aux portes de Vienne après une série de foudroyants succès.

Le Viganais Triaire, soldat de cette admirable armée, continua à se faire remarquer. A la bataille de Castiglione (3) — 5 août 1796 — 22.000 Français battirent les 32.000 Autrichiens de Wurmser envoyés au secours de Manoue. Au moment de l'action, Triaire et quelques-uns de ses camarades aperçoivent une redoute abandonnée pourvue néanmoins de canons. Les courageux artilleurs l'occupent sans

(1) Jean-Bon Saint-André (1749-1813), fut d'abord pasteur à Montauban, sa ville natale, puis député du Lot à la Convention. Adversaire résolu des Girondins, il fit entrer Robespierre au Comité de Salut Public. Ce fougueux conventionnel qui avait, à un moment donné, dirigé l'Administration de la Marine, devint plus tard baron de l'Empire et préfet de Mayence.

(2) Voir Thiers : *Histoire de la Révolution Française*, tome II, livre 24, page 126. V. aux pièces justificatives (n° 2), conférez la lettre adressée le 27 brumaire an III, à un de ses amis du Vigan par Triaire, incorporé dans la 1re division, 118e demi-brigade.

(3) Castiglione delle-Stivière, ville de la province de Brescia, 5.000 h. environ.

retard. Mais l'ennemi, comprenant la faute qu'il a commise en ne gardant pas la redoute, se retourne et l'attaque furieusement dans l'intention bien arrêtée de la reprendre. Les Français, quoique très inférieurs en nombre, ne se laissent pas intimider. Ils dirigent sur les Autrichiens, avec leurs propres canons, un feu meurtrier, et réussissent à les contenir sur ce point pendant deux heures. A la suite de cette affaire, on donna à Triaire, qui s'y était particulièrement distingué, les galons de sergent de canonniers (1).

Nous ne savons rien, ou pas grand chose, des actes accomplis par Triaire en Italie après l'épisode de Castiglione. Il est à présumer cependant qu'il assista à la plupart des grandes batailles livrées par l'armée de Bonaparte dans la vallée du Pô. Peut-être même fut-il témoin des mémorables journées d'Arcole et du siège de Mantoue?... Ce qui nous porte à le croire, c'est qu'une lettre écrite par Triaire à sa sœur, le 22 prairial de l'an V, était partie de Padoue, et que cette ville se trouve entre Arcole et Venise. Comme l'a dit un historien, « les vieilles vertus militaires que les modernes ne connaissaient plus, religion de la loi, abnégation, scrupule, soumission de la force au droit... » (2) se retrouvèrent dans les armées de la Révolution. Il ne faut donc point

(1) Dans une lettre écrite par lui, le 20 vendémiaire an IV, à sa sœur, « la citoyenne Jeanneton Triaire », nous lisons : «... Je te dirai que nous avons eu une affaire avec l'ennemi... La canonnade et la fusillade ont été fortes pendant six heures d'horloge ; il est resté 1,000 Autrichiens sur le champ de bataille et nous avons fait 200 prisonniers. Nous n'avons pas perdu beaucoup de monde à cause de nos retranchements... »

A la fin de cette lettre, Triaire donne son adresse à sa sœur : Camp d'artillerie d'Albenga, colonne de droite.., C'était là que, dès le début de la campagne, le général Bonaparte avait établi son quartier-général.

(2) Edgar Quinet, *la Révolution*, t. III, p. 186.

s'étonner si la plupart des soldats de cette époque se taisent sur leurs hauts faits. Notre compatriote, qu'un sombre pressentiment paraissait agiter, fait le silence sur ses propres exploits. Lui qui, dans ses deux premières lettres, exprimait le vif désir qu'il avait de « venir au pays » (2), n'y fait aucune allusion dans la troisième. Bien plus, il ne demande même pas qu'on lui réponde (3).

Le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) termina la campagne d'Italie. Mais l'Angleterre n'avait pas été vaincue. Pour l'atteindre, Bonaparte qui trouvait que « la petite Europe n'était qu'une taupinière qui ne fournissait pas assez de gloire » et qui voulait aller en Orient « où se font les grands noms », proposa au gouvernement d'occuper l'Egypte pour barrer à notre ennemi la route de l'Inde. Le Directoire, sourdement irrité contre « le général négociateur qui avait, lors de la conclusion de la paix de Campo-Formio, foulé aux pieds les instructions de son gouvernement et imposé sa volonté en maître... » approuva ses projets. L'expédition résolue, une armée de 36.000 soldats et 10.000 marins quitta Toulon le 19 mai 1798 et débarqua près d'Alexandrie, à Aboukir, le 2 juillet suivant. Le sergent Triaire faisait partie du corps expéditionnaire, com-

(1) «... Je languis de nous embrasser ensemble ... » — Je languis que nous nous voyons ensemble... » (1re lettre) = «... Je te dirai — Triaire écrivait à sa sœur — qu'on nous a assuré la paix et qu'on ne tardera pas longtemps à la publier avec les Autrichiens et le roi de Sardaigne, car ils sont fatigués aussi bien que nous... » — « Quoique tu ne me marques pas de venir au Vigan, je ne tarderai pas à venir, car je languis trop de vous voir tous » (2me lettre).

(2) Cette lettre se termine ainsi : «... Si je pouvais vous faire du bien je le ferais. Je ne vous demande aucune réponse, parce que cela serait du papier perdu, de l'encre gâtée, des plumes usées et de la peine prise mal à propos. Je vous dis adieu avec l'amitié la plus profonde de mon cœur, pour longtemps... »

posé des meilleurs soldats de l'armée d'Italie. Il assista à la dure traversée du désert Egyptien, à la bataille des Pyramides et à la prise du Caire. Bonaparte, maître de l'Égypte après ces succès, mais enfermé dans sa conquête depuis que Nelson avait détruit sa flotte dans la rade d'Aboukir, réorganisa le pays. La Turquie, suzeraine nominale de l'Égypte, dont les Mameluks de Mourad-Bey et d'Ibrahim-Pacha sont les véritables maîtres, jalouse de nos victoires, protesta contre l'occupation française. Bonaparte, apprenant ses mauvaises dispositions à notre égard, résolut de la prévenir en marchant sur la Syrie. Il caressait même le secret espoir de pousser jusqu'aux Indes et de secourir Tippoo-Sahib, roi de Mysore, qui luttait contre les Anglais.

En février 1799 il partit à la tête de 13.000 hommes. Le contre-amiral Perrée devait rallier la côte de Syrie avec trois frégates destinées à transporter sur le nouveau théâtre de la guerre l'artillerie de siège et les munitions. Le 29 pluviôse — 17 février — la petite armée arriva devant le fort d'El-Arisch (1), sorte de caravansérail où l'on trouve des puits contenant de l'eau potable en abondance. On attaqua immédiatement : la garnison turque, forte de 1.300 hommes, se défendit mollement et ne tarda pas à se rendre. La prise de magasins considérables fut le résultat de ce premier succès. Les Français mirent en fuite Ibrahim-Bey, accouru avec ses troupes pour repousser nos soldats, et s'emparèrent du butin immense abandonné dans son camp. On traversa péniblement le désert ; l'on prit successivement Gaza et Jaffa et on mit le siège devant Saint-Jean-d'Acre

(1) Le fort d'El-Arisch est situé au centre d'un village bâti dans le désert qui sépare l'Egypte de la Syrie, à 270 kilomètres nord-est du Caire, non loin de la Méditerranée.

que défendaient Ahmed-Djezzar, pacha de cette ville, et Lepicard de Phélippeaux, ancien condisciple de Bonaparte, officier d'artillerie émigré, soutenu par la flotte du commodore anglais Sydney Smith..

Bonaparte dispersa au Mont Thabor une armée turque, mais il lui fut impossible, malgré tout son génie, de s'emparer de Saint-Jean-d'Acre, et il reprit avec son armée le chemin de l'Égypte. Le 25 juillet, une armée turque, que la flotte anglaise venait de débarquer dans la presqu'île d'Aboukir, fut jetée à la mer. Sur ces entrefaites, la lecture d'un paquet de journaux que lui envoya Sydney Smith ayant appris au général en chef les graves évènements qui se passaient en Europe, il laissa 25.000 hommes à Kléber et s'embarqua pour la France.

Ce départ démoralisa l'armée. Déjà, à maintes reprises, il avait fallu tout l'ascendant du général Bonaparte pour maintenir dans le devoir les hommes, énervés par un séjour de plus d'une année sur une terre étrangère et privés de nouvelles de leur patrie. Nous avons un exemple frappant de cet état d'esprit dans l'épisode de la prise du fort d'El-Arisch, où s'immortalisa le héros dont nous esquissons l'histoire.

Un brave officier, le chef de bataillon du génie Cazals, commandait alors cette forteresse, l'une des clefs de l'Egypte, selon la propre expression de Bonaparte. La garnison française qui l'occupait depuis quelques mois se composait de 300 hommes environ. En novembre 1799, les Turcs, bien résolus à reprendre le fort, s'en approchent et dépêchent un parlementaire qui somme le commandant de se rendre. Cazals repousse cette insolente proposition. L'armée ottomane investit immédiatement la forte-

resse. Par malheur, une partie de la garnison, travaillée du secret désir de fuir cette terre d'Égypte où l'on avait subi tant de privations, désapprouve hautement la fière réponse de son chef. Cazals, indigné, essaie, par quelques paroles énergiques, de faire comprendre à ces malheureux égarés leur devoir, mais il n'y réussit qu'imparfaitement. Les soldats demeurés fidèles courent cependant aux remparts et parviennent, grâce à leur tir précis, à repousser les Turcs et à les contenir. A cette vue, les mutins paraissent décidés à rentrer dans le devoir; mais, au cours des nombreux engagements d'avant-postes, ils ne peuvent s'empêcher de prêter une oreille complaisante aux propositions intéressées de certains prisonniers, gagnés par l'ennemi, ou des émigrés disséminés dans l'armée turque, qui leur promettent de les embarquer pour la France s'ils consentent à livrer la place. Dès leur retour au fort, ils rapportent ces fallacieux propos à leurs camarades qui y ajoutent foi, et l'idée d'une capitulation s'imprime de plus en plus dans l'esprit des soldats. Cependant, le cercle d'investissement se rétrécit toujours davantage et les Turcs paraissent vouloir tenter l'assaut final. A l'intérieur, les mécontents demandent à grands cris à capituler. Cazals combat ces dangereuses dispositions avec son énergie accoutumée, mais les liens de la discipline sont désormais rompus et les hommes n'écoutent plus ses paroles. Le capitaine Ferray, chargé de diriger une sortie que la hardiesse des assiégeants rend absolument nécessaire, n'est suivi que par quelques grenadiers. Le malheureux officier se fait tuer sans que son héroïque sacrifice ait réveillé la conscience

des soldats, gagnés à la trahison (1). Quelques uns même, véritablement affolés, enlèvent le drapeau tricolore qui flottait sur le fort et le remplacent par le drapeau blanc. En même temps ils élèvent en l'air la crosse de leurs fusils. Les pièces, abandonnées par leurs servants, ne tirent plus. Les Turcs, enhardis par ce silence de nos canons, accourent de toutes parts, grimpent aux échelles que quelques traîtres leur ont jetées et se répandent dans le fort. D'autre part, les prisonniers enfermés dans les casemates profitent de l'absence de leurs gardiens pour reconquérir leur liberté, introduire les ennemis dans la place et combattre avec eux contre la poignée de Français qui résistent encore. La confusion et le désordre règnent partout... A ce moment, le conducteur d'artillerie Triaire, indigné des scènes scandaleuses dont il est le témoin et qu'il est impuissant à empêcher, se rappelle que jadis l'un de ses compatriotes sacrifia sa vie pour assurer le salut de l'armée. Or, ici, ce n'est point l'existence d'une armée qui est en question, mais quelque chose de plus précieux encore, son honneur. Aussi, n'hésite-t-il pas. Il conseille à ses camarades, dont il voudrait sauvegarder l'existence, de s'enfuir, laisse les assaillants se masser dans l'intérieur de la forteresse, après quoi il pénètre sans hésitation aucune dans la tour de l'Est, descend l'escalier conduisant au magasin à poudre, dont il avait la clef, et le fait sauter, enseve-

(1) M. Thiers, dans la 2me édition de son *Histoire du Consulat*, rapporte que le capitaine Ferray, « chargé de diriger une sortie, ne fut suivi que par trois grenadiers. Se voyant abandonné, il retourna vers le fort »... — D'autre part, l'auteur du *Manuel d'Infanterie à l'usage des sous-officiers, caporaux et élèves caporaux*... 107e édition — 1900 — Charles Lavauzelle, éditeur, 118, boulevard Saint-Germain, Paris, — s'exprime ainsi : « Le capitaine erray Fessaye de faire une sortie à la tête de sa compagnie : nul ne le suit. Il est tué »...

lissant avec lui, sous les ruines fumantes de cette partie du fort, les assiégeants et les assiégés.

Ainsi mourut, le 30 décembre 1799 (1) à l'âge de 28 ans, le sergent Triaire !

L'acte qu'il a accompli simplement a été, 63 ans plus tard, révoqué en doute (2) par le Ministre de la guerre de l'époque. Or, l'opinion du chef de l'armée repose tout entière sur le simple rapport du chef de bataillon Cazals, qui a fort bien pu se tromper lui-même. Cette dernière hypothèse est d'autant plus plausible que le général de brigade Destaing, dans sa lettre au général de division Reynier, dit très clairement qu' « un soldat... mit le feu à une poudrière » (3).

Les déclarations faites spontanément à la mairie du Vigan par les propres compagnons du sergent Triaire confirment du reste la vérité de l'acte accompli par lui. Le sentiment populaire s'est également prononcé en faveur de l'authenticité du fait, témoin l'érection de la statue. Enfin, l'armée elle-même a inscrit parmi ses fastes l'explosion du fort d'El-Arisch et parmi ses héros, à côté des d'Assas et des Bisson, le sergent Triaire. Un Ministre de la guerre, mieux informé que le Maréchal, auteur de la fameuse lettre de 1862, a consacré officiellement l'acte héroïque du sergent Triaire en autorisant la relation de ce fait d'armes dans une brochure répandue dans les régiments.

Ce glorieux épisode de notre histoire militaire prouve que le peuple de France est toujours fertile

(1) Voir Pièces justificatives, n° 3 l'« extrait mortuaire. »

(2) Voir pièces justificatives, n° 4, (lettre du Ministre de la Guerre et divers documents).

(3) Voir pièces justificatives, n° 5 (lettre de Destaing à Reynier).

en héros et que l'humble fils d'artisan savait mourir aussi bien que le fils de noble famille. Le sacrifice de Triaire est comme un rayon de soleil qui éclaire d'un jour sublime un coin du sombre tableau de la reddition du fort. Il efface, en quelque sorte, la trahison de ceux qui, parmi ses compagnons d'armes, oublièrent un instant leur devoir. Un siècle a passé sur cet évènement que l'histoire impartiale a mis à côté de celui qui 'a immortalisé le nom de d'Assas. Comme le chevalier, le soldat a sa statue dans sa ville natale. Le bronze le représente au moment où il va consommer le sacrifice suprême, tandis que la France, sous la figure d'une jeune femme, lui offre la palme de l'immortalité (1).

Le Vigan a le droit de s'enorguellir d'avoir vu naître ces héros. Tous deux bien qu'ayant reçu une éducation différente, ont donné avec un égal courage leur vie pour la France : ne laissons pas leur histoire tomber dans l'oubli.

« Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie,
« Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie... »

(1) Les rares survivants d'El-Arisch obtinrent, grâce à l'intervention du colonel anglais Douglas, une capitulation honorable. L'année suivante, Kléber, résolu à évacuer l'Égypte, signa avec Sydney Smith la *Convention d'El-Arisch*, en vertu de laquelle l'armée d'occupation devait être ramenée en France, avec tous les honneurs de la guerre sur des navires anglais. L'amiral Keith refusa de ratifier ces conditions et somma même le général français de se constituer prisonnier avec son armée. Kléber, enfin réveillé de son inexplicable torpeur, se prépara à combattre et peu de jours après il rentrait au Caire, grâce à la belle victoire d'Heliopolis (20 mars 1800). Mais il succomba le 14 juin, sous le poignard d'un fanatique, Soliman, et son successeur Menou, bloqué dans Alexandrie après la bataille indécise de Canope, capitula. Son armée fut rapatriée par les Anglais. Ainsi se termina cette expédition qui a été le point de départ de l'influence française en Egypte et des fécondes études de nos savants sur la vieille terre des pharaons.

Ne laissons jamais échapper l'occasion d'exalter la conduite de ceux qui, en toute circonstance, n'écoutant que la voix d'une conscience droite et éclairée, ont accompli leur devoir, tout leur devoir. Ne nous lassons pas de répéter que sous un régime démocratique comme le nôtre, l'amour de la vertu doit remplir les cœurs des citoyens. En agissant ainsi, nous aurons bien mérité de la République et notre Patrie, marchant toujours davantage vers l'idéal de liberté, de justice et de paix que nous rêvons pour elle, sera grande au dedans et respectée au dehors.

Henri Roux.

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Copie de l'acte de Baptême de Pierre Triayre (v.p.1).

« L'an mille sept cent septante et un et le vingt et sept octobre, je soussigné ay batisé pierre né le dix et sept dudit mois, fils légitime a pierre triayre tailleur de pierre et a jeanne Mouret présenté au Saint-Bateme par Jacques Mouret son oncle et par Suzanne Beaumes née Triayre sa tante, présens s^rs^. David Blaquiere et Marc Guibal tous de la ville du Vigan diocèse d'Alais.» Signé : Blaquiere et Antoine Gal, pasteur. — (Extrait du 1er Registre des baptêmes et mariages de l'église réformée du Vigan, tenu par le pasteur Antoine Gal-Ladevèze. Série G.G. folio 347).

II.

A la batterie des sans-culottes, le 27 brumaire an III (17 novembre 1794), de la République française, une, indivisible et impérissable.

« Citoyen et cher ami, je vous écris ces mots deux de lettre pour m'informer de l'état de votre santé, ainsi que de celle de votre chère épouse, dont je suis fort en peine et je languis de savoir de vos chères nouvelles. A l'égard de la mienne, elle est fort bonne grâce à l'Être supprême. Je vous prie de m'excuser si j'ai tant tardé à vous donner de mes nouvelles,

parce que nous avons été à la montagne ; nous y avons resté quatre mois, puis la neige nous en a fait partir : il y en avait jusqu'à six pans de hauteur sur le col de Tende. Nous avions monté avec toute l'artillerie pour aller faire le siège de Coni (1), mais la trahison de Robespierre (2) a été cause que nous n'avons pas fait le siège. Notre armée de suite elle est dans la plaine, mais (3) ils ont battu en retraite

(1) L'opération sur Coni avait été prescrite le 3 juillet par arrêté du Comité de salut public, envoyé au représentant Ricord, délégué à l'armée d'Italie. Le mouvement commença seulement le 31 juillet, après que les représentants Albitte et Laporte, délégués à l'armée des Alpes, eurent reçu du Comité ordre de coopérer aux opérations sur Coni. La 118e demi-brigade était sous les ordres du général Macquard ; elle occupait le col de Tende et devait déboucher dans la vallée de la Valmegnano. Tous ces mouvements sont conformes à la lettre de Triaire, qui les illustre et les confirme.

(2) Robespierre jeune était, dès la fin de juin, parti pour Paris où se préparaient les évènements du 9 thermidor. Or, le mouvement de la division Maequard, où se trouvait Triaire, fut arrêté dans la vallée de la Valmegnano : c'est que l'armée des Alpes n'avait pas encore répondu à la demande de coopération adressée par Ricord, dans la période du 20 au 30 fructidor (7 au 17 août 1794). La 118e qui fait partie de la brigade Lebrun, est cantonnée à Limone, son artillerie est à Roccavione. Nous en connaissons la composition :

1re batterie	4 pièces de 4 et 2 obusiers,
2me batterie	2 pièces de 8 et 2 de montagne.

Une de ces batteries, probablement formées par des éléments venant du siège de Toulon, avait conservé le nom qu'elle portait à ce siège: *batteries des sans-culottes :* ainsi s'expliquerait le surnom ... Ce mouvement fut brusquement interrompu le 8 août (21 thermidor), le Comité de salut public ayant arrêté toute offensive après le 9 thermidor pour parer aux insurrections qu'il redoutait. Il est curieux de recueillir sous la plume d'un soldat presque illettré l'écho populaire des bruits qui ont accueilli le 9 thermidor. Salicetti, fut délégué à l'armée d'Italie. Il y arriva le 6 août sous le coup d'une émotion très vive: le chef de brigade qui le suivait à peu de distance fut assassiné par les Barbets. Salicetti crut que c'était à lui qu'on en voulait et que le coup avait été préparé de longue main par Robespierre jeune avant sa chute. De là son irritation et la réaction violente contre les créatures de ce conventionnel, le projet d'arrestation du général Bonaparte, etc., etc., Triaire répète fidèlement ce qu'il entend dire autour de lui et c'est une note très curieuse,

(3) Ici, quelques mots illisibles que l'on peut traduire peut-être par « celle des autres... » — Il faut néanmoins reconnaître que le brave Triaire a construit ici une phrase absolument fantaisiste. Essayons d'en débrouiller le sens. Nous avons laissé en avril la brigade Lebrun, de la division Macquard, à Limone, au-delà du Col de

jusqu'au col de Tende, je vous dirai qu'à présent notre compagnie est cantonnée en batterie (1). qui sont de Nice ou de Villefranche. . . . . Mon adresse est : au citoyen Triaire, canonnier de la 118[e] demi-brigade, compagnie d'artillerie, à la batterie des sans-culottes, passant par Nice, à poste restante à Nice......»

III.

Extrait mortuaire de Pierre Triaire (v. p. 9).

Le citoyen Pierre Triaire, conducteur d'artillerie, natif du Vigan, département du Gard, âgé de vingt-huit ans, tué à El-Arisch le 9 nivôse au VIII (30 décembre 1799).

A El-Arisch

Certifié par moi, officier de santé.

Signé : Leclerc. Vu par moi, commissaire de guerre.

Signé : Signature illisible.

Vu et certifié par nous membres composant le Conseil d'administration du parc d'artillerie.

Signés : Vermot Témoin : Martel

Tende, sur la route de Caire : elle y escarmouche contre les Piémontais. Dumerbion, général en chef, excité par Ricord et Salicetti, peut-être par les instructions de Carnot, se décide, en septembre, à faire un vaste mouvement tournant par sa droite. Il en confie l'exécution à Masséna dont il renforce la division par des troupes empruntées à la division Macquard. Celle-ci se trouve très affaiblie et le 22 septembre elle abandonne Limone et se replie sur le col de Tende. Or, dans la liste des troupes tirées de la division Macquard ne figure pas la 128[e] : celle-ci est donc restée au Col de Tende, et, dans la pensée de Triaire, *les autres*, c'est la division Masséna.

(1) Ici encore, dans l'interligne se trouve un mot qu'il nous a été impossible de déchiffrer.

IV

Lettre du Ministre de la Guerre et documents divers (p. 9).

Extrait d'une lettre de son Excellence M. le Ministre de la Guerre, en datte du 4 septembre 1862, relative au conducteur d'artillerie Triaire.

« De nouvelles recherches ont eu lieu dans les archives du dépôt de la Guerre pour vérifier l'exactitude des déclarations consignées dans le procès-verbal relatif à Pierre Triaire. Il n'a été trouvé *aucune trace* de la communication qui aurait été faite à la garnison du Caire par la voie de l'ordre du jour, de l'acte de dévouement du sieur Triaire. Il en est de même quant à l'ordre du jour qui aurait été adressé à la garnison de Rosette.

Le chef de bataillon du génie Cazals qui commandait à cette époque le fort d'El-Arisch, a adressé au général Kléber une relation détaillée de sa défense, qui existe en original, au dépôt de la guerre, et dans laquelle on lit seulement ce qui suit sur l'explosion de la poudrière : « La tour de l'Est de la porte, où étaient presque toutes les poudres et munitions de guerre, après une explosion terrible, sauta en l'air. Elle engloutit, sous les décombres, les Français et les Turcs dont les environs étaient couverts. »

Le chef de bataillon Cazals termine sa relation en citant les noms de ceux qui se sont distingués ; mais, parmi ces noms, ne se trouve pas celui de Pierre Triaire.

Au reste le général Destaing que j'ai mentionné dans ma lettre du 1er août est le seul qui présente l'explosion de la poudrière comme le résultat d'un acte de dévouement : or, il n'a pu en parler que par ouï-dire, puisqu'il était à Catich, à 25 lieues environ du fort d'El-Arisch. D'un autre côté, on lit ce qui suit dans le journal rédigé par le capitaine du génie Bouchard, qui était présent à la défense du fort : « Il serait difficile d'assigner la cause de l'explosion du magasin à poudre ; cependant plusieurs circonstances concourent à l'attribuer aux mineurs français. Ces hommes d'une intrépidité rare avaient travaillé au puits de contre-mine devant la porte de ce magasin jusqu'au moment où les Turcs furent introduits dans le fort. Ils n'avaient été ensuite aperçus par aucun des Français, et il est à présumer qu'ils s'étaient retirés dans le magasin à poudre pour s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. »

Le journal du capitaine Bouchard est terminé par la copie d'un rapport du chef de brigade Goguet, président du Conseil de guerre, chargé de faire une enquête sur la défense d'El-Arisch. Ce rapport est intitulé : *Rapport sommaire du jugement rendu contre les accusés pour l'affaire d'El-Arisch et des dispositions en faveur des officiers, sous-officiers et soldats qui se sont particulièrement distingués.* » Il ne mentionne pas non plus le nom de Triaire.

Au surplus, la défense d'El-Arisch est loin d'être un souvenir glorieux pour la France, car il résulte de toute la correspondance relative à cette affaire que la plus grande partie de la garnison, révoltée contre ses chefs refusa de se défendre, força son commandant à capituler et se déshonora en introduisant elle-même les Turcs dans le fort.

« En supposant donc parfaitement authentique le fait attribué à Pierre Triaire, ce qui n'est prouvé par aucune pièce officielle, en perpétuer la mémoire par un monument public, serait, tout en voulant immortaliser une action glorieuse, rappeler un triste souvenir.

« Vu parce que conforme. Le Sous-Préfet :

« Signé : .... »

« Le Vigan, le 4 novembre 1862.

« Le Sous-Préfet du Vigan a l'honneur d'adresser à M. le Maire de cette ville la copie de la dépêche ministérielle dont la teneur suit et un extrait de la pièce émanée du Ministère de la Guerre, datée du 4 septembre 1862.

« Le Sous-Préfet :

« Signé : .... »

« Paris, le 11 octobre 1862.

« M. le Préfet, à la suite de la communication que vous m'avez adressée le 11 juillet dernier, j'ai prié M. le Maréchal, Ministre de la Guerre, de vouloir bien faire rechercher, dans les archives de son département, s'il existe des documents de nature à établir l'authenticité de l'acte de dévouement attribué au conducteur d'artillerie Pierre Triaire, né au Vigan.

« Ces recherches ont été sans résultat, ainsi que vous en jugerez par la dépêche de Son Excellence, dont j'ai l'honneur de vous transmettre un extrait.

« Je pense comme M. le Maréchal, Ministre de la Guerre, qu'il n'y a pas de motifs pour autoriser la ville du Vigan à ériger un monument à l'artilleur Triaire.

« Je vous renvoie les pièces que vous m'avez communiquées.

« Par le Ministre et par autorisation.
« Le Conseiller d'État, directeur général.
« Signé : THUILLIER.

« Pour Copie conforme.
« Le Secrétaire-Général de la Préfecture du Gard.
« Signé : JORET DES CLOSIÈRES.

« Pour Copie conforme.
« Le Sous - Préfet du Vigan.
« Signé : .... ».

V.

Lettre du général de brigade Destaing au général de division Reynier.

« Catich, le 12 mars, an VIII de la Rép. française.

« L'officier qui avait escorté le courrier du vizir vient d'arriver, il apporte les nouvelles suivantes :

« El-Arisch a été bloqué le 2 et enlevé le 9 par surprise. Il y avait hors la place un détachement d'une centaine d'hommes, lorsque le commandant du fort fit sortir un parlementaire. Les Turcs profitèrent de ce moment pour se jeter en foule et de tous côtés sur le fort, où ils entrèrent pêle-mêle, avec ce qui était dehors à la faveur des prisonniers turcs qui étaient dedans et qui empêchaient de fermer la porte. *Un soldat les voyant sabrer dans le fort mit le feu à une poudrière qui a fait sauter la tour et l'angle à gauche de la porte et y a fait une*

grande brèche. L'ennemi a beaucoup perdu devant le fort, l'explosion lui a tué beaucoup de monde. Les prisonniers français et les mamelucks prétendent que leur perte va à 3.000 hommes.

« Je vous salue.

« Signé : DESTAING ».

VI.

Déclarations au sujet de Pierre Triaire

(Copie du procès-verbal).

« L'an 1835 et le 23 janvier, en l'Hôtel de la Mairie, sur la réquisition de Jacques Triaire, tailleur de pierres, âgé de 36 ans, domicilié en cette ville, place du Plan - d'Auvergne, neveu du sieur Triaire Pierre, conducteur d'artillerie à l'armée d'Égypte.

Se sont volontairement présentés devant nous, Maire de ladite ville du Vigan, les sieurs Loubat Louis, Barral Jean-Louis, Ferrière François, Lassale Louis, Journet Antoine et Journet Philippe, à l'effet de nous faire leur déclaration sur l'action héroïque dudit Pierre Triaire.

Nous, dit Maire, avons reçu la déclaration des sus-nommés comme il suit :

« Le sieur *Loubat Louis*, dit Crès, âgé de 68 ans, domicilié à Aulas, ancien soldat à la 75me demi-brigade de ligne, qui faisait partie de l'armée d'Égypte, nous a attesté que vers le commencement de 1800, se trouvant à Sala-Hic, dernière ville d'Égypte, vers le désert de la Syrie, à environ dix lieues du fort d'El-Arisch, il apprit que le sieur Triaire, au mo-

ment où ce fort allait être pris par l'armée ennemie, voyant l'impossibilité où on était de le défendre, avait invité ses compagnons à se retirer en leur disant qu'il allait lui-même mettre le feu à la poudrière pour exterminer les ennemis qui pénètreraient dans le fort ; qu'ayant exécuté au sacrifice de sa propre vie, il s'en suivit la mort d'un grand nombre de Turcs ».

« *Barral Jean - Louis*, né à Joyeuse (Ardèche), domicilié au Vigan, âgé de 63 ans, déclare qu'étant conducteur d'artillerie attaché à la 69me demi-brigade, il fut donné communication à la garnison du Caire, par la voie de l'ordre du jour, de l'acte de dévouement du sieur Triaire, et il raconte ce fait d'une manière conforme à la précédente déclaration ».

« *Lassale Louis*, propriétaire, âgé de 60 ans, domicilié à Bez, ancien grenadier à la 69me demi-brigade, déclare qu'il faisait partie de l'arrière-garde du corps d'armée qui revenait de Syrie, que se trouvant embusqué dans un endroit appelé le Jardin des Olives, à trois lieues d'El - Arisch, une détonation sourde et lointaine se fit entendre et que le lendemain on fut informé en route que la détonation de la veille avait été causée par l'explosion du fort ; que c'était Triaire qui l'avait fait sauter en mettant lui-même le feu aux poudres et qu'il avait fait périr un grand nombre d'ennemis ».

« *Journet Antoine*, propriétaire-cultivateur, âgé de 60 ans, domicilié au Vigan, ancien soldat de la 18me demi - brigade, déclare qu'aussitôt après son arrivée au Caire, il apprit, par le bruit général de l'armée, le courage de Triaire et le raconte dans les mêmes termes que dessus ».

« *Ferrière François*, âgé de 62 ans, propriétaire, domicilié à Esparon, commune de Bez, ancien fourrier à la 1re compagnie, 2me bataillon de la 62me brigade, atteste que l'action d'éclat du sieur Triaire fut mise à l'ordre du jour à Rosette, en Égypte, et qu'il se rappelle avoir copié lui même cet ordre du jour qui fut lu à la tête de sa compagnie (1) ».

« *Journet Philippe*, âgé de 56 ans, domicilié au Vigan, ancien sergent au 63me de ligne, déclare avoir entendu dire plusieurs fois à son frère, François Journet, caporal des grenadiers à l'armée d'Égypte, que Triaire Pierre, conducteur d'artillerie, s'était enfermé dans le magasin à poudre du fort d'El-Arisch, après avoir invité ses camarades à se sauver et leur avoir fait part de son intention de faire sauter le fort et de s'ensevelir sous ses ruines avec les ennemis. Le déclarant ajoute que son dit frère était du nombre de ceux qui se trouvaient dans le fort d'El-Arisch et qu'il entendit lui même les propres paroles de Triaire.

« Ces déclarations ont été affirmées sincères et véritables par lesdits Loubat, Barral, Ferrière, Lassale, Journet Antoine et Journet Philippe devant nous, maire de la commune du Vigan, qui avons dressé le présent procès-verbal pour servir audit Triaire comme il appartiendra et en même temps pour rappeler un fait qui intéresse la gloire de la France et honore la ville du Vigan, patrie du brave Triaire et du Chevalier d'Assas dont il a imité le dévouement héroïque.

Fait au Vigan les mêmes jour, mois et an que

(1) Le registre des ordres du jour de la place de Rosette, de laquelle dépendait El-Arisch, manque, paraît-il, au Ministère de la Guerre.

dessus et, après lecture faite, le sieur Ferrière a signé avec nous, M. Cazes, adjoint à la mairie du Vigan, et M. Roger, marquis de Ginestous, colonel de la garde nationale, conseiller municipal, chevalier de la Légion d'honneur ; tous deux présents aux susdites déclarations et avec ledit Triaire neveu. Quant aux autres *comparaissants*, ils ont déclaré ne savoir signer, de ce requis » (1).

VII.

Lettre adressée par M. Thiers à M. Amat, adjoint au maire du Vigan. Paris le 5 Mai 1845.

Monsieur,

J'aurais répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 19 mars dernier, si je n'avais pas voulu, en vous répondant, pouvoir vous annoncer que j'avais fait droit à votre juste réclamation. Il se fait en ce moment un nouveau tirage du second volume de mon Histoire du Consulat et de l'Empire. J'ai ajouté au récit de la prise du fort d'El-Arisch par les Turcs quelques lignes consacrées à l'acte de dévouement du brave Triaire.

En vous remerciant, Monsieur, de m'avoir signalé l'omission que j'avais commise, je viens vous prier d'être mon interprète auprès de votre collègue M. Argelliès qui m'a envoyé la déclaration de plusieurs citoyens du Vigan, relative au beau fait par

(1) Archives du Vigan ; dossier Triaire, pièce n° 1.

lequel leur brave compatriote Triaire a couronné sa carrière.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Signé : A. Thiers.

A Monsieur Amat, adjoint au maire du Vigan (1).

(1) Lettre communiquée par M. Charles Triaire.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Cartes d'excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées (relations Midi-Orléans). Cartes individuelles

Il est délivré, du 15 Juin au 15 Septembre, au départ des Gares de Paris (Quai d'Orsay, Pont-Saint-Michel et Austerlitz) des cartes d'excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.

Ces cartes donnent droit :

1° **A un voyage aller** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires de Paris au point d'accès choisi par le Voyageur sur l'une des zones de libre circulation ci-après définies et en empruntant l'un des itinéraires suivants :

a) Paris, Blois, Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Dax et Bayonne ou Puyôo pour les zones **B** et **D**.

b) Paris, Vierzon, Châteauroux, Limoges, Uzerche, Brive et Toulouse (*viâ* Souillac, Montauban ou *viâ* Saint-Denis-près-Martel-Capdenac) pour les zones **B**, **C** et **D**.

c) Paris, Vierzon, Montluçon ou Saint-Denis-Près-Martel, Aurillac, Neussargues et Béziers (avec faculté d'interruption entre Banassac-la-Canourgue et Aguessac ou Millau) pour les zones **C** et **D**).

d) Paris, Vierzon, Aurillac ou Saint-Denis-près-Martel pour les zones **A** et **E**.

2° **A la libre circulation** sur les lignes comprises dans la dite zone avec arrêts facultatifs à toutes les Gares.

3° **A un voyage retour** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires du point où le Voyageur abandonne la zone de libre circulation à Paris et en empruntant, en sens inverse, l'un des itinéraires désignés au 1°.

Les lignes comprises dans les zones de libre circulation sont les suivantes :

Zone **A**. — Saint-Denis-près-Martel à Arvant, Viescamp-sous-Jallès à Figeac, Neussargues à Millau, Mende au Monastier, Séverac-le-Château à Rodez, Rodez à Saint-Denis-près-Martel.

Zone **B**. — Bayonne à Toulouse-Matabiau, Bayonne à Irun (1), Bayonne à Saint-Étienne-de-Baïgorry, Ossès à Saint-Jean-Pied-de-Port, Puyôo à Saint-Palais, Autevielle à Mauléon, Pau à Laruns-Eaux-Bonnes, Buzy à Oloron-Sainte-Marie, Lourdes à Pierrefitte-Nestalas, Tarbes à Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan à Arreau-Cadéac, Montréjeau à Bagnères-de-Luchon, Boussens à Foix, Portet-Saint-Simon à Ax-les-Thermes.

Zone **C**. — Toulouse-Matabiau à Montpellier (*viâ* Cette et Montbazin-Gigean), Toulouse à Ax-les-Thermes, Bram à Pamiers, Moulin-Neuf à Lavelanet, Belvèze-Aude à Limoux, Carcassonne à Quillan, Rivesaltes à Quillan, Perpignan à Villefranche-Vernet-les-Bains, Elne à Arles-sur-Tech, Narbonne à Port-Bou (1).

Zone **D**. — Lignes énumérées ci-dessus aux zones **B** et **C**.

Zone **E**. — Saint-Denis près-Martel à Arvant, Neussargues à Béziers, Mende au Monastier, Séverac-le-Château à Saint-Denis-près-Martel, Figeac à Viescamp-sous-Jallès, Béziers à Montpellier (*viâ* Cette et Montbazin-Gigean), Béziers à Toulouse, Narbonne à Port-Bou (1), Elne à Arles-sur-Tech, Perpignan à Villefranche-Vernet-les-Bains, Rivesaltes à Quillan, Carcassonne à Quillan, Belvèze-Aude à Limoux, Bram à Pamiers, Moulin-Neuf à Lavelanet, Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes, Castelnaudary à Rodez, Toulouse à Capdenac, Toulouse à Montauban, Montauban à Bédarieux, Teissonnières à Albi, Montauban à Saint-Denis-près-Martel.

Les prix totaux des cartes individuelles sont ainsi fixés :

	1re CLASSE	2e CLASSE	3e CLASSE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Zone **A**..................	150 »	105 »	70 »
— **B** ou **C**............	190 »	140 »	95 »
— **D** ou **E**............	230 »	170 »	115 »

Sur ces prix, il est accordé pour les familles une réduction qui va de 10 °/o pour la deuxième personne, jusqu'à 50 °/o pour la sixième et les suivantes.

Pour tous renseignements, consulter soit le tarif commun G.V. 106, soit le livret dont il est fait mention dans l'*avis* de la page suivante.

(1) Toutefois, pour revenir d'Irun à Hendaye et de Port-Bou à Cerbère, les Voyageurs devront se munir de billets dont le prix est dû par eux aux Compagnies Espagnoles.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Les voyageurs peuvent effectuer des voyages sur le réseau du Midi (notamment dans les Pyrénées et aux Gorges du Tarn) au moyen d'une des combinaisons suivantes comportant de notables réductions sur les prix ordinaires des places :

1° Billets d'aller et retour individuels et de famille, de toutes classes, à destination des Stations thermales et balnéaires situées sur le réseau du Midi. Durée (1) 33 jours, non compris le jour du départ et d'arrivée.

2° Billets de voyages circulaires Paris, Centre de la France, Pyrénées, Provence et Gorges du Tarn, de 1re et 2me classe

Durée (1) 20 jours pour les voyages intérieurs Midi (G. V. 5) et 30 jours pour les voyages communs avec l'Orléans et le P.-L.-M. (G. V. 105). — En outre, il est délivré, sur les réseaux du Midi et d'Orléans, des billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits pour permettre aux voyageurs porteurs de billets de voyages circulaires de visiter des points situés en dehors du voyage circulaire : les Eaux Bonnes, les Eaux-Chaudes, Carcasssonne etc.

3° Billets spéciaux d'aller et retour, de toutes classes pour Lourdes, délivrés au départ de toutes les gares des réseaux de l'Etat, du Nord, de l'Ouest, de l'Est, du P.-L.-M., d'Orléans et dans toutes les gares du Midi situées à plus de 150 kilomètres de Lourdes.— Durée de validité variable suivant la longueur du parcours : 4 à 12 jours non compris le jour de départ.

AVIS. — Un **livret** indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectués les divers voyages d'excursions, de famille, etc., sera envoyé gratuitement à toute personne qui fera parvenir au service commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrondissement), le montant de l'affranchissement du livret, soit 0 fr. 25.

Vente de documents par la Compagnie du Midi :

a. — Au Bureau commercial, à Paris. — *b.* — Dans toutes les bibliothèques des gares du réseau du Midi. — *c.* — Dans toutes les bibliothèques de la maison Hachette situées dans les gares.

PYRÉNÉES	I. De la Bidassoa au Gave d'Ossau.	0 fr.	50
	II. Du Gave d'Ossau à la Garonnne	0	50
	III. De la Garonne à l'Ariège.....	0	50
	V. De l'Ariège à la Méditerranée..	0	50
Carnet de cartes postales illustrées sur les Pyrénées...		0	50

(1) Faculté de prolongation moyennant 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS - LYON - MÉDITERRANÉE

L'HIVER A LA COTE D'AZUR

Billets d'aller et retour collectifs de 2me et 3me classes valables jusqu'au 15 Mai 1906

Du 1er Octobre au 15 Novembre 1905, la Compagnie délivre aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 2e et 3e classes pour Hyères et toutes les gares P.-L.-M., situées au-delà vers Menton. — Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1er octobre au 15 Novembre 1905.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3e personne, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

STATIONS HIVERNALES (Nice, Cannes, Menton, etc.,)

Billets d'aller et retour collectifs de 1re 2me et 3me classes

Valables 33 jours

Du 15 Octobre au 15 Mai, la Compagnie délivre, dans toutes les gares de son réseau, sous condition d'effectuer un minimum de parcours simples de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes, pour les stations hivernales suivantes : Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël. Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaire (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3e personne, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes.

La durée de validité des billets peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours moyennant le payement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 o|o.

Arrêts facultatifs

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

L'ÉGLISE

SAINTE-MARIE OU NOTRE-DAME

DE NIMES

BASILIQUE-CATHÉDRALE (1)

(DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE)

CHAPITRE QUATRIÈME

L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE ET LES VITRAUX

I

L'intérieur de la cathédrale présente les dimensions suivantes.................... *en longueur :*

1° De la ligne intérieure du seuil de la grande porte, au mur de l'autel de la chapelle du Saint-Rosaire......	69m00
2° De la ligne du mur qui part de la chapelle des fonts, et de la chapelle Saint Joseph (les deux premières chapelles en entrant), à la table de communion du chœur.................	29m80

(1) La publication de ces quelques chapitres n'est qu'une communication partielle de l'ouvrage sous presse. Nous ne pouvons donc pas y joindre les sept gravures du volume en publication.

3° De la table de communion au plan des tuyaux de montre à l'orgue d'accompagnement..................	18m50
4° La chapelle du Saint-Rosaire est carrée, elle mesure..................	7m25 sur 7m25
	en largeur :
1° Du fond d'une chapelle à l'autre (fonts et Saint-Joseph)..............	19m25
2° Du bas de la marche d'une chapelle à l'autre......................	13m75
3° Du mur, au bas de l'escalier de la chaire, au mur opposé à l'entrée de la chapelle du Saint-Sacrement....	19m80
4° Du fond de la chapelle Saint-Castor, au mur de la chapelle du St-Sacrement, au-dessous de l'inscription de Fléchier......................	35m85
5° D'une grille à l'autre dans le chœur............................	12m20
6° Le pourtour du chœur mesuré du côté de la sacristie (de la grille au mur)............................	3m68
Du côté opposé..	3m38
La chapelle du Saint-Sacrement mesure : en longueur..............	20m05
en largeur.....	9m90

De toutes ces dimensions, il résulte une surface utilisable pour l'assistance, aux grandes fêtes, de 800 mètres carrés, tribunes comprises. A trois personnes par mètre carré, on peut compter un total de 2.400 fidèles, soit assis soit debout, mais à l'aise. Les jours de grand concours, où sont nombreux et pressés les rangs des derniers venus, on peut faire entrer dans la basilique près de 3.000 personnes, clergé compris.

La hauteur de la cathédrale sous les voûtes est de .... 19^{m}25

La hauteur du clocher est de....... 35^{m}

II

Les parties romanes et caractéristiques qui nous sont parvenues intactes dans l'intérieur de la basilique sont d'abord les deux piliers trapus, qui de chaque côté de la porte principale servent de support à l'arc du réduit des chaises, au pied de l'escalier de chaque tribune. Les démolisseurs ont laissé les premiers claveaux de cet arc, on les a utilisés dans la reconstruction de 1646, ils ont donné la courbure de l'arceau, et formé le commencement de sa voussure. Les deux arcs de décharge, plus voisins de la porte et qui s'élèvent près de ces piliers, sont aussi du XIe siècle ; par le retrait du mur qu'ils encadrent, ils dessinent comme une niche.

Les deux piliers dont nous venons de parler indiquent la largeur de la grande nef romane (8^{m}60) et la hauteur des arcades qui la limitaient. De leur emplacement au mur du clocher, on mesure exactement la largeur des bas-côtés de l'église primitive. Ces données sont d'ailleurs confirmées par les substructions des autres piliers, trouvées lors des fouilles du pavé, dans toute la longueur de l'église et sur le même alignement.

A la tribune des orgues on retrouve d'autres piliers semblables à ceux du rez-de-chaussée, que nous venons de relater. La partie du mur de la façade répondant à la grande nef, est ornée de corniches et

de colonnes demi-engagées, comme celles qui décorent la façade elle-même. Toutefois ces restes du XI[e] siècle ne se trouvent que sur les assises voisines du clocher et au-dessous de la rosace. Les démolisseurs, ne l'oublions pas, respectèrent cette partie des constructions , pour contrebuter la tour qui menaçait de tomber sans ce soutien.

Dans la rue Saint-Castor, presque en face de la porte du presbytère, il reste encore un massif énorme de maçonnerie romane ; il servait de contrefort au transept (1) ; la Renaissance l'a conservé.

Les fouilles, faites par M. Révoil avant de commencer les grandes réparations de 1882, mirent à jour une inscription, à environ 1[m]50 au-dessous du sol actuel, au bas du pilier qui sépare le chapelle de Saint-Firmin de celle de Sainte-Anne. On y lit :

D. O. M.
VIRGINIQ. (*ue*)
HERESEON : TRIVMPHATRICI
VRBANO-VIII : PONT : (*ifice*)
LVDOVICO-XIII-IVSTO : REG : (*e*)
ANTHYMO, DIONYS. COHON.
EPISC. NEMAVS. 1639 (2).

C'est la première pierre de la reconstruction qui se termina en 1646.

Les réparations entreprises par Mgr Besson, couronnées de succès par la consécration du 26 octobre 1882, ont compris la réfection totale du chœur et la reprise en sous-œuvre du transept et de la grande nef jusqu'à la naissance de la voûte, qui fut laissée

(1) Un massif semblable se trouvait du côté opposé de la cathédrale, c'est-à-dire vers le milieu de la chapelle du Saint-Sacrement.

(2) « A Dieu, Tout-Puissant, très grand *(Deo omnipotenti maximo)* et à la Vierge triomphante des hérésies, Urbain VIII pape, Louis XIII le juste, roi, Anthyme Denis Cohon, évêque de Nimes, 1639 ».

intacte. Ces restaurations rappellent les plus beaux types du roman provençal. M. Révoil, architecte diocésain, par ses travaux sur les monuments de ce style si harmonieux et si riche, pouvait mieux que personne produire ce tour de force et doter notre ville d'un vrai chef-d'œuvre. La réalité n'est pas au-dessous des espérances les plus flatteuses, que ses amis avaient conçues, lors du projet de cette reconstruction. Il n'est pas de visiteur, si peu initié soit-il, aux secrets de l'architecture, qui ne demeure frappé de la belle ordonnance de l'ensemble, de la richesse du triforium aux colonnes de marbre, qui court le long de la grande nef d'abord, puis tout autour du chœur, et enfin de la beauté des tableaux qui ornent les chapelles, dûs la plupart à notre éminent compatriote Melchior Doze.

Dans cette grande nef une difficulté se présentait presque insoluble. L'architecte l'a si bien résolue qu'un fort petit nombre de visiteurs la soupçonnent. La voûte du dix-septième siècle portait ses arêtiers et ses arcs-doubleaux sur des piliers plats, d'une saillie médiocre (0^m10 au plus, au fût). Or les colonnes romanes avec leur chapiteaux feuillagés, devaient nécessairement former un avancement énorme, par rapport à la retombée des voûtes, avancement que devait augmenter encore la perspective. M. Révoil, pour tromper l'œil agréablement et dissimuler le vide de la partie supérieure des chapiteaux, y a campé dessus, les symboles des quatre évangélistes et deux symboles de l'Ancien Testament. Ce parti-pris permet de cacher les extrémités des arcs-doubleaux et des arêtiers, de telle sorte qu'ils paraissent buter dans l'axe même de chaque colonne, surmontée de la figure mystérieuse tandis qu'en réalité ils retombent en arrière de la colonne. Ce

n'est plus le chapiteau qui reçoit la retombée des arcs, ce sont l'homme et les animaux symboliques ailés (1). Le nombre des colonnes étant de six, l'architecte a placé sur les quatre premières, du côté du chœur, l'homme de saint Matthieu, le lion de saint Marc, le bœuf de saint Luc et l'aigle de saint Jean. Les deux autres colonnes portent l'une le bélier l'autre l'agneau, victimes immolées dans les sacrifices de l'Ancien Testament.

L'inscription qui, à la hauteur des chapiteaux de ces colonnes, fait le tour de l'église, se divise en deux parties. La première commence au-dessus de la chapelle de Sainte Anne, où se trouve le tombeau du cardinal de Bernis près de l'ouverture de la chapelle du Saint-Sacrement. On y lit : *ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis. Et ipsi populus ejus erunt et ipse Deus, cum eis erit eorum Deus* (2), (Apoc. XXI, 3). La seconde partie commence au transept, du côté de l'évangile, au-dessus de la chapelle de Saint-Castor : *Astitit Regina a dextris tuis. in vestitu deaurato circumdata varietate. Adducentur Regi Virgines post eam, adducentur in templum Regis* (Ps. XLIV) 3). L'inscription gravée sur le devant du chœur nous redit le cantique des Anges à

(1) On donne : 1° *l'homme* à saint Matthieu qui *commence* par *l'humanité* du Sauveur (sa généalogie) ; 2° le *lion du désert* à saint Marc qui *commence* par la prédication de saint Jean-Baptiste *au désert* ; 3° le *bœuf du sacrifice* a saint Luc, qui *commence* par l'histoire de Zacharie *sacrificateur* du temple ; 4° l'*aigle* à saint Jean, qui comme l'aigle s'élève au sein des cieux en *commençant* par la génération *divine* du Verbe. Le moyen-âge a ajouté les ailes aux symboles, pour marquer l'origine céleste de l'Evangile.

(2) *Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il demeurera avec eux. Ils seront son peuple, et Dieu demeurant lui-même au milieu d'eux, sera leur Dieu.* (Apoc. ch. XXI vers. 3).

(3) *La Reine s'est tenue à votre droite, ornée d'un habit enrichi d'or, couverte de vêtements de diverses couleurs. Des vierges seront amenées au Roi après elle, on les conduira jusque dans le temple du Roi* (Ps. 44° passim).

la naissance du Sauveur : *Gloria in excelsis Deo, et et in terra, pax hominibus bonæ voluntatis.*

III

Tout ce que nous venons d'analyser rapidement, appartient à l'ensemble de l'intérieur de l'église. Nous devons maintenant une attention spéciale aux vitraux; leurs teintes habilement ménagées, réussissent à fournir un jour moyen, aussi éloigné des torrents de lumière peu propres au recueillement, que des obscurités mystérieuses incommodes aux habitués des offices liturgiques.

Les verrières de la cathédrale sont sorties des ateliers artistiques d'Edouard Didron, les sujets en furent choisis par Mgr Besson. L'art religieux s'inspirant des pensées de l'éloquent évêque, a su produire une œuvre magistrale. Les tons francs et intenses, donnent un puissant relief aux personnages et aux ornements. Le dessin vigoureux, quelquefois d'un archaïsme de bon aloi, s'harmonise à merveille avec les lignes géométriques des colonnes, des arêtiers et des voûtes. Visitons en détail chacune de ces verrières, nous y trouverons des saints amis, vieux protecteurs d'un pays qui nous est cher à tant de titres :

1° En entrant, nous voyons sur la gauche, au-dessus des fonts baptismaux, Saint Castor. C'est le patron de la paroisse. Il ne pouvait être mieux placé qu'au-dessus de la chapelle où naissent à Jésus-Christ les enfants de la paroisse. Il porte les armoiries de la ville de Nimes; le palmier et le crocodile y sont parfaitement dessinés; l'artiste a oublié la

couronne attachée aux branches du palmier. De sa main droite, le saint bénit son peuple. On lit au-dessous : *Sanctus Castor — Vir despiciens mundum*, homme méprisant le monde. Nous aurons occasion de parler plus longuement du saint au vitrail de la chapelle Saint-Castor.

2° Saint Honeste, placé au-dessus de la chapelle de N.-D.-de-Lourdes, est né à Nimes. Converti par saint Saturnin que saint Pierre lui-même envoya dans les Gaules (1), le saint nimois devint prédicateur à son tour et jeta les semences de la foi, dans un certain nombre d'âmes. Ce troupeau timide, le martyre de saint Baudile devait plus tard l'augmenter d'une manière si importante et si éclatante, que ce dernier a été regardé comme le premier apôtre de la cité nimoise. Saint Honeste porte une croix byzantine, ornée de riches pierreries. Inscription : *S. Honestus—Honestavit et fecit crescere in plebem suam*, Dieu l'a honoré et l'a fait grandir aux yeux de son peuple.

3° Saint Saturnin, se trouve au-dessus de la chapelle de saint Louis. Les liens de parenté qui le rattachent à l'église de Nimes, par la conversion de saint Honeste, le désignaient pour prendre place dans la cathédrale. Prédicateur de l'Évangile, il porte une croix gemmée de sa main droite, martyr il tient une palme à sa main gauche. Inscription : *S. Saturninus — Euntes docete omnes gentes*, allez enseignez toutes les nations.

4° Dans le transept, nous rencontrons d'abord le bienheureux Réginald de Saint-Gilles, l'un des premiers disciples de saint Dominique, qui le gagna

(1) « A principe apostolorum missum in Gallias... » Office de St-Saturnin, le 29 novembre, au propre de Nimes.

lui-même à son ordre, dans leur séjour commun à Rome. L'éloquent dominicain naquit à Saint-Gilles, comme l'indique son nom, il posséda à un haut degré le talent de toucher les cœurs les plus endurcis (1). C'est pourquoi nous lisons au bas du vitrail : «*ignem veni mittere ut accendatur*», *je suis venu apporter le feu pour qu'il emflamme.*—Ce sont les paroles de Notre-Seigneur, parlant de sa mission à ses apôtres (Luc, XII 49). Le peintre verrier a commis ici deux erreurs, il a écrit *Bertrandus* pour *Reginaldus*, et dans le texte ci-dessus, il a mis *est* pour *ut*. La première de ces erreurs, que semble confirmer l'habit de saint Dominique, dont le Bienheureux Bertrand de Garrigues (près d'Alais) fut aussi un enfant, est corrigée par le dessin du portail de l'église Saint-Gilles avec l'inscription : *Sancti Aegidii Ecclesia*, que le bienheureux tient dans ses mains. Notons cependant que cette manière de dire l'origine d'un personnage n'est pas conforme à la tradition, elle indiquerait plustôt que le Bienheureux a bâti l'église de Saint-Gilles, ce qui serait une grossière erreur. Il mourut en 1220.

5° Saint-Gilles suit le Bienheureux Réginald, dans le vitrail voisin. Il est représenté en habit monacal, avec la crosse abbatiale. Sa main gauche protégeant la biche qui nourrissait de son lait le saint ermite, reçoit la flèche destinée à cette dernière, par les chasseurs royaux. Cet évènement amena la découverte du solitaire, jusque là caché au monde. Inscription : « *S. Aegidius — Populus qui creabitur laudabit Dominum*, » Saint-Gilles — le peuple qui sera créé, louera le Seigneur, allusion à la ville de Saint-Gilles, bâtie autour du tombeau du saint.

(1) « Ingens ejus eloquii vis. quo vel saxea corda ad virtutem inflammabat. » *Propre du diocèse, office du bienheureux.*

En continuant la visite des vitraux, dans le chœur, du côté de l'Évangile, nous trouvons les sujets suivants :

6° Le bienheureux Urbain V, pape, est revêtu de la chasuble avec le pallium, il bénit de la main droite, et la gauche tient une croix processionnelle. La tiare affecte l'ancienne forme. Urbain V posséda de grands biens dans les diocèses de Nimes et d'Uzès, par sa famille ; il était fils du baron de Roure et de Emphelise de Sabran. Le temps qu'il passa à Uzès, auprès de l'évêque, dans des fonctions élevées, ne s'effaça jamais de son souvenir, à cause de l'affection très particulière qu'il éprouva pour ce dernier(1). Urbain V fut professeur à Montpellier, où il fit une fondation pour subvenir aux frais de douze étudiants. Il entretint toujours mille écoliers dans diverses universités, et sa générosité allait jusqu'à leur fournir des livres. Sa mort eut lieu en 1370, à Avignon. Aucune inscription n'a été attribuée à ce vitrail.

7° Le vitrail suivant représente saint François Régis, de la société de Jésus, tenant d'une main le crucifix du prédicateur, de l'autre le bourdon du pèlerin. L'apôtre des Cévennes méritait une place dans la cathédrale de Nimes, par les innombrables conversion qu'il y opéra. Il mourut à 44 ans, en 1640.

8° Saint Louis, qui s'embarqua à Aiguesmortes pour la Croisade, était le patron de Mgr Besson, à ce double titre, il prend rang parmi les saints préférés, dont l'éloquent évêque a voulu orner sa cathédrale. Couvert du manteau fleurdelysé, ceint de son épée, tête nue, sa couronne à ses pieds, le saint roi porte la couronne d'épines. On lit au bas du vitrail :

(1) « Quum praeclara quaedam ecclesiastica munia exercuisset, in civitate ucetiensi apud Episcopum, quem ut ipse dixit, singulari prosequebatur caritate ». *Propre du Diocèse, 20 décembre.*

S. Ludovicus, — Dieu sois sanctificateur et gardien de notre peuple. Ce sont les paroles du saint roi de France, dans son testament.

9° Le bienheureux Urbain II, pape, revêtu d'une chasuble d'or et orné du pallium, consacre l'église cathédrale de Nimes ; sa main droite bénit une des croix de consécration peintes sur trois colonnes romanes. C'est la représentation de ce qui eut lieu dans ce même emplacement en 1096, lorsque, revenant du concile de Clermont, le vaillant pape s'arrêta à Nimes, en consacra la cathédrale et y tint un concile (le second de Nimes), où, sous sa présidence, se trouvèrent réunis dix archevêques, quatre-vingt-six prélats, évêques ou abbés, et sept cardinaux (1).

Le peintre verrier s'est trompé en plaçant les croix de consécration sur des colonnes, c'est sur les murs même de l'édifice qu'elles doivent être peintes ou gravées.

10° L'Assomption de la Très-Sainte-Vierge, titulaire de la cathédrale de Nimes, occupe le vitrail central du chœur. Marie, entourée de têtes ailées d'anges, est élevée vers le ciel, vêtue, suivant la tradition, d'une robe rouge, d'un manteau bleu et d'un voile blanc. Le nimbe et les bords des vêtements sont d'or. Aucune inscription n'est peinte dans ce vitrail. Le carton de cette verrière a été dessiné en entier par M. Révoil.

11° Raymond IV, de Saint-Gilles, comte de Toulouse, épouse la cathédrale de Nimes, en 1096, lors de la consécration de l'église par le pape Urbain II. Le comte de Toulouse déposa un anneau d'or sur l'autel, en présence du Souverain-Pontife, et dota la

(1) Cfr. Labbe, tome X, 609.

cathédrale de biens considérables. La couronne sur la tête, l'épée au côté, et couvert d'un riche manteau de pourpre, le comte porte, brodée sur ce manteau, à la hauteur des épaules, une croix de Toulouse, que le chapitre reconnaissant adopta pour ses armes. Cette croix est encore dans le sceau du chapitre, dont se sert le vicaire capitulaire pendant la vacance du siège, on peut la voir au milieu du tombeau de l'autel, dans la chapelle du Saint-Sacrement, où les chanoines psalmodient l'office. Il y a une erreur, le disque central de la croix est de trop.

12° C'est sur le conseil de Mgr Cohon (1), évêque de Nimes (m. en 1670), que Louis XIII consacra son royaume à la sainte Vierge. L'évêque et le roi sont représentés dans ce vitrail ; Louis XIII à genoux, Mgr Cohon, debout en rochet et en camail violet, tient sa main gauche sur l'épaule du roi et de sa main droite lui montre le ciel. Nous savons, en effet, qu'en 1638, l'année même de la naissance, longtemps attendue, du dauphin qui fut Louis XIV, Louis XIII choisit le 15 août pour mettre sa personne, sa couronne et la France sous la protection de la Mére de Dieu. Par une déclaration du 10 février suivant, il ordonna que tous les ans on fît une procession solennelle à Notre-Dame de Paris et dans tout le royaume, en mémoire de cette consécration. Le motif de cette démonstration pieuse était la reconnaissance envers Marie, qui, victorieuse des hérésies, avait gardé la France au milieu des guerres de religion. L'inscription rappelle cette pensée, que Mgr Cohon a fait graver sur la première pierre de la cathédrale, lors de sa reconstruction.

(2) Grand orateur, il prêcha le sermon du sacre de Louis XIV, en 1651. Voir : Cohon évêque de Nimes, par Duine, 1902.

« *Ludovicus XIII rex, D (eo) O (ptimo) M(aximo), Virginique hæreseon triumphatrici 1639* ». — *Louis XIII, roi, à Dieu très bon et très grand, ainsi qu'à la Vierge victorieuse des hérésies.* — L'année est celle de l'ordonnance royale établissant la procession du 15 août.

13° Le P. Bridaine, né à Chusclan (1701) et mort à Roquemaure en 1767, est représenté d'après les documents les plus authentiques, les cheveux longs, l'œil inspiré, la physionomie grave jusqu'aux larmes. L'apôtre qui prêcha 256 missions nous montre d'une main une tête de mort, qui est à ses pieds et de l'autre le crucifix. L'inscription porte : « *Bridaine presbyter. — La mort et le grand Dieu qui doit tous vous juger.* » — Ces paroles sont extraites du fameux exorde du discours que le prédicateur des campagnes fit entendre à Paris, dans l'église Saint-Sulpice, devant plusieurs évêques, de nombreux ecclésiastiques, et un immense auditoire (1).

14° Saint Pierre de Luxembourg, cardinal, est revêtu du chapeau et du manteau rouges. De la main gauche il ouvre une aumônière, tandis que la droite est appuyée sur sa poitrine.

L'inscription nous dit : « *Petrus card (inalis), — consummatus in brevi, explevit tempora multa* ; *ayant peu vécu, il a rempli la course d'une longue vie* (*Sagesse 4, 13*). Saint-Pierre de Luxembourg, après avoir été évêque de Metz, mourut à Villeneuve-lès-Avignon, où l'on montre encore la maison, qu'il habita. Il était âgé de dix-huit ans. Parmi ses nom-

(1) Maury s'est flatté d'avoir composé lui-même cet exorde. Voyez : *l'Éloquence sacrée et son histoire en France,* par l'abbé J. Julien, chan. titulaire de Nimes, aumônier du lycée 1° vol., p. 493.

breuses vertus, sa charité inépuisable envers les pauvres mérite une mention spéciale, *charitatis in pauperes praeclarissima edidit exempla* (1).

15° Dans le transept nous rencontrons d'abord (du côté de l'épître) saint Vérédème, l'ermite du Gardon, qui habitait une grotte sur les bords de cette rivière, près du moulin de la Baume commune de Sanilhac (Gard). Grec d'origine, il vint se cacher dans cette solitude, où saint Gilles le visita ; sa réputation le fit désigner pour succéder à l'évêque d'Avignon. L'artiste fidèle au souvenir de l'ermite du Gardon, n'a donné au saint, aucun attribut rappelant son épiscopat. Dans ses mains, saint Vérédème porte sur une feuille le dessin d'une peinture relevé par M. Révoil, dans la grotte de La Baume, « où l'on peut facile-« ment reconnaître, dit l'éminent architecte, la cou-« che du solitaire, au-dessus de laquelle, une main « pieuse peignit plus tard, sur la pierre elle-même, un « Saint Christophe, portant l'Enfant Jésus, pour « mettre sous leur protection, le gué difficile de la « rivière, en cet endroit (2). » On voit la tête du saint « incliné, regardant l'Enfant Jésus, qu'il portait sur son épaule gauche. La main droite bénissant du divin Sauveur, est très visible au-dessus de la tête du saint, dont la main gauche tient le cou-de-pied de l'Enfant Jésus. Quelques croix sont peintes en semis sur le fond.

16° Le bienheureux Pierre de Castelnau, est représenté avec le costume de son ordre, la robe blanche et le capuce noir des moines de Citeaux. Il serre sur sa poitrine la palme du martyre, et de son pied droit, il écrase le dragon de l'hérésie. L'inscription

(1) Propr. dioec. Nem. 7 Julii.

(2) Révoil. — Architecture romane du midi de la France, t. I, p. 8.

est ainsi conçue : « *Beatus Petrus. — Sanguis quem fuderunt super terram. — Le Bienheureux Pierre. — Son sang fut répandu sur la terre.* »

D'abord archiprêtre de la cathédrale de Maguelone, il se fit moine cistercien à Fonfroide, près de Narbonne. Le pape Innocent III le nomma légat apostolique pour combattre l'hérésie des Albigeois (1204). Après mille périls, il fut tué par un coup de lance, au moment de s'embarquer pour la traversée du Rhône. Mourant, le saint dit à son meurtrier : « Que Dieu vous pardonne comme je vous pardonne moi-même ». Enseveli dans l'église de Saint-Gilles, son corps résista à la corruption pendant plus d'une année. On raconte qu'aucun chien ne consentit jamais à recevoir un morceau de pain, de la main qui avait tué le saint martyr.

17° Le diacre d'Orléans, qui fut saint Baudile, occupe ce vitrail. Il porte une palme d'une main et de l'autre un fouet et une hache, instruments de son supplice. Saint Baudile fut le vrai fondateur de l'église de Nimes, par sa prédication et sa mort sur la colline des « *Trois Fontaines* » où un oratoire rappelle encore le lieu de son martyre. Nous lisons dans l'inscription : *S. Baudelius. — Fundamenta ejus, in montibus sanctis, — Saint Baudile.—Les fondements de sa gloire sont établis sur la montagne sainte* (*Psaume 86, 1*). Le saint arriva à Nimes le jour où on célébrait, sur les hauteurs, dans un bois sacré, un sacrifice public. Il prêcha aussitôt la croix du Sauveur, et bientôt le martyre couronna cette sainte audace. Le musée épigraphique possède une base d'autel païen qui porte cette inscription : *Rufina, lucubus sacris. v. s. l. m.* (1) — *Autel dédié par Rufina, aux bois*

(1) Votum solvit libens merito.

sacrés, en accomplissement de son vœu, avec reconnaissance. Serait-ce une contemporaine de saint Baudile ? Les caractéres indiqnent la basse époque, et le martyr est mort vers 295 !

18° Saint Félix est le premier évêque de Nimes (374-407) dont l'épiscopat peut être prouvé par des documents certains. L'inscription porte : *Sanctus Felix. — Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei. — Dieu a placé ses évêques, pour gouverner son église.* Dans ses mains, le pontife tient un livre ouvert où on lit : *Decreta concilii nemausen. — Décrets du concile de Nimes.* Saint Félix fut l'un des vingt-un évêques qui tinrent, à Nimes, un concile national contre l'erreur des Priscillianistes, le 1er octobre 394. Il fut martyrisé et cloué sur une croix en 407, lors de la terrible invasion de Crocus (1).

19° Saint Léonce, évêque de Fréjus, natif de Nimes, frère de saint Castor, fut le fondateur du célèbre monastère de l'île de Lérins, par les conseils qu'il donna à saint Honorat, de s'établir dans cette île. Nous lisons dans l'inscription : *Sanctus Leontius. — Divinae legis amator. — Saint Léonce, observateur zélé de la loi divine.* Il porte dans ses mains l'arc-de-triomphe de Fréjus, pour indiquer son titre d'évêque de cette ville. Nous ferons ici la même critique qu'au vitrail du bienheureux Réginald de Saint-Gilles. Un monument en réduction, dans les mains d'un personnage, indique d'ordinaire non son origine, mais les fruits de son ministère ou de ses dons.

20° Nous avons gardé pour la fin le délicieux vitrail de la chapelle de Saint-Castor. Edouard Didron a déployé ici toutes les ressources de son art. Saint

(1) Goiffon. — *Catalogue analytique des évêques de Nimes*, dans le Bulletin de l'Art Chrétien, tome 1er.

Castor est assis sur une chaire épiscopale de marbre, ornée d'un lion ailé, ayant devant lui un livre ouvert où on lit : *Marci evangel ; évangile de saint Marc.* Le peintre verrier nous représente le saint recevant le livre des *Institutions monastiques*, que Jean Cassien avait composé sur sa demande. Saint Castor avait été successivement avocat à Arles, religieux, abbé d'un monastère et enfin évêque d'Apt. Ce fut pendant son épiscopat, qu'il reçut l'envoi précieux de l'illustre Cassien. Un moine tient ouvert le livre devant l'évêque orné des vêtements pontificaux et du pallium. Sur les deux pages de ce livre on lit : *Abbas Cassianus ad papam Castorem*, — *liber de institutis cœnobiorum*, — *Cassien*, *abbé*, *au père* (*évêque*) *Castor*, *livre des Institutions Monastiques.* Autour du saint, sont groupés des religieux, diacres, sous-diacres et autres. L'un d'eux porte la croix processionnelle.

Dans le fond, en un charmant paysage, on entrevoit le pont, la ville et la basilique d'Apt, au temps de saint Castor, qui mourut en 420 (1).

Le travail du peintre verrier est des plus soignés. Quoique traité en grisaille, le sujet conserve une vivacité d'allure, une variété d'expression rares. Le caractère dominant consiste en une note générale de douceur et de respect, comme il convient à des solitaires présidés par un saint évêque.

François DURAND.

(1) Voir : La vie de saint Castor, évêque d'Apt etc. — Avignon, sans date, mais de la fin du XVIIIe siècle. — *Nemausiana*, p. 19.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE NIMES

SOUS LE PREMIER EMPIRE

Ce manuscrit faisait partie des collections du regretté docteur Albert Puech, qui avait commencé à recueillir des documents, pour étendre, aux débuts du XIX[e] siècle, les érudites monographies qu'il a consacrées à l'étude des anciens nimois. Il forme un manuscrit de 80 pages écrit très lisiblement sur le gros papier bleuté de l'époque. Son auteur n'a aucune prétention à la littérature, et il aurait le plus grand tort d'y aspirer, sachant assez mal l'orthographe, et pas du tout l'art de construire une phrase. Il consigne les événements dont il est témoin sans aucun ordre et sans le moindre choix. Sans doute il inscrit solennellement en tête de son cahier : « Mémoire des époques les plus remarquables qui « sont arrivés (*sic*) à Nismes, département du « Gard ». Mais pour lui, ces époques remarquables sont les faits divers de la rue, la solennité religieuse où il a pris place, le régiment qui est arrivé musique en tête, les cortèges officiels qui ont déroulé leur pompe sur les boulevards de la ville, etc., etc. Du sérieux de la vie municipale ou publique, il ne dit pas un mot. Son âge en est un peu la cause, car nous savons qu'il a commencé ce

journal à 16 ans et l'a interrompu à 29. C'est un curieux, qui note ce qu'il voit et l'amuse. D'ailleurs très respectueux des pouvoirs établis, il loue toujours et tout le monde. Une seule fois il lui arrive de se plaindre, et avec quelle discrétion. A la date de 1813, il écrit : « D'après un décret im« périal du 19 novembre dernier, un appel de « 300.000 hommes dans les classes de 1807, 1806 « et des années XIV, XIII, XII et XI de la Répu« blique, a été fait ; ceux du département du Gard « sont partis le 10 décembre ». Et tout de suite, il ajoute : « Moi, conscrit de 1806, avoir tirrer le « n° 47, le 7e jour de septembre de la même année « 1806, et avoir été réformé le même jour, de mau« vaise constitution par M. le Préfet du Gard, je « fut demander pour la garde nationale active le « 12 mai dernier, où j'ai donné 60 livres pour faire « le remplaçant ; enfin je vient d'être appeller pour « l'armée active et je part demain pour me rendre « à Montpellier ; toutes mes réclamations ont été « inutiles ».

Les grands événements qui agitent l'Europe, les épisodes de la gigantesque chevauchée napoléonienne, ne lui sont connus que par les passages de troupes ou les *Te Deum* chantés en glorification des victoires remportées. Il paraît avoir eu beaucoup de loisirs et les avoir employés à fréquenter les cérémonies du culte et les salles d'audience, sans négliger d'ailleurs toutes les occasions de se distraire des bruits de la rue et de suivre un cortège quelconque. Il recueille ainsi bien des détails intimes, non inscrits aux documents officiels, caractérisques des mœurs de l'époque, en même temps qu'il nous montre que la vie s'écoulait nor-

male et heureuse dans les contrées que la guerre ne ravageait pas. Rassurons-nous d'ailleurs sur la destinée de notre anonyme ; le conseil de révision de Montpellier de 1813, comme celui de Nimes de 1806, le trouva trop faible et le renvoya dans ses foyers. Une note ajoutée à son journal et datée de 1814 nous montre qu'il était rentré à Nimes. Mais soit que l'émotion de son réappel sous les drapeaux lui ait enlevé ses facultés d'observation, soit toute autre cause, il n'a pas continué à noter ses souvenirs. C'est vraiment dommage, car cette année de 1815, au seuil de laquelle il s'est arrêté, fut fertile en événements de tout genre.

Quoi qu'il en soit, prenons ce qu'il nous a laissé et utilisons-le pour ressusciter un coin de la vie nimoise. Il était impossible de publier le manuscrit tel que l'auteur nous l'a laissé. Il est plein de redites oiseuses ; l'auteur ne raconte pas une cérémonie sans ajouter : L'église (ou la place), quoique très vaste, ne pouvait contenir la foule qui s'y était portée ». Très amateur des séances de la Cour criminelle, il raconte, avec une prolixité fatigante, tous les détails des affaires auxquelles il a assisté. Il lui arrive aussi parfois de se répéter ou d'inscrire sur son journal des faits sans aucune importance, qui se classent, en langage courant, sous la rubrique des chiens écrasés. Reproduit ainsi dans son minutieux train train quotidien, ce document n'eût guère été qu'un amas un peu informe.

Il m'a donc paru que, sans rien enlever à la saveur primitive du document et tout en conservant l'ordre chronologique, on pouvait démembrer les renseignements qu'il fournit sur notre histoire locale et les classer méthodiquement suivant leur objet :

culte, fonctionnaires, armée, fêtes, travaux publics. Les redites écartées, on aura ainsi toute la substance du journal. J'ai laissé d'ailleurs presque toujours la parole à l'auteur ; un commentaire aurait affaibli la naïveté et la juvénile candeur de son expression.

LE CULTE

Le journal s'ouvre au lendemain de la signature du Concordat, à la date du 29 mars 1801. « Dimanche « jours des Rameaux on a ouvert les églises ; les fidè-« les s'y sont porté en foule. — Noms des curés des « églises paroissiales : M. de Rochemore, curé à « Saint-Castor (1) ; M. Bonhomme à Saint-Charles ; « M. Frutus, à Saint-Baudile ; M. Mathieu, à Saint-« Paul ».

Mais si le culte était rétabli et les églises rendues aux fidèles, les manifestations extérieures demeurèrent quelque temps sans être autorisées. Le mobilier des églises avait d'ailleurs été dévasté par la Révolution. Le clocher de la cathédrale se dressait bien encore, mais muet et dépouillé de ses cloches. Ce n'est qu'à la date du 11 mai 1802 que nous lisons : « L'Angelus a commencé à sonner ; quelle joie pour « les fidèles d'avoir leur culte rétabli » ! Le peuple considérait comme une fête de se grouper sur la place aux Herbes pour entendre résonner la grosse cloche, qui annonça le 5 juin la fête de la Pentecôte ; le 12 juin c'est la petite cloche que l'on met en branle

(1) On voit que notre auteur suit l'erreur commune et désigne notre cathédrale sous le vocable exclusif de Saint-Castor au lieu de Notre-Dame, erreur relevée par M. le chanoine F. Durand dans le dernier numéro de la *Revue*. Plus tard, il est vrai, il dira : Notre-Dame et Saint-Castor.

à 8 heures du soir et dont le son excite les mêmes transports d'enthousiasme. En août de cette même année 1802, visite de l'Évêque : « Le vendredi, à « 9 heures du matin, dans l'église de Saint-Castor, « on a reçu M. Jean-François Perrier (1), évêque « d'Avignon, à la porte de l'église ; il a été se placer « dans le chœur à un prie dieu ; l'on a dit une messe « basse. L'orgue a joué tout le temps de la messe ».

En 1803, la réorganisation du culte catholique se poursuit. « Cette année on a transféré les fêtes de « l'Épiphanie, du Saint - Sacrement et des saints « Pierre et Paul au dimanche plus près de la fête. « On a retranché la Purification, l'Annonciation, la « seconde fête de Pâques, la seconde fête de Pen- « tecôte, saint Jean-Baptiste, la Nativité, la Concep- « tion et saint Étienne, premier martyr ». Le 21 mai « on a fait l'ouverture de l'église succursale des « saintes Perpétue et Félicité, ci - devant chapelle « des Capucins ». Le 8 août « on a commencé à la « cathédrale de sonner les glas pour les morts ». Enfin, le 21 septembre a lieu en grande cérémonie l'installation officielle des curés et desservants et leur prestation de serment ; notre anonyme l'appelle « l'organisation des prêtres ». « Après l'Évan- « gile, ajoute-t-il, M. le Préfet, placé sous un dais, « a reçu la soummission de MM. les Curés du « département du Gard ».

En cette année 1803, notre cathédrale vit deux services funèbres célébrés en grande pompe. Le pre-

(1) C'est le prélat auquel notre collaborateur, M. le chanoine Albert Durand a consacré un livre si documenté, auquel nous renvoyons une fois pour toutes nos lecteurs, désireux d'avoir des renseignements sur le personnel ecclésiastique de l'époque. Rappelons seulement que le diocèse de Nimes devait être réuni à celui d'Avignon aux termes du Concordat. Notons l'ortographe vicieuse de Perrier au lieu de Périé.

mier fut la translation des cendres de « François-« Joachim de Pierre de Bernis, cardinal et arche-« vêque de la sainte Église romaine, mort à Rome, « le 1er novembre 1794 et déposé dans ladite église « par les soins de ses neveux. L'on voit son mauso-« lée dans la chapelle de M. de Rochemore (1). Au mi-« lieu de l'église, on avait élevé un catafalque et on « avait tapissé toute l'église en noir. Tous les prê-« tres de la ville et des environs y assistèrent. M. le « Préfet y a aussi assisté ».

La seconde est ainsi racontée par notre anonyme : « Le vendredi 6 mai à 10 heures du matin, l'on a fait « le service funèbre du général en chef Leclair (2). « Les autorités constituées civiles, militaires et judi-« ciaires, la 74me demi-brigade, la gendarmerie natio-« nale, etc., etc., y ont assisté. La messe a été chan-« tée en musique. M. Labat conduisait l'orchestre. « Un superbe catafalque était élevé au milieu de « l'église, en forme de pyramide. Les salves d'artil-« lerie ont commencé la veille à midi jusqu'au len-« demain midi, d'heure en heure un coup de canon. « Pour entrer dans l'église, il fallait avoir des billets ».

Je relève cette note relative au culte réformé et qui pose un petit problème : « Les protestants ont « fait faire une cloche pour leur temple ; elle a com-« mencé à sonner la veille de Noël 1802, à 5 heures « du soir, pour annoncer la fête ». Or, dans son Compte moral de l'administration du département de 1806 , le préfet de l'époque, M. d'Alphonse,

(1) Aujourd'hui chapelle Sainte-Anne.

(2) Charles-Emmanuel Leclère (et non Leclair), premier mari de la belle Pauline Bonaparte, future princesse Borghèse, décédé à Saint-Domingue, le 2 décembre 1802. Son terrible beau-frère ne le pleura pas beaucoup, dit-on, ce qui ne l'empêcha pas, comme on voit, de lui faire rendre à sa mémoire d'extraordinaires honneurs, comme déjà à un prince du sang.

écrivait : « Le culte proiestant n'a pas encore ses « temples. Il s'exerce encore sous la voûte du ciel, « aux rayons brûlants du soleil, ou sous l'influence « de l'intempérie des saisons ». Sans doute, M. d'Alphonse a-t-il voulu parler d'une situation générale existant dans le Gard, mais non applicable à Nimes, et il n'a pas cru à tort devoir indiquer l'exception.

1804. — Cette année s'ouvre par les cérémonies du jubilé accordé par le pape Pie VII à l'occasion de la signature du Concordat ; notre autenr les décrit longuement et avec beaucoup de détails. A la date du 12 mars, il inscrit cette note qui témoigne de la lenteur avec laquelle se réorganisait l'appareil extérieur du culte : « On a mis la croix sur le clocher de la « paroisse de Saint-Castor. La veille, qui était le « dimanche, les prètres ont mis leur costume reli- « gieux. Au mois de juin on commence à travailler « au chœur de Saint-Castor ». Les réparations durèrent trois mois et le 8 septembre les offices de la fête de la Nativité de Notre-Dame y furent célébrés.

1805. — L'année s'ouvre par les cérémonies du sacre du nouvel empereur : « Le 13 janvier dans « l'église de Notre Dame et Saint-Castor on a chanté « le *Te Deum* en actions de grâce du couronnement « de Napoléon Bonaparte et de son épouse qui furent « sacrés à Paris dans l'église de Notre-Dame par le « pape Pie VII, le 11 frimaire (2 décembre 1804), « toutes les autorités y ont assisté ». Immédiatement après, nous trouvons cette note qui atteste la constante popularité dont a joui à Nimes l'ordre religieux qui y est mentionné : « Le 25 mars, lundi fête « de l'Annonciation de la sainte Vierge, les Dames « de la Miséricorde (dites les *Sœurs grises*) ont mis « leurs costumes religieux ».

Au mois d'avril nouvelle visite de l'évêque Périé. Notre auteur la raconte avec la même sobriété et sans employer les formules laudatives dont il est coutumier et mentionne que l'assistance y était considérable. On sent, sous la sécheresse du récit, percer l'hostilité sourde dont ce prélat était l'objet dans les milieux populaires. « Le 28 avril M. de « Rochemore, vicaire - général, a mis le rochet de « chanoine pour recevoir M. l'Évêque, tout le clergé « s'est rendu à la porte de l'église Notre - Dame et « Saint - Castor. Là M. l'Évêque s'est revêtu des « ornements pontificaux et a été se placer dans le « chœur à une stalle où il a assisté à la grand'- « messe. Le lendemain lundi il a administré le sacre- « ment de Confirmation. M. l'Évêque est parti dans « le courant de mai ». Il devait revenir cette même année au mois de novembre et essayer de conquérir les sympathies populaires qui se refusaient. Il ne paraît y avoir réussi qu'incomplètement. On le recevait cependant en grande pompe. Les cérémonies prenaient de plus en plus d'éclat. On organisait des chœurs qui firent leurs débuts le 15 août. L'orgue était tenu par M. Labat, dont l'éloge se reproduit souvent dans le journal et que notre anonyme déclare « un des premiers musiciens de France ».

1806. — « Le 13 janvier on a fait l'enterrement du « père Joseph Paulian (1), mort le 11 dudit à 10 heu- « res du matin ; il était âgé de 84 ans. On l'a porté à « l'église de Notre-Dame et St-Castor, à 8 heures du « matin. M. de Rochemore a dit la grand'messe.

(1) Ancien père jésuite, né à Nimes en 1722. Physicien remarquable, auteur de plusieurs ouvrages qui eurent une grande vogue. La statistique du Gard le fait mourir à Manduel ; il résulte de notre document qu'il s'est éteint à Nimes.

« MM. les Curés des églises paroissiales portaient « le drap mortuaire volant ».

1807. — « Le 1[er] janvier le catéchisme à l'usage de « tout l'Empire français a commencé à se faire dire « (*sic*) dans toutes les églises de l'Empire ». Cette année la fête de l'Empereur fut célébrée avec un éclat particulier qui frappa beaucoup notre auteur; je le cite complètement, malgré la longueur et la minutie des détails dans lesquels il entre : « Le 15 août fête « de l'Assomption de la sainte Vierge et de saint « Napoléon, martyr non pontife et du rétablissement « de la religion catholique en France. Cette fête a « été célébrée avec beaucoup de pompe et d'enthou- « siasme. Les autorités civiles, militaires et judi- « ciaires se réunirent à l'hôtel de M. le Président « de la Cour d'Appel ; le cortège se mit en marche à « deux heures et demi du soir. Arrivée à l'église de « Notre - Dame et Saint - Castor, qui, quoique très « vaste, ne pouvait contenir la foule qui s'y était por- « tée. Après vêpres, M. Bonhomme, curé de Saint- « Charles, prononça un discours sur la fête. Après « le sermon, M. de Rochemore, vicaire-général du « diocèse d'Avignon et curé de cette église, a en- « tonné le *Te Deum* qui a été chanté en musique « avec accompagnement d'instruments. Après le *Te* « *Deum* on a fait la procession dans l'église, où l'on « a chanté les Litanies de la Vierge. La procession « arrivée au chœur on chanta un *Tantum ergo* et le « *Sub tuum prœsidium* chanté par Mlle Fournier et « plusieurs chanteurs, tirés de la composition de « M. Labat, qui conduisit l'orchestre. Toute la jour- « née des tambourins ont parcouru les différents « quartiers de la ville. Des mâts de cocagne ont « servi tout le reste de la journée. Le soir un pot-à-

« feu a été posé sur la *Tourmagne* : dans toute la ville, « grande illumination. La fête fut terminée par un « très beau feu d'artifice tiré à neuf heures et demi « du soir à la place des Casernes ».

Notons en 1807 le rétablissement d'une messe à l'ouverture de l'année scolaire, célébrée avec une certaine solennité. « M. de Rochemore y prononça « un discours aux élèves du lycée, à l'Offertoire, « avant la bénédiction du pain ».

1808. — Réparation au grand orgue de la Cathédrale. commencée le 11 janvier.

Les fêtes officielles sont peu nombreuses ; sauf les fêtes traditionnelles du 15 août et de la proclamation de l'Empire, nous ne trouvons aucun *Te Deum* chanté en actions de grâces d'un fait d'armes important.

1809. — Cette année s'ouvre au contraire par une cérémonie en l'honneur de l'entrée de nos armées à Madrid, « capitale du royaume d'Espagne ».

Les religieuses de l'Instruction Chrétienne s'établissent à Nimes. Le dimanche 21 mai, jour de la Pentecôte, le vicaire-général M. de Rochemore bénit leurs voiles en grande cérémonie. Leurs cours s'ouvrent le 24.

Les fêtes officielles se succèdent, aussi pressées que les victoires de nos armées. Ratisbonne, Wagram, la prise de Vienne sont successivement l'occasion de solennels *Te Deum* ; le 3 décembre, c'est enfin la proclamation de la paix avec l'empereur d'Autriche, une paix bien courte ! Notre anonyme souligne toujours l'affluence du monde à ces cérémonies ; mais il est sobre de détails. Plus volontiers il s'étend sur les mesures de débarquement des anglais dont on s'entretient beaucoup et qu'on redoute avec d'autant plus d'anxiété qu'on en parle avec moins de précision.

1810. — « Le dimanche, 6 mai, on a célébré la fête « du mariage de Leurs Majestés Napoléon et Marie-« Louise d'Autriche, célébré par S. E. le Cardinal « grand aumônier de France, le 2 avril, dans la cha-« pelle dressée à cet effet dans le grand salon du « Louvre, à Paris ». Deux mois plus tard, le 6 juillet, la Cathédrale s'ouvre encore à une grande cérémonie, mais cette fois de deuil : « On a fait le ser-« vice funèbre de S. E. Monseigneur le maréchal « d'Empire, Lannes, duc de Montebello. Toutes les « autorités civiviles, militaires et judiciaires y ont « assisté ; la garde d'honneur était sous les armes. « M. Ferrand a chanté la grand'messe ; après l'Évan-« gile on a prononcé le discours à cet effet. L'orgue « a joué. On avait élevé un superbe catafalque placé « dans le chœur. Il y avait beaucoup de foule «.

La mémoire du maréchal Lannes est, on le voit, sommairement saluée ; il n'en est pas de même de la mort du vicaire général de Rochemore : c'est un deuil qui atteint toute la population catholique de Nimes profondément attachée au vénérable ecclésiastique : « Pierre Joseph de Rochemore, vicaire « général du diocèse d'Avignon et curé de N.-D. et « Saint-Castor, est mort le 8 novembre à sept heures « du matin, âgé de 76 ans. A dix heures toutes les « cloches de la ville se sont fait entendre. A 9 heures « après-midi tous les prêtres de la ville se sont « réunis à l'église de N.-D. et Saint-Castor où ils out « chanté l'office des morts. Le lendemain vendredi, « à 10 heures du matin, on l'a porté à l'égtise, « précédé de neuf draps mortuaires volants : les cinq « premiers étaient portés par les Dames des diffé-« rentes congrégations ; le sixième par les reli-« gieuses ; le septième et le huitième par MM. les

« Marguilliers; enfin le neuvième était porté par « MM. les Curés de Saint-Charles, de Saint-Baudile, « de Saint-Paul et de Marguerites, Le corps était « porté par six hommes revêtus d'un manteau noir, « et quatre jeunes ecclésiastiques qui tenaient le « coin du drap où étoit posé le corps du défunt, le « visage découvert. A la suite du défunt étaient le « général de brigade avec son aide de camp, M. le « Président de la Cour Criminelle, M. Alison, « Conseiller de Préfecture faisant fonction de préfet « actuellement, M. Vignole, secrétaire-général de la « Préfecture, de MM. les Juges des différentes « Cours et autres messieurs de la ville. Le convoi « sorti de la maison de M. Charles, qui est dans la « rue de l'Arc-du-Gras et où restait le défunt, passa « à la place Belle-Croix, à la Grand'Rue, à la place de « la Salamandre, à la rue des Fourbisseurs, devant « l'Hôtel de la Mairie, à la rue des Marchands. Arrivé « à la porte de l'église, M. l'abbé Ferrand, accom- « pagné du diacre, du sous-diacre et de quelques « prêtres a reçu le corps du défunt. Arrivé dans le « chœur on l'a posé sur un mausolée. M. Ferrand a « chanté la grand'messe. Partout où le convoi a passé « le monde s'y était porté en foule.

« Ce digne pasteur a été regretté de tous les habi- « tants de Nismes, ayant refusé la dignité épiscopale « à Montpellier, pour ne pas quitter les fidèles de sa « ville. C'est lui qui fit réparer l'orgue de N.-D. et « Saint-Castor de sa bourse, ce qui lui coûta « 2.400 francs; Il fit élever l'autel de Saint-François « de Sales; enfin il a été beaucoup charitable envers « les pauvres. L'on peut bien dire qu'il est mort en « odeur de sainteté.

« Son corps repose dans le chœur de l'église de « N.-D. et Saint-Castor ».

Cette naïve oraison funèbre est celle qui convevenait le mieux au caractère conciliant et à la douce simplicité du digne curé. Il fut remplacé par l'abbé Ferrand, qui fut installé le 1er janvier de l'année suivante.

1811. — Cette installation est la seule cérémonie religieuse à signaler dans le début de cette année. Il faudrait y ajouter les fêtes en l'honneur du roi de Rome ; mais notre anonyme se borne à les signaler sans aucun détail. Il note cependant qu'à cette occasion : « le 21 mars M. le Maire a fait distribuer par « MM. les Curés et Pasteurs du culte protestant des « billets aux pauvres pour aller chercher du pain ».

L'hiver 1810-1811 fut particulièrement terrible. Outre les rigueurs de la saison une crise industrielle sévit sur les fabriques de soie de la ville, inévitable conséquence du régime économique du blocus continental. Nous verrons à la rubrique des travaux publics les mesures que la municipalité prit pour soulager les misères surexcitées. Cette crise fut-elle aussi, la cause de la visite de l'évêque Périé ? En tout cas nous le voyons reparaître le 16 avril et il y reste jusqu'à la fin du mois, toujours froidement accueilli par la population, qui ne voit en lui que l'évêque d'Avignon.

Au mois de juin on célèbre une série de fêtes en l'honneur du roi de Rome. Elles durent quatre jours. Mais l'élément religieux, s'il y intervient en grande pompe, s'estompe au milieu de toutes les manifestations de la joie officielle. C'est donc au chapitre des fêtes publiques que nous réserverons les notes prises par notre anonyme à cette occasion. Il note une seconde fois que c'est aux curés et aux pasteurs de la ville que fut réservée la distribution des bons de pain.

1812. — A la date du 26 mars notre auteur inscrit avec orgueil : « Cette année notre ville a possédé « pour le carême, les deux premiers prédicateurs de « France ; M. de Cossé a prêché à l'église de N.-D. « et Saint-Sastor et M. Cafford à l'église de Saint- « Baudile. Il y avait foule aux jours des prédications. « On leur donna 2.000 francs à chacun pour leur « carême » (1).

Le 13 avril nouvelle visite de l'évêque « d'Avi- « gnon, à 3 heures du soir. La grande cloche a « annoncé son arrivée. Le 19, troisième dimanche « après Pâques, il a assisté à la grand'messe : aprés « l'Évangile M. Tabarier, chanoine d'Avignon, a fait « le prône (2). Le lendemain il partit de Nimes ».

Au mois de mai le journal signale d'importantes nominations dans le clergé de la ville de Nimes. M. Simil est nommé recteur de l'église Sainte-Perpétue et Félicité ; M. de Rochemore, frère cadet du regretté vicaire général, lui succède dans l'administration du diocèse avec le titre de pro-vicaire général ; le curé Ferrand est nommé adjoint au pro-vicaire général et chanoine honoraire ; les curés Bonhomme et Roux sont nommés également chanoines honoraires. « Ils ont mis le rochet le dimanche de la Pentecôte ». En septembre, réception dans la Cathédrale de la confrérie du Saint-Sacrement. « Cette confrérie d'hommes avait été abolie lors de la Révolution française ».

Le 6 novembre on célèbre le service solennel « de Pierre Marie Magdeleine de Balore, ex-évêque « de Nimes, mort à Paris le 18 octobre dernier ».

(1) Je laisse la responsabilité du chiffre à l'auteur anonyme.

(2) Sur M. l'abbé Tabariès, vicaire général et confident de l'èvêque Périé, voir l'ouvrage cité de M. le Chanoine A. Durand.

1813. — « Le 17 mai, fête de l'Adoration de J.-C, « la grosse cloche de l'église de N.-D. et Saint-« Castor s'est fendue ». A la suite de cet accident le mobilier du clocher de la cathédrale est réparé ou renouvelé. « Le dimanche 1er août dans l'église de « N.-Dame et Saint-Castor, après vêpres et la béné-« diction du Saint-Sacrement, le clergé s'est rendu « en procession, précédé de la confrérie de Saint-« Castor pour faire la bénédiction de la cloche, qui « sonne les messes et qui est placée sur le chœur. La « cloche était suspendue au milieu de l'église où « étaient placés le parrain, M. Palisse de Caissargues « et Mme Lahondès, sœur de M. le Curé. Deux autres « fauteuils étaient placés en face de la cloche ; l'un « était pour le célébrateur, M. le curé Ferrand, et « l'autre pour le diacre. Le sous-diacre était placé « en face du célébrant. Tout le clergé était rangé « chacun à leur rang ».

Quelques mois plus tard on inaugure avec encore plus de solennité la grosse cloche du beffroi. « Le « 31 août la fonte de la grosse cloche de la paroisse « de Saint-Castor a eu lieu dans le troisième quar-« tier des casernes. La précédente avait été fondue « en 1760 et s'était fendue le jour de l'Ascension « 1813. — Le 4 septembre M. l'Évêque d'Avignon « est arrivé à Nismes pour faire la bénédiction de « la grosse cloche de l'église paroissiale de N.-D. et « Saint-Castor. — Le lendemain dimanche, 5 du « courant, M. l'Évêque a assisté à la grand'messe ; « après l'Évangile M. le Curé est monté en chaire « et a fait la lecture de l'Épitre et de l'Évangile. A « deux heures après midi on a chanté les vêpres, « puis le clergé s'est rendu en procession au milieu « de l'église où était suspendue la cloche sous un arc

« de triomphe garni de lauriers. Là, chacun à leur « place, M. Tabariès, vicaire général et aumonier de « M. l'Évêque, monta en chaire et fit la lecture du « mandement du révérendissime évêque sur la béné- « diction des cloches. L'instruction finie, M. l'Évêque « fit la bénédiction de ladite cloche suivant l'usage ; « il était assisté du pro-vicaire général et de M. Roux, « curé de la paroisse de Saint-Baudile. M. Perrin de « Vers, premier adjoint du maire, a été le parrain et « Mme sa belle fille, née de Miramond, a été la « marraine. Tous les prêtres de la ville ont assisté « à cette pompeuse cérémonie.

« Le lendemain 6 août on la monta au clocher à « cinq heures et demi du soir : la place était remplie « d'un nombre infini d'hommes, de femmes et d'en- « fant. Lorsque la cloche fut arrivée sur le clocher, « des applaudissement redoublés se sont fait enten- « dre de toutes les parties de la place et on a remar- « qué M. l'Évêque à une fenêtre, accompagné de « plusieurs prêtres, où il a commencé d'applaudir. « Enfin la cloche posée, on a sonné toutes les autres « cloches dudit clocher ».

Cette pose du bourdon de la cathédrale fut, on le voit, un événement populaire ; c'est la dernière cérémonie religieuse importante dont parle notre anonyme. Il signale brièvement en 1813 une messe dite à Saint-Baudile, en l'honneur de la Sainte-Cécile, et où assistaient tous les musiciens de la ville, mais c'est tout. Les *Te Deum* officiels se taisent, et pour cause. La piété de notre auteur anonyme ne s'est cependant pas refroidie ; il signalera les succès obtenus comme sermonaire, par M. l'abbé Reboul, ancien vicaire général du cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen. Il note brièvement quelques services reli

gieux auxquels il a assisté ; mais les grandes cérémonies se font de plus en plus rares. Le 5 décembre 1813 l'anniversaire traditionnel du couronnement de l'empereur est encore célébré. Mais son éclat a diminué, et ce qui retient surtout l'attention de l'auteur, c'est le *Te Deum* « pour la paix ».

Le Journal se termine en 1814 sur ces brèves indications : « N. S. Père le Pape Pie VII a passé à « Nismes, le dimanche de la septuagésime, 6 février « de l'an 1814 à midi : il s'est rendu du côté de « Marseille. Le 23 février S. E. le cardinal Litta a « assisté au sermon à l'église de N.-D, et Saint-« Castor : c'était le jour des Cendres ».

LES FONCTIONNAIRES

La politique, comme je l'ai dit, intéresse peu l'auteur du mémoire. Toutefois il se tient au courant ; il sait le nom des préfets, des maires, des principaux dépositaires du pouvoir, des représentants du pouvoir judiciaire surtout. On sent à le lire que Nimes a toujours été un centre de justice, une ville où les gens de loi ont joué un grand rôle et ont tenu, comme on dit, le haut du pavé. Notre auteur était d'ailleurs très friand des procès criminels ; il suivait les audiences criminelles avec beaucoup de soin ; je ne jurerais même pas qu'il n'ait assisté à quelque exécution ; en tout cas il laisse entrevoir qu'il a été voir les gens exposés au pilori. C'est une distraction, tout comme le jugeait Perrin-Daudin de voir donner la question. Plus agréable et plus caractéristique est la joie qu'il laisse éclater au rétablissement et à l'installation des corps judiciaires. Le peu·

ple de Nimes est en liesse à cette occasion et donne à ses magistrats des témoignages flatteurs et bruyants de leur popularité. On en verra le récit naïf.

1804. — « Dans le courant du mois de mai, M. J.-B. « Dubois a été destitué et remplacé par M. d'Al- « phonse » (1).

En 1806, décès de M. Rome, conseiller de préfecture. Ses obsèques ont lieu le 29 décembre avec une certaine solennité. « Il fut enterré au cimetière du « Jeu-de-Mail » (2).

En 1807 nous relevons le précieux témoignage d'un hommage populaire rendu à une des plus hautes et des plus sympathiques personnalités de l'époque : « Le 27 août, veille de Saint-Augustin, M. Au- « gustin Cavalier (3), procureur général impérial de « la Cour criminelle, séant à Nimes, se rendit à

(1) J.B. Dubois, né en 1754 à Jancigny (Côte-d'Or), avait eu une carrière très accidentée. D'abord professeur de droit public à l'Ecole des Cadets de Varsovie, il fut ensuite précepteur du petit-fils de Malesherbes et devint secrétaire de la direction de la librairie. Arrêté pendant la Terreur, il fut enfermé à Saint-Lazare, et y eut comme codétenu un médecin-littérateur qui avait jadis envoyé un mémoire à la Commission d'Agriculture. Dubois, sans le connaître et sans savoir qu'il en fût l'auteur, lui en fit l'éloge. Ce médecin jouait le rôle d'espion du Comité du Salut Public et sa déposition sauva Dubois. Nommé préfet du Gard après le 18 fructidor, en 1800, Dubois se montra conciliant et sage administrateur. Mais sa tiédeur et ses tendances royalistes amenèrent des dénonciations : le nouveau régime avait besoin d'administrateurs plus énergiques. A titre de compensation, Dubois fut nommé directeur des Droits réunis de l'Allier et mourut à Moulins, en 1808. Il était membre de l'Académie de Nimes, dont il provoqua le rétablissement et où son éloge fut prononcé par M. Trélis (Travaux de l'Académie de Nimes en 1808, page 433).

(2) L'emplacement de ce cimetière est occupé aujourd'hui par le marché aux bestiaux.

(3) M. Cavalier avait été Commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel sous le régime de la loi du 27 ventôse an VIII. Il exerça les fonctions de procureur général sous l'Empire. Il devint plus tard maire de Nimes et a laissé son nom au mont Cavalier. Ce fut une des physionomies les plus populaires de Nimes, où sa famille se prolonge encore ; sur son rôle judiciaire, consulter la monographie si complète : *Le Palais de Justice de Nimes*, par M. Michel Jouve. Nimes, 1901.

« 7 heures du soir à sa campagne, qui est tout près « de la ville. Il n'y fut pas plutôt qu'une séré- « nade commença : des fusées furent lancées ; on « tira des boîtes ; des torches allumées étaient « posées à l'entour de la vigne. La gendarmerie « impériale s'y était rendue. Une heure se passe « et M. le Procureur Général impérial se met en « marche pour se rendre à sa maison au son de « la musique, au milieu des gendarmes ; les torches « étaient devant et derrière pour éclairer. Arrivé à « la rue qui aboutit à sa maison, une foule immense « s'était portée dans la rue ; toutes les maisons « étaient très bien illuminées. De tous côtés les « cris de : « Vive M. le Procureur Général » se « faisaient entendre. L'allégresse publique se ma- « nifestait de toutes les manières. A neuf heures et « demi du soir, M. Labat (1) s'y est rendu avec plu- « sieurs chanteurs. On chanta deux couplets avec « accompagnement d'instruments. Après la séré- « nade un feu d'artifice fut tiré. Après, une colla- « tion fut donnée aux messieurs et dames et musi- « ciens. C'était à l'occasion de sa fête ».

Cette même année 1807, Nimes est mis en émoi par le passage d'un des plus gros personnages de l'Empire. « Le 7 novembre Son Altesse Sérénissime « le prince Cambacérès (2), archi-chancelier de l'Em- « pire, est arrivé à Nimes à neuf heures du matin. « Toutes les autorités civiles et militaires se sont « rendu sur la route d'Avignon où l'on avait élevé « un superbe arc de triomphe très bien décoré. L'on « avait formé une garde d'honneur à cheval ; les

(1) Organiste de la cathédrale. On a déjà vu son nom plus haut.

(2) Il est inutile de rappeler les titres de Cambacérès, le collègue effacé de Napoléon au Consulat ; notons seulement qu'il était né à Montpellier.

« grenadiers de la garde nationale étaient sur les « armes ».

« La garde d'honneur à cheval et la gendarmerie « impériale se sont rendu à une demi-lieue de la « ville pour attendre. Lorsque son A. S. a passé, il « les a salués. A la première vue de l'arc de triom- « phe, l'on tira des pétards. A 200 pas de la ville, « M. Casimir Fornier, maire de Nimes, et MM. Re- « boul et Chabanel, adjoints à la Mairie, étaient à « l'attendre. Lorsque son A. y arriva il descendit de « sa voiture et M. le Maire lui fit une harangue. « Après son A. S. lui répondit et monta dans sa « voiture. Arrivé à l'arc de triomphe, son A. S. « descendit de sa voiture pour la seconde fois, et « M. d'Alphonse, préfet du Gard, commandant de « la Légion d'honneur, lui fit une harangue. Les « plus vives acclamations et des applaudissements « redoublés se sont fait entendre. Ils n'étaient « interrompus que par l'air : « *Où peut-on être* « *mieux qu'au sein de sa famille* ». Son A. S. a « paru extrêmement sensible à ces témoignages « d'intérêt.

« Le cortège se met en marche. M. le Préfet était « à la droite de son A. S. et M. Sicé, général de « brigade, était à la gauche accompagné de MM. le « Maire et Adjoints, puis les Conseillers de Préfec- « ture et tout le corps d'officiers. La marche était « fermée par la compagnie du département, la « garde d'honneur et la gendarmerie impériale. « Un corps des musiciens accompagnait le cortège « qui passa à la rue Notre-Dame et le long des « boulevards des Calquières. Les élèves du Lycée « étaient sur les armes, rangés en bataille, vis-à-vis « le Lycée. Aux Casernes on tira des pétards. Le

« cortège entra à la rue des Lombards. Arrivé à la « Préfecture (1), la place quoique très vaste ne pou- « vait contenir la foule qui s'y était portée et les « rues adjacentes étaient remplies d'un grand nom- « bre d'hommes, de femmes et d'enfants.

« A 11 heures son A. S., accompagné du préfet et « du général, a été visiter les antiquités de la ville ; « il y fut en voiture escorté de la garde d'honneur à « cheval. De retour à la Préfecture, son A. S. a « honoré de sa présence les autorités civiles, mili- « taires et judiciaires : le clergé s'y était rendu pour « lui présenter ses hommages.

« A une heure après-midi, après avoir dîné, son « A. S. est parti de Nimes au son de la musique, « accompagné de la garde d'honneur, de la gen- « darmerie impériale et des grenadiers de la garde « nationale.

« M. le Maire accompagné du corps municipal « s'est rendu au bout du faubourg du chemin de « Montpellier et lorsque son A. S. a passé, il lui a « fait ses adieux sous l'arc de triomphe que l'on « avait élevé. Des pétards ont été tirés. Un concours « immense de toutes les classes ne cessait de faire « entendre les acclamations de : « Vive l'Empe- « reur » ! « Vive le prince Cambacérès » ! On avait « sabloné tous les passages où devait passer son « A. S. » On voit que les grands fonctionnaires de l'Empire avaient revêtu avec facilité leurs nouveaux titres et soulignaient les prérogatives qui y étaient attachées.

Il faut aller jusqu'en 1810 pour trouver dans le mémoire une nouvelle mention intéressant le corps

(1) Sise alors dans les bâtiments de l'évêché actuel.

des fonctionnaires. A la date du 21 octobre il note : « M. d'Alphonse, préfet du Gard, baron de « l'Empire et commandant de la Légion d'honneur, « est parti de Nismes pour se rendre à Paris, où il a « été placé préfet à Amsterdam, la capitale de Hol- « lande » (1).

M. d'Alphonse fut remplacé à la tête du département du Gard par le baron Roland, dont l'entrée nous est ainsi décrite : « Le 28 janvier, M. le baron « Roland, préfet du Gard, est arrivé à Nismes sur « l'après-midi ; les élèves du Lycée se sont rendu à « un quart de lieue de Nismes sur la route de Beau- « caire. M. l'Officier a complimenté M. le Préfet et « a fait présenter les armes aux élèves. Après il a « continué sa route escorté de deux gendarmes ; à « dix distances de la ville, la gendarmerie impériale « était en grande tenue. Le capitaine des gendarmes « a fait le compliment à M. le Préfet. A l'entrée de « la ville M. le Maire a reçu M. le Préfet et est « monté dans sa voiture, escorté de la gendarmerie « et de la compagnie soldée. Le soir tous les musi- « ciens de la ville se réunirent dans la grande cour « de la Préfecture et donnèrent une superbe séré- « nade ».

Ce capitaine des gendarmes qui reçoit et harangue

(1) D'Alphonse était originaire de l'Allier, dont il fut député au Conseil des Anciens. Se rangea parmi les modérés. Au 18 brumaire, il fut du nombre des députés qui esquissèrent un vague simulacre de résistance en demandant que tous les membres jurent de nouveau fidélité à la Constitution ; mais il se rallia bientôt à l'Empire, fut nommé préfet de l'Indre, puis du Gard. Son administration dans ce département fut féconde et illustrée par une réorganisation de tous les services et des grands travaux publics, mais autoritaire et dans les questions religieuses très sévère. Il fut nommé Maître des Requêtes honoraire et Intendant de l'Intérieur en Hollande. Notre anonyme ne regarde pas au titre et le désigne à tort comme préfet d'Amsterdam. Il devint en réalité un Ministre de l'Intérieur placé auprès du roi Louis pour l'aider et le surveiller au besoin.

le premier,son nouveau préfet est bien dans la logique ; il représente la force près du représentant d'un Gouvernement qui en est sorti et qui se soutient par elle.

(*A suivre*). GEORGES MAURIN.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA COMMUNE DE BOUILLARGUES

PRÉLIMINAIRES

Bouillargues, est une importante commune du département du Gard, dont le nom fut jadis constamment lié avec les principaux épisodes historiques, qui se sont déroulés dans le Midi de la France.

Situé sur les hauteurs d'un riant coteau qui domine, de l'est à l'ouest, l'immense et fertile plaine de Nimes, qui s'étend depuis les bords charmants du Vidourle jusqu'aux portes de la poétique Provence, Bouillargues, par les degrés de son altitude et par sa situation climatérique, a toujours été épargné par les épidémies.

Les vents forts du nord, qui déferlent des hauts plateaux, couverts de neige, de la Lozère et des montagnes boisées des Cévennes, apportent vers ce village privilégié par la nature, un air pur et vivifiant, qui continue à assurer un état sanitaire généralement satisfaisant et la longévité de ses habitants.

Dans cette localité, il existe, au levant, dans un lieu tapissé de gazon et ombragé par de majes-

tueux platanes plusieurs fois séculaires, une fontaine intarissable, fournissant 150 litres d'eau à la minute. A toute époque de l'année, l'été comme l'hiver, ses eaux sont sans cesse au même niveau ; elles servent à différents usages ; tout d'abord à alimenter un grand lavoir et enfin à arroser une étendue considérable de terrains affectés à des jardins potagers, à la culture de primeurs et d'arbres fruitiers.

L'eau de cette célèbre source est reconnue légère, un peu minérale et purgative. Cette fontaine, qui pendant la belle saison est le rendez-vous de tous les promeneurs bouillarguois est connue sous le nom de « *La Fond* » (1).

Au couchant, à un kilomètre du village, près d'une ancienne métairie appelée la Tuilerie-Basse, on apercevait il y a quelques années, les derniers vestiges d'un antique cimetière et les ruines d'un vieux monastère qui avait été élevé, vers le IXe siècle, en l'honneur de Saint-Baudile.

Dans cet endroit, qui se trouve adossé à la montée de la route nationale de Nimes à Arles (*route qui s'appelait en 923 via romaine d'Arlatenis-via Pons-Æraruis)*, les touristes peuvent remarquer, sur les bords des chemins ruraux, des primitives sculptures encadrées de pierres plates , qui confirment l'existence du cimetière dont nous venons de parler, dans lequel furent ensevelies de nombreuses victimes des dissensions religieuses. (Tuilerie Basse) (2).

(1) Germer-Durand, dans son *Dictionnaire topographique du département du Gard*, a recueilli les renseignements suivants : *La Font* de *Bouillargues*. Font de Massillac prope Bouillargues (1479), La Taoula del Poss de Nimes. La Ryéire-de-Massillac (1671) Comp. de Nimes.

(2) La Tuilerie Basse se dénommait en 920 l'Argiliquière, carrière d'argile (Germer-Durand).

Au nord de Bouillargues, à une petite distance de Rodilhan, on y rencontre une vieillè chapelle rustique avec des inscription latines portant le millésime de MDCCVII (1707).

Cette chapelle est bâtie sur l'emplacement de l'église rurale de Saint-Jean-de-Polvelières (*Pavouiéra),* qui fut brûlée en 1561, en même temps qu'une autre chapelle, connue sous le nom de Saint-Martin-de-Quart.

Plus tard, le hameau de Rodilhan s'empara du titre de *Saint-Jean-de-Polvelières* et le donna à son église.

Dans ces mêmes parages existait en 1501, un grand prieuré rural appelé : *Vols* ; il fut détruit en 1671. Tous ces petits temples religieux étaient à proximité du chemin de Canaux (1) et étaient échelonnés à peu de distance l'un de l'autre.

Parmi les belles propriétés qu'on remarque dans les environs de Bouillargues, citons celle du château de Vendargues, qui fut possédée au XVII[e] siècle par une famille nimoise du nom de Richard. D'après le *Dictionnaire topographique du Département du Gard*, ce château était une dépendance, dont le seigneur de Manduel avait la haûte et la basse justice (1322). Les consuls de Nimes y possédaient une portion du ban.

Les autres importantes propriétés sont : Belle-Côte (Mas de l'Aïaou), la Marine (l'Amarine), le château de la famille Massip, de Bouillargues, qui est à l'entrée de la commune, le Pont-des-Iles, où se trouve le mas de Pieyre, qui appartenait jadis à la branche aînée de cette famille, et est revenu, par la descendance féminine, à la famille Donnadieu de Vabres.

(1) Nom, dont on ignore l'origine. Iter de Canals, 1380 ; Lo Camin de Canalz, 1479 ; La Camin de Canaux, 1457. Ibid.

A la Marine, propriété de M. de Bernis, on peut admirer un précieux tombeau gallo-romain et plusieurs pierres d'origine romaine, portant des inscriptions latines de l'époque. Toutes ces reliques mériteraient d'être données au Musée lapidaire de Nimes.

Dans le nombre des domaines et des fermes qui figurent dans les œuvres de nos historiens du Midi, nous devons citer, Signan (1), avec son joli bois ; la Castille (2) surnommée Peleloup, petit fief de la maison de Calvisson, de laquelle également le hameau de Massillac (quartier de Bouillargues) ; Tamerlet (mas de Tamerléto 1396) une grande ferme aujourd'hui détruite ; Boutugade, domaine qui n'existe plus depuis 1671, époque où il fut brûlé par les protestants.

Boutugade figure au plan cadastral de la commune avec le Gourgonnier, terroir de Caissargues, endroit où était située l'église rurale de N.-D.-de-Bethléem, que les guerres religieuses détruisirent.

Avant 1790, dit Germer-Durand, Bouillargues faisait partie intégrale du taillable et du consulat de Nimes. Voilà pourquoi il ne figure pas dans le dénombrement de la sénéchaussée fait en 1384. On y comptait 16 feux à l'époque de l'Assisse de Calvisson, c'est-à-dire en 1322.

En 1744 Ménard donne à Bouillargues 110 feux et 460 habitants. La haute et basse justice de Bouillargues, excepté deux portions du ban, réservées aux consuls appartenait au seigneur de Manduel. Le

(1) Signan était un fief appartenant aux chanoines de la cathédrale de Nimes (1706).

(2) La justice de ce lieu fut inféodée au XVIII[e] siècle à François Huc de Merlet, Conseiller au présidial. (Germer-Durand).

prieuré simple et séculier de Saint-Félix de Bouillargues, uni à la mense capitulaire de Nimes, valait 1200 livres. Il avait pour annexe le prieuré rural de Saint-Deny-de-Vendargues.

Le hameau de Massillac, dont nous avons parlé plus haut, existait encore en 1744. On y comptait 20 feux et 70 habitants ; il dépendait de la paroisse de Bouillargues. Au XVIII[e] siècle, la justice de ce lieu appartenait à Huc de Merlet qui la vendit à Guillaume de Daumont, lieutenant laïc de la sénéchaussée de Nimes.

CHAPITRE PREMIER

Notes générales sur Bouillargues. — Relation des faits importants qui s'y sont produits depuis l'an 350 jusqu'en 1685.

Grâce à quelques recherches dans les archives communales et départementales de la ville de Nimes, j'ai eu la bonne fortune de trouver plusieurs documents intéressants qui m'ont permis de doter Bouillargues d'une histoire locale qui lui manquait jusqu'à ce jour. Il ne m'a été possible de faire remonter avant le IV[e] siècle cette modeste étude historique à cause de l'obscurité des documents et de leur rareté..

Le minuscule bourg qu'était jadis Bouillargues, commence à donner signe de vie vers l'an 350, époque probable de la naissance dans ce lieu, de Saint-Félix, sous le patronage duquel se plaça le petit village d'alors (1).

(1) *Histoire de l'Église de Nimes.*

Dans le même siècle, en 393, par suite de la fondation de l'évêché de Nimes, qui embrassait tous les pays ou paroisses des *Volces arécomiques*, cet homme pieux devint le premier évêque de cette ville.

Le siècle suivant, en 487, « durant l'irruption de Crocus, roi des Vandales, Saint-Félix reçoit la palme des martyrs » (1).

En passant, disons un mot sur l'origine et la formation du nom : *Bouillargues*.

On a cru longtemps dans notre région méridionale, que tous les noms de localités ayant leur terminaison en *argues*, dérivaient du mot latin *ager* et semblaient ainsi devoir leur source et leur appellation à la période gallo-romaine. C'est là une erreur. Aujourd'hui, les savants et les archéologues ont renversé par leurs recherches tout cet échafaudage mal établi (2).

Dans son remarquable ouvrage sur les étymologies de noms, M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, donne la véritable provenance du nom de Bouillargues. « Bulianicus, dit-il, est le nom de Bouillargues dans deux chartres, l'une du xe, l'autre du xie siècle (Germer-Durand. *Dictionnaire Topographique du Gard*, page 31). Ce mot doit être écrit

(1) *Topographie de la Ville de Nimes et de sa banlieue*, Jean-César Vincens et Baumes.

(2) A titre documentaire, voici l'étymologie donnée par François Rouvière :

« En 916, dans un acte du Cartulaire de Notre-Dame de Nimes, Bouillargues se montre sous la désignation intime de *Buliniacus*. Peu après cette formule, nous voyons surgir *Bolianicus*, à laquelle succède *Bollanicus*, puis *Bolhargues* et enfin la dénomination moderne de BOUILLARGUES.

D'après d'autres documents, le mot Bouillargues parait dériver de Bellié-ager, terre de Belliers, personnage romain de Nimes, qui y possédait jadis une villa, située au sud de la commune dans un champ appelé encore de nos jours : *La Pyrouna* ».

avec deux *l* et probablement être mis au féminin pluriel *Bullianicas.* Il dérive de Bullianus qui dérive de lui-même de Bullius, gentilica (nom de famille) attesté par une inscription de Narbonne. Dans cette inscription sont mentionnées deux Bullius Fronto, L. Bullius et une femme appelée Bullia ». Le Corpus, C. I. L. XII 4664, enregistre cette inscription.

Suivant les historiens Ménard et François Rouvière, au XIIe siècle, Bernard Aton reçut le serment de fidélité du Seigneur de Caissargues et quelque temps après, en 1179, « *le vicomte de Nimes se reconnut vassal du roi d'Aragon, pour le château de ce hameau* », accaparé cent ans après par plusieurs agitateurs.

A la fin du XIIe siècle, les guerres des Albigeois désolèrent et dévastèrent le village de Bouillargues.

Au commencement de l'année 1208, le 15 février, Nimes obtint de ses consuls la promesse de ne pas faire d'autres consulats communs, entre la Cité, qui comprenait une partie de la ville et le château des Arènes qui formait l'autre partie..

L'acte de cette promesse fut passé et signé le jour même dans l'église Saint-Sauveur, de Caissargues (1).

Le château des Arènes, où siégeait le consulat de la noblesse, c'est-à-dire la direction communale, fut cédé en 1226 à saint Louis, roi de France, qui, 28 ans plus tard, en 1254, alors qu'il était de passage à Nimes, décida d'accorder aux habitants de cette ville et des environs (y compris Bouillargues), la liberté la plus grande pour vendre ou exporter leurs produits et leurs marchandises dans tous les pays du monde.

(1) *Études historiques sur le Consulat* (Félix de la Farelle).

Nous avons trouvé dans les Archives de Nimes des documents qui nous ont aidé à établir, dès le XIIe siècle, le nombre de la population de Bouillargues.

En 1122, le village comptait seulement 12 feux et en 1410 ce chiffre s'était élevé à 23.

Sur la foi de certains renseignements puisés aux bonnes sources, nous pouvons affirmer qu'en 1190, la localité était formée par une agglomération de quelques petits domaines particuliers portant les noms de mas de Granier, mas de La Fond, ferme du Puits de l'Olivier et du hameau de Massillac. Encore de nos jours ces noms subsistent et désignent quatre quartiers distincts de Bouillargues.

Mais revenons au XIVe siècle et nous verrons que l'estimation qui fut faite en 1332 par l'Assise de Calvisson, nous apprend que le ban et la basse justice de Caissargues et de Bouillargues étaient contestés entre le seigneur de Manduel et ses vassaux. « Ces vassaux, lisons-nous dans un curieux manuscrit de l'époque, tenaient en fief de lui tout ce qu'ils possédaient et lui faisaient une *albergue* de dix *chevaliers* ».

Plus tard, vers 1333, le hameau de Caissargues, aujourd'hui petite commune, était groupé avec Bouillargues et formait un annexe attaché au taillable et consulat de Nimes.

Quoi qu'il en soit, la haute justice de ces lieux était détenue par les seigneurs de Manduel.

En 1475, un avis du Consulat de Nimes permet à tous les *pastré* (bergers) le libre parcours de leurs troupeaux dans les garrigues, prairies de la plaine du Vistre et autres terres dès l'enlèvement des récoltes. Et cela de 8 heures du matin au coucher du soleil.

Dans la même année, au mois d'août, un labou-

reur de Bouillargues, nommé Joséphin Bonnary, est élu consul. Nous ajouterons qu'en ces temps-là, tout citoyen faisant partie du Consulat devait, selon l'usage, offrir à tous ses amis un grand repas. Le nouvel élu ne manqua pas de le faire. En retour, les habitants du pays organisèrent une grande fête pour honorer cet enfant du peuple appelé aux plus hautes fonctions.

Le territoire de Bouillargues, qui avait été érigé en grand fief, appartenait à cette époque encore à Guillaume de Nogaret, surnommé Tamerlet, qui était vassal des seigneurs de Manduel. Ajoutons que le même de Nogaret fut, en terre d'Aiguesvives, doté de rentes par Philippe le Bel.

L'année 1476 nous amène la confection des cadastres locaux, et presque un siècle après, en 1560, reviennent ces malheureuses guerres de religion qui couvrirent le pays de tant de ruines. Elles commencèrent dans les environs de Bouillargues à la suite de la domination du protestantisme et de sa prépondérance au Consulat et dans la ville de Nimes.

L'année suivante, en 1561, les juifs envahissent le pouvoir municipal nimois et en chassent les huguenots, sous prétexte d'avoir été tyrannisés par eux.

Profitant de leur succès, les juifs font des levées d'argent, de blé et de farine et s'approprient une partie du produit.

Bouillargues, qui fait partie du périmètre du Consulat de Nimes, reçoit leur visite, mais les habitants, qui sont prévenus de cela, leur font rebrousser chemin.

« Dès le début des guerres civiles, en 1562, dit François Rouvière dans ses *Silhouettes communales*, les bouillarguois fournissent au chef protestant Beau-

diné une *cornette* de cavalerie, qui contribua au siège de Frontignan et assista à la bataille de Pézénas ».

Cinq années après, le 29 septembre 1567, une armée de protestants de la Vaunage, commandée par Pierre de Suau, surnommé le capitaine « *Bouillargues*, saccagea tout un quartier de Nimes et fit périr de nombreux catholiques le jour de la Saint-Michel.

Le 12 octobre de l'année 1572, la population de Bouillargues se souleva dans le but d'aller prêter main forte aux catholiques de Nimes.

Le fort de Caissargues fut pris et rasé par les calvinistes, le 4 juin 1574.

Dans cette dernière localité, près d'un pont qui se trouve sur la route de Nimes à Saint-Gilles, un sanglant combat eut lieu, le 1er août 1577, entre mille arquebusiers protestants qui venaient de Nimes et le régiment de François Blou, seigneur de la commune de Laval, qui était cantonné à Marguerittes. Dans cette effroyable mêlée, Blou fut blessé grièvement.

Les paysans de Bouillargues, en nombre considérable, apportèrent un concours très énergique aux troupes catholiques, qui restèrent maîtresses des lieux.

Cette rencontre coûta la vie à 180 protestants et à 146 catholiques, qui furent enterrés sur les lieux.

En mai 1696, les États-Généraux du Languedoc adoptent en principe un projet rendant le Vistre navigable jusqu'à Cette. Il ne fut pas donné de suite à ce projet reconnu trop coûteux, et ne se réalisa que plus tard, lors de la construction du canal de Beaucaire. Les bouillarguois, qui voyaient dans son exécution plusieurs années de travail, furent déçus dans leurs espérances.

Dès le mois de mars de l'an 1599, la paix religieuse fut rétablie dans la région à la suite de l'enregistrement de l'Édit de Nantes. Cet Édit, œuvre libérale et politique d'Henri IV, qui datait du 25 février de la même année, était venu enfin mettre un terme à des guerres civiles et religieuses qui ne pouvaient que nuire à la prospérité du pays et particulièrement à celle de notre riche contrée.

Après plusieurs années de travail et de paix, durant lesquelles Bouillargues a pris quelque importance comme population et richesse, nous voyons arriver avec une douloureuse émotion la révolte du duc de Rohan, qui ravagea sans pitié le Languedoc et notamment les Cévennes et les environs de Nimes. Bouillargues fut cependant épargné.

La révocation de l'*Édit de Nantes* par Louis XIV, eut lieu le 18 octobre 1685. Cette mesure impolitique et rigoureuse ralluma les guerres religieuses dans un pays qui venait de relever tant de ruines et qui semblait entrer, après des jours si sombres, dans une ère de progrès et de réconciliation nationale.

MICHEL PONS.

(Extraits de la notice qui va paraître).

RÉCLAME ET RELIGION

Un de ces jours, je me suis attardé à causer religion avec un artisan de mes amis, qui m'a développé ses « raisons de croire ». Je me hâte de dire qu'il ignore tout de Brunetière, jusqu'à son nom, et qu'il est incapable de plagiat. D'ailleurs, quoi de moins semblable aux longues périodes hérissées de *qui* et de *que* dans lesquelles s'enchevêtre la puissante pensée de l'écrivain que le verbe familier dont mon interlocuteur revêtait ses arguments si personnels.

L'un d'eux particulièrement lui semblait probant à un très haut degré.

« Comment ne pas croire, s'écriait-il, lorsqu'on voit la religion envahir tous les domaines : le commerce, l'industrie, la science ».

« La science, fis-je étonné.

« Oui, la médecine et la pharmacie. Vous ne lisez « donc pas les journaux. Leur quatrième page est « farcie de plus de noms de saints que n'en compte « le calendrier. Combien de remèdes placés sous la « protection de Dieu, ou découverts par des prêtres « ou des sœurs. Allez, continua-t-il, une religion qui « pénètre partout n'est pas une religion qui meurt « et lorsque après dix-neuf cents ans, elle est vivace « autant qu'au premier jour, c'est qu'elle porte en « elle la vérité. On ne me fera jamais avaler le « contraire ».

Je le laissai-là avec avec sa preuve par la quatrième page, mais ma curiosité était éveillée sur cette question de la religion dans la réclame, et j'ai essayé de la creuser.

Les documents sont nombreux. A eux seuls les journaux et les affiches en fournissent une abondante moisson. On y rencontre l'interminable série des produits qu'on écoule sous le patronage de tel personnage céleste, ou de tel pieux bénédictin.

Tout y passe, depuis le Savon Notre-Dame de X..., jusqu'à la Liqueur du Révérend Père Z... (exiger sa signature sur la cire du bouchon).

Pendant que les couvents se vident, que les Christ disparaissent des prétoires, s'étale sur les murs, crevant les yeux de ses couleurs éclatantes, l'image de la Vierge. C'est un honnête commerçant qui vous offre sa marchandise sous son manteau.

Voyez ce moine à la barbe vénérable, penché sur un vieux grimoire : Un cénobite méditant sur les Saintes Écritures pensez-vous. Erreur profonde. C'est le Père Untel cherchant la composition de ce fameux élixir dont vos lèvres gourmandes gardent un souvenir agréable, et un désir ardent.

Et cette histoire intéressante d'un propriétaire protestant qui conçoit la louable idée, de destiner aux curés pour leur messe, contre arrhes bien entendu, sa provision de vin blanc. Sur sa propriété s'élevait jadis un monastère aujourd'hui disparu. Il écrivit à un quotidien de Paris, demandant l'insertion suivante : « Vin blanc de messe de l'ancienne abbaye de X... S'adresser à B. P. (suivait le nom et l'adresse) ». R. P. c'était Raoul Pierre, ou Robert Paul, comme vous voudrez, mais collé à ce vieux couvent de X..., ça vous prenait aussitôt un air de Révérend Père.

Avec cela des prix qui n'avaient rien d'outré. Il eut fallu aux lecteurs en mal d'achat, un cœur fermé à tout sentiment de solidarité chrétienne pour ne pas réserver leurs commandes à cet excellent R. P... Malheureusement la mèche fut éventée et le petit cru de notre homme cessa de se prélasser en dernière page entre le Cacao Van Houten et les Pilules Pink pour personnes pâles. Ce qu'il doit rire encore l'ingénieux Calviniste.

Les marchands d'orviétan, emploient couramment ce même procédé. Ils font précéder leur nom d'un D et les voilà docteurs dans l'esprit des simples.

Attaquez ces trop industrieux industriels pour usurpation de titres; ils protesteront avec une chaleureuse indignation et vous apprendrez que D. c'est Dieudonné, Désiré ou Denis, mais pas le moins du monde docteur.

Ces jours-ci des prospectus multicolores rappelaient à la gent souffrante l'efficacité de la Poudre du Père Henry. Père Henry se demandait-on, d'où sort-il celui-là? Bénédictin, Capucin, Oblat? Pas du tout. Une petite ligne au bas du feuillet informe que M. Henry père est le dépositaire général. On pourrait penser que depuis la loi sur les associations, les ordres étant dissous pour la plupart, leurs « secrets » ont disparu avec eux.

Il n'en est heureusement rien. Mon journal me rassurait aujourd'hui même sur cet important détail, en transmettant l'avis que « avant de partir pour l'exil, le Père (Donatien) avait laissé la formule de sa potion pour maladies de l'estomac et de la vessie,— à son neveu M. A... à... B.

Et puis, il nous resterait malgré tout le clergé séculier. Le remède souverain entre tous des mala-

dies de femmes n'est-il pas la tisane de l'abbé Rath. Un abbé gynécologiste? vous ne vous attendiez peut-être pas à celle-là.

Et les nonettes aussi, puisque moyennant 10 francs 50 centimes, une religieuse vous expédiera franco, de quoi débarrasser vos enfants du pipi au lit.

Mais rien ne vaut, et jamais rien ne vaudra, ce vœu de dévoiler gratuitement contre demande affranchie, une recette, véritable panacée, qui aura bientôt fait de réduire la morbidité à l'état de mythe. Ce vœu doit être pour son auteur sources de bénéfices, car d'autres ont surgi, gratuits aussi, de rendre l'ouïe aux sourds, calmer les douleurs et sécher les ulcères.

La recette consiste à recevoir, contre remboursement un pot de pommade et une sorte de sirop factotum, l'un et l'autre d'un prix redoutable.

Qu'on ne s'étonne pas! La réclame religieuse comme les autres se paie, et souvent très cher. Je n'en veux pour preuve que l'exemple du biphosphate de chaux, remède d'un usage courant, et qui acquiert une valeur double lorsqu'il a pour le recommander l'autorité du cher frère X... Qui sait? Peut-être qu'ainsi patronné il fait mieux pousser fémurs et tibias et s'épurer le sang encrassé d'humeurs malignes. En tout cas ne vous hasardez pas à soutenir le contraire devant telle ou telle mère de famille que je vous citerais. Vous pourriez essuyer une véhémente tirade sur l'irréligion des temps présents, la malhonnêteté des pharmaciens, et une péroraison enflammée exaltant le dévouement et l'abnégation des saints fabricants de biphosphate. *Experto crede Roberto.*

*
* *

Comment s'est créée cette « réclame religieuse » ? Mon Dieu, comme toutes les autres à la suite du besoin que le vendeur éprouve de présenter ses produits sous l'aspect qui a le plus de chances de séduire l'acheteur. Et pour réaliser ce desideratum, une connaissance approfondie de la clientèle, son esprit et ses habitudes, est tout-à-fait indiquée. La condition du succès réside là.

Vous êtes-vous demandé quelquefois, pourquoi les savonniers recourent à des marques telles que Notre-Dame de A. ou de B... et jamais Démocratie, Justice, Liberté, ou Berthelot, Pasteur, Lavoisier. C'est qu'ils s'adressent à des femmes du peuple, et du bas peuple, pour la plupart pénétrées d'une foi vive, et disons le, souvent intolérante, intolérante justement parce qu'elles voient dans la religion un recueil de dévotions et non un catéchisme social ; véritables idolâtres parfois qui s'oublient des heures entières devant un Saint-Antoine plus ou moins outrageusement colorié, et négligent Dieu et ses enseignements.

Et c'est une façon à leurs yeux, d'être agréable au saint précité que d'employer un savon portant son effigie, encore que la ressemblance ne soit pas garantie par le fabricant.

Au même public ignorant et verni de religiosité, sont destinés les emplâtres de la sœur Aurélie et la tisane de l'abbé Rath, piètres marchandises que le pavillon religieux est contraint bon gré malgré de couvrir à la grande édification des naïfs d'entre les croyants.

Il y a heureusement place pour l'exception. Les

dévotes enseignes, qui ornent maintes boutiques de petits commerçants sont quelquefois placées par ceux-ci comme porte-bonheur. C'est la droguerie St Antoine, la mercerie St-Roch, la cordonnerie St Crépin, et tant d'autres. La plus originale que j'aie connue : « A la grâce de Dieu », étalait au dessus d'un humble magasin de modes, ses lettres noires se détachant sur un fond de couleur indécise. Hélas, les pratiques n'affluaient pas, et la douce devise, semblait sourire avec une mélancolique ironie. Un beau jour on dut fermer, et sur les portes closes une pancarte annonça la mise en vente. L'enseigne restait, mais cette fois toute endeuillée d'un voile de tristesse. Qu'allait-elle devenir ? Dans un mois, dans huit jours, peut-être demain le nouveau propriétaire la remplacerait. Elle attendait résignée, à la grâce de Dieu.

Il ne faudrait pas conclure aussitôt de cette histoire, à la fin prochaine de la « réclame religieuse ». Non car elle immortelle, comme est immortelle l'étroitesse de l'esprit humain. Il y aura toujours des hommes qui pourront tromper leurs semblables en flattant leurs instincts et leurs sentiments. « C'est moi qui suis Guillot », disait le loup. « Achetez ma poudre, susurre le charlatan, c'est un savant dominicain qui l'a découverte »,

Mais on assistera à une évolution et cet art d'utiliser la religion comme canal à bénéfices, verra ses moyens varier à l'infini. D'ailleurs la mode est là qui lui indique le chemin. Lors de Cronstatd, s'abattit sur la France entière une épidémie de cafés, de bazars, de cercles franco-russes. Après l'exposition de 1888, la Tour Eiffel, pénétra sous diverses formes jusqu'au plus misérable foyer. Ces étiquettes laïques ont trouvé leur pendant religieux. Saint-Antoine de

Padoue dont la vogue remonte à quelques années, a eu les honneurs d'une publicité aussi considérable.

Seulement les renommées se fanent à l'usage ; la sympathie populaire si mobile lui préfère déjà Jeanne d'Arc. La bergère de Domrémy, dont l'auréole de gloire a traversé cinq siècles sans pâlir, vient de conquérir, grâce au projet de fête nationale, et aux débats de sa canonisation, un renouveau de popularité que des incidents récents ne peuvent qu'accentuer.

Elle aussi passera, ou du moins s'enfoncera lentement dans la pénombre de l'oubli ; d'autres seront l'objet de l'engouement de la foule.

Cependant, toute immortelle qu'elle est, la « réclame religieuse » aura à subir les contre-coups des fluctuations de l'opinion publique. Les conflits de la science et de la foi, de plus en plus à l'ordre du jour, à cette époque de discussions brûlantes, ont leur écho dans le commerce. A côté de la Pommade Antinévralgique, Saint-Vincent de Paul vous fait risette au pigeonier de la quatrième page, la Mixture antigoutteuse du professeur Cleptos, chevalier de l'ordre du Pirée. Au-dessous, le savon de la Madone baille paisiblement en compagnie du savon antiseptique (procédé nouveau) de M. R..., chimiste diplômé.

Que résultera-t-il de cette concurrence ? Qui de ces réclamistes l'emportera. Ou plutôt ne marcheront-ils pas parallèlement sans nuire l'un au succès de l'autre ?

Une réponse ferme est malaisée ; il est probable toutefois que la « réclame scientifique » gagnera du terrain sur l'autre, au moins passagèrement. Les progrès de l'instruction, la diffusion de la presse, affinent l'intelligence de la masse. Dans les cerveaux

incultes, une révolution tend à s'opérer, qui débarrassera leur foi, d'impertinents légués par des générations d'ancêtres superstitieux. Moins de religiosité et plus de sens religieux, parait être le but vers lequel ils s'orientent.

Et la réclame ne s'adresse et ne peut s'adresser qu'à la religiosité du public ; l'atténuation de celle-ci entrainera donc fatalement la diminution de celle-là.

Est-ce à dire que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Certainement non ; une fois allégé d'habitudes, qui n'ont de la religion que l'apparence, le peuple s'embarrassera de tout le clinquant pseudo-scientifique, journellement distribué par la feuille à un sou. On n'emploiera plus, c'est vrai, l'eau de Sainte-Marguerite, ou le contact d'une relique sacrée, mais on réclamera les services d'un cataplasme eutocique électrique, ou d'une friction au baume de Mme Hubert. sage - femme de première classe.

Car l'erreur est aussi agréable à l'homme que la flaque d'eau sale au canard.

JEAN DE NIVELLE.

SACRE DE L'HOMME DE DEMAIN

A MONSIEUR GEORGES MAZEL.

SONNET

Ton enfance déjà passée,
Te voilà l'homme de demain.
Vers l'avenir tendant la main
Vers la route à peine tracée.

Route des vieux, presque effacée !
Il te manque pour le chemin
Quoi ? le glorieux sacre humain,
Ton sacre d'homme, âme amorcée.

Dont le prêtre va te sacrer
Homme quand tu devrais pleurer
Sur ta royauté qui s'avance.

Pleure, o ma jeune royauté,
Car la vie a plus d'une offense
Pour l'être en avant projeté.

CHARLES DES GUERROIS.

Juin 1905.

LA VIGNE

Sous un ciel nuageux, au soleil qui rougeoie
Les vignerons joyeux se sont assis en rond.
L'air était parfumé, le sol était en joie
Lorsque le groupe las déposa le seillon.

L'automne apparaissait. Les coteaux vers la terre
Penchaient leur frondaison que dorait la lumière ;
Les vignes rutilaient. et les raisins mûris,
Décorant les lourds ceps de leurs grains arrondis,

Attendaient du coupeur l'incision dernière
Et murmuraient, penchés, une sourde prière :
Ils demandaient à Dieu qui les créa captifs.

D'égayer les mortels durant les soirs de brume
Et de rendre aux bourreaux, pour leur sombre coutume
Un esprit innocent, afin qu'il soit plus vif

A. VILLARET.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Cartes d'excursions dans le entre de la France et les Pyrénées (relations Midi-Orléans). Cartes individuelles

Il est délivré, du 15 Juin au 15 Septembre, au départ des Gares de Paris (Quai d'Orsay, Pont-Saint-Michel et Austerlitz) des cartes d'excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.

Ces cartes donnent droit :

1° **A un voyage aller** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires de Paris au point d'accès choisi par le Voyageur sur l'une des zones de libre circulation ci-après définies et en empruntant l'un des itinéraires suivants :

a) Paris, Blois, Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Dax et Bayonne ou Puyôo pour les zones **B** et **D**.

b) Paris, Vierzon, Châteauroux, Limoges, Uzerche, Brive et Toulouse (*viâ* Souillac, Montauban ou *viâ* Saint-Denis-près-Martel-Capdenac) pour les zones **B**, **C** et **D**.

c) Paris, Vierzon, Montluçon ou Saint-Denis-Près-Martel, Aurillac, Neussargues et Béziers (avec faculté d'interruption entre Banassac-la-Canourgue et Aguessac ou Millau) pour les zones **C** et **D**).

d) Paris, Vierzon, Aurillac ou Saint-Denis-près-Martel pour les zones **A** et **E**.

2° **A la libre circulation** sur les lignes comprises dans la dite zone avec arrêts facultatifs à toutes les Gares.

3° **A un voyage retour** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires du point où le Voyageur abandonne la zone de libre circulation à Paris et en empruntant, en sens inverse, l'un des itinéraires désignés au 1°.

Les lignes comprises dans les zones de libre circulation sont les suivantes :

Zone **A**. — Saint-Denis-près-Martel à Arvant, Viescamp-sous-Jallès à Figeac, Neussargues à Millau, Mende au Monastier, Séverac-le-Château à Rodez, Rodez à Saint-Denis-près-Martel.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE NIMES

SOUS LE PREMIER EMPIRE

LES FONCTIONNAIRES (*suite*)

Même année 1811, M. « Pieyre, auditeur, au Conseil « d'État est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Nismes ». Ce poste assez inutile était demeuré vacant jusques-là.

Dans le courant de juillet eut lieu l'installation de la Cour impériale, telle que la réorganisation judiciaire prescrite par la loi du 20 avril 1810 et les décrets des 6 juillet et août de la même année la constituait définitivement. Elle fut l'occasion d'une imposante cérémonie

« Le 9 juillet M. le comte Dubois-Dubay (1) sénateur « et commissaire de S.M. l'Empereur et Roi est arrivé « à Nismes pour installer la Cour Impériale. Toutes « les autorités ont été lui rendre visite ».

« Le lendemain mercredi 20 juillet, à dix heures

(1) Un des conventionnels ralliés à l'Empire. Il avait voté la mort de Louis XVI avec sursis. Secrétaire de la convention après le 9 thermidor ; président du Conseil des Cinq-Cents. Rallié au coup d'État du 18 Brumaire et pourvu de la sénatorerie de Nimes sous l'Empire. Exilé de 1811 à 1818. Mort seulement en 1834. Un fonctionnaire plutôt qu'un homme politique, malgré le rôle considérable qu il a joué dans nos assemblées. Il était d'ancienne noblesse.

« du matin, M. le Sénateur s'est rendu en voiture au « palais de justice : arrivé aux grands escaliers, un « président et huit conseillers l'ont reçu. Le cortège « est entré dans la salle où étaient réunis la Cour « Impériale, le Tribunal de 1re instance, M. le Pré- « fet, M. le Maire, M. le Sous-Préfet et toutes les « autorités.

« M. Ferrand, doyen et curé de l'église N.-D. et « Saint-Castor a dit la messe et a prononcé un dis- « cours dans la chapelle dressée à cet effet dans la « salle d'audience criminelle. A l'élévation M. Labat « a fait exécuter un : *O Salutaris* par Mlle Fournier, « et un *Domine salvum fac Imperatorem* par un chœur « d'hommes. Tous ces morceaux étaient de sa compo- « sition. Tout le temps de la messe la musique de la « garde d'honneur joua. La messe finie, toutes les « autorités se retirèrent dans une autre salle, et, après « que l'autel fut défait, on rentra, et le greffier en « chef (1) de la Cour Impériale a fait la lecture de la « liste des membres composant la Cour Impériale, « qui était revêtue en robe rouge.

(*Suit la liste des membres de la Cour.*

« La Cour Impériale, s'étend sur quatre départe- « ments, qui sont ; le Gard, la Lozère, Vaucluse « et l'Ardèche.

Toutes les autorités étaient debout et découvertes. « M. le Sénateur prononça un discours. A la fin des « applaudissements et des cris de : Vive l'Empereur, « se sont fait entendre de toutes les parties de la « salle.

« Alors M. le Procureur Général Impérial demanda « la parole à M. le Sénateur, il prononça un dis- « cours et à la fin on cria encore vive l'Empereur !»

(1) C'était M. Bruyère, demeuré si longtemps en charge et le premier d'une dynastie de greffiers en chef.

« Alors M. le Sénateur ordonna que la séance fut « levée.

« A 4 heures après-midi un grand banquet fut « donné à l'hôtel de la Mairie.

« Le soir les fêtes champêtres ont commencé dans « le faubourg du chemin d'Uzès. Les arcs de triom- « phe étaient en grand nombre, principalement « dans la rue qui aboutit à la maison bien modeste « de M. le Procureur Général Impérial ; chacun à « l'envi les avait élevés à ses frais et tous très bien « illuminés. »

« Lorsque M. le Procureur Général Impérial se « rendit à sa maison à pied, venant du festin et qu'il « fut arrivé au premier arc de triomphe, des applau- « dissements redoublés ont retenti de tous côtés. « Des coups de fusils et pistolets ont été tirés, des « cris de : « Vive à jamais l'homme juste ! » se sont fait « entendre. Enfin, après avoir passé tous les arcs « de triomphe au milieu des acclamations du peuple « la porte de la maison s'ouvre ; il entre, la séréna- « de commence et fut terminée par cet air si connu : « *Où peut on être mieux qu'au sein de sa famille?* » (1)

« Le lendemain 12, une seconde fête se prépare « dès qu'on sait que M. le Sénateur vient diner chez « M. le Procureur Général. Les voisins de celui-ci « apportèrent chacun sa prune, sa pêche, sa poire, « sa figue et son raisin. De nouveaux arcs de triom- « phe se préparent ; l'on remonte les premiers, au « bout des maisons, l'on élève plusieurs arcs en « rond pour servir aux danses publiques ; on y

(1) On remarquera l'emploi répété de cet air dans toutes les occasions de réjouissances populaires. On le met à toutes sauces, c'est le cas de le dire : il passe à l'état d'air national, même quand le personnage fêté n'est pas du pays. Vestige de la sentimentalité du XVIIIe siècle et qui vaut bien après tout : « en revenant de la Revue, ou : viens poupoule, » les *scies* contemporaines.

« place un tonneau de vin ; les galoubets et les tambourins y sont pour faire danser. Une nombreuse farandole se forme et parcourt les différents quartiers du faubourg, tous bien illuminés. Après le repas, avant le dessert, une troupe de femmes et de filles endimanchées s'avance dans la salle du festin et la première prononce, en son langage, un compliment à M. le Sénateur ; alors tous les convives se levèrent de table et firent asseoir toutes ces femmes, et M. le Sénateur, M. le Procureur Général et autres leur servirent les desserts. Des couplets furent chantés à M. le Sénateur, à M. le premier Président, à M. le Procureur Général, à M. le Préfet et à M. le Général. Le festin fini, chacun se retira et M. le Sénateur alla quitter ses beaux habits dorés et revint incognito à la maison de M. le Procureur Général, pour voir ce que disaient de lui les habitants dans la rue ».

C'est un joli et bien partieulier tableau de mœurs que nous a tracé là notre anonyme. Ces réjouissances populaires bruyantes à propos de l'installation d'une grave institution, cette farandole qui se déroule dans un faubourg de la ville, ce tonneau de vin dressé au milieu de la place, tout cela est d'essence bien méridionale. Fort heureusement il n'existait pas encore de loi contre l'ivresse et M. le Procureur Général Cavalier pouvait faire cette largesse d'un tonneau de vin à ses voisins sans être dans la dure nécessité de requérir contre lui-même. Comment d'ailleurs n'aurait-il pas été populaire, vivant aussi simplement et tenant sa maison ouverte, avec une aussi aimable simplicité ? Ce n'était que justice de livrer le dessert au bel appétit des dames du quartier, puisque chacun des voisins avait contribué à le former.

Mais le spectacle n'en devait pas moins être curieux que celui de ce sénateur en bel habit doré et des premiers personnages de la ville en grand costume faisant asseoir à leur place et servant eux-mêmes les jolies faubouriennes du chemin d'Uzès ; je soupçonne du moins qu'elles méritaient le qualificatif à voir l'empressement des hauts fonctionnaires autour d'elles. La beauté égalise les distances.

Les fêtes continuèrent presque toute la semaine. Après le Procureur Général, tous les magistrats de la Cour Impériale eurent leurs arcs de triomphe, leurs sérénades et leurs parts d'acclamations populaires. Puis ce fut l'installation du Tribunal de première instance et encore de nouvelles fêtes. Mais aucune ne paraît avoir eu l'éclat de la réception de M. Cavalier.

Le 15 juillet 1811 M. le Comte Dubois-Dubay « se « déroba aux vœux des habitants de Nismes et laissa « les plus touchants souvenirs de son affabilité et des « marques de sa bienveillance ». Inutile d'ajouter qu'il fut reconduit aux portes de la ville avec la même solennité et les mêmes honneurs que l'archichancelier Cambacérès. Le Premier Empire exagérait l'appareil de solennité autour de ses hauts fonctionnaires.

Au mois d'août 1811, les assemblées cantonales se réunissent pour la première fois, en vertu du décret du 19 mai précédent.

« Les assemblées doivent s'occuper de nommer :
« 102 Membres au Colège électoral du département;

« 153 Membres aux collèges électoraux d'arron-« dissement ;

« 2 Candidats pour chaque place de Juge de Paix;

« 4 Candidats pour les fonctions de suppléant « dans chaque justice de paix ».

A la fin de cette même année signalons le passage à Nimes de M. Pellet de la Lozère, Conseiller d'État chargé de la police des départements méridionaux. Il est reçu avec les honneurs dus à son rang ; mais sans fête extraordinaire. On avait tout épuisé pour l'installation de la Cour.

La Municipalité de Nimes était d'ailleurs en deuil. « Le 15 Novembre M. Casimir Fornier (1), maire de « la ville, était décédé à l'hôtel de la Mairie après « cinq jours de maladie. Le lendemain samedi « 16 août, à 3 heures de l'après-midi on l'a porté au « cimetière des protestants. Le corps était sur une « voiture en forme de mausolée. Toutes les autori- « tés ont assisté à l'enterrement. Les habitants se « sont portés en foule, où devait passer le convoi « funèbre ».

Au mois d'Avril 1812, Nimes est proclamé une des bonnes villes de l'Empire. Deux mois après a lieu l'installation du nouveau maire.

« M. Boileau de Castelnau, maire de la ville de « Nimes, est arrivé dans cette ville le mercredi « 3 juin à midi précise. On ne l'attendait que le « jeudi 4. Les voisins se sont porté en foule à sa « maison, qui est à la grande Rue en face de l'hôtel « de M. Rivet (2). Lorsqu'il descendit de voiture, la

(1) Dominique Casimir Fornier de Valaurie était né à Nimes, le 15 novembre 1763, il était capitaine de dragons au début de la Révolution et devint maréchal de Camp. Poursuivi pendant la Terreur, il put échapper aux poursuites dont il était l'objet, fut promu sous le Directoire commandant de la garde nationale, puis maire de Nimes, fonctions dans lesquelles il montra beaucoup de zèle et d'activité. Il n'avait que 48 ans au moment de sa mort. Comme son successeur, dont il va être question, il appartenait à la religion protestante.

(2) Aujourd'hui lycée de jeunes filles. Cet hôtel construit par M. Rivet, fut acheté sous la Restauration pour servir de préfecture. Il fut ensuite affecté aux sœurs de la miséricorde et au bureau de bienfaisance.

« foule applaudit, on tira des pétards et on dressa
« trois arcs de triomphe dont l'un devant la porte
« de sa maison et deux de chaque côté de la rue. Ce
« même soir on aurait illuminé, mais il commença
« à pleuvoir. Malgré la pluie, les habitants s'y sont
« porté en foule. A 10 heures du soir tous les musi-
« ciens de la ville se sont réunis et ont donné une
« sérénade où l'on chanta des couplets. L'enthou-
« siasme s'est manifesté de toutes les manières. M.
« le Maire avec son épouse sortit pour voir l'illumi-
« nation ; des applaudissements redoublés se sont
« fait entendre de toutes parts. »

« Le 9 juin à midi précise la compagnie soldée
« précédée de la garde d'honneur a été chercher
« M. Boileau de Castelnau et l'a conduit à l'hôtel de
« la Mairie. Arrivé à la grand porte, le conseil mu-
« nicipal l'a reçu ; après on a été chercher M. le
« préfet qui a fait la cérémonie de l'installation. M.
« le Maire a donné deux tonneaux de vin aux hos-
« pices, une distribution de pain aux pauvres et
« quelque argent à la compagnie soldée.

« Le soir il y a eu illumination à 9 heures et
« demie, un très beau feu d'artifice fut tiré à la
« place des Carmes. Après, un grand concert vocal
« et instrumental fut donné dans la maison de M. le
« Maire par les artistes et amateurs de cette ville. »

Au début de 1813 un petit mouvement judiciaire amène au tribunal de première instance le représentant d'une des plus vieilles familles de la cité, qui avait donné à Nimes plusieurs consuls : M. Chassanis qui remplace M. Vincent Valz décédé.

A partir de cette date il n'y a plus de mouvements administratifs signalés. Le préfet Roland et le maire de Castelnau demeurèrent en place jusqu'à la fin de

de l'Empire ; le haut personnel judiciaire ne subit aucun changement. Notre anonyme a d'ailleurs son attention très occupée ailleurs ; il suit avec anxiété les opérations de ce minotaure insatiable qu'on appelle le recrutement.Nous savons pourquoi et qu'il y était personnellement intéressé.

L'ARMÉE : LES MOUVEMENTS DE TROUPES

Ce n'est guère qu'en 1805 que l'auteur du mémoire commence à s'occuper des choses militaires. Il est conscrit de 1806, ne l'oublions pas, et à cette échéance redoutable, il s'aperçoit que les victoires dont on célèbre les fêtes exigent des soldats pour les remporter et en font une terrible consommation. A partir de cette date il note avec beaucoup de soin les passages des troupes et les opérations du recrutement. Au premier abord rien de plus sec ; — mais ces notes de mouvement et ces chiffres ont leur signification :

Il est tout d'abord assez curieux de constater que Nimes reprend le rôle stratégique qu'elle avait dans l'antiquité à mesure que les guerres soutenues par Napoléon s'étendent de plus en plus dans le midi de la l'Europe. De toute antiquité elle offrit une station commode et sûre sur la grande voie d'Italie en Espagne. Elle va revoir le mouvement de flux et de reflux de troupes que l'ancienne voie Domitienne avait connu et pour lequel elle avait été construite par les Romains.

1806.— C'est l'année de la conquête de la Calabre et des Deux-Siciles. A ce moment l'Espagne est notre alliée et nous fournit des troupes. « Le 17 jan« vier ont passé dans cette ville pour aller en Tos-

« cane un régiment d'infanterie espagnole ; le 20.
« un second régiment ; le 23, un troisième ; le 26,
« une compagnie de canonniers ; le 29, un régiment
« de hussards, tous Espagnols· »

Au commencement de cette année, Nimes a une garnison étrangère, un bataillon du régiment du prince d'Issembourg à la solde de la France ; les deux autres bataillons étaient à Montpellier. Ce régiment partit au mois de septembre pour Toulon.

1807. — Cette année voit au contraire des mouvements de troupes d'Italie en Espagne. C'est d'abord les troupes espagnoles qui rentrent chez elles. Puis la campagne du Portugal exige des envois de troupes d'Italie ; mais ils sont peu nombreux ; deux régiments d'infanterie.

En 1808, au contraire, les mouvements s'accélèrent. Napoléon prépare l'invasion de l'Espagne.

D'abord les contingents italiens : le 1er janvier, deux bataillons d'infanterie de ligne du roi de Naples ; le 6, deux autres bataillons ; le 7, la garde napolitaine du roi Joseph, qui sera demain roi d'Espagne. Le défilé continue tout le printemps et l'été. Pour concentrer plus vite les troupes, on a recours à des moyens extraordinaires : « Le 10 juillet, un
« bataillon valesan de gens à pied est arrivé à
« 3 heures du soir et a été manger la soupe sur la
« place du Chapitre. Ils sont partis à 6 heures sur
« des charrettes qu'on avait requéri (*sic*) et dans la
« nuit du même jour, le 7me régiment de ligne est
« parti sur des charrettes, après avoir fait halte. Ils
« se rendaient en Espagne ».

Mais c'est surtout au mois de septembre de cette année que la charge de logement devient écrasante pour les malheureux habitants. Du 5 au 28 de ce

mois, dans le court espace de 23 jours, 14 sont des jours d'étapes. Il ne passe pas moins de 22 bataillons d'infanterie, 5 régiments de cavalerie, 2 trains d'artillerie. Tous ces corps viennent d'Italie et la plupart sont de nationalité italienne. Au mois d'octobre, le passage se ralentit. Le 11, un régiment portugais remonte le courant et va à Grenoble. Le 13, ce sont les chevaux de l'ex-roi d'Espagne (1) qui vont à Valence. Puis le défilé recommence interminable et monotone. Le 21 octobre, on réquisitionne 100 charrettes dans le département pour compléter les convois de l'armée d'Espagne.

C'est une terrible exterminatrice d'hommes que cette guerre. En 1810, après la paix avec l'Autriche, Napoléon, désireux d'en finir, lance sur la péninsule ibérique des corps de toutes les nationalités : lanciers polonais, régiments de la confédération du Rhin, Bavarois ; tous ces bataillons venus d'un peu partout passent dans notre ville, épuisent ses ressources et parfois y commettent les plus graves excès : « Le 23 février ont passé allant en Espagne « un bataillon d'infanterie légère et un d'infanterie « de ligne de la confédération du Rhin. M. le Préfet « fut obligé de sortir de son hôtel pour mettre l'or- « dre entre les habitants et les soldats ». Un mois après, c'est pis encore et le détachement qui fait étape à Nimes est composé du rebut de la société. « Le 28 mars, 1.000 hommes napolitains, sortant « des galères, sont arrivés : ils allaient en Espa « gne. Le 30, un de ces galériens s'est donné un « coup de canif au col avant le départ ; mais il ne « donna plus aucun signe de vie ». Et le jonrnal

(1) Charles IV.

ajoute à la fin d'août : « Tous les jours nous voyons « passer des troupes pour l'armée de Catalogne ».

Les passages de troupes pour l'Espagne sont encore fréquents en 1811 et 1812, mais ils se ralentissent insensiblement : ce ne sont plus guère que des détachements destinés à combler les vides. En 1813 ils cessent brusquement ; si notre auteur signale encore quelques mouvements, ce sont des détachements qui vont d'Espagne sur le Rhin. Mais ce sont surtout des départs de recrues de Nimes.

Car je n'ai pas besoin de dire que tous les jeunes gens valides sont appelés par tranches successives sous les drapeaux. « 1806. — Les conscrits de cette « année (notre auteur en était) ont tiré au sort et le « contingent de l'armée active est parti les 5, 6 et « 7 septembre, les conscrits de l'armée de réserve, « au nombre de 707 hommes, sont partis le 26 octo- « bre ». C'est la dernière année où les opérations de recrutement se font régulièrement. Dès 1807, le tirage au sort a lieu dans les cantons de Nimes, les 8, 9 et 10 janvier. Le premier contingent est mis en marche le 21 janvier, celui de réserve au mois d'avril. En mai 1807, la classe de 1808 tire au sort par anticipation et les premiers numéros partent le 5 juin. En 1808 c'est pis encore : « Dans l'Empire français « on a fait une levée de 80.000 conscrits des quatre « classes qui sont de 1806, 1807, 1808, 1809, de « 20.000 hommes chacune. Le département du Gard « a fourni 809 hommes ».

En 1809, au mois de janvier, départ de 725 conscrits de la classe de 1810 ; au mois de mai, nouvelle levée des classes antérieures ; départ : 273 hommes de la classe 1810 et 101 hommes des quatre classes antérieures. Au mois d'octobre, levée supplémentaire ; 365 conscrits partent encore.

Ces chiffres sont arides et pris séparément d'une fatigante monotonie. Groupés les uns à côté des autres, ils revêtent une sinistre éloquence. Aussi en 1810 est-on joyeusement surpris de ne trouver aucune mention de levée extraordinaire. Comme tous les conscrits de cette classe sont déjà sous les drapeaux, on ne procède même pas au tirage au sort. C'est l'apogée de l'Empire, l'année du second mariage de Napoléon ; la France jouit d'une paix relative ; la continuation de la guerre en Espagne ; la troisième expédition en Portugal et les premiers combats entre Masséna et Wellington ; la guerre anglaise ; presque rien en somme pour cette époque ! D'ailleurs, on ne recherche plus les anciennes classes ; notre anonyme dort paisible.

1811 se passe encore assez tranquillement. Dès le mois de mars, une nouvelle levée de 120.000 hommes est faite, mais elle est fournie régulièrement par la classe de l'année.

L'année 1812 lui apporte un terrible réveil. Il note au mois de janvier, encore avec une placidité relative, le départ de la classe. C'est dans l'ordre ; le département fournit 1.194 hommes. Mais déjà en avril il voit partir, avec inquiétude, les cohortes de la garde nationale, soi-disant destinées à garder les frontières. On est remonté jusqu'en l'année 1807 ; c'est bien près de la classe de 1806. Puis tout à coup, à la fin de l'année, des bruits alarmants commencent à circuler : « Les conscrits de l'année 1813 ont tiré au sort « à Nimes, les 15, 16 et 17 octobre. On n'a pas fixé « le nombre, ce qui est surprenant ; il paraît qu'il « n'y en aura pas assez ».

Les jeunes soldats sont mis en marche le 10 novembre : « Tout le département a fourni 1.223 hom-

« mes. Jamais on n'avait tant pris dans une classe ; « il ne vaut pas la peine de dire ce qui en reste ».

Et en effet, il en restait si peu, que quatre mois après on fait une nouvelle levée dans les quatre classes de 1809, 1810, 1811 et 1812 : le contingent du Gard est de 980 hommes. Nous sommes au mois de février 1813 ; dès le mois d'avril on demande encore 638 hommes au département du Gard en remontant cette fois à l'année 1807. On se préoccupe en même temps des ressources que peut offrir la garde nationale. Pour le coup notre auteur perd son sang-froid ; il oublie de noter le chiffre exact des gardes nationaux partis pour Lyon. Il se rassérène un peu en écrivant dans son journal au mois d'octobre : « D'après un sénatus-consulte du 24 août 1813 et un « décret impérial du 26 de ce mois, une levée de « 80.000 hommes dans 24 départements méridionaux « a été faite sur les classes de 1814, 1813, 1812, 1811, « 1810, 1809, 1808. — Le département du Gard a « fourni 1.247 hommes qui sont partis le 30 septem- « bre et le 3 octobre. Il n'y a eu que les classes de « 1814 et 1813 qui ont fourni le contingent : on a ren- « voyé toutes les autres classes. — Dans la même « époque l'on en fit une de 120.000 hommes dans les « départements qui n'avaient pas fourni ». Ce renvoi n'était qu'illusoire. A la hâte, notre auteur écrit, le 28 novembre : « Une levée de 30.000 hommes dans « les classes de 1808 à 1812 ; le départ a eu lieu ; le « 28 novembre ceux de l'arrondissement de Nimes ».

Quelques jours après, arrivait à Nimes le décret du 19 novembre ordonnant un appel de 300.000 hommes dans les classes de 1807, 1806 ; années XIV, XIII, XII et XI de la République. C'est alors que notre anonyme laisse échapper le douloureux cri d'angoisse

que nous avons cité. Ses craintes n'étaient que trop justifiées.

Le conseil de révision de Montpellier le rendit à ses foyers et au mois de février 1814 il écrit : « La « conscription de 1815 est partie toute en masse : le « départ de ceux de Nismes a eu lieu le 15 février ». C'étaient les futurs soldats de Champaubert et de Montmirail.

A côté de ces coupes à blanc estoc pratiquées par Napoléon dans la jeunesse française, il n'est pas inutile de signaler, d'après le *Mémoire*, les procédés indirects employés pour reprendre tous les hommes que le recrutement ou la révision avaient laissé passer dans leurs mailles, si étroites pourtant.

A la fin d'octobre 1805 : « On forme la compagnie « de réserve du département recrutée parmi les « vétérans volontaires ».

Au mois de janvier 1808, on fait une levée de 237 hommes pour les gardes-côtes dans le département du Gard ; on les choisit dans les hommes depuis l'âge de 25 à 45 ans.

Au mois de mai de la même année, sur le bruit que l'Empereur devait passer à Nimes, on se hâte d'organiser une garde d'honneur. Ce corps se recrutait parmi les jeunes gens de bonne famille qui avaient satisfait aux lois du recrutement et s'étaient fait remplacer. Leur uniforme était très riche ; il est ainsi décrit par notre auteur : « Le 15 mai, « la garde d'honneur à cheval se rendit à 6 heures « du soir au mas Bourbon pour rendre visite à M. le « Préfet. Leur costume était : habit rouge, revers « et passepoil blancs, gilet et pantalon blancs, bot- « tes à la Russe bordées avec un gland en argent, « aiguillettes et contre-épaulette en argent, chapeau

« à claque avec plumet bleu, sabre garni en argent,
« une petite giberne où il y avait l'aigle par dessus
« et les boutons de l'habit blancs.

« Le 25, la garde d'honneur à cheval a passé la
« revue de son capitaine.

« Le 27 mai, le commandant de la garde d'hon-
« neur à pied les a passé en revue. Leur costume
« était : habit blanc, revers et passepoil roses, gilet
« et culotte blancs, guêtres blanches. Les grena-
« diers portaient un bonnet à poil avec plumet
« rouge ; les chasseurs, un schacko avec un plu-
« met vert. Les boutons de l'habit étaient jaunes,
« avec l'aigle impérial et autour les mots : « garde
« d'honneur ».

Les premiers commandants furent M. de Daunant, ancien colonel de dragons, pour la garde d'honneur à cheval, et M. Boyer, ex-colonel du 7me régiment d'infanterie légère, pour la garde d'honneur à pied. Les officiers furent nommés par le Préfet. Les deux cohortes furent placées sous le commandement supérieur du général d'Albignac (1), qui les passa en revue pour la première fois le 29 mai, à 6 heures du soir, sur le cours Napoléon (2).

Les gardes d'honneur n'étaient pas appelés à faire un service actif. Mais ils servaient à l'intérieur et

(1) Le général d'Albignac était originaire d'Arrigas. Vétéran des campagnes de l'Inde, il commanda à Nimes dans les premiers temps de la Révolution. C'est lui qui réprima l'insurrection dite du Camp de Jalès, sans pouvoir empêcher les violences et les meurtres qui accompagnèrent cette répression. (Voir les brochures *Quatrefages de la Roquette* et *La Jhalezado*, par F. Rouvière). Il serait intéressant de retracer sa carrière accidentée en se servant des documents qui existent dans les archives particulières de nos regrettés collaborateurs François Rouvière et Achille Bardon ; ces derniers déposés aujourd'hui à la bibliothèque de Nimes. Quant aux colonels de Daunant et Boyer, ils appartenaient à des familles nimoises trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

(2) C'était le Cours Neuf, aujourd'hui Cours de la République.

dans les départements frontières, devaient concourir à la défense du territoire national. Nous allons voir, dans un instant, que le département du Gard, pour si reculé qu'il parut du théâtre de la guerre, fut exposé aux insultes des flottes ennemies.

Le général d'Albignac fut remplacé par M. le général Boyer qui au mois de mars 1812, fut nommé commandant de la place de Tortose en Espagne.

Il y avait enfin la garde nationale dont l'institution avait été maintenue et qui englobait à peu près tous les citoyens valides restant en dehors des cadres de l'armée. Napoléon s'en méfiait beaucoup et ne l'avait pas organisée, mais le besoin de soldats était si grand qu'il fallut bien se décider à en tirer parti. Elle fut divisée en trois bans, dont le premier fut militairement encadré et à peu près armé. Dès 1809, nous la voyons employée au service des prisonniers et à la défense des côtes. « Le 18 octobre la 2e com-
« pagnie de la cohorte du Gard est arrivée à Nismes
« venant de conduire les prisonniers à Embrun ; ils
« ont eu séjour et sont partis le 20 pour se rendre
« à Montpellier. Arrivés à Lunel ils ont reçu l'ordre
« de retourner à Nismes en garnison.

« Le 27 du même mois M. le Commissaire des
« guerres a reçu l'ordre de faire partir la 2e compa-
« gnie de la cohorte pour Cette à cause des Anglais
« qui menaçaient d'entrer dans la ville. La compa-
« gnie est partie à midi et a été coucher à Montpel-
« lier ».

Cette compagnie soldée fut licenciée le 8 janvier 1810, d'après notre auteur.

A la fin de cette même année, le gouvernement impérial fortifia la compagnie de réserve et par voie de tirage au sort y incorpora, le 6 novembre, 45 jeu-

nes conscrits des classes de 1809 et 1810. Cette compagnie est appelée aussi parfois par notre auteur : compagnie soldée.

Mais en 1812, au moment des grands appels on recourut de nouveau à l'appel des gardes nationales: « Au mois d'avril on a fait une levée de 100 cohor-« tes de la garde nationale dans les classes de 1807 « à 1812, pour se porter sur les frontières de l'Em-« pire français. — Le 1er avril le Conseil de recru-« tement présidé par M. le Préfet, s'est assemblé « à l'hôtel de la préfecture pour nommer les offi-« ciers et sous-officiers de la cohorte du Gard ».

En 1813 le gouvernement se reprend à organiser d'une façon sérieuse toute la garde nationale. « Les « 5 et 6 mai le Conseil d'organisation présidé par « M. le préfet a tenu ses séances dans une salle de « la préfecture pour recevoir les réclamations des « gardes nationaux qui faisaient partie des compa-« gnies de grenadiers et de chasseurs.

« Les compagnies sont composées de 150 hommes. « Le contingent actif de chaque compagnie fut de « 14 hommes ».

« Les gardes nationaux de chaque compagnie « firent trois classes pour contribuer pour faire des « hommes (1) à 2 fr. par jour ; la 1re fut de 120 fr. ; « la 2e de 90 fr. et la 3e de 60 fr.

« Les grenadiers et les chasseurs furent choisis « parmi les hommes de 20 à 40 ans.

« Le service des hommes qui composent la force « active durera six mois sous les drapeaux. La moi-« tié du contingent de chaque compagnie de grena-

(1) Des remplaçants. C'est à quoi l'auteur fait allusion dans sa protestation. Il avait donné 60 livres, dit-il, pour faire remplaçant ; il était donc dans la 3e classe

« diers et de chasseurs sera renouvelée tous les « trois mois ; néanmoins le premier renouvelement « n'aura lieu qu'en novembre prochain. Il sera « déterminé par le sort et les suivants par l'ancien- « neté.

« Le départ du contingent actif a eu lieu le 23 mai ; « 250 hommes. — Ils se sont rendus à Toulon. La « bonne ville de Nimes a composé 4 compagnies et « a formé 56 hommes ».

C'est la dernière concession faite par le gouvernement impérial aux apparences ; en 1813 c'est la levée en masse brutale ; les corps auxiliaires et territoriaux ne sont plus que des réservoirs où l'on puise des hommes pour l'armée active.

Les plus avisés devançaient l'appel, demeurant ainsi dans des corps spéciaux où ils trouvaient des avantages très appréciables. C'est ainsi que sous la date du mois de juin 1813, nous lisons : « Le 30 dudit, les « hussards de la garde d'honneur pour le 4e régi- « ment sont partis de Nimes pour se rendre à Lyon. « — Ceux qui formaient le contingent du départe- « ment. — C'étaient 80 hommes bien montés et « équipés, tous des jeunes gens qui s'étaient enro- « lés volontairement. C'est pour la levée de 10.000 « hommes de gardes d'honneur qui vont former 4 « régiments de hussards ».

Ces corps spéciaux, compagnie de réserve, compagnie soldée, gardes d'honneur à cheval et à pied étaient à peu près épuisées à la fin de l'Empire. Elles avaient eu leur utilité et rendu quelques services, autres que ceux de parade. Nimes avait été presque tout le temps dépourvu de garnison et n'avait même pas eu un dépôt régimentaire qui pouvait donner l'illusion d'une force armée. Il y eut cependant des

occasions où le besoin s'en fit impérieusement sentir.

Si étrange que la chose paraisse il y eut dans nos pays quelques épisodes de guerre. Depuis la défaite de Trafalgar, les flottes anglaises maîtresses incontestées et absolues de la mer faisaient le blocus des côtes de Provence et de tout le littoral méditerranéen (1). Il n'entrait pas dans leur projet de tenter un débarquement qui aurait été infailliblement repoussé. Mais leurs vaisseaux rodaient sans cesse autour de nos ports et tout le long des côtes, interceptant les communications, arrêtant les bâtiments qui essayaient de rompre le blocus, tâtant nos divers établissements, en somme inquïétants plutôt que dangereux. Mais ces attaques, pour être à fleur de terre , étaient incessantes ; ces simulacres de débarquement amenaient de fréquentes escarmouches qui coûtaient toujours la vie à quelques hommes (2).

Les salines d'Aiguesmortes et la destruction du sémaphore du Grau-du-Roi devaient attirer l'attention de l'amiral anglais. Une tentative fut faite en 1808, ainsi racontée par notre anonyme : « Le « 22 août une nouvelle arriva que les Anglais avaient « débarqué à Aiguesmortes. M. le Préfet a fait de

(1) On lira avec intérêt sur les péripéties de ce blocus et ces débarquements opérés par les Anglais sur nos côtes l'étude documentée de M. Paul Gaffarel : *Le Blocus de Marseille et des environs par les Anglais (1804-1814)*, dans les annales de la Société Provençale 1904 et 1905. Aix B. Niel.

(2) En septembre 1808, menaces sur les Saintes-Maries : incendie de Régus-de-Campan et de Lagachotte. Quelques jours plus tard bombardement de la Ciotat. Incendie du Sémaphore du Galeyron près de Fos. En 1805 débarquement à la Tour-Saint-Louis et incendie du Sémaphore. En 1811, nouvelles attaques contre les Saintes-Maries et la Ciotat. cette dernière suivie d'un engagement assez vif où le lieutenant d'artillerie Géry et trois marins sont tués. (Voir Paul Gaffarel, etc., etc.).

« suite assembler la garde d'honneur à cheval et la « compagnie soldée pour s'y rendre. Ils sont partis « à une heure après-midi. Le restant de la garde « d'honneur à cheval est partie le lendemain à 2 h. « du matin. Toutes les gardes d'honneur à pied « avaient reçu l'ordre de se tenir prêtes pour « partir » (1).

L'escadrille anglaise ne poussa pas plus loin son entreprise. Mais l'attention avait été éveillée, et c'est sans doute à cette alerte que l'on doit rapporter le stationnement à Nimes de deux forts détachements des 7e et 112e de ligne du 30 août au 29 septembre.

Ce fut la seule alerte sur le littoral d'Aiguesmortes que défendaient plus encore sa difficulté d'accès et ses marais que le vieux fort en ruines de Peccais et les quelques douaniers errants sur le rivage désert,

En 1809, nous avons relevé déjà le secours envoyé de Nimes à Cette. Le petit événement de guerre qui y avait donné lieu est ainsi raconté par notre auteur : « Le 5 novembre, le premier équipage des « deux vaisseaux qui ont péri le 26 octobre dernier « à Cette, à 10 heures et demie du soir, a passé à « Nismes et a été suivi le surlendemain 7, du second « équipage. Ces deux vaisseaux (surnommés *le Lion* « et *le Terrible*) venaient de Toulon et portaient des

(1) Cette apparition des Anglais devant Aigues-Mortes avait produit une telle impression dans les communes voisines qu'on en parlait encore avec effroi cinquante ans après. Le Maire de Vauvert réunit à la hâte la garde nationale ; Un détachement d'une trentaine d'hommes partit assitôt pour Aigues-Mortes, ayant à sa tête un maître-pêcheur de l'étang de Scamandre, M. D. auquel sa vaillante attitude valut le surnom de *citoyen*, surnom sous lequel il fut connu toute sa vie. Malheureusement les armes manquaient et je me souviens personnellement d'avoir entendu raconter par un des rares survivants de cette époque que la plupart de ces gardes nationaux n'avaient d'autres armes que les *canardières*, ces longs fusils employés pour la chasse aux marais.

« vivres à l'armée d'Espagne. Ils étaient poursuivis « par une escadre anglaise : lorsque le commandant « français se vit au point d'être pris par les Anglais, « il fit sauver l'équipage et fit mettre le feu aux ma-« gasins de poudre ».

Tous ces corps auxiliaires avaient à l'intérieur, une autre mission, celle de surveiller les prisonniers étrangers et de les escorter dans leurs mouvements. Il y en eut beaucoup et de toutes les nationalités pendant la durée de l'Empire ; ce fut un vrai kaléidoscope vivant que la galerie qui défila aux yeux des Nimois. Les premiers arrivés et qui firent le plus long séjour furent les prisonniers de guerre Prussiens: « ils arrivèrent à Nismes le 10 février 1807 et ont « resté jusqu'au 12 janvier 1809 », soit deux ans pendant lesquels ils eurent le temps de s'acclimater et de nouer des relations avec la population nimoise, où quelques uns demeurèrent. Quelques jours après leur départ, arrivait un convoi de prisonniers anglais qui passa seulement. Il fallait faire de la place aux prisonniers espagnols qui commençaient à affluer. L'arrivée d'uu convoi de moines faits prisonniers sur les champs de bataille donna lieu à une manifestation de respectueuse sympathie assez singulière dans les circontances : « le 13 janvier 1810, 114 moines « de différents ordre d'Espagne qui ont été pris à « Girone prisonniers, ont passé à Nismes, escortés de « la gendarmerie et de la compagnie de chasseurs « de la cohorte du département de l'Hérault. On « les a conduits à la citadelle ; ils étaient tous dans « des voitures. Un repas leur a été donné par les « Dames de Miséricorde et beaucoup de présents « de la part des habitants de Nismes ». On ne voit pas que les autorités aient fait opposition à ces

témoignages de respectueuse compassion, puisque à la date du 5 février nous lisons : « 30 moines « de différents ordres d'Espagne ont passé ; ils « ont été reçus de la même manière que les pré- « cédents ». On ne peut s'empêcher de faire une comparaison entre cet accueil hospitalier et les traitements atroces que subissaient en Espagne nos malheureux captifs, sous l'inspiration parfois de ces moines si bien traités en France. La lamentable histoire des prisonniers de Cabrera est encore présente à toutes les mémoires (1), et le souvenir des pontons Anglais n'est pas effacé. La France, si calomniée, a toujours été généreuse à ses ennemis captifs.

LES FÊTES. — LES TRAVAUX PUBLICS

C'est une grande force et un puissant élément de joie que la victoire. La bonne ville de Nimes a beau être dépeuplée par les levées successives de la conscription, les côtes voisines de la méditerranée sont inquiétées par les menaces anglaises, les denrées renchérissent, et malgré les troubles apportés à la vie normale par les guerres perpétuelles, malgré les deuils qu'elles causent dans toutes les familles, on profite de toutes les occasions pour s'amuser avec entrain.

Les fêtes officielles furent nombreuses, mais peu variées : leur défaut fut d'être organisées avec une sorte de discipline et d'être toutes coulées dans le

(1) Cf. à ce sujet le livre si intéressant édité par les soins de notre éminent Collaborateur, M. A. Lombard-Dumas petit-neveu de l'auteur : « *souvenirs d'un vélite de la garde* », Paris : Plon-Nourrit 1905.

même moule. Elles sont toujours précédées, comme nous l'avons vu, par une cérémonie religieuse célébrée en grande pompe. Les fonctionnaires se rendent en corps à l'église ou au temple suivant le culte auquel ils appartiennent. Les services sont très simples chez les protestants ; dans les églises catholiques ils sont accompagnés de chants liturgiques dont la musique est due à des musiciens du cru. Nous avons déjà relevé le nom de M. Labat, le populaire organiste de la cathédrale ; notre auteur y ajoute celui de M. Guérin, un nom encore bien connu dans nos annales musicales, et celui plus ignoré, de M. Dumoulin, sans doute un amateur. Un orchestre de plus en plus nombreux prêtait son concours à ces cérémonies que la population nimoise suivait avec beaucoup d'empressement et une affluence qui n'était pas due seulement à la curiosi é.

Tout aussi suivi, plus encore, puisque ceci se passe sur la voie publique, est le défilé des rosières. C'est le clou de toutes les solennités officielles. Napoléon qui avait toujours besoin de soldats, poussait beaucoup au mariage. Les rosières sont une institution officielle. On en couronne et on en marie, à toutes les occasions qui se présentent, d'abord à la fête de l'Empereur, et à l'anniversaire de la proclamation de l'Empire : c'est de tradition ; puis le mariage de l'Empereur avec Marie-Louise, la naissance du roi de Rome, les grandes victoires ; autant de fêtes, autant de couples assortis et vertueux que dote la munificence de l'autorité. Du reste la balance est tenue rigoureusement égale entre les deux cultes. Les couples se présentent tous ensemble à la mairie, où le maire lui-même les unit en grande pompe et avec l'accompagnement d'un dis-

cours bien senti en l'honneur de S.M. l'Empereur et Roi. Ensuite les cortèges se séparent et s'en vont, les uns à l'église, les autres au temple, où se retrouve le même apparat officiel. A la cathédrale c'est toujours le vicaire général, M. de Rochemaure ou son frère, après lui, qui officie. Après quoi les nouveaux mariés vont faire une visite aux autorités ; on les exhibe avec ostentation pour bien montrer que l'Empire est propice aux unions bien assorties et aux familles nombreuses.

Le programme des fêtes officielles ne comporte pas, comme de nos jours, une revue ; les troupes disponibles sont rares et occupées à escorter les autorités et les rosières. Mais on dresse des arcs de triomphe ; on fait largesse aux indigents ; le soir on illumine les édifices publics et un grand feu d'artifice est tiré. Un spectacle gratis au théâtre, des mâts de cocagne sur les places publiques, plus tard, quand l'amphithéâtre sera déblayé, des jeux publics aux arènes complètent la fête.

Nous ne suivrons pas notre anonyme dans leur détail ; elles sont toutes les mêmes. Je donne ici seulement comme prototype le récit de celle qui fut donnée à l'occasion du mariage de Napoléon. « Le « dimanche 6 mai, on a célébré la fête du mariage de « Leurs Majestés Napoléon et Marie-Louise d'Autri- « che, célébré par S. E. le cardinal grand aumônier « de France, le 2 avril dans la chapelle dressée à cet « effet dans le grand salon du Louvre à Paris. Les « rosières (qui étaient au nombre de neuf) se sont « rendues à l'hôtel de la mairie pour se marier civi- « lement, M. le maire leur a remis au nom de l'Em- « pereur 600 francs. Après, les rosières se sont « rendues, 3 au temple protestant et 6 à l'église de

« N.-D. et Saint-Castor. A l'issue de la grand'messe, « M. de Rochemaure, vicaire général, a célébré la « bénédiction du mariage. Au sortir de l'église les « rosières ont été rendre visite à M. le Préfet; après « elles ont parcouru différents quartiers de la ville « au son de la musique du hautbois et des tambours. « De là les mariés ont été rendus à l'hôtel de la « mairie où un banquet leur a été donné. A quatre « heures du soir un corps de musiciens, a été les « prendre pour les conduire au spectacle qui a été « donné gratis. La première pièce fut : *La Maison* « *isolée* ou *le Vieillard des Vosges*; la seconde, *Le* « *Sourd ou l'auberge pleine.*

« A neuf heures et demi du soir un superbe feu « d'artifice fut tiré en face de la Comédie : illumi- « nation générale dans toute la ville et grand bal « paré à l'hôtel de la mairie à 10 heures du soir ».

Pour la naissance du Roi de Rome, même cérémonial avec cette variante que les rosières ne sont plus que quatre, deux catholiques et deux protestantes. Mais « on donne une pièce de 20 francs de Napoléon « à dix femmes qui ont accouché dans le mois de « mars ». Le spectacle gratis fut composé des : *Deux petits Savoyards* et de *La Belle Arsène*.

Faut-il ajouter que les courses de taureaux faisaient partie du programme officiel ? C'est sans doute inutile, puisque nous sommes à Nimes et que c'est un Nimois qui tient la plume. Elles avaient été cependant interdites à la fin de l'ancien régime et sous la Révolution. Mais en 1811 le gouvernement impérial, sur l'initiative du préfet Roland, les autorisa et les inscrivit même parmi les amusements de ses fêtes. Elles sont mentionnées pour la première fois aux fêtes de la naissance du roi de Rome. Mais

comme l'amphithéâtre n'est pas encore libre, c'est dans une arène provisoire près de la porte Vinatière, que le spectacle fut donné.

L'ouverture des Arènes eut lieu en 1813 avec éclat et attira beaucoup de monde. « Le dimanche 23 mai « on a fait la grande course des taureaux dans « l'enceinte de l'amphithéâtre vulgairement appelé « les arênes, sous la direction de M. Branchu, direc- « teur de la Comédie. On a fait construire une grille « en bois, bien solide pour servir de retraite à ceux « qui seraient poursuivis par le taureau. — La « course fut fournie par six taureaux choisis avec « soin. Le prix des places fut fixé à 1 fr. 50 centimes « pour les premières et 75 centimes pour les secon- « des, — Les arênes sont très vastes; mais elles « pouvaient à peine contenir la grande affluence du « monde qui s'y était portée ».

Huit jours après, le dimanche 30 mai, nouveau spectacle varié. « Le soir grande course des tau- « reaux précédé du saut du bouc (1). Des primes « furent distribuées à celui qui, en face du taureau, « le saisirait par les cornes et l'abattrait, de 50 francs; « à celui qui enlèverait la cocarde, 25 francs, et « 12 francs à celui qui fairait le saut du bouc, confor- « mément à l'usage.

« Le dimanche de la Pentecôte, 6 juin, grande « course de taureaux. Le lendemain, idem; aussi « une grande lutte d'hommes : une prime fut distri- « buée à celui qui tomberait trois hommes. Un « Prussien gagna le prix. La lutte fut précédée par « les trois sauts et le saut du bouc.

(1) Jeu renouvelé de l'antiquité. Il consistait à sauter sur une peau de bouc gonflée d'air et enduite de corps gras, et à s'y tenir en équilibre : il tomba assez vite en désuétude et l'auteur de la *Statistique du Gard*, en 1842, regrette sa disparition.

« Le 13 grande course de taureaux et grande lutte « d'hommes. Le Prussien gagna encore le prix qui fnt de 300 francs.

« Le 20 juin une 4e course de taureaux où l'on fit « la scène du mannequin suspendu, entouré d'un « feu d'artifice ».

On voit que notre homme, en bon Nimois qu'il est, ne manque pas un des spectacles des Arênes. La saison fut d'ailleurs très brillante, grâce à l'attirance de la nouveauté. L'entrepreneur variait de son mieux les jeux. Le 4 juillet il offrit l'attrait de l'ascension d'un ballon à la suite d'une grande lutte d'hommes, où « un jeune homme d'Avignon lutta « contre le Prussien et le vainquit ».

Ce fut un évènement. Plus mémorable encore fut la date du dimanche, 11 juillet, qui suivit. Pour la première fois les Nimois virent combattre les taureaux à la manière espagnole : « Le sieur Antonelli Jor- « dani, espagnol, exerça ses talents en face des « taureaux, avec un drapeau rouge, lui jetant des « flèches et des lances ».

Ce toréador des temps primitifs obtint un vif succès et nous le voyons reparaitre jusqu'à la fin de la saison.

M. Branchu fut remplacé dans la direction du théâtre par un sieur Juclié qui prit lui aussi l'entreprise des Arênes.

Notons à titre rétroactif que Mme Saqui était venue à Nimes en 1812 donner une représentation ; son passage est signalé par notre auteur avec une sorte de solennité.

« Madame Saqui, avec sa troupe : *Artistes funam-* « *bules* de S. M. l'Empereur et Roi, première dan- « seuse de l'administration de Tivoli, de Paris,

« spécialement chargée de toutes les fêtes du gou-
« vernement, de passage dans la ville de Nismes, a
« donné six représentations de corde tendue, d'une
« force extraordinaire, dans la salle du spectacle ».

Vraiment le théâtre ordinaire de l'époque, drame et opéra-comique ne pouvait lutter avec les exercices d'une troupe quasi-officielle et d'une danseuse de corde qui avait l'honneur d'être chargé de l'organisation des fêtes gouvernementales! Aussi notre anonyme, en dehors des deux représentations officielles citées, ne nous a-t-il laissé aucun détail sur le théâtre ni cité d'autres pièces représentées. C'est une lacune dont il faut aussi peut-être rendre responsable la modestie de sa bourse.

TRAVAUX PUBLICS

Le premier Empire fut pour notre ville de Nimes une époque de grands travaux publics. La grande œuvre de l'assainissement et de la rectification du canal d'écoulement de la Fontaine commencée au XVIII[e] siècle, avait été interrompue pour faute de ressources et par les évènements de la Révolution. On la reprend dès 1808 : « Dans le courant du mois
« d'août on a commencé à travailler au fossé de la
« Comédie pour faire les aqueducs de la Fontaine et
« le bassin pour abreuvoir les chevaux (1) ».

En 1805 c'est la grosse affaire de la reconstruction du Palais de Justice à Nimes (2). Les travaux com-

(1) Ce bassin, de forme circulaire et auquel on accédait par deux rampes inclinées, occupait l'emplacement du square Antonin. Il fut comblé seulement sous le second Empire et bien des personnes encore vivantes ont pu le voir. Il était très malsain et pendant l'été exalait une odeur pestilentielle. Mais il avait une certaine allure pittoresque.

(2) Consulter à ce sujet la notice déjà citée de M. le conseiller M. Jouve.

mencent au mois de juillet 1805 et sont terminés en 1808. Le 12 juin 1806 notre auteur inscrit : « à 6 h. « du soir un grand malheur est arrivé au palais de « justice. La voûte qu'on avait faite dans le vesti- « bule s'est écroulée, en ôtant les boiseries qui la « soutenaient. Trois ouvriers et un étranger qui s'y « trouvait y sont morts et plusieurs de blessés (1) ».

En 1807 on supprime les barrières aux diverses entrées de la ville et on y installe des ponts à bascule pour le service de l'octroi.

Le Conseil général vota cette année des travaux extraordinaires (2). « Conformément au décret du « 19 septembre 1807, le Conseil général du Gard a « été réuni, M. B. Dautun, de Portes, était président « et M. Meynier, de Nimes, secrétaire. On assure « que le Conseil a voté la demande d'une imposition « extraordinaire pendant six ans, formant un total « d'environ 4.000 fr. pour la restauration du port « d'Aiguesmortes et la construction d'un bassin sous « les murs de cette villle, propre à recevoir les « vaisseaux marchands ; qu'il a aussi délibéré sur la « demande du déblaiement et de la restauration des « Arènes, au moyen d'une somme de 318 mille francs,

(1) Sur cet accident, Cf. Jouve, op. Cit. p. 65.

(2) Compte moral de l'administration du département du Gard par M. D'Alphonse, préfet, rendu au Conseil général du Gard pour 1806 : « Les dégradations survenues aux Arênes avaient intéressé « votre sollicitude... Ce monument, qui retrace également la puis- « sance et les chefs-d'œuvre des anciens dominateurs du monde « est tout à la fois national et départemental. Ainsi les réparations « proposées pour y être faites ont dû être soumises à Son Excel- « lence le Ministre de l'Intérieur. Il a examiné les devis qui lui ont « été adressés et les a jugés susceptibles de changements. — Com- « bien il est à désirer, Messieurs, que des circonstances plus pros- « pères vous permettent de consacrer des fonds assez importants « pour rendre à toute sa majesté ce chef-d'œuvre de l'antiquité, et « défendre celui qui l'avoisine (la Maison Carrée) des outrages « des hommes et de la ruine prochaine qui le menace » (page 109).

» dont un tiers serait fourni par le gouvernement,
« un tiers par le département et un tiers par la ville
« de Nimes ».

De tout temps les monuments romains de Nimes, ont été considérés comme un fragment du patrimoine national de Nimes ; mais c'est au premier Empire, et en particulier au préfet d'Alphonse que revient l'honneur d'avoir nettement posé les principes de contribution financière qui doivent présider à leur réparation et qui sont encore en usage. Si le département n'intervient plus, l'état et la commune y contribuent par parts égales, combinaison fort ingénieuse si l'état n'avait pas d'architectes diplômés (1).

Les travaux commencèrent à l'amphithéâtre en 1808 : « A la fin d'avril on a commencé à démolir « toutes les maisons qui étaient au devant des Arênes près le Palais de Justice ».

En 1810 on s'attaque à un monument qui, sous une autre destination, est encore l'ornement d'un de nos boulevards les plus fréquentés (2). « La reconstruction « de l'hospice d'humanité de Nismes a été adjugée « le 15 janvier 1810 au prix de 193.417 francs. Les « travaux doivent être terminés dans trois ans et « déja l'on a mis la main à l'œuvre. A l'avantage « qui doit en résulter pour les hospices, cette opéra- « tion réunira celui d'ajouter un grand édifice aux

(1) Cf. de Balincourt ; l'ancienne ville des Arènes : *Revue du Midi, 1896.*

(2) C'est aujourd'hui le lycée. La façade ancienne n'a presque pas été restaurée et offre un curieux spécimen du style, Premier Empire. La frise singulièrement placée et, de vue malaisée, est demeurée intacte et présente une série de sujets, conforme à l'affectation primitive. La destination de cet édifice a subi des variations successives, dont il serait curieux de fixer le souvenir, avant de devenir un des plus beaux établissements d'instruction secondaire de province.

« embellissements de cette partie du boulevard déja « riche en si beaux monuments ».

En 1811, nouveau travail d'embellissement de Nimes, mais cette fois commandé par les circonstances ; ce ne fut d'ailleurs qu'une anticipation : « C'est cet hiver qu'il y a eu grande disette de tra- « vail dans la fabrique des soies. La plupart des « ouvriers n'avaient pas de pain pour donner à « leurs enfants. Alors M. le Maire a fait travailler « aux bosquets de l'Esplanade tous les hommes, les « femmes, les enfants qui se sont présentés. Ils ont « commencé à travailler dans le mois de janvier, « jusqu'à Pâques. Ils étaient payés tous les soirs » (1).

Si la municipalité de Nimes avait été prise au dépourvu par les rigueurs de cet hiver 1811, il n'en fut pas de même pour l'année suivante et le 7 décembre « on commença à travailler au nivellement « des deux vieux cours de Nimes. Ils avaient été « faits en 1686 par ordre de M. de Basville, alors « intendant de cette province ».

La période des quatorze années qu'embrasse le journal anonyme avait donc été utilement employées pour l'assainissement et l'embellissement de la ville de Nimes. La magnifique perspective qui se déroule à la sortie de la gare actuelle commençait à se dessiner. Les boulevards avaient été complétés, les établissements charitables agrandis.

Faut-il aller plus loin et, « parce que le bâtiment

(1) L'Esplanade était autrefois en déblai et on y accédait par des escaliers. Aussi, l'auteur de la *Topographie de la ville de Nimes*, J. César Vincens, qui, en sa qualité de médecin, se préoccupait avant tout de l'hygiène écrivait-il à ce propos : « C'est la seule « promenade pendant l'été des Nismois de tous les états, où ils « viennent, au déclin du jour, respirer le peu de fraîcheur, ou plutôt « l'humidité qui succède aux chaleurs accablantes de la journée et « y contracter le germe d'une foule d'incommodités et de maladies « fâcheuses ».

allait »,suivant le mot d'un personnage de vaudeville, conclure que tout allait et que ce fut une période de prospérité exceptionnelle. Le journal de notre anonyme n'autoriserait pas des conclusions aussi générales. On peut seulement relever le contraste qu'il offre d'une existence municipale régulière et relativement tranquille avec les agitations des campagnes napoléoniennes, qui ensanglantent et bouleversent l'Europe. Chacun pourra tirer de ces menus faits, racontés avec placidité, telles conséquences qui lui paraîtront fondées. Je me bornerai pour mon compte à rappeler que, sous cette paix communale imposée par la forte administration impériale, fermentaient bien des levures de haines civiles. On les vit à l'œuvre en 1815, quand le lien se relâcha. Et ceci démontre que si les chroniques sont parfois d'utiles contributions à l'histoire, elles ne sont pas l'histoire elle même. Il faut creuser plus profondément pour découvrir les raisons intimes des grands mouvements populaires. Notre bourgeois n'en avait cure ; il jouissait sans scrupule des heures de joie et de prospérité matérielles que les victoires de Napoléon donnaient à la France. Il trouva très mauvais, quand le moment fut venu, d'en payer de sa chère personne la facture un peu trop chargée. C'était très naturel. Il se le dit alors à lui-même, très bas et très confidentiellement. Il poussa même la précaution jusqu'à biffer sa signature, qu'il avait mise au bas de sa protestation au moment de son départ pour Montpellier. La rature n'est pas assez épaisse pour qu'on ne puisse pas déchiffrer le nom d'un petit commerçant de la rue des Lombards, très honorablement connu à l'époque et dont la boutique était fort achalandée. Il était dans la logique de sa

destinée et il était aussi dans la logique des âmes populaires en conspuant le lendemain ceux qu'il avait acclamés la veille. Il est seulement regrettable qu'il n'ait pas continué à écrire son mémoire. Pour si peu qu'il nous apprenne, il a du moins le mérite de raconter tout ce qu'il voit sans l'arranger et de nous épargner ses réflexions.

GEORGES MAURIN.

LE LIVRE DE MES FILS

PAR M. DOUMER

M. Doumer est un personnage important de la troisième République. Né à Aurillac en 1857, il débuta dans la vie officielle comme maître d'études ; puis successivement député de l'Aisne en 1888 ; d'Auxerre en 1891 et en 1893, il reçut le portefeuille des finances le 1er mai 1895 dans le ministère Bourgeois. Pour se débarrasser d'un adversaire redoutable qui a laissé partout la réputation d'un travailleur habile, actif et ferme, M. Méline lui confia l'administration de l'Indo-Chine en 1896.

Ne tenant aucun compte du scandale de ses amis trop naïfs et des railleries de ses ennemis, M. Doumer, le cœur content accepta cette haute et lucrative mission, et il devait, là-bas, retrouver le souvenir vivant de M. Constans et de Paul Bert. De telles obéissances sont des précédents glorieux paraît-il ; elles servent d'exemples et suscitent peut-être des convoitises qui ne sont pas toujours inassouvies : l'histoire toute récente de deux Socialistes bien connus MM. Augagneur et Mirman en est une preuve frappante.

Toujours est-il que dix ans après cette bruyante nomination du député d'Auxerre au poste convoité de

l'Indo-Chine, nous le retrouvons président de la Chambre des députés et sur les rangs, comme prétendant sérieux, à la plus haute magistrature de la République.

Une fortune qui progresse, un éclat qui ne pâlit jamais ! Et cependant chaque étape de cette ascension rapide, surprenante, soulève les ardentes clameurs d'adversaires résolus. Et l'on s'est demandé si ces oppositions et ces clameurs n'entraient pas comme facteur puissant dans le succès des destinées de cet homme heureux. Un pilote dont le regard est clair, le sang froid assuré et la main solide fait servir à la marche de son navire, même les vents contraires.

M. Doumer était «appelé» à recueillir la riche succession de M. Loubet. Il ne fut pas l' « élu » des deux Chambres ; mais il garda si bien sa dignité et il fut à ce point maître de sa personne qu'il a su se réserver pour les scrutins futurs.

Sa philosophie dut le consoler dans ses déboires car, il doit suivre trait pour trait le ferme caractére qu'il nous a tracé de l'homme de devoir et du citoyen stoïcien et intègre : il n'avait brigué les suffrages que pour le bien de sa patrie ; et il s'est résigné à son échec pour pratiquer la vertu.

Sa nomination au poste de l'Indo-Chine, lui venait d'un adversaire en politique, et un tel présent, s'il ne lui venait de la main des Grecs, lui arrivait en droite ligne, de la fortune et « des dieux. » Nous sortons ici de l'ordinaïre; de même,et pour constituer une sorte d'habitude, et qui n'est plus du domaine de la banalité, c'est de voir acharnés à le perdre, ses amis de la veille, tandis que les adversaires d'hier et d'aujourd'hui se faisaient les champions très chaux de sa candidature.

Son mariage fut-il purement civil ? Ses enfants furent-ils de parti pris comme ceux de Shceurer-Kestner obstinément éloignés de toute pratique et de tout culte religieux ? toujours est-il que ses votes sont acquis à la doctrine du bloc, pour les questions religieuses et sur ce point, il devait s'aliéner le cœur de la droite, du centre et des républicains progressistes. Et c'est de là cependant que le succès pouvait venir à lui.

D'autre part, le nationaliste, le patriote, l'homme de fermeté qu'était M. Doumer, devait naturellement rencontrer chez les gens du bloc, une opposition qui a connu la colère et l'exaspération.

Pour accentuer ces défiances opposées, au dernier moment parut *le livre de mes fils*. Cette publication était un acte, un geste, et peut être « de la crânerie.... Bien des pages devaient fatalement tenir à distances de l'auteur « ces antimilitaristes » qu'il n'épargnait guère sous le nom de Sophistes. Le fer était vivement retourné dans la plaie. Le patriote accentuait sa doctrine avec fermeté et tels développements donnés à la tolérance, au libéralisme à la méthode de gouvernement, ne devaient pas lui attirer les sympathies des partis avancés de la Chambre.

Ses amis de la veille s'acharnaient contre lui. Et sous leurs yeux irrités et sous leur voix grondante, *au scrutin secret*, il remonta de nouveau calme et résolu, les degrés de la présidence de la Chambre.

L'émotion ne trahit point sa voix dans ce discours de prise de possession, dont on peut dire, en vérité, que la beauté en fut surtout le calme et le sang-froid.

Moins heureux pour la Présidence de la Républi-

que M. Doumer dut relire, au moment où il reprenait place à son foyer, les quelques lignes qu'il consacre, dans son premier chapitre à la volonté et au caractère.

« A qui veut réussir dans la vie et qui en est digne, il faut souhaiter un caractère fortement trempé, le reste lui viendra par surcroît.

« C'est un souhait de même nature qu'on doit faire à son pays : qu'il possède en grand nombre des hommes de caractère ! Que les jeunes générations lui en préparent, par la culture de la volonté, du courage, de toutes les vertus viriles !

« Chez les nations en décadence, les hommes d'intelligence ne manquent pas, au contraire, pourrait-on dire : mais ce sont les hommes de caractère qui disparaissent.

« La France n'en est, heureusement, pas là encore.

« Qu'on y prenne garde cependant. Déjà, dans la vie publique ou suspecte et on redoute les caractères. Passe encore pour les intelligences et les talents ; on parvient à les supporter un temps. Les hommes de volonté et d'énergie sont écartés, quand ils ne s'écartent pas d'eux-mêmes.

« Inutile d'insister sur le danger que de telles mœurs politiques feraient naître. »

Je crois bien que la crainte d'avoir à la tête du gouvernement un homme de caractère, a inspiré « la sagesse » et la prudence des votes le 17 janvier dernier. Le concurrent languedocien plus avisé, avait évidemment pris ses dispositions pour faire annoncer *urbi et orbi* par ses amis fidèles qu'il continuerait M. Loubet, et qu'on trouverait en lui un instrument souple et facile et une plume obéissante. L'opportuniste recevait les hommages des radicaux

et souriait aux socialistes. Combes, ouvertement soutenait cette candidature. L'élection du 17 janvier était avant tout démocratique, si par démoeratie on entend comme dans les républiques finissantes d'Athènes et de Rome « le nivellement » de toute supériorité et surtout l'éloignement de ceux qui ont du caractère et une personnalité.

M. Doumer écrivait donc une prophétie quand il disait : « les hommes d'énergie et de volonté sont écartés. » Et cette prophétie de malheur, devait d'abord se réaliser pour lui.

Mais il se gardera bien de mettre en pratique les exemples laissés en histoire par tant de nobles vaincus en politique, qui se sont retirés écœurés de la lutte. L'Auvergne est tenace autant que clairvoyante. M. Doumer n'a pas à se plaindre de la fortune et il n'oubliera rien pour la retenir et la fixer à son char.

Travailleur infatigable, « fils de ses œuvres » vraiment ; homme d'énergie, de caractère, de sang froid et de courage, il pouvait écrire sur la volonté, le devoir, le courage, le travail, les pages éloquentes et convaincues qu'il a écrites et qui sont dignes d'une plume stoïcienne. Ce qui s'harmonisera beaucoup moins bien avec les actes de sa vie, peut-être, ce sont les ligues consacrés à la justice et à la fraternité, à la liberté et à la tolérance. Des partis avancés de la Chambre, il accepte les idées, si non les passions anti-religieuses puisqu'il est signataire ou complice des lois de 1901 et de 1905 sur les Congrégations et sur la Séparation.

Connait-il les souffrances physiques et morales de tant de religieux et de tant de religieuses expulsés, jetés sur le pavé des rues, exilés ? Et nos inven-

taires n'ont-ils pas amené dans notre pauvre pays une tempête de réprobation ? En présence de pareilles mesures, on est mal venu de parler de tolérance, de justice, de liberté, de fraternité ! Et cela sonne mal comme les très éloquents articles de M. Maret qui vote contre le bon sens de ses propres pensées.

Ces graves réserves faites, toutes ces pages sont en elles-mêmes, bonnes et belles ! Il passe parfois, à travers ces lignes un souffle de chaude éloquence et le style en est ferme. De même tout ce que l'auteur du *livre de mes fils* écrit sur la famille, sur les parents, sur la dépopulation, sur la Patrie rencontrera un écho sympathique dans le cœur de tous ceux que la France compte parmi ses enfants les meilleurs. Il y a bien, par endroits, des redites et des longueurs. L'intérêt ne s'arrête pas cependant et M. Clémenceau était mal inspiré de faire à ces pages la critique méprisante que sa colère trop visible en a voulu tenter. Le sénateur du Var travaille pour une côterie, pour un parti, et non pas pour la France.

La gloire qu'on n'enlèvera pas à M. Doumer c'est d'avoir parlé de la famille en homme qui en a connu et supporté vaillamment les nombreuses charges — et d'avoir parlé de courage, de fermeté et de patrie à un moment où ces vitales questions sont mises en péril par nos bruyants Sophistes. L'heure était grave. M. Doumer a perdu peut-être à dire ces saintes choses, les honneurs de la suprême dignité de la République. Son échec, pour de si nobles motifs est une gloire pour lui, et les votes qui sont allés à lui représentent de la France les âmes et les cœurs qui vibrent aux nobles causes. Cette reconnaissance est une gloire qui n'est pas éphémère !

Il faut le dire cependant : ces pages manquant d'assises et de fondement ! Ce *livre de mes fils* qui est un traité de morale et qu'un spiritualiste signerait à peu près tout entier, ce livre qui a glané dans l'antiquité païenne chez les Stoïciens surtout, les plus pures pensées, et qui s'inspire de l'Évangile, il est le produit de la civilisation chrétienne. Pourquoi donc, alors s'évertuer à cacher sa véritable origine ? Est-ce un parti pris ? Le nom de Dieu, sans lequel la morale ne saurait subsister ni comme obligation ni comme loi directrice, le nom de Dieu n'est écrit que deux fois. Et encore est-il emprunté à des citations d'auteur ! L'Évangile est rappelé comme un simple livre de *Confucius* ou de philosophie païenne.

Ce *livre de mes fils* est donc un manuel de morale laïque. Et ce doit être la pensée de l'auteur. Il est malaisé cependant de faire de la morale en dehors de Dieu. Et les tentatives malheureuses qu'on a faites en sont une preuve frappante. Mais s'il est malaisé de faire un manuel de morale, sans la pensée de Dieu, il est plus difficile encore de pratiquer la morale en dehors de Dieu et de ses sanctions éternelles.

La morale des philosophes païens n'était point parfaite de tous points ; et Jésus-Christ a dû la redresser ; la réformer et l'agrandir. Les sages de l'antiquité avaient souvent des mœurs déplorables. Ils ne sont pas parvenus à convertir la rue où ils habitaient et leurs disciples même n'attendaient pas toujours leur mort pour les abandonner et les renier.

Les stoïciens qui s'éloignaient le moins de la morale chrétienne finissaient parfois leur vie par cette lâcheté qu'on appelle le suicide.

Nous vivons plus que nous ne le pensons des bien-

faits de notre civilisation chrétienne. Des pages nombreuses du *Livre de mes Fils* en sont le pur et exclusif produit. Et cet idéal de l'homme de devoir, que le paganisme n'a pas trouvé, le paganisme ne peut le réaliser. La lutte contre le mal est trop vive, les entraînements et les séductions trop nombreux, la faiblesse native de l'homme trop accusée, pour qu'un pareil idéal de vertu puisse ainsi, une vie durant, être soutenu à bras tendus, si la prière vers Dieu ne monte pas des lèvres de l'homme et si le secours du ciel, récompense de cette prière, ne lui arrive pas. Sur ce point, les douloureuses expériences de l'humanité ne peuvent donner de démenti à la théologie. On connait le mot profond de Pascal sur les stoïciens : Qui trop veut faire l'ange, fait la bête ».

Et si nous nous plaçons au simple point de vue doctrinal, n'est-ce pas une défaillance que ces lignes du *Livre de mes Fils ?*

« Dans un seul cas, le suicide paraît admissible, excusable au moins, c'est lorsqu'il peut sauver du déshonneur. On le blâme là encore, et l'on dit avec raison que, dans ce cas, l'homme doit vivre pour expier les fautes qui l'ont conduit à cette irrémédiable déchéance. C'est moralement fort juste. Mais humainement peut-on reprocher à un homme de ne pouvoir pas vivre sans honneur » ?

Cette argumentation laisse beaucoup à désirer. Car si le suicide est toujours défendu, c'est qu'il ne doit jamais être permis. Un précepte ne peut pas, non plus, nous obliger moralement et ne point nous lier humainement. Car moralement et humainement sont ici synonymes, par la raison bien simple que la morale est la loi humaine, la loi de l'humanité qui se résume en ces quelques mots : « homme sois homme ».

L'auteur, il est vrai, pour garantir sa doctrine, se hâte de s'appuyer sur Juvénal. Mais d'abord, le témoignage d'un païen en morale, est bien sujet à caution : le paganisme s'est trompé tant de fois. Et de plus la pensée du poète latin n'a pas été comprise.

« Le plus grand des maux est de préférer la vie à cieuse, la jouissance exquise qu'est le pur et chaste amour dans une âme jeune. Aucun ciel, dit-il, aux béates félicités, ne vaut la terre pour elle ; aucun rêve n'approche de la réalité ineffable et radieuse ».

Et alors ceux qui n'auront pas trouvé cette délicieuse réalité, et c'est le plus grand nombre! Et ceux nombreux aussi qui ne l'ont pas voulu pour se dévouer à la société !

Ne sont-ils pas heureux d'attendre en paix la radieuse récompense de l'infini bonheur ?... Hélas ! nous verrons ce que deviendront les mœurs de la France, quand les rêves du peuple ne seront plus bercés à la douce cantilène du paradis, la cantilène de nos pères.

M. Doumer à voulu faire de sa vie une carrière d'honneur et de dignité. Il a pris en mains les mesures de prévoyance dictées par l'Évangile, et cela c'est déjà la défiance de soi-même et une sorte d'humilité qui monte droit vers Dieu. On comprend, dès lors, que père soucieux de l'honneur de ses enfants, il ne puisse se faire à l'idée du déshonneur pour eux. Il faut le louer d'un pareil désir, et ce vœu nous est trop à cœur pour que nous ne le formulions pas à notre tour.

Mais qui donc, sur la pente du vice, peut se cautionner lui-même, s'il ne s'appuie, par la prière, sur l'unique bras puissant, le bras de Dieu ? Tant d'autres pères vertueux et fermes ont connu, hélas ! la

triste vérité de cette pensée de l'abbé Roux : « Dans toute famille nombreuse, il y a un ange et un démon ».

Sur la famille, les parents, les enfants, le bonheur, la richesse et la dépopulation, nous n'avons qu'à louer l'auteur et nous recommandons ces pages vibrantes, délicates et inspirées à l'attention de tous ceux que préoccupent les questions vitales de la famille et de la patrie.

Le chapitre qui traite du citoyen nous arrêtera plus longtemps.

M. Doumer a trop reçu de la République ! Et il devait se donner la reconnaissante mission de pousser à cette forme de gouvernement tous ses lecteurs. Nous respectons ses convictions pour suivre ses leçons de tolérance, et il faut lui savoir gré d'avoir tracé, dans une page vraie, le programme d'une sortable République. A ce prix, les adver-
l'honneur et de sauver sa vie aux dépens de ce qui la rend digne d'être vécue ».

Voici, au contraire, comment il faut traduire :

« Quand il s'agit de la hiérarchie de nos devoirs et de nos obligations, il faut d'abord avant les grossiers plaisirs qui constituent notre vie inférieure, choisir la vertu, l'honneur. Car ce n'est pas pour manger ou pour traîner dans la boue que nous sommes hommes et que nous devons vivre ».

L'homme qui se suiciderait pour ne souffrir point la désapprobation méritée par ses crimes, serait un vulgaire orgueilleux. Et il ne serait qu'un lâche vil s'il voulait, par le suicide, éviter la réparation qu'il doit à la société qu'il a scandalisée. Il doit donc vivre. Car l'honneur mis en avant n'est qu'un faux honneur et une caricature de dignité.

On voit dès lors combien sur ce point la doctrinc

de M. Doumer est fautive et combien il s'égare à l'accentuer dans les lignes qui suivent :

« Cela est vrai dans tous les cas.

« L'honneur est le seul bien qui ne se regagne jamais si on a le malheur de l'avoir perdu. Celui qui a vu sombrer son honneur peut lire, sur la page blanche où l'avenir écrira, l'inscription que Dante a vue gravée sur la porte de l'enfer : « Vous qui entrez ici, laissez toute espérance ».

« C'est le seul cas où la morale la plus rigoureuse ne peut condamner absolument un acte de désespoir ».

Un enfant du catéchisme répondrait ici, avec le bon sens et la lumière de l'Évangile : Un malfaiteur qui a commis une faute grave contre la morale et contre l'honneur, n'a pas le droit d'ajouter, par le suicide gravement défendu, un second crime au premier. Qu'il vive pour réparer sa faute. Après tout, si la société ne lui pardonne pas, Dieu lui pardonnera. Et c'est là le seul point qui nous importe. Car, la vie de cette triste terre n'est pas éternelle, et le plus grand pécheur repentant peut avoir l'espoir fondé de retrouver, comme tant d'autres, dans un au-delà immortel, un Dieu qui bénit après le repentir et une gloire et un bonheur qui ne finiront jamais.

Chères et délicieuses perspectives de l'éternité ! M. Doumer leur préfère (page 143) « la chose délisaires résolus de cette forme de gouvernement n'auraient pas à lui reprocher ses éternelles tendances à la persécution religieuse, par exemple.

« Le tout, dit-il, est d'adapter les conditions légales du fonctionnement du régime républicain à la nature et aux mœurs de la nation qui le supporte.

« *La possibilité* qu'on a de le faire, permet de

considérer la République comme le gouvernement normal d'un peuple digne de la liberté, capable de se diriger lui-même et que la tradition et l'attachement ne retiennent pas dans des formes politiques séculaires respectées.

« La France poursuivra, avec le gouvernement républicain, le cours de sa glorieuse destinée, à condition de le modeler sur le caractère et le génie de notre race; à condition, aussi, que ses citoyens conservent ou acquièrent les hautes qualités qui font les républicains. »

Dans le chapitre « de la Constitution », l'auteur se demande encore « en quoi consiste la vertu républicaine ».

Et il répond :

« Premièrement dans l'amour de la patrie ; puis dans le souci de l'intérêt public, placé au-dessus des intérêts particuliers ; dans l'attachement sincère à la liberté que M. Doumer définira très bien plus tard : l'absence de servitude des passions. Enfin, la vertu républicaine consiste dans les sentiments de la justice et de l'égalité vraie entre les hommes ; dans l'esprit de fraternité inspirant les rapports entre concitoyens et se traduisant par une solidarité effective aux heures difficiles ».

N'y a-t-il pas quelque utopie à demander au peuple tant de vertus, alors qu'entraîné par des exemples venus de haut, il s'éloigne insensiblement de la pratique religieuse, le seul pouvoir moralisant et ennoblissant? Et cette utopie ne fait-elle pas le fond du socialisme en plusieurs de ses revendications, lorsqu'il exige du peuple les vertus du cloître et l'effort des âmes d'élite, c'est-à-dire du petit nombre.

Je ne fais qu'indiquer des points d'interrogation.

N'est-ce pas une autre utopie que d'hypnotiser nos regards sur la République américaine et sur les mœurs de nos voisins les Anglais. A plusieurs reprises. M. Doumer donne à la race anglo-saxonne des préférences marquées. Cette race vigoureuse est pétrie de virilité et de bon sens et elle apporte en toutes ses affaires ces qualités de premier ordre. En est-il ainsi des races gréco-latines ? Le Français, en particulier, ne demande-t-il pas un gouvernement ferme ? Et cette fermeté n'est-elle point son salut ? Sommes-nous faits pour la liberté entière ? En tout cas, sommes-nous prêts à un tel régime ? Ce problème de politique générale aurait mérité d'attirer l'attention de M. Doumer.

On fait donc au Français le grand honneur de marcher « la bride sur le cou ». Et nous parlons ici non pas des cléricaux, des curés, des religieux, des catholiques traqués dans toutes les administrations. mais des apaches, des antimilitaristes et des grévistes. Nous voyons déjà le cas que l'on fait des vertus républicaines exigées du peuple.

Mais voici qui complique le problème.

Il est bien entendu qu'avec la liberté de la presse, il n'y a pas d'autorité possible en France. Le Gaulois est trop frondeur pour manquer l'occasion de se moquer de qui que ce soit et même de dénigrer son prochain, si on lui en laisse la liberté.

De plus, avec l'égalité du vote, qui est un autre article de la Constitution, les mandataires seront à la merci des passions humaines ou des rivalités locales, quelquefois à la fantaisie du marchand de vin et de liqueurs. Et rien n'empêche, dans un avenir plus ou moins prochain, n'importe qui d'arriver n'importe où, voire même à la première magistrature.

Nous connaissons des députés qui doivent, je le suppose à leur honneur, être plus surpris que nous du noble mandat qui leur a été confié sur de plus méritants incontestablement.

« Les grands ancêtres » occupaient, dans la première République les premières places. Faut-il les nommer? mais on leur a élevé des statues, et on donne leurs noms aux rues et aux places de nos villes.

Je n'ai pas à exposer ici quel serait le vrai mode du suffrage — je ne fais que constater. Ceux qui ne possèdent rien, ceux qui ont tout intérêt, en se faisant élire, à régler d'abord leur propres affaires, sont les plus nombreux — Ils ont le vote entre leurs mains. Ils peuvent, de la France, faire demain ce qu'ils voudront eux ou ceux qui sauront les mener.

M. Doumer reconnaît lui-même que notre république n'est point parfaite puisqu'il parle « de la *possi-* « *bilité* » de l'adapter à notre nature et à nos « mœurs ».

Et il reconnaît aussi avec Montesquieu que si la République peut devenir parfaite, c'est à la condition d'exiger beaucoup plus du peuple qu'en exige la monarchie.

« Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique et un gouvernement despotique se maintiennent ou se soutiennent La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent ou contiennent tout. Mais dans un état populaire, il faut un ressort de plus qui est la vertu (du peuple) ».

Après avoir distingué, comme dans un manuel de philosophie le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, M. Doumer donne sur chacun quelques détails intéressants.

Sans entrer dans de longs développements de sociologie, il nous donne cependant quelques principes solides de politique générale. « L'unique domination des lois, dit-il, est une condition nécessaire à l'existence de la liberté, ce n'est pas une condition suffisante. Il faut encore que les lois elles-mêmes soient justes et libérales ; il faut qu'elles ne soient à aucun degré, partialles, oppressives, tracassières, qu'elles laissent faire aux citoyens tout ce qui ne nuit pas à autrui et n'attentent pas à l'ordre public ». Nous souscrivons entièrement à ces nobles paroles.

Les lois seront ainsi. si les lois électorales sont bonnes et si les mœurs électorales sont honnêtes. Tant vaut l'élection et les motifs du vote, tant vaudra le mandataire. Or celui-ci dépasse quelquefois l'étendue de son mandat ; nous l'avons bien vu et on doit le comprendre aujourd'hui pour la question de la Séparation.

Sous le pouvoir législatif, le Sénat devait, dans l'origine et dans sa mission être un tempérament de la Chambre. En est-il ainsi ? que les faits parlent pour nous... La loi électorale du Sénat devait être différente. Mais n'y a-t-il pas ici une différence apparente et un trompe l'œil ?

Je ne résiste pas au plaisir de citer les lignes qui concernent le pouvoir judiciaire.

« Quoique ce fût un des premiers attributs du gouvernement, la fonction de juger les hommes, de décider de leur honneur, de leur vie, de leurs biens, a dû être soustraite à l'influence des pouvoirs que la politique fait naître. L'exercice de la justice a été remis aux mains de magistrats qu'on s'est efforcé de rendre indépendants du pouvoir exécutif et qui ont constitué un pouvoir distinct, *mais toujours subordonné*, appélé le pouvoir judiciaire.

« La séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif et l'indépendance du premier à l'égard du second ont été réalisées par l'inamovibilité accordée aux fonctions du juge. Mais la nomination et l'avancement des magistrats restant, sans conditions, aux mains du Gouvernement, on ne peut pas dire que le résultat soit complètement obtenu.

Tout esprit juste et impartial ne pourra de même qu'approuver les lignes suivantes :

« Quelque ardeur que tu puisses apporter aux luttes politiques, tu resteras toujours d'esprit assez libre, de caractère assez indépendant pour discerner, au-dessus des intérêts de parti, l'intérêt national et faire tout fléchir devant lui.

« L'existence des partis dans la République est naturelle ; leur organisation et leur action sont choses légitimes, mais à la condition qu'elles s'emploient au service des idées, des programmes politiques, au choix et à la défense des candidats dans les luttes électorales. Si les partis veulent faire plus, s'ils s'appliquent à exercer sur les hommes pourvus ou non de fonctions publiques une surveillance, une tyrannie odieuse entre toutes, s'ils veulent imposer un joug à la masse des électeurs, ils ne forment plus que des factions dont tout homme de caractère, dont tout républicain doit s'écarter.

« L'oppression (exercée par les) coteries politiques est une des plaies de la démagogie.

« La République démocratique veut la pleine liberté, l'égalité entre les citoyens, la justice pour tous ».

Et plus loin :

« Le fait qu'aucune fonction n'est héréditaire dans la République et qu'aucune catégorie de citoyens ne

jouit de privilèges a pour conséquence l'admission de tous aux *dignités*, *charges* et emplois. La capacité et le talent sont les seules conditions d'admission.

« Tel est le droit,telle est la vérité sous un régime républicain.

« Il importe de la respecter de façon absolue dans la pratique sous peine de tomber dans des abus pires que ceux du gouvernement aristocratique le plus étroit. Il est, en effet, des hommes de parti qui cherchent à faire des fonctions publiques une propriété réservée où l'on n'entrerait qu'à la condition d'accepter un credo politique ou religieux et de se réclamer de quelque côterie prétendant monopoliser le civisme, où la valeur et le zèle ne compteraient pour rien et où la faveur conduirait à tout.

« Une pareille conception n'est rien moins que républicain et démocratique...

« Le favoritisme politique présidant au recrutement et à l'avancement, dans les administrations, c'est fatalement la médiocrité et l'insuffisance des fonctionnaires ; c'est aussi, ce qui est pire, l'abaissement des caractères, la dénonciation et l'espionnage organisés autour du personnel et dans le personnel même.

« On juge à quel niveau celui-ci peut descendre lorsqu'il est soumis à un semblable régime. La mauvaise qualité des services qu'il rend à la chose publique constitue la moindre partie du mal qu'il fait. Les administrations représentent en quelque sorte l'ossature de ce grand corps qu'est un pays civilisé, la gangrène qui les atteint, corrompt tout, et c'est, avec le temps, la maladie, la décomposition dans le corps social tout entier.

« Le même système de faveur et de clientèle politique appliqué à l'armée a des effets plus rapides et plus funestes encore »...

C'est toute la France honnête qui applaudit à ces nobles paroles.

Évidemment et M. Doumer le reconnaît tout le premier, nous sommes loin, bien loin, dans notre troisième République, de l'idéal républicain.

Cette douloureuse constatation, il la fait avec impartialité dans les pages qui suivent sur les libertés publiques, sur l'enseignement et sur l'assistance. Partout il trace un programme et le lecteur ne peut qu'en espérer la lointaine réalisation.

Nous voulons terminer, à la veille peut-être d'événements douloureux dont la France est menacée, par ces conseils donnés dans *Le Livre de mes Fils* aux Français, dans de très beaux chapitres consacrés à la Patrie, à la France et à l'Humanité.

« La parole du vieil Horace s'applique à chaque citoyen.

Il est de tout son sang comptable à sa Patrie ».

« Relisez, jeunes gens, sans vous en lasser jamais, l'admirable tragédie de Corneille; imprégnez-vous de ce patriotisme ardent qui en inspire les scènes, dont les romains étaient animés et qui fit d'eux un grand peuple... Ces immortels héros du poète disent que tout se tait quand la Patrie commande; que plus rien n'existe pour le citoyen lorsqu'il est en péril.

» Quand il s'agit de la défendre, de défendre l'honneur ou l'intérêt national, il nous faut tout quitter, intérêts privés, famille, affection. Le devoir envers le pays prime alors et efface tous les devoirs ».

F. Hugues.

LA DISGRACE DU CARDINAL DE BERNIS

D'APRÈS SES MÉMOIRES

Les historiens ont été souvent injustes à l'égard du cardinal François-Joachim de Pierre de Bernis. Un trop grand nombre d'écrivains ont vu sa vie à travers le prisme des illusions de jeunesse, qui rayonnent un peu trop vivement dans ses poésies. Tel croit avoir tout dit pour expliquer sa fortune, en citant les mots de Lacordaire :« des descendants des « croisés peuplaient de leur adulation des antichambres déshonorées, et baisaient, en passant, la robe « règnante d'une courtisane. » (1) C'est sans doute une belle figure de rhétorique, une image éloquente, mais est-ce l'expression de la vérité en ce qui concerne le cardinal de Bernis ?

On oublie ou même on ignore que de Bernis demeura longtemps, dans le vestibule du sanctuaire, un abbé du petit collet, comme on disait alors. Il hésitait, enfin il se décida à demander au patriarche de Venise le sous-diaconat, c'est-à-dire l'engagement définitif, les vœux indissolubles de la vie ecclésiastique. L'abbé de Bernis fut nommé ambassadeur à Venise le 31 octobre 1751, mais il ne se rendit à

(1) Conférence de N.-D. de Paris, 28e conférence, édition in-8°, p. 70.

son poste que vers la fin 1752, après avoir su cacher son ambition « pendant dix-sept ans, dit-il, sous le « masque de la paresse et du dessouci » (1). Né à Saint-Marcel-d'Ardèche le 22 mai 1715, le futur cardinal était alors (fin avril 1755) près de commencer sa quarante-unième année. Il ne reçut les ordres qu'après une retraite de quinze jours. Le vieil homme mourut dans cette retraite, et l'homme nouveau accepta fidèlement les conséquences nécessaires du sous-diaconat. Il renonça dit-il, « à tous les plaisirs, à tous les amusements, à tous les goûts, qui ne s'accordaient pas avec elles. »

Ministre des affaires étrangères en 1757, le 29 juin, l'abbé de Bernis jouit d'un vrai succès, « quand le peuple, écrit-il (2) me voyait passer il disait : Tiens le voilà, il a l'air d'une bataille gagnée. » Déclaré cardinal par le Pape le 2 octobre 1758, il reçut la barrette des mains du roi le 30 novembre, et le 13 décembre de cette même année lui arrivait l'ordre du roi, de partir pour l'exil, en province, à son abbaye de Saint-Médard à Soissons.

Ce fut dans Paris comme un coup de foudre. On ne savait à quoi attribuer un pareil revirement dans la carrière d'un homme aussi habile que le cardinal. F. Masson, cite une lettre (3) de Frédéric II, qui résume clairement la situation : « Nous avons vu, il « n'y a pas longtemps à Versailles, l'abbé de Bernis « devenu ministre des affaires étrangères, et bientôt « cardinal, pour avoir signé le traité de Vienne. « Tant qu'il s'agissait d'établir sa fortune, toutes les

(1) *Mémoires etc.* du card. de Bernis (3 vol.) par F. Masson, 1878, 1er vol. p. 145.

(2) *Mémoires*, 1er vol. p. 389.

(3) *Mémoires*, (2e vol.) appendices, p. 481,

« voies lui furent égales pour y parvenir ; mais aus-
« sitôt qu'il se vit établi, il songea à se maintenir
« dans ses emplois, en se conduisant par des prin-
« cipes moins variables et plus conformes aux inté-
« rêts permanents de l'État. Ses vues se tournèrent
« toutes du côté de la paix, pour terminer d'une
« part une guerre, dont il ne prévoyait que des désa-
« vantages... Il s'adressa à l'Angleterre par des voies
« sourdes et secrètes, il y eut ainsi une négociation
« pour la paix. Mais la marquise de Pompadour
« était d'un sentiment contraire, il se vit bientôt
« arrêter dans ses mesures. Ses actions imprudentes
« l'élevèrent, ses vues sages le perdirent. Il fut dis-
« grâcié pour avoir parlé de paix. » Telle est la pen-
sée du roi de Prusse.

Cette opinion est devenue générale. La disgrâce aurait pour cause une raison politique, ou pour mieux dire une manière d'envisager les intérêts du Roi, opposée à celle du ministre d'État. Une femme de la trempe de la marquise de Pompadour, puisait-elle uniquement dans les intérêts du Roi, les motifs de son opposition aux convictions de celui qu'elle avait élevé si haut ?

L'abbé de Bernis était sincère, loyal, capable de suivre une ligne de conduite inspirée par le sentiment profond du devoir. « La marquise était femme,
« dit Masson (1), et tout devait céder ou s'abais-
« ser, tout obstacle devait disparaître devant cette
« volonté, qui fesait plier le Roi et en obtenir tout ».
Le cardinal la juge avec non moins de justesse : « La
« marquise, écrit-il (2), n'avait aucun des grands
« vices des femmes ambitieuses, mais elle en avait

(1) *Mémoires*, etc., 1er vol., p XCVII.
(2) *Ibid.*, 2me vol., p. 75.

« toutes les petites misères et la légèreté des fem-
« mes enivrées de leur figure et de la prétendue
« supériorité de leur esprit. Elle fesait du mal sans
« être méchante, et du bien par engouement. Son
« amitié était jalouse comme l'amour, légère, incons-
« tante comme lui, et jamais assurée ».

En présence d'une telle puissance, de Bernis avait à choisir, ou se soumettre, ou se démettre. Il préféra résister, c'est sa gloire. Voici la lettre écrite à la marquise, le 10 octobre 1758 : « Le courrier de Rome m'a apporté cette nuit la calotte rouge. Je vous la dois, puisque je vous dois tout. Soyez bien sûre que je ne perdrai jamais le souvenir ni de votre amitié, ni de mes obligations. Je vous demande pardon de tous les tourments que je vous donne pour le bien de l'État. Il est temps encore de remédier au mal. Combien ne serais-je pas coupable, si j'étouffais la voix de ma conscience et quelques lumières naturelles et acquises ? etc. (1) ».

Dix mois avant sa disgrâce, l'abbé de Bernis avait rendu à Mme de Pompadour un service signalé et qui avait exigé un courage peu commun dans une cour. Louis XV affectionnait vivement une dame dont l'influence menaçait celle de la marquise de Pompadour. Celle-ci découragée, avait demandé au Roi la permission de se retirer; de Bernis, convaincu que « depuis bien des années l'amitié qu'il avait pour elle était pure » (2), prit sur lui d'écrire au Roi une lettre au sujet des graves conséquences qu'entraînait une semblable nouveauté à la cour. Louis XV céda aux remontrances de son ministre. « Qui croi-

(1) *Ibid.*, 2me vol., p. 300.
(2) *Ibid.*, 2me vol., p. 70.

rait, écrit-il (1), que Mme de Pompadour, dix mois après un pareil service, eût été capable de me sacrifier à son engouement pour le duc de Choiseul. Moitié légèreté, moitié amour-propre, moitié jalousie du pouvoir, elle sollicita ma disgrâce, avec une importunité à laquelle le Roi céda enfin ».

L'abbé de Bernis avait eu un autre tort envers la marquise. Pour complaire à la Reine et à la famille royale, on avait conseillé à Mme de Pompadour « de n'aller plus au spectacle, d'entendre la messe tous les jours, d'assister aux vêpres les dimanches et les fêtes, en un mot de prendre la livrée de la dévotion. M. de Soubise lui avait proposé le Père de Sacy, jésuite, pour son directeur. Celui-ci ne voulut pas se charger d'une pareille direction. La destruction de son ordre en France, vient en plus grande partie de ce refus » (2).

L'abbé de Bernis eut le courage de lui dire que cette comédie n'en imposerait à personne, qu'elle passerait pour fausse et hypocrite et que n'étant pas touchée dans le cœur, la dévotion finirait bientôt par l'ennuyer, qu'elle se donnerait un ridicule en prenant l'état de dévote et un plus grand encore en le quittant par ennui. « Ma prédiction ne lui plut pas, ajoute de Bernis (p. 75), mais elle s'exécuta à la lettre peu de temps après le retour du duc de Choiseul ».

Le nombre excessif des pensions, les désordres dans les administrations, l'accumulation des dettes, constituaient des abus criants et dangereux, de Bernis

(1) *Mémoires*, 2me vol., p. 73.

(2) *Mémoires*, 2me vol , p. 74. Cette réflexion sur le sort des jésuites pourrait sembler exagérée, elle nous paraît absolument fondée. Qui oserait dire aujourd'hui que la haine du parti appelé *combiste*, n'a rien de commun avec le fait pour M. Combes d'avoir porté la soutane et de l'avoir quittée ? L'histoire montre souvent ces grains de sable dans le jeu des choses humaines.

voulut y mettre de l'ordre et fit nommer des comités d'examen, aujourd'hui on dirait des commissions d'enquête. Or, Mme de Pompadour fut atteinte indirectement par ces commissions, dans les personnes de ses protégés, notamment pour la marine.

Ce département était occupé par M. de Messiac, devenu plus tard vice-amiral, auquel Mme de Pompadour avait donné pour adjoint « ou plutôt pour maître dit de Bernis », (1) un intendant de marine, parent de son mari (Le Normant de Mézy). Quand le détail de cette administration fut mis au jour, « tout le monde frémit d'une administration si vicieuse dans la partie de la finance. Nulle comptabilié, nul ordre, des lettres de change tirées sur le trésor royal, pour payer des dépenses dont le compte n'était réglé que plusieurs années après. Les intendants étaient en même temps ordonnateurs et reviseurs des dépenses, en un mot un chaos, un abîme d'abus de faux principes d'administration..... » (2) Conclusion : le protégé de la marquise de Pompadour, nommé adjoint le 1er juin 1758 était renversé le 30 octobre de cette même année, par la commission, œuvre de l'abbé de Bernis.

Il n'y a donc pour nous rien d'étonnant dans ces paroles de la marquise à l'évêque d'Orléans (de Jarente), qui tenait alors la feuille des bénéfices, la veille même de la remise de la barrette par le roi : « écoutez un secret, mais gardez-vous de le laisser transpirer, le cardinal ne sera pas en place dans quinze jours » (3).

Le lendemain 30 novembre 1758 de Bernis recevait la barrette cardinalice des mains du roi, et le 13

(1) Mém. 2e vol. p. 85. 86.

(2) Ibid. p. 86.

(3) Mém. 1er vol. CXII.

décembre la lettre suivante de la même main, conservée aujourd'hui encore, au château de Saint-Marcel-d'Ardèche : « A M. le Cardinal de Bernis — « Mon cousin, les instances réitérées, que vous « m'avez faites pour quitter le département des affai- « res étrangères, m'ont persuadé qu'à l'avenir vous « ne rempliriés pas bien des fonctions, dont vous « désiriés avec tant d'ardeur être débarrassé. C'est « d'après cette réflexion que je me suis déterminé, « à accepter votre démission de la charge de secré- « taire d'État. Mais j'ai senti en même temps que « vous ne répondiés pas, à la confiance que je vous « avais marquée dans des circonstances aussy criti- « ques, n'y aux grâces singuliéres que je vous ai « accumulées en si peu de temps. En conséquence, « je vous ordonne de vous rendre dans une de vos « abbayes, à votre choix, d'ici à deux fois vingt- « quatre heures, sans voir personne et ce, jusqu'à « ce que je vous mande de revenir. Renvoiés-moi « les lettres que vous avez gardé de moy dans un « paquet cachepté. Sur ce je prie Dieu, mon Cousin, « qu'il vous ait en sa sainte garde.

« A Versailles ce 13e décembre 1758.—Louis » (1).

Le cardinal de Bernis disait à la marquise : « nous séparer, à la bonne heure, rien de plus simple et de plus facile, mais pourquoi porter la chose à l'extrême ? pourquoi un coup de poignard ? » (2).

La marquise engouée de Choiseul avait préféré le coup de poignard, l'exil. N'était-ce pas naturel pour une femme toute puissante et vexée de trouver sur son chemin une volonté énergique ?

PIERRE THOMAS.

(1) Mém. 2e vol. p. 346.
(2) Ibid. I vol p. CXII.

DANS LES HAUTES-ALPES

LE QUEYRAS

Lorsque l'époque des vacances est venue, on constate qu'il y a toujours un grand nombre de Français qui s'obstinent à aller à l'étranger, en quête d'un site à leur convenance.

Quelquefois ce sont des gens qui ignorent les merveilles naturelles qui sont peut-être tout près d'eux en France : ceux-là agissent par pure routine. Souvent — c'est triste à dire, — ce sont des touristes qui connaissent de réputation les beaux sites qui les entourent, mais qui passent quand même la frontière, tout bonnement parce que c'est « smart, » parce qu'ils s'imaginent qu'un certain prestige s'attachera à leur personne, lorsqu'au retour ils pourront dire à tout venant, par exemple nous venons de faire une cure d'air dans le Tyrol.

Certes ! c'est un sort envieux que celui qui permet le luxe d'une telle cure, d'un tel voyage à l'étranger; mais est-ce donc intelligent ? Non ! c'est navrant, puisque c'est au détriment de notre pays qu'on va à l'étranger ! Et puis, on a beau vanter les tableaux majestueux de la Suisse ou du Tyrol, s'ils ne sont pas surpassés en France, ils y ont tout au moins d'heureux rivaux.

Sans compter cette petite Suisse ignorée qu'est

l'Auvergne, ou retrouvera bien dans le Dauphiné, la Savoie ou les Pyrénées des paysages valant ceux de l'étranger, de la Suisse surtout, avec même un ciel plus serein, moins brumeux certainement.

Mais, grâce à Dieu, si les Français ne savent pas apprécier leurs merveilles, et vont toujours plus nombreux passer leur vacances au loin, il y a heureusement et nécessairement réciprocité.—Nous pouvons chaque année enregistrer une affluence considérable de touristes étrangers qui viennent chez nous, particulièrement sur le versant des Alpes.

Or, à ceux-là, les étrangers, mêlons les touristes français — peu importe le nombre — qui savent rester en France et qui villégiaturent à la belle saison, dans le Dauphiné ou la Savoie.

Nous pouvons diviser ce bloc et en former trois catégories bien distinctes : 1° ceux qui vont dans les Alpes pour améliorer leur santé ; 2° ceux qui n'ont en vue que la « gloire » des grandes ascensions ; 3° ceux qui vont dans les Alpes, uniquement pour admirer la belle nature.

Hélas ! ces derniers sont le petit nombre...

Et il en résulte, que les régions alpines pauvres en stations thermales ou en neiges éternelles, sont délaissées pour les autres et que les départements de la Savoie, Haute-Savoie et Isère sont seuls ou à peu près, à tirer profit d'une telle affluence de voyageurs.

Il est bien entendu que nous ne voudrions pas laisser supposer un seul instant, que ces départements ne méritent pas la très juste réputation qu'ils ont, ce serait vraiment folie ; mais ne pourrait-on pas chercher à détourner le trop-plein de ces touristes vers un département voisin bien pauvre en ressources naturelles, mais bien riche, aussi riche que les autres, en tableaux pittoresques de toutes sortes ?

C'est du département des Hautes-Alpes que nous voulons parler. Il est en effet, le plus pauvre département de France, mais aussi la contrée la *plus accidentée qui soit au monde*, si l'on en croit Elisée Reclus (1).

Ah ! si seulement il y existait quelque Allevard, ou quelque Chamonix, (2) sa réputation serait faite, car une foule de voyageurs, en véritables moutons de Panurge, s'y précipiterait à chaque saison, répandant ainsi dans les environs, sinon la richesse, du moins un peu d'aisance.

Et c'est précisément parce que cette contrée est très peu connue, qu'il sera bon de faire la description aussi exacte que possible, d'une de ses parties les plus intéressantes, qui a nom : le Queyras.

*
* *

Le Queyras, dénommé l'Engadine française, est cette partie du Briançonnais, qui occupe plus de la moitié de la vallée du Guil, torrent descendu de la frontière franco-italienne, non loin du Mont Viso. Quelques géographes étendent la région du Queyras sur tout le bassin du Guil, alors qu'en réalité, il n'est formé que de la partie supérieure — la plus pitto-

(1) *Géographie universelle.*

(2) On pourrait nous objecter avec raison, que le département des Hautes-Alpes, possède son Allevard avec Le Monêtier-les-Bains et son Chamonix avec La Bérarde au pied du Pelvoux ; mais nous avons voulu laisser de côté cette partie du Briançonnais, qui, formant pour ainsi dire une péninsule dans le département de l'Isère, appartient plutôt, et par sa situation et par son aspect, à ce département. Cette contrée renferme en effet, des beautés de premier ordre, avec les vallées de la Romanche, de la Vallouise et de la Guisanne; les stations de La Grave et du Monêtier-les-Bains (Lautaret); les glaciers de la Meije, du Pelvoux, des Ecrins, qui d'ailleurs célèbres, savent attirer un grand nombre de touristes.

G. N.

resque — et comprenant les bassins secondaires de ses petits affluents ; tandis que la partie inférieure fait partie de l'Embrunais . Et ce sera notre excuse si, dans ce qui va suivre, nous vagabondons un peu en dehors des limites du Queyras.

Et d'abord, quelle est l'étymologie du mot Queyras ? Les auteurs sont divisés là-dessus ; les uns prétendent qu'il dérive du latin: *vallis quadrata*, à raison des quatre vallées du Guil, d'Arvieux , de Molines et de St-Véran auxquelles il répond en partie; d'autres veulent voir un dérivé d'un des peuples mentionnés sur l'arc de Suze, les *Quadiates*—les *Quariates* selon Pline ; enfin d'autres encore prétendent que le mot Queyras tire son nom d'un antique radical celtique signifiant roc, pierre ; c'est à cette dernière opinion que quiconque aura visité le Queyras, sera tenté de se rallier. Il est en effet, dans les Alpes dit Vivien de St-Martin, peu de vallées aussi pierreuses (1).

On voit par la deuxième opinion que ce pays aussi malheureux qu'il soit, a son histoire comme tout autre contrée ; mais il est permis d'affirmer que sa colonisation a été tardive et que ce n'est que peu de temps avant la conquête romaine, que l'homme s'y est établi avec la peuplade des Ségusiens, occupant les deux versants des Alpes et ayant Suze pour capitale.

Cottius leur roi, s'étant volontairement soumis à Auguste qui n'avait pu le vaincre, reçut en récompense de lui, un petit royaume tributaire de Rome et composé de quatorze peuplades gauloises. Le nom de ces quatorze tribus est inscrit sur un arc de triomphe que Cottius fit élever dans Suze sa capitale,

(1). Vivien de St-Martin — Dictionnaire de géographie.

en l'honneur d'Auguste et qui existe encore. Sous Néron, après la mort de Cottius, ces territoires furent réunis à l'Empire (1).
L'histoire du Queyras est ensuite intimément liée et se confond même le plus souvent, avec l'histoire de toute la région des Alpes (2). Ce malheureux pays n'est épargné, ni par les invasions, ni par les luttes intestines des petits souverains voisins, ni plus tard en 1368 par les Grandes Compagnies, ni hélas ! par les sanglantes guerres de religion, qui font dans le Queyras un mal incalculable. L'Edit de Nantes rend un peu de calme à cette contrée, mais la révocation de cet édit lui porte un coup terrible par suite de l'émigration d'une grande partie de la population. Aussi, en 1692, pendant la guerre de la 2e coalition le Queyras est le théâtre de nombreux combats : le duc de Savoie, Victor-Amédée, fait irruption dans cette contrée avec une armée composée en majorité de protestants expatriés, assiège Château-Queyras du 4 au 6 août 1692, et commet de nombreux ravages que Catinat ne peut empêcher vu le peu de troupes dont il dispose (3).

Par contre, la Révolution de 1789 n'est l'occasion d'aucun excès et la noblesse continue pendant la durée de la tourmente à habiter en paix ses châteaux.

En 1815, le fort Queyras, à l'exemple de Briançon et de Mont-Dauphin, refuse d'obéir aux ordres de l'autorité supérieure, et ferme courageusement ses portes devant l'armée austro-sarde.

En 1851 de terribles représailles ont lieu pour ré-

(1) Ad. Joanne — Géographie des Hautes-Alpes.

(2) A signaler le passage dans le Queyras, de quelques rois de France : Charles VIII, Louis XII, François 1er, Louis XIII

(3) Ad, Joanne.

primer un mouvement d'insurrection des populations qui tentent en vain de résister au coup d'état de Napoléon III.



Aujourd'hui, le Queyras, forme administrativement un canton, ayant pour chef-lieu Aiguilles, et composé de sept communes : Aiguilles, Abriès, Ristolas, Arvieux, Château-Ville Vieille, Molines-en-Queyras et Saint-Véran.

Par sa situation, le Queyras fait partie des Alpes Cottiennes et on le fait généralement servir de chaîne intermédiaire entre les grandes Alpes du Dauphiné et de la Savoie — aux pics noirs, aux glaciers étincelants — et les Alpes de Provence — arides, rocailleuses. Son plus haut sommet atteint 3.324 mètres au Grand-Rochebrune, alors que son point le plus bas est à 1.200 mètres, vers le hameau de la Chapelue (vallée du Guil). Aussi cette région justifie-t-elle bien la réputation de pays le plus montagneux qui soit au monde, décernée au département des Hautes-Alpes.

Il s'ensuit de celà que le climat est rigoureux ; on n'y distingue en effet que deux saisons, l'hiver et l'été.

Pendant l'hiver qui dure de sept à huit mois, la neige est maîtresse et surcharge les maisons de son blanc manteau, obligeant les paysans à rester blottis dans leur chaumière pendant les quatre ou cinq plus mauvais mois. Les journées d'été sont relativement chaudes; on jouit d'un climat sec, sans brouillard, des plus hygiènique.

C'est alors que les Queyrassins travaillent. D'un

tempérament robuste et mis à l'épreuve dès la plus tendre jeunesse, ils supportent avec une énergie peu commune, les plus grande fatigues. Et, s'ils ont du courage, on dirait qu'ils en sont fiers.

« Mais cette fierté de l'habitant des Hautes-Alpes, dit P. Joanne, n'est jamais ni sauvage, ni agressive. Dans sa demeure patriarchale, il accueille courtoisement l'étranger, et se dévoue à sa propre famille, à ses voisins, à toute misère qui réclame son secours. Il est peu de pays en France où l'aide mutuelle soit plus généreuse et plus efficace. »

Le commerce et l'industrie du Queyras sont à peu près nuls, et les causes résident en l'absence quasi générale de grandes cultures et d'usines. Il en est de même pour tout le reste du département, d'où il résulte que le département des H.-A., est le plus pauvre département de France.

N'ayant pas le moyen de travailler chez lui, le paysan de ces contrées ordinairement très intelligent et très actif, éprouve naturellement le besoin de quitter son pays. S'il a quelques ressources il va à l'étranger, au Brésil le plus souvent, et arrive à force de labeur et de persévérance à amasser une fortune avec laquelle il revient au pays et fait construire de belles villas. C'est le cas de nombreux montagnards du Queyras.

Mais le pauvre, lui, qui aprés avoir peiné durant l'été est obligé de rester dans l'inactivité pendant l'hiver, il confie ses enfants à des « patrons » qui chaque année descendent dans les villes du Centre, ramoner les cheminées ou servir de commissionnaire. Quelle triste vie ! Et pourtant, quelle mine rieuse et gaillarde à leur départ ! en sera-t-il de méme au cours de la rude saison ? En tout cas, le beau temps

suivra et avec lui, la joie du retour au foyer, la poche garnie de quelques gros sous qui suffiront à acheter du bon pain aux vieux parents (1).

Le voyageur qui se rend dans le Queyras, descend généralement à la gare de Mont-Dauphin-Guillestre (ligne de Briançon).

Sitôt arrivé, il demeure ravi à la vue du charmant panorama qui se déroule à ses yeux : devant lui, le très abrupt plateau de conglomérats qui porte la forteresse de Mont-Dauphin, de tous côtés un double rideau de collines ou montagnes pleines de fraîcheur et, dans la direction du Nord-Ouest, les cîmes neigeuses du Pelvoux.

Sans avoir le temps de contempler davantage cette belle nature, il doit songer à prendre place dans la diligence qui le conduira à destination : au chef-lieu Aiguilles, si vous le voulez.

Et si ce touriste est de la catégorie de ceux qui se préoccupent de comprendre la beauté des sites qu'ils parcourent et d'en sentir intimément la grâce rusti-

(1) Rien ne saurait mieux donner une idée de cette contrée que la description suivante d'un ancien préfet des Hautes-Alpes, Mr de Ladoucette :
« Des vallées que les principaux torrents ont formées et qu'ils ar-
« rosent ou ravagent tour à tour; les gorges et les vallées qu'on
« y soit aboutir en tous sens et qu'ont creusées des torrents secon-
« daires qui vont grossir les premiers ; les montagnes d'où toutes
« ces eaux vagabondes, s'échappent avec fracas et qui s'élevant gra-
« duellement en amphithéâtre, grandissant pour ainsi dire, depuis
« l'ancienne province jusqu'au Mont Thabor et jusqu'au Pelvoux ;
« sur leurs pentes, ici des champs et des vignobles; là et surtout au
« Nord, des forêts et des groupes de bois ; trop souvent, au midi,
« des terrains raides et des crevasses ravinées ; sur les plateaux,
« de vastes plaines émaillées d'une quantité prodigieuse de fleurs ;
« la chaîne des hautes montagnes couronnée par des glaciers où se
« sont entassées à des profondeurs immenses, les neiges éternelles
« et que dominent des pics, des rocs noirs et décharnés ; tous les as-
« pects, toutes les expositions, toutes les températures, tout ce qu'il
« y a de plus varié et de plus monotone, de plus curieux et de moins
« intéressant, de plus imposant et de plus simple, de plus riche
« et de plus pauvre, de plus riant et de plus triste, de plus beau
« et de plus horrible, voilà le département des Hautes-Alpes. »

que ou l'imposante majesté, il grimpera à côté du conducteur, plus avide qu'il sera, malgré la fatigue, de pittoresques spectacles, que de repos.

D'ailleurs, il aurait quelque peine à reposer : cette patache attelée de quatre chevaux, sans être des plus primitives, n'étant pas des plus confortables. Mais bast ! la fatigue disparait à la vue de la charmante route de 32 kilomètres qui, pas un brin monotone, tient les yeux pendant près de six heures, dans l'admiration.

Six heures pour faire 32 kilomètres, guère plus du 5 à l'heure, c'est peu n'est-ce pas ? et si les chevaux marchent au pas pendant tout le trajet, ce n'est pas tant pour la hauteur de la côte à gravir qui est relativement faible (la gare de Mont-Dauphin est à 895^{m} d'altitude et Aiguilles à 1450, ce qui donne une côte de 555 mètres sur 32 kilomètres) que l'état et la situation de la route.

Vous verrez çà tout à l'heure, dit en faisant claquer son fouet, le cocher qui vient de fournir ces explications.

Cependant, le voyageur touche le joli voyage de Guillestre, chef-lieu de canton au pied de montagnes agrestes. C'est après avoir dépassé cette bourgade, que le paysage devient terriblement beau.

En effet, là commence la célèbre vallée du Queyras, ce défilé farouche, aride, nu, long de huit kilomètres, au milieu duquel coule le Guil, tandis que, tantôt la route le domine, tantôt vient le rejoindre et le côtoyer.

Et d'abord, après avoir monté graduellement, la route se taille pour ainsi dire un passage dans le roc, ayant son côté gauche, sur le bord d'un abîme affreux au fond duquel coule le Guil, mince filet d'argent.

La rive droite du torrent, est encore plus accidentée: ce ne sont que gigantesques rochers broussailleux, semblant toujours prêts à s'ébouler et qu'on ne regarde qu'avec une sorte de frayeur et de recueillement.

Et comme pour ajouter quelque chose à cette impression de terreur que vous laisse la vue de ces gorges âpres et sauvages, voici que le conducteur se met à vous raconter les accidents survenus à cet endroit même de la route . Heureusement assez rares, mais épouvantables : par exemple, celui qui arriva à une femme montée sur une carriole et dont le cheval emporté se précipita au fond du ravin entraînant avec lui carriole et conductrice ; on ne retrouva jamais trace de cette pauvre paysanne, malgré les plus minutieuses recherches ... Seul le cheval fut retrouvé réduit en bouillie, à côté de l'attelage en miettes, sur les rochers moussus, à côté de l'eau bondissante du torrent...

(*à suivre*) GABRIEL NOEL

DE L'ISLE DE RHODES EN AVIGNON

LETTRES

DES CHEVALIERS DE RHODES

DE MERLES ET DE FORBIN

(1512-1514)

Dans une étude de quelques pages intitulée: «Deux livres de raison au xve siècle», j'ai publié, il y a trois ans, des documents inédits sur une très ancienne famille d'Avignon, les Merles de Beauchamps (1). Ils ont pu éveiller la curiosité de ceux, qui ayant le culte du passé, cherchent dans ces souvenirs d'un autre âge à reconstituer l'histoire et les mœurs du pays qu'ils habitent et les transformations successives de la langue que parlaient leurs ancêtres. Mais si nous nous intéressons aux plus menus détails de leur vie matérielle et privée, de quel prix seront pour nous ces rares épaves de correspondance qui nous instruiront de leurs relations de famille? Quelques lettres, datées l'une de la fin du xve siècle, les autres du commencement du xvie, que je donnerai in-extenso, en témoigneront, je l'espère.

J'ai dit, dans un de ces livres de raison, que Louis Ier de Merles, docteur ès-lois, primicier de l'Université d'Avignon, avait épousé en 1464, en

(1) Mémoires de l'Académie de Nimes, 1903.

secondes noces, Catherine de Forbin, sœur de Jean de Forbin, premier consul de Marseille, et de Palamède de Forbin, s[r] de Solliers, premier président du Parlement de Provence. Il avait eu de cette union, outre d'autres nombreux enfants, une fille, Madeleine, née en 1466, mariée encore enfant à Accurse Meynier, s[r] d'Opède, primicier aussi de l'Université d'Avignon et juge-mage de Provence. Ces deux magistrats, Louis de Merles et Jean de Forbin, de par leurs études, parlaient le latin comme leur langue maternelle. Le premier s'en servait usuellement pour ses affaires, mais le second l'écrivait, ce me semble, avec une élégante facilité. La lettre — ou plutôt le fragment de lettre — dont je donne ici le texte et la traduction, nous apprend que Jean de Forbin ne se désintéresse pas de l'éducation de sa nièce. A ses yeux, Madeleine est toujours une Forbin et il donne, à son sujet, à son beau-frère et à sa sœur des conseils autorisés sans doute par son affection, mais mitigés par une grâce et une courtoisie charmantes, assez rares de nos jours dans nos nos relations familiales.

Il va sans dire qu'Accurse d'Oppède avait laissé à ses parents la garde d'une épouse de onze ou douze ans bien inutile encore dans son futur ménage.

« A magnifique et vénérable personne, Louis de Merles, docteur en droicts, mon seigneur et frère très honorable.

Magnifique seigneur et frère très vénérable, je me recommande à vous très affectueusement. J'ai lu avec joie la très agréable lettre que j'ai reçue de vous. Si je n'ignore pas que notre très douce et très chère fille Madeleine plus que personne est aussi chère à ses frère et sœur, le seigneur Amédée et la dame Ysopine (1), cependant je me réjouis en voyant

(1) Il ne saurait être question du frère et de la sœur de Madeleine de Merles, aucun d'eux ne portant ces noms, ni dans cette famille ni dans celle des Forbin.

que votre lettre m'en donne l'assurance et qu'elle me rend,de jour en jour et de plus en plus, votre obligé et dévoué. Réjouissez-vous donc, je vous en prie, avec ma dame et très noble sœur, puisque la nature distinguée de la fille fait revivre entièrement l'image de sa mère par le parfum de ses vertus, par sa tournure et par son visage. Et si, en raison de sa jeunesse, elle péche par quelqu'imperfection, souvenez vous que, selon Térence, il vaut mieux maintenir ses enfants par l'honneur et par la bonté que par la crainte ; d'ailleurs de parents parfaits il ne saurait naître qu'une parfaite descendance. Si vous le voulez bien, vous,mon excellente sœur, et votre fils Accurse, vous en prendrez soin, vous la corrigerez et reprendrez quand il le faudra, et vous l'aimerez. Je sais que pour cela vous n'avez besoin ni d'avertissement ni de prière et cepen dant, il faut que nous remplissions, vous et moi, notre devoir et je sais que vous faites celui d'un père. Accurse m'a écrit...... (1)

Arrivons maintenant à la génération suivante : elle va nous fournir le texte de cette correspondance, sujet de notre étude.

Louis de Merles, le destinataire de la lettre latine

(1) Magnifico viro, clarissimo jurium doctori, domino Ludovico Meruli, domino et fratri honorandissimo.

Magnifice vir,domine et frater colendissime,carissimam commendationem. Gratissimas litteras vestras accepi, quas letis oculis vidi. Et si nescius non sum suavissimam,carissimam que filiam nostram Magdalenam, carissimis fratri atque sorori, d^{no} Amedeo atque domine Ysopine, non secus ac uni nemini caram fore, supra modum tamen delector, cum id vestris testatum litteris conspicio, neque magis in dies obligatum reddunt etobnoxium. Precor vos ut leto sitis animo cum nobilissima domina sorore mea, quoniam indoles filie elegantissima matrem, illiusque virtutum odores, vultu, facie que tota gerit atque representat. Et si per etatem et lima quandoque indigeat, meministis tamen, apud Terentium, satius esse pudore atque liberalitate liberos retineri quam metu. Ex tam bonis parentibus non potest soboles non bona nasci. Eam,si placet, vos et et domina optima soror, cum Accursio vestro filio,curabitis, limatitis, redarguetis, ubi opus erit, et amabitis. Scio non opus esse apud vos ullo monitore haud sollicitore pro ipsis. Necesse tamen est ut meam, vestram que simul vicem geratis, quod scio facitis vice paterna. Accursius noster scripsit mihi quod apud..... si placet, juvabitis.....

de Jean de Forbin, est mort, en 1509, laissant une nombreuse postérité issue de trois mariages. L'aîné, François, primicier de l'Université d'Avignon, veuf d'Hélène de Cambis, s'est remarié. Il est le légataire universel de son père et le chef de la famille; ses frères, Rostaing et Claude, dont il sera surtout question, sont nés d'un autre lit, plus de vingt ans après lui ; le premier en 1487, l'autre en 1492. Ils ont bien hérité, comme leurs frères et sœurs, de 300 écus d'or chacun (près de 16.000 fr. de notre temps) qu'ils auraient reçus « comptant et réellement » en présence du notaire Ramonet de Remessis, moyennant leur renonciation à leurs droits paternels, mais il est certain qu'ils ont confié à cet aîné la gestion de leur petite fortune. Puis ils iront successivement à Rhodes, s'enrôler sous l'étendard de la Religion, pour obtenir un jour quelque bonne commanderie qui leur permettra de vivre en paix dans leur pays natal, considérés de tous et garantis par leurs vœux de la fantaisie ou de l'embarras de se créer une famille. Situation difficile et longue à conquérir !

Les chevaliers, dits de justice, c'est-à-dire nobles, sont reçus « d'âge ou de minorité » ; d'âge à dix-huit ans, après un an de noviciat ; de minorité, à partir de cinq ou six ans, par une faveur spéciale du Grand Maître : ce fut le cas de Claude de Merles.

Les commanderies sont au nombre de 240 pour toute la France : elles sont magistrales, de justice ou de grâce. Les premières appartiennent aux Grands Prieurs, les secondes sont données aux chevaliers à l'ancienneté, après cinq ans de séjour et quatre caravanes ; les dernières sont accordées, par faveur, une fois tous les cinq ans, par le Grand Maître et les Grands Prieurs.

Les statuts de l'Ordre de l'Hôpital de St-Jean de Jérusalem, transféré à Rhodes, puis à Malte, furent modifiés par la suite des temps, mais les règles essentielles furent conservées. J'extrais les principales de l'Histoire de Malte éditée par le commandeur de Naberat en 1659. Ce sont pour l'admission : les preuves de quatre degrés de noblesse paternelle, la naissance légitime, sauf pour les bâtards des princes ; n'avoir pas exercé la banque ou le commerce, sauf ponr les Florentins, les Génois et les Lucquois, et n'être pas fils de banquiers ou de commerçants ; faire les trois vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, sauf pour l'héritage paternel dont le Grand Maître pouvait autoriser l'acceptation ; l'assistance régulière aux offices, les cent cinquante *Pater* à réciter journellement en échange des Heures ecclésiastiques, la communion à Noël, à Pâques et à la Pentecôte.

Une fois chevaliers, ils recevaient une solde et des vivres (une demi-livre de viande ou de poisson ou quatre œufs). Les repas se prenaient en commun, par Langue, dans un local appelé *l'auberge*, sous la présidence du bailli, et en silence. Ils étaient astreints à porter des vêtements convenables, de préférence des robes longues, et à une conduite régulière. Il ne s'en produisait pas moins des désordres dûs aux mœurs brutales et turbulentes de l'époque. Les délinquants étaient punis de la prison, de la septaine ou quarantaine, c'est-à-dire, du jeûne, pendant sept ou quarante jours et au pain et à l'eau tous les mercredis et vendredis ; pendant ce temps-là, de la privation de porter le costume de l'Ordre, de la suspension de l'ancienneté pendant trois ans, c'est-à-dire du droit aux commanderies. Il n'est pas question de l'exclusion.

Il est certain que beaucoup de ces règlements ne concernaient plus les membres de l'Ordre vivant en France, dans leurs commanderies ou dans l'armée; mais ils avaient dûs être rigoureusement obligatoires.

Les débuts de Rostaing et de Claude ont été pénibles. Il a fallu payer leur passage sur les vaisseaux de la Religion et les munir de quoi faire face à tous les droits d'entrée et aux frais d'installation. Aussi adressent-ils des appels pressants à ce frère, dispensateur économe de leur propre bien. On dirait des sous-lieutenants à bout de ressources et de crédit, avouant leurs dettes à leurs familles et leur parlant d'arrêts et de la perte possible de leur grade. Nous allons voir que la comparaison n'a rien d'exagéré et, qu'à quatre cents ans de distance, la situation financière de ces jeunes guerriers est fâcheusement identique.

Ils ont, il est vrai, un protecteur à Rhodes dans la personne d'un frère d'armes, leur cousin germain, François de Forbin, fils de Jean II et de Marthe de Pazzis, cadet aussi de son frère Pierre, le seigneur de la Barbent. Plus riche que les Merles, il leur sert de banquier avec une générosité qui le laisse parfois lui-même à découvert. Alors ce sera lui qui sera le porte-parole intéressé de leurs réclamations auprès de François.

Voici ces lettres curieuses par les détails qu'elles donnent sur la vie des chevaliers de Rhodes ; je les reproduis telles quelles. Le lecteur en excusera parfois l'obscurité et le style ; ce sont autant de garanties de leur authenticité.

Lettres de François de Forbin, chevalier de Rhodes à son cousin François de Merles

I

Très honoré seigneur et cousin, Mons. de Beauchamp, en Avignon, de frayre François Forbin, chevalier de Rhodes, pour Rostaing Merles.

Très honouré seigneur et cousin, à votre bone grace très humblement me recommande. Redieremant avec les naves de nostre Religion (1) vous ay script à complimant, et sy ay douné les lettres à un nomé Anthoni Declavalia qu'est de Cellon (2) de Crau, lequiel soulloyt estre serviteur de mon frère de Barbant, lequiel m'a promis de vous ferre tenir les dictes lettres à vous propre, ainsin qu'a de moy comission. Partant faites diligance de les recouvrer. Et m'est advis (que) deves toutallemant ensuivre ma dicte lettre, aussy en ay script à nostre frere Manaut affin que mes dictes lettres eussent bon recapte (3).

Sachès, mons[r] le doctur, comant les preuves de n[re] frere le chevallier n'estoyent faictes sellon le stil de n[re] Religion, car les tesmoins doivent estre gentilhomes de nom et d'armes ansins que savès, l'écu non indicat de coloribus (4). Non obstant tout cessy, sy est il resseu en frere chevallier, mès s'est oubligé de douner autres preuves issy, en Rodes, dedans deux ans, faictes sellon le stil de n[re] Religion. Partant avec les susdites lettres et le susdit Anthoni Declavaria vous ay mandé la comission de Monss. R, (5) et son vénérable

(1) Dernièrement avec ou par le retour des vaisseaux.

(2) Salon.

(3) Bon accueil.

(4) Les preuves n'indiquaient pas les couleurs des blasons.

(5) Monseigneur le Révérendissime Grand Maître, Emery d'Amboise, frère du célèbre cardinal Georges d'Amboise, premier ministre d'État de Louis XII.

conseil, laquielle est dirigée au commandeur Desthirolles, lequiel se tient auprès de Grenoble et au commandeur de Valanze et au chevallier frère Francoys de la Tour qui se tient en Arle et voulontiers se dirigist à troys affin se l'ung estoit occupé que les deux autres mettent execussion (la) ditte comission et sy non, moins de deux ne la peuvent mettre à execussion. Partant, avisès bien à tout et si la faictes mettre à execussion et sigillée de leurs seaux, mandarés (1) la dicte comission yssy en Rodes et avisès car n'est plus besoing torner en chapitre provincial pour la susdite comission. Et mès que dictes informations soient bien faictes ainsins qu'est mon sperance que y mettrès poyne (2). Au demeurant n'ayès nul soussy (3), en sperance, avec l'aide de N^re^ S^r^, que tout aura bone fin.

Depuis le partemant (4) des susdites naves, le 21 de novembre 1512, monss. Révérendissime alla de vie à trespas. Dieu par sa grace lui veulhe pardonner. Vous promès, avons perdu un chief très vertuis (5). Le 22 dudit, feust faict Monss. Dauvergne (6). grand maistre, dont tout le convant est bien joyeux. Dieu luy doint grace de bien gouverner n^re^ Religion au servisse de la foy catoulique ; ainsins qu'esperons quil ferra.

Et par ceu qu'ay antandu (7) que n^re^ frere Glaude avoit dévotion de venir de par dessa, s'il est toujours an son prépous, (8) m'est advis (que) devès douner bone fin aux preuves de frère Roustain et puis le susdit Glaude fere passer en chapitre provincial et fere d'autres preuves à part pour luy. Je crois que le Révérendissime n^re^ grand maistre passera par Avignon et alore auriès bon moyen de le coulloquer de sa

(1) Manderez ou peut-être le provençal mandares.

(2) Peine.

(3) Souci.

(4) Le départ.

(5) Vertuenx.

(6) Guy de Blanchefort, Grand Prieur d'Auvergne, neveu du Grand Maître d'Aubusson.

(7) Entendu.

(8) S'il est toujours dans cette intention.

maison et mettre de son servisse et, an se portant vertuosement, pourroyt avoir des biens en n^re^ Religion et je vous prie que le mandès bien au point d'abillemant, armes, lit et argant, autremant que n'est venu frère Roustain ; et recomandès le à quielcun qui l'aye en gouvernemant jusques issy. Je vous scrips la présente lettre à l'advanture, vous priant que faictes contanter au marchant Romieu les vingt cinq escus que, à ma requeste ay prestés issy au chevallier n^re^ frere, de quoy luy an suis fermanse (1) et quand fariès autremant me donriès occasion de jamès me mesler de ses affaires.

Recomandès moy de tout mon cuer à v^re^ fame, ma cousine, et à vos frères et à tout v^re^ beau maynage, En priant N^re^ S^r^ quil vous doint laccomplimant de vos bons désirs.

En Rodes, le 3 dessambre 1512.

Votre bien humble cousin
Le Chevallier FORBIN.

II

Mon honouré seigneur et cousin à vous du melheur de mon cuer me recomande. Par mon cousin Glaude ay resseu v^re^ lettre et à ce que m'escrivès que je prends poyne pour vous et que se Monsieur de Souliers feust au pays que n'eussiès fait qu'il n'y en eust, il n'est point besoing que m'escrivés cela, ne aussy que dounès poyne à mon susdit mons. de Souliers et soyès seur, mon cousin, que la ou sarrés, y avés un bon parent et amy (2). Quand n^re^ frère Glaude est arrivé issy il n'avoyt si non 15 escus lesquels j'ay retirés, et si luy faut fere beaucoup de petites dépanses et au moins le deviés fournir de lit. Le susdit (Glaude) me semble d'autre sorte que

(1) Dont je suis le garant.

(2) François de Forbin veut dire à François de Merles qu'il n'a pas à se préoccuper de la peine qu'il prend pour ses frères ni de celle qu'il aurait voulu épargner à M. de Solliers pendant son absence, car il aura toujours en lui un bon parent et un bon ami.

n'est Roustain. Je l'ay rettiré et lui feray ainsins que suis tenu (1).

Mons, le Révérendissime, qu'est à présent, est honcle de madame de Soulier. Et, après que luy ay fait la réverranse et baisé la main, suppliay Sa R. quil me rettint à son servisse et la fit benignemant, où vous antendès, mon cousin, quil me sera forsé de despandre et me entretenir pompeusement pour chercher de se avansser. Et je vous promès que, sil ne feust les cortoises lettres que m'a scriptes Mons. de Souliers de Rome et mon cousin Charles, estoys toutallemant délibéré m'en aller de par della, car mes frères me doivent plus de 450 ducats, et sy a dix ans quils ne m'escrivent, ni ne me mandent ung denier et je dois donrer issy plus de 250 escus. Et par ceu que je me trouve serviteur de Monseigneur et sy n'ay sinon six ancians (2), par quoy suis délibéré attandre de par dessa. Mon cousin, je vous advise de mes affaires et vous prie bien humblemant en avertir Mons. de Souliers et requerre de ma part qu'il fasse que mes freres me payent ce quils me doivent entre les meins (3) de mon cousin Charles Forbin, lequiel a comission de moy de me le mander issy attant que je puisse payer tous et me avanser du mien, maintenant qu'est le temps et, si vous le fettes, vos frères ny perdront rien et me obligarès à jamès.

Votre frere Glaude a esté resseu en nostre Langue de Prouvanse, avec les autres que sont venus de son passage, au degré de chevallier, nemine contradissente, et, touchant au proucès et information de Roustain, ne vous dis autre chouse jusque à tant que le chapittre soit fini, lequiel général chapittre s'est comansé à 15 de dessambre 1514. Bien que suys

(1) On verra dans la lettre de Claude de Merles que Fr. de Forbin le logeait avec lui et tenait sa bourse. Il lui trouve un meilleur caractère qu'à son frère Rostaing, lequel était assez raide dans ses rapports avec son frère aîné. On pourrait en juger d'après une lettre assez laconique qu'il lui adrese pour un paiement et que je n'ai pas publiée.

(2) Six chevaliers plus anciens que moi.

(3) Mains.

marri contre Anthoine de Clavaria, dit Boncorps, lequiel est de Sellon de Crau et sy est serviteur de mon frère de la Barbant, et quand il partit d'issy avec la nau et barche (1) de la Religion, je vous scrivis amplemant et mandis avec luy deux comissions pour referre les preuves dudit Roustain et donis comission audit Boncorps quil vous donnast mes lettres en vous meins. Et au regart de Roustain, il est bien autremant que par luy ne m'escrivistes et de ceci me pardonnés. Jusques au present, il me doit 25 escus au souleil qu'ay déboursé pour luy et poyé. Quant je vous mandaray l'oublige, je vous suplie que faites que je soye poyé, ainsy qu'est raison, et suys seur que ferrés.

Autre chouse je ne vous scrips pour le presant si non que me recomandés à ma cousine, votre fame, de tous mon cuer et à tout votre beau maynage et vous prie (que) m'avisés souvant de vos bones novelles et, toujours qu'escrivés à Mons. de Soulliers, me recommandarés très humblement à sa bone grace, priant N[re] S[r], mon cousin, quil vous doint l'accomplimant de vos désirs.

En Rodes, le 15 de janvier 1514. Votre tres humble cousin,

J. FRANCOYS FORBIN.

Au bas de la page, le destinataire, François de Merles, a écrit : *Responsum fuit illi*, XXX juin 1514 (2). La lettre suivante est plus suggestive que les deux autres à l'endroit de ce Rostaing de Merles, dont les débuts avaient été si pénibles, comme on va le voir.

(1) Navire et barge, embarcation légère.

(2) Dans les régions méridionales l'année commençait le 25 mars ; les deux dates du 15 décembre et du 15 janvier 1514 sont donc exactes ; mais celle du 30 juin 1514 est une erreur ; c'est 1515 qu'il faut lire.

Lettre de Claude de Merles à son frère François.

A mon très honoré segnur et frère Monsu le Doctur, mestre Fransois Merle, la présente set rendue en Avignon.

Mon frero, tant humblemant que fere puis, à vous me recomando. Mon frero, il est vrai que suis esté tardif à vous escrire, mès se a esté à causo de vous escrire totos novellos plus à lonc. Je suis esté ressèu an frere chivalier, nulli contredisant, et se a esté par moian (1) de notre cosin frero Franccess Forbin lequiel ma fet plus de biens et à mon frere ausi que nous ne améritons pas. Il m'a retiré aveques lui en sa chambre et beocop (2) d'autres plésirs qui m'a fet. Mon frèro, vous savès bien sertainement que nostre susdit cosin a presté à mon frere Rostein la soume de 25 escus desquels n'a pas esté poié d'un denié, par quoy vous vodrés prier que le fissies poier à mon frere Manaut, car il est réson quil soit poié affin quil aie plus de corage de nous fere toujours plus de biens quil se peut fero. Et si fetes du contrairo, lui donriès ocasion de nous lesser corir commant les autres ; et si vient à la rigur sara forso (3) que soit poié et nous, pouvres, patirons sa disgrasse.

Nous arrivames issy en Rodes à 28 de dessambre avec peu d'argant pour se que le voyage a esté lonc. La soume étet de 25 escus lesquiels ay donné à garde a nostre cosin frere Fransses Forbin et de sela faut poier 10 florins à la Langue (4), un escu au mestre equyer (5) et dus ducats corants à la Lampo (6) et de la resto me faut avoer un lit que costera

(1) Le moyen.

(2) Beaucoup.

(3) S'il vient à la rigueur, il faudra qu'il soit payé.

(4) La langue de Provence.

(5) Le maître écuyer.

(6) La lampe du sanctuaire, probablement ou l'éclairage de l'auberge.

pas le moins 8 escus. Je crois que ny aura pas grand reste a mon frero Rostein. Non faut pas que je usse confianse me retiro a lui, car il navet ni robe, ni parpoint, ni chausos, ni camisos, mais étet an bono prison. Il a délibéré que si non lui envoiés d'argant de sen aler au Ponant, pourquoi fera desonur à tout le linage (1), car sil est de là a poeno tourneray jamès en Rodes.

Monsur Reverendissime de Blanchefort est allé de vie à trespas. Dieu par sa grasse lui fasse mersy et morut au goffre (2) de Venise auprès de Modon et puis fut élu à grand mestre frero Fabricio (3), un très excellent homme de bien, aimé an Franse et an Rome, aussi an Spaine (4), pourquoi serons tous bien gouvernés de lui. Plus amplemant vous escrit notre cosin frero Francess. Non autre pour le présent, si non que Dieu soit garde de vous. Escrit à Rodes le 8 de janvier (1514).

Par le tout vostro bon frero,

CLAUDE MERLO.

Contresigné : de VILLARET, prov. subs.

Mon frero, ay resseu de Bonifase Perusse la soume de dix escus ainsin comant me mandites à Marselle.

Des trois chevaliers, dont il est question dans les lettres qui précèdent ou qui les ont écrites, deux virent leur carrière couronnée par l'obtention d'une commanderie. François de Forbin fut commandeur à Comps, Rostaing de Merles, qui avait eu ponr marraine la dame de Solliers, Baptistine de Falcon, eut la commanderie de cette région; mais Claude, qui avait reçu la croix de l'Ordre de minorité des

(1) Il fera le déshonneur de tout le lignage.

(2) C'est une erreur : il mourut en mer près de l'île Zante, (Histoires de Malte, de Vertot et de Beaudoin).

(3) Fabrice Carrette, amiral de l'Ordre.

(4) Espagne.

mains du Grand Maître Aymery, dans la maison paternelle où ce haut personnage avait reçu l'hospitalité, mourut de la fièvre le 26 septembre 1516, à Rhodes, au moment où la ville allait être assiégée par les Turcs.

Cent ans plus tard, il y avait encore, non plus à Rhodes mais à Malte, deux chevaliers, les frères Pierre et Henri de Merles. Ceux-là jetèrent sur l'Ordre et sur leur nom un véritable éclat. Tandis que Pierre mourait des suites de ses blessures, Henri, devenu Grand Prieur de Toulouse, général des galères et ambassadeur auprès du Saint-Siège, se couvrait de gloire (1). S'il avait lu les lettres de son grand oncle Claude et de François de Forbin, pouvait-il songer sans sourire, alors qu'il armait, à ses frais, des navires contre les infidèles, aux embarras de leurs débuts ?

Cte E. de BALINCOURT.

(1) Fantoni, I, chap. XVI. — Bibl. Nat., cabinet d'Hozier.

LETTRES INTIMES D'UN CONVENTIONNEL

EN MISSION DANS LE MIDI APRÈS LA TERREUR

INTRODUCTION

Les lettres qu'on va lire sont comme la suite du *Carnet de route du conventionnel Goupilleau* (*de Montaigu*), par nous récemment publié (1). Nous renvoyons, pour ce qu'il est indispensable de connaître sur leur auteur, à l'introduction dont nous avons fait précéder le *Carnet*. Nous rappellerons seulement que le représentant vendéen fut, de la fin de Vendémiaire an 2, (octobre 1793), à la fin de Vendémiaire an 4, (octobre 1795), à quatre reprises, investi de missions à Avignon et dans les départements du Midi, voisins de Vaucluse.

Le *Carnet de route*, se rapporte à la première mission, pour la grande levée de chevaux, qui, au dernier trimestre de 1793, fit parcourir à Goupilleau, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, le Var, et les Alpes-Maritimes. Les lettres furent écrites au cours des seconde et troisième missions, qui, après

(1) Nimes. — Debroas, 1905, in-8° de 104 pages. *Revue du Midi*, Septembre, 1904 à Janvier 1905. Voir sur le *Carnet de Route* notamment *Revue de la Révolution* 14 janvier 1906, p. 81 à 86.

la chûte de Robespierre, ramenèrent le conventionnel à Avignon pour réprimer les excès des terroristes et le conduisirent ensuite dans le Gard, l'Hérault, l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche et la Drôme. Lettres et carnet proviennent de la riche collection de manuscrits rassemblée par Benjamin Fillon et Dugast-Matifeux, donnée par ce dernier à la bibliothèque de Nantes. Ce sont, au même titre, des papiers intimes, des documents vécus, où s'entrevoit plus directement la réalité historique, où se découvre mieux la psychologie révolutionnaire (1).

*
* *

Pendant la durée de ses deuxième et troisième missions (2), Goupilleau eut, à Paris, deux fidèles correspondants, d'origine et de situation fort dissemblables, avec lesquels il fut en constantes relations épistolaires : le conventionnel Rovère, le littérateur Marin ; leurs lettres, soigneusement conservées, furent, plus tard, par lui réunies en deux volumes (3), qu'il paraît avoir reliés de ses propres mains, dans les dernières années de sa vie. La correspondance de Rovère, très importante particulièrement pour l'histoire de la Révolution dans la région d'Avignon après la Terreur est encore inédite ; nous en préparons la publication. Celle de Marin a été imprimée en 1885, dans une biographie

(1) Les lettres des conventionnels sont de plus en plus recherchées. Voir au *Mercure de France* du 1er mars 1906, l'article de M. Charles Vellay sur la *Correspondance de Saint-Just*.

(2) La deuxième, de thermidor an 2 à frimaire an 3, (juillet à novembre 1794) ; la troisième de floréal à messidor an 3, (mai à juillet 1795).

(3) Ces volumes portent, dans le *catalogue des manuscrits de la collection Dugast-Matifeux* par Rousse et Giraud-Mangin, pour Rovère le n° 87, pour Marin le n° 88.

de son auteur, par Ant. Ricard, professeur aux facultés d'Aix et de Marseille (1). Elle abonde en détails intéressants sur la physionomie de Paris et la lutte entre les adversaires et les partisans de Robespierre au lendemain de Thermidor. En échange des nouvelles que lui donnait Marin, le *missionnaire* envoyait à son ami ses impressions de route, des aperçus sur la situation des départements objet de sa mission, des vues rapidement crayonnées, témoignages précieux sur l'état de la région que traversait Goupilleau.

Ricard, en éditant les lettres de Marin avait désiré y intercaler celles du conventionnel, mais il les avait recherchées sans succès, et il déclare que « les réponses de Goupilleau sont perdues (2). » Ce sont leurs copies que nous avons retrouvées, éparses dans les papiers du représentant vendéen. Il avait, en effet, l'habitude de garder les minutes, non seulement de sa correspondance officielle mais encore de celle qu'il entretenait avec ses amis ou ses collègues. Il classait ensuite ces documents, suivant l'ordre de leurs dates, en des liasses, avec une rubrique rappelant la mission à laquelle ils se référaient. La plupart des lettres que nous publions proviennent de deux dossiers ayant pour titre, l'un : « *Mission dans le Midy après le 9 Thermidor* », l'autre : « *Troisième mission dans les départements méridionaux* (3). »

(1) Paris-Plon, 1885, in-18 de 283 pages, sous le titre de « *Une victime de Beaumarchais*, » à cause des démêlés de Marin avec le célèbre auteur du *Mariage de Figaro*. Ant Ricard est plus connu sous le nom de Monseigneur Ricard. Les lettres de Marin lui avaient été communiquées par Dugast-Matifeux.

(2) P. 190 de la biographie de Marin.

(3) Nos 84 et 92 du catalogue Dugast-Matifeux. Nous donnons quinze réponses de Goupilleau aux vingt-neuf lettres de Marin, publiées par Ricard.

Quant aux lettres de Marin, leur texte intégral étant au livre de Ricard, nous nous sommes bornés à résumer ce qui, dans chacune d'elles, nous a paru utile pour bien suivre le dialogue épistolaire.



Claude Marin, originaire de la Ciotat, en Provence, s'était fait, à Paris, quarante ans déjà avant la Révolution, une brillante notoriété littéraire. En 1762, grâce aux appuis qu'il avait su se concilier, il obtenait la succession de Crébillon dans les importantes fonctions de censeur royal de la police, auxquelles il ajoutait, l'année suivante, celles de secrétaire général de la librairie (1). Poëte, historien, gazetier, il avait été en correspondance amicale avec Voltaire, qui s'efforça vainement de le faire entrer à l'Académie française et dont il était l'admirateur. En 1774 (2), de retentissants démêlés avec Beaumarchais le déterminaient à quitter Paris et à retourner dans sa ville natale. Il y devenait lieutenant de l'amirauté (3) et par son aménité gagnait les sympathies de tous ses compatriotes.

En 1791, la suppression de sa charge le ramenait à Paris. Goupilleau y arrivait au même moment, en qualité de représentant de la Vendée à l'assemblée législative. Quelle fut l'origine de l'amitié qui unit le député républicain à l'ancien censeur royal ? les recherches faites sur ce point (4) n'ont abouti qu'à

(1) Les deux fonctions attribuées à Marin avaient pour objet la surveillance alors exercée par le gouvernement royal non seulement sur les pièces de théâtre, mais encore sur tous les écrits.

(2) L'année où commençait le règne de Louis XVI.

(3) Sur l'amirauté de la Ciotat et cette période de la vie de Marin, voir p. 162 à 164 du livre de Ricard.

(4) Notamment par Dugast-Matifeux ; voir p. 189 du livre de Ricard.

des conjectures. Goupilleau avait été avocat au parlement de Paris, au lendemain des démêlés de Marin avec Beaumarchais. Peut-être assista-t-il de ses conseils le malheureux littérateur à cette époque critique. Dans sa première lettre du 3 fructidor an 2 (20 août 1794), Marin le nomme : « mon cher maître» comme s'il voyait en son ami l'avocat plus que l'homme politique.

*
* *

A la date où débute leur correspondance, Goupilleau a 45 ans, Marin en a 73. Mais ce vieillard est demeuré jeune, alerte, actif, plein d'entrain et d'esprit gaulois. Disciple de Voltaire il a volontiers accueilli la Révolution. Il adore le plaisir, les rimes légères, la beauté galante. Le conventionnel l'appelle : « mon vieil Anacréon. »

Goupilleau lui non plus n'est pas un ascête. Il aime la vie, qu'il croit bonne, à laquelle il se livre, sans craindre la mort. « J'en suis pour la gaîté ! » écrit-il de Lodève. Sa nature puissante lui permet de supporter facilement les excès de parole ou de table inséparables de la politique, mais aussi les privations, les dangers, les fatigues. Il aborde vaillamment les quatre mille pétitionnaires qui l'attendent à son arrivée à Avignon.

Ses lettres nous montrent en lui un état d'âme bien différent de celui qu'on attribue généralement à ces représentants en mission, délégués du formidable pouvoir révolutionnaire. La terreur que répandirent la plupart d'entre eux, le sang qui coula autour de quelques uns, ont créé à leur encontre, comme pour tant d'autres acteurs de la Révolution,

des préjugés, des légendes que de longues années d'études documentaires parviendront seules à dissiper. C'est dans leurs papiers intimes qu'on peut le mieux apprendre à les connaître car c'est là surtout qu'on peut « les voir au naturel, écrivant pour eux-mêmes et non pour la postérité ou pour le Comité de salut public (1), » se dévoilant tout entiers.

La *Petite biographie conventionnelle* d'Eymery (2), qui n'est cependant point parmi les plus hostiles aux hommes de la Convention, dépeint Goupilleau comme un véritable forcené : « dépourvu de talents et de connaissances, il y suppléait ordinairement, au milieu des discussions les plus intéressantes, par des cris de crocheteur et par les gestes de la fureur. » On ne croira pas à la ressemblance de ce portrait quand on aura lu les lettres du missionnaire sur Orange et sur Bédoin (3), sur la fontaine de Vaucluse (4), sur les monuments romains de Nimes (5), sur Montpellier (6), ou ces lignes qui sont d'un sage: « riche de mes quatre fils que j'élève pour la République, je n'ai d'autre ambition, après avoir vu consolider le bonheur du peuple, que d'aller reprendre le soc de ma charrue.... La mort viendra après, quand elle voudra..... mes enfants seront humains et républicains comme moi, et cela me suffit (7). »

Républicain irréductible, régicide, Goupilleau,

(1) Maurice Dumoulin, à propos du *Carnet de route* de Goupilleau dans le *Temps*, supplément du 9 novembre 1905.

(2) Paris 1815. V° Goupilleau (de Montaigu).

(3) La plupart de ses lettres déplorent les excès sanglants que ces noms rappellent.

(4) D'Avignon, 19 fructidor an 2, — de l'Isle, 20 brumaire an 3.

(5) De Nimes, 7 vendémiaire an 3.

(6) De Cette, 15 vendémiaire an 3

(7) De Nimes, 30 vendémiaire an 3.—Dans son ouvrage sur Marin, Ricard fait l'éloge de Goupilleau : p. 187 et 190.

adversaire inflexible du clergé et de la noblesse, l'est aussi de la faction terroriste. Il est, avant tout, profondément humain. Quand pour la seconde fois, il arrive à Avignon, depuis sa première mission l'incendie et les fusillades de Bédoin, les exécutions de la Commission populaire d'Orange, ont dépassé en horreur la fameuse Glacière. On ne peut contester la sincérité de sa douleur et de sa pitié pour les victimes à la lecture des pages où déborde son émotion : « l'histoire des malheurs qui ont désolé ce pays me rend triste et je ne saurais être gai lorsque je ne marche que sur des cadavres et des ruines (1). » « Je n'ai ici que des sujets d'être triste. Pardonnez un style sombre à un voyageur qui ne marche que sous des cyprès (2). » « Toutes ces horreurs m'ont rendu misanthrope... je le serai longtemps, parce que *ipse miserrima vidi,* et dans ces occasions c'est un grand malheur pour un homme sensible d'avoir de la mémoire (3). » Afin d'échapper quelques instants à l'obsession des tombeaux et des larmes, il va se reposer sous les platanes de l'Isle, il suit les rives de la Sorgue, admire l'éternelle nature dont la Terreur n'a pas effacé le sourire, et la poésie de Vaucluse, consolatrice de Pétrarque, console aussi ce révolutionnaire, souffrant dans son amour de l'humanité, adoucit les blessures que la guerre civile a faites à son cœur (4).

Quand il quitte Avignon pour continuer sa mission dans le Gard et l'Hérault, il écrit : « depuis que j'ai

(1) D'Orange, 11 brumaire an 3.

(2) D'Orange, 12 prairial an 3.

(3) De l'Isle-sur-Sorgues, 20 brumaire an 3.

(4) Même lettre de l'Isle, « il ne fallait rien moins, mon ami, que le séjour que je fais ici depuis hier pour dissiper toutes mes noires idées. »

passé le Rhône, il me semble être délivré du cauchemar. (1) » La gaîté revient aux pages du conventionnel. Les pays qu'il traverse n'ont point souffert autant que le Vaucluse des convulsions récentes. A Sommières et à Cette le vin ruisselle dans les festins. A Clermont-l'Hérault, « les montagnes sont cultivées depuis le pied jusqu'à la cime ; on y a pratiqué des terrasses ; les amphithéâtres sont couverts d'oliviers et de vignes dont rien n'égale la fertilité (2). » Le blé pousse partout sur les rochers de l'Aveyron. Les campagnes prospèrent. Les manufactures travaillent (3). Des réserves de force et de vie se préparent pour la France de l'avenir.

Marin à Goupilleau.

Paris, 3 fructidor, an II de la République une et indivisible (*20 août 1794*).

Vous voilà donc parti, mon cher maître (4)..., mon cœur court après vous pour vous faire part des vœux que je forme pour le succès de votre mission et pour un glorieux retour au sein de la Convention, qui sait

(1) De Montpellier, 10 vendémiaire an 3.

(2) De Lodève, 19 vendémiaire an 3.

(3) De Nimes, 30 vendémiaire an 3.

(4) Le conventionnel avait été avocat au parlement de Paris. Les papiers de Goupilleau (n° 84) contiennent, en expédition, l'extrait ci-dessous du *Registre des Arrêtés du Comité de Salut public*, à la date du 24 thermidor an II, jour où va commencer la deuxième mission du représentant.

« Le Comité de Salut public arrête que les citoyens Perrin et

apprécier comme moi votre patriotisme, vos lumières, votre humanité et votre zèle. Heureux les peuples qui vont vous posséder et que vous allez gouverner avec votre sagesse ordinaire. Vous purgerez ces départements des traîtres et rétablirez le calme parmi les patriotes.

Ci-joint un mémoire concernant l'injuste détention dont mon frère de second lit est victime à Marseille. Veuillez engager votre confrère à Marseille à examiner les motifs de sa détention et à lui rendre la liberté pour qu'il puisse s'occuper de sauver mes effets et ma bibliothèque en danger à la Ciotat (1).

Le célèbre ci-devant abbé Barthélemy (2) a été fâché de votre départ, qui lui fait perdre votre protection pour sa bienfaitrice. J'ai été voir à ce sujet la personne que vous m'aviez indiquée, mais j'en ai été rebuté avec rudesse et l'on ne m'a pas permis de dire un mot.

Je vous remercie de votre lettre à votre confrère Pothier (3). Il est bien poli, celui-là, et m'a fort bien reçu.

Goupilleau (de Montaigu), représentants du peuple, se rendront sans délai dans les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aveyron et de Vaucluse, investis des pouvoirs délégués aux représentants du peuple en mission dans les départements, et prendront, en conséquence, dans ceux ci-dessus désignés, toutes les mesures de salut public et de sûreté générale qu'ils jugeront nécessaires ».

Signé au registre : Collot d'Herbois, Eschasseriaux, Treilhard, Carnot, B. Barère, C.-A. Prieur, Billaud-Varenne, R. Lindet, Thuriot, Tallien, Laloi et Bréard.

(1) Marin, en quittant la Ciotat en 1791, y avait laissé sa vaisselle, ses bijoux, ses livres.

(2) Jean-Jacques Barthélemy, né à Cassis, non loin de la Ciotat, de l'Académie française, auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, paru en 1787, dont le succès fut considérable. Il y a encore à Marseille une *rue du jeune Anacharsis*. (Voir sur Barthélemy, les *Cinq Cents Immortels*, par Emile Gassier, p. 117, 137).

(3) Charles-Albert Pothier, député d'Indre-et-Loire, régicide, plus tard membre des Cinq-Cents.

Goupilleau à Marin.

Avignon, 10 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*27 août 1794*).

Je reçois, mon vieil ami, votre missive du 3. Elle m'est trop agréable pour différer un instant d'y répondre.

J'ai mis sept jours à me rendre, quoique je ne me sois point du tout couché. Les chevaux de poste sont sur les dents, et il m'a fallu quelquefois attendre trois heures aux relais pour en avoir. 4.000 petitionnaires m'attendaient ; il m'a fallu m'occuper de suite des mesures les plus urgentes pour la tranquilité publique, recevoir les visites de tous les corps constitués, répondre à des harangues. Je ne trouve pas seulement le tems de dormir et de manger, mais l'amitié me fait trouver celui de vous écrire.

Je suis arrivé ici sous les meilleurs auspices. Mon dévouement irréfragable à la République me fera surmonter tous les obstacles que je pourrais rencontrer, et j'ai tout lieu d'espérer qu'avec du courage, de la sevérité, quelquefois, et de la justice, toujours, je parviendrai à retablir la tranquilité et le bonheur dans ces belles contrées.

Votre note ne sera pas perdue ; deux de mes collègues doivent se rendre à Marseille. Je les attends ici à leur passage, ce sont de mes amis et je leur recommanderai votre affaire : peut-être même ne seront-ils pas partis quand vous recevrez ma lettre, et il faut que vous alliés chez *Auguis* (1), l'un d'eux,

(1) Jean Auguis, député des Deux-Sèvres, envoyé en mission à Marseille, après le 9 thermidor.

rue des Petits-Augustins, vis à vis la rue du Marais ; vous lui parlerez vous-même de vos intérêts, et en lui faisant mille amitiés de ma part vous lui direz que s'il me brûle en passant ici, j'aurai de la peine à lui pardonner.

Pour le surplus de vos intérêts, nous nous en occuperons lorsqu'il sera temps, vous connaisséz mes sentiments et cela me suffit.

Je connaissais le citoyen Barthelemi sans l'avoir vu ; j'aurois été plus flatté de le voir pour mieux le connaître et plus utilement. Vous savez qu'un penchant irresistible m'entraine vers les sciences et les arts, et c'est une vraie jouissance que d'entendre parler et cultiver un homme qui jouit d'une aussi juste celébrité.

Je remercie celui de mes collègues dont vous avéz à vous louer ; j'ai mauvaise idée de celui qui vous a mal reçu. Si d'ici j'y puis supléer, croyéz moi de près comme de loin tout à vous.

Je n'ai dans ce moment d'autre commission à vous donner que celle de vous bien porter. Peut-être vous en donnerai-je d'autres sous peu.

Lorsque j'aurai un peu plus de liberté, je m'entretiendrai plus longtems avec vous. Je voudrais être un autre Bachaumont pour vous parler de la ci devant Provence ; il me tarde bien d'aller à Vaucluse dont il parle si bien. Lorsque j'y serai, en songeant à Petrarque, je songerai à vous ; en songeant à Laure, à qui voulez vous que je songe ?

P.-S. — Je compte sur deux lettres de vous par décade au moins.

Goupilleau à Marin.

Avignon, le 19 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (5 *septembre 1794*).

Il y a peu de jours, mon ami, que je me promenais dans les bosquets charmans qui ombragent la source du Loiret (1); hier je me dérobai à mes graves occupations, pour aller voir celle de Vaucluse. Le tems étoit beau, la compagnie avec laquelle j'étois, gaie et aimable. J'y arrivai sous les seuls auspices de l'amitié, et d'ici je vous entends dire que je suis bien modeste.

La celébrité de cette fontaine n'est point usurpée, à part celle que lui ont laissée Pétrarque et Laure. Son site est au dessus de tout ce qu'on peut décrire; c'est une des plus belles horreurs qu'on sauroit jamais voir. L'eau de cette source est, dans ce moment, au plus bas possible; la caverne où elle est, au dessous d'un roc à pic et à perte de vue, ne mugit point, comme quand elle est à son plein, du bruit qu'elle fait, lorsque pendant près d'un quart de lieue elle tombe rapidement sur d'énormes rochers qui depuis le commencement du monde se sont détachés des montagnes voisines, pour y former des cascades auxquelles l'art ne pourra jamais atteindre. Mais malgré cela, elle est assez vive et assez abondante pour faire tourner des moulins à l'endroit même d'où elle sort dn sein de la terre. De là, se divisant en sept branches, elle en fait sept rivières qui arrosent et fertilisent le sol où elles passent et

(1) A 7 kilomètres d'Orléans.

fournissent abondamment aux amateurs des écrevisses et des truites (1) qui ne peuvent se cacher dans leurs ondes courantes et limpides.

Les montagnes mêmes, les gorges au milieu desquelles on est forcé de passer pour arriver à la source, malgré leur aridité, ne sont pas perdues pour l'agriculture ; on y voit des muriers avec des oliviers et des figuiers ; le blé même s'y recueille, et, où il y a peu de terre, elle est couverte d'herbes aromatiques.

C'est au milieu de ces goufres que sur un rocher élevé et cependant dominé par beaucoup d'autres, et d'un accès presque impossible, on voit les ruines de ce qu'on appelle le château de Pétrarque (2). Je plains bien la belle Laure d'avoir été forcée de gravir ces rochers et de marcher sur un terrain aussi raboteux, mais rien n'est pénible à l'amour.

Dans le village de Vaucluse, nous entrames à la Commune, où l'on a conservé les portraits de Pétrarque et de Laure (3). Pétrarque, costumé à l'antique, parait être de l'age de 45 ans, d'une figure mâle et agréable ; celle de Laure ne répond pas à la célébrité dont elle jouit. Elle est blonde, et cela n'est pas une difformité, mais elle a les yeux petits, le nez et le menton pointus, les couleurs fades ; si elle étoit belle, comme on l'a dit, son peintre ne l'a pas flattée.

Vous n'avéz point vu mon collègue Auguis, il étoit parti lorsque ma lettre vous est parvenue. Il étoit de notre partie de Vaucluse, et non seulement, je lui ai

(1) Devenues fort rares aujourd'hui.

(2) En réalité, château de l'évêque de Cavaillon, Philippe de Cabassole, seigneur de Vaucluse, ami de Pétrarque. Le poète avait sa maison au pied des rochers, près de la Sorgue.

(3) Ces portraits existent encore à la Mairie de Vaucluse, d'après une lettre de M. le Maire de cette commune du 6 mars 1906.

remis votre note, mais je la lui ai recommandée ; il doit s'en occuper en arrivant à Marseille et me faire part du résultat. Vous le sauréz aussitôt.

Je suis toujours écrasé d'ouvrage (1), mais le courage ne me manque pas, il augmente même, à mesure que je vois le bien s'opérer, et je vois avec plaisir que mes peines ne sont point perdues.

Songéz toujours à moi, mon vieil ami, écrivez-moi, et mettez moi au courant de ce qui se passe à Paris. En amour, ne vieillissez pas ; en amitié, soyez toujours fidelle ; avec Lycoris, soyez Anacréon, avec moi soyez Pylade. Salut, amitié, joye, santé, prospérité, tous les biens, tous les plaisirs de la vie.

Marin à Goupilleau.

Paris, 24 fructidor, an II de la République une et indivisible
(*10 septembre 1794*).

..... Vous voila occupé à rétablir le calme dans ces belles contrées soumises auparavant au prêtre de Rome (2) et à qui il faut faire oublier ces légats qui, pour caresser les femmes traitaient les hommes avec douceur.....

Vous irez voir la fontaine célèbre par les sonnets de Pétrarque....

Pour des nouvelles, la Convention vous en ins-

(1) Voir dans Aulard, tome XVI, p. 657, *Correspondance du Comité de Salut public et des Représentants en Mission*, la lettre de Goupilleau, d'Orange, 26 fructidor, an II (12 septembre 1794), au Comité de Salut public, qui donne une idée des difficultés contre lesquelles le représentant doit lutter.

(2) Goupilleau était alors dans le département de Vaucluse, formé du Comtat-Venaissin, récemment réuni à la France, après l'expulsion des légats pontificaux par les avignonnais.

truit, et quant aux discussions sur ce qui se passe, c'était dans nos entretiens philosophiques que nous pouvions épancher nos cœurs en bons républicains... Si je vous tenais, vous me diriez ce que vous pensez sur les résolutions prises rue Saint-Honoré (1), sur le discours de Merlin de Thionville touchant ces résolutions, sur l'assassinat de Tallien (2)...

Le célèbre citoyen Barthelemy a été très flatté de ce qui le concerne dans votre lettre.

Écrivez un mot à vos confrères partis pour Marseille en faveur de Joseph Lieutard mon frère.

Votre santé m'est trop précieuse pour ne pas vous prier de vous ménager auprès de nos provençales. Il faut aller bride en main avec elles; pour peu qu'on les mette au trot, elles prennent le galop et vous épuisent le cavalier au bout de la course. *Experto crede Roberto* (3).

Du même au même.

Paris, 26 fructidor, an II (*12 septembre 1794*).

Vous pouvez bien dire, estimable représentant, avec notre ami Horace : *Incedo per ignes suppositos cineri doloso.* Comment faire le bien avec toutes ces entraves !

(1) C'est-à-dire au Club des Jacobins séant en cette rue.

(2) Dans sa séance du 23 fructidor, an II (9 septembre 1794), la *Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité* séante aux Jacobins, avait violemment protesté contre les décisions de la Convention, l'accusant de favoriser les contre-révolutionnaires et menaçant certains de ses membres. Le soir même, Tallien était atteint à l'épaule d'un coup de pistolet tiré sur lui par un inconnu. Le 24 fructidor, Merlin de Thionville prononçait un réquisitoire contre les Jacobins, demandant qu'aucun député ne pût faire partie d'une société populaire et que la salle de la rue Saint-Honoré fût fermée (Voir le *Journal de la Montagne*, n° 135).

(3) Dans son ouvrage sur Marin, Ricard, p. 196, a supprimé ce passage, « par convenance », dit-il. L'honnête conventionnel, bon époux et bon père de famille, n'avait, semble-t-il, pas besoin de ces conseils libertins de l'ancien censeur royal.

On vous aura envoyé les lettres sur la liberté de la presse (1), et les *queues de Robespierre* (2), et surtout les numéros de Fréron (3). Il est bien hardi ce Fréron, d'autres diront bien courageux.....

Chénier a donné enfin sa tragédie de *Timoléon*. C'est un beau spectacle, mais ce n'est pas une bonne pièce.....

Votre confrère Tallien va de mieux en mieux. Dès qu'il sera rétabli, il donnera le journal qu'il a annoncé. C'est un des champions de la liberté de la presse.

Du même au même.

Paris, 28 fructidor, an II (*14 septembre 1794*).

Je reçois, mon respectable ami, votre lettre du 19. Vous faites de Vaucluse une peinture charmante..... Je vous remercie de ce que vous avez bien voulu dire à votre confrère Auguis pour mon frère Lieutard.

J'ai à la Ciotat une maison riche en meubles et en effets précieux. Il y a une pendule à équation qui m'a coûté 1.000 écus. Plût à Dieu que je pusse vous en faire les honneurs.

Il arrive des pétitions des 40.000 sociétés affiliées aux Jacobins. André Dumont (4) a osé dire qu'elles se faisaient à Paris.

(1) Alors combattue par les Jacobins, et réclamée par Tallien et Fréron (Voir Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 520).

(2) Pamphlets contre la politique des amis de Robespierre : *Coupons lui la queue, Rendez-moi ma queue, La grande queue de Laurent Lecointre, Défends ta queue*, etc.

(3) Fréron, un des plus ardents thermidoriens, publiait l'*Orateur du Peuple*.

(4) Député de la Somme. Régicide. Adversaire acharné des prêtres, des Girondins, puis de Robespierre.

Du même au même.

Paris, 2 culottide de l'an II (*18 septembre, 1794*)

J'étais chez le citoyen Barthélemy et je parlais de vous, quand un homme de la compagnie a tiré une lettre de sa poche venant du ci-devant Comtat, dans laquelle on vous comblait de bénédictions... Animés des mêmes sentiments de justice, il faut espérer que vos confrères de Marseille suivront votre exemple. Mais auront-ils votre courage ?

Le journal de Fréron ne fait que croître et embellir. Les Jacobins, en ce moment, n'ont pas la faveur publique. Il faut que la bombe crève d'un côté ou de l'autre. On prétend que c'est aujourd'hui que Lindet (1) doit faire son rapport...

Ne trouvez-vous pas que la Convention a bien fait de supprimer ces fêtes à des êtres métaphysiques : fêtes des *vertus*, du *génie*, du *travail*, de *l'opinion*, des *récompenses* ?... on serait embarrassé de figurer en procession toutes ces choses.Nous n'aurons donc que la translation des cendres de Marat au Panthéon d'où l'on chassera le trop célèbre Mirabeau.

Du même au même.

Paris, 1 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(22 septembre 1794) (2)*.

Je vous écris lettres sur lettres, vous me devez plusieurs réponses. Je ne me plains pas cependant

(1) Robert Lindet, député de l'Eure, chargé au nom du Comité de Salut Public de faire un rapport sur la situation politique de la République.

(2) Premier jour de la troisième année Républicaine.

parce que votre temps est mieux employé à faire de la bonne besogne.

La nouvelle se répand, depuis hier, qu'il y a des troubles dans le midi, à Marseille. Si cela était à Avignon, je dirais : mon ami y est, *fortem et tenacem propositi virum*, comptez sur lui.

Le rapport tant attendu de Lindet est fait. Il n'est pas tel qu'on l'avait annoncé. On prétend qu'il y en aura un de particulier sur les assemblées populaires, à l'occasion des Jacobins, contre lesquels on ne cesse de publier des pamphlets.

Hier, la fête de Marat a été brillante. Ce qui a frappé, sur tout, ce sont les élèves de l'école de Mars tant à pied qu'à cheval, tous en uniforme dans le costume antique, et observant dans leur marche, sur douze de front, celle des soldats les mieux exercés. Vos confrères étaient en groupe et en confusion. vêtus dans la plus grande simplicité, et on a trouvé cela un peu mesquin pour les représentants d'une si grande nation... (1)

La citoyenne des Garcins, actrice du théâtre de la République, s'est donné trois coups de couteau en présence de son amant qui voulait l'abandonner...

Que Dieu nous donne la paix et extérieure et intérieure, Si le désirer est un crime, les trois quarts de la France méritent d'être guillotinés. Vive la République! Vive la Convention! Périssent les ennemis de l'une et de l'autre.

(1) Sur la *Panthéonisation* de Marat voir *Aulard*, *La Révolution Française*, p. 218 du tome VIII de l'Histoire générale de Lavisse et Rambaud. Marat fut *dépanthéonisé* quelques mois plus tard.

Marat personnifia pour les révolutionnaires, après son assassinat, l'amour désintéressé du peuple. Les patriotes et leurs citoyennes portaient son portrait en médaillon. Voir notamment : Cabanès *Marat inconnu*.

Goupilleau à Marin.

A Apt ce 1er vendémiaire l'an III de la République Française une et indivisible *(22 septembre 1794)*.

J'ai reçu, mon cher ami, vos deux lettres des 24 et 26 fructidor dans l'un des endroits les plus délicieux de la terre, de cet endroit dont Chapelle et Bachaumont ont dit :

Tel fut sans doute ou peu s'en faut
Le lieu que la main du très haut
Orna pour notre premier père.

C'est de l'Isle (1) dont je veux vous parler, mais point pour vous donner des détails sur ses belles promenades, ses cascades toujours jaillissantes, la célébrité que lui a donnée Pétrarque, vous connaissez tout cela mieux que moi.

J'y arrivai de Carpentras le 4e jour des sans culotides, pays agréable que j'ai quitté avec regret, où j'ai eu le plaisir de faire le bien, sans contradiction et d'où je ne crains pas qu'on envoie aux Jacobins des dénonciations contre moi.

Vous avez bien raison, mon amî, *incedo per ignes*. Il n'est pas étonnant que cherchant à les éteindre, mes efforts contrarient les vües de certains personnages qui croyaient du temps de Robespierre que la Republique n'était faite que pour ceux qui vouloient couvrir la terre de cadavres, pour s'en partager les

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement d'Avignon, sur la route de la Fontaine de Vaucluse, dont les eaux baignent son territoire.

dépouilles, qui vouloient peut-être même seconder les projets des tyrans coalisés contre nous, faire détester la cause de la liberté par la licence la plus effrenée, operer la contre revolution par des assassinats judiciaires, en augmentant tous les jours le nombre des mecontents, en pillant à toutes mains,en dilapidant la fortune publique, en privant par les incarcérations les plus arbitraires l'agriculture de bras, le commerce de negociants, et organiser le triomphe de l'ignorance sur les ruines des sciences et des arts.

Vous l'avez vu, comme moi, ce système abominable,en quelque façon erigé en principe,et combien il nous en a couté de peines et d'efforts pour l'anéantir. On a abattu la tête, mais je suis d'avis, comme beaucoup de mes collègues à Paris (qu'il reste) quelques queües difficiles à écorcher. Vous en avez dans vos parages; vous ne devez pas être etonné que j'en trouve ici, mais j'ai la satisfaction de voir qu'ils ne sont pas nombreux. Laissez les clabauder, ce sont les derniers cris de leur agonie et je vous réponds d'eux.Remarquez bien que ce n'est que d'Avignon (1) qu'il part des ambassadeurs de ces deffuntes puis sances. Qu'on me cite un seul patriote que j'aye persécuté. Qu'on consulte la masse entière des citoyens de ce pays, et l'on verra si je suis jamais sorti du caractère de justice, d'impartialité et de vrai patriote que l'on m'a toujours connu. Je vous conseille fort, mon ami, de ne pas vous affecter une seule minute. Faites comme moi. Riez en de pitié, et soyez sûr que fort de mes principes, rien ne peut m'empêcher de

(1) Les ennemis de Rovère. le parti du terroriste Agricol Moureau et de Maignet, dénonçaient Goupilleau comme contre-révolutionnaire. Voir l'introduction du *Carnet de route*, p. 19.

faire le bien, en depit de ceux qui ne l'aiment pas.

Voila donc encore une lutte bien etablie, et elle me paroit bien étonnante, sur la liberté de la presse, d'après la declaration des droits. L'on m'a envoyé quelques pièces de cet incroyable procès, et *sans epices* je juge comme Fréron qu'il n'y a que les fripons et les sots qui puissent redouter la lumière.

Ma recommandation de votre affaire auprès de mes collègues à Marseille m'a valu deux lettres de votre nièce, à laquelle j'écris encore suivant ses desirs. J'espère apprendre bientot que de côté là, il ne vous restera à l'un et à l'autre rien à desirer.

Une fois que je suis en train de vous ecrire, je ne puis m'arreter, et je ne songe plus aux graves occupations, et je ne m'apercois point que j'ai près de moi cent petitionnaires qui murmurent du plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous. Je vous quitte donc pour aujourd'hui pour rendre justice à qui elle appartient, et je suis persuadé que vous agréerez mes excuses.

Marin à Goupilleau.

Paris, 7 vendémiaire an III *(28 septembre 1794).*

Votre silence mon respectable ami, passe la mesure. Dites moi ce que vous êtes devenu. Les troubles de Marseille vous ont-ils attiré dans cette ville? Certainement vos lumières, votre prudence et votre courage seraient d'un grand secours à vos confrères,et après avoir rétabli le calme dans le département de Vaucluse, vous êtes plus capable qu'un autre à procurer le même bonheur dans celui des

Bouches-du-Rhône. Mais en vous occupant des grands intérêts de la nation, n'oubliez pas vos amis.....

Il n'y a ici rien de nouveau, si ce n'est que les oreilles sont toujours brisées dans les rues par les crieurs de diatribes contre les Jacobins.

Goupilleau à Marin

A Nimes, (1) le 7 vendémiaire l'an III de la République Française une et indivisible *(28 septembre 1794)*

Pour le coup, mon cher doyen, je ne me plaindrai plus de votre exactitude et je ne doute plus de votre attachement pour moi, dès que vous m'en donnez de si fortes preuves. Votre deuxième lettre datée de la 2e sans culotide me parvint à Avignon le 5 de ce mois, veille du jour que j'en devois partir pour me rendre ici, ce que j'ai executé avec bien de la joie, car je puis vous assurer que le travail et les peines que j'ai eües dans le département de Vaucluse m'y avoient mis sur les dents. J'y ai fait tout le bien que j'ai pu, et puisque vous chassez tous les coquins de Paris, je ne crains plus qu'ils me dénoncent pour l'avoir fait.

Hier matin, je traversai les deux bras du Rhone, et je passai bien près de cet ancien repaire de moines,

(1) Après avoir commencé à remplir son mandat dans le Vaucluse, Goupilleau se rend dans le Gard, deuxième département de sa mission, où Perrin l'a précédé. Voir lettre de Perrin, Nimes 11 fructidor an II (28 août 1794), dans *Aulard. Actes du Comité de Salut Public et Correspondance des Représentants*, tome 16, p. 391 ; sur Perrin Voir aussi *Histoire de la Révolution dans le Gard par Rouvière*. T. 4, p. 372.

perché sur la montagne de Villeneuve (1), et de là jusqu'au Gard, je traversai un pays fort aride et fort sauvage. Mais depuis Remoulin jusqu'à Nimes, c'est une forêt d'oliviers aussi gros que les chênes du bois de Boulogne, pays jovial, vrai pays de cocagne, où comme le dit Rabelais, *oncques ne fut mise eau en vin*.

J'ai trouvé ici mon collègue Perrin qui m'y attendoit et demain nous allons à Montpellier d'où vous aurez certainement de mes nouvelles, et où je vous prie de me donner des votres, car desormais je ne puis plus m'en passer.

Ce jour, mon cher ami, est le premier de vacances que je prends, depuis que je suis parti de Paris. Je veux tout l'employer à boire, manger, me promener et vous écrire. N'attendez pas cependant que je vous parle de Nismes et de ses curiosités, de ses arênes et de sa maison quarrée, de sa fontaine et de ses bains de Diane. Vous avez vu tout cela et vous le connaissez mieux que moi. Vous avez sans doute regretté comme moi que ces monuments de la grandeur romaine, ceux qui se soient le mieux conservés jusqu'à nos jours, n'aient pas mieux été entretenus. Vous regrettez surtout de voir les portiques des arênes obstrués par de misérables barraques. Il me manque avec les pouvoirs que j'ai, avec mon amour pour les arts de n'avoir pas une mission d'une plus longue durée. J'aurais bientôt fait démasquer les chefs d'œuvre d'architecture (2)

(1) Monastère de Saint-André sur la montagne de Villeneuve, racheté après la Révolution par une communauté religieuse, récemment aliéné par le liquidateur de cette communauté, en vertu de la loi du 1er juillet 1901

(2) C'était le projet que François Ier n'avait pu lui aussi réaliser. Ce furent le préfet d'Alphonse et l'ingénieur Grangent qui sous l'Empire, en 1808, commencèrent réellement le dégagement des

et ce seroit. je crois, une grande jouissance que je procurerais aux curieux etrangers.

Je vous felicite de voir, quand vous le voulez, le citoyen Barthelemy. Je compte assez sur votre amitié pour qu'à mon retour, vous me procuriez sa connaissance. Si vous parlez quelquefois de moi, vous devez bien me plaindre d'éprouver tant de difficultés à faire le bonheur de ces superbes départements, où il ne faut plus que quelques légers efforts pour en jouir parfaitement. Je vous entends d'ici gloser et rire sur cette guerre polémique, qui, au grand scandale des gens de bien, a pu, depuis le 10 thermidor, faire prendre parti à quelques citoyens de Paris et les tromper. Je vois avec une grande satisfaction que la Convention se tient toujours bien. Elle fera le bonheur du Peuple, n'en doutez pas, et par elle la république se soutiendra sur des bases inebranlables. N'est-il pas honteux que ces convulsions ne soient dües qu'à une poignée d'agitateurs et de scelerats, à qui toute idée de justice et de probité est en horreur, qui traitent d'aristocratie l'amour des sciences et des connaissances humaines, qui voudraient eternellement nous tenir dans l'anarchie pour venger des querelles et des passions particulières et s'enrichir des dépouilles du Peuple ? Il faut enfin en faire justice et nous delivrer de cette race impie et carnivore.

monuments romains de Nimes. Leur œuvre s'est continuée pendant presque tout le XIXe siècle. Voir *Michel Jouve — Palais de Justice de Nimes*, p. 25 et 72, — *Georges Maurin — Journal d un Bourgeois de Nimes* dans *Revue du Midi* =1906-p.161.

Goupilleau à Marin.

A Montpellier (1), le 10 vendémiaire l'an III de la République Française une et indivisible (*1er octobre 1794*).

Votre lettre du 1 de ce mois, mon cher ami, m'est parvenue à Nismes, le 8, au moment où j'allais en partir; je la mis dans mon portefeuille, après y avoir lu les belles et les tristes aventures que vous m'ecrivez de Paris; c'est d'ici que je m'empresse d'y répondre, mais non pas aussi gravement que par le passé. Car,en verité, depuis que j'ai passé le Rhône,il me semble être délivré du cauchemar (2) je n'ai ni peines, ni contradiction à faire le bien, beaucoup de libertés à prononcer, peu de coquins à punir.

Nous ne passâmes pas par Lunel (3) pour nous rendre ici, mais si nous fimes en cela un sacrifice,en nous privant de boire les bons vins qu'on y cueille, nous en fûmes bien dédommagés à Sommières (4) où quelques petites affaires nous avoient décidés à aller.

Là, au haut de la montagne, dès qu'un habillé de bleu qui y était en sentinelle nous eut aperçu, il commença à emboucher une longue trompette, et à ce signal, dans moins de cinq minutes, toute la commune se trouva au devant de nous. Je veux vous faire grace de toutes les harangues auxquelles il nous fallut répondre, de tous les compliments en

(1) Du Gard le représentant est passé dans l'Hérault, troisième département de sa mission.

(2) La partie la plus difficile de la mission était dans le Vaucluse, au lendemain des excès de Maignet, de l'incendie de Bédoin et des exécutions de la commission d'Orange.

(3) Entre Nimes et Montpellier, où se récolte le *muscat* de Lunel.

(4) Chef-lieu de canton du Gard, au nord de Lunel.

prose, voire en vers qu'on nous y débita, mais il faut bien que je vous parle d'un repas de 40 couverts qui nous attendait, repas auquel présidérent la franchise et le patriotisme, dont de très jolies citoyennes augmentèrent la gaieté, où l'on s'enroüa à force de chanter, où l'on manqua de s'enivrer à force de boire. J'y buvais à longs traits, mon ami, et à haute voix à la Republique, *in petto* de bon cœur à vous, que j'aurais bien voulu près de moi.

Le temps passe vite quand on l'employe de cette maniere. Nous ne partimes que tard de Sommières et nous n'arrivâmes à Montpellier qu'à la lueur du même astre qui eclairait le docteur Yung (1), lorsqu'il y ensevelissait sa fille. Je n'ai pu que m'y promener un peu, et je ne vous en parlerai amplement que lorsque je le connaitrai mieux; tout ce que je puis vous dire en ce moment, c'est que je suis très content du climat et de ceux qui l'habitent.

Ne soyez plus inquiet de Marseille, mon cher ami ; la contre-revolution y etait machinée depuis longtemps. Vous êtes trop clairvoyant pour n'avoir pas aperçu à Paris que les vociférations des marseillais aux Jacobins, leurs grandes dénonciations n'étaient imaginées que pour bouleverser toute la France, et que par leurs instigations on ne criait partout dans toutes les sociétés populaires que *Vive la Montagne*, comme les royalistes et les fédéralistes de l'an passé criaient *Vive la Republique une et indivisible*. Ce n'est pas à nous vieux routiers de la révolution que l'on doit chercher à en imposer par un charlatanisme de cette espèce. Grace au courage qu'ont déployé nos collègues à Marseille, les cons-

(1) Poëte anglais, auteur des *Nuits*, 1742.

pirateurs ont vécu et le midi est encore une fois conservé à la république. J'ai aussi moi la gloire d'y avoir contribué. Toutes les commotions d'Avignon tenaient à celles de Marseille. J'avais des troupes pour contenir les malveillants, à force d'intrigues, on était parvenu à me les enlever ; seul, réduit à mes propres forces, il m'a fallu lutter contre les royalistes, les papistes, les exagérés, les moderés, les aristocrates, les intrigants, les fripons de toutes couleurs. Je les ai tous dispersés, tous anéantis. Avignon est tranquille, et graces aux grandes mesures revolutionnaires que j'ai prises, le miasme pestilentiel de Marseille n'a pu s'exhaler au dela du Rhone et de la Durance.

Il me parait aussi que tout va bien à Paris ; que la Convention soit ferme, qu'elle ne fasse point de pas retrogrades, et bientôt nous aurons la paix au dedans, comme nous avons la victoire au dehors.

Je vois avec plaisir Gretry (1) reparaitre sur la scène. Il serait bien dommage qu'il enfouït ses sublimes talents. Savez vous que nous avons aussi un spectacle ici ? La salle est belle, vaste, les acteurs ne sont pas mauvais. Quelque sensibilité que je suppose aux actrices, je ne les crois pas capables d'imiter la citoyenne Desgarcins, et assurément vous conviendrez qu'elle a fait là une folie fort rare dans les siècles passés, et scandaleuse dans le notre. Les citoyennes du temps de notre ami Le Tasse, lorsqu'elles se voyaient abandonnées se contentaient

A dolente partita
A fin della mia vita
Da te parto e non moro (2)

(1) Le fils de Marin épousa la fille du grand musicien Grétry.

(2) De cette séparation, au déclin de ma vie, je souffre mais n'en meurs pas.

Mais elles ne se donnaient pas des coups de couteau. Dites lui, je vous prie, si elle n'en meurt pas, qu'elle se reserve encore pour ceux de l'amour, et pour l'honneur de son siècle et pour le plaisir de ses amis.

Marin à Goupilleau

Paris, 12 vendémiaire, an III *(3 Octobre 1794)*.

Vous êtes fort maltraîté dans le *Journal de la Montagne* (1). Le bien est difficile à faire, tandis que le mal se faisait si facilement sous le règne de Robespierre.

Du même au même

Paris, 14 vendémiaire, an III *(5 Octobre 1794)*.

L'affaire d'Avignon n'a pas dû être telle que l'a représentée le *Journal de la Montagne* puisque la Convention n'en parle pas....

Paris est toujours occupé de la querelle des Jacobins. La Convention paraît indécise. Le procès de Tinville fait long feu. On se demande si on veut le sauver, si l'on craint de compromettre tous les anciens membres du Comité de salut public.

Finissez vos glorieux travaux, et revenez.

MICHEL JOUVE.

(A suivre) MARCEL GIRAUD-MANGIN.

(1) Les amis de Maignet et des terroristes d'Avignon, attaquaient Goupilleau dans ce journal.

DANS LES HAUTES-ALPES

LE QUEYRAS *(suite et fin)*

Pendant cet entretien peu rassurant, on en conviendra, la route est descendue pour rejoindre le Guil, sauter sur la rive droite, revenir sur la rive gauche et recommencer cinq ou six fois ce va-et-vient maintenant délicieux, passer sur de petits affluents qui jaillissent de toutes parts et dévalent, par petits bonds sur les cailloux blancs, pour se mêler à l'onde bruyante et folle du torrent.

Un admirateur de ces tableaux alpins, dit que « cette eau qui bondit si capricieusement, qui trouble si bruyamment le profond silence de la montagne, est tellement fraîche et pure qu'on la prendrait pour un lait bienfaisant et régénérateur. »

De son côté le délicat poète V. de Laprade nous fait l'invitation suivante :

> Viens réveiller ton âme aux sources éternelles
> Toi somnolent rêveur, par la ville engourdi !
> L'Alpe, fille du Ciel, de ses blanches mamelles
> Verse un lait généreux qui fait le cœur hardi.

Mais trève de poésie !

Voici le conducteur qui s'endort ; il faut l'éveiller, car, avec tous les contours que forme la route, il semble que la prudence ne soit pas de trop ...

— Vous êtes bon ! vous ne savez donc pas que les chevaux connaissent le chémin mieux que moi ?

— Mais n'y a-t-il pas de danger ?

— Bah ! une seule fois les chevaux ayant eu peur d'une autre voiture, nous ont f....ichés là-dedans. (Et le cocher montre avec son fouet un vert tapis de gazon à 4 ou 5 mètres en contrebas de la route)

— Et alors ?

— *Ben*, je crois que ce jour-là, la Providence a fait un miracle, car tout le monde, même les chevaux et la voiture furent saufs...

— En tout cas, l'expérience n'est pas à refaire.

Et le cocher fait sonner la sirène.

... Cependant, on arrive à la Maison-du-Roi, une auberge ainsi nommée en souvenir d'un arrêt qu'y fit Louis XIII se rendant en Italie en 1629.

Située dans un trou entre de superbes montagnes, au bord de l'onde fraîche du Guil, la Maison-du-Roi apparait comme une oasis dans cette région désolée. Le conducteur le sait si bien qu'il fait faire une courte halte à ses chevaux, leur donne une poignée de son et va lui-même à l'auberge se rafraîchir ou s'échauffer le larynx, selon la saison.

C'est là seulement, que commence le Queyras proprement dit. La vallée se retrécit, devient de plus en plus sauvage et imposante, semblant maintes fois se fermer devant la route qui, toujours côtoyant le Guil offre de nombreuses sinuosités. Le spectacle se déroule ainsi pendant trois ou quatre kilomètres ; c'est-à-dire jusqu'au point terminus de la combe du Queyras. Avant d'y arriver, on a franchi sur des ponts hardis, quelques torrents, entr'autres le Cristillan, tous tributaires du Guil, et plus charmants les uns que les autres.

Enfin, à l'aridité, à la désolation même de ces gorges, succède pendant une demi-heure, un tableau des plus riants en même temps que très pittoresque. On passe devant deux petits hameaux : le Veyer et la Chapelue à peu de distance l'un de l'autre et merveilleusement situés— A ce nom de la Chapelue, un loustic — il y en a partout — demande si c'est là qu'on fabrique les chapeaux de paille.... d'Italie —mais le conducteur qui n'est pas un sot, a la réplique facile et répond que si l'on n'y fait pas de couvre-chefs, le nom de ce hameau n'en a pas moins le mot chapeau pour origine. Cette réplique l'amène à raconter qu'à une époque incertaine, durant les guerres de religion, il y eut aux alentours du défilé dans lequel son attelage vient d'entrer — le défilé de l'Ange-Gardien —un sanglant combat, au cours duquel les protestants massacrés furent jetés dans le Guil ; et leurs chapeaux vinrent en flottant, jusqu'au lieu appelé aujourd'hui la Chapelue, où ils s'arrêtèrent. ..... La route s'enfonce donc, dans un long défilé à l'aspect féerique : les gorges de la Chapelue ou défilé de l'Ange-Gardien.

Quelques fois, la route se trouve subitement encombrée par des pierres et des blocs de rochers, restes des éboulements qui se produisent en hiver.

L'hiver ! oh ! le terrible mot que vient de prononcer le conducteur ! D'innombrables souvenirs assaillent aussitôt sa mémoire et, comme il est très expansif, il éprouve le besoin d'en faire la narration à quiconque veut écouter :

Figurez-vous, dit-il, cette route couverte d'un manteau de neige atteignant parfois une épaisseur de deux mètres, qu'encombre encore plus, de fré-

quents éboulements ; il faut pourtant assurer le service : quelques rares voyageurs et la poste.

Alors, c'est un travail effrayant : le plus souvent se tailler un passage à l'aide de la pioche, sur la route qui ne se distingue plus et sous une pluie de neige qui aveugle hommes et chevaux. Et ce n'est encore rien lorsqu'on arrive à sortir de là à bon compte, car il est arrivé que, par un temps pareil on soit resté bloqué pendant quarante-huit heures, notamment un dimanche, où des soldats permissionnaires ayant voulu à tout prix aller chez eux malgré la bourrasque, furent bel et bien obligés, sinon de battre en retraite, du moins à passer leur permission dans la neige sans autre secours que ceux de leurs bras et d'une fiole d'eau-de-vie pour avancer.

Ces jours-là, on le comprend, sont mémorables.

Et dire, ajoute le conducteur en hochant la tête qu'il y a des « badauds » qui viennent tout exprès, parfois de loin, pour jouir du spectacle ! ......

Il doit être beau, en effet, ce spectacle, mais, la crainte d'une telle aventure suffirait pour faire réfléchir plus d'un curieux avant d'entreprendre une pareille promenade ... D'autant plus qu'en cette saison, les accidents ne sont pas toujours évitables à ce que raconte encore le cocher, tout en mâchonnant un bout de cigare.

Mais bref, après une petite heure de causerie sur le même sujet, et après que la route a fait force contours des plus capricieux et toujours dans un paysage plein de majesté, on aperçoit dans le lointain, au milieu de la vallée, se dresser un bloc pyramidal tronqué. C'est Château-Queyras à 1.340 mètres d'altitude, au pied duquel est sise une bourgade qui forme avec un autre petit village à un kilomètre de celui-

ci, la commune—un millier d'habitants—de Château-Ville-Vieille. La forteresse de Château-Queyras ne peut contenir que trois centaines d'hommes, mais son importance se trouve accrue par des batteries couvertes pratiquées dans le roc (1). Elle fut prise en 1587 par les protestants ayant à leur tête le fameux Lesdiguières.

... Les chevaux s'arrêtent, le cocher va s'ingurgiter un canon de vin, ce pendant que les voyageurs contemplent la magnifique vallée et le puissant château-fort ; mais, placidement, les chevaux reprennent le pas, pour faire les dix derniers kilomètres, qui séparent Ville-Vieille, d'Abriès, pour eux, terme de la course.

C'est dans une délicieuse, en même temps que très majestueuse vallée, que la route serpente et c'est à moitié chemin en ces lieux dirait-on enchantés, que l'on rencontre par 1450 mètres d'altitude, un riant village posé aux pieds de belles montagnes boisées et au bord du Guil : Aiguilles, chef-lieu de canton de 800 habitants (en hiver) et centre du Queyras où notre voyageur met pied à terre. Il ne peut guère se défendre de pousser un soupir de soulagement, après ce rude et pénible trajet de 6 heures, mais comme dans bien d'autres occasions, en contemplant la belle nature et en se promettant beaucoup d'excursions intéressantes, il trouvera du repos, du plaisir et partant, une nouvelle vigueur.

En traversant le village, ce qui frappe le plus, c'est le grand nombre d'habitations franchement luxueuses châlets, villas, maisons de campagne fermées l'hiver et, disons-le bien vite, appartenant pour la plupart à des étrangers, voire à des yankees.

(1) Vivien de Saint-Martin — Dictionnaire de Géographie.

Il y a quelques années, un immense incendie détruisit presque tout le village composé alors en entier de maisons en bois ; c'est depuis que la reconstruction s'est faite en pierre et que quelques rares autant que riches habitants ont eu l'idée de faire construire de si beaux châlets, qu'ils trouvent assez facilement à louer durant l'été aux étrangers, qui cherchent un air pur dans un site merveilleux. Sous ce rapport, Abriès, à 5 kilomètres d'Aiguilles et à 1.552 mètres d'altitude, est plus favorisé et commence à être classé parmi les stations moyennes de cures d'air...

Pas de curiosités proprement dites à visiter à Aiguilles ; mais, comme pittoresque, le pauvre citadin ayant le moindre amour ponr dame nature, a des quantités de promenades à faire dans les montagnes environnantes.

*
* *

Ainsi, l'ascension du Penim (1.945 mètres) est pleine de charmes :

A dos de mulet, sur un sentier parfumé de mille senteurs enivrantes, on franchit sur de fragiles passerelles de bois, des torrents capricieux qu'on salue avec Sully-Prudhomme :

Tu retrempes la vie en un flot d'espérances.
Ta fougue et ton tumulte enchante les douleurs.

On côtoie ensuite de gras pâturages, des près verts où Victor Hugo a remarqué que

Les petites fleurs d'or, les petites fleurs bleues,
Prennent pour l'accueillir, agitant leurs bouquets
Des petits airs penchés ou de grands airs coquets.

Puis, on s'engage lentement dans une forêt de mélèzes et, le souffle poétique qui, véritablement est dans l'air, vous fait penser aux accents lyriques de Victor Hugo :

> Arbres de ces grands bois qui frissonnez toujours,
> Je vous aime.......

Et l'on arrive à un petit hameau, au sommet du mont, composé d'une quinzaine de cabanes en bois. Il est impossible de dire l'impression que l'on ressent de là-haut : à l'aspect de ces profondes vallées, de ces montagnes boisées et de ces pics neigeux qui forment le fond du tableau. Il semble que les habitants de ces solitudes soient bien heureux : ils vivent dans une atmosphère d'une pureté incomparable, à l'abri des soucis des grandes villes; mais à bien y réfléchir, ne les voit-on pas dans la misère, sans secours aucun, presque, en cas de maladie ?

Et pour mieux conprendre ceci, que l'on pénètre dans une de ces maisons ; sans autre ouverture que la porte d'entrée, elle n'est composée que d'une pièce divisée en deux parties : d'un côté l'étable avec ses animaux, porcs, vaches, mulets etc.;de l'autre, l'âtre, une table, quelques chaises, quelques fois un lit et c'est tout. On ne croirait pas que durant l'hiver, alors qu'au dehors tout est recouvert de neige, il y ait des humains qui demeurent enfermés dans de tels lieux ... ce n'est cependant que l'exacte vérité.

Ce qui vient d'être écrit pour le hameau de Penim, se rapporte tout aussi bien aux autres hameaux des environs qui sont eux aussi très pittoresques, parce que perchés bien haut : Eygliers surtout.

Un autre but de promenade est encore le lac de

Laux, à 2.581 mètres d'altitude, ceint de montagnes couvertes de neiges éternelles et dont l'eau d'une limpidité extraordinaire conserve toujours la même température. Là se trouvent réunies presque tous les spécimens de la faune alpine : le chamois, hélas ! de plus en plus rare, coq de bruyère, faisan noir marmotte etc., et quantité d'oiseaux de proie.

Un peu plus loin, se trouve le chef-lieu de commune le plus élevé de France : Saint-Véran a 2.009 mètres au-dessus des Océans et sur le flanc de la montagne de Beauregard haute elle-même de 3.005 mètres. Aussi, les habitants de ces lieux perdus, disent-ils avec raison, dans leur patois, que c'est la plus haute montagne où se mange du pain.

Mais si l'on voulait s'arrêter à tous les points, à tous les buts de promenades, on n'en finirait pas. Et comme ils se valent tous, mieux vaut clore cet article déjà trop long ...

Que l'on sache pourtant encore, que la frontiére est à une douzaine de kilomètres d'Aiguilles — à 5 ou 6 à vol d'oiseau — et que si l'on a du temps à soi, une excursion en Italie ... jusqu'à Turin est tout indiquée.

GABRIEL NOEL

POÉSIES

I

INSPIRATION

Il est minuit ; tout dort. L'étoile du mystère
En la voûte des cieux oscille tristement ;
Des milliers de soleils peuplent le firmament ;
Une pâle lueur illumine la terre.

C'est l'heure du repos et du recueillement.
Envolle toi, mon âme, au séjour de lumière,
Vers les heureux climats de la divine sphère,
Où règne des neuf Sœurs le doux commandement.

Cependant que j'irai, cherchant la solitude,
Me livrer aux douceurs d'une charmante étude
Près du lac azuré où le zéphyr s'endort ;

Et fréquentant les lieux que chérissaient Virgile
Je pourrai comme lui pourchasser quelque idylle,
Les Muses m'envoyant le mens divinior.

II

TESTAMENT

Lorsque la Parque aura coupé le fil fragile
Qui d'une triste vie me tient hélas captif ;
Quand le vent de la mort battant mon frêle esquif
L'aura enfin brisé contre un écueil servile ;

Si vous voulez, amis, voir mes mânes tranquilles
Et ne pas les troubler dans leur repos oisif
Sans perdre un seul instant par un travail actif
Prenez soin de mon corps et glacé et débile.

Bâtissez mon tombeau près des humides bords,
Dans les régions glacées, dans les climats du nord
Et que les rudes flots qui frappent les rivages.

Et viennent se briser sur les rochers géants
Fassent vibrer mon cœur par leurs rumeurs sauvages
Et retournent mourir encor dans le néant.

Gabriel de L'Espiranière.

NOTES ET RECHERCHES

Sous cette rubrique nous insérerons mensuellement les communications que voudront bien nous faire nos lecteurs. Il est bien peu de personnes qui n'aient en leur possession des documents intéressants : correspondances oubliées au fond d'un vieux tiroir, contrats de notaires, notes prises au courant de quelque lecture. Toutes ces miettes de l'histoire sont utiles ; mais elles paraissent trop peu importantes pour faire l'objet d'un article ; le temps manque souvent pour les mettre en œuvre. Parfois on les donne à un ami qui devrait s'en servir et ne s'en sert jamais ; le plus souvent on les resserre dans le coin oublié où elles dormaient jusqu'au jour où elles se perdent définitivement. Nous pensons qu'il serait utile de les recueillir et nous prions ceux qui voudront bien nous aider dans cette tache de ne se croire tenus à aucun apprêt, qu'ils nous envoient le document tel qu'ils l'auront trouvé, la note telle qu'ils l'auront recueillie. S'ils l'accompagnent d'un bref commentaire, de notes explicatives, ce sera tant mieux. S'ils nous envoient le document tout un, qu'ils soient assurés qu'ils auront rendu un service aux études historiques. Il se trouve toujours quelqu'un pour l'utiliser. En cette matière rien ne se perd. Nous accueillerons de même toutes les réfé-

rences et toutes les annotations que les publications pourront inspirer à nos autres lecteurs. En un mot nous ouvrons une tribune très large à tous les érudits de nos régions; nous espérons qu'ils en profiteront.

DOCUMENTS INÉDITS

Les Nimois sous le Premier Empire — Les jeunes gens — Voyage à Genève — Voyage à Paris — Louis Pagézy, Auguste Pellet, Barthélemy Barnier.

Je trouve dans la correspondance de mon grand-père maternel, le colonel Pagézy (1), des renseignements curieux sur les habitudes, les plaisirs, les voyages, la mentalité de la jeunesse nimoise sous le Premier Empire. Peut-être lira-t-on ces lettres inédites avec intérêt, comme appendice a ce *Journal d'un Bourgeois de Nimes* dont

(1) Louis Pagezy, né à Saint-André-de-Valborgne, le 5 mars 1786, mort à Nimes janvier 1871. Fils de Frédéric Pagèzy, greffier au tribunal criminel de Nimes, élu par la première assemblée électorale, le 15 septembre 1791, et de Marie Pradier, parent du sculpteur — 1805 Professeur de mathématiques au lycée de Nimes (Tèdenat, proviseur). - 1808. Pris par la conscription, incorporé au 42e d'infanterie à Bressia. Campagnes d'Italie, d'Espagne, Grande Armée. - 1813, promu capitaine aide de camp du général baron Merle à Mèstricht — 1814 prend part aux opérations du duc d'Angoulème au St-Esprit et à Livron — 1815 de l'état major du général de Barre (Beaucaire et Nimes) — aide de camp du général comte de Lagarde, blessé à Nimes. — Nommé chef d'escadron en 1833, appelé à deux reprises à la direction du recrutement au ministère de la guerre par le maréchal Soult — Membre de la commission chargée de préparer le projet de loi sur la réserve de l'armée active 1835 — promu colonel 1843. Prend sa retraite à Nimes — Membre correspondant de l'Académié de Nimes en 1828, titulaire en 1849. — Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis. Auteur de nombreux ouvrages dont un sur les « Loisirs du soldat en temps de paix un autre sur l'Amélioration des classes populaires. — Cf. Liotard (Ch) *Notice sur le colonel Pagézy*; Guérard : *La France Littéraire*.

M. Georges Maurin a si ingénieusement choisi et groupé les extraits (1).

La première de ces lettres, datée de Genève, 25 mai 1804, est signée d'un nom célèbre dans notre histoire locale : celui de M Auguste Pellet (2). Le futur archéologue était loin alors de se préparer aux savants travaux qui l'illustrèrent et enrichirent notre musée d'une collection, unique en son genre. Quant à son condisciple et ami Louis Pagézy, on l'aurait bien surpris, si on lui avait fait entrevoir ces champs de bataille de la Grande Armée où il allait bientôt conquérir l'épaulette et la croix.

Ils avaient 18 ans et, à l'abri de la conscription, ils vivaient insoucieux et joyeux, à la recherche des plaisirs mondains et des folles aventures! La société nimoise, délivrée du cauchemar révolutionnaire, débordait de gaieté, d'entrain, de confiance. Comme l'a observé M. Georges Maurin, en commentant son Bourgeois, — Nimes offrait à cette époque — surtout aux débuts de l'Empire — le contraste d'une existence municipale régulière et tranquille avec les agitations des campagnes napoléoniennes qui ensanglantaient et bouleversaient l'Europe. La correspondance de nos jeunes gens reflète ces heureuses dispositions.

Une ancienne coutume locale voulait que les fils de famille riche fissent, au sortir de l'école, un séjour à Genève d'au moins trois mois. On y allait, disait-on, y compléter sa culture classique. Si on en juge d'après leurs lettres, nos bons aïeux s'y livraient à de moins austères exercices. L'origine protestante de cet usage s'était effacée peu à peu la pratique s'était généralisée. La villégiature à Genève était devenue une tradition d'élégance, le déplacement à la mode pour les Nimois de bon ton. Toute notre jeunesse dorée, catholique et protestante, sans distinction s'y conformait par snobisme et d'autant plus volontiers qu'elle y trouvait son compte en divertissements imprévus et variés.

(1) *Revue du Midi* 15 février et 15 mars 1905.

(2) Auguste Pellet, né à Nimes 13 mars 1785. Auteur de nombreuses études sur nos monuments et des belles reproductions en liège qui se trouvent à l'ancien lycée. M. Léonce Maurin, secrétaire perpétuel de l'Académie, a publié une remarquable et intéressante biographie de A. Pellet.

Auguste Pellet partit donc pour Genève où il devait rencontrer d'autres compatriotes de son âge,laissant à Nimes son condisciple Pagézy. Fils de veuve et, obligé de travailler pour vivre, celui-ci sollicitait et obtenait peu après une chaire de mathémathiques au lycée de Nimes qui venait d'être substitué à l'École Centrale, créée par la Convention. Mais en fidèle camarade Auguste Pellet, n'oublia pas son ami moins fortuné, et il échangea avec Pagézy une correspondance qui témoigne de la bonté de son âme et de l'enjouement de son humeur.

De ces lettres savoureuses détachons la suivante, une des plus suggestives et des plus pittorresques.

A M. Pagézy,
Chez Mme veuve Isnard et Chastan, négociant, rue Dorée
Nimes Gard

Genève, le 25 mai 1804.

Me voilà enfin à soixante et dix lieues de toi, mon cher ami, quelques petits retards que j'ai essuyés en route ont été cause que je suis seulement arrivé hier. Le jour que je quittai Nimes, fut et sera toujours un jour de deuil pour ton ami J'y laissai tout ce qui m'intéressait parents,amis... Je te laisse à penser si la route me parut agréable. Je la fis jusqu'à Lyon avec un italien et son épouse; ils étaient tous les deux fort jeunes et bien amoureux.Je leur laissai ignorer que je connaissais bien leur langue et me procurai par là le moyen de jouir de leur conversation, jusques au Saint-Esprit où un petit sourire me me décéla et quoique je persistasse à leur dire que je ne comprenais pas l'italien, ils ne parlèrent plus avec la même liberté qu'auparavant.

Le cinquième jour nous arrivàmes à Lyon où mes italiens me quittèrent. J'y passai le dimanche et le lundi. L. . que je trouvai par hasard dans une église eut la bonté de me faire voir tout ce que cette grande ville présente de curieux. Nous louâmes un bateau et nous descendîmes la Saône pour jouir de la vue des belles campagnes qui décorent ses bords. Nous débarquâmes à une petite isle à demi heure de la ville; c'était un jour de fête à Lyon et tout le monde allait la passer sur cette isle qu'on pourrait nommer et qu'on

peut comparer à celle de Cythère. Oui, mon ami, ce fut là que j'eus besoin de toute ma moralité pour résister aux avances que vous font les aimables lyonnaises. Il n'est aucun moyen qu'elles n'emploient pour parvenir à leur but, mais j'étais inébranlable et aucune de leur tentative ne réussit auprès de moi. Il n'en fut pas de même de L... !

Je partis Lundi au soir dans le courrier ; je fis le voyage avec un garçon, un militaire et un capucin qui prétendait se rendre à Rome. Arrivés à Bourgoin, il me proposa de nous avancer pendant que le courrier soupait dans cette ville. Je ne sais quelles furentses intentions, mais il me fit tromper de chemin disant qu'il connaissait bien la route. Après avoir fait à peu près une lieue sans avoir été rencontré par le courrier, je commençais à craindre que nous nous fussions trompés. Un paysan à qui je le demandai me confirma dans ma crainte. Nous avions suivi la route de Grenoble au lieu de prendre celle de Chambéry. Je donnai quelques sous à un petit garçon pour me conduire sur celle-ci et traversant les champs j'arrivai dans un village au moment où le courrier y entrait. Il m'avait attendu deux heures. Mais voyant que je ne venais pas, il allait continuer la route. J'ignore quels étaient les desseins de ce soi-disant capucin, mais il continua celle qu'il avait prise et nous ne le revîmes plus.

Nous continuâmes notre route et à la pointe du jour nous nous trouvâmes au village des Échelles. Comme cette route est belle et horrible, mon ami ! D'un côté des montagnes d'une hauteur prodigieuse, de l'autre des précipices au fond desquels on ne regarde qu'en tremblant. Nous fîmes quatre lieues de cette manière. Nous arrivâmes enfin au village des Echelles. Il était jour de foire et le village était très agréable. Après avoir pris du lait et un fromage que nous présentaient avec grâce les aimables Savoyardes, nous partîmes pour nous rendre à Chambéry où mes compagnons de voyage me quittèrent.

Il se trouva dans le courrier où je me mis pour me rendre à Genève, la femme du préfet de St..... et un anglais. Je me hasardai à prendre quelques petites libertés avec cette dame et, voyant que je n'étais pas rebuté, je continuai jusqu'au village d'Annecy où elle descendait, il était minuit lorsque nous y arrivâmes...

Elle doit venir incessamment à Genève où je suis arrivé hier. J'ai embrassé mes amis auxquels j'ai fais un sincère plaisir. Ils sont forts contents. Fr.. s'affecte beaucoup, il a pris la manière de parler de Genève, on s'aperçoit bientôt que ce n'est qu'affectation ; pour peu que dure la conversation, il retombe dans son premier accent. Quant à Fo... il l'amuse bien. Tout le monde m'assure que les femmes sont très-sensibles et qu'elles aiment beaucoup les français: Tout ce que je peux dire c'est qu'elles sont en général bien jolies.

Adieu, mon ami, je t'embrasse mille et mille fois. Pense quelque fois à ton ami.

A. Pellet.

Mais les voyages de nos jeunes nimois n'étaient pas toujours aussi folatres, témoin le récit qu'un autre nimois Barthélemy Barnier, fait à Pagèzy de son arrivée à Paris en décembre 1807.

Barthélemy Barnier, neveu d'un commissaire des guerres, chef de la 4me division militaire, quitte Nimes à cette date et va prendre possession d'un poste ministériel qu'il doit à la protection de son oncle.

Il communique à son ami ses premières impressions et ses espérances :

Paris, 28 décembre 1807.

Mon Cher Pagèzy,

J'ai tant roulé d'une gargotte à l'autre que me voici enfin à Paris et ce n'est pas sans peine. Nous avons eu la glace à droite et à gauche pendant tout notre voyage et, depuis Lyon jusqu'à Paris, arbres, buissons, herbes, tout enfin était couvert d'un demi pouce de gelée jusqu'aux rideaux du cabriolet de la diligence dans laquelle était ton ami, transi de froid, sans pélerine, ni manteau. Le premier jour de notre voyage, il nous fallut pour passer rompre la glace qui arrêtait notre voiture. Le deuxième jour, je mis le pistolet à la main pour faire lacher prise à un voiturin ou voiturier qui assommait le nôtre. Demi-heure après, une escouade de gendarme nous atteignit et vint grossièrement lui mettre la main au collet, et il me fallut, par un temps du diable,

rebrousser chemin et aller à pied au plus prochain village plaider la cause du pauvre malheureux. Ma rhethorique persuada le Maire et lorsque l'animal nous eut mis hors de cause, nous trouvâmes, pour nous réconforter à notre halte, une très copieuse soupe à l'eau qui valait encore mieux que la soupe aux mouches du lendemain, car le froid les rassemblait dans la cheminée d'où elles tombaient comme grêle.

Je n'ai pas passé comme je le croyais par la Bourgogne mais bien par le Bourbonnais et j'ai franchi la montagne de Tarare.

— Serons-nous bientôt au bout, demandions-nous au postillon ?

— Tarare ! répondait-il.

Huit chevaux et deux bœufs attelés à notre diligence la traînaient à peine quoique nous fussions tous descendus, car il nous fallut gravir la montagne à pied. Elle était couverte de neige sur laquelle les pauvres voyageurs, harrassés de fatigue, mourant de froid et de faim, n'avaient pas trop beau jeu et nous donnions de temps en temps du nez contre terre parce que la neige était gelée et glissante. Les rochers à droite et à gauche étaient couverts de glaçons et d'aiguilles qui ne laissaient pas que de faire un bel effet. Nous étions entourés d'un brouillard très épais qui nous pénétrait et nous laissait à peine distinguer les objets à dix pas. Lorsque nous arrivâmes au gîte, il n'y avait rien de prêt, mais en récompense les habitants nous offraient à acheter des petits chiens d'émail, des couteaux, des boîtes de perle et tout ce qu'on fabrique dans le pays.

Ventre affamé n'a pas d'oreilles. Nous avions avec nous un hussard qui n'entendait pas raison et qui sacrait comme un allemand

Enfin, après avoir passé cinq jours et cinq nuits de suite sans me deshabiller, ni même me débotter, je suis arrivé au port, à cette capitale qu'il faut voir pour s'en former une idée. Je suis seulement choqué qu'on ait bâti un magnifique observatoire dans un pays où on ne voit ni le soleil, ni la lune, ni les étoiles. Qu'on fasse de magnifiques pendules et qu'on les attache aux coins des rues, à la bonne heure, puisqu'il ne peut y avoir de montre solaire et que le bruit empêche d'entendre les horloges !...

Quant à moi, je suis, comme papa te l'a sans doute déjà dit, Commis titulaire au bureau de l'État civil et militaire de l'Armée, infanterie de ligne, dans la division et sous les ordres de mon oncle, avec 1.800 francs d'appointements que je vais consacrer à étudier les mathématiques, la langue et quelques arts d'agrément, mon bureau ne m'occupant que six heures par jour.

Je suis actuellement logé dans un hôtel garni, à une distance immense de mon bureau. Si dans ce pays les lieues ne sont pas plus longues que nos rues, en récompense les rues y sont aussi longues que nos lieues. Mais je vais habiter dans la maison même de mon oncle, qui n'est qu'à deux pas du bureau.

Il me faut dépenser environ cent pistoles pour me monter convenablement ou monter ma garde-robe. Cette dépense une fois faite, je sais qu'à commencer de l'année prochaine, je pourrai, à peu de choses près, me suffire à moi-même. J'entre dans ces détails, mon cher Pagezy, parce que je sais que l'amitié que je te porte est réciproque, ce qui me donne le droit d'exiger que tu en fasses autant de ton côté. Il faut que tes lettres contiennent, outre ce qui te concerne, les nouvelles et les anecdotes littéraires ou scandaleuses du pays, tu comprends à peu près ce que cette phrase signifie.

Adieu.

Je suis entièrement ton dévoué ami.

B. Barnier,
Commis titulaire de la Guerre.

Nous retrouverons plus tard cet excellent Barnier couvrant, de sa protection auprès de son oncle tout puisssant au Ministère de la Guerre, ses camarades nimois, qu'appelle la conscription, jusqu'au jour où il succombera sur un lit d'hôpital, à Kœnigsberg, attaché à l'Intendance Générale de la Grande Armée (1).

Revenons à Nimes, où nous appellent d'autres correspondants de Pagezy.

(A suivre). Gustave Goubier

(1) 10 février 1813.

LETTRES INTIMES D'UN CONVENTIONNEL

EN MISSION DANS LE MIDI APRÈS LA TERREUR (1)

(suite)

Goupilleau à Marin

Cette, 15 vendémiaire an III *(6 Octobre 1794)*.

Ce fut sans doute ici, mon cher ami, que le vieux Silène fut porté en triomphe sur sa monture. Il ne pouvoit pas choisir de pays où il eut de meilleur vin (2) et où on l'offrit de meilleur cœur. Ici où règne le meilleur air, on y fait la meilleure chère.

Ce ne sont que festins, ce ne sont qu'astragales, et ce qui vaut mieux encore c'est qu'on y est sincèrement patriote, qu'on y veut la République, mais non pas à la mode de Robespierre ni de ses lieutenans.

Je suis arrivé d'hier, je quittai Montpellier où tout va bien, mais où l'on trouve sans cesse des vestiges du vandalisme qu'on voulait faire renaître dans toute la république. La magnifique place du Peyrou d'où l'on découvre à égale distance les Alpes et les Pyrénées, des deux côtés, et en face la Médi-

(1) Voir la *Revue du Midi* du 15 Avril 1906, p. 219.

(2) Cette est le port d'entrepôt et d'expédition des vins du Midi.

terranée, n'est plus ce qu'elle étoit autrefois. Les gradins en sont détruits, le magnifique Château d'eau à la suite du majestueux aqueduc est en partie démoli. Son couronnement est à découvert, et la place entière est couverte de ruines. Le jardin botanique est dans un état à faire pitié, les plantes les plus rares meurent sur pied, et il ne présente plus que l'aspect d'une prairie déserte. Nous avons donné des ordres pour réparer tant de maux faits aux arts et à la nature, mais nous avons eu le malheur d'y venir trop tard. D'ailleurs, mon ami, le climat de Montpellier est heureux ; c'est une des communes qui a le moins ressenti le mal des convulsions d'une révolution où tout le monde étoit loin de s'entendre, mais où il ne faut que six mois de paix pour en faire une des plus commerçantes et des plus agréables du monde.

Ici où nous ne sommes que depuis hier, notre ouvrage est fini, et cependant nous y avons passé la moitié de notre temps à rire, à boire et manger. Ce matin même j'ai encore eu le loisir d'aller faire une promenade sur la mer au risque d'être attrapé par quelque corsaire, mais j'ai eu le bon esprit de ne pas trop m'écarter des canons des forts qui ne plaisantent pas quand on s'approche de trop près.

Demain matin je vais à Agde, de là à Béziers, de là à l'Aveyron. Puis je retourne à Vaucluse et de là à Paris.

Ignotis errare locis, ignota videre
Mens gaudet, minuitque laborem.

Que Dieu, mon cher doyen, vous doint forte santé et vous préserve à jamais des bateaux à soupape de Carrier.

L'on m'a envoyé de Paris une brochure intitulée *Almanach des Prisons*. J'aurois voulu n'y pas trouver la lettre de Philipeaux (1) à sa femme, la lecture en est déchirante.

En finissant ma lettre, on m'apporte la votre du 7 vendémiaire qui me met dans une colère effroyable. Comment se fait-il que je recoive vos lettres et que vous ne receviez pas les miennes. Il est cependant bien sûr que je vous écris au moins trois fois par décade. Je ne sais que penser de cela. Rien ne me fait tant de peine que d'être soupçonné d'oublier mes amis, moi qui m'occupe d'eux sans cesse, et surtout de vous.

Marin à Goupilleau

Paris, 19 vendémiaire, an III *(10 Octobre 1794)*.

Je vois que cette grande dénonciation faite aux Jacobins contre vous s'est évanouie en fumée. J'ai reçu vos deux lettres du 1er et du 2 de ce mois. Je vous suis dans vos courses, d'Avignon à Nimes et à Montpellier. Vous allez y porter le calme et la consolation. On dirait que c'est un Dieu bienfaisant qui voyage....

La Convention fait sortir de prison les victimes de Robespierre. Les Jacobins ne se relèveront pas des coups qu'on leur porte de tous côtés.

Oon a beaucoup loué ici la conduite de vos amis les députés à Marseille....

(1) Pierre Philippeaux, député de la Sarthe, ami de Danton, avec lequel il fut condamné, le 16 germinal an II (5 avril 1794), par le tribunal révolutionnaire. La Convention rendit, plus tard, hommage à sa mémoire, et accorda des secours à sa veuve.

Goupilleau à Marin

Lodève, 19 vendémiaire, l'an IIIe de la rep. *(10 Octobre 1794)*

Que vous avez de bonté, mon cher doyen, de vous allarmer sur la nouvelle dénonciation dont on m'a gratifié aux Jacobins. Ne voyez vous pas que c'est un nouveau brevet de civisme qu'on me donne, et que si j'avais été moins honnête homme, les fripons ne seroient pas tant courroucés contre moi. Je vous avais déjà dit d'en rire, je vous dis encore d'en rire plus fort. Point de faiblesse ni d'exagération en amitié. Loin de vous attrister de cette aventure, vous devez vous réjouir d'avoir un ami vraiment républicain et qui s'honore de la haine de ceux qui n'en ont que le masque.

Ne vous attendez pas que cette affaire ait de suite à la Convention que celle que je lui donnerai. Lorque vous recevrez cette lettre, vous aurez surement lu dans les journaux celle que j'écris à la Convention nationale, vous y trouverez le *Ridiculum*... d'Horace, le langage d'un homme qui se met audessus de la calomnie, en la repoussant, la fierté d'un republicain combattant un essaim d'insectes contre revolutionnaires. Alors, votre amitié n'aura plus d'inquiétude et vous conviendrez avec moi que les Jacobins ont bien de loisir, d'accueillir et de donner de la publicité à de pareilles sotises.

Je me rappelle que vous me demandiez, il y a quelques jours, de vous indiquer un de mes collègues, sur l'honnêteté, la franchise et le cœur obli-

geant duquel vous pourriez compter ; allez trouver mon ami Rovère (1), rue Grenelle Germain n° 103.

Faites vous y annoncer de ma part, faites lui voir cette lettre, c'en sera une de change pour lui, et qu'il s'empressera d'acquitter, lorsqu'il saura que vous êtes mon ami. Il cst au courant de tout ce qui se passe à Avignon ; il sait ce que j'y ai fait, ce que je me propose d'y faire encore, et lorsque vous lui aurez parlé, vous serez aussi tranquille que moi.

Parlons maintenant de voyages pour vous egayer, car vous savez que j'en suis pour la gayté et que la tristesse m'est mortelle. Je vous écrivis de Cette, d'où, ma foi, il etoit temps de partir. Car je crois que je serais mort à force de manger et de boire. Le 16 je vins coucher à Agde, le 17 à Béziers, hier à Pezenas et me voila ici depuis quatre heures. A Clermont, où j'ai diné, j'ai commencé à entrer dans les gorges des montagnes, mais elles ne ressemblent point à celles du Var (2) qui n'offrent qu'un aspect stérile. Ici les montagnes sont cultivées depuis le pied jusqu'à la cime ; on y a pratiqué des terrasses ; les amphithéâtres sont couverts d'oliviers et de vignes dont rien n'égale la fertilité et presentent au voyageur les perspectives les plus pittoresques.

Quoiqu'en disent *Messieurs* d'Avignon, soyez sûr qu'on ne m'y voit pas de mauvais œil ; je n'y porte pas la terreur, comme l'ont fait ceux qui m'y ont precedé du tems de Robespierre. Je sais quelle est l'intention de la Convention, et je la remplis. La terreur ne doit plus être que pour les méchans ; la

(1) Député de Vaucluse, avec lequel Goupilleau entretenait une correspondance presque journalière pendant cette mission. Voir notre introduction au *Carnet de Route*, p. 17.

(2) Parcourues par Goupilleau en octobre 1793, pendant sa première mission. — Voir au *Carnet de Route*, p. 47.

confiance, la justice pour les bons citoyens. Je sais bien que le gouvernement revolutionnaire est indispensable, mais il n'est pas incompatible avec la vertu. Qui est-ce qui peut empêcher que nous arrivions au terme desiré de cette memorable revolution, dès que le peuple la veut, et que la Convention est fortement prononcée pour le bonheur du peuple ? N'est-il pas temps que le peuple respire enfin et ne seroit-il pas desespérant pour lui de penser qu'il ne pourroit être heureux qu'en rentrant encore sous un despotisme plus rigoureux que celui des Orientaux, sans terreur, sans horreur, sans atrocités, sans convulsions extra-révolutionnaires.

Telles sont, mon ami, les réflexions que je fais en parcourant les différents departements, et je vois bien qu'elles sont justes d'après les bénédictions que je reçois du peuple toutes les fois que je lui tiens ce langage.... Courage, prétendus patriotes d'Avignon (1), aiguisez encore contre moi les poignards de la calomnie, preparez encore dans les tenebres une grande denonciation, je vous en remercierai encore ; au nom de l'amitié, je vous prie de les en remercier vous-même, si vous parvenez à les connoitre, ce qui est fort difficile, car ils ont la prudence de taire leurs noms, de peur qu'on ne décompose leurs individus.

Je ne sais combien je serai de temps ici. Ce n'est pas que j'aye beaucoup d'ouvrage à y faire, car l'esprit public y est excellent. On ne dirait pas qu'on est en revolution à voir l'union, la fraternité, qui unissent tous les citoyens. Mais j'y attends mon collegue

(1) Il s'agit du parti de Maignet et du terroriste Agricol Moureau, que, d'accord avec Rovère, Goupilleau avait combattu en arrivant à Avignon.

Perrin que j'ai laissé à Beziers ; nous irons directement à Rhodez d'où je vous écrirai.

Faites que je reçoive de vos nouvelles à mon retour à Avignon.

Goupilleau à Marin.

Au Fort Cernon, le 23 vendémiaire an III (*14 octobre 1794*).

Il est bon, mon ami, pour vous mettre au fait de notre nouvelle géographie, que vous sachiez que le fort Cernon d'où je vous écrit, s'appelait, il n'y a pas longtems, Saint-Rome (1). C'est un village dont vous me dispenserez, s'il vous plait, de vous parler, car j'y arrive à nuit tombante et non sans avoir couru risque de m'y rompre le cou et de voir culbuter ma voiture dans les précipices auprès desquels ceux de l'Estrelle (2) ne sont que des mignatures. Saint-Rome est au district de Saint-Affrique dans le département de l'Aveyron. Jamais je n'avais vu de pays aussi bizarre et aussi extraordinaire que celui-cy.

Je partis hier matin de Lodève et j'arrivai à 7 heures du soir avec mon collègue (3) à Milhau, où ce matin nous avons fait ce qu'il y avait à faire. De là il est allé à Rhodez et moi ici pour avancer plus vite notre besogne. Je comptais me rendre à Saint-Affrique, mais j'ai eu bien de la peine à passer le Tarn dont les eaux sont débordées. Ensuite la difficulté

(1) De Lodève, le représentant est passé dans l'Aveyron, qui est le quatrième et dernier département de sa mission. Saint-Rome aujourd'hui chef-lieu de canton.

(2) Voir au *Carnet de Route*, p. 47, la traversée de l'Estérel.

(3) Perrin.

d'avancer dans des chemins raboteux à moitié montagne. Je me trouve très heureux d'être arrivé sain et sauf dans le mauvais cabaret où je suis forcé de giter cette nuit, mais au moins je n'ai ni petitions à recevoir, ni harangue à entendre et j'ai le tems de m'entretenir avec vous.

Je reçus avant de partir de Lodève votre lettre du 14. J'ai eu beaucoup de plaisir à vous trouver plus raisonnable et un peu revenu de vos craintes que votre amitié pour moi avait sans doute exagérées. Je vous attends à l'effet que produira à la Convention la nouvelle de la révolution de Marseille (1), que je me fais gloire d'avoir seul empêché de se propager à Avignon. Cette audace inouie de la part de ces scelerats qui tout en criant *Vive la Montagne*, mettaient le pistolet sur la gorge des représentants du peuple... Je vous attends à la lecture que vous ferez dans le Journal du soir, de la lettre que j'écrivis le 17 à la Convention ; ou plutôt je n'aurais pas dû vous attendre là, et la connaissance que vous avez de mes principes devait, ce me semble, bannir de votre esprit toute espèce d'inquietude.

Ne suis-je pas, mon ami, déjà vieux routier en revolution et les diverses circonstances dans lesquelles je me suis trouvé, ne m'ont-elles pas appris à connoitre les hommes et à prévoir les evenemens. Par exemple, dans cette guerre polémique, en vous parlant de ces pamphlets dont vous êtes inondé à Paris, ne vous ai-je pas dit que cette lutte, toute scandaleuse qu'elle était, tournerait au profit

(1) Sur les événements de vendémiaire à Marseille, où le représentant Auguis montra un grand courage, voir l'*Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence*, par Lourde, t. III, p. 382.

de la liberté. Je crois d'après tout ce que je vois et la situation où sont les combattans que ma prophétie s'accomplira bientôt, que les vrais amis de l'ordre, de la paix, de la bienfaisance, de la liberté et de la bonne liberté qui est bien éloignée d'être licence, triompheront bientôt de ces hommes de sang et de boue, de ces vils insectes qui se trouvent rampans sur la tombe de Robespierre, dont ils évoquent l'ombre, et que pour le bonheur comme pour la gloire de notre impérissable république, ils n'auront pas le talent de ranimer.

Je vois avec un plaisir que je ne saurois vous exprimer que tous les gens de bien de ce pays sont ralliés. Ce n'est plus une mission de peine que j'ai à remplir, je n'ai rien à faire dans les communes que je parcours qu'à y encourager les citoyens à vivre dans l'union et la fraternité. Tout le département de Vaucluse ne se ressent plus de ces terribles agitateurs qui le divisaient lorsque j'y arrivai. Avignon même revient à resipiscence et l'on me marque que les cinq ou six coquins qui ne m'ont dénoncé aux Jacobins que parce qu'ils comptaient sur la réussite de la rébellion de Marseille, en sont tout honteux et ne savent que devenir. Vous jugerez de l'adresse de Carpentras, que je vous envoye, quel est à présent l'esprit public d'un pays où en arrivant j'eus mille peines à empêcher qu'on ne se coupât la gorge.

Recevez, mon cher ami, mon compliment bien sincère sur la justice que votre frère (1) vient d'obtenir, vous trouverez cy joint la lettre qu'il m'a écrite à cette occasion, et c'est pour moi une douce satisfaction d'y avoir un peu contribué.

(1) Voir la lettre de Marin du 28 fructidor, an II.

A propos de justice, l'a-t-on aussi rendue à la citoyenne pour qui vous vous interessiez (1), et pour laquelle s'interessait aussi le citoyen Barthelemy. Vous savez que j'avais un regret infini de partir, sans avoir vu cette affaire terminée. Tout ce que je pus faire fut de la recommander à mon cousin et à un de mes amis du Comité de Sureté Générale. Je pense qu'ils ne l'auront pas négligée. Pourquoi ne m'en avez-vous parlé ? Si cela n'est pas fini encore, parlez à mon ami Rovere, dont je vous ai donné l'adresse dans ma dernière lettre, et je vous réponds de lui pour vous rendre service.

Je vous quitte, mon cher doyen, pour aller souper, car je soupe depuis que je voyage, et je m'en trouve bien. Je veux en continuer l'habitude jusqu'à mon retour à Paris où je vous ajourne pour boire d'excellent vin que je vous porte. Vous savez que nous avons au moins mille et une santés à porter jusqu'à celle de la république qui est celle par excellence et après laquelle il faut casser son verre.

Je compte n'être que demain seulement à Saint-Affrique et de là je ne m'arrêterai guère que je ne sois de retour à Avignon. Je ferai ce que je pourrai pour m'echapper un instant et aller à Marseille. Soyez tranquille pour vos commissions, je conserve votre note et je n'oublierai rien de ce qu'elle contient. Si vous etiez la belle Hortense, je vous dirai comme notre patron l'épicurien saint Evremond : *Hasta la muerte* (2). Vous n'etes pour moi que le bon, le vieux, l'anacréon Marin et je vous dis en républicain, salut, amitié, fraternité, joye et santé.

(1) Voir la lettre de Marin du 3 fructidor, an II.

(2) Jusqu'à la mort !

Marin à Goupilleau.

Paris, 25 vendémiaire, an III (*16 octobre 1794*).

J'ai reçu vos lettres de Montpellier et de Cette. On eut désiré que vous eussiez poussé jusqu'à Toulouse où l'on prétend que votre confrère Mallarmé (1), *mal armé* contre une société dominatrice n'a pas encore osé faire tout le bien qui est dans son âme.

Vous trouverez sans doute en arrivant à Paris, vos 72 confrères emprisonnés rendus à la liberté, et rentrés à la Convention (2). Ce sera un renfort pour la majorité.

Nous avons eu une fête décadi dernier, en l'honneur de J. J. Rousseau. Votre David (3) eût été humilié. C'était bien différent des lourdes masses qu'il faisait promener dans les rues. Il est, après lui, des artistes bien supérieurs pour le goût et l'élégance.

Vous avez lu dans l'*Almanach des Prisons* la lettre déchirante de Philippeaux. Vous frémirez, lorsque vous entendrez, à votre retour ceux qui sont sortis de ce séjour d'horreur. Est-il possible que l'homme puisse se porter à de telles barbaries !

(1) Député de la Meurthe, régicide, combattit les Girondins, puis Robespierre.

(2) Leur rentrée n'eut lieu qu'au début de décembre.

(3) Peintre, député à la Convention, organisateur des Fêtes de la Révolution avant le 9 thermidor. Arrêté après la chûte de Robespierre, dont il était l'ami.

Du même au même.

Paris, 28 vendémiaire, an III (*19 octobre 1794*).

On poursuit avec chaleur le procès des Nantais (1). Je ne sais comment Carrier se tirera de là. Les Collot, Barrère, Billaud (2) et *Tutti quanti* qui dominaient après Robespierre sont traînés aux ruisseaux dans les écrits de chaque jour.

Goupilleau à Marin

Nimes, 30 vendémiaire *(21 octobre)*.

Me voila, mon cher ami, de retour des rives de l'Aveyron, qui devrait, selon moi, s'appeler l'Achéron, tant son abord est âpre, noir, sourcilleux et d'une reminiscence encore plus triste lorsqu'on approche du Gard et du Rhône, et qu'on fait la comparaison des pays qu'ils arrosent. Cependant les montagnes que j'y ai parcourues ont quelque chose d'imposant, de majestueux ; partout on y a vaincu la nature. Sur de stériles rochers on voit croître l'olivier et la vigne ; à la cime des montagnes l'on trouve de bons paturages, et j'y ai vu semer du bled dans des

(1) Les membres du Comité révolutionnaire de Nantes étaient accusés des fameuses noyades. Carrier, leur coaccusé, fut condamné à mort, le 16 décembre 1794 (26 frimaire, an III).

(2) Par décret du 12 germinal, an III (1er avril 1795), la Convention ordonna que Collot d'Herbois, Barère et Billaud-Varennes seraient déportés à la Guyane. Barère échappa par la fuite aux effets de ce décret.

endroits où je n'oserais me porter sur les pieds et sur les mains. Les habitans des montagnes sont industrieux, ils fertilisent la terre. Dans les campagnes et dans les communes ils ont établi de belles manufactures. A Lodève, on y fabrique de bonnes étoffes; à Roquefort, tous les ans, pour 400.000 livres d'excellent fromage. J'ai diné, mon ami, tout auprès de ces cavernes glacées, où se font les fromages si fameux, je m'y suis promené. C'est un lieu unique dans le monde, et il me faudrait bien plus de tems que j'en ai pour vous en faire le détail; il me suffit dans ce moment de vous dire que j'en emporte que nous mangerons ensemble, non sans boire, cela s'entend.

Je reçus hier, à Montpellier, votre lettre du 19. Je ne comptais vous répondre qu'à mon retour à Avignon mais je reste ici aujourd'hui pour y assister à la fête qu'on y célèbre en l'honneur de nos victoires et je profite d'un moment de liberté que j'ai pour vous donner de mes nouvelles.

Vos lettres et divers mémoires que je reçois de Paris me font un plaisir que je ne saurais vous exprimer. Je vois que la Convention s'est fortement prononcée, que la justice et l'humanité ne seront plus de vains mots, et que le bonheur du peuple et le triomphe de la République sont assurés. Voyez, mon ami, combien est vraie la maxime d'Horace : *Raro antecedentum scelestum deseruit pede pœna claudo;* voyez où en est cet antropophage comité révolutionnaire de Nantes. Ma malheureuse patrie est en deuil par lui, mais au moins les innocentes victimes qui ont succombé à sa rage seront vengées. Ne dira-t-on rien à Carrier et à tous ses lieutenans? Ne dira-t-on rien à Hentz (1) qui a persécuté tous les

(1) Député de la Moselle envoyé en mission dans l'Ouest.

patriotes de la Vendée échappés de la Vendée et réfugiés à Nantes, qui a voulu faire périr de faim et de misère ma femme et mes enfants, après qu'ils furent délivrés par Merlin de Thionville des fers qui les avaient enchaînés pendant six mois et demi, et des poignards qui les avaient menacés pendant tout le temps que les brigands les retenoient en captivité. Que je regrette dans le moment de ne pas être à la Convention pour démasquer tous ces scelerats et que je crains qu'on les oublie !

Mon ami, vous le savez, né républicain, je meurs content si je vois la République française inébranlable ; j'ai tout perdu, mais j'ai tout gagné, parce que la République triomphe, après avoir bravé les poignards et les emprisonnements d'une cour que j'ai aidé à anéantir. Riche de mes quatre fils que j'élève pour la République, je n'ai d'autre ambition, après avoir vu consolider le bonheur du peuple, que d'aller reprendre le soc de ma charrue , *oblitus cunctorum*, *obliviscendus et illis*, excepté vous et une douzaine d'amis. La mort viendra après quand elle voudra. Je défie la calomnie et les méchants d'effacer de dessus ma tombe que je fus l'un des juges du dernier tiran de la France et l'un des fondateurs de la plus belle république du monde. Mes enfants y trouveront la règle de leur conduite, ils seront humains et républicains comme moi et cela me suffit.

Je vous renouvelle ici l'assurance de mon sincère attachement. Je le renouvellerai d'Avignon et de partout où je serai.

Marin à Goupilleau

Paris, 1er brumaire an III (22 *octobre 1794)*

Je reçois votre lettre de Lodève. Vous me nommez d'autres villes où vous allez porter la consolation et le bonheur. On dira de vous : *qui multos gentes vidit et urbes*, et partout vous vous serez fait aimer...

Si une maladie qui n'aura pas de suite, j'espère, ne me clouait chez moi, j'aurais été voir de votre part le député Rovère non pour lui demander des services, mais pour lui demander de parler de vous...

Vous trouverez beaucoup de mes lettres à Avignon, à votre retour. Elles n'auront pu vous suivre dans vos courses rapides...

J'ai été, quelques jours, inquiet de cet acharnement des Jacobins à vous poursuivre. Vous me dites que je verrai dans les journaux votre justification. Trois ou quatre journaux ont bien parlé de votre lettre, mais ne l'ont pas citée. Il a été décrété par la Convention qu'elle serait insérée dans le *Bulletin*.

On comptait voir demain vos confrères les prisonniers reprendre leur rang à la Convention. Cela me paraît retardé au grand regret du public, et ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'on n'entend plus parler de Fouquet-Tinville, c'est qu'il s'élève des difficultés sur Carrier. Il y a là un dessous que le public ne peut pénétrer. Est-ce qu'on craint de trouver trop de coupables? Est ce que, de l'un à l'autre, on redoute qu'on n'en vienne à tout l'ancien Comité de Salut Public, et de là à tout le Comité de Sûreté Générale ? Il faudrait cependant que justice se fît.

Du même au même

Paris, 2 brumaire, an III *(23 octobre 1794).*

Je vous avais écrit que vous vous trouveriez en arrivant, en plus grande compagnie. Les députés détenus avaient publié un mémoire qui avait séduit tout Paris. La Convention avait décrété un rapport pour hier. Hier le public a afflué pour les voir, et on ne les a pas vus. Un membre a parlé en leur faveur, mais Thuriot a fait contre eux une sortie si violente qui ne tendrait à rien moins que de les envoyer à la guillotine au lieu de leur rendre leur place à la Convention. Le public qui ne s'attendait point à cela a murmuré. La Convention s'est partagée. La scène a été très vive. On a fini par passer à l'ordre du jour, et je donne à plus clairvoyant que moi pour deviner quel sera le sort de ses prisonniers.

Et ce Carrier, auteur des noyades ! Comment pourra-t-on le soustraire à la justice ! Quel monstre aviez-vous dans le sein de la Convention !

Pour vous, mon illustre ami, vous serez toujours respecté des deux partis. Les Jacobins auront beau faire des dénonciations absurdes, ce seront des coups d'épée dans l'eau. Ils sont fort embarrassés depuis les derniers décrets qui détruisent les affiliations et surtout les correspondances (1). Ils cherchent les moyens d'éluder la loi et de rétablir cette correspondance par des correspondances individuelles ; mais

(1) Décret du 25 vendémiaire, an III (16 octobre 1794), sur la police des sociétés populaires. Toute affiliation, toute correspondance en nom collectif leur sont défendues *(Fastes de l'Anarchie*-I-p.382).

si on est fort quand on parle en masse et au nom d'une société entière, on y pense à deux fois lorsqu'on doit répondre personnellement de ses démarches. C'est là une arme bien puissante qu'on leur a enlevée.

Du même au même

Paris, 10 brumaire, an III *(31 octobre 1794)*.

On dit depuis hier que le monstre Carrier s'est sauvé. Si cela est, j'en serai très fâché pour la Convention qui, depuis un mois, fait tant de façons pour le livrer à la vengeance publique.

Finissez vos courses bienfaisantes. Revenez à la Convention braver les calomnies de la Jacobinière et la malveillance de ces hommes de sang qui avaient ouvert ces larges plaies que vous venez de fermer.

Goupilleau à Marin

Orange, le 11 brumaire, l'an III de la République Française, une et indivisible (*1er novembre 1794*).

Me voila bien en retard, mon très cher ami, moi qui voudrois toujours être en avance avec vous, mais votre amitié et votre patriotisme m'excuseront et je suis bien sûr que vous dites : il a raison, il faut au prejudice de ses plaisirs s'occuper de la chose publique. Ce n'est pas inutilement que je m'en suis occupé depuis que je vous ai ecrit, j'ai fait

au moins cinquante lieues, j'ai donné audience à plus de cent cinquante personnes, j'ai expédié plus de de deux cents affaires. J'ai presque partout autant travaillé qu'Hercule et pour lui ressembler presque tout-à-fait, il ne me reste plus qu'à nettoyer les écuries d'Augias.

Par écuries d'Augias, mon vieil ami, j'entends la réforme à neuf de toutes les autorités constituées, de tous les gens en place du tems du règne de Robespierre, sans laquelle on compteroit en vain dans ce charmant pays. J'ai déjà fait au moins le quart de mon ouvrage dans le district d'Avignon que je quittai avant hier pour me rendre ici où je fais la même besogne, mais où j'ai de plus l'examen à faire des papiers de cette infâme commission (1), parmi lesquels vous en frémiriez d'horreur.

J'ai déjà lu des arrêts de mort contre des citoyens de tout age, de tout sexe, qui n'étoient même ni detenus, ni accusés, et autant coupables que vous et moi.

Je les vois presque tous les jours. Je les ai délivrés de la mort à laquelle ils étaient bien loin de s'attendre. Quand je n'aurais fait que cela, n'aurais-je pas fait un bon voyage?

Je veux faire parler à la Convention les vivants et les morts. C'est par les tableaux d'atrocités que j'ai sous les yeux que je veux pénétrer les cœurs de tous les vrais français d'une indignation profonde, et les dégouter à jamais de retomber dans aucun esclavage. D'ici je veux envoyer à la Convention le pendant des noyades de la Loire. Je lui enverrai ensuite, des

(1) La commission populaire d'Orange organisée par Maignet.

ruines de Bedouin (1), une nouvelle edition de l'histoire d'Atrée. Honneur aux gens de bien, malheur aux coupables !

Pardon, mon ami, l'histoire de tous les malheurs qui ont désolé ce pays me rend triste, et je ne saurois être gai lorsque je ne marche que sur des cadavres et des ruines, et qu'il faut par état que j'écoute à toute heure du jour les récits lamentables de la jeunesse, de la vieillesse, de la beauté, de l'innocence condamnée par l'injustice et la cruauté des hommes, à la misère et à des larmes éternelles.

Pour aujourd'hui, mon ami, je ne vous en dirai pas davantage. Je vous écrirai de Carpentras, où je me propose d'aller lorsque j'aurai fini ici, mais je crois que je ne pourrai ratraper mon air et mon stile de gayeté que lorsque j'arriverai à Lille (1), car je compte encore y passer en allant à Apt.

Donnez moi toujours de vos nouvelles jusqu'à ce que, vous dis-je, que je parte. Ce sera, je vous reponds, le plus tôt que je pourrai.

Marin à Goupilleau

Paris, 18 brumaire, an III (*8 novembre 1794*).

Il n'était pas vrai que Carrier eut pris la fuite. Au contraire, il se montre partout avec une assurance étonnante. On prétend même qu'il se montre aux spectacles.

Les Jacobins sont tantôt soumis, tantôt audacieux.

(1) Au pied du Ventoux, incendié par ordre de Maignet. V. introduction au *Carnet de route*, p 15. On orthographie aujourd'hui Bedoin.

(2) L'Isle-sur-Sorgue, entre Avignon et Apt.

La lutte ne finit point. Un jour, des motions rigoureuses contre eux, le lendemain il n'en est plus question.

Qu'est-ce donc qu'un citoyen Borie (1) dont parlent les adresses de Sommières et de Nimes, et qui blâme vos opérations. On est fort quand on a la conscience aussi pure que la vôtre. Faites le bien et laissez dire.

Etes-vous revenu dans le Vaucluse? Votre dernière lettre était de Nimes et il me revient une description de ses monuments que j'ai vus autrefois. En revenant, arrêtez-vous un moment à Saint-Remi ponr aller visiter les antiquités qui sont à quelque distance de ce village.

Goupilleau à Marin

A Lille (2), le 20 brumaire, l'an III (*10 novembre 1794*).

Enfin, mon très cher ami, je commence à respirer ; ce n'est plus d'Orange où j'étais engoufré dans les greffes et les archives des crimes et de la scélératesse des hommes, que je vous écris. Ce n'est plus des ruines de Bedouin dont je parlais avant hier à la Convention (3), où j'ai vu 500 maisons en cendres, 2.000 citoyens réduits à la misère et au désespoir, forcés de loger dans des trous qu'ils ont creusés

(1) Député de la Corrèze, antérieurement en mission dans le Gard où il organisa, à Nimes, le Tribunal révolutionnaire ; terroriste. Nommé juge, à Sarlat, il y mourut en 1803.

(2) L'Isle-sur-Sorgue.

(3) Lettre datée du *18 brumaire, des ruines de Bedoin*, lue à la Convention, séance du 3 frimaire, an III *(23 novembre 1794)*.

dans le sein de la terre, où 260 volontaires qui, dans ce moment, combattent pour la République, ne trouveront à leur retour ni azile ni leurs parents qu'ils croyaient existants encore, où 66 citoyens innocents ont péri sur l'échaffaud, d'où la terreur en a chassé plus de 600 qui errent dans les montagnes, où enfin tout était condamné à un anéantissement total, parce qu'une nuit cinq ou six individus coupèrent un arbre de la liberté... mais c'est bien assez que j'en aye la douleur sans vous la faire partager. Toutes ces horreurs m'ont rendu misanthrope; vous le serez, j'en suis sûr, pendant au moins un jour entier, lorsque les papiers publics vous auront rendu compte des détails que j'en donne à la Convention nationale; je le serai plus longtemps, parce que *ipse miserrima vidi*, et que dans ces occasions, c'est un grand malheur pour un homme sensible d'avoir de la mémoire.

Il ne fallait rien moins, mon ami, que le séjour que je fais ici depuis hier pour dissiper toutes mes noires idées. L'excellente compagnie des dryades et des nimphes de Vaucluse, l'air pur qu'on y respire, tout est fait ici pour inspirer le plaisir et bannir la tristesse, et je crois que lorsqu'on est à Lille, il est impossible de songer à Orange et à Bedoin; on ne songe qu'à ses amis qu'on regrette de ne pas avoir avec soy.

Le mois de prairial ne vous donne point à Paris de jours plus beaux que celui dont je jouis en ce moment

D'un soleil tempéré la lumière tranquille
A ce qu'il faut d'ardeur pour fixer le printemps.

J'arrive de la promenade, il est dix heures, et je veux y retourner encore, avant de partir pour Apt,

où je compte me rendre ce soir. A Paris vous êtes ivres des arts et ce n'est que par eux que vous consentez à connaître la nature; ici on la connaît sans art, dans toute sa simplicité, dans toute sa beauté; comme à St-Cloud, il n'a point fallu y échafauder des cascades, ce sont de toutes parts des sources jaillissantes, des nappes d'eau limpide au fond de laquelle, serait-ce à dix pieds, les truittes et les ecrevisses ne peuvent se derober à la vue. Je vous vois d'ici grelotter auprès de votre feu, et je n'ai pas été fâché ce matin de trouver l'ombre des platanes qui couvre ces immortelles fontaines pour ne pas avoir trop chaud.

Que je regrette de n'y pouvoir séjourner plus longtemps; ainsi le veulent mes destinées; je n'ai plus que huit jours pour achever ma carrière et il faut que j'en profite pour laisser derrière moi le moins de malheureux que je pourrai.

Ne vous avisez pas d'être malade, car à mon arrivée, j'aurai grand besoin de vous, et je veux qu'en buvant d'excellent vin, vous me remettiez au courant de Paris, tandis que je vous reciterai quelques fragments de mon odissée. Vous me direz : hier j'étais à l'opéra, le spectacle y a été superbe, j'y ai vu des femmes dont la beauté a enchanté mes regards, et qui m'ont donné l'illusion d'un âge de 20 ans... nous boirons une razade à la prospérité de la République, et je vous dirai à mon tour : tel jour j'étais à Lille, sur les bords de Vaucluse, on me disait :

l'acque parlano d'amore
ci angelleti, ci l'erba
ci fiori, ci pini (1).

(1) Les eaux, les zéphyrs, les prés, les fleurs, les pins, nous parlent d'amour.

mais ce n'était point un récitatif d'opéra, c'était une douce et persuasive realité dont les oiseaux et les poissons nous donnaient l'exemple. *Meminisse juvat.*

Je cesse, mon tres cher ami, de m'entretenir avec vous; je retourne à mes platanes. Vous, allez à l'opera, songez à moi et aimez moi toujours.

P. S. — — Je vous donnerai encore de mes nouvelles avant mon départ.

Marin à Goupilleau

Paris, 22 Brumaire an III *(12 Novembre 1794).*

Quel tableau d'horreur dans votre dernière lettre! Ce Tribunal d'Orange était aussi sanguinaire, aussi exécrable que celui de Paris! la Convention frémira lorsque vous tracerez à la tribune l'histoire de ces abominations.

Les Jacobins ont été assaillis dans leur assemblée à coups de pierre. On a fait le rapport tant attendu sur Carrier. Carrier a été arrêté et conduit par quatre gendarmes au milieu des huées et des imprécations du peuple. Le scélérat, qui ne sait pas rougir, marchait insolemment et sans les gendarmes le peuple se serait jeté sur lui. Ses partisans aux Jacobins ont fait des motions en sa faveur.

Vous vengerez par votre lettre les malheureux Bédouins (1). Comment Magniez (2) a-t-il osé parler de vous dans un petit écrit qu'il a fait imprimer sur

(1) Les habitants de Bédoin.

(2) Maignet.

les horreurs commises dans ce village (1). La vérité est une mon ami, et c'est vous qui la présenterez toute nue.

Ils s'en disent de terribles vos confrères et je ne conçois pas comment ils se respectent assez peu pour se traiter dans la Convention, et à la face d'Israël, de fripons, de coquins, de scélérats, de voleurs. Quelle confiance veulent-ils donc que la nation ait pour ses représentants !

Finissez votre bienfaisante besogne, allez vous reposer quelques jours à Lille pour y reprendre votre gaîté et votre sérénité.

Du même au même

Paris, 26 Novembre an III *(16 Novembre 1794).*

Les Jacobins ont tant fait que leur porte est fermée par un décret de la Convention lassée par les prétentions de cette puissance rivale. La protection qu'ils accordaient à l'infâme Carrier a lassé le peuple souverain. On a proposé de faire de leur salle, rue Honoré, un atelier d'armes.

Ainsi, mon ami, ces Jacobins ne viendront plus dénoncer, calomnier vos opérations bienfaisantes, et les bénédictions que vous recevrez seront universelle (2).

(1) De nombreux écrits furent successivement publiés par Maignet, Rovère et Goupilleau au sujet de l'affaire de Bedoin. Maignet s'efforça de combattre les accusations élevées contre lui par ses collègues adversaires du régime de la Terreur.

(2) Cette lettre fut la dernière reçue de Marin par Goupilleau pendant sa deuxième mission. Le conventionnel retourne à Paris. La correspondance est interrompue pendant les mois de Frimaire, Nivôse, Pluviôse, Ventôse et Germinal an III (Décembre 1794 à Avril 1795).

Marin à Goupilleau

Paris, 16 Floréal an III de la République *(5 Mai 1795)*

Vous voilà donc, de nouveau (1), cheminant sur les grandes routes, pestant contre les maîtres de poste qui vous disent n'avoir point de chevaux pour les faire payer plus cher, et contre les aubergistes qui vous écorchent tout vif. Peut-être votre qualité de représentant vous met-elle à l'abri de ces vexations. Je le souhaite.

Nous avons perdu le célèbre ci-devant abbé Barthélemy. Il me parlait de vous le jour même de sa mort, avec l'intérêt que vous inspirez.

On annonce un arrivage de farines. Ce qui fait honneur à la nation c'est que la pénurie des subsistances n'excite aucun trouble, si ce n'est quelques propos de femmelettes bientôt étouffés.

La Convention s'occupe sans relâche des finances.

(1) Loi du 5 Floréal an III (24 Avril 1795), envoyant Goupilleau en mission dans les cinq départements de Vaucluse, Drôme, Ardèche, Lozère et Aveyron. Voici le texte de cette loi d'après les papiers de Goupilleau (nº 92) :

Extrait du procès-verbal de la Convention Nationale du cinquième jour de Floréal, l'an troisième, etc.

« La Convention Nationale, sur le rapport de son Comité de « Sûreté générale, nomme le représentant du peuple Goupilleau (de « Montaigu), pour se rendre dans les départemens de Vaucluse, la « Drôme, l'Ardèche la Lozère et l'Aveyron. Il est investi des mêmes « pouvoirs que les autres représentans du peuple envoyés en mis- « sion dans les départemens; le décret qui étend les pouvoirs d'Oli- « vier Gérente au département de la Lozère est rapporté. »

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux Procès verbaux. S. E. Monnet.

Marin à Goupilleau

Paris, 21 Floréal an III (*10 Mai 1795*).

La pénurie des subsistances s'accroît. Nous sommes réduits à deux onces de pain, quelquefois à une ou à zéro. Cependant point de trouble ! Les comestibles atteignent des prix tels que le rentier, après avoir mangé ses capitaux sera réduit à l'aumône. Seule la paix générale y remédiera, quand on n'aura plus douze armées à alimenter.

Votre *Lebon* (1) si mal nommé, va être mis en jugement. Fouquier (2) et sa séquelle ont subi le leur. La foule accable ces scélérats de malédictions.

Vous, vous ne recevez que des bénédictions mon cher ami, dans les régions que vous parcourez, surtout dans les lieux que vous avez délivrés de l'oppression.

La fin au prochain numéro.

MICHEL JOUVE.
MARCEL GIRAUD-MANGIN.

(1) Député du Pas-de-Calais, envoyé en mission à Arras y fit régner la Terreur. Condamné à mort le 9 octobre 1795.

(2) Fouquier-Tinville, l'ancien accusateur public du Tribunal révolutionnaire de Paris, exécuté le 7 mai 1795.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE NIMES

(1772 à 1775)

I

SA CRÉATION ET SES ATTRIBUTIONS

Tous ceux qui ont étudié sérieusement les institutions de l'ancienne France, savent que les édits royaux élaborés au Conseil d'État, ensuite signés par le Roi, étaient adressés aux Parlements, pour être enregistrés, formalité qui leur donnait *force de loi*.

Rarement ces corps souverains faisaient, à ce sujet, des remontrances à l'autorité royale. Mais, au XVIII[e] siècle, l'esprit philosophique qui avait gagné les grandes classes de la société, s'infiltra peu à peu parmi les magistrats de Paris et de la province, et des velléités d'indépendance, vis-à-vis du pouvoir, se manifestèrent daus plusieurs villes.

Notre but n'est pas d'écrire la lutte des parlements coutre Louis XV; cette étude a été faite par bon nombre d'historiens. Qu'il nous suffise de donner quelques détails sur les motifs de la suppression du parlement de Toulouse, et son remplacement, dans cette ville, par une cour de moindre importance, et dans notre région par la création du *Conseil supérieur de Nimes*.

Dès son avènement, le ministère Maupeou-Terray, porta ses vues sur la réforme judiciaire ; d'accord avec les États de Languedoc, il élabora un nouveau règlement qui ne convint pas au parlement de Toulouse, à tel point que par un arrêt du 14 juillet 1770, cette Cour cassa plusieurs articles de ce règlement. C'était sortir de ses attributions et empiéter sur le pouvoir législatif dont la connaissance ne lui appartenait pas. Aussi les États de la province ayant protesté contre l'attitude du parlement, le roi supprima, le 13 octobre, l'arrêt du 14 juillet.

Le Parlement ne se soumit pas ; il envoya des députés à la Cour, pour protester contre l'édit de justice qui venait d'être promulgué, et pour solliciter l'autorisation de faire des remontrances sur la suppression du parlement de Paris.

Le roi ne daigna pas répondre ; malgré ce silence le parlement lui adressa des remontrances, le 6 avril 1771, et le 4 mai suivant, prit une délibération violente s'élevant contre les réformes judiciaires, déjà mises en vigueur à Paris, après la suppression de l'ancien Parlement.

Disons, en passant, que, par ces réformes, le roi édictait *la gratuité de la justice*, *la suppression de la vénalité des charges*, qui était la source des nombreux abus introduits dans les tribunaux, et *la création d'un traitement* pour les officiers de justice nommés dans les nouvelles cours. On le voit, la réforme était juste, et toute à l'avantage du peuple.

La révolte du parlement de Toulouse contre l'autorité royale, fut son arrêt de mort. Par un édit, donné à Compiègne, au mois d'août 1771, le roi supprima cette cour souveraine, rendit la justice gratuite, et éteignit la vénalité des charges dans tout son ressort.

« Pas une des assertions contenues dans le préambule de cet édit, qui ne fut irréprochable et d'une parfaite exactitude. La magistrature n'avait qu'à gagner en considération et en respect, à recevoir des émoluments de fonctionnaires publics, juste rémunération payée par l'État, d'un travail accompli pour le bien de la société, au lieu de s'enrichir, par le moyen des épices, aux dépens des contribuables (1)... Rien n'était plus correct et plus équitable que ces mesures... La correction n'en pouvait être contestée... Quand à l'équité, elle n'était pas moins garantie, puisque le prince, loin de confisquer, comme le répétèrent tant de fois les déclarations des parlements, des propriétés individuelles, s'engageait à effectuer le remboursement des titulaires (1)... »

Le Roi, par un second édit, reconstituait le parlement de Toulouse sur de nouvelles bases, en réduisant le nombre de ses membres, et, au lieu de faire payer les offices, il les donnait gratuitement aux sujets qu'il y nommait, stipulant les gages qui seraient payés à chacun d'eux.

Enfin, par un troisième édit, le Roi créait, dans la ville de Nimes, un *Conseil supérieur*, auquel il donnait les mêmes attributions qu'au nouveau parlement, afin que la partie orientale de la province fut plus à portée d'une cour souveraine de justice.

Voici cet édit :

« Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous presents et à venir, Salut.

« Par nos édits du présent mois d'aoust, nous avons aboli la vénalité des offices dans notre Parlement de Tou-

(1) E. ROSCHACH. *Etudes historiques sur la province de Languedoc* (Nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*. Toulouse, Privat. 1876, t. XIII, p. 1211 et 1212).

louse, et nous y avons établi la distribution gratuite de la justice ; mais ces premiers bienfaits ue suffisent pas à notre tendresse pour nos Peuples, nous voulons encore procurer aux Parties les plus éloignèes des Juges qui, placés plus près d'eux, leur rendront une justice également prompte et désinteressée.

A ces causes, et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons par notre present Edit perpétuel, et irrévocable, dit, statué et ordonné, disons statuons et ordonnons, voulons et nous plait ce qui suit :

Article Premier.

« Nous avons établi et établissons dans la ville de Nismes, un Conseil Supérieur qui connoistra au souverain et en dernier ressort, de toutes les Matières civiles et criminelles, dans son arrondissement, sous le contre scel de notre présent Edit.

Article. II.

« Ledit Conseil supérieur sera composé d'un premier Président, de deux Présidents, de vingt Conseillers, d'un notre avocat, d'un notre Procureur, de deux Substituts, d'un Greffier civil. d'un Greffier criminel, de vingt-quatre Procureurs, et de douze Huissiers.

Article III.

« Attribuons au premier Président, dix mille livres,
A chacun des Présidents, trois mille livres,
A chacun des Conseillers, dix-huit cens livres,
A notre Avocat, deux mille cinq cens livres,
A chacun des Substituts, mille livres de gages,
Au moyen de quoi *il ne pourra être perçu*, en aucun cas, par nos dits Officiers, *aucun droit, sous aucune dénomination quelconque, à titre d'Épices, Vacations ou autrement.*

ARTICLE IV.

« Voulons que ceux que nous choisirons pour remplir les offices de Présidents,, de Conseillers, de notre Avocat, de notre Procureur, et de ses Substituts, audit Conseil, soient pour cette fois, pour leurs Provisions et Réceptions, aux dits offices, exempts de tous frais et droits, et même de marc d'or.

ARTICLE V.

« Les Présidents et Conseillers de notre dit Conseil supérieur, notre Avocat et notre Procureur audit Conseil *jouiront de la noblesse personnelle*, et elle sera transmise à leur postérité, dans le cas ou le père et le fils auront rempli, chacun pendant vingt ans, un desdits offices, ou seront morts dans l'exercice desdits offices, avant les vingt années révolues.

ARTICLE VI.

« Les officiers des sénéchaussées et sièges Royaux dans l'arrondissement de notre dit Conseil, y seront reçus et y prêteront serment,

ARTICLE VII.

« La finance des Offices de Greffiers, Procureurs et Huissiers, sera fixée par des rôles arrêtés en notre Conseil.

ARTICLE VIII.

« Nos Ordonnances, Édits, Déclarations et Lettres-Patentes seront, suivant l'usage, adressés à notre Parlement de Toulouse pour y être vérifiés, et après leur enregistrement, envoyés par nostre Procureur Général au dit Parlement, à notre Procureur au dit Conseil supérieur, pour y être vérifiés *et, après leur enregistrement, envoyés par notre Procureur Général au dit Parlement, à notre Procureur au dit Conseil supérieur, pour y estre* publiés à l'audience, sans qu'en aucun

cas ils puissent deliberer sur iceux, ni se dispenser de les exécuter; sera tenu notre Procureur au dit Conseil d'envoyer les dites Ordonnances, Édits et Déclarations, aux Sénéchaussées et sièges Royaux de son Ressort, lesquels certifieront le dit Conseil Supérieur de leur publication ; et notre Procureur audit Conseil donnera avis à notre Procureur-Général au Parlement de Toulouse, de la publication faite tant audit Conseil qu'aux Sièges inferieurs.

ARTICLE IX.

« Voulons, au surplus, que le Réglemeut que nous avons fait pour les Conseils Supérieurs du Ressort de notre Parlement de Paris soit observé et exécuté dans notre dit Conseil Supérieur.

« Si *Donnons en Maudement* à nos Amés et féaux Conseillers, les Gens tenant notre Conseil Supérieur à Nismes, que notre présent Édit ils aient à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelui garder, observer et executer selon sa forme et teneur : car tel est notre plaisir ;

« Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre Scel.

« Donné à Compiègne, au mois d'aoust l'an de grâce 1771, et de notre Règne le 57e.

« LOUIS, *signé*. — Par le Roi : PHÉLYPEAUX, *signé*.

« Visa ; DE MAUPEOU, *signé*. — Vu au Conseil : TERRAY, *signé*.

« *Enregistré au Parlement de Toulouse, le 3 septembre 1771* (1) ».

Le 7 octobre 1771, sous la présidence de Jean-Louis de Rouvière de Boissière, seigneur de Dions, Varangles, la Barthelasse, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, premier Président du Conseil Supérieur de Nimes, les membres de ce Conseil furent installés

(1) Imprimé de l'époque. A Nimes... A. Belle imprimeur... 1771 in-4°.

dans leurs fonctions, après avoir prêté le serment requis entre les mains de leur président. Ensuite l'assemblée décida de procéder à l'enregistrement de l'édit de création du Conseil, « en présence des citoyens de tous les différens ordres qui étoient accoûrus pour être tesmoins de la solennité du jour, et qui occupaient, non seulement l'entière espace qui forme le parquet, qui est très vaste, celle des pas perdus qui ne l'est pas moins, les Consuls étant en grande livrée, l'ordre des avocats, le Greffier en chef et tous ses commis, la communauté des Procureurs en la sénéchaussée, lesquels, par une espèce de concert unanime n'ont presque pas cessé de faire retentir la salle des acclamatians de *Vive le Roi, Monseigneur le Chancelier et le Conseil Supérieur...* rendant justice au Roi des soins qu'il daigne prendre pour assurer le bonheur de ses peuples et des citoyens de cette ville en particulier (1)... »

Le ressort de la nouvelle Cour comprenait les sénéchaussées et sièges royaux de Nimes, Montpellier et du Puy. Ses attributions étaient les mêmes que celles du Parlement de Toulouse nouvellement supprimé.

Un acte royal, annexé à l'édit de création, nommait les membres du Conseil Supérieur de Nimes, sur lesquels nous donnerons des renseignements dans la seconde partie de cette notice.

La création de ce Conseil fut accueillie dans la province par de vives manifestations de joie, mais son existence fut éphémère. Le nouveau système inauguré par le roi, journellement battu en brèche par les membres des anciens parlements, qui n'avaient pas voulu se rallier à la réforme si bien accueillie

(1) Imprimé de l'époque, à Nimes de l'imprimerie A. Belle, imprimeur du roy, près le Palais, 1771, in-4° de 6 pages.

par le peuple, ne tarda pas à crouler. Louis XVI, dès son avènement à la couronne, fut circonvenu par les titulaires évincés des anciennes charges des Cours souveraines et, par des lettres données à Versailles, le 20 février 1775, il rétablissait le parlement de Toulouse, tel qu'il était composé en 1771; en même temps un édit daté du même mois, supprimait le Conseil Supérieur de Nimes (1).

Mais pour atténuer ce qu'avait de cruel pour ses membres, cette brusque suppression du Conseil Supérieur, le Roi déclarait que :

« Les pourvus d'offices dans le Conseil Supérieur, auxquels la noblesse personnelle a été accordée par l'Édit de création d'icelui, continueront d'en jouir, et elle sera transmissible à leur postérité, dans le cas où le fils aura rempli pendant vingt ans un office dans les tribunaux dont les officiers jouissent de la noblesse personnelle, ou sera mort dans l'exercice dudit office avant les vingt années révolues... (2) »

Par un autre Édit le Roi augmentait les pouvoirs du Présidial de Nimes, qui dorénavant avait le droit de juger *en dernier ressort et sans appel*, toutes matières civiles de quelque qualité qu'elles fussent, qui pouvaient tomber en estimation, et qui n'excéderaient pas 2.000 livres de principal, et les dépens et restitutions de fruits provenants desdits jugements, de n'importe quelle somme et valeur, et en outre par provision, à la charge de donner caution jusqu'à 1.000 livres de principal, et 160 livres de rente.

(A suivre). PROSPER FALGAIROLLE.

(1) Cet édit ayant été publié pa M. E. Roschach dans ses excellentes *Études historiques sur la province du Languedoc*, nous ne le donnons pas ici.

(2) Imprimé de l'époque. A. Belle — 1775, in-4°.

LE CATILINA DE M. GASTON BOISSIER

En dépit de ses quatre vingt-un ans, M. Boissier est un infatigable travailleur. Sa vie est un très noble exemple. Admirablement versé dans la connaissance de l'histoire romaine et possédant à fond les moindres détails de l'époque *Cicéronienne*, il nous parle aujourd'hui de la conjuration de *Catilina*.

« On ne dira pas, en effet, qu'il cherche la nouveauté. » Y a-t-il un sujet dont on se soit plus occupé ? Mais la Science si bien informée de notre historien pouvait se donner le plaisir de renouveler même un pareil thème et de faire disparaître nombre d'obscurités. Et il s'est bien gardé de ne point mettre à contribution la psychologie de nos révolutions récentes. L'homme ne change pas.

Ses sources : Cicéron et Salluste. Cicéron dont la modestie n'était pas la vertu préférée pouvait-il manquer l'occasion de dire que, par le prestige de sa parole, il avait sauvé son pays ? A défaut de ses amis, il se décida à se célébrer lui-même et il « écrivit l'histoire de son consulat en vers et en prose, en latin et en grec. » Par une sorte de fatalité ces ouvrages ont disparu et de sa volumineuse correspondance avant 691 nous n'avons que 12 lettres. Mais nous possédons la plupart des *discours consulaires* et les quatre *Catilinaires*.

Par une suite de déductions rigoureuses, M. Boissier arrive à fixer entre 712 et 713 la date de l'apparition du *Catilina* de Salluste alors âgé de 45 ans. Dans le long prologue, Quintilius n'avait vu que des hors-d'œuvre et des lieux communs. Plus avisé, M. Boissier y a découvert des sentiments personnels et presque des confidences. Salluste nous y apparaît comme un désabusé « qui attaque sans pitié tous les partis. » Le petit S*abin d'Amiterne* froissé de n'avoir pas été nommé consul, se retire, aigri, de la politique, non pas dans ses terres mais dans sa maison de Rome ouverte aux hommes de lettres et aux politiciens. Quoiqu'en dise Mommsen, c'est moins pour défendre César que pour attaquer Cicéron qu'il écrit son *Catilina*. A-t-il réussi à dénigrer le grand orateur ? — Aussi, ne pourrait-on pas se contenter de donner pour raisons de cet ouvrage celles que Salluste a pris la peine de nous indiquer. D'abord, le sujet l'attirait. De cette conjuration qui devait intéresser le public vivement, il avait été le témoin. Et parce que personnellement il n'était pas intervenu dans l'action, il pouvait plus facilement garder sa liberté. De plus, n'avait-il pas les confidences de *Crassus* et celles de *César ?* Il était donc bien informé. « Mais ce qui lui convenait surtout dans un pareil sujet, c'est qu'il était dramatique, qu'il mettait aux prises des personnages importants, qu'il lui donnait l'occasion de tracer leur portrait, de les faire agir et parler, de peindre les mœurs du temps, toutes choses dans lesquelles il excellait et dont le public était alors très friand. »

Et cet ouvrage, Salluste mit beaucoup de soin à le bien écrire. Dans son style on sent le parti-pris et l'effort. Quel contraste avec celui de Cicéron ! « Les

mots ne sont pas d'abord tout à fait les mêmes ni pris dans le même vocabulaire. Salluste en emploie volontiers qui était hors d'usage et qu'il est allé chercher jusque dans les livres du vieux Caton. A côté de ceux-là qui lui paraissaient, sans doute, donner de l'autorité à son langage, il en introduit de plus simples ou même de tout à fait vulgaires pour avoir l'air d'éviter toute élégance d'école... Il aimait à relever les mots par la pensée et c'est en quoi il me semble qu'il a le mieux réussi. » Sa phrase, non plus ne ressemble pas à la période cicéronienne aux compartiments symétriques et aux périodes d'allure régulière et sûre jusqu'à la conclusion dernière. Salluste, au contraire va par bonds et par saillies, supprimant, comme Saint Paul les intermédiaires, sous intendant des idées. Et ne montrait-il pas ainsi, par cette contraire méthode de style. son antipathie pour Cicéron dont le prestige et la royauté littéraire étaient, du reste, en baisse à ce moment.

Salluste nous présente son personnage dans son cadre et dans son milieu social. Et, résumant par ces deux mots : *ambition* et *avarice* la corruption romaine d'alors, il se hâte de mettre en parallèle le bon vieux temps où l'on ne connaissait pas la cupidité : les citoyens vivant avec économie et ne rivalisant entr'eux que de vertu. Evidemment, ce sont là des mots et des boutades, si nous en croyons Tite-Live. Nous savons ce que valaient les vertus païennes !

Le milieu social où s'agite l'ambition impatiente de Catilina, ce cadre de corruption dans lequel l'aristocratie elle-même jouait si triste figure, n'était pas favorable à l'éclosion des vertus domestiques ou sociales. Catilina ne valait pas mieux qu'un tel

milieu. Cicéron le traite de concussionnaire, de séducteur et de scélérat. Salluste ne fait qu'ajouter à un portrait si vil et il entraîne l'opinion vers la sévérité. Catilina devient le type accompli du conspirateur et Virgile l'attache à un roc, dans les enfers. Catilina (de noble famille — gens Sergia — famille troyenne; nous dirions aujourd'hui, remontant jusqu'aux croisades) était-il vraiment coupable de tant de monstruosité ?

Arrivons aux faits qui se sont passés au grand jour. Il avait 25 ans quand il se mit du parti de Sylla revenant de l'Orient pour reprendre le pouvoir que Marius lui avait enlevé. Catilina avait besoin d'argent et Sylla le distribuait largement à ses amis. Le jeune débauché se mit à tuer et à piller comme Crassus pour augmenter ses ressources qui ne lui tenaient guère entre les mains. Il fallait bien payer son prestige et ses séductions.

A la mort de Sylla, il veut briguer sa succession. Mais il comprend que son ambition, pour arriver plus vite, doit se cacher quelques années et il vit à à Rome ou dans les provinces au milieu des débauches et des aventures de toute sorte, faisant servir ses fonctions à sa fortune ou à ses plaisirs. En 686, il est prêteur. L'année suivante il gouverne l'Afrique jusqu'en 688. De retour à Rome, il brigue le Consulat. Son échec l'impatiente et il recourt aux moyens violents. C'est donc ici que se place la première conjuration dont le but était de se débarrasser (les précédents étaient nombreux) de tous ceux qui lui barraient la route. Accusé, Catilina est absous. Il avait donc la liberté de se présenter aux élections de 690. Il avait Cicéron en face de lui.

Celui-ci était inquiet. Son frère *Quintus*, dans une

lettre qu'on pourrait appeler « *le manuel de l'élection* »,en indique les raisons. Cicéron était un parvenu et ne plaisait pas à l'aristocratie, contre laquelle il ne savait pas retenir ses saillies. Et s'il avait les chevaliers, riche bourgeoisie dont il faisait partie, la jeunesse était partagée. Il n'avait donc pas à compter sur les clients des grandes familles. Le peuple était son plus ferme espoir. Six concurrents étaient en ligne. Antoine et Catilina firent campagne contre Cicéron, et la corruption électorale déjà pratiquée fut employée de part et d'autre. La foule accourut au Champ-de-Mars et acclama Cicéron. C'était une grande victoire pour lui. Son bonheur ne fut pourtant pas sans épine puisqu'on lui donnait pour collègue Antoine, c'est-à-dire un contrôle et une inimitié, sans compter que les triumvirs Pompès, Crassus et César lui étaient hostiles.

Aux calendes de Janvier, Cicéron entrait en fonction. Or, dans toute l'histoire de Rome « il n'y eut pas de consulat aussi agité que celui de Cicéron. Il se divise en deux périodes : celle qui est la plus connue et où il fut aux prises avec Catilina, n'a occupé que les derniers mois de l'année; l'autre est remplie par des luttes de parole qui n'ont guère moins d'importance ».

Les éléments de la conjuration comprenaient les recrues réunies par Catilina lors de sa première tentative de prise de pouvoir, et aussi à l'époque de sa candidature au Consulat. Ces recrues lui venaient de l'Italie et c'était le meilleur de ses troupes, et de la ville de Rome qui fournit deux anciens Consuls, des prêteurs, des questeurs, des sénateurs et des membres de l'aristocratie. Cœlius, l'orateur redouté, était lui-même gagné à la cause. Le conspirateur

s'affilia aussi des femmes appartenant au plus grand monde. Et ces femmes besoigneuses d'argent ou quémandeuses de vanités et d'émancipation devaient se charger de gagner leurs maris ou bien... de les empoisonner.

Les conjurés formaient, en Etrurie, une armée de 20.000 hommes au dire de Plutarque et d'Appien. Un des généraux, Sittius, dont César se servira plus tard en Afrique, était un excellent choix; les autres étaient des agités ou des maladroits. A Rome, quoi qu'en dise Salluste, le peuple dut rester étranger à ce qui se tramait dans les hautes sphères de la société.

Avant d'en arriver aux moyens violents, Catilina voulut, une fois encore, essayer de la légalité. Il se présenta aux élections de 692, mais il échoua contre Silanus et Murena. Dès lors son parti fut pris. Les questions politiques occupaient peu de places dans sa conspiration. Il parlait bien de liberté, il est vrai; mais on n'en manquait pas précisément. Surtout, il promettait aux affamés les dépouilles des riches; la diminution ou l'abolition des dettes. A retenir aussi cette profession de foi : « Rebuté par les injustices et les affronts, privé du fruit de mes travaux, je me suis fait, selon mon habitude, le défenseur public des misérables ». Les moyens de succès étaient tout trouvés : L'assassinat et l'incendie.

Catilina se multipliait et Cicéron ne perdait pas son temps. Ce dernier réunissait le Sénat le 7 novembre et y prononçait la première *Catilinaire*. — Troublé par la vivacité de l'attaque, Catilina perd d'abord ses moyens puis il se ressaisit. Cependant, malgré ses belles assurances, tout le monde le traite d'ennemi public. Le conspirateur quitte alors la tribune et s'enfuit de Rome. Les hostilités allaient donc

commencer. Cicéron veut y préparer les Romains et c'est l'objet de la seconde *Catilinaire*.

A Rome, cependant, les amis du traître s'agitaient. Ils recrutent les Allobroges. Ce complot est découvert. Cicéron prévenu, avait échappé à la mort, et neuf des conjurés étaient arrêtés, traduits en justice tandis que les Allobroges étaient désarmés aux portes de la ville. Le soir d'un jour si bien rempli, Cicéron voulut expliquer au peuple tous ces événements. Cette troisième *Catilinaire* se termine par ces mots : « La nuit tombe ; allez adresser à Dieu vos hommages. Et fiez-vous à moi, Romains ». Cette journée du 4 décembre n'avait été qu'un triomphe pour le grand orateur. Le 5 décembre, la quatrième *Catilinaire* fut prononcée dans le temple de la Concorde, adossé contre le rocher, pour se garantir plus facilement. César, dans un discours qui est l'un des plus beaux de l'antiquité répondit à Cicéron en laissant voir surtout les responsabilités encourues par des mesures de rigueur contre les conjurés. Cicéron qui était inquiet, n'était pas de nature à briser l'indécision des sénateurs. Caton sauva la situation. Sa vigueur fit retourner les esprits et on acclama son courage. Cinq des prévenus furent condamnés à mort.

Cependant, Metellus, à la tête des légions de la Gaule et Petreius, lieutenant du consul Antoine, à la tête des milices recrutées à la hâte en Italie, enfermèrent dans l'étroit passage de Fœsulœ les conjurés. Ils se firent tous tuer. On trouva Catilina un peu en avant, entouré d'un tas de cadavres. « Il respirait encore et son visage gardait cette indomptahle fierté qu'il avait toujours eue pendant sa vie ».

Cicéron avait sauvé la République et sa vanité ne

se fit pas faute de le dire. Hélas ! les lendemains de sa victoire furent moins heureux pour lui.

Mais il faut lire tous ces détails intéressants dans le beau livre de M. Boissier. Nous pourrons du reste, glaner beaucoup, pour juger notre époque, dans ces annales si bien fouillées de la Républiqee Romaine.

F. Hugues.

JEANNE D'ARC

I

LA VOIX

Elle l'a vu planer au ciel le Séraphin
Resplendissant. Il crie : « O Jeanne, voici l'heure !
Au nom du Seigneur va, fuis ta douce demeure
Et sauve le pays de France et son dauphin ! »

Jeanne prie, à genoux sous le rayon divin
Et dit : « Vous voulez, donc, Messire, que je meure,
Car je ne suis, hélas ! qu'une fille qui pleure
Dont la force est faiblesse et le courage vain ! »

— « Au souffle des combats tu sècheras tes larmes.
Hâte-toi ; Beaudricourt déjà fourbit tes armes
Et les Saintes du haut des cieux t'assisteront ! »

Alors l'âme vaillante en sa grande détresse,
Un feu surnaturel illuminant son front,
Jeanne se redressa mystique et vengeresse !

II

CHINON

« Gentil Dauphin, pourquoi ne me croyez-vous donc
Mes Saintes m'ont parlé sous l'humble toit de chaume
Dieu maintenant, vous dis-je, a pitié du royaume.
Pitié de vous, pitié du peuple à l'abandon.

Gentil Dauphin qui serez roi, faites-moi don
De gens d'armes portant la cuirasse et le heaume ;
Et l'étendard au poing, une lance en ma paume,
Je délivre Orléans. Puis aux sons du bourdon

Reims nous ouvre ses murs et dans la cathédrale
Je vous mène sacrer en pompe triomphale ! »
— « Pas n'est besoin de gens, si Dieu lutte avec toi,

Pour vaincre les Anglais et dégager la Loire. »
— Allons, trêve aux discours. Les soldats, par ma foi,
Batailleront et Dieu donnera la victoire. »

III

ORLÉANS

Naguère grands jureurs comme des mécréants,
Tous, La Hire, Dunois, Armagnac et Xaintrailles,
Se sont signés, dévots au Dieu fort des batailles,
Depuis que la Pucelle entra dans Orléans.

Manants, vilains, bourgeois se haussent aux géants
Sur les pas de la vierge, à l'assaut des murailles.
La bombarde vomit le fer et les pierrailles.
Des Tourelles enfin croulent les murs béants.

Jeanne tombe ; son sang jaillit, mais la guerrière,
Excitant les soldats, prie et l'armée entière
Se rue aux échelons en un suprême élan.

L'Anglais fuit. Orléans est sauvée et la France,
Râlante sous Bedfort qui meurtrissait son flanc,
Bondit et salua d'un cri sa délivrance.

IV

REIMS

Les comtes, les marquis, les ducs et les barons
Aux surcots chamarrés d'or fin sont là. La foule
Déborde par les nefs, roule comme une houle
Et s'écriant : « Noël ! » brandit ses chaperons.

Sur le prince chaussé d'éclatants éperons
L'évêque étend les bras et de la sainte Ampoule
Le chrême consacrant solennellement coule,
Tandis que mugit l'orgue et sonnent les clairons.

Puis Charles sept revêt la blanche dalmatique
Et le manteau pourpré qui descend magnifique
Jusqu'aux tapis fleuris de lis et de jasmins.

Et debout à l'autel ruisselant de lumière,
Jeanne ombrage le roi des plis de sa bannière
Où Dieu trône, portant le monde dans ses mains,

V

ROUEN

LE PROCÈS

« Jehanne, croyez-vous être en état de grâce ? »
— « Ah ! si je n'y suis point, Dieu m'y fasse venir ;
Et si j'y suis encor, Dieu veuille m'y tenir. »
— « Dites pourquoi le populaire avait l'audace

De baiser votre main, vos habits et la trace
De vos pieds. » — « Je ne sais ; tel n'était mon désir,
Mais, il faisait ainsi sans doute par plaisir,
Mon cœur ayant toujours pris part à sa disgrâce. »

—« Satan n'avait-il pas sur vous de noirs desseins ?»
— « J'aime notre Seigneur et la Vierge et les Saints...
Ne m'interrogez plus, messires : je suis lasse

Et dans vos questions mon esprit s'embarrasse.
A Dieu renvoyez-moi ; c'est mon plus cher souci
Car de par Dieu je viens et n'ai que faire ici. »

VI

LE SUPPLICE

Hérétique, relapse, apostate, idolâtre,
Jeanne priait, baisant de ses regards la croix
Qu'Isambart lui tendait une dernière fois.
Liée à triple tour sur l'échafaud de plâtre,

Elle évoquait les soirs heureux autour de l'âtre.
Elle entendait encor les ineffables voix
Des Saintes lui parler aux clairières des bois
Quand le soleil sombrait à l'Occident rougeâtre...

Et tandis que sa chair grésillait sous le feu,
Sa grande âme, envolée au firmament de Dieu,
Vers la splendeur, la gloire et le bonheur suprême,

Rayonnante d'amour et de sérénité,
Par delà les clameurs, l'insulte, le blasphème,
Monta dans le ciel pur de l'immortalité !

RAYMOND FÉVRIER

CHRONIQUE LITTÉRAIRE DU MIDI

(VAUCLUSE)

Les journaux ont annoncé que la municipalité d'Orange allait mettre à exécution un projet de restauration complète du *théâtre antique*. Pour mener à bien cette entreprise on se proposerait de demander au gouvernement l'autorisation d'une loterie d'un million dont le produit servirait à couvrir les frais des travaux.

Dans le *Mercure de France* du 1er Mars dernier, M. Gabriel Boissy proteste énergiquement contre ce projet et prend l'initiative d'un appel à la Chambre des députés et à la commission des monuments historiques afin d'en empêcher la réalisation. Sous le titre de « *plaidoyer pour la préservation du théâtre antique d'Orange* » il développe avec éloquence tous les arguments qui condamnent l'œuvre à laquelle les édiles de la moderne *Arausio* voudraient nous intéresser. Nous aimons à penser que la cause plaidée par M. Boissy est dès à présent gagnée dans l'esprit de tous les lettrés, de tous les artistes. Sans attendre la décision qui statuera sur le sort du projet arausien nous nous empressons d'associer la *Revue du Midi* à la protestation du *Mercure de France*.

M. Gabriel Boissy ne prétend point interdire qu'on touche en quoi que ce soit aux ruines vénérables d'Orange. Il estime, au contraire, comme nous, que des réparations, sont indispensables. Mais, avec raison, il ne veut pas que, de ce monument pathétique, consacré par les siècles, on fasse un postiche sacrilège, et qu'on substitue à la sublime patine

millénaire qui le couvre la teinte criarde des architectures neuves. Il s'explique en détail sur le programme qu'il conviendrait d'adopter au lieu et place du projet municipal.

Comme lui nous classons parmi les travaux nécessaires le rétablissement des gradins de la troisième précinction sur les voûtes existantes, le rétablissement des escaliers extérieurs desservant les deuxième et troisième séries de gradins et quelques autres travaux de menue consolidation. Quant a la fermeture des brêches est et ouest, M. Boissy la déclare acceptable mais non souhaitable. Sur ce point nos souhaits tendraient au contraire à la réalisation de ce travail. Il est indispensable pour garantir la scène et les spectateurs, du mistral. On sait combien de fois les tourbillons glacés de l'aquilon tombant en plein août sur les rives du Rhône ont jeté le désordre dans les représentations d'Orange et refroidi l'enthousiasme brûlant des spectateurs. La bataille de coussins qui succède habituellement au drame semble avoir pour origine le besoin qu'éprouvèrent les assistants de se réchauffer par un violent exercice après une glaciale veillée. L'orbe tutélaire de l'enceinte latérale réédifiée rendra à nos foules contemporaines la tiédeur du théâtre tel qu'il était autrefois.

Autant que l'éminent écrivain du *Mercure de France* nous qualifierons de désastreuses et d'abominables les entreprises architecturales ayant pour but le rétablissement de la scène antique ou des murs du pulpitum. Toute tentative en ce sens serait de l'odieux vandalisme. Nous joignons notre faible voix à celle de M. Boissy, et nous crierons avec lui : « Guerre aux retapeurs ! ».

En même temps qu'à nos législateurs et à nos architectes des monuments historiques, le *Mercure de France* fait appel pour la protection artistique du théâtre antique, à « Mistral prince de Provence, à Paul Mariéton, Peladan, Mouzin, Pierre Devoluy, Deluns-Montaud, Antony Réal, » à tous ceux dont l'écho du *grand mur* fit délicieusement vibrer l'âme en ces magiques nuits d'Orange. Cet appel sera certainement entendu.

PIERRE LAURIS.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles, par Jean Raybaud, publiée par l'abbé C. Nicolas, curé-doyen de Saint-Gilles, tome II. 393 p. Nimes, A. Chastanier, 1906.

L'infatigable activité de l'éditeur et le louable concours que lui prête l'Académie de Nimes, mettent les savants en possession du tome II de cette utile publication, peu de temps après l'apparition du tome 1er (1904), annoncé ici-même en son temps. Le tome 1er donnait le ms. de Raybaud depuis l'origine de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem jusqu'au 52me grand prieur de Saint-Gilles, en 1449. Le tome second achève cette histoire manuscrite, avec les 41 grands prieurs suivants. Raybaud étant mort en 1752, son ms. s'arrête à 1751.

L'éditeur reproduit un plan du grand prieuré de Saint-Gilles au XVIIe siècle, d'après les archives des Bouches-du-Rhône. Il reproduit aussi 22 sceaux décrits par Raybaud. Il publie l'histoire de la province de Provence des Templiers, avec 4 sceaux et des armoiries. Une table alphabétique de noms de personnes et de lieux termine le volume.

La richesse des renseignements des deux volumes parus, fait vivement désirer que M. le chanoine Nicolas mène à bien son projet de compléter le ms. de Raybaud, en écrivant lui-même l'histoire du grand prieuré de Saint-Gilles jusqu'à la Révolution. Nul n'est mieux qualifié pour cette tâche. l'Académie de Nimes méritera toute la reconnaissance des érudits, en continuant à l'auteur le concours qu'elle a donné à l'éditeur. Elle ramènera dans le Gard, par l'achèvement des trois

volumes de l'ensemble de la publication, une partie de la gloire à lui ravie par l'ironie des choses, qui attribua aux Archives des Bouches-du-Rhône le fonds d'archives du grand prieuré de Saint-Gilles.

E. B.

NOTES ET RECHERCHES

UNE DÉLIBÉRATION SUR LA TENUE DES NOTAIRES AU XVII[e] SIÈCLE

L'habit fait le moine. Tel était du moins l'avis de la corporation des notaires de Nimes au XVII[e] siècle. Les temps étaient difficiles les affaires, rares ; les clients, mauvais payeurs. Les offices rendaient peu et leurs titulaires soignaient très mal leur tenue ; ils faisaient des économies sur leur garde robe ; se montraient en public avec des costumes mal accomodés à la gravité de leurs fonctions en quoi ils compromettaient la dignité de leur corporation et de leur ministère. Encore un pas et on les aurait confondus avec les procureurs au présidial leur jaloux adversaires. L'abus ne pouvait se supporter. La Compagnie s'en émut et règlementa de la façon qu'on va voir.

DÉLIBÉRATION DU 17 JUIN 1692

Lad. compagnie ayant aussy remarqué sa grande négligence et son relaschement pour la conservation de ses prérogatives jusques là que les particuliers qui la composent ne portent plus aucune marque de leur charge ayant même depuis longtemps dépoulié leurs robes, manteaux noirs et

habits déçans. Ce qui entre autres choses a fait concevoir au menu peuple un tel mépris pour les personnes et pour les charges desd. notaires que présentement ils les mêlent et les confondent avec eux, estant ainsi privés des rangs et secances qui leur appartiennent de droit par la création de leurs offices et par les édits, arrêsto et règlemens faits et donnes au suget d'iceux, a quoy desirant la dite compagnie d aporter quelque remede elle a cru devoir au moins obliger les particuliers de son corps de reprendre les anciennes robes et habits decans que leurs devantiers portoient et qu'ils ont negligamment delaisses.

A cest effet meme pour se conformer aux usages des autres notaires des principales villes du royaume, il a este résolu que désormais les notaires de cette ville de Nismes qui assisteront en corps dans les processions assemblées et solennités publiques y seront en robes longues et habits decans, que ceux qui voudront à l'avenir estre admis auxd. charges et estans dignes seront presentés soliciteront et seront recens en habit noir et robbe longue et que plustôt que de donner leur requeste ils payeront les droits d'entrée accoutumés et fairont civilité à la compagnie en la personne des doyen et sindics.

Ainsi conclu et délibéré. Et ont signé : Borelli, Temple, Roque, Ferrand, Haon, Monfaucon, Blanc, Daleirac.

G. M.

VIEUX INVENTAIRES D'ÉGLISES

Par ce temps d'inventaires tumultueux, on lira peut-être avec un sentiment plus reposant quelques extraits d'inventaires, opérés dans l'union la plus parfaite, en 1478 et en 1538 pour l'église de Valabrègue, et en 1466 pour l'église voisine de Saint-Étienne-de-l'Herme, aujourd'hui ruinée.

I

Fragment d'un inventaire du trésor de l'église Saint-André de Valabrègue, rédigé le 23 octobre 1478, en latin (Archives du Gard, E. 1.089, notaire Raimond Espiard). Cet inventaire commençait à un folio 207 qui manque. La par-

tie conservée subsiste dans les feuillets 208 et 209. Je traduis pour les profanes.

«..... Suivent les autres chapes. Et premièrement, une chape ancienne de soie rouge, de peu de valeur, dite de B. Dazonat, avec velours. Item, autre chape dite de G. de Mons, brodée, *testuta*, de léopards de soie, avec les armoiries suivantes : G de $\frac{\dagger}{o}$. Item, deux manipules rouges et une étole rouge, de peu de valeur. Item, une autre chape de soie rouge, pour tous les jours, de peu de valeur. Item, un poêle, *pallium*, de soie, avec les armoiries des Quiqueran (1) et de Béatrix de Coyran, trois saules et trois bourdons. Item, un coussin (?), *tessonum*, de soie, pour poser l'Évangile quand on chante, « ad reponendum quando decantatur Évangelium ». Item, une couronne d'argent, brisée en trois parties, ornée de petites gemmes et de perles, avec son étui, *som* [*e*]*stuch*. Dans l'étui, des chapelets d'ambre, de corail et d'argent : « una cordata de paternostres de ambro, et unos de coralh, cum certis paternostres argenti ». Les ouvriers (2) de la fabrique de l'église ont fait, depuis, réparer la couronne avec des pierreries (Note marginale). Item, un calice acheté nouvellement. Item, quatre calices d'argent avec leurs patènes. Item, un grand reliquaire d'argent doré, nouvellement exécuté, parce qu'on avait volé l'autre. Item, une grande croix d'argent doré, nouvellement exécutée, avec onze pommeaux, *pomellis*. Item, une autre grande croix d'argent, ancienne, *vetam*. Item, onze aubes avec amicts. Item, 37 nappes, 4 longières et 3 serviettes de chanvre. Item, 8 petits coussins, *pulvinaria*, pour poser sur les autels. Item, 4 étuis de corporaux. Item, un émouchoir, *moscalh*, de soie. Item, un manteau de la Vierge. Item, des courtines de soie rouge. Item, une courtine blanche pour le grand autel. Item, un poêle pour l'autel de Saint-André. Item, un autre en soie, pour l'autel de la Vierge. Item, un autre pour l'autel de Saint-Jean. Item, une nappe bleue, *glasse*, avec ses glands, *floquetis*. Item, une autre où sont les Apôtres. Item, un petit coffret entouré de voiles, de peu de valeur. Item, un missel donné par messire Barthélemy Dazonat. Item, un manteau de la

(1) Ancienne famille d'Arles.

(2) Membres de l'œuvre ou fabrique.

Vierge, de soie verte. Item, une nappe pour l'autel de la Vierge, ouvrée et brodée. Item, une autre nappe ornée de fil d'or et de fil noir. Item, quatre houppes pour décorer les autels. Item, un parement pour l'autel de Saint-André, orné d'étoiles Item, un manteau de saint André, de peu de valeur. Item, une aube riche, *paratam,* plus neuf tant neuves qu'usées. Item, dans un alabastre ou « boyssière », une pierre de cristal, montée en argent doré, pour tenir l'hostie. Item. un petit coffret où sont beaucoup de reliques Item, deux petites patènes de bois, de peu de valeur... Item, un capuce pour Saint André, rouge et de peu de valeur. Item, une bannière de soie, de peu de valeur. Item, une rose de sainte Marguerite. Item, une autre cuculle, *cazulam,* pour tous les jours. Item, un voile bleu, *glasse*. Item, un autre missel pour tous les jours, et certains livres de chant, avec un épistolaire, dans le chœur de l'église et pour son service. Item, trois clés de la porte de l'œuvre, qui la ferment bien. Item, un livre intitulé : *Les Fleurs des Histoires*, écrit sur parchemin, en lettres moulées ».

II

Le 28 juillet 1538, les fabriciens de Valabrègue font un nouvel inventaire. Ici, le commencement de l'acte a été conservé, et c'est la fin qui manque (Archives du Gard, E. 1.110. Notaire Guillaume Rivière) :

« Inventaire du bien meuble, joyeaulx et ornamens de la esglise de Vallabrègue, qui sont dans la sacre[stie]....... baillés sur la charge de Jehan Romyeu et de Antoine Folchier le vieulx, recteurs de l'euvre de lad. esglise......... Premièrement, fait le signe de la croix, a esté trouvé dans lad. mayson et sacrestie, c'est assavoir la belle croix. Item, une autre croix. Item, sept calices comprins ung que l'on dit qui apartient à saint Michel. Item, une custodie d'argent, suredaurée, belle. Item, les casubles *sive* abilhemens sacerdotelz roges, pour le prebtre diacre et soubz diacre, et tout leurs garnimens. Item, les abilhamens pour le prebtre diacre et subdiacre, de coleur perse. Item, les abilhamens sacerdotelz pour le prebtre diacre et subdiacre sur colleur verde. Les dessusd. abilhamens sont ployés

chescun en sa nape. Item, les vestemens blans de damas, avec diacre et subdiacre, aussi ployés avec une nape. Item, une petite casuble blanque. Item, une autre casuble d'Angetz, pour le service que l'on fait le jour et feste dez Ignoscens. Item, une casuble roge, avec son manipol et nape. Item, une casuble de demye ostade blanche, avec sa nape. Item, une casuble perce, avec ses apartemens. Item, une casuble de drap d'or, avec toutes ses apartenenses, pour le service que l'on fait le jour et feste de sainct André. Item, une autre casuble verde, sans manipol et sans estolle, ployée avec sa nape. Item, une autre casuble avec sur colleur de gris, ployée avec sa nape, pour le service que l'on fait le jour de Penthecostes. Item, une autre casuble perce, ployée avec sa nape. Item, les abilhamens pour une chapelle, d'estamet roge, donnés par Monsieur de Sainct-Véran, pour lors juge mage de Nismes, maintenant conseillier pour le Roy en son Grand Conseilh. Item, une cape roge. Item, une autre cape blanche. Item, une autre cape verde, avec sa nape. Item, une autre cape violete. Item, une cape noire. Item, le palli de cire (1). Item, deux abilhamens pour deux enfans, pour le service de l'esglise. Item, de pièces pour fere les estolles dez abilhamens. Item, quatre estutz pour tenir les corporaulx. Item, ung calice de polpre avec sa paix. Item, huyt coyssins, tant bons que maulvays. Item, ung donne vent. Item, troys casubles pour toutz les jours. Item. six aulbes. Item, une casuble sans nape, de petite valleur ». La suite manque.

III

Enfin, voici l'inventaire du trésor de la chapelle de Saint-Étienne de l'Herme, sur le territoire de Montfrin, et aujourd'hui ruinée. Il fut dressé le 25 janvier 1466, en latin (Arch. du Gard, E. 1.086. Notaire Raimond Espiard). Je traduis.

« Premièrement, un grand reliquaire de pourpre, *pèupré*, plus un autre petit, également de pourpre. Item, un calice avec sa patène, également de pourpre (2). Item, un calice

(1) Du latin *pallium de serico*, poêle de soie.

(2) On a déjà vu un calice de pourpre dans l'inventaire de 1538. Il doit s'agir, soit d'une teinture du métal au moyen des procédés alchimiques exposés par M. Berthelot, soit d'une couleur due à l'émaillage.

d'argent doré avec sa patène et son étui de cuir. Item, un missel commun. Item, deux petits coussins pour poser sur l'autel. Item, une aube de perse, *percea*. Item, une chasuble perse, de satin perse, munie d'un amict, avec étole et manipule. Item, une autre chasuble commune de peu de valeur, avec aube, manipule, étole et amict. Item, une étole de soie verte et un manipule. Item, des parements d'aube de satin perse. Item, deux burettes d'étain, *argoletas stagni*. Item, deux corporaux ».

Qui n'aimerait aujourd'hui voir dans un musée cette croix d'argent, déjà antique au xve siècle, cette chape aux léopards armoriée, ces calices de pourpre et ce manuscrit des *Fleurs des Histoires* ?

Ed. Bondurand.

LES JARDINS DE SAINT-PRIVAT EN 1644

Il est bien peu de lecteurs de la *Revue du Midi* qui ne connaissent le château de Saint-Privat, et n'aient erré dans les bois de ce domaine magnifique, traversé par le Gardon et le Pont-du-Gard. Madame Calderon y exerça une hospitalité restée unique par son charme et la qualité des invités. Après elle, M. Calderon aimait à revenir dans cette demeure où il y avait eu tant d'éclat, tant d'esprit et de gaîté, pour y vivre de souvenirs avec quelques amis. Je n'ai fait qu'entrevoir, dans ma jeunesse, la période brillante. Quant à la période de recueillement, il m'est arrivé quelquefois d'en goûter l'austère et impressionnante poésie, grâce à l'amicale bonté de M. Calderon. Un jour, il y a bien des années déjà, nous nous trouvions dans la bibliothèque en noyer sculpté, M. Calderon, son vieil ami Jules Bonnet et moi. Notre hôte aimait à évoquer le passé de Saint-Privat, où des restes antiques attestent l'existence d'une villa romaine. Il caressait la pensée que ce fut autre-

fois la villa de Prusianum, appartenant à Tonance Ferréol, préfet du prétoire des Gaules. Il prit sur un rayon les lettres de Sidoine Apollinaire, et me pria de lire à haute voix la fameuse lettre XXXVIII, à Donidius, où Sidoine décrit les domaines de Ferréol et d'Apollinaire, sur les bords du Gardon. Nous savourâmes lentement les délices de l'hospitalité antique. Jeu de paume, jeu de dés, riche bibliothèque, où figuraient Augustin, Varron, Horace, Prudence, Origène, repas gais et instructifs, promenades à cheval, bains d'étuves, bains de rivière dans le Gardon, qui servait de limite aux deux propriétés, soupers luxueux. L'une des deux maisons avait pour perspective des plaines découvertes, que l'on pouvait identifier avec celles de Remoulins, l'autre avait vue sur des forêts, comme Saint-Privat. M. Calderon abandonnait sa nature énergique à cette harmonie. M. Jules Bonnet, le normalien nourri de lettres anciennes, qui resta toujours enthousiaste, vivait son rêve de poète. Moi, le plus jeune, j'ai gardé de cette communion intellectuelle un souvenir ineffaçable.

La villa romaine périt aux grandes invasions. Sur ses ruines, le moyen âge édifia des tours et une demeure féodale, au pied de laquelle se bâtit l'humble village de Saint-Privat, aujourd'hui disparu, absorbé par le château. Au sortir du moyen âge, le château devint un asile de la Réforme. Gratien Charvet et Jules Bonnet ont retracé son histoire. Le 27 juin 1590, le ministre réformé Jacques Pineton de Chambrun y célébra, dans la salle des Prophètes, le mariage de Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, lieutenant de sénéchal, avec Sarah de Guerrier, fille du seigneur de Fournès (Arch. du Gard, E. 1120, notaire Guiraud Longuet).

On ne pensait guère, pendant la sombre époque des guerres de religion, à l'embellissement des jardins. Du moins faut-il attendre l'année 1644 pour trouver un bail passé par Henri de Faret, seigneur de Saint-Privat, sénéchal de Beaucaire et Nimes, à un jardinier du diocèse de Meaux, Jean Pledeu, en vue de mettre en état les jardins de son domaine (Arch. du Gard, E. 1124, notaire Henri Maurensac). L'acte est du 1er octobre 1644.

En voici quelques extraits.

M. de Saint-Privat baille ses jardins pour quatre ans. Le preneur devra « bien et deuement entretenir led. jardin, le garnir de toute sorte d'*hortollisse*(légumes) ; ensemble tiendra touttes les allées, parterre et bois en compartiment, nettes et bien ratissées ; comme aussi tondra lesdits parterres et sipprès (cyprès) aux saisons propres, bien et deuement, remplasera les arbres fructiers mortz, ensemble les siprès, bois d'*aladers* (alaternes) et buys, et travalhera en bon [père de famille] l'allée que [est] au bout du jardin en palissade ; et entretiendra le porticque, ensemble les horangers et fleurs, comme aussi les freses et experges ». Le bailleur « prandra sa provision d'*ortollisse*, comme sont choux, blettes, *endives* et autres choses. Et pour les pois, fèves et *faviols*, n'en pourra prendre que pour l'usage de sa table ; comme aussy ce comp[ten]tera d'une table d'oignons quy ce mang[ent] l'estaict (l'été), et d'une autre l'hiver ». M. de Saint-Privat se contentera aussi « d'une demy table de pourreau, et autre demy table *pastenargues* (carottes). Et pour des eaux (aulx), led. seigneur luy en bailhera (au preneur) pour en faire une demy table, et après estant, lesdits (aulx) ce partageront. Item, que touttes les courges barbaresques hivernenques ce partageront. Item, ledit seigneur ce réserve les fruictz que proviendront des arbres desdits jardins. Item, sera permis audit jardinier rentier de prendre tant de femier qui sera nécessere pour l'usage dud. jardin. Plus sera permis aud. rentier lesd. jardins estant en bon et deubt estat, de aller travalher ailheurs. Item, led. seigneur promet aud. rentier luy paier chascun an la quantité de quatre salmé bled *conségal*, soixante livres argent, ung demy vaiseau vin et aultant de trempe (piquette), en quatre payes et quartier entissippés, sault le vin, quy ce payera à la récolte ». Le bailleur nourrira le rentier « le temps qui travalhera à mestre en estat et reppliser (repriser, réparer) la lallé (l'allée) quy est au bout du jardin »

Dans cet acte, l'utilitarisme l'emporte sur les préoccupations esthétiques. Cependant, il est intéressant de noter un parterre dessiné en compartiments, des ifs taillés (sipprès), des buis, un portique, des orangers et des fleurs. C'est la civilisation qui cherche à rentrer dans un pays dévasté par les guerres religieuses.

La fantaisie orthographique du bon notaire de Vers est digne de l'inculture d'une communauté ruinée, comme toutes les autres, par les gens de guerre des deux partis, et qui, le 20 septembre 1643, refuse de ratifier le louage de Jean Vincens, « mestre d'escolle, tant pour enseigner les enfens dud. lieu, que pour faire les tailhes et prendre toutte les deslibérations. » Ces pauvres gens disaient fièrement, en blacboulant l'instituteur : « Quy envoyoit ses enfens aud. Vincens, quy le payasse » ! (Arch. du Gard, E. 1122, notaire Henri Maurensac).

Ed. Bondurand.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Cartes d'excursions dans le centre de la France et les Pyrénées (relations Midi-Orléans). Cartes individuelles

Il est délivré, du 15 Juin au 15 Septembre, au départ des Gares de Paris (Quai d'Orsay, Pont-Saint-Michel et Austerlitz) des cartes d'excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.

Ces cartes donnent droit :

1° **A un voyage aller** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires de Paris au point d'accès choisi par le Voyageur sur l'une des zones de libre circulation ci-après définies et en empruntant l'un des itinéraires suivants :

a) Paris, Blois, Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Dax et Bayonne ou Puyôo pour les zones **B** et **D**.

b) Paris, Vierzon, Châteauroux, Limoges, Uzerche, Brive et Toulouse (*viâ* Souillac, Montauban ou *viâ* Saint-Denis-près-Martel-Capdenac) pour les zones **B**, **C** et **D**.

c) Paris, Vierzon, Montluçon ou Saint-Denis-Près-Martel, Aurillac, Neussargues et Béziers (avec faculté d'interruption entre Banassac-la-Canourgue et Aguessac ou Millau) pour les zones **C** et **D**).

d) Paris, Vierzon, Aurillac ou Saint-Denis-près-Martel pour les zones **A** et **E**.

2° **A la libre circulation** sur les lignes comprises dans la dite zone avec arrêts facultatifs à toutes les Gares.

3° **A un voyage retour** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires du point où le Voyageur abandonne la zone de libre circulation à Paris et en empruntant, en sens inverse, l'un des itinéraires désignés au 1°.

Les lignes comprises dans les zones de libre circulation sont les suivantes :

Zone **A**. — Saint-Dénis-près-Martel à Arvant, Viescamp-sous-Jallès à Figeac, Neussargues à Millau, Mende au Monastier, Séverac le-Château à Rodez, Rodez à Saint-Denis-près-Martel.

Zone **B**. — Bayonne à Toulouse-Matabiau, Bayonne à Irun (1), Bayonne à Saint-Étienne-de-Baïgorry, Ossès à Saint-Jean-Pied-de-Port, Puyôo à Saint-Palais, Autevieille à Mauléon, Pau à Laruns-Eaux-Bonnes, Buzy à Oloron-Sainte-Marie, Lourdes à Pierrefitte-Nestalas, Tarbes à Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan à Arreau-Cadéac, Montréjeau à Bagnères-de-Luchon, Boussens à Foix, Portet-Saint-Simon à Ax-les-Thermes.

Zone **C**. — Toulouse-Matabiau à Montpellier (*viâ* Cette et Montbazin-Gigean), Toulouse à Ax-les-Thermes, Bram à Pamiers, Moulin-Neuf à Lavelanet, Belvèze-Aude à Limoux, Carcassonne à Quillan, Rivesaltes à Quillan, Perpignan à Villefranche-Vernet-les-Bains, Elne à Arles-sur-Tech, Narbonne à Port-Bou (1).

Zone **D**. — Lignes énumérées ci-dessus aux zones **B** et **C**.

Zone **E**. — Saint-Denis-près-Martel à Arvant, Neussargues à Béziers, Mende au Monastier, Séverac-le-Château à Saint-Denis-près-Martel, Figeac à Viescamp-sous-Jallès, Béziers à Montpellier (*viâ* Cette et Montbazin-Gigean), Béziers à Toulouse, Narbonne à Port-Bou (1), Elne à Arles-sur-Tech, Perpignan à Villefranche-Vernet-les-Bains, Rivesaltes à Quillan, Carcassonne à Quillan, Belvèze-Aude à Limoux, Bram à Pamiers, Moulin-Neuf à Lavelanet, Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes, Castelnaudary à Rodez, Toulouse à Capdenac, Toulouse à Montauban, Montauban à Bédarieux, Teissonnières à Albi, Montauban à Saint-Denis-près-Martel.

Les prix totaux des cartes individuelles sont ainsi fixés :

	1re CLASSE	2e CLASSE	3e CLASSE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Zone **A**..................	150 »	105 »	70 »
— **B** ou **C**............	190 »	140 »	95 »
— **D** ou **E**............	230 »	170 »	115 »

Sur ces prix, il est accordé pour les familles une réduction qui va de 10 % pour la deuxième personne, jusqu'à 50 % pour la sixième et les suivantes.

Pour tous renseignements, consulter soit le tarif commun G.V. 106, soit le livret dont il est fait mention dans l'*avis* de la page suivante.

(1) Toutefois, pour revenir d'Irun à Hendaye et de Port-Bou à Cerbère, les Voyageurs devront se munir de billets dont le prix est dû par eux aux Compagnies Espagnoles.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Les voyageurs peuvent effectuer des voyages sur le réseau du Midi (notamment dans les Pyrénées et aux Gorges du Tarn) au moyen d'une des combinaisons suivantes comportant de notables réductions sur les prix ordinaires des places :

1° Billets d'aller et retour individuels et de famille, de toutes classes, à destination des Stations thermales et balnéaires situées sur le réseau du Midi. Durée (1) 33 jours, non compris le jour du départ et d'arrivée.

2° Billets de voyages circulaires Paris, Centre de la France, Pyrénées, Provence et Gorges du Tarn, de 1re et 2me classe

Durée (1) 20 jours pour les voyages intérieurs Midi (G. V. 5) et 30 jours pour les voyages communs avec l'Orléans et le P.-L.-M. (G. V. 105). — En outre, il est délivré, sur les réseaux du Midi et d'Orléans, des billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits pour permettre aux voyageurs porteurs de billets de voyages circulaires de visiter des points situés en dehors du voyage circulaire : les Eaux Bonnes, les Eaux-Chaudes, Carcasssonne etc.

3° Billets spéciaux d'aller et retour, de toutes classes pour Lourdes, délivrés au départ de toutes les gares des réseaux de l'Etat, du Nord, de l'Ouest, de l'Est, du P.-L.-M., d'Orléans et dans toutes les gares du Midi situées à plus de 150 kilomètres de Lourdes.— Durée de validité variable suivant la longueur du parcours : 4 à 12 jours non compris le jour de départ.

AVIS. — Un **livret** indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectués les divers voyages d'excursions, de famille, etc., sera envoyé gratuitement à toute personne qui fera parvenir au service commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrondissement), le montant de l'affranchissement du livret, soit 0 fr. 25.

Vente de documents par la Compagnie du Midi :

a. — Au Bureau commercial, à Paris. — *b.* — Dans toutes les bibliothèques des gares du réseau du Midi. — *c.* — Dans toutes les bibliothèques de la maison Hachette situées dans les gares.

PYRÉNÉES	I. De la Bidassoa au Gave d'Ossau.	0 fr.	50
	II. Du Gave d'Ossau à la Garonnne	0	50
	III. De la Garonne à l'Ariège.....	0	50
	V. De l'Ariège à la Méditerranée..	0	50
Carnet de cartes postales illustrées sur les Pyrénées...		0	50

(1) Faculté de prolongation moyennant 10 0|0.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SOUS LE PREMIER EMPIRE

La Révolution avait laissé au Consulat, en matière d'instruction publique, beaucoup d'idées, de très beaux rapports (1), mais bien peu d'institutions pratiques. La suppression des congrégations avait dispersé le personnel enseignant avant 1789. Les maîtres manquaient, s'il y avait encore des élèves. Quelques ecclésiastiques échappés à la tourmente révolutionnaire, d'anciens professeurs laïques jadis attachés aux maisons de l'Oratoire, ce qui restait des magisters de village du bon vieux temps, tels étaient à peu près les seuls professionnels de l'enseignement. D'ailleurs, liberté presque entière laissée de s'improviser maître d'école nul examen : sous un contrôle illusoire des administrations, ouvrait classe qui voulait et enseignait ce qu'il voulait ; le plus souvent ce n'était pas grand chose. A Nimes, il existait un établissement d'instruction secondaire officiel ; c'était une des 95 écoles centrales instituées par le décret du 25 février 1795. Voici en quels termes un auteur

(1) Notamment ceux de : *Talleyrand*, à la Constituante, 10 septembre 1691 ; *Condorcet*, à la Législative, 20 avril 1792 ; *Danton*, à la Convention, 27 vendémiaire an IV. Entre temps, un plan de *Lepelletier*, présenté et commenté par *Robespierre*. L'œuvre de Condorcet est la plus considérable.

contemporain, très compétent d'ailleurs, mais qui était un peu, pour ne pas dire beaucoup, de la maison, en appréciait les services. « Après la destruc-
« tion des congrégations et une longue lacune dans
« l'instruction publique, une école centrale a été
« enfin érigée. Elle a eu de rapides progrès parce
« que les professeurs ont eu le bon esprit de faire de
« l'école un simple collège, et que des talents émi-
« nents, sans renoncer à pousser l'enseignement
« aussi loin que possible, n'ont pas dédaigné de le
« commencer par des rudiments et de se mettre à
« la portée de l'enfance. Un pensionnat a été orga-
« nisé dans l'enceinte et sous le nom de l'École Cen-
« trale. Deux professeurs de cette école le dirigent,
« mais pour leur compte et sans aucun rapport d'ad-
« ministration, ni de surveillance avec le jury de
« l'instruction publique et avec la commission de
« l'école. Moins isolé, moins indépendant, mieux
« lié à l'institution dont il devrait réellement faire
« partie, il pourrait lui procurer un nouveau lustre
« et multiplier ses propres succès » (1).

L'École Centrale occupait les bâtiments de l'ancien collège des jésuites, désignés aujourd'hui encore sous le nom d'ancien lycée. Le même local abritait les bibliothèques et les diverses collections d'objets d'art et d'antiquité appartenant à la ville. La plus grande partie de ces fonds divers provenait de la confiscation ou du versement forcé, si l'on veut employer un euphémisme, qui s'était opéré au moment où l'ancienne Académie de Nimes avait été supprimée. Héritière de Séguier, favorisée en outre

(1) Note écrite en 1802 par Vincens Saint-Laurent, dans sa publication de : *La Topographie du département du Gard,* ouvrage posthume de son frère.

par les libéralités de l'ancien évêque, Mgr de Becdelièvre, cette compagnie était riche ; elle avait pignon sur rue, un hôtel bien à elle, des rentes, et gardait avec un soin jaloux les trésors que la longue patience de Séguier avait recueillis, un peu au cours de ses voyages, beaucoup dans les fouilles du sol nimois. Sa réserve et son innocence (1) ne purent la protéger : son hôtel fut vendu comme bien national ; ses collections et objets d'art, remis à la commune. Ce dépôt principal fut augmenté, au cours de la Révolution, par les expropriations des établissements religieux, et le tout fut mis dans le domaine et sous la surveillance du jury de l'Instruction publique et du conseil de l'École Centrale. Ne nous demandons pas trop si dans l'intervalle, il n'y eut pas des *expropriations* pour cause d'utilité privée. Les inventaires officiels sont toujours si mal faits quand il s'agit d'objets d'art (2).

L'Académie, du reste, ne devait pas tarder à renaître de ses cendres, avec un caractère semi-officiel. Condorcet réservait à l'Institut l'initiative des hautes études. Les sociétés départementales, considérées comme des prolongements en province de la grande compagnie centrale, jouaient leur rôle dans cette organisation. Un arrêté du préfet Dubois, daté de messidor an IX, reconstitua donc l'Académie sous le nom de *Lycée du Gard* et nomma en même temps les membres recrutés pour la plus grande partie parmi les anciens académiciens. Ce devait être

(1) On connaît le mot célèbre attribué à Voltaire ; à qui lui disait : « L'Académie de Nimes est une fille de l'Académie Française ». — « Oui, oui, une honnête fille qui ne fait pas parler d'elle ».

(2) L'inventaire de l'importante bibliothèque des Capucins avait été si mal fait en mai 1790 par la municipalité, que le district, à peine installé en juin 1790, fut obligé de le refaire.

une société libre, divisée en sections : sciences, lettres, arts et agriculture. Dans la pensée du préfet Dubois, conforme, sur ce point d'ailleurs, aux idées de la convention, le Lycée était un des organes de l'enseignement national.

La nouvelle société comprit ainsi sa tâche et dès son début se préoccupa de développer autour d'elle les moyens d'instruction. En l'an X, elle demanda l'établissement d'un observatoire à Nimes, ce qui lui fut d'ailleurs très poliment refusé par le Conseiller d'État Fourcroy, par le motif qu'il en existait déjà un à Montpellier.

Quelque mois après, elle s'attela à une plus grosse besogne et joignit ses démarches à celles de la municipalité pour obtenir la création à Nimes d'un établissement d'enseignement secondaire. Elle fut plus heureuse cette fois : mais elle y perdit son nom, si tant est que ce fut une perte, et dut renouer la tradition ancienne en reprenant le nom d'Académie de Nimes.

LA FONDATION DU LYCÉE. — NÉGOCIATIONS DIFFICILES. — AVANCES DE LA VILLE

Les Écoles Centrales n'avaient pas de programme arrêté : elles enseignaient un peu de tout, suivant la capacité et la spécialité de leurs professeurs ; les élèves y étaient très libres, et en dehors des heures de classe n'avaient aucune attache avec l'établissement. On aurait pu définir ces écoles, des facultés secondaires où l'on faisait des cours ; après quoi auditeurs et maîtres allaient chacun de leur côté. La conception était libérale, et si elle avait prévalu, aurait influé beaucoup sur l'esprit de la nation.

Mais elle ne pouvait être du goût de Bonaparte, exécuteur sur ce point, comme sur bien d'autres, du génie centralisateur de la Convention. En l'an X (1802), les Écoles Centrales furent supprimées pour être remplacées par des *Lycées*. C'étaient cette fois de véritables internats, soumis à une discipline rigoureuse et dont le cadre d'enseignement était strictement limité. N'y étaient pas admis tous ceux qui voulaient, les élèves étaient *nommés* par arrêté gouvernemental, quasi fonctionnaires déjà. Il ne devait y avoir qu'une École Centrale par ressort de Tribunal d'appel.

Quelle était la ville qui allait avoir l'honneur et l'avantage d'être choisie pour le siège de ce Lycée ? Des trois Écoles Centrales existantes dans le ressort, celle de Mende était tout de suite hors de cause : restaient Nimes et Tournon.

Cette dernière mettait en ligne l'ancienneté de son collège, célèbre sous l'ancien régime, la magnificence et la grandeur de son local, ses traditions et sa situation exceptionnelle sur les bords du Rhône.

Mais Nimes avait des titres tout aussi justifiés et les fit valoir avec l'autorité qui s'attache toujours aux revendications d'une cité populeuse et riche.

Le 16 fructidor an X, c'est-à-dire immédiatement après la promulgation de la loi, les membres du Conseil d'administration et les professeurs de l'École Centrale adressèrent une pétition au Ministre de l'Intérieur, demandant que la ville de Nimes fût choisie pour être le siège du futur Lycée. Elle est signée par le président du Conseil des administrateurs, le docteur Granier, et le secrétaire, Vincens Saint-Laurent. Elle est fort habile et révèle la plume exercée et élégante de Vincens Saint-Laurent. Ce sont surtout les considérations topogra-

phiques que fait valoir le rédacteur pour combattre l'ambition de Tournon. Tandis que cette dernière ville est située à la périphérie du ressort, Nimes est presque au centre et a toujours été le débouché et le rendez-vous le plus important des populations cévenoles. Chemin faisant, la grande ville regarde un peu de haut son humble rivale. La pétition rappelle la richesse et l'importance des collections utiles à l'étude que Nimes renferme. Enfin, comme flèche du Parthe, elle proclame la nécessité d'éteindre à tout jamais les dissensions religieuses qui ont si tristement et depuis des siècles sévi dans la ville ; or quel meilleur moyen de détruire jusqu'à leur germe qu'une éducation commune donnée aux enfants des confessions religieuses adversaires !

L'Académie de son côté, donnons lui le nom qu'elle allait reprendre, ne restait pas inactive. Elle comptait parmi ses membres un tribun dont nous avons eu déjà l'occasion de louer l'esprit de sagesse et de pondération, M. Chabaud-La-Tour. C'est à lui qu'elle s'adressa et, par l'entremise de son secrétaire, M. Trélis, elle le pria de suivre l'affaire. L'honorable membre du tribunat prit la chose fort à cœur et répondit à ses confrères par une lettre que je crois devoir reproduire toute entière. Elle va plus haut et plus loin que la seule ville de Nimes et montre avec quelle prudence et quelle dextérité financières l'administration consulaire poursuivait son plan d'organisation des Lycées (1).

« Vous avez raison de penser que l'établissement d'un Lycée à Nimes (2) entraînerait la conservation de la Biblio-

(1) Archives de l'Académie de Nimes. Correspondance. Lettre du tribun Chabaud-La-Tour adressée à M. Trélis, secrétaire perpétuel, en date du 8 thermidor an X.

(2) Cette orthographe est de Chabaud-La-Tour.

thèque. C'est donc à ce premier point qu'il faut s'attacher et il sera facile de l'obtenir en réunissant nos efforts. Les Lycées ne s'établiront que successivement, cinq ou six cette année, cinq ou six la suivante, ainsi de suite. Les fonds manquent, et si la ville de Nimes, ou le département du Gard, en sollicitant auprès du ministre Chaptal (1), ou du Conseiller d'État Rœderer (2), l'établissement d'un Lycée, offrait d'avancer des fonds pour le former, ils s'entendraient plutôt et sans difficulté. Les avances seraient remboursées par la suite et on fairait une chose excellente. Voyez, mon cher concitoyen, parlez en à nos amis et dites-moi si cette idée peut avoir quelque succès. Je sais que nous payons beaucoup d'impositions, que nous sommes grevés de plus d'une manière ; mais enfin voilà le calme, et on n'a plus de vexations arbitraires, de réquisitions, ni de maximum à craindre. J'ai beaucoup parlé de vous au citoyen Rœderer et je crois que nous aurons un Lycée, mais il faut écrire, demander, et surtout offrir des avances, si cela se peut ».

« Agitez-vous beaucoup et dénouez les cordons de votre bourse, » tels étaient en somme les conseils du tribun Chabaud-la-Tour. La municipalité le comprit ainsi et décida d'envoyer trois délégués à Paris pour agir auprès des autorités compétentes. Le choix se porta sur MM. Casimir Fornier, maire de Nimes, J. Julien Trélis, secrétaire du conseil municipal et de la Baulme, membre de l'Académie. Leur mission réussit à souhait ; ils trouvèrent des appuis puissants auprès du second consul Cambacérès, originaire de Montpellier, de Lucien Bonaparte et de Fourcroy, le nouveau directeur de l'Instruction

(1) Le célèbre chimiste, Ministre de l'Intérieur dans le département duquel rentrait l'instruction publique à ce moment.

(2) Rœderer, nommé Conseiller d'État, dirigeait l'instruction publique au Ministère de l'Intérieur sous le gracieux et significatif enphémisme de « chef de la direction de l'Esprit public ». Il n'allait pas tarder d'ailleurs à tourner complètement du côté des finances et à céder la place à un spécialiste, Foureroy.

publique. Mais ils durent prolonger leur séjour à Paris et y faire des dépenses assez considérables. Aussi dans sa séance du 23 fructidor an XI le conseil municipal après avoir entendu leur rapport leur vota des remerciments, exprima le témoignage de sa vive reconnaissance aux personnages que je viens de désigner et enfin solda la première partie de la carte à payer en arrêtant le total des dépenses faites par les délégués à la somme de 6.073 fr. 75 cent. dont il leur ordonna le remboursement intégral avec une rigoureuse et centésimale exactitude.

Restait la seconde partie de la note ; la plus importante, les avances demandées par l'État. Les dépenses prévues étaient de 25.238 fr. pour 100 élèves, de 35.209 fr. pour 150. On faisait grâce des centimes pour cette fois ; mais sans arrondir guère plus les chiffres. Disons tout de suite à la louange de l'administration de l'époque que ces prévisions ne furent pas dépassées.

La ville de Nimes ne pouvait moins faire que de viser le chiffre respectable de 150 élèves. Mais sa caisse était à sec et son budget, des plus chancelants. Elle recourut à une souscription ; les emprunts n'étant pas encore de mode. Les parts étaient de 200 fr. qui devaient être remboursées au fur et à mesure de la liquidation de l'État. 105 souscripteurs répondirent à cet appel et s'engagèrent pour 116 parts. On réalisa ainsi un capital de 23.200 fr. et, se saignant des quatre veines, la municipalité compléta la somme demandée (1)

(1) Nous relevons parmi les noms des souscripteurs ceux de MM. Daunant, 2 parts ; Cabrières-Génas, 2 parts ; Boileau-Castelnau, 2 parts ; Nègre ; Guizot ; Ramont, avoué ; Trélis; Carrière, chef de bureau de la mairie ; Cavalier-Bénézet ; Gaude, libraire; Vincent-Valz, juge ; Jacques Maruéjol ; Lagorsse ; Affourtit, etc., etc.

La cause était donc gagnée ; ce n'avait pas été comme on le voit sans luttes et il avait fallu en définitive jeter dans la balance le poids de cet argument irrésistible, le vil métal.

Un arrêté du 16 floréal an XI (6 mai 1803) est la charte consécutive de notre plus vieux établissement d'instruction secondaire. En voici les premiers et principaux articles.

Le gouvernement de la République etc. etc., arrêté :

Art. 1 —Dans le cours de l'an XII il sera établi un lycée dans la ville de Nismes. — Ce lycée sera placé dans le collège des ci-devant Jésuites.

Art. 2. — Les écoles centrales du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche seront fermées à dater du 1er Ventôse.

Art. 3. — Les préfets à la réception du présent arrêté fairont mettre les scellés sur les bibliothèques, cabinets et autres dépôts appartenant auxdites écoles de Nimes.

Art. 4. — La municipalité de Nismes prendra les mesures convenables pour qu'au premier pluviôse le lycée soit pourvu conformément à l'état ci joint de tout ce qui sera nécessaire pour recevoir 100 élèves le 1er ventose et 50 de plus le 1er floréal....

Suivaient d'autres dispositions relatives à la nomination des élèves et à leur attribution entre les départements compris dans le ressort. Une commission spéciale, désignée par l'autorité centrale devait se rendre à Nimes, inspecter le local et son aménagement, interroger les candidats au professorat, orga-

niser en un mot la nouvelle institution. Le Ministre devait désigner 30 élèves du prytanée pour être transférés au lycée en formation. L'arrêté est signé : Bonaparte, et pour ampliation, Fourcroy.

La municipalité avait, parmi les principaux motifs à l'appui de ses prétentions, invoqué la nécessité de conserver les diverses collections et bibliothèques, placés dans le domaine et sous la garde quelque peu incertaine de l'école centrale. L'arrêté consulaire lui donnait entière satisfaction sur ce point. Le lycée était un établissement d'un caractère et d'un ordre très précis ; il n'avait rien à voir dans ces dépôts, qui furent rendus à la ville chargée désormais de leur entretien. Par mesure provisoire on les mettait sous scellés, jusqu'à leur prise de possession par la commune et à la nomination d'un conservateur. On découpait dans le local affecté au lycée deux grandes pièces où l'on entassait un peu pêle-mêle toutes ces richesses.

L'ORGANISATION — LE PERSONNEL

La commission d'organisation fut composée de trois inspecteurs généraux de l'enseignement MM. Lefèvre, Guéneau et Villar. Elle termina assez rapidement ses opérations et le 11 prairial an XII, un décret nommait tout à la fois le personnel enseignant et les futurs élèves du lycée (1).

Mais il y avait quelques grosses difficultés matérielles à résoudre ; d'abord le départ entre les locaux

(1) Arch. dép. Série T. Liasse 4.

affectés à l'enseignement et ceux réservés aux musées ; chaque administration tirait naturellement la couverture de son côté ; le mobilier n'était pas encore prêt ; la question de literie surtout paraît avoir éveillé la vigilance des organisateurs ; la municipalité visait au bon marché ; les représentants de l'État voulaientqueleurlycéereluisittoutbattantneuf; Enfin professeurs et élèves se firent un peu attendre. Bref, l'ouverture des cours fut un peu reculée, il fallait s'y attendre et ce qu'il y eut d'étonnant, ce ne fut pas le retard, mais sa brièveté. On mordit en effet de quelques jours à peine sur l'an XIII. Dès les premiers jours de Vendémiaire de cette année, le premier mois comme on sait de l'ère révolutionnaire, le préfet Dubois rappelait au proviseur que le lycée aurait dû être ouvert déjà depuis quelques jours. Ce fonctionnaire s'excusa de son mieux, expliquant que ce retard était attribuable à l'absence de deux professeurs indispensables et qui allaient rejoindre incessamment (1).

Ce premier proviseur du lycée de Nimes s'appelait Colonieu. Il était originaire de Vaucluse assez âgé et d'une santé débile. Il pouvait avoir une grande expérience pédagogique ; il manquait absolument de l'activité et de l'énergie nécessaires pour mener à bien une organisation assez importante. Aussi son administration fùt-elle incohérente et très effacée.

A ce vieillard malade, il fallait un auxiliaire énergique. La préoccupation de maintenir la balance égale entre les deux cultes fit désigner pour le poste de censeur Alexandre Vincens, qui devait en même temps occuper la chaire de Belles-lettres supérieures.

(1) Arch. dép. Série T. 2me Division, Liasse 4. Lettre du 16 Vendémiaire an XIII.

Mais c'était imposer à un seul homme une charge trop lourde. Alexandre Vincens n'était rien moins qu'un administrateur ; d'esprit distingué, d'une rare culture, d'un goût très sûr, il était prédestiné à inaugurer au lycée de Nimes les traditions d'une classe de rhéthorique hors pair. Il eût pour élève et successeur immédiat M. Gazay qui lui-même fût un des premiers professeurs de notre éminent compatriote M. Gaston Boissier ; je n'ai pas besoin de rappeler avec quel éclat le futur secrétaire perpétuel de l'Académie Française occupa la chaire inaugurée par Alexandre Vincens.

Mais pour le moment il fallait un censeur énergique et uniquement occupé de l'administration. Alexandre Vincens ne prit même pas possesion de ce poste ; M. Reboul, ancien professeur à l'école de Sorrèze, fût désigné, mais ne fit qu'une apparition et partit aussitôt pour aller remplir les fonctions de proviseur à Marseille. M. Reydellet vint le remplacer et paraît, autant que les documents officiels très incomplets pour cette période nous permettent de le déduire, avoir été le véritable organisateur du lycée. C'est sa signature qui figure au bas de la plupart des pièces officielles. En Floréal an XIII, il était seul, lorsque survint une mutinerie d'élèves ; le proviseur Colonieu était absent pour cause de maladie. Cette futile révolte eut un caractère bruyant ; nos jeunes indisciplinés chantèrent tous les refrains révolutionnaires en vogue, brisèrent pas mal de carreaux de vitres et enfoncèrent même quelques portes, ce qui était très facheux, comme symptôme moral et déplorable pour le budget d'un établissement encore fort à l'étroit.

L'administration préfectorale s'émut de cette ma-

nifestation turbulente, d'ailleurs exagérée par la rumeur publique et exploitée par les adversaires du lycée. Le censeur Reydellet dut faire un long rapport au préfet pour remettre les choses au point et expliquer la genèse de cette tempête dans un verre d'eau (1). Il le fit très dogmatiquement et avec longueur, mais avec beaucoup de bon sens. Une population scolaire très mêlée, venue des quatre coins de l'horizon, dans laquelle figuraient des élèves avancés en âge et qui « avaient malheureusement sucé les principes révolutionnaires » ; un personnel de surveillants très insuffisant et où figuraient deux maîtres absolument incapables ; un esprit de fanfaronade, naturel aux jeunes gens et qu'aiguisait encore l'application d'une discipline nouvelle ; c'étaient là des causes déjà suffisantes. Il venait s'en ajouter une autre que le censeur considérait comme la principale et qui témoignait des sourdes méfiances d'une partie de l'opinion contre le lycée. MM. Colonieu et Reboul avaient appartenu à d'anciens établissements congréganistes ; la plupart des nouveaux professeurs étaient catholiques ; enfin il entrait dans la pensée consulaire de rétablir dans les lycées l'exercice du culte. Les exigences n'étaient pas sans doute très grandes ; une messe basse et des vêpres sommairement chantées le dimanche ; une heure de cathéchisme par semaine ; ce n'était pas beaucoup ; ce fut assez pour qu'on répandit le bruit que le nouveau lycée voulait faire des capucins. Les élèves plus âgés, surtout ceux qui venaient du prytanée, en prirent ombrage et suscitèrent la petite manifestation en question. Le censeur Reydellet, qui paraît

(1) Arch. dép.—Série T ; liasse 4.—Lettre du 9 Floréal an XIII.

d'après sa correspondance avoir été un homme de ferme bon sens, ne s'en émut pas outre mesure, la calma tout seul, et quels que fussent ses sentiments intimes, fut assez habile pour ne pas trop découvrir son chef immédiat dont l'insuffisance était en définitive la cause réelle de la mutinerie.

Le personnel enseignant du lycée était assez considérable. Il comprenait, outre le proviseur, le censeur et l'économe, appelé alors procureur gérant, cinq professeurs de belles lettres, trois professeurs de mathématique, un professeur de dessin, un professeur d'écriture, un maître de danse et un officier instructeur ; le personnel accessoire comprenait : un aumônier, non encore titulaire, un médecin et un chirurgien. La surveillance était assurée par quatre maîtres d'étude, et le service par un dépensier, un cuisinier, un infirmier, six garçons et une lingère.

Les noms des divers titulaires des chaires n'appellent aucune remarque sauf deux : Alexandre Vincents dont nous avons déjà parlé et le professeur de mathématiques transcendantes, M. Gergonne qui a laissé un nom dans la science et devait mourir recteur à Montpellier et correspondant de l'institut. Il était originaire de Nancy ; avait suivi d'abord la carrière militaire et servi dans l'artillerie. Son goût pour les sciences exactes l'avait fait aiguiller vers l'enseignement. Avec son collègue A. Vincens il contribua à donner le plus vif éclat aux débuts du lycée de Nimes.

Les autres professeurs n'ont laissé aucune trace de leur passage au lycée ; ils avaient été recrutés comme les élèves : un peu partout ; l'ancienne société nimoise ne comptait pas de représentants parmi eux

et ils n'y ont pas laissé de descendants. Seuls le maître d'écriture et de dessin, le père et le fils, s'appelaient Sigalon.

La nomination d'un de ces professeurs, M. Révol, donna lieu à une correspondance administrative entre le préfet des Landes M. Duplantier (1) et celui du Gard assez savoureuse : M. Révol était de l'Ain et compatriote du préfet Duplantier. Il était professeur à l'école centrale et désirait vivement le poste de censeur au nouveau lycée. Il demanda à Duplantier d'appuyer sa demande. Après quelques jours de réflexion le préfet des Landes se décide à le recommander dans des termes au moins assez cavaliers : « Un citoyen Révol, né comme moi à Trévoux, m'écrit pour que je sollicite la terre entière pour qu'il obtienne la place de censeur des études au lycée de Nimes. Je me rappelle très bien que pour le physique M. Révol n'est pas le plus grand homme de ce monde. Il est possible que pour l'Instruction publique, il réunisse toutes les qualités qu'il prétend avoir. En ce cas il se trouve votre recommandé tout naturellement et il serait superflu de chercher à appeler votre intérêt sur lui. — Par réflexion j'ai retiré cette lettre du feu parce qu'il est bon quelquefois que nous connaissions les gens par la peinture qu'ils font d'eux mêmes. » A la date du 22 brumaire an XII. Dubois répond avec gravité : « Ce particulier était ici l'adjoint du professeur des langues anciennes et s'acquittait passablement de cet

(1) Valentin Duplantier, qu'il ne faut pas confondre avec Fronton Duplantier conventionnel et régicide, était magistrat avant la Révolution ; nommé député au Conseil des Cinq-Cents, il fit partie du club des *Clichyens* et compris dans la proscription du 18 fructidor. Il se réfugia à l'étranger, et après le coup d'Etat de brumaire, fut nommé préfet des Landes. Baron de l'Empire il fut appelé à la préfecture du Nord et mourut à Lille en 1814.

emploi. Mais il n'a pas les qualités nécessaires pour remplir les fonctions de censeur des études (1). »

La date de cette correspondance (novembre 1802) est à retenir, parce qu'elle témoigne du long trait de temps nécesssaire pour l'organisation du Lycée. Plus d'un an devait s'écouler entre la sollicitation de Révol et le jour où nommé professeur d'humanités il monta dans une chaire modeste, mais plus accomodée à ses facultés. Il y fut d'ailleurs très méritant, si l'on en juge par ses notes..

Mais on comprendra les appétits que soulevaient les fonctions administratives si on compare les appointements de leurs titulaires avec ceux beaucoup plus modestes des professeurs.

Le proviseur touchait 3.500 fr. ; le censeur, 2.000; l'économe, 1.600 : tous les trois étaient logés. Les deux professeurs de classes supérieures, Vincens et Gergonne, recevaient 1.800 fr., les professeurs des classes moyennes, 1.500 ; ceux des basses classes, 1.200 seulement ; le traitement de l'aumonier était prévu au budget pour 800 fr. ; mais comme il n'était pas encore nommé, on faisait des économies sur ce chapitre ; l'officier instructeur touchait 600 fr. ; le maître de danse, 200 ; le cuisinier, 300 fr. ; un tiers de plus que les maîtres d'études qui recevaient seulement 200 fr. ; les domestiques, nourris, touchaient, 100 fr. chacun.

Tous ces appointements étaient assez misérables, dérisoires pour des hommes de la valeur des Gergonne et des Alexandre Vincens ; insuffisants pour des pères de famille comme l'étaient Révol et son collègue scientifique des basses-classes. Toutes pro-

(1) Arch. dép. Série T., liasse 4. Lettres du 16 fructidor an X et 22 brumaire an XI.

portions gardées, les services auxiliaires étaient mieux payés que ceux de l'enseignement. Pour les maîtres d'écriture, de dessin et de danse, les traitements du lycée étaient un accessoire ; pour les professeurs ils étaient le principal et même la seule ressource. On peut croire en effet que dans cette période agitée et dans un milieu de boursiers, les répétitions étaient rares.

En parcourant la liste des élèves compris dans la première promotion et des demandes d'admission adressées aux autorités compétentes, on est étonné de voir figurer les noms de personnages connus pour leur grosse situation de fortune. Mais le même niveau égalitaire pesait sur toute cette jeune population scolaire. Le lycée était destiné à préparer une élite intellectuelle ; on eut même un instant l'idée d'y donner l'enseignement gratuit à tous les élèves admis. Le mérite seul devait théoriquement y donner aussi accès. On peut croire que dans la pratique il n'en était pas tout à fait ainsi et que la brigue s'y donnait pleine carrière. La nomination d'un élève au lycée (c'était le terme consacré) était tout aussi recherchée que l'attribution d'une fonction quelconque. Les listes de nomination attestent chez les agents du pouvoir la préocupation constante de mêler étroitement les rangs et les origines ; ils s'efforcent de maintenir la balance égale entre les divers cultes et d'assurer une répartition proportionnelle entre les départements intéressés. Une préoccupation démocratique inspire cette formation aristocratique.

En 1805, le proviseur Colonieu fut atteint d'une attaque de paralysie, qui l'obligea à résigner ses fonctions. Il fut remplacé par M. Tédenat, dont le

nom personnifie l'instruction publique pendant toute la durée du premier Empire et dont l'administration fut féconde pour le lycée, avant de le devenir pour l'enseignement tout entier dans le département.

(A suivre). Georges MAURIN.

LETTRES INTIMES D'UN CONVENTIONNEL

EN MISSION DANS LE MIDI APRÈS LA TERREUR (1)

(suite et fin)

Goupilleau à Marin.

A Avignon, le 25 floréal l'an IIIe de la République
(*14 mai 1795*)

Je commence, mon très cher ami, ma nouvelle correspondance (2) avec vous pour vous témoigner la vive douleur que j'ai ressentie en apprenant la perte que la République vient de faire du célèbre Barthèlemy. Vous le connaissiez depuis longtemps ; mais vous ne lui étiez pas plus attaché que moi, ses écrits l'avaient rendu cher à mon esprit; son honnêteté, sa bienfaisance, l'amitié qu'il voulait bien me témoigner, l'avaient rendu extrêmement cher à mon cœur. On ne me reprochera jamais d'indifférence et d'apathie ; vous rendrez, j'espère, justice aux sen-

(1) Voir la *Revue du Midi* des 15 Avril et 15 Mai 1906, p. 219 et 269.

(2) Les minutes des lettres suivantes sont classées au n° 92 de la collection Dugast-Matifeux, — p. 207 du catalogue spécial de la bibliothèque de Nantes, — sous le titre : « Troisième mission dans les départements méridionaux ».

timents dont vous savez que j'étois porté pour lui. Nous pleurons ensemble sa mort; nous nous en consolerons puisque telle est la destinée des hommes, et encore plus parce que sa mémoire est immortelle.

Je veux maintenant vous parler de mon voyage. Il auroit pu être plus agréable, et pour le tems et pour le service de la poste. Mais les choses sont à un point sur ce dernier article qu'il faudra bientôt renoncer à voyager si on n'y met ordre et surtout si on ne réprime point l'insatiable cupidité des aubergistes qui, s'ils pouvaient, arracheroient l'âme des voyageurs après avoir mis leur bourse à sec.

J'ai trouvé ici du relachement dans l'esprit public, j'en connais les causes, et j'espère le rehausser; j'espère bien que dans les départements confiés à ma surveillance, on n'aura point à gémir des horreurs semblables à celles qui se sont commises à Lyon; cependant elles viennent de se renouveler à Aix et à Nismes (1). J'ai pris des précautions pour empêcher toute réaction et que force reste à la loy.

Je ne vous parle point des fanatiques, ils font partout un mal enragé; ce sont eux qui discréditent notre monnoye nationale, en abusant de leur ascendant sur les faibles consciences, et qui empêchent qu'on achète des domaines nationaux. Sans doute que la liberté des cultes doit être respectée, mais il ne faut point en abuser.

Je ne sais combien de tems je serai encore ici. J'ai envie pour y être plus promptement de retour de partir de suite pour les départemens les plus éloignés que j'ai à parcourir, je traverserai les départe-

(1) Massacres de terroristes dans les prisons. Trente-un prisonniers furent tués à coups de sabre dans la prison d'Aix. V. *Marseille de 1789 à 1815 par un vieux Marseillais*. Marseille Olive-1844.

ments du Gard et de l'Hérault ; je reviendrai par les montagnes du Vivarais où j'espère que je ne trouverai plus d'Albigeois. Quelque part que je serai, vous aurez de mes nouvelles, et vous direz bien sincèrement que je vous suis attaché. Donnez-moi des votres à Avignon. Elles me parviendront exactement dans mes courses.

Je reçois dans l'instant votre lettre du 16 floréal. Je vous en remercie mille fois. Je ne savais point ce que vous me marquiez. Vous voyez que par simpathie nous nous entendons bien.

Marin à Goupilleau.

Paris, 2 prairial an III *(21 mai 1795).*

Ma foi, mon ami, la journée a été chaude. On s'était rendu maître de la Convention (1). Les députés y étaient restés. On a forcé le président de mettre aux voix les décrets qui ont passé, rétablissant les anciens comités révolutionnaires et les choses comme nous les avons vues. Les membres, assemblés dans les comités, sont revenus à la Convention avec la force armée, ont chassé la foule insurgée, cassé les décrets rendus et remis le tout en état.

Aujourd'hui on bat la générale. On a fait venir de la cavalerie. Mais on espère que tout se passera tranquillement.

(1) Marin raconte à Goupilleau ce qu'il sait de la fameuse journée de la veille : 1 Prairial an III (20 mai 1795), où la Convention fut envahie par l'insurrection et où son président, Boissy d'Anglas, salua la tête coupée du représentant Féraud que les insurgés venaient d'assassiner.

Quatre-vingt députés environ, restés avec les insurgés, sous la présidence de Romme, avaient voté les décrets que l'insurrection leur demandait.

Du même au même.

Paris, 4 prairial an III *(23 mai 1795)*.

Je vous remercie, mon bon ami, de m'avoir donné de vos nouvelles par votre lettre du 25 floréal. J'étais inquiet sur votre santé qui n'était point raffermie à votre départ. Enfin vous voila arrivé sain et sauf dans ces belles contrées du département de Vaucluse. Vous devez y être adoré pour le bien que vous y avez opéré. Continuez, mon ami, vos actes de bienfaisance.

Comment vous peindre ce qui se passera ici ! Il vaut mieux vous renvoyer aux journaux. C'est une crise suscitée par la malveillance. Mais par les mesures que l'on prend, elle n'aura pas de suite et la paix tant désirée se rétablira,

Du même au même.

Paris, même date.

Quelle journée que celle d'hier! Le matin le faubourg Antoine faisait la loi, le soir il l'a reçue. La Convention, lasse de sa faiblesse qui enhardissait les factieux, a déclaré le faubourg en état de rébellion et ordonné qu'il se soumettrait et rendrait ses armes. Une armée imposante a pénétré dans le faubourg, et jugeant toute résistance inutile, les rebelles ont rendu armes et canons. L'expédition a duré de deux à huit heures.

J'eusse désiré vous voir voir ici parcourant les rangs à cheval et les animant par votre ardeur et votre courage.

Malgré mon âge (1), j'ai conservé de la chaleur et de la vigueur en tous genres. En faisant des tours et détours je me suis trouvé partout pour être le témoin de ces faits. Je me suis avancé dans les postes retranchés des insurgés et me suis exposé à y être fait prisonnier.

Malgré le malheur des temps, les spectacles sont toujours pleins. On a donné une nouvelle tragédie rue Feydeau. C'est *Pison,* une des plus mauvaises pièces qu'on ait jamais vues.

Goupilleau à Marin.

Gignac (2), le 6 prairial *(25 Mai 1795).*

Je n'étois plus, mon cher ami, qu'à deux heures du département de l'Aveyron, lorsque plusieurs courriers qui m'ont été envoyés m'ont remis sur la route les nouvelles affligeantes de ce qui s'est passé à Toulon (3), et je me vois forcé de retourner à Avignon pour y prendre les mesures nécessitées par les circonstances et y organiser une force armée qui contribuera avec celles qu'on enverra de tous côtés, à mettre les révoltés à la raison. Vous ne sauriez croire combien cette facheuse nouvelle me contrarie, mais nous ne pouvons répondre des circonstances.

(1) Marin avait près de 74 ans.

(2) Gignac, chef-lieu de canton de l'Hérault, à 24 kilomètres au Sud-Est de Lodève.

(3) Des insurgés s'étaient emparés de l'arsenal et tentaient un soulèvement contre la Convention.

Je me rends directement à Avignon et sans m'arrêter que pour faire rafraîchir mes chevaux. Je suis ici pour deux heures, et j'en profite pour vous donner de mes nouvelles, je mettrai cette nuit ma lettre à la poste à Montpellier, et je vous ferai part à mon arrivée, des détails certains de ce qui s'est passé à Toulon, car on n'est pas encore d'accord sur les faits. A ces revers près qui m'affligent véritablement, mon voyage est bon, et ma santé est revenue à son meilleur point,Ce qui m'a attristé encore, c'est d'avoir vu partout un grand relachement dans l'esprit public. Le fanatisme perd tout, corrompt tout dans les départements que j'ai parcourus, les prêtres refractaires y jouissent d'une protection scandaleuse.Je ne le souffrirai certainement point dans les départements confiés à ma surveillance ; mais c'est un contraste affligeant de voir les lois respectées dans quelques endroits et méprisées dans d'autres. Il nous faudra bien du tems pour que la raison et la saine philosophie éclairent tous les hommes.

Je n'ai point le tems de m'entretenir avec vous, comme je le désirerai. Je ne vous écris aujourd'hui que pour vous donner de mes nouvelles, et vous engager à me donner des votres.

Marin à Goupilleau.

Paris, 2 prairial anIII (*30 mai 1795*).

Vous voyez, mon respectable ami, que la Convention n'y va pas de main morte. Elle a renoncé aux demi-mesures. Elle s'épure, avec l'assentiment du public.. Il reste à donner un gouvernement sage et stable, à diminuer le prix des comestibles, à trouver

le moyen de donner plus de crédit aux assignats. Quiconque trouvera tout cela, *erit mihi magnus Apollo*.

L'Assemblée a le projet d'examiner la conduite de tous les représentants en mission, dont plusieurs ont abusé de leurs pouvoirs pour assassiner, voler, piller, dilapider. Qu'ils tremblent ceux dont la conscience n'est pas pure! vous, qui n'avez rien à vous reprocher, vous ne serez pas effrayé de ce projet.

La République et la Convention triompheront des factieux de Toulon. Si votre mission ne vous enchaînait à Avignon, vous iriez vous joindre à vos collègues de Marseille et aux braves défenseur de la patrie.

Goupilleau à Marin

Orange, le 12 prairial (*1er juin 1795*).

Lorsque le danger est passé, mon cher ami, il est permis de rire, et si j'avais eu le bonheur d'être à Paris pour y partager les risques qu'y a courus la Convention, la bataille gagnée, j'aurais bien ri avec vous de vous voir prêt à devenir le prisonnier des Jacobins de St-Antoine. J'aurais bien voulu vous voir armé jusqu'aux dents, marcher au pas de charge contre ces scelerats. Vous m'auriez rappelé le vieux Nestor à la tête des Grecs, et moi glorieux d'être votre page ou votre ecuyer, je vous aurais dit à l'oreille : tout bon republicain que vous êtes, vous vous battriez encore avec plus de cœur s'il s'agissait de reconquérir une Helène.

Vous voyez, mon ami, que je vous suis gaiement,

et cependant sans l'espérance et le courage, je n'ai ici que des sujets d'etre triste. Vous avez vaincu à Paris, et je ne suis pas sûr ici de remporter le même avantage sur une poignée de coquins et de fanatiques. On egorge partout ; partout on méprise la loi pour assouvir des vengeances particulières, partout je vois une reaction effrayante. Je ne suis certainement pas terroriste, et on ne doit pas en accuser jamais celui qui a ranimé les cendres de Bédouin, fait combler les fossés d'Orange (1) et sauvé la vie à 25.000 hommes qui etoient condamnés à la perdre sous le règne de Robespierre. Eh ! bien, mon ami, tout cela n'est rien, on a tout oublié, et je ne vaux plus rien aux yeux de tous les partis parce que je ne veux que l'observance des lois, je prêche l'humanité, que j'écrase l'hideux fanatisme ; pour être à l'ordre du jour, il me faudrait pour plaire à ces messieurs accepter une place de majordome chez le pape et aider aux autres à enfoncer le poignard dans le cœur de ceux qui ne leur plaisent pas.

Malheur à eux, honneur à moi ! je veux la République, je n'aime qu'elle; et au péril de ma vie je ne veux pas qu'on l'etablisse sur des ruines et sur des cadavres; je n'en ai déjà que trop vu, je ne veux servir aucun parti, je ne veux pas que le terrorisme n'ait fait que changer de mains.

Quoique près de Toulon, je n'en reçois aucunes nouvelles, et cela me tient dans une pénible incertitude. On s'arme, on marche de tous côtés pour s'y rendre, et on ne sait qui on va combattre. Dans vingt lettres on trouve vingt versions différentes de ce qui s'y passe.

(1) Préparés pour recevoir de nouvelles victimes quand les exécutions de la commission populaire furent suspendues.

Encore quelques jours, mon ami, et je remonterai, je l'espère, ma lyre sur le ton gaî que vous lui avez connu autrefois. Pardonnez un style sombre à un voyageur qui ne marche que sous les cyprès. Oh! comme je me dispose à écrire presque comme Pétrarque, lorsque dégagé de mes graves occupations du moment, je pourrai en paix me promener à l'ombre des palmiers (1) de Vaucluse.

A tous nos amis communs, surtout au neveu de notre cher Barthelemi, salut et amitié. Je n'ai pas besoin de rien vous dire ; vous devez savoir quels sont mes sentiments pour vous, et que je vous suis attaché pour la vie.

Marin à Goupilleau

Paris, 14 prairial an III (*2 juin 1795*).

Je suis fâché que vous trouviez du refroidissement dans vos contrées. J'aime à croire que ce n'est pas pour la République. Le peuple l'aimera dès qu'on aura fait régner la justice, l'humanité, et affermi la sûreté des personnes et des propriétés.

On vient de lui rendre ses temples. Laissez-le exercer son culte. Qu'il prie Dieu à sa manière et qu'il obéisse aux lois! Ce serait une absurdité de vouloir faire de 24 millions d'hommes un peuple de philosophes. Surveillez les révoltés et laissez les autres dire leurs messes et leurs bréviaires!

(1) L'expression est métaphorique, sans doute, car on ne voit guère de palmiers à Vaucluse.

Du même au même.

Paris, 19 prairial an III (7 *juin 1795*).

Les troupes de ligne ont cerné hier soir le le palais Egalité (1). Je ne sais si c'est pour saisir les agioteurs qui y abondent et ruinent le public ou pour chercher des malveillants. On a dressé un camp à la plaine des Sablons. On dit que nous aurons à Paris et aux environs 68.000 hommes de troupe de ligne. Si vous me demandez pourquoi, je vous dirai : *Davus sum*, *non Œdipus*. Il faut s'en rapporter à la sagesse du Comité de Salut Public.

On a donné hier cette fameuse pièce de l'*Ami des Lois*. Elle a perdu tout son mérite, celui des allusions, parce que tout est changé. On ne peut ouvrir aucun spectacle sans qu'on demande à grands cris le *Réveil du Peuple*. Ce sont des applaudissements multipliés et des cris de joie et d'approbation au dernier couplet en faveur de la Convention.

Votre gouvernante m'apporte votre lettre. Hé! quoi, mon ami, est-il possible que dans ce pays que vous avez parcouru comme un Dieu bienfaisant et consolateur, on ait oublié tout le bien que vous aviez fait fait! Mais vous trouverez dans votre cœur la récompense de vos bienfaits.

Ah! mon ami, dans quel siècle sommes-nous? Est-là cette aimable nation française? Sont-ce là mes bons provençaux? Un bon gouvernement qu'on travaille à établir fixera enfin nos idées. Une bonne

(1) Le Palais-Royal.

constitution et surtout une bonne paix nous en procureront un solide et durable.

Continuez, mon ami, vos courses et vos travaux, et revenez, aprè, dissiper vos sombres idées et rafraîchir votre imagination à la source majestueuse de Vaucluse. Asseyez vous sur ces respectables rochers qui la dominent; lisez les inscriptions qui y sont tracées, voyez rouler avec fracas son onde écumeuse; oubliez l'ingratitude des hommes.

Goupilleau à Marin

Pradelles (1), le 22 prairial, l'an III° de la République une et indivisible (*10 juin 1795*).

Ce n'est plus, mon jeune et vieux ami, du séjour eternel du printemps, des graces, de la gaieté et des amours que je vous écris. Vaucluse a disparu et je suis dans ce moment peut-être dans les lieux les plus sauvages de la France. En quittant les rives du Rhône, je me suis trouvé, comme tombé des nues, sur celles de l'Ardèche. En traversant les montagnes amoncelées dont elle arrose le pied, je refléchissàis malgré moi que j'étais dans le Vivarais, dans ce pays malheureusement rendu si célèbre par les Albigeois (2), où autrefois par ordre des rois très chrétiens, et au nom de Dieu, on faisait ruisseler le sang des hommes, et j'ai dit : telle est aujourd'hui la

(1) Chef-lieu de canton de la Haute'Loire, sur les confins de l'Ardèche et de la Lozère, entre Coucouron et Langogne. Goupilleau vient de traverser les régions les plus montagneuses de l'Ardèche pour finir sa mission par la Lozère et l'Aveyron.

(2) Il s'agit plutôt des calvinistes et des dragonnades.

Vendée, ma malheureuse patrie. Ces réflexions étaient faites pour m'attrister, et je n'avais de distractions que pour devenir plus triste encore. Les citoyens de l'Ardèche sont des hommes comme nous, mais ils sont encore au xe siècle; ils sont naturellement bons, mais leur figure est aussi sauvage que les montagnes qu'ils habitent; sobres, industrieux, forts, et attachés à la Révolution, il ne leur manque que de l'instruction. Leur industrie et leur opiniâtreté au travail ont rendu fertiles des déserts dont l'aridité était rebutante. Ils ont peu de blés, les chatâignes leur suffisent; le vin et la soie y sont abondants.

Je ne sais encore, mon ami, quand je pourrai etre de retour à Avignon. On m'a fait des chemins où je dois passer, et de l'esprit public des départements qui me restent à parcourir, une peinture si effrayante qu'il ne me faut rien moins que les ordres de la Convention pour me déterminer à y aller.

Je vous avoue franchement qu'il me tarde d'être à la fin de ma mission pour retourner à Paris. En général dans le midi, on y est totalement changé; on y dénonçait et à juste titre, les égorgeurs du tems de Robespierre, et on y est devenu égorgeur, et quiconque a la hardiesse de ne point applaudir à ces atrocités n'est pas digne d'être républicain, au sens de ces messieurs. Je vois partout la haine, les petites passions, la vengeance exercer une réaction funeste. J'y vois les émigrés qui rentrent, j'y vois le fanatisme triompher, et je ne puis dire un mot pour réprimer tant d'audace, que je ne me voie sans cesse menacé de dénonciation à la Convention Nationale! J'espère bien qu'on ne m'accusera point de manquer de courage et de ne pas aimer ma patrie, mais je commence

à craindre un relachement dont nous aurons un jour autant de peine à nous relever que nous en avons eu à détruire le règne de la tyrannie.

Bon jour et bonne santé, mon cher ami. Soyons toujours républicains, soyons toujours amis (1).

MICHEL JOUVE.
MARCEL GIRAUD-MANGIN.

(1) Le Conventionnel rentra à Paris, le mois suivant, en messidor.

On trouvera dans la biographie de Marin, par Ricard, deux dernières lettres du correspondant de Gonpilleau, en date des 27 prairial, an III (15 juin 1795), et IV thermidor, an IV (22 juillet 1796), cette dernière adressée au Conventionnel dans ses propriétés de Vendée dévastées par la guerre civile.

LE VIOLON DE BIENAIMÉ

J'avais autrefois, en ces temps déjà si anciens que tous les évènements qui les concernent ressemblent aujourd'hui à des contes, un camarade de classe répondant au nom de Bienaimé Sigalas. Ce petit-là était alors un grand garçon assez mince et assez fluet qui avait deux cultes, celui de ses professeurs et celui des « mazets ».

Ses professeurs, il les révérait comme on révère des divinités Olympiennes. Lorsque, sans pitié comme on l'était à notre âge, il nous arrivait de donner des surnoms ridicules soit à ce petit fantoche à perruque rouge frisée qui professait les mathématiques, soit à ce vieux maître boiteux dans la tabatière duquel nous versions de l'encre, il se détournait avec dédain pour ne pas voir et ne pas entendre. Tel pion, sec, méchant, à l'air rébarbatif, aux lèvres pincées et qui eût joué au naturel les rôles d'un empereur romain capricieux et cruel, il le respectait et pliait devant lui comme un roseau de Camargue. Que de fois je me souviens de l'avoir vu, avant que l'heure sonnât de l'entrée en classe, passant et repassant avec affectation devant « M. le Censeur » surveillant les mouvements des gamins bruyants qui encombraient la rue et se divertissaient avant de s'engouffrer dans les galeries de la cour d'honneur où

s'ouvraient nos classes. Il voulait avoir le plaisir de saluer « l'autorité » et de se faire bien venir d'elle.

Une fois installé sur son banc, Bienaimé Sigalas, qui n'était pas de ceux qui baclaient leurs devoirs ou leurs pensums sur un banc quelconque d'une maison de la petite rue voisine, ne perdait pas de vue le professeur enjuponné auquel le ministre Falloux avait imposé, on ne sut jamais pourquoi, le port d'une robe noire jusqu'à faire ressembler nos maîtres à une nuée de coléoptères. Il se levait le premier pour élever la voix au moment de la prière latine. Son « Et renovabis faciem terrœ, » était retentissant. Alors, Bienaimé Sigalas, à la minute précise où l'on récitait les leçons du jour, faisait claquer ses doigts secs en regardant dans les yeux le maître qui allait choisir sa victime. La plupart de ses camarades se faisaient petits, petits, sur leurs pupitres, s'imaginant, pauvres autruches, que, ne les voyant pas, on négligerait de les interroger. Lui, Bienaimé, était debout, sur ses ergots, et comme il était dans les « dix premiers aux compositions », et par conséquent sur le fameux tableau d'honneur du parloir où les parents des élèves voyaient resplendir à l'occasion son nom auguste, il regardait d'un air provocateur le maître de céans, et, son regard signifiait : « Je sais mes leçons, moi, vous pouvez y aller. » Et de fait, il les savait merveilleusement, ses leçons. Il les bredouillait bien plus qu'il ne les disait. Son débit était rapide comme le torrent du Cadereau aux grands jours de crue après un formidable orage. Il récitait tout d'une haleine au galop, sans respirer, son grec, son français ou son latin, à la suite de quoi il tombait essoufflé, anéanti sur son banc, salué par le mur-

mure flatteur de ses camarades qui l'eussent volontiers applaudi s'ils n'eussent craint qu'une pluie de pensums s'abattît sur leurs petites têtes de linottes.

Or, Bienaimé Sigalas vivait seul avec son père, un ancien restaurateur qui s'était acquis une célébrité locale pour sa confection de la « brandade ». Ce marmiton en retraite était l'homme le plus solennel du pays. Il suivait avec passion les études de son cher Bienaimé, dissertait sur les auteurs grecs et latins sans en avoir jamais, et pour cause, compris un seul mot. Lorsqu'il parlait de son fils et des « bonnes places, » obtenues par lui dans les concours, il disait magistralement « nous. » « Oui, Monsieur, répétait-il à tout venant, nous avons été premiers en thème latin, pas plus tard, qu'hier. Je crois bien que nous aurons cette année le prix d'excellence. » Ce bon M. Sigalas était une sorte de mari d'actrice ou de mère Cardinal. Plus d'une fois, sous la tente du lycée, lorsque aux premiers jours d'août, lors de la distribution des prix accordés « par la munificence de la ville », *(sic)*, son fils montait sur l'estrade pour y recueillir ses livres et ses couronnes, le père Sigalas se levait seul parmi l'assemblée, s'indiquait ostensiblement en tapotant sur son cœur, ce qui voulait dire qu'il était le père de ce petit prodige que des fonctionnaires embrassaient sur les deux joues avec une solennité voulue qui prêtait à rire.

Malheureusement, le père de Bienaimé Sigalas avait d'autres ambitions que celle de faire de son fils un bachelier et un élève d'une des écoles de l'État. Il en voulait faire un musicien, disons tout de suite, un artiste. C'est pourquoi il lui avait donné un professeur de violon, le père Beruelle, célébrité artistique de la ville et second violon au théâtre. Il

convient de dire ici que Bienaimé était loin d'être son meilleur élève. Il raclait consciencieusement sur un Stradivarius tout flambant neuf que son père lui avait acheté pour vingt-cinq francs chez un luthier, son voisin. Mais ses essais artistiques indiquaient assez qu'il n'arriverait jamais jusqu'aux sous-pieds même de Paganini. Tous les chiens du quartier en gémissaient d'agacement. C'était abominablement faux. Il y avait surtout une certaine marche que le professeur et l'élève s'évertuaient à exécuter ensemble, sans succès d'ailleurs. Bienaimé qui s'entendait aux vers latins et aux versions grecques, était absolument réfractaire aux leçons du père Beruelle qui soufflait et s'épongeait sans cesse, ne pouvant rien obtenir de son disciple.

Un jour, le père Beruelle eut une inspiration. Il savait que si Bienaimé était un fanatique de Virgile et d'Homère, il l'était aussi des promenades aux « mazets » et, prenant un héroïque parti, il eut ce trait de génie, inviter Bienaimé à son mazet, à lui appartenant, le jour où il aurait fait un petit progrès sur le violon, c'est-à-dire ne pas jouer un bémol là où était marqué un dièze.

Bienaimé tout ravi d'une telle proposition, s'empressa d'accepter. Un matin il joua le fameux dièze et ce fut au tour du père Baruelle d'exécuter sa promesse. Donc, la partie de campagne fut décidée pour le jeudi suivant. On monterait ensemble au mazet du professeur, et de grand matin, pour ne pas perdre une seule minute de bonheur en cette mémorable journée.

« Monter au mazet », c'était bien là le vrai terme à employer, car les mazets de la campagne nimoise étant disséminés sur les collines abritant la ville du

côté du nord, il faut grimper assez longtemps pour les atteindre.

Lorsque le voyageur arrivant des régions luxuriantes de verdure a aperçu de loin cette merveille gigantesque et titanesque, le mur romain du théâtre d'Orange, et que filant à toute vapeur, il a dépassé le Rhône que surplombent les deux châteaux de Tarascon et de Beaucaire, il est vraiment dans le midi. Le train s'est engagé avec un bruit étourdissant de tonnerre, dans une gorge de rochers creusée par la mine. Puis, c'est la plaine, nue aride, aux chemins éblouissants et crayeux qui comme d'immenses rubans blancs serpentent à perte de vue. Ça et là, des fermes ou « mas » déroulent leurs constructions sans architecture, invariablement environnées de cyprès destinés à les préserver du mistral, formant des rideaux d'un vert sombre et se courbant sans cesse sous le mistral qui les fouette et leur donne en toute saison l'allure courbée des travailleurs de la terre. Des oliviers gris et poudreux, aux troncs malingres et fantastiques dansent aux yeux du voyageur des sarabandes échevelées. D'un ciel admirablement bleu, sans nuages, tombe une violente clarté qui donne aux terres rougeâtres des reflets éclatants. Des cigales vont et viennent, et folles, éperdues, se brisent contre les vitres du train en marche. C'est un bruissement continu qui domine presque le bruit de la ferraille des voitures. Voici la ville, et tout au loin, là bas, sur la droite, une série de collines aux tons grisâtres, dominée par la Tourmagne, ce phare terrestre, palladium de la cité qui vit passer à ses pieds tant de générations, depuis celles qui portaient la toge romaine jusqu'à celles d'aujourd'hui.

Ces collines, c'est « la garrigue », pauvre campagne sans verdure, toute pierreuse, mais sans pareille par son originale aridité,car elle ressemble, à s'y méprendre, aux coteaux de Jérusalem et à ceux de l'Asie-Mineure. C'est de là qu'étagés et dispersés sur des cimes modestes ou dans des anfractuosités de rochers, émergent des centaines de « mazets ». On y accède en sortant de la ville par des sentiers étroits et rocailleux, entre des murailles de pierre sèche. Mais quelle joie de grand seigneur pour l'ouvrier courbé toute une semaine sur son travail ou confiné dans sa boutique, lorsqu'il se dirige, le dimanche matin, avec tous les siens vers la maisonnette qui l'attend là-haut, toute blanche, et qui semble lui sourire en lui souhaitant la bienvenue ! Il a ramassé quelques petites économies qui l'ont rendu ainsi propriétaire, et jamais il ne confia à personne le soin de parer et d'entretenir sa villa.C'est lui qui dressa le plan des petites allées aux bordures de buis, de violliers et d'iris violets qu'il nomme des « coutelles ». C'est lui qui planta ses figuiers et ses cyprès, qui creusa ce bassin pour l'arrosage où se déversent, aux jours rares des orages impatiemment attendus, les eaux qui dévalent des hauteurs. C'est lui qui creusa dans la seule pièce constituant la propriété, la citerne alimentée par les eaux de pluie et où il puisera l'eau potable.Ces murs entourant son enclos et parmi lesquels se faufilent effarés à travers les pierres plates, les lézards verts et les couleuvres, c'est lui qui les a construites. Il a blanchi à la chaux sa villa, il en a peint avec amour d'une couleur verte les portes et les fenêtres.Les dimanches et jours de fête, quand le soleil qui a tout brûlé autour de lui, ses maigres plants d'oliviers et ses

quelques ceps de vigne, se couche mélancoliquement sur la ville et a disparu comme un ballon de feu, là-bas, derrière les arènes romaines où crie et s'agite une foule battant des mains ou sifflant éperdument devant le spectacle incomparable qui l'étreint d'émotion, lui, le philosophe entouré de sa famille et de ses amis, il « soupe » sur sa terrasse, à la clarté des chandelles, paisiblement, sans se soucier des moustiques et des papillons de nuit auxquels il plait de s'y brûler les ailes.

C'est sans doute à une fête de ce genre que le bon vieux professeur Beruelle a convié son élève.

— Tu sais, pitchio, lui a-t-il dit gravement, comme je suis content de toi, c'est pour jeudi... le mazet.

Et Bienaimé s'est empressé de raconter à ses camarades de classe cette bonne fortune inespérée.

— Il a de la chance, ce monstre-là, se sont-ils écrié autour de lui.

Et Bienaimé s'est rengorgé. Il est devenu tout rouge et a redressé fièrement sa haute taille. Son père tout ému de cette faveur quasi princière en apprenant l'heureuse nouvelle, l'a embrassé avec émotion.

Voici le jeudi matin longtemps attendu.

— Nous partons à cinq heures du matin, avait dit le professeur. Viens me chercher.

Bienaimé se le tient pour dit. Il ne dort pas de la nuit et dès quatre heures, il est sur pied. Un superbe soleil de juillet semble le saluer à sa sortie de l'appartement qu'il occupe avec son père sur la route de Montpellier. C'est presque l'aube. Nul être vivant dans les rues. Les martinets et les hirondelles se livrent en poussant leurs petits cris de joie, à des courses folles sur le faîte sombre des arènes dont

elles font le tour en se poursuivant. Bienaimé se dirige à pas précipités, tant il lui tarde d'arriver, jusqu'au domicile de son professeur. Il soulève le marteau de la petite porte basse, et M. Beruelle ouvre aussitôt sa fenêtre du premier étage. Il appa tout équipé pour l'ascension des garrigues et fait signe à Bienaimé de monter.

— Attends un peu, pitchio, j'ai quelque chose à emporter.

Et Bienaimé le regardant avec effroi ?

— Emportez-vous votre violon au mazet, Monsieur Beruelle?

Celui-ci éclate de rire.

— Non, dit-il, je vais prendre ma grande sacoche de cuir et nous partirons.

Ils partent et se dirigent par les boulevards déserts, vers les collines grises. Quelques cafés commencent à s'ouvrir. Les garçons font, en costume de travail, la toilette du matin.

— Sais-tu ce que c'est qu'un apéritif, petit?

— Cela doit venir du verbe *aperire*, *ouvrir*, répond Bienaimé qui ne recule jamais devant une occasion de montrer son savoir.

— Tu l'as dit, Bienaimé, et ton père qui sait tout, même le latin qu'il n'apprit jamais, m'a une fois dévoilé le secret de cette étymologie. Eh bien, si tu veux, nous allons prendre le vermouth du matin. Cela nous ouvrira l'appétit et nous donnera des forces pour grimper là-haut.

Ils entrent fièrement dans un café encore tout imprégné des relents de la fumée de tabac de la veille. Le garçon les regarde d'un air ahuri et leur sert la consommation demandée. Bienaimé pressé d'en finir, l'avale d'un trait. M. Beruelle y met plus

de cérémonie,et au bout de dix minutes,les voilà qui s'engagent dans les ruelles à l'extrémité desquelles s'ouvent les chemins mal pavés,flanqués de murailles et qui conduisent aux Eldorados des Nimois.

Ils passent devant les rochers sur lesquels Vauban a édifié la haute muraille derrière laquelle les prisonniers de « la Centrale » s'entassent dans leurs ateliers. Arrivés à l'octroi, M. Beruelle qui porte sa sacoche en bandoulière comme un soldat du premier empire portait sa giberne :

— Veux-tu être gentil, Bienaimé, dit-il à son élève, tu porteras ceci jusqu'au mazet, il faut faire de l'exercice quand on est jeune et aussi soulager les vieux.

Bienaimé acquiesce du geste et par une imperceptible grimace de son visage, il laisse deviner que le fardeau est un peu lourd pour ses épaules de collégien. Qu'importe! il affecte la vaillance et se console en se disant à lui-même que la sacoche sera moins lourde au retour, puisque les victuailles dont elle elle est chargée auront disparu après le plantureux festin qui l'attend. On dirait le vieil Abraham et le jeune Isaac se dirigeant vers le lieu du sacrifice.

M. Beruelle et Bienaimé Sigalas avaient ainsi escaladé les chemins abruptes et empierrés de la garrigue, et cette ascension durait depuis une demi-heure, lorsque tout à coup, le professeur s'arrêta Il eut alors un geste plein de noblesse et d'orgueil.

— Vois-tu, là-bas, cette maisonnette, derrière ces quatre pins et cette rangée de cyprès? Elle a sous la toiture et au-dessus de la fenêtre un œil de bœuf peint en noir. Nous voici arrivés,jeune homme.C'est mon mazet.

M. Beruelle armé d'une clef tourna une vis dans

une porte massive et vermoulue. Ils entrèrent dans ce qu'on était convenu d'appeler le jardin, où se mouraient, faute de rosée, quelques pauvres fleurs. On monta quelques marches taillées dans le roc et qui conduisaient sur une petite terrasse où poussaient çà et là des herbes folles. M. Beruelle ouvrit la porte de son castel. Il s'en échappait une forte odeur de de moisi. Il en fit visiter à Bienaimé qui s'était empressé de se débarrasser de la sacoche, les coins et les recoins les plus secrets, Une statuette en plâtre de Napoléon et flanquée de deux chandeliers et de plusieurs pipes en terre, s'étalait sur la cheminée. Quand M. Beruelle eut ouvert les deux petites fenêtres du mazet, il se dirigea vers une trappe et y descendit la sacoche. Il en ouvrit une seconde, et, d'un air de triomphe :

— Voici ma citerne, pitchio. L'eau est fraîche, et bientôt tu m'en diras des nouvelles.

Bienaimé exultait.

— Maintenant. fit le professeur, pour nous reposer, nous allons nous promener. Tu verras ça. Ah! mon petit, c'est le coup du propriétaire !...

M. Beruelle ne fit grâce d'aucun détail à son hôte. Il le mena tout d'abord voir le bassin dont les eaux croupissantes servaient à l'arrosage du « jardin ». Il était couvert d'une couche de mousse verte où ça et là quelques grenouilles effarées sautillaient. Puis, ce fut le tour du verger. Trois ou quatre figuiers sortaient du pied d'une muraille en pierre sèche, et quelques figues dites « blanchettes » pendaient aux branches.

— Ça, dit M. Beruelle, c'est pour ma fenêtre. Je les étendrai l'une à côté de l'autre sur les ficelles tendues d'un cerceau. En attendant, regarde-les

bien. Elles sont mûres, mais je n'y touche jamais. C'est pour cet hiver.

Bienaimé se le tint pour dit et se contenta d'ad mirer.

— Et maintenant, regarde derrière toi, voici mes oliviers.

Il y en avait tout juste une quinzaine.

— Ça, c'est pour ma consommation. Ces oliviers me donnent par an les deux « canes » qu'il me faut.

Il fit admirer ensuite à Bienaimé une quinzaine de pieds de vigne, où pendaient lamentablement sur la terre rocailleuse quelques grappes de raisin. Tu vas me goûter ça...

Et ce disant, M. Beruelle arracha l'une d'elles et la tendit à Bienaimé Comme le singe de la fable, celui-ci se hâta d'y porter la dent, mais il dissimula une assez forte grimace, car ce fruit n'était pas mûr.

— Comment trouves-tu ces raisins, pitchio

— Exquis, M. Beruelle, fit l'élève en esquissant un sourire, car il ne voulait pas faire de la peine à son hôte.

— Et maintenant, je veux te montrer la vue superbe que j'ai sur la campagne, tout en haut de ce rocher.

M. Beruelle prit les devants, précédant Bienaimé dans un petit sentier.

— Que dis-tu de mon *excelsior ?* C'est ainsi que j'appelle ce sommet. Regarde là-bas dans ce vallon où il y a tant de mazets. Vois-tu ce viaduc ? Il passe là des trains toutes les demi-heures et d'ici je les contemple, assis sur un pliant. C'est ma distraction les dimanches et les jours fériés.

Bienaimé fit un signe admiratif.

— Maintenant, je vais te montrer ce que j'appelle

le revers de la médaille. Nous sommes ici pour tout voir...

Et il lui désigna, sur une cime un peu plus élevée que celle où ils se trouvaient, un tas de pierres sèches.

— Vois-tu ce « clapas », petit, c'est ma providence. Quand une de mes murailles est affligée d'un « vedel », — sais-tu ce que c'est un « vedel » ? On ne vous apprend pas ça au Collège. — Eh bien, quand se produit un éboulement. je reconstruis mon mur et je puise librement dans cette carrière que tu aperçois là - haut de quoi le remettre en bon état. Et tiens, puisque tu es là et que je sais que tu n'es pas un fainéant, tu vas m'aider. J'ai précisément à réparer en bas un mur qui s'est écroulé à la suite du dernier orage.

— Je veux bien, M. Beruelle, dit Bienaimé avec toute la résignation dont il était capable.

Ce pacte conclu, il fallut bien respecter le traité et se mettre à l'œuvre. Il était huit heures du matin, et déjà le soleil devenait brûlant. Il n'y avait pas la moindre brise. La journée s'annonçait terrihlement étouffante. Le professeur, avant de travailler, s'en fut subrepticement dans la maisonnette retirer les outils qui avaient rendu si lourde sa sacoche. Il revint un instant après.

— « Anen, anen », allons, allons, fit-il, à nous deux maintenant. Tu vas monter sur le « clapas », moi je resterai en bas et tu me descendras les pierres. C'est dit. Tu es un solide gaillard. D'ailleurs tu en verras bien d'autres quand tu seras soldat...

Bienaimé Sigalas courba la tête devant le destin qui s'ouvrait pour lui. Il quitta sa veste, releva ses manches jusqu'au coude et monta jusqu'au « clapas », choisissant les pierres les plus plates, dont quelques-

unes lui meurtrissaient les mains. Une seule chose lui fit tout d'abord prendre son mal en patience, c'est la pensée qu'il aurait du moins un prétexte à donner à M. Beruelle pour ne pas jouer du violon pendant quelques jours.

Quatre heures s'écoulèrent sans que Bienaimé interrompît un seul instant le travail de manœuvre auquel, sous prétexte d'une invitation, l'avait condamné M. Beruelle. A midi, celui-ci fit halte.

— Nous allons casser la croûte, pitchio, ça te va-t-il ?

Bienaimé ne se le fit pas dire deux fois. Il se dirigea avec son amphitrion vers le mazet, car une assez rude fringale commençait à l'étreindre. M. Beruelle chercha un instant dans une petite armoire basse et y découvrit un demi-pain abandonné là depuis quelques jours, mais que l'humidité de la pièce avait préservé de la sécheresse. Puis, il découvrit la trappe de la citerne, y descendit une cruche au moyen d'une petite corde et en tira de l'eau.

— Voilà notre affaire, Bienaimé ; ah ! que veux-tu, à la guerre comme à la guerre, au mazet, c'est la fortune du pot. Quand tu seras soldat...

Bienaimé demeura impassible cette fois devant ce festin sardanapalesque. Évidemment, il s'était attendu à mieux. Ce fut alors qu'avec une inconscience féroce, M. Beruelle entrepris de faire l'éloge des talents culinaires du père de Bienaimé.

— Ah ! je le connais de longue date ce brave Sigalas. Quels bons soupers nous avons faits chez lui lorqu'il tenait le restaurant de la Belle-Croix ! Quel talent il avait pour vous confectionner une brandade. C'était sa spécialité. Et ses « carbonades », ses lapins sautés. Il me semble que je le vois à l'œuvre et que je me vois aussi les savourant avec délice.

— Et moi aussi, fit Bienaimé, d'un ton plutôt amer et d'une voix à demi-voilée.

Le fait est que M. Beruelle manquait de scrupule en la circonstance. C'était le supplice de Tantale qu'il infligeait à son hôte, qui, cependant, pouvait boire à discrétion de l'eau de citerne et se désaltérer après ses fatigues.

Au bout d'une demi-heure, le frugal déjeuner au pain et à l'eau était fini.

— Nous partons, M. Beruelle ? demanda Bienaimé avec une inquiétude mal dissimulée.

— Comment, nous partons ! Et mon mur ! Tu t'imagines que je vais le laisser dans cet état, à moitié construit. Tu vas encore m'aider, mon ami. J'y compte bien. Et d'ailleurs, quand tu seras soldat...

Et le malheureux petit manœuvre se remit à l'ouvrage. Il allait et venait portant sa charge de pierres plates, sans dire un mot. Mais il n'en pensait pas moins. Il se disait que mieux eussent valu cent « pensums » et même cent « retenues » que l'abominable corvée que lui faisait subir son bourreau. C'était décidément un affreux guet-apens que cette partie de campagne à laquelle il avait été si joyeux de consentir.

— Je t'en flanquerai à l'avenir des bémols et des dièzes, et même des bécarres ! Je t'en jouerai des notes justes, oui, tu peux y compter, vieux grigou, se disait Bienaimé.

Ce supplice infernal dura depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Les grenouilles du bassin commençaient à faire entendre leur ramage monotone, répondant aux bathraciens du voisinage. Les cri-cris chantonaient parmi les herbes sèches.

— Eux, du moins, ils ont mangé quelque chose ! se disait le pauvre Bienaimé.

— Allons-nous en, veux-tu, fit M. Beruelle. Voilà, je pense, une belle et bonne journée? Tu n'es pas fâché d'être venu, dis, pitchio ?

Bienaimé ne répondait rien. Il fut morne et silencieux tout le long du chemin et se garda d'escorter son professeur jusqu'au domicile où il l'avait joyeusement cueilli de grand matin.

Le jour suivant, à l'heure où sonnait la cloche de rentrée, devant le Collège, les camarades de Bienaimé Sigalas se précipitèrent à sa rencontre comme pour le féliciter non sans respect, car il était celui qu'un professeur avait daigné inviter chez lui, à son mazet.

— Eh bien, demandèrent-ils avec curiosité à Bienaimé, cette invitation... ça s'est bien passé ?

Bienaimé Sigalas, au grand étonnement des camarades, serra le poing et devint rouge de colère. Sa timidité avait disparu. Il était sous le coup de l'humiliation subie la veille.

— Moustre de moustre, s'écria-t-il en patois, — car, comme tout le monde en ce temps-là, il l'employait parfois pour mieux exprimer sa pensée : — « Aquel animaou m'a fa carredjea des péires touto la journado » ! Et il repris cette fois en français : — « Cet animal m'a fait charrier des pierres toute la journée » !...

LÉONCE LARNAC.

LE MOUVEMENT
Scientifique et Littéraire
A NIMES

ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 2 Juin 1906

Présidence de M. E. Reynaud en l'absence de MM. le Président et Vice-Président, empêchés.

M. le Secrétaire donne connaissance de la correspondance. Il informe qu'un congrés archéologique aura lieu à Marseille, le 1er août sur l'initiative de la Société des Études Provençales. Les érudits qui auraient des communications à faire peuvent se faire inscrire au secrétariat de la Société à Aix.

M. G. Maruéjol donne communication d'un fragment d'inscription (voir plus bas, nº 4), gravée sur une plaque de marbre à moitié détruite et dont il ne reste qu'une moitié. M. Maruéjol constate que cette inscription est postérieure à la mort de Claude, puisqu'il y est qualifié de divin et qu'elle doit rappeler la consécration d'un monument quelconque. M. Maruéjol ne se prononce pas encore définitivement et se borne à poser la question de savoir s'il ne s'agirait pas d'un second forum érigé à Nimes par les soins de l'Empereur

Claude sur les fonds du trésor militaire. Dans cette hypothèse où aurait été situé le second forum ? M. Maruéjol serait disposé à l'emplacer à la cathédrale actuelle où ont été découvert une série de pierres et de débris antiques.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

ENTRÉES DU MOIS DE MAI

Dans le courant du mois de mai, quatre fort intéressantes inscriptions, dont deux inédites, sont entrées au Musée :

1° Un fragment de cippe funéraire portant huit lignes de caractères grecs très serrés (117 lettres). Dans ces huit vers, la défunte, *Chrysis*, exhale sa plainte et implore la sympathie du passant.

Trouvé dans un terrain vague, quartier de Saint-Baudile-le-Vieux, par le jeune Lucien Bolge, élève de l'École de la Croix-de-Fer.

Dimensions : $0^{m}20$ sur $0^{m}18$ et $0^{m}063$ d'épaisseur (Inédite),

2° Une stèle dont il manque la base seulement. Inscription en beaux caractères et parfaitement conservée.

C'est une femme, *Pompeia*, qui élève ce tombeau à son père, *Quintus Pompeus Chresimus* :

D , M
Q ' POMPEI
CHRESIMI
POMPEIA ' PATRI

Cette inscription avait été trouvée, avec une grande pierre en forme de couvercle de sarcophage, au pied même d'une ancienne chapelle romane enclavée dans le vieux Castélas de *Gajan*. Elle fut placée sur la porte d'une maison, où nous l'avons trouvée. Don de M. Noguier Auguste, maréchal à Gajan (Publiée) ;

3° Une large bande de pierre incomplète, portant, en caractères assez grands ($0^{m}11$), mais très frustes, le nom de CANDVA.

Cette pierre fut trouvée, en 1856, sur l'emplacement même de la source appelée encore « aujourd'hui la Candoule ». Il s'agit donc très vraisemblablement d'un monument quelconque élevé à la divinité de la source.

L'inscription se trouvait actuellement encastrée dans un mur du vieux Castélas de Gajan. Elle a été donnée à la ville par M. Janin-Picard (rue de l'Aspic). (Publiée) ;

4° Une plaque en marbre blanc portant l'inscription suivante :

..... (*cl*)AVDIO
..... EX.S.C.QVODFACTVM
..... /TE.DIVI.CLAVDI
..... (Ae) RARI ' MILITARIS

Largeur de la plaque : 0m46. Dimensions des lettres : 0m025. Épaisseur du marbre : 0m052.

Quoique cette inscription ne soit pas complète, elle est cependant fort intéressante, en ce sens qu'elle nous apprend que, par la volonté du dieu *Claude*, et avec approbation du Sénat romain, un *monument* (?) fut construit à Nimes sur les fonds du trésor militaire (*Aeràri militaris*).

Trouvée au quartier du vieux Saint-Baudile, dans la propriété de M. Chapelier, professeur à l'École professionnelle (Inédite).

— Indépendamment de ces inscriptions, le Musée a reçu les objets suivants :

1° Un crâne humain trouvé dans la carrière romaine d'Ardisson et remis par M. Savinas, carrier. — D'après nos renseignements, ce crâne proviendrait d'une sépulture préromaine découverte au-dessus de la carrière et jetée au fond d'un aven ;

2° Une agrafe en bronze (époque *carolingienne*) provenant d'une tombe à dalles de l'ancien cimetière de la chapelle Saint-Privat, à Pouzilhac (Gard). — Don de M. Roux Clair, garde-champêtre ;

3° Un crâne entier provenant de fouilles faites en compagnie de M. Bauquier, publiciste, au lieu dit « la Garustière », près de Pouzilhac (Sépultures à *tegule*, ép. whisigothique) ;

4° Un lot de cinq haches en pierre polie provenant de la Station néolitique du *Serre d'Allia*, près de *la Capelle-Masolène*. — Don de M. Rey, instituteur à La Capelle ;

5° Divers fragments de poterie du haut Moyen âge (vases du type dit pégau, *peguarium*), provenant d'un four du VI° ou du VII° siècle, découvert au Serre d'Allia, fin 1904 ;

6° Cinq fragments divers trouvés sur l'emplacement de la vieille église de *Saint-Baudile :*

a). Vierge tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus ;

b). Tête et buste de saint, d'un remarquable travail, en marbre blanc ;

c). Un bras avec pan de manteau en calcaire, fragment de bas-relief ;

d). Un fragment de petit chapiteau orné de feuillages, d'un travail remarquable ;

e). Une plaque de marbre blanc portant comme relief une tige de lierre d'une exécution parfaite (époque romaine).

Don de M. Jean Bosc, avocat, conseiller municipal à Nimes ;

7° Un fragment de sarcophage en marbre blanc représentant un personnage assis. Provenant du vieux Saint-Baudile. — Don de M. Chapelier, professeur.



Ce que fit M. le Conseiller Jouve pour le *Palais de Justice de Nimes*, M. le Chanoine E. Durand, archiviste de l'Académie et du Comité de l'Art Chrétien, vient de le faire pour la *Cathédrale de Nimes*, l'antique basilique de Saint-Castor. L'érudit archéologue restitue son véritable nom à l'édifice ; son ouvrage a pour titre : *L'Église Sainte-Marie ou Notre-Dame de Nimes.*

Grâce à M. le Chanoine Durand, nous avons enfin sous les yeux un tableau aussi exact que brillamment coloré où nous pouvons suivre, jusqu'aux siècles les plus lontains, l'histoire d'un de ces vénérables monuments nimois, qu'on ne se lasse jamais d'admirer.

Des pages d'une impeccable érudition sont consacrées à la façade, à la tour servant de clocher, à chaque chapelle, à chaque partie du décor architectural. Quelques-unes ont paru dans la *Revue du Midi*. D'autres s'y sont ajoutées pour achever l'œuvre de M. le Chanoine Durand. De remarquables planches phototypiques illustrent leur texte, rendent plus facile l'intelligence des transformations subies par l'édifice au cours de nos révolutions politiques et religieuses.

L'étude du savant chanoine sera d'autant mieux accueillie, que, d'après une récente communication faite à l'Académie de Nimes, un intérêt historique local tout particulier s'attacherait à l'emplacement dominé par la séculaire basilique.

A l'occasion de la découverte d'un fragment d'inscription, qui vient de prendre place parmi les marbres du Musée archéologique, M. Maruéjol a pu affirmer que sur le sol de la place actuelle de la Cathédrale existait à l'époque romaine un *forum* jusqu'à ce jour ignoré : *Le Forum de Claude.* Cette affirmation attirera de nouvelles et ardentes curiosités vers ce coin de Nimes où se dresse l'illustre monument décrit par M. le Chanoine Durand.



Le 1er août, à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille, s'ouvrira dans cette ville un *Congrès des Sociétés Savantes de Provence*, sous la présidence d'honneur de Frédéric Mistral. Tous les membres des Académies et Sociétés historiques, littéraires, scientifiques ou félibréennes de la région du Midi, de la Méditerranée à l'Océan, sont conviés à y assister. La participation au Congrès sera absolument gratuite et donnera droit, non seulement à l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition, mais à un tarif de faveur sur les lignes de chemin de fer. — Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du Congrès, 2, rue Sylvabelle, à Marseille.



M. Labande, le savant Conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, d'Avignon, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, vient d'être nommé, par Son Altesse le prince de Monaco, au poste envié de Conservateur des Archives de la Principauté, en remplacement de M. Gustave Saige, décédé.

Le départ de M. Labande est profondément regretté dans les milieux scientifiques et littéraires de Provence et du Languedoc et particulièrement à la *Revue du Midi*, dont cet éminent archéologue fut le collaborateur. On espère que son éloignement n'interrompra point ses études si universellement appréciées sur l'architecture romane dans notre région.

NOTES ET RECHERCHES

DOCUMENTS INÉDITS

Les Nimois sous le Premier Empire.—La Saint Napoléon 15 août 1808. — Un bal sensationnel au Grand Théâtre. — Affaires d'Espagne.

Le *Journal d'un Bourgeois* publié par M. Georges Maurin, nous apprend qu'au printemps de 1808 se répandit le bruit du prochain passage de l'Empereur dans notre ville. On se hâta de créer, en mai, une garde d'honneur choisie parmi les fils de famille qui avaient satisfait aux lois du recrutement et s'étaient procuré un remplaçant.

Ce fût, si j'en juge d'après les lettres adressées à Louis Pagézy (1) une nouvelle occasion de dépenses et de fêtes pour la jeunesse nimoise que cette correspondance nous représente si brillante, à cette époque, si joyeuse, si avide de luxe et de plaisir. L'Empereur retenu par les affaires d'Espagne ne parut pas ; mais on ne voulut pas renoncer aux réjouissances, encore moins à l'exhibition des riches uniformes confectionnés pour la circonstance et dont le journal précité nous a décrit les splendeurs : habit rouge à revers et passepoil blancs avec aiguillettes et contre épaulette en argent chez les cavaliers, habit blanc à revers et passepoil roses chez les fantassins.

On se rabâtit sur la St Napoléon, célébrée le 15 août. Afin de rompre avec la monotonie habituelle, les officiers de

(1) *Revue du Midi,* **15 avril 1906, pages 259 et suiv.**

la garde d'honneur se substituèrent aux autorités et se chargèrent de l'organisation.

La fête dura trois jours. Elle commença le dimanche, 14 août. par un banquet de 280 couverts à la Fontaine. La table fut dressée dans la grande allée du jardin. Le repas n'eut rien de populaire. On avait fermé la grille donnant sur le Cours-Neuf et placé des barrières du côté des Bains Romains.

Les convives seuls étaient admis dans l'enceinte,c'est-à-dire les hauts fonctionnaires, les officiers et les soldats de la garde d'honneur. Quant à la foule immense qui bordait les canaux à l'extérieur,elle dut se contenter d'admirer de loin les habits rouges ou blancs et d'applaudir de confiance aux toast portés en l'honneur de l'Empereur,de l'Impératrice, de la famille impériale et des armées françaises. On tira des boîtes pendant toute la durée du festin et, au dessert, on alluma un feu de joie sur la terrasse que ne couronnait pas encore le petit bois de pins si fréquenté aujourd'hui.

Mais le clou de la fête fut le bal qui eut lieu le lendemain soir au Grand Théâtre, dans la salle de spectacle actuelle, récemment ouverte au public (1). Ce bal sans précédent fit sensation à Nimes, marqua une date inoubliable dans la chronique mondaine de notre cité.

« On n'a jamais vu ici une réunion aussi brillante, dit le *Journal du Gard* dans son compte-rendu du samedi 20 août 1808. Plus de 2.400 personnes toutes élégamment parées remplissaient la salle sans y être gênées. Cette belle salle était supérieurement éclairée et décorée. Dans le fond, un grand tableau allégorique représentait le couronnement de l'Empereur, des glaces qui réfléchissaient les objets, un orchestre très nombreux, placé à l'autre extrémité. La variété des couleurs des différents uniformes, surtout le brillant de l'écarlate à côté du blanc, ce tableau toujours mouvant d'une troupe de jeunes personnes dansantes, attirant tour à tour les regards, les unes par leur beauté, les autres par leur grâce et leur légèreté, tout cela offrait un

(1) L'ouverture du théâtre se fit en 1800. La façade monumentale et l'annexe de l'aile Nord n'existaient pas encore.

spectacle superbe. Le premier coup d'œil était frappant. La gaieté qui régnait au milieu d'une réunion si nombreuse fut toujours accompagnée de la décence. Le bal dura jusqu'à 4 heures du matin. »

A côté de ce lourd procès-verbal, d'un style par trop empire, voici le récit : vivant et alerte qu'un jeune nimois, encore tout ébloui de ces merveilles envoie à son ami et compatriote absent. Pris par la conscription, Louis Pagezy, venait de quitter la chaire de mathématiques qu'il occupait au lycée de la Grand'Rue, pour rejoindre l'armée d'Italie. Son camarade Fournier voulut lui faire goûter au moins par suggestion un peu de son enchantement et de sa joie. Je reproduis intégralement cette intéressante lettre, bien qu'elle touche à d'autres sujets que la solennité du 15 août. Plaisirs, études, aventures romanesques ou militaires, examens, mariages, jusqu'aux recettes pour astiquer les boutons d'ordonnance, tous les menus détails qui préoccupent la jeunesse nimoise au début de l'Empire s'y reflètent en traits légers, si sincères et charmants que je n'ai garde d'en rien retrancher.

A M. Louis Pagezy, fourrier dans le 42e Régiment de Ligne, 3e Bataillon, 4e Compagnie, en garnison à Brescia. — Département della Mella. — (Italie).

« Nimes, le 17 août 1808.

« Il y a déjà plusieurs jours, mon cher Pagezy, que j'ai ta lettre du 26 juillet ; mon intention était bien cette fois de ne pas te faire languir et de te répondre courrier par courrier, mais les circonstances en ont ordonné autrement. Notre garde d'honneur ne voyant point arriver Sa Majesté et renonçant à l'espoir de la posséder dans notre ville, a voulu célébrer sa fête le 15 août d'une manière digne d'elle. Pour cela les principaux officiers ont donné à dîner à toute la garde et aux autorités, ce qui a formé un concert d'environ 400 personnes (1). On a choisi pour ce banquet la grande allée de la Fontaine.

(1) Exactement 280, chiffre officiel.

« Le lendemain, jour de la fête de l'Empereur, il y a eu un grand *Te Deum* et le soir. ce qui fut plus intéressant, grand bal à la Salle des Spectacles. Les invitations avaient été extrêmement nombreuses et, malgré l'époque où nous nous trouvons, la salle fut entièrement pleine de haut en bas. Le bal fut extrêmement brillant et l'on y a dansé jusqu'à 6 heures du matin. J'eus le plaisir d'y rencontrer plusieurs personnes de ta connaissance, comme tu le penses bien, en mémoire de toi, je me procurai le plaisir de danser avec la jolie J..., qui est toujours plus aimable. Elle vient d'essuyer une assez forte maladie, mais aujourd'hui il n'y paraît plus, toutes les roses de son teint sont revenues avec plus d'éclat que jamais !.....

« Nos élèves du Lycée ont fini leur année scholastique. Jouvin a eu le premier prix et François le second ; cela n'était pas difficile. Ils sont allés ensuite se faire examiner à Montpellier le 11 de ce mois et ils paraissent tous les deux renoncer pour cette année à l'École polytechnique. C'est M. Dinet qui les examina, ils se louent beaucoup de lui, mais sont fort mécontents d'eux-mêmes. Frédéric doit subir ses examens de pharmacie le 25 de ce mois, il est en grande fatigue. D... nous a fait connaître sa femme ces jours-ci ; c'est une bonne personne qui méritait de mieux recontrer ; elle a de l'éducation, une figure qui n'est point du tout désagréable, tant s'en faut, et beaucoup de bon sens, fort heureusement pour son mari !

Mercier a failli êtreégorgé en Espagne, une plaisanterie l'a tiré d'affaire : il a dit à ceux qui voulaient lui faire du mal : *Medicus sum*, et on l'a sauvé !

« Jusqu'à présent notre maison présente toujours à peu près les mêmes agréments. C'est encore le point de réunion qui nous procure d'agréables petites soirées où je prends ma bonne part.

« Adieu, mon ami, je t'engage à revenir le plus tôt possible au milieu de nous. Hier encore, on disait : si M. Pagézy était ici, nous jouerions au *petit Pauvre*. Tu me demandes la recette pour blanchir les boutons, je présume que c'est pour les nettoyer et non pas pour les blanchir. Il faut faire fondre un peu de savon dans le double de son poids d'eau-de-vie. on met quelques gouttes de cette dissolution avec

une petite quantité d'eau et on frotte alors les boutons avec de la craie, qui doit fournir une pâte liquide avec ce mélange. Cela fait, on sèche les boutons et on y passe de nouveau de la craie en poudre, mais à sec, on brosse bien et l'on essuie avec un linge; voilà tout ce que je sais là dessus. Réponds-moi le plus tôt que tu pourras. J'en ferai de même, il n'y aura pas cette fois de bal pour m'en empêcher ».

FOURNIER.

Excellent, aimable et serviable compagnon!

Cependant la note sérieuse, parfois triste, assombrit la prose de Fournier, surtout lorsqu'il entretient l'absent des nouvelles de la guerre et de leur répercussion sur le pays natal. De nombreux nimois servaient alors en Espagne et avaient beaucoup à souffrir.

« Tu me demandes des détails sur les affaires d'Espagne, écrit quelques mois après, le 1er novembre 1808, Fournier à Pagézy, déjà transféré à Milan. Je ne suis pas plus instruit que toi là-dessus. Rien ne transpire de ce côté là. Tu en augureras ce que tu voudras. Le mystère règne sur toutes ces questions politiques.

« Nous venons seulement d'apprendre à l'instant une nouvelle qui t'affligera sans doute beaucoup, c'est la mort de notre ami commun Gustave Mercier. Il vient de périr de la manière la plus misérable. Ce malheureux fut à peine arrivé en Espagne qu'il fut pris par les Espagnols comme je te l'avais dit, je crois, dans une précédente lettre, et s'échappa de leurs mains par une ruse et une plaisanterie. De retour au camp français on lui donna à organiser différents hôpitaux militaires et il s'acquitta de cette mission à la satisfaction de tous ses chefs, au point qu'au moment de la retraite des troupes françaises, il fut avancé en grade et nommé médecin en chef de l'hôpital militaire de Tolosa, ville très voisine des frontières de France. Il était là avec la perspective d'un avancement rapide et dans une fonction très heureuse lorsqu'il a été atteint de la maladie. De l'hôpital, le délire l'a gagné vraisemblablement, car dans un moment où il s'est trouvé seul il a sauté par la fenêtre. Le malheureux a vécu pendant deux jours dans cet état. Ces détails ne paraissent hélas, que trop vrais, car c'est Jarras

qui écrit de Bayonne. Ce dernier a été également atteint de la même maladie et va retourner dans ses foyers, on l'attend tous les jours à Nimes. La famille de Gustave n'est encore instruite de rien. Je ne sais point comment on s'y prendra pour leur annoncer cette triste nouvelle, elle est si tragique que je n'ai pu jusqu'à présent me figurer qu'elle fut vraie .... «

Mais la gaieté juvénile reprend aussitôt ses droits. Fournier, au bas de la même page annonce avec force plaisanteries le mariage du Docteur B.

« Il devait épouser aujourd'hui. Les eaux du Gardon s'y sont opposées, c'est assez te dire que son Estelle est au-delà de cette rivière. Je me proposais de t'envoyer des dragées, mais il n'en a donné à personne ; c'est devenu trop commun ! »

(A suivre). GUSTAVE GOUBIER.

LA PAIX DU MÉNAGE EN 1521

L'homme est polygame, la femme seule sait aimer, c'est entendu. Il y a pourtant quelques exceptions pour confirmer la règle.

Je trouve à Collias, en 1521, une épouse volage, Catherine de Vielfabre, qui trompe son mari Blaise Ardoyn avec son serviteur. Elle est surprise « in adulterio cum suo mancipio, hora nocturna, solus cum sola, in camera et lecto dicti mancipii ». Le délit est bien caractérisé. Aussi les officiers de Mme de Montfaucon, dame de Collias, conduisent-ils Catherine et son complice dans les prisons du château, et le notaire fait-il les informations requises.

La règle, tant de la coutume que du droit, « ordo tam de consuctudine quam do jure », est que les femmes trouvées en adultère perdent leur dot, ou bien que leurs parents doivent doubler la dot entre les mains du mari, pour qu'il reçoive la femme et lui pardonne.

Nos deux époux, ne voulant pas plaider sur l'incident qui a troublé un instant leur ciel conjugal, et préefrant sagement vivre en bonne paix et concorde, ainsi que doivent faire de vrais époux, font dresser, le 18 septembre 1521, par André de Fago, notaire d'Uzès, et plus tard

de Vézénobre, l'instrument de leur accord (Arch. du Gard, E. 1157).

Cet accord est dû à l'entremise louable d'amis communs.

Catherine, pour réparer sa faute, donnera à son mari le tiers de tous ses biens meubles et immeubles, moyennant quoi le digne Ardoyn la recevra en grâce.

Le mari accepte cette donation entre vifs et pardonne.

Catherine restera, sa vie durant, usufruitière, tant des biens donnés que de ceux apportés en mariage pour le support des charges communes.

Ardoyn ne pourra rien aliéner du tiers à lui donné, tant que vivra sa femme.

Il devra l'entretenir en bon mari.

S'il la bat induement la donation sera caduque.

Si Catherine est de nouveau surprise en adultère (admirable prévoyance), elle donne d'avance, dès à présent, un autre tiers de ses biens à la victime éventuelle d'un nouvel outrage.

En conclusion de ces arrangements, « sit pax et finis et amor inter ipsos ».

Le baile de Colias, Simon Audemar, dit Boy, est un témoin.

Il faut toujours mettre à profit les exemples de sagesse que nous donnent les anciens.

Voilà de braves gens qui montrent un sens pratique inattendu, à une époque où l'imagination populaire s'échauffait encore aux romans de chevalerie, et où les tâches faites à l'honneur ne se lavaient que dans le sang. Le préjugé du point d'honneur, qui forçait les nobles à se couper la gorge pour la moindre vétille, n'était pas descendu chez les vilains et manants. Ce n'est qu'après la Révolution, quand la noblesse n'exista plus comme puissance dans l'État, que la bourgeoisie, son héritière, prit, par vanité, ses préjugés avec ses vices Il n'est pas un roman du XIXe siècle où la vengeance du mari ne s'exerce par les moyens si longtemps réservés à l'aristocratie.

Nous commençons à envisager les choses avec plus de sang-froid. Pour les philosophes, les sociologues et les juristes, le mariage devient un contrat comme tous les autres.

Mais le préjugé chevaleresque nous tient toujours plus ou moins, à notre insu. Il est certain qu'un mari trompé fait toujours sourire ; et quand il se console avec l'argent de sa femme, comme Blaise Ardoyn, il fait rire.

C'est ainsi que l'humanité commence par se moquer de ce qu'elle adopte ensuite avec le plus de frénésie.

Quand on regarde d'un peu haut les contradictions sans nombre de la misérable fourmilière humaine, et l'incohérence de son évolution, on est tenté de hausser les épaules devant l'importance que les hommes donnent à eux-mêmes et à leurs mobiles, comme à leurs conceptions.

Nil mirari, disaient déjà les anciens.

E. BONDURAND.

L'HISTOIRE ET LES RUES DE NIMES

Conférence faite à l'Institut Populaire du Gard

MESDAMES, MESSIEURS,

Je désire vous entretenir aujourd'hui de Nimes, de ses rues, et plus particulièrement du nom de nos rues, sur lesquels se trouve écrite une partie de l'histoire de notre ville.

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que c'est qu'une rue. — Et probablement, depuis le plus lointain passé,les rues ont porté des noms permettant de les reconnaître.

Nous avons même vu,à l'occasion de l'Affaire,certaines localités voisines donner des noms à leurs rues jusqu'alors muettes,pour perpétuer les souvenirs de ces héros, bien oubliés déjà, les Dreyfus, les Picquart, les Labori, Bernard Lazare et autres comparses.

Et bien, il n'en est pas partout ainsi. A New-Yorck par exemple, la ville est parcourue par des artères qui se coupent à angle droit : celles qui se dirigent du N. au S. s'appellent avenues et celles qui vont de l'E. à l'O. s'appellent rues. Au lieu de noms,les unes et les autres ne portent que des n^{os} ; on habite la 10e rue ou la 4e avenue.

Mais nos villes de l'ancien monde ont derrière elles un passé lointain, lourd de souvenirs. Chaque époque a tenu à perpétuer la mémoire de quelques uns des enfants de la Cité, de quelque évènement, d'une manifestation de la vie Sociale.

Ce n'est pas non plus d'aujourd'hui seulement que l'on débaptise les rues : certaines de nos voies ont changé 3 et 4 fois de noms au cours de l'histoire.

*
* *

La plupart d'entre vous ont certainement remarqué que les noms des rues des divers quartiers de Nimes sont empruntés à des catégories distinctes : ce n'est point là l'effet de la fantaisie ou du hasard.

En 1824, en effet, le Conseil Municipal s'avisa que la plupart des rues de nos faubourgs manquaient de noms. Il fallait les baptiser : la tâche était lourde et, pour l'alléger, les Conseillers Municipaux d'alors, qui avaient au moins l'avantage de connaître leur histoire générale et locale et d'avoir de la méthode, décidèrent d'affecter à chaque quartier des noms de rues empruntés à un même ordre d'idées.

C'est ainsi que tout le quartier de la Fontaine a été baptisé aux dépens des dynasties impériales de Rome. Nos édiles, avant Reboul, savaient que le Nimois est à demi Romain et que sa ville était aussi la ville aux sept collines. Il suffit de vous donner, pour vous convaincre, les noms d'*Antonin* le plus illustre de nos compatriotes, ceux d'*Auguste* et d'*Agrippa* son gendre, de *Trajan* et de sa femme *Plotine*, d'*Adrien*, de *Nerva*, de *Titus* et de *Vespasien*.

Autour du Théâtre, ce sont tout naturellement des noms d'auteurs dramatiques, *Corneille*, *Racine*, *Mo-*

lière, *Crébillon*, *Voltaire*. Les musiciens n'ont qu'une petite place, ce qui semble prouver qu'alors on se préoccupait moins qu'aujourd'hui du Grand Opéra. Seule la rue *Grétry* a remplacé la vieille rue de la *Chaîne*.

Entre le Séminaire et l'Hôtel-Dieu le Conseil Municipal, moins anticlérical que celui de maintenant, avait réservé tout un quartier à une ample moisson de Saints et de Saintes. Ce n'est pas à dire que les choix furent toujours heureux. Je ne voudrais pas être chargé de vous faire le panégyrique de *Saint-Yon* ou de *Sainte-Isabelle*. Beaucoup de ces rues d'ailleurs ont été débaptisées, et pas toujours sans motif. C'est ainsi que la rue *Saint-Paul* était loin de conduire à l'église de ce nom, et je plaindrais l'étranger qui sur la foi des noms, chercherait l'église Saint-Luc dans la rue *Saint-Luc*. La rue *Sainte-Perpétue* longeait jadis une chapelle de ce nom, mais se trouve aujourd'hui bien loin de l'église qui l'a remplacée.

Parmi ces noms de Saints parfois illustres comme *Saint Pierre*, *Saint Jean*, *Sainte Anne*, *Saint François*, *Saint Dominique*, peu nous intéressent au point de vue purement Nimois. Je dois vous rappeler cependant *Saint Baudile* diacre Nimois, martyrisé au IIIe siècle ; *Saint Félix* qui fut le premier évêque de Nimes et, chose curieuse, patron de notre évêque actuel, Mgr Béguinot (1) ; *Saint Léonce*, né à Nimes qui fut évêque de Fréjus et fondateur de l'Abbaye de Lérins. Quant à la rue des *Saintes-Maries*, elle

(1) Saint Félix passe pour être inhumé sous le Maître-Autel de l'église principale de Grasse. Si les temps l'avaient permis Mgr Béguinot aurait sollicité de Mgr de Nice l'autorisation de rechercher les restes du saint évêque de Nimes et de les ramener dans sa ville épiscopale.

doit son nom à un ancien couvent de la Visitation de Sainte-Marie et non pas aux Saintes populaires de Provence.

Autour de l'Hôtel-Dieu, débaptisé lui-même dernièrement sous le nom d'hôpital Ruffi, les rues avaient des noms de vertus dont il ne nous reste que deux échantillons, la rue de la *Pitié* et la rue de la *Bienfaisance*. Les rues de la *Maternité*, de la *Charité* et des *Innocents* ont disparu, sans regrets d'ailleurs.

Au chemin de Montpellier c'est l'histoire de France qui a été pillée, et pas celle de hier ou d'avant hier : jugez-en plutôt. Nous avons la rue *Henri IV*, la rue *François 1er* et la rue *Charlemagne*. Mais nous trouvons aussi des rues décernées à *Charles Martel*, à *Pépin le Bref*, à *Hugues Capet*, à *Thierry*, à *Dagobert* et à sa femme *Nantilde*, à *Clovis* et à... *Pharamond*.

Il n'était pas possible de remonter plus haut dans notre histoire même légendaire. Évidemment les Conseillers de 1824 voulaient échapper au reproche de faire de la politique et ils y ont pleinement réussi. C'est un exemple d'ailleurs qu'il est salutaire d'offrir aux Municipalités modernes.

Au-delà, jusqu'aux Casernes fleurit et règne le siècle de Louis XIV, le grand siècle. Ce sont les rues *Bossuet*, *Fénelon*, *Vauban*, *Bourdaloue*, *Colbert*, *Condé*, *Richelieu*, *Catinat*, *Turenne*.

Puis plus loin vers l'Enclos Rey, les noms des rues rappellent les royaumes primitifs qui ont constitué plus tard la Monarchie française : l'*Aquitaine*, la *Septimanie* et la *Bourgogne*, les royaumes de *Metz*, d'*Orléans*, de *Soissons* et de *Paris*.

Je ne vous ai pas donné les noms des Conseillers qui eurent l'idée, d'ailleurs logique, de classer les rues selon un ordre déterminé. L'idée première

paraît en revenir à M. Estève, juge de paix et à l'imprimeur Guibert, mais ce fut *M. Vincens Alexandre* dont le nom a été donné à une rue sur le *Mont-Margarot* qui la fit adopter et exécuter. Ces Messieurs eurent l'idée du cadre mais ils ne surent pas le remplir. C'est ainsi qu'ils se proposaient d'affecter à deux quartiers des noms d'arbres et des noms d'animaux. Il ne reste de cette tentative, plutôt malheureuse, que de rares vestiges : la rue de la *Biche*, la rue de la *Chèvre*, la rue des *Tilleuls*, la rue du *Cerisier*, la rue du *Cyprès*, la rue de la *Treille*, à moins cependant qu'il ne s'agisse ici d'un savant religieux, le P. de la Treille qui naquit et vécut à Nimes au XIIIe siècle. Il s'en est donc fallu de peu que nous n'eussions à Nimes les rues du porc, du chien, de l'âne et du mulet ou la rue des aubergines. Je ne puis m'expliquer ce projet bizarre que par une sorte de survivance de cet amour sentimental des choses de la nature, mis à la mode par Jean Jacques, exagéré par Marie Antoinette et sa Cour et qui aboutit au calendrier républicain de Fabre d'Églantine, où les potirons, les oies et les carottes remplaçaient les saints et les saintes du Paradis.

Ce projet ridicule de dénomination des rues est allé rejoindre dans l'oubli le calendrier révolutionnaire dont le Petit Méridional s'obstine à peu près seul à perpétuer la mémoire.

D'autres municipalités ont depuis sacrifié encore à ce goût de classification des rues : c'est ainsi que les mécaniciens *Papin*, *Fulton*, *Jacquard* ont leurs rues près de la gare des Marchandises ; les philosophes *Descartes*, *Spinosa*, *D'alembert*, *Diderot* sont logés derrière le viaduc ; et quelques naturalistes du cru comme *Émilien Dumas*, *Crespon* dont le nom

vit encore à Nimes, ont servi à dénommer les rues de l'*Enclos-Saussine.*

*
* *

A vrai dire, bien avant ces tentatives de classification, les rues portaient des noms et ces noms procédaient de motifs on ne peut plus naturels.

Rien n'est plus logique, par exemple, que de donner aux rues les noms des lieux où elles conduisent: rues de *Beaucaire*, d'*Avignon*, de *Montpellier*, de *Saint-Gilles*, *Générac*, *Garons*, *Bouillargues*, *Sauve* ou de lieux plus proches : *Crémat*, *Montaury*, la *Garrigue*, *La Tour-de-l'Évêque* etc.

Je n'insiste pas la dessus. D'autres fois (et c'était assez général jadis), la rue prend le nom soit d'un propriétaire notable soit du terrain sur lequel elle a été ouverte. Vous connaissez aujourd'hui les *Enclos-Gilly*, *Ribes*, *Turion*, *Brassac*, *Boisson*, *Saussine,* qui s'effacent devant des noms nouveaux.

L'*Enclos-Rey* a résisté ; beaucoup de gens se figurent même qu'il existe un rapport entre le nom de ce quartier et la fidélité légendaire de ses habitants au roi légitime. Alphonse Daudet a même consacré cette fable dans les « Rois en exil ». Mais, quelque gracieuse qu'elle soit, elle n'en est pas moins une mystification : la réalité est beaucoup moins poètique: il s'agit tout simplement d'un nommé Rey, ancien propriétaire du terrain de la rue actuelle.

Ce personnage n'a d'ailleurs pas d'histoire, non plus que *Rangueil*, *Randon*, *Flamand*, *Bachalas*. A peine quelques uns ont-ils laissé une trace comme le médecin *Raspal* du Moulin-Raspail ; le conseiller *de Roussy* ou *M. du Gras* qui fut peut-être victime

de la Michelade (1569) ou encore le Baron de *Marguerittes* qui a longtemps donné son nom à la rue des *Lombards*, ou le curé *Bonhomme* à la rue *Fléchier*. Rappelons, en passant, le nom de la rue *Cité-Foulc*.

*
* *

Vous n'ignorez pas sans doute que jadis les corps de métiers se groupaient dans certaines rues de préférence à d'autres. Il y a quelques années seulement tous les bijoutiers se trouvaient près de la mairie dans la rue des *Orfèvres*. Beaucoup de rues ont gardé dans leur dénomination une trace précise de cet état de choses qui n'est plus en rapport avec la réalité. Peu de rues sont moins marchandes que la rue des *Marchands*. Il n'y a plus de poissonniers dans la rue de la *Poissonnerie* ; plus de *chapeliers*, plus de fabricants de brocs ou *Broquiers*, d'armuriers d'espasiers de *fourbisseurs* dans les rues de ces noms. Les tanneurs et les corroyeurs habitaient jadis les rues de la *Curaterie* (1), de *Corcomaire* (2), des *Calquières* (2) ou des tanneries. Les cordonniers habitaient la rue des *Patins* et la rue des *Petits-Souliers* ou *Savaterie* ; les banquiers, la rue des *Lombards*; les Tripiers, la *Triperie-Vieille*. Dans la rue des *Flottes* on préparait les flottes (ne confondez pas avec les escadres), on appelait de ce nom les écheveaux de matières textiles destinés à la teinture. Dans la rue des *Tondeurs*, c'étaient les tondeurs des étoffes de Cadix qui, comme les gentilhommes verriers, avaient le droit de porter l'épée. Je n'ai pas besoin de vous

(1) Corroyeurs.
(2) Tanneurs, tanneries

dire que les greffiers étaient dans la rue des *Greffes ;* les *fours à chaux* et les *cordiers*, dans les rues de ce nom. Les rues de la *Gaude* et de la *Garance* devaient leurs noms à des plantes qui donnaient une couleur jaune et rouge et servaient aux teinturiers de l'Agau dont l'industrie fut si longtemps prospère.

Beaucoup de ces noms anciens ont d'ailleurs disparu, tels la rue de l'*Épicerie* ou rue des *Marchands* ; la rue *Fruiterie* et la rue des *Barquettes* aujourd'hui rue de la *Madeleine ;* la rue *Pélisserie* (Peausserie), aujourd'hui rue de l'Aspic ; la rue *Corregerie* (corroyeurs) et la rue *Pelleterie* anciens noms de la rue de l'*Etoile* actuelle ; la rue *Petite-Fusterie* (de Bernis) rue des Menuisiers et Ébénistes, etc. J'oubliais de vous citer la *Bouquerie* ou rue des bouchers.

Vous remarquez MM. et MM., les noms divers sous lesquels se groupent tous les corps d'état ressortissant à l'industrie des cuirs et peaux : les curateries, les corecomaires, les calquières, la corregerie, la pelletterie , pélisserie, sans préjudice de la savaterie, des petits souliers et des patins ! C'est que cette industrie, aujourd'hui bien décadente, était extrêmement prospère à Nimes. — Et je sais des nez qui gardent encore, même aujourd'hui, l'impression pénible des dernières tanneries qui empuantissaient, il y a 50 ans, les abords du boulevard Amiral-Courbet.

*
* *

Les juifs, vous le savez, demeuraient en général dans des quartiers spéciaux : c'était souvent, à Nimes du moins, sur leur demande et non par suite de contrainte policière. Leurs rues portaient le nom de

rue *Juiverie* ou rue des *Juifs*. Ce nom fut successivement affecté à la rue de l'*Étoile*, à la rue *Fresque*, à la rue *Guizot* et à la rue du *Chapitre*. Elles sont toutes bien déchues de leur ancienne splendeur , les juifs modernes ont trouvé d'autres théâtres à leurs installations.

Les monuments, les édifices civils ou religieux, les couvents, les hôtels ont donné et donnent encore leur nom aux rues qui y conduisent ou qui les longent. Nos églises, nos temples, nos hôpitaux, nos casernes, nos promenades, nos monuments romains, nos marchés (1), nos abattoirs eux-mêmes prêtent leur nom à des places, des rues, des boulevards etc. Le *Fort* de Vauban, aujourd'hui Maison-Centrale, construit en 10 mois, et le *château Fadaise* maison de plaisance bâtie non loin du bord du canal de la Fontaine au début du XVIIe siècle, servent de parrains à des rues que vous connaissez bien.

Mais il est bien plus intéressant de rechercher, grâce aux noms des rues qui nous en ont conservé le souvenir, les monuments anciens actuellement disparus ou cachés. La Tour de l'*Horloge* qui donne son nom à la rue n'est qu'un vestige d'un admirable hôtel qui fut jadis la mairie et qui a été démoli depuis environ 35 ans. La rue de l'*Aqueduc* conserve le souvenir de l'aqueduc romain qui passe sous le sol.

Notre ville était jadis fortifiée ; la présence de bastions aussi considérables que les arènes et le château (qui donna son nom à la place du *Château*) en faisaient une ville presque imprenable. Les Romains avaient compris dans l'enceinte fortifiée la

(1) Nimes a comme toutes les villes une quelconque rue des Halles, mais elle conserve dans la place *aux Herbes* et la place du *Marché aux Châtaignes*, un souvenir de marchés disparus.

Tour Magne à la fois donjon formidable et prodigieux belvédère. Plus tard, au XVIIe siècle, l'intendant Bâville fit construire le fort actuel qu'un rempart, dont on voit encore un gros fragment au haut de la rue Rangueil, venait raccorder à l'enceinte au niveau des casernes actuelles.

Comme bien vous pensez, il y avait pas mal de portes ouvertes au long de ces murailles qui faisaient tout le tour de la ville et gagnaient le Fort par les casernes et la rue Rangueil. Nos rues n'ont conservé que trois de leurs noms: la rue de la *Porte-Cancière*, la rue de la *Porte-d'Alais* sous laquelle passait la route d'Alais de l'époque, et la rue de la *Porte-de-France* ainsi nommée de ce qu'elle conduisait à Aiguesmortes. Quelque étonnant que cela paraisse, Aiguesmortes c'était déjà la France, tandis que Nimes et le Languedoc relevant des Comtes de Toulouse, n'appartenaient pas encore au domaine royal. Aller à Aiguesmortes c'était aller en France, comme aujourd'hui aller à Monaco c'est passer à l'étranger.

Mais bien d'autres noms de rues actuelles ne font que reproduire les noms des anciennes portes.

Sur la place *Bouquerie* se trouvait la porte Boccarié que surmontait le Castellet et qui devait son nom aux boucheries ;—puis la porte de la *Madeleine*, à l'entrée de la rue de ce nom, où l'on voit encore les gonds de la porte et le balcon du guetteur ; — la porte *Saint-Antoine* en face le coin du nouveau lycée surmontée jadis de la tour Vinatière ; — la porte de la *Couronne* devant l'Esplanade était munie d'une terrasse réservée à l'artillerie qui tirait des salves pour l'entrée des grands personnages ; — la porte des *Carmes* et tout à côté la porte d'*Arles* ou du *Château* ; — la porte de *la Tour-de-Corconne* et la porte de la *Crucimèle* qui conduisait à Saint-Baudile.

Et la porte d'*Auguste*, me direz-vous ? Eh bien ! elle n'existait pas à cette époque. Ce vestige romain est de découverte toute récente. Dès une haute antiquité, en effet, ce monument flanqué de tours était devenu un fort, puis avait fini par disparaître, masqué par les constructions qui constituaient le château. Celui-ci, démantelé sous Louis XIII, fut donné au Couvent des Précheurs et ce n'est que sous la Révolution, quand on démolit ce couvent, devenu bien national, que l'on découvrit la Porte-d'Auguste en 1793 seulement. C'est d'ailleurs à l'initiative courageuse (car il y avait alors du courage à défendre une ruine romaine enchassée dans un couvent) de M. Vincens et de Clérisseau que l'on doit la conservation de ce monument. Les archéologues le trouvent très intéressant et il ne dépare pas nos merveilleux boulevards.

Ce couvent des Précheurs n'est pas le seul à avoir laissé des traces à Nimes. La rue des *Bénédictins*, la rue des *Frères-Mineurs*, la place des *Carmes* doivent leur nom aux religieux qui y avaient leurs monastères respectifs. Le grand temple actuel est l'ancienne église des Précheurs et vous avez, quelques-uns du moins, vu l'ancienne église des Carmes où est actuellement Paris-Nimes.

Le petit temple est l'ancienne chapelle des Ursulines qui habitaient le *Grand Couvent* dont le nom reste à la rue. Ces religieuses se firent remarquer par leur résistance à l'évêque Dumouchel schismatique et jureur, ainsi que l'a écrit M. Goubier dans la *Revue du Midi*. La Maison-Carrée fut, un siècle, l'église d'un couvent d'Augustins.

La rue des *Chassaintes* rappelle l'orphelinat créé en 1747 par l'abbé Chassaing et desservi par les Sœurs du S.-C.-de-Jésus.

Le *Refuge* était contigu à l'horloge et dirigé par les Sœurs de N.-D.-du-Refuge.

La *Calade* était une école dirigée par les Sœurs préposées aux écoles royales.

Les religieux de Saint-Antoine-du-Viennois, où existe encore une abbaye remarquable, desservaient l'hôpital Saint-Jacques, près la porte et la rue *Saint-Antoine*, où l'on recevait les pélerins.

Mais ceux qui se rendaient au célèbre sanctuaire Espagnol de Saint-Jacques-de-Compostelle descendaient à l'hôpital *Saint-Marc* sur la rue de ce nom, vers le café Tortoni. Cet hôpital était administré par le chapitre de la Cathédrale.

Les pélerins de Palestine étaient reçus à l'hôpital des *Trois-Maures*. Celui-ci devint depuis une auberge qui je crois existe encore, au moins sous la forme d'un affenage.

Il y avait encore à Nimes deux autres hôpitaux, l'hôpital Méjean, dont on voit de curieux restes dans la maison Fourgeaud, en face l'Hôtel de Ville, et l'Hôtel-Dieu, devenu depuis Hôpital Ruffi. J'appelle à ce propos l'attention de la Municipalité sur la rue Hôtel-Dieu, qui n'a plus de raison d'être, puisqu'il n'y a plus d'Hôtel-Dieu (1).

Entre les hôpitaux et les hôtelleries, comme vous venez de le voir, il n'y avait pas grande différence. Les hôpitaux n'étaient souvent que des auberges destinées aux pèlerins et tenues par des clercs. Les hôtels (ainsi que le prouve le nom Hôtel-Dieu) ne sont en quelque sorte que des hôpitaux laïcisés. La rue *Notre-Dame*, par exemple, doit son nom à l'hôtellerie de Notre-Dame : elle s'appelait autrefois rue du

(1) Il est bon cependant que la rue conserve le souvenir de l'appellation séculaire qui a cessé de plaire.

Luxembourg, toujours du nom d'une hôtellerie dont l'hôtel de Luxembourg actuel est le lointain descendant, pas du tout dégénéré d'ailleurs.

La rue *Bât-d'Argent*, la rue de l'*Étoile*, la rue des *Bons-Enfants*, tirent aussi leur nom d'auberges qui durent être célèbres en leur temps. Peut-être Cadet de La Grille, chanté par Bigot, a-t-il conservé l'emplacement et la renommée de l'auberge de l'Étoile.

*
* *

Quelques églises anciennes (et Dieu sait si elles furent nombreuses à Nimes) ont leur nom perpétué par certaines rues. *Sainte-Eugénie* a été successivement une rectorerie, une chapelle de Visitandines, une paroisse et une chapelle de Dominicaines. Si les hasards de la Séparation nous privent un jour de notre Cathédrale, elle redeviendra paroisse pour l'intérieur de la ville. — La rue *Saint-Laurent* tire son nom de l'église de Saint-Laurent-du-Mazel. — La rectorerie de *Saint - Thomas* était sur l'emplacement de la rue actuelle, entre la rue Régale et le boulevard (1). Je vous rappelle l'ancienne église Sainte-Perpétue, au-delà du Viaduc. Il y avait aussi une église Saint-Baudile, non loin du lieu de pèlerinage actuel, aux *Trois - Fontaines* qui ont donné leur nom à une rue de la Croix-de Fer.

Pour en finir avec les vestiges de l'ancienne vie religieuse à Nimes, je vous rappellerai la rue du *Chapitre* et la rue de la *Prévôté* : dans cette dernière logeait le prévôt du Chapitre, dans la belle demeure actuelle de M. Rebuffat.

(1) La rue et la porte de la Madeleine doivent leur nom à l'église Sainte-Marie-Madeleine.

Quant à la Calade, qui devint ultérieurement une école, j'ignore l'origine de son nom, mais elle nous intéresse au point de vue religieux, car c'est sur son emplacement que le roi Charles IX, de passage à Nimes, autorisa, en 1564, la construction du premier temple protestant de Nimes. Huit ans plus tard (1572), il avait changé d'avis sans doute, puisqu'il ordonnait le massacre de la Saint-Barthélemy.

Enfin, la rue de *La Lampèze* tire son nom d'un enclos, actuellement construit, lequel relevait du sacristain de la Cathédrale. Il était complanté d'oliviers et ceux-ci fournissaient l'huile destinée à l'entretien de la lampe du sanctuaire. Voilà l'explication d'un nom de rue qui a pu intriguer plusieurs d'entre vous, et je ne serais pas surpris que beaucoup de nos Conseillers municipaux ignorent eux-mêmes cette étymologie d'ailleurs historiquement exacte.

Parmi les souvenirs religieux que nous conservent les noms de nos places, il faut citer la *Belle-Croix,* qui se trouvait sur la place de ce nom. Cette croix miraculeuse fut démolie en 1561 par les religionnaires. Relevée un siècle plus tard par Monseigneur Cohon, elle fut respectée, je crois, par la Révolution et renversée en 1830. Elle est actuellement à la Cathédrale, dans la chapelle du Saint-Sacrement.

*
* *

Que de souvenirs intéressants rappellent aux curieux les noms les plus vulgaires parfois. La faïencerie de Nimes est sauvée de l'oubli par la rue de la *Faïence*. Elle eut son heure de célébrité : j'ignore absolument sa valeur artistique, mais sa valeur marchande est énorme en raison de la rareté des échantillons qui subsistent encore.

Je me souviens qu'il y a quelques années, l'Académie de Nimes reçut d'un Commissaire-priseur de Paris avis que trois pièces de faïence des anciennes fabriques de Nimes allaient se vendre aux enchères dans quelques jours : il pensait que l'Académie ou les Musées de la ville seraient heureux d'acquérir quelqu'une de ces pièces. Elles furent adjugées, en effet, quelques jours plus tard au baron de Rotschild à des prix variant entre 6.000 et 12.000 francs. Avis aux ménagères qui pourraient avoir encore quelque échantillon des vieilles faïenceries de Nimes.

Nimes n'a pas fait seulement de la poterie : elle a fait aussi de la monnaie. A l'heure actuelle, toute notre monnaie vient de Paris et se frappe à la Monnaie. Mais autrefois et même sous le second Empire, il y avait en France plusieurs Hôtels des Monnaies. Si vous examinez les sous de nos derniers règnes, vous les verrez marqués, généralement du côté pile, d'une lettre de l'alphabet. Or, chacune de ces lettres est la marque d'un Hôtel des Monnaies, et vous pouvez connaître par là le lieu où la pièce a été frappée.

En remontant dans le passé, le droit régalien de battre monnaie était accordé à beaucoup de villes. Mauguio, par exemple, frappait des monnaies qui sont universellement connues, les sous melgoriens. Nimes avait frappé de la monnaie d'or sous les Romains, de la monnaie d'argent sous les Comtes de Toulouse, de la monnaie de billion ou liards de France pour le Languedoc sous Louis XIV. L'Hôtel des Monnaies se trouvait sur l'emplacement de la rue de la *Monnaie* actuelle.

La Monnaie nous reporte à la *Trésorerie* royale qui a laissé son nom à la rue, — faut-il vous dire le nom que portait jadis cette rue? — rue de l'Enfant

qui pisse, du nom d'une statuette qui se trouvait au coin de la rue Dorée il y a moins de 80 ans.

Dans la rue *Régale* ou Royale (pour dire son vrai nom en français actuel), se trouvait la Cour des Sénéchaux et plus tard la Cour Présidiale : c'était le Palais de Justice de l'époque.

Tout près s'élevait la prison royale qui portait un nom singulièrement innocent et poétique : on l'appelait *La Violette* et elle a laissé son nom à la rue. N'y aurait-il pas quelque rapport étymologique inconnu entre la violette et le violon ?

Je n'insiste pas sur l'*Ancienne-Poste*, ni sur la place de la *Salamandre*, sur laquelle se dressait une colonne surmontée d'une Salamandre dont François Ier avait fait son emblème ou son symbole. Plusieurs d'entre vous se souviennent sans doute de la reproduction qu'en avait fait, je crois, Dalgue et qui est restée longtemps derrière la Maison-Carrée.

*
* *

Il suffit de connaître la ville pour trouver que le nom de *Grand'-Rue* n'était pas usurpé, quand on compare cette artère à toutes les petites rues de l'intérieur de Nimes. De même la rue *Dorée*, avec ses belles portes et ses beaux hôtels, était bien la rue la plus opulente de l'enceinte fortifiée.

La rue du *Maïl* devait son nom au terrain sur lequel se jouait ce jeu jusque vers 1850.

La rue du *Four-des-Filles* devait être la rue de quelque four banal ou privé. Quant à la rue *Mon-jardin*, elle est ainsi nommée de ce que l'historien Ménard y avait sa villa. Seulement, au lieu de l'appeler Mon Mazet, il l'avait appelée Mon Jardin.

Je mêle, vous le voyez, les dénominations anciennes aux nouvelles. Et combien sont à regretter, parmi celles aujourd'hui perdues ! Quoi de plus sottement banal que le nom de rue *Nationale* appliqué à ce long serpent tortu qu'était la rue de l'*Agau*, la rue de l'aïgo, la rue de l'eau.

Je regrette de n'être pas assez savant pour vous décrire le cours de la Fontaine de Nimes à l'époque romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que les eaux de notre source nimoise, divinisée par les Ligures et par les Romains, ne suivaient pas le cours actuel de l'Agau, sous la rue Nationale. Alors comme aujourd'hui, c'était une rue, une voie non pas nationale mais impériale, la voie Domitienne qui passait sous la Porte d'Auguste. A la chute de l'Empire romain, pendant la décadence qui accompagna la domination barbare, la Fontaine, par quelque jour de crue comme les pluies nous en montrent si fréquemment, envahit la voie romaine et s'en accommoda comme d'un lit plus direct pour gagner le Vistre, dans lequel elle se jette. Au moyen âge donc, la source de la Fontaine se divisait en deux bras : l'Agau qui suivait le quai actuel, la rue de l'Agau, le boulevard des Calquières ; l'autre bras descendait par le boulevard de la République, la Madeleine, les boulevards jusqu'à la rue des Greffes ; puis toutes ensemble passaient sous la Porte des Eaux et par le Valat Loubau se rendaient au Vistre. L'*Écluse*, de la rue qui en a conservé le nom, réglait le débit des eaux.

Un grand nombre de moulins, de lavoirs et de teintureries s'échelonnaient le long des bras de la Fontaine. Vous avez pu voir la dernière teinturerie de l'Agau, près de la rue du Grand-Couvent ; le der-

nier lavoir à l'entrée actuelle du quai de la Fontaine, en face le square Antonin. Quant au dernier moulin, il existait, il y a quelque 40 ans, non loin de la gare, c'était le moulin Magnin, appelé jadis moulin de la Regnette, qui a donné son nom à la rue de la *Reinette*, près des Petites Sœurs des Pauvres.

Un autre moulin, le moulin de la Servie, a légué son nom à la rue de la *Servie*. C'est, je crois, avec le moulin *Saint-Marc*, le seul qui ait laissé des traces dans la ville, en deçà du Viaduc.

***

Jadis comme aujourd'hui, les eaux de la Fontaine ne suffisaient pas à désaltérer les Nimois. Quelques-uns se souviennent peut-être de l'époque où des trains spéciaux emmenaient les blanchisseuses et les lessiveuses à Beaucaire, l'eau faisant défaut à Nimes. On se servait alors des puits. Le *Puits - Couchoux*, dans le quartier Saint-Charles, le *Puits de l'Olivier*, dans la rue Porte-de-France et le *Puits de la Grande Table*, à l'entrée de la rue du Chapitre, sont encore bien connus.

Le *Mûrier d'Espagne*, peut-être le premier mûrier importé à Nimes, en tout cas un échantillon vénérable de l'espèce végétale, puisqu'il n'a disparu qu'en 1828, donnait son nom à la rue. Celle-ci s'appelait aussi rue de la *Roserie*, du nom du couvent des Augustines, actuellement maison Delprat.

Quant à la rue des *Orangers*, elle devait son nom aux orangers d'un propriétaire. Ce nom a même remplacé la désignation ancienne de rue des *Cardinaux* due à ce qu'un cardinal au moins, le cardinal Albani, habita cette rue pendant le séjour des Papes à Avignon.

Je ne vous dirai pas pourquoi le nom de rue de l'*Aspic*. S'agit-il de serpent ou de lavande ? ni l'un, ni l'autre. Ce nom dérive du nom ancien, rue des Épis. Mais pourquoi rue des Épis ? N'était-ce pas rue des Épices ? Je l'ignore et je livre le problème à vos méditations. Que cela cependant ne vous prive pas de sommeil !

Je termine en vous signalant l'avenue de la *Plate-Forme*. La Plate-Forme a disparu depuis 40 ans. Elle était destinée, dans les plans de Maréchal, à terminer la perspective des quais de la Fontaine et à recevoir un groupe monumental.

Actuellement, l'horizon est borné seulement par la végétation exagérée de l'îlot des cygnes. Je ne regrette pas outre mesure la disparition de la Plate-Forme, mais j'avoue que cet îlot ridicule gâte les magnifiques couchers de soleil dont l'on jouit si fréquemment de l'entrée du quai de la Fontaine.

*
* *

Je ne vous ai pas tout dit sur l'histoire et les rues de Nimes : je garde pour une autre occasion le plaisir de vous parler des compatriotes ou des étrangers qui ont, en si grand nombre, donné leurs noms à nos artères grandes ou petites.

Je serai satisfait si vous gardez, de cette course trop rapide à travers le passé de Nimes, cette conviction qu'on ne saurait toucher avec trop de discrétion aux vieux noms des vieilles rues. C'est trop souvent une page d'histoire que les ignorants ou les sectaires déchirent sans s'en douter.

Certes, il y a des noms de rues qui sont bêtes ou grossiers, qui ne répondent à rien et qu'on verrait

disparaître sans regret sinon avec plaisir. La rue Longue, par exemple, a été longtemps déshonorée par le nom de rue *Tête-de-Mort*, et cela à cause d'une sculpture trouvée et encastrée dans un mur par un propriétaire. Si, au lieu d'une tête, c'eût été un fémur ou un autre os, eût-on appelé la rue « rue Cuisse de Mort » ou « rue Os de Mort » ? Non, n'est-ce pas ? Pendant des années et des années les habitants ont réclamé le changement de nom de leur rue. Les municipalités conservatrices ont toujours refusé : quand les conservateurs se mettent à conserver, ils conservent trop, même et quelquefois surtout ce qui ne devrait pas être conservé. C'est d'ailleurs en général ce qui fait leur perte. Dans le cas présent ils ont laissé à leurs adversaires le bon goût de changer le nom de la rue. On lui a infligé le nom de *Baudin*, tandis que les conservateurs mieux avisés auraient pu la baptiser du nom d'une gloire nimoise.

M. Goubier, dont le talent honore la droite du Conseil et le Conseil municipal tout entier, a dernièrement sauvé de la laïcisation les rues *Saint-Marc* et *Saint-Thomas*, en prouvant aux ignorants et à ses collègues que ces noms rappelaient l'existence d'un ancien hôpital et d'une vieille église. Sa parole a convaincu le Conseil, mais d'autres noms de saints ont été sacrifiés : *Saint-Paul*, *Saint-Luc*, *Saint-Pierre*, *Saint-Philippe*, les *Saintes-Maries* et surtout *Saint-Félix*.

On a remplacé le nom du premier évêque de Nimes par le nom du préfet du Quatre Septembre, M. Laget.

Remarquez, cependant, que sur les deux ou trois douzaines de préfets qui se sont succédés à Nimes depuis l'institution de cette charge, aucun, même parmi les plus méritants, n'avait été encore jugé

digne de donner son nom à une rue. On aurait parfaitement pu laisser sa rue à Saint-Félix et donner ailleurs une rue à Louis Laget !

Je vous montrerai peut-être dans une seconde réunion tout ce qu'a d'exagéré et de ridicule cette manie d'imposer à des rues le nom de personnages modernes. Il fut un temps où la mode était de perpétuer le nom des évêques ; voici que s'impose l'habitude de donner aux rues le nom des députés morts au champ d'honneur ; est-ce bien le champ d'honneur qu'il faut dire en parlant du Palais-Bourbon ?

Beaucoup de ces noms trop modernes font encore quelque figure dans nos mémoires surchauffées par la lecture des débats quotidiens de la politique. Mais dans quelques années que rappelleront-ils ? et quel érudit pourra expliquer, ce que j'ai tenté de faire ce soir, pourquoi les contemporains ont donné à leurs rues le nom de ces illustres inconnus. Un stage de quelques années devrait être exigé avant ces consécrations par trop hâtives. Combien peu y résisteraient, une fois l'engouement du moment passé. Et si je ne craignais un rapprochement irrevérencieux avec le chameau et les bâtons flottants du bon Lafontaine, je vous dirais, de ces hommes politiques prématurément sacrés grands hommes, en renversant le vers célèbre,

De près c'est quelque chose,
Et de loin ce n'est rien.

Dr Fortuné Mazel.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE NIMES

(1771 à 1775).

(*Suite et fin*).

II

SES MEMBRES

Nous aurions voulu donner quelques détails biographiques sur chacun des membres du *Conseil supérieur,* mais pour ne pas rendre cette notice fastidieuse, nous y avons renoncé.

Qu'il nous suffise de dire que la plupart des magistrats qui le composaient, s'étaient distingués dans les joutes oratoires du présidial, soit en y rendant la justice, soit en défendant les causes des plaideurs.

A la tête de la nouvelle Cour se trouvaient trois magistrats éminents : MM. de Rouvière de la Boissière, de Chazelles et de Reinaud.

Les Conseillers et les Gens du Roi étaient, aussi bien que leurs chefs, versés dans la science du droit, et auraient pu donner une grande importance à la

nouvelle Cour, si sa fin prématurée n'avait paralysé leur action bienfaisante (1).

La liste des membres du Conseil supérieur donne les noms de plusieurs familles nimoises, ou de la région, encore honorablement représentées.

PREMIER PRÉSIDENT

De Rouvière de la Boissière (Jean-Louis), chevalier, seigneur de Dions, Varangles, la Barthelasse, chevalier de Saint-Louis et Conseiller d'État.

PRÉSIDENTS

De Chazelles (Pierre-Augustin), seigneur de Luc ;
De Reinaud (Jean-Maurice) (2).

CONSEILLERS-CLERCS

Desponchés (Antoine - Hercule), Archidiacre de l'église de Nimes ;
Ginoux (l'abbé).

CONSEILLERS-LAÏCS

Reinaud de Génas (Jean-Jacques-Maurice), baron de Vauvert, doyen ;
Tremouilhe de Sivadiers (Antoine), sous-doyen ;
De Vérot (Henri) ;

(1) Après l'installation des membres du Conseil supérieur, le premier président leur donna un dîner de cérémonie. On avait indiqué, par une petite statue de sucre représentant les armes de chaque convive, la place qu'il devait occuper.

(2) Lorsque le président Reinaud, et son fils, le conseiller-doyen, allèrent à Vauvert, une réception magnifique leur fut faite, et de grandes réjouissances eurent lieu à cette occasion. (Voir : *Une Fête à Vauvert, en 1771.....*).

Fornier (Guillaume-Antoine) ;
De Chalbos (Claude-Antoine) ;
Corraud (Jean Baptiste-Raphaël) (1) ;
Paulian (Pierre) ;
D'Alison (Jean-André) ;
Coulomb (Joseph-Philibert) ;
Gouan (Jean-Jacques-Honoré) ;
Phéline (Étienne-Antoine) ;
Roillet de Bellisle (Michel) (2) ;
Dutard (Antoine) ;
Boissière (Jean-Antoine) (3) ;
Ferrand de Rulman (Joseph-André) ;
Ferrand de Missols (Jean-Castor) ;
Magne (Charles) ;
Goirand de Labaume (Jean).

PROCUREUR GÉNÉRAL

De Plauchut (Pierre-David).

AVOCATS GÉNÉRAUX

Bosquat de Ferrières (Jacques-René-Placide) ;
De Massip (François-Hercule), seigneur de Bouillargues.

SUBSTITUTS

Durand ;
Plauchut de la Cassagne (Louis-Simon).

(1) Il avait épousé Marie Ricard.
(2) Il épousa, à Nimes, le 25 avril 1775, Élisabeth Pignol.
(3) Mari d'Élisabeth d'Assac.

GREFFIERS DE LA COUR

Surville (François) (1), greffier civil ;
Poussigue, greffier criminel.

CHANCELLERIE DU PALAIS

Reinaud de Génas, baron de Vauvert, conseiller, garde des sceaux ;
Phéline (Étienne-Antoine), conseiller, secrétaire ;
Paradan, sieur de Cabrières (2), référendaire ;
Viala, greffier, garde des archives.

AVOCATS AU CONSEIL SUPÉRIEUR

Aguier (Antoine), doyen ;
Aguier (Jean de la Croix), docteur ès-droits (3) ;
Aguier (Jean) ;
Aldebert, ancien bâtonnier ;
Beaux de Magnielles ;
Baragnon ;
Bragouze ;
Chassain ;
Chrétien, sous-doyen ;
Coste ;
Durand de Bagard (Jacques), seigneur de Valestine;
Gasque de Lamotte (Jacques) (4) ;
Gisquet ;

(1) Il avait épousé, étant négociant à Nimes, le 25 novembre 1761, Marie Fornier, fille d'Antoine et de Dorothée Lapierre.

(2) Cabrières était un petit fief du diocèse de Mende.

(3) Marié à Nimes, le 1er septembre 1761, avec Louise de Marquet.

(4) Il avait épousé Marie-Madeleine Vezian de Laurac.

Griolet (Jean-Antoine) ;
Guiraud du Four ;
Guizot (André-François) ;
Lecointe (Pierre), bâtonnier ;
Lézan ;
Lozerand (Antoine), ancien bâtonnier ;
Marignan (Charles) ;
Maynaud de Layrac ;
Mazer (Jean), plus tard avocat du Roi ;
Mercier, bâtonnier ;
Monier ;
Pacotte ;
Paulian ;
Polier ;
Reboul ;
Rédarès ;
Roque (Tristan), avocat des pauvres ;
Sauvaire ;
Soubeyran (Charles) ;
Trinquelague (Jean-François) ;
Troussel ;
Valladier (Jean-Arnaud), ancien bâtonnier ;
Vigier (Pierre).

PROSPER FALGAIROLLE.

Vauvert, le 15 avril 1906.

AU BORD DE L'EAU

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

3 Mai. — Voici quelques jours que Suzanne, ma petite sœur est soucieuse. J'ai cru lui faire une surprise agréable en lui annonçant que j'avais obtenu de père qu'il nous laissât donner un grand bal pour fêter ses 18 ans ; mais non ! Elle m'a remerciée, tendrement, il est vrai, mais sans manifester aucune de ces expansions dont elle est coutumière. Que peut-elle donc bien avoir ?

12 Mai. — Quelle terrible journée ; c'est un coup de tonnerre dans mon ciel bleu et si inattendu ! Je suis encore toute tremblante... mais remettons-nous et écrivons. Aujourd'hui donc, l'aprés-midi avait été d'une chaleur lourde qui nous avait fait désirer un bain dans la petite rivière coulant au bas du parc. Suzanne se plaignait de mal de tête ; pourtant le bain parut la remettre, elle me demanda même à le prolonger.

J'y consentis et rentrai seule dans la cabine. J'y étais à peine depuis quelques instants qu'un cri perçant déchira l'air. Affolée, je courus au dehors et que vis-je ? Suzanne au loin, se débattant contre le courant rapide qui l'entrainait... Que faire ? Le temps pressait, et, me jetant à l'eau, je nageai dans la

direction de Suzanne, je parvins à la rejoindre, à la saisir par la ceinture. Déjà elle ne luttait plus et se laissait aller inerte ; mais quelle ne fut pas ma surprise ! En sentant mon étreinte, elle se redressa soudain, se débattit et s'écria : « ah ! laisse-moi, je veux mourir ! » Sans l'écouter, je cherchai à l'entraîner vers la rive ; deux ou trois fois, je crus pouvoir accoster et fus rejetée au loin par la violence du courant. Enfin, malgré le fardeau que je traînais à la remorque, je parvins à saisir l'extrémité d'une racine de saule et un suprême effort me permit d'aborder. Suzanne avait perdu connaissance, je la traînai dans la cabine, et, lui ayant arraché ses vêtements, je la frictionnai vigoureusement en tous sens. Elle ne tarda pas à rouvrir les yeux et après les premiers instants de stupeur, se prit à pleurer amèrement. Rassurée, je me mis à me rhabiller à mon tour.

Suzanne ne tarda pas à rompre le silence : « Merci, ma sœur, murmura-t-elle, au travers d'un sanglot, je te dois la vie ? — Je vins à elle et la serrai sur mon cœur : » Voyons, Suzie, fis-je tendrement, que signifient tes mots de désespoir, « je veux mourir »?

« Est-ce donc volontairement que tu as failli te noyer ? » — Non,Louise, a-t-elle répondu, non ; si je suis arrivée à ce courant fatal que je connais bien pourtant, que j'évite si aisément, la faute en est aux pensées qui m'absorbaient tout entière. Mais quand, prise dans le remous de l'eau, je me suis sentie si près de la mort, je l'ai saluée comme une délivrance, oubliant que le devoir était de lutter jusqu'au dernier souffle et m'abandonnant au péril. » —

« Et quel est donc ce chagrin que tu me caches, chérie » ? fis-je doucement. Suzanne s'est remise à

pleurer sans vouloir tout d'abord me répondre, mais j'entremêlai mes questions réitérées de tant de baisers qu'à la fin j'obtins la confidence désirée.

Pauvre petite ! Elle aime avec toute la vivacité de son âme juvénile, un de nos voisins de campagne, M. Charles de Mauvel, un noble caractère et un grand cœur, s'il en fut jamais.

Et pourquoi donc, en écoutant cette confidence naïve, ai-je senti une douleur aiguë me traverser le cœur ? J'aurais dû me réjouir, Suzanne ne pouvait faire meilleur choix, M. de Mauvel sera bien pour elle le guide sérieux et doux, l'ami dévoué que toute femme rêve de rencontrer ici-bas...

Oui... Pourquoi, ai-je donc souffert ainsi ? — Ah ! c'est que moi aussi, j'avais un secret renfermé dans mon cœur, un secret si intime que je ne l'ai livré à nul au monde, pas même à ce journal, mon cher confident pourtant ; c'est que moi aussi, j'ai formé un rêve délicieux et ce rêve a nom Charles de Mauvel ! Oui, je l'aime ! Nous avons tout en commun, les mêmes goûts, les mêmes sentiments ; il suffit d'un seul regard de ses yeux sérieux pour me rendre heureuse des journées entières. Quand j'ai songé à l'avenir, je n'ai jamais pu concevoir ma vie que passée à ses côtés... —

Par bonheur, Suzie, tout à son récit, ne s'est pas aperçue de mon bouleversement, et la cloche du dîner, nous forçant à rentrer en toute hâte, a mis fin à mon supplice.

13 Mai. — Je n'ai pu dormir cette nuit ; aussi dès que l'aube a paru, ai-je rapidement regagné l'endroit où ma petite sœur avait failli périr, et là, dans ce coin solitaire, j'ai longuement réfléchi et pleuré... Ma résolution est prise ; il faut que Suzie soit heu-

reuse ; ma mère mourante me l'a confiée et j'ai toujours essayé de remplacer ce cher guide trop tôt disparu. Il me faut achever ma tâche, m'oublier, souffrir en silence : la vie est courte, après tout, et qu'importe à mes 24 ans, plus ou moins de bonheur si je vois l'avenir de ma sœur confié à des mains dignes ! Charles de Mauvel peut avoir sur Suzanne la plus heureuse influence...

Allons, il n'y a pas à hésiter, mon devoir m'apparaît clairement tracé.

13 Mai, au soir. — J'ai eu l'occasion de mettre de suite ma résolution en pratique. Suzie cet après-midi, m'a longuement entretenue. Pauvre petite ! Son amour est un amour sans espoir, elle est sûre, m'a t-elle dit, que M. de Mauvel ne l'aime pas. « Et pourquoi donc ma chérie, ne saurait-il t'aimer, ai-je répliqué ; tu es jeune, jolie, aimante... »

Elle m'a interrompue : « Il ne peut m'aimer, car son cœur n'est pas libre. » — Je me suis sentie pâlir : « Que veux-tu dire ? »—Elle s'est jetée à mon cou : « Ah, ma Louise, M. de Mauvel a bien su placer ses affections ! C'est toi qu'il aime, toi, ma bonne sœur! Oh, tu as beau secouer la tête, je ne me trompe pas ; quand il te regarde, il passe dans ses yeux quelque chose de doux et d'attendri, quelque chose comme un éclair joyeux et je donnerais beaucoup pour être regardée ainsi. »

Dieu me pardonne ! J'ai osé mentir ! « Et bien mettons qu'il m'aime, ai-je répliqué, m'efforçant de comprimer les battements désordonnés de mon cœur, je ne puis alors que le plaindre, car moi....... je ne l'aime pas ! « — Tu ne l'aimes pas, s'est écriée Suzanne, oh alors je vais espérer de nouveau ! » — Elle s'est mise à battre des mains, à rire, et moi, je suis enfuie bien vite.

20 Mai. — C'était hier l'anniversaire de Suzie et notre bal a eu lieu. Il a été réussi ; beaucoup de monde, beaucoup d'entrain. Suzanne était charmante dans sa toilette de tulle blanc et toute radieuse, car parmi les cadeaux reçus le matin, se trouvait un superbe bouquet de M. de Mauvel. Et lui-même était là, plus séduisant, plus distingué que jamais ; un sourire très doux éclairant sa physionomie virile. Après avoir fait danser Suzie, il est venu à moi, il m'a dit qu'il faisait bien chaud dans ce salon tout illuminé et nous avons passé tous deux sur la terrasse..... Qu'il faisait beau ce soir-là ! Le ciel semblait être de velours sombre, tout constellé d'or, une douce odeur montait des parterres et c'est là, en face de cette belle nature, que j'ai vécu le moment à la fois le plus doux et le plus pénible de mon existence; c'est là, que d'une voix toute vibrante de tendresse, Charles de Mauvel, m'a avoué son amour et ma demandé d'être la compagne de sa vie. Et moi... Comment ai-je pu proférer des mots qui me semblaient des blasphèmes, lui dire que je ne l'aimais pas ! — « Qu'importe, a-t-il repris, et cette fois sa voix tremblait, qu'importe, Louise, je me contenterai de ce que vous pouvez me donner maintenant : Soyez ma femme et je vous entourerai de tant d'adoration qu'un jour viendra où votre cœur fermé se laissera émouvoir, où vous pourrez me payer d'un peu de retour..... Cette espérance suffira à illuminer ma vie et je ne demande pas autre chose. » — Je dus me cramponner à la balustrade de la terrasse pour pouvoir répondre d'une voix défaillante : « Non, c'est inutile ; ce serait nous exposer tous deux à une vie de souffrances... je me mépriserais moi-même si j'acceptais votre offre généreuse... n'en parlons plus. » —

Le silence a régné quelques instants, puis nous sommes rentrés au salon, portant chacun dans l'intime de l'être une blessure profonde.

25 Juin. — Voilà plus d'un mois d'écoulé depuis cette terrible explication. Que ce temps m'a paru long ! Je n'ai plus revu Charles, il nous fuit évidemment, Suzie semble toute sérieuse, et moi, malgré tous mes efforts pour me surmonter, je souffre affreusement.

1er Juillet. — Enfin j'ai revu Charles ! Rencontré par mon père au cours d'une de ses promenades, il n'a pu cette fois décliner l'invitation à dîner qui lui a été faite avec insistance. Comme le cœur me battait tandis que je faisais revêtir à Suzanne une charmante robe de mousseline rose, que je disposais moi-même avec le plus grand soin sa blonde chevelure ; Quant à moi, j'ai choisi une robe grise tout unie, j'ai promené un peigne trempé d'eau sur les ondulations de mes cheveux, afin de mieux les effacer. J'ai jeté un coup d'œil sur la glace ; avec mon teint pâle et ma toilette sévère, j'étais le contraste vivant de ma sœur. J'ai pu garder tout mon calme durant cette première entrevue.... Après le dîner, père a demandé un peu de musique, j'ai fait chanter Suzanne, en l'accompagnant moi-même, puis un peu plus tard, pendant qu'elle s'affairait à préparer le thé, je me suis rapprochée de Charles : « Monsieur lui ai-je dit doucement, pourquoi sommes-nous restés aussi longtemps sans vous voir ? Je vous en prie, que rien ne soit changé dans nos relations. Je veux demeurer votre amie comme par le passé ! »

Il m'a regardée avec une expression de poignante détresse, puis gravement : « Vous avez raison, Mademoiselle, je reviendrai. »

5 Septembre.— Voilà deux longs mois que je n'ai rouvert ce journal. La vie s'écoule lentement dans notre intérieur. Charles a tenu promesse et vient de temps à autre, mais hélas ! c'est fini de l'intimité, des bonnes causeries que j'ai connues jadis.

Mon père s'étonne de ce changement ; il n'en saura j'espère, jamais la cause.

25 Septembre. — Suzie semble tout autre depuis quelques jours : ses joues sont plus rosées, ses yeux plus animés, elle a repris son gai sourire d'enfant.

Et lui ! Il parait s'empresser maintenant autour d'elle, ils chuchotent ensemble avec animation, me regardent à la dérobée et se taisent à mon approche. Autant de signes précurseurs que le dénoûment que je souhaite, s'avance à grands pas. Je devrais être heureuse ; eh bien, je me sens plus triste et plus lasse que jamais, tous mes efforts sont vains pour secouer cette persistante mélancolie, elle m'envahit chaque jour d'avantage. O mon pauvre cœur, pourquoi es-tu donc si faible ?

29 septembre.— Une violente migraine m'a retenue en chambre une partie de la journée. Vers le soir seulement j'ai pu sortir dans le parc, et désireuse de trouver un peu de fraîcheur, j'ai pris le sentier conduisant au bord de la rivière J'avais à peine fait quelques pas que Suzie me rejoignit, Suzie plus fraîche et plus joyeuse que jamais. Elle me prit le bras : « Tu vas mieux, n'est-ce pas, chère sœur ? Une promenade achèvera de te remettre, viens, marchons toujours. » Et elle m'entraînait. La fraîcheur et le calme de ce petit chemin solitaire reposaient en effet ma tête fatiguée, détendaient mes nerfs. Et nous marchions toujours ! Enfin Suzanne, s'arrêtant brusquement, se laissa tomber dans l'herbe puis m'atti-

rant câlinement. « Assieds-toi aussi, murmura-t-elle, petite sœur, petite mère, j'ai à te parler. » — Me parler ! Un éclair me traversa l'esprit ; cet air attendri, l'annonce de cette confidence, tout cela ne signifiait-il pas, qu'enfin ce que je désirais tant était désormais une chose faite, que j'avais devant moi la fiancée de Charles de Mauvel ? Et devant cette puissance du fait accompli, le calme se fit soudain dans mon âme et ce fut d'une voix ferme que je répliquai : « Je t'écoute chérie. » — Elle appuya sa tête sur mon épaule, et très doucement, elle murmura : « Tu ne reconnais pas l'endroit, ma Louise ? C'est là que j'ai failli me noyer, il y a quelques mois, là que tu as risqué ta vie pour sauver la mienne.... » Je l'interrompis : « Ne parle donc plus de cela, petite folle. » — Si, si parlons-en fit elle vivement, as-tu dû me trouver sotte ; désirer me noyer pour les beaux yeux de M. de Mauvel... » Elle avait un peu rougi mais sa voix gardait une inflexion moqueuse ; elle continua en se blòttissant contre moi. « J'ai beaucoup réfléchi ma Louise, et le résultat de ces réflexions.... c'est que je n'aime pas M. de Mauvel! » Je tressaillis violemment : « Malheureux enfant, que dis-tu là ! » — La vérité, chère sœur ; oh certes, j'ai été sincère, j'ai cru aimer profondément, réellement Charles de Mauvel, mais je me suis trompée, et ce qui m'a fait reconnaître mon erreur, le sais tu ? Cela a été d'avoir constamment sous les yeux un exemple de passion admirable et forte.... Le jour où j'ai pénétré ton secret, j'ai compris que mon amour à moi n'était en réalité, qu'une imagination, mieux ; un caprice. Et que te dire de ce que j'ai éprouvé quand j'ai vu que silencieusement tu me faisais le sacrifice de ton bonheur, quand je t'ai vue lutter

pour détruire ton amour. Tu n'y es pas parvenue, tu n'y parviendras jamais, car ce noble et, pur amour, c'est l'essence même de ta vie désormais. Ma Louise, crois-moi quand je te dis maintenant que mon cœur est tranquille et abandonne toi enfin au bonheur. — « Mes larmes coulaient quand je pus murmurer : « Malheureuse enfant ! et M. de Mauvel qui t'aime à présent ! »

Un éclat de rire m'interrompit : « Oh, chère sœur, pas plus à présent que jadis, s'écria Suzie, c'est à toi qu'il a donné son cœur et il n'est pas de ceux qui peuvent le reprendre, tu le possède toujours tout entier. » S'éloignant vivement, elle courut derrière un taillis et revint bientôt, suivie de celui vers lequel allaient toutes mes pensées, de Charles lui-même ; Aussi pâle et ému que je l'étais, il s'approcha de moi, prit mes mains dans les siennes et j'entendis cette voix si chère murmurer avec une infinie tendresse : « Louise, chère aimée, voulez-vous être mienne enfin, voulez-vous être mienne toujours ? » Ce que j'ai répondu, je n'en sais plus rien, si non que je riais et pleurais tout à la fois et que nous étions tout deux infiniment heureux.....

15 Octobre. — Charles m'a raconté tout ce que nous devions à Suzanne : « Après votre refus si catégorique, me dit-il, j'eus un tel désespoir que je songeai à quitter le pays pour de longues années ; mais un jour, je reçus une longue lettre, où simplement, elle me faisait sa confession et me contait votre dévouement. Ce jour-là, je naquis de nouveau à une vie d'espérance ; j'allai trouver Suzanne, la remerciant de sa confiance, et ensemble nous complotâmes le meilleur moyen de mettre fin à notre pénible situation à tous. C'est elle qui a eu la gra-

cieuse idée de cette explication au bord de la rivière. Suzanne sous son apparence un peu légère, cache un cœur d'or, ma Louise.» — « Ah, je le sais depuis longtemps » me suis je écriée, émue.

29 Novembre. — Me voici tout près de mon mariage ; je clos ici ce manuscrit de jeune fille. C'est sans crainte que j'envisage la vie nouvelle où je vais entrer, car j'aime ardemment celui à qui je vais être unie dans quelques heures ; les mauvais jours me paraissent si loin, et l'avenir, l'avenir avec lui, me semble tellement radieux et doux !

Encore une fois, Suzie, merci !

Mme J. de Villeméjane.

CÉZANNE A AIX

AU PEINTRE LAHAYE

En juillet dernier je fus à Aix pour voir le peintre Cézanne. J'arrivai sans introduction, pris son adresse en ville, chez un libraire, et m'en allai, vers les deux heures par un chemin montant, à sa maison des champs.

Après avoir trouvé porte close, je flânais sous le ciel bleu entre deux murs de pierres sèches, quand j'aperçus soudain, au tournant du chemin, Cézanne que je cherchais.

O mon âme voici Cézanne. Tel un artisan qui revient de quelque villa portant son outillage ; blouse de vitrier, chapeau en éteignoir, carnier où perce un vert goulot ; aux mains sa vaste boîte à peindre, sa toile et son chevalet.

« M. Cézanne ? »

— « Monsieur ?... »

C'est ainsi que je surpris cet homme qui s'en venait penché dans sa rêverie.

Je vis frémir son visage de potier brûlé de soleil, où se jouait, en cet endroit, l'ombre d'un feuillage voisin ; une petite tête osseuse à peau rose, aux yeux vifs et la moustache blanche, par mégarde, frottée de bleu de prusse.

Je m'avançais.

« M. Cézanne, j'étais à votre recherche et porté du désir de voir votre peinture. »

Mon cœur se fendit à l'apparente humilité que cette phrase sans fard causa d'abord à ce cher homme. Il éveillait de suite une sorte de sympathie très douce que je ne saurais exprimer aujourd'hui.

« Monsieur, me dit-il, vous êtes trop bon, quoi ! vous montrer des essais ? Hélas, encore que déjà vieux, j'en suis à mes débuts. Cependant je commence à comprendre si l'on peut dire, je crois comprendre. Ah ! vous aimez la peinture ; je voudrais pouvoir vous montrer des Monet. Je n'en ai pas ; ils sont aujourd'hui fort chers. J'ai un Delacroix.

Vous êtes peintre Monsieur ? Ah ! vous êtes peintre... le croiriez-vous, je suis sur le point d'avoir pour ma vocation des principes et une méthode. Je cherchais longtemps ; oui, je cherche encore ; j'en uis là à mon âge !

Que mes propos décousus ne vous surprennent pas, ajouta-t-il ; j'ai *des vides*. Vous voulez voir ma peinture ? »

— « J'ai entendu parler de votre peinture, lui dis-je en termes qui m'ont fait brûler du désir de la voir. »

Cézanne s'arrêta à ce coup. Il me dit simplement « Monsieur, nous sommes seuls ici et dans les champs, de vous à moi soyez sincère ; pas d'éloge ! Oui je crois être un peintre. Au surplus, n'est-ce pas, on le reconnaît puisqu'on achète mes impressions. Néanmoins ce sont choses imparfaites. Oui, oui, ah je le dis ! c'est que je ne saisis pas les *localités*. Ah, Monet ! Vous connaissez Monet ? Monet est à mon sens, le peintre le mieux servi de notre époque. »

Nous arrivâmes au mas. Il poussa la porte et m'offrit une de ces chaises de bois blanc abandonnées sur la terrasse au pied de pâles accacias.

Il laissa là son sac, sa boite et sa toile et vint s'asseoir auprès de moi en face le paysage.

Au delà d'un fouillis d'oliviers et d'arbres desséchés, dans la lumière et mauve, la ville d'Aix composait avec les collines d'alentour, cerùléennes, aériennes...

Cézanne étendait le bras pour mesurer entre le pouce et l'index le clocher de la cathédrale. « Qu'il suffit de peu disait-il, pour déformer cette chose,.... je m'efforce et suis à la peine... Monet a cette faculté féconde, il regarde et, du coup, dessine avec proportion. Il prend ici pour mettre là ; c'est un geste de Rubens.

Nous montâmes à l'atelier, car je l'en avais prié.

Je vis une salle haute, large, aux murs dégarnis, inanimée et sa baie vitrée ouverte sur une olivette.

Là captives et tristes deux toiles de chevalet.

Une troupe de jeunes femmes nues, blanches de corps sur des bleus lunaires.

Uue tête de paysan coiffée d'une casquette de braconnier ; face jaune aux yeux d'outremer.

. . . .

Nous revinmes au jardin. Dans le vestibule, j'avisais en passant et parmi vingt aquarelles, bleues et vertes jetées à terre sans précaution, l'étude que Cézanne venait de rapporter.

On y voyait un ciel strié de vert de pomme ; « vous indiquez des arbres ! » — « Non, je veux un ciel très bleu et quelques nuages » ; — il mit la tête à la porte ouverte « des nuages blancs » et ajouta. » En ce moment le ciel est pur mais j'en aurai peut-être demain ; la brume couve à l'horizon. »

Nous nous assimes pour parler encore de Monet de Renoir de Sisley.

— « A la différence de Monet, disait Cézanne, Renoir n'a pas une esthétique constante ; son génie le rend difficile sur ses moyens. Monet s'en tient à une seule vision des choses ; il se maintient aisément là où il parvint. Oui, un homme comme Monet est heureux ; il accomplit sa belle destinée.

Malheur au peintre qui dispute trop avec son talent ; à celui, peut-être, qui fit des vers dans sa jeunesse. »

En ce disant il soupira, se mit à rire en regardant la vallée et compléta ma confusion ajoutant : « La peinture est une drôle de chose » puis se détourna en se levant et, d'une voix lente, « je me perds en des considérations étranges. »

Il se reprit et dit « je vais rentrer les chaises car l'humidité de la nuit en gâterait la paille. Et ne vous surprenez-vous jamais à penser qu'il est inutile de gaspiller les biens. »

Il était debout entre deux chaises dont il tenait le dossier.

« Peindre, n'est-ce pas produire une impression harmonieuse ? Et si je veux célébrer cette lumière ? —Je vous entends ; il y a là un éclat languissant que je n'égalerai pas sur ma toile ; mais si je suscite cette impression par une autre et correspondante, quand se serait avec du bitume ! »

Nous sortîmes. Cézanne avait quitté sa blouse, il portait son sac rustique en travers d'une vieille redingote.

En fermant à clef, il se prit à rire encore une fois et me dit « je suis le plus malheureux des hommes. »

Je remarquai que ses fins cheveux blancs s'échap-

paient en mèches sur son crâne, comme on voit aux vieillards de Greuze dans des scènes de famille.

Nous descendions à la ville.

— « Voyez ; ce paysage n'est-il pas classique ? »

C'était un chemin crayeux dans deux murs ensoleillés flanqués de mûriers d'un riche vert sur un ciel pâle.

Non, cela n'avait rien de cet habile composé qui porte si haut à mon goût les paysages des classiques. Entend-il ce titre Cézanne ? Pourtant rien ne lui échappe et il n'a en horreur que le mauvais goût de son temps.

« Zola parlait volontiers de votre génie ; vous reconnûtes à Paris ? » «— A Paris ! non, Zola fut mon camarade d'enfance ; nous avons étudié au collège d'Aix. Il eut le bonheur d'avoir « en seconde » un professeur épris de poésie ; (Je me souviens qu'il nous lut les Iambes), l'autre avait déjà une faculté de naration merveilleuse. Un jour qu'il fit son « devoir de français » en vers notre professeur le lui rendit disant : « Vous serez un écrivain ». C'est banal, n'est-ce pas ? Cet universitaire à ce pendant propulsé le génie de cet écrivain. Mais je vous parle de Zola. . je ne vous froisse pas ? »

— « Non, pourquoi ? »

— « A cause de sa frasque. Vous aimez Baudelaire ? »

— « Oui. »

— « Je n'ai pas connu Baudelaire, mais j'ai connu Monet. Quant au vieux Pissaro ce fut un père pour moi. C'était un homme à consulter et quelque chose comme le bon Dieu. »

— « Il était juif. »

— « Oui il était juif. Faites-vous, surtout, une bonne éducation artistique. Vous aimez Degas ? »

— « Certes ! mais c'est encore de la peinture de cabinet si je puis dire. »

— « Je vous entends, aussi bien,désormais, qu'un rien nous divise, sur un rien je veux me raccorder. »

Nous étions à Aix et dans la fraîche rue où habite Cézanne. Cinq heures, les bas étages dans l'ombre, et, jaune sur le ciel très bleu, un pan de maison s'éclairant pour nous comme une haute bâtisse chez Canaletto.

— « Vous aimez cette Aix ? »

— « J'y suis né ; j'y mourrai. Je l'ai quittée, au sortir du collège, pour Paris et, vingt ans après, je ne la reconnaissais pas ; les visages des jeunes filles que je contemplais avant son départ avaient trop changé. Aujourd'hui tout change en réalité, mais non pour moi. Je vis dans la ville de mon enfance, et et c'est dans le regard des yeux de mon âge que je revois le passé. J'aime sur toutes choses l'aspect des gens qui ont vieilli sans faire violence aux usages, en se laissant aller aux lois du passé, je hais l'effort de ceux qui se défendent de ces lois. Voyez ce vieux cafetier assis devant sa porte sous ce fusain, quel style ! Voyez d'autre part, sur la place, cette fillette de magasin — certes elle est gentille et il ne faudrait pas en médire. - Mais dans sa course, dans ses vêtements, quel banal mensonger. »

Le soleil allongeait sur le sable l'ombre inconstante des platanes.

— « Que bien peindre est difficile. Comment aller sans ambages vers la nature ? Voyez, de cet arbre à nous il y a un espace, une atmosphère, je vous l'accorde ; mais c'est ensuite ce tronc, palpable résistant ce corps... Voir comme celui qui vient de naître. Aujourd'hui notre vue est un peu lasse, abusée du

souvenir de mille images. Et ces musées, les tableaux des musées,... et l'exposition du oui... Nous ne voyons plus la nature ; nous revoyons les tableaux. Voir l'œuvre de Dieu ! c'est à quoi je m'applique. Mais suis-je ce qu'on appelle un *réaliste ou un idéaliste*, ou encore un peintre un dessinateur ? Je crains d'être compromis, mon cas est très grave, néanmoins, n'est-ce pas, je suis un peïntre, on le reconnaît ? »

J'ai quitté Cézanne après avoir passé encore une demi heure chez lui dans sa froide maison de ville. Dans sa chambre, sur une étroite table de milieu, j'avisais trois crânes humains confrontés trois beaux ivoires polis.

Il me parlait d'une très bonne étude peinte qu'il avait quelque part en son grenier, je voulus la voir. Il chercha la clef de ce galetas, mais en vain la bonne l'avait égarée

Mon train part ce soir. Je quitte cet homme merveilleux à voir et à entendre. C'est assez céder au charme de son âme vagabonde, de son âme si simple et si complexe. J'ai respiré l'encens d'un cœur qui se consume.

Adieu sage, trop sage esprit qui confondrait le sens vulgaire de la vie, sens en moi trop mal assuré. Volonté qui m'incite au vertige. Amour, toujours flagrant, bonté, malin esprit si clairvoyant. modestie, absolue modestie, cœur d'orgueil blessé.......

Le train roule à travers la campagne d'Aix. Bas fonds fertiles ; maisons, prés, fermes, roseaux, ruisseaux, cailloux d'argent, herbe molle et fleurie ; pour tout dire Jardin de l'homme, ceints de hautes collines où croît le pin d'Alep en cimier ou aigrettes.

Nous allons vers Marseille ; un ou deux parcs em-

embellis du soleil couchant qui empourpre des lauriers roses ; une grande ville d'ocre badigonnée sous un haut bouquet de pins parasols.

Je pense avec tristesse à cet affreux génie qui pour le malheur de ce grand peintre, turlupine ses nerfs et agace son pinceau.

J. Borély.

POÈMES DU MOYEN AGE

FOULQUE NERRA

I

Il a les regards durs, un lourd menton carré
Où retombent les poils d'une fauve moustache ;
Et sous son front têtu, balayé d'un panache,
Rugit violemment l'orgueil démesuré.

A Nantes où Conan, le comte, est massacré,
Il courbe les Bretons sous le poids de sa hache.
Il pille la Touraine et traque sans relâche
Eude, le grand Blésois, son rival abhorré.

En vain ses ennemis se liguent pour le battre.
Qu'importent des revers qui ne sauraient l'abattre ?
Génial batailleur, brûlant et torturant,

Aux lugubres clartés de la flamme livide
Il passe, formidable et la prunelle avide...
Tel est Foulque Nerra, l'angevin conquérant !

II

Foulque Nerra, hanté par le spectre du crime,
Pour expier viols et meurtres fait un vœu :
Il ira, pèlerin repentant, au saint lieu
Apaiser du Très-Haut le courroux légitime.

Là baisant les genoux de l'auguste Victime,
Il répandra ses pleurs devant le Fils de Dieu...
A la belle cité d'Angers il dit adieu
Et guide son coursier vers les murs de Solyme...

— Salut, Jérusalem, sol sacré d'Orient ! —
Le coupable a senti dans son âme renaître
L'espoir que souffle au cœur l'amour du divin Maître.

Par deux valets traîné, la corde au cou, priant,
Il va, pieds nus, la chair flagellée et criant :
« Seigneur, ayez pitié du parjure et du traître » !

III

Il revient ; mais Geoffroi, félon, détient l'Anjou.
Le fils brave le père. Une lutte s'engage
Et quatre ans se déchaîne, éperdue et sauvage...
Nerra, victorieux enfin du jeune fou,

Le condamne à courir en piteux équipage,
Harnaché plaisamment, la selle sur le cou,
Puis à s'humilier, bridé par un licou,
Comme un fier étalon, réduit en esclavage.

Alors Geoffroi Martel, le chef impérieux,
Se prosterne devant l'inexorable vieux
Qui se frotte les mains, ricane et l'interpelle.

« Ah ! te voilà dompté » ! dit le terrible aïeul,
En posant son talon sur la nuque rebelle.
— Oui, répond le vaincu, mais par mon père seul ! —

RAYMOND FÉVRIER.

LE MOUVEMENT
Scientifique et Littéraire
A NIMES

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

Le Musée a reçu les dons suivants :

1° Plusieurs fragments de sculptures (ép. romaine et moyen âge) de provenances diverses ;

2° Une grande et superbe stèle trouvée en 1886, au quartier de Sainte-Perpétue, dans le jardin de Mme Richard, avec deux autres inscriptions depuis longtemps rentrées au Musée. Cette stèle porte la double inscription suivante :

D. M. Q. AVRELII PATRIS	D. M. SEX. AVRELII AVRIFICIS SERTORIA CALLITYCHE
Aux Dieux Mânes, A Quintus Aurélius le Père.	**Aux Dieux Mânes, A Sextus Aurélius l'Orfèvre, Sertoria Callityche (a élevé ce tombeau).**

(V. Bull. Archéol du Comité des travaux hist. et scient., 1886, d'après une copie adressée par M. A. de Surville au

Ministère de l'Instruction publique, et Allmer (Revue épigr II, p. 290).

Don de Mlle Adeline Richard, rue des Greffes ;

3° Un très intéressant *ex-voto* à la « fièvre quarte », découvert en 1878 dans le jardin de M. Dombre, rue Porte-de-France, 40, et déjà décrit par M. A. Michel :

QVARTANE
VOTVM.RED
DET.LIBENS
MERITO
BYRRIA.SEVE
RILLA

« A Quartana (la Fièvre quarte), Byrria Severilla, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

Les Romains avaient divinisé la fièvre et même les diverses espèces de fièvres, entre autres la *fièvre tierce* (Tertiana) et la *Quarte* (Quartana), mais on connaît peu de textes épigraphiques attestant ce culte. Celui-ci est le seul que possède notre Musée lapidaire.

Don de M. et Mme Louis Gouth-Dombre, rue Porte-de-France ;

4° Une série de six assignats (2.000 francs, 1.000 francs. 750 francs, 250 livres et 5 livres). Don de M. S. Pieyre, commis principal des postes à Vienne (Isère) ;

5° Trois assignats de 1.000 francs, 100 francs et 5 livres. Don de M. L. Clauzel, instituteur à Nimes ;

6° Une fort belle coupe à vernis rouge (terre sigillée d'Arezzo) de fabrication gauloise, probablement arverne, présentant deux zônes de reliefs ; la première formée d'un large rinceau de feuilles ; la seconde offrant une série de médaillons figurant des aigles éployés.

Don de M. le lieutenant Gimon, à Saint-Hippolyte-du-Fort ;

7° Une grande amphore de forme élancée trouvée jadis dans les environs d'Aiguesvives. Don de Mme Illaire André, rue de la Posterle.

CABINET DES MÉDAILLES

Notre Médailler s'est accru des pièces suivantes :

1° Didrachme de Posidonia (Paestrum) ;

2° Didrachme de Néapolis (Naples) ;

3° Didrachme de Corinthe ;

4° Triobole de Demetrius, roi de Macédoine ;

5° Drachme de Massicytes (Lycie) ;

6° Denier de Gallien, Légion IIII, Flavia ;

7° Quinaire de Jovin, empereur (usurpateur de la Gaule, 411 à 413) ;

8° Bronze de Théodoratus, roi des Ostrogoths en Italie ;

9° Un gros de David II, roi d'Écosse (1350) ;

10° Un thaler de Frédéric Guillaume et François duc d'Altenberg (Saxe), 1593.

Don de M. Charles Oman, professeur à Oxford (Angleterre).

En outre une grande médaille ovale, avec bélière, de Charles Borromé, cardinal-archevêque de Milan, trouvée à Redessan, en juin 1906.

Don de M. Charles Dumon, de Redessan (Gard).

NOTES ET RECHERCHES

LE BRULEMENT DES TITRES NOBILIAIRES DES ARCHIVES DU GARD

Le 25 novembre 1792, l'an Ier de la République Française, Mazer, administrateur du Directoire du département du Gard, commissaire nommé par le Conseil administratif du Gard, par arrêté du 3 novembre, pour procéder, conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale, au triage des titres de noblesse déposés dans les Archives du Département, met à exécution l'arrêté du Département qui le commet.

Il se rend aux Archives, où le citoyen Clet, archiviste, lui présente plusieurs liasses contenant des titres de cette nature :

1° Une liasse concernant les diocèses d'Alais et d'Uzès, renferme 11 cahiers, désignés par des lettres de l'alphahet. Ce sont des jugements de noblesse rendus par les intendants de Languedoc, de 1698 à 1718. Le procès-verbal de Mazer, d'où j'extrais ces renseignements, inventorie les cahiers un par un, mais sans donner le nom des nobles intéressés.

2° Une liasse concernant le diocèse d'Uzès, contenant 14 cahiers de jugements rendus en faveur des nobles, de 1668 à 1718.

3° Une liasse concernant le diocèse de Nimes, où se trouvent 15 cahiers de jugements contre les faux nobles, de 1697 à 1716.

4° Une liasse concernant le diocèse d'Alais, formée de

14 cahiers de jugements contre les faux nobles, de 1697 à 1715.

5° Une liasse concernant le diocèse d'Uzès, contenant 15 cahiers de jugements contre les faux nobles, de 1697 à 1715.

Le procès-verbal (1) inventorie tous ces cahiers un par un.

« Déclarant que, si nous passons sous silence les noms des particuliers énoncés en ces divers jugemens, notre unique motif est de ne pas propager une vanité ridicule, d'enlever tout espoir et toute prétention à ceux qui voudroient tenter de revivifier le germe corrupteur d'une distinction puérile, et de donner à l'Égalité une latitude telle que rien ne puisse lui faire ombrage.

» Le citoyen archiviste nous aurait ensuite représenté quelques imprimés qu'il nous a dit concerner la ci-devant noblesse, et notamment un prospectus intitulé : « Le Roi » d'armes du Languedoc, ou Essais héraldiques, généalogi» ques et historiques de la noblesse de cette province, ouvrage » agréé par l'assemblée générale de ses Etats », et, en outre, 18 exemplaires d'une *Adresse à la noblesse du Languedoc*.

» Ayant procédé à la vérification de tout ce qui peut être relatif à l'objet de la noblesse personnelle, nous avons porté nos regards sur des objets non moins odieux, sur l'immunité ou exemption des contributions, et sur la prétendue nobilité des fonds. D'après les plus exactes recherches, nous n'avons trouvé, et le citoyen archiviste nous a rendu témoignage, qu'il n'existoit à cet égard que quatre liasses.

» L'une est une collection de requêtes, de mémoires imprimés, de lettres, d'arrêts de la ci-devant Cour des aides et du ci-devant Conseil d'État, le tout relatif à des contestations à raison de la nobilité d'un domaine appelé le Mas-de-Saint-Paulet, entre la commune dudit lieu et les ci-devant chartreux de Valbonne.

» La seconde liasse, que nous avons également vérifiée, ne contient que quelques lettres, observations manuscrites,

(1) Archives du Gard, I. L. 3. 5.

consultations imprimées, aussi relatives à une exemption de contributions, prétendue par le ci-devant seigneur de Saint-Laurent-de-la-Vernède contre la commune dudit lieu.

» La troisième liasse, relative au même objet, ne contient qu'un mémoire imprimé, tendant à établir la roture des fonds de Valergue, jouis par les ci-devant chartreux de Villeneuve, et des requêtes au Conseil présentées par ces derniers dans la vue de prouver le contraire ; fruit de contestations innombrables entre la commune de Roquemaure et ces religieux.

» Nous avons enfin examiné la quatrième et dernière liasse, et nous y avons trouvé des lettres, des mémoires, des observations, des requêtes et des arrêts du Conseil, le tout informe et sans signature se rapportant à des contestations entre la commune d'Aramon et les ci-devant chartreux de Villeneuve, au sujet de la nobilité d'un domaine possédé par ces derniers dans l'enclave du terroir dudit lieu. Il résulte de toutes ces pièces que les ci-devant chartreux, voulant décliner le tribunal de la ci-devant Cour des aides pour faire anéantir l'allivrement jetté sur leur propriété, y furent rappellés par un arrêt du ci-devant Conseil.

» Tous ces objets nous ont paru contrarier le système juste d'égalité dans la répartition de l'impôt, propres à faire revivre d'ancien préjugés, à rappeller le souvenir de ces distinctions onéreuses aux infortunés cultivateurs, et offrir une perspective choquante aux vrais amis de la liberté et de l'égalité.

» Et nous étant de nouveau assuré qu'il n'existoit dans lesdites archives aucun autre titre propre à blesser l'égalité établie,

» Nous avons dressé le présent rapport, pour qu'il soit statué par l'administration ainsi qu'elle jugera convenable.

» A Nismes, le 25 novembre 1792, l'an Ier de la République française.

» Mazer, commissaire.

» Nous commissaire, en exécution de l'arrêté du Conseil d'administration du 26 de ce mois, qui ordonne le brûlement des titres de noblesse et autres énoncés en notre rapport ci-

dessus, et d'un manuscrit du même genre appartenant à l'Académie de Nimes, et livré par le citoyen Griolet, procureur général syndic, qui en étoit dépositaire, nous sommes rendu ce jour d'hui, à 5 heures du soir, sur la place qui est au-devant de l'édifice du Département (1), où lesdits titres de noblesse et le manuscrit ont été publiquement, et en notre présence, livrés aux flammes jusqu'à entière consommation.

» A Nimes, ce 29 novembre 1792, l'an Ier de la République française.

» Mazer, comre. »

Les brûlements officiels ordonnés par l'Assemblée nationale témoignent des ravages produits dans la mentalité française par l'absolutisme du moyen âge et de l'ancien régime. Ils rappellent les procédés de l'Inquisition et des Parlements, toutes proportions gardées. Les hommes de la Révolution substituèrent, à un absolu qui ne valait rien, un absolu qui valait beaucoup mieux, mais qui avait le grand tort de tout ce qui est absolu, c'est-à-dire qui ne pouvait s'adapter que par la force, et par conséquent temporairement, à la réalité changeante.

Il a fallu un siècle de discussions philosophiques et de conquêtes scientifiques, depuis la Révolution, pour discerner les les causes de son avortement. On ne peut pas contester, en effet, que la Révolution n'ait avorté. Un mouvement qui aboutit au despotisme, aux tueries du Premier Empire, et au cléricalisme outré de la Restauration, est un mouvement avorté, du moins pour la génération qui l'a accompli.

Le christianisme a eu besoin d'une incubation de trois siècles pour aboutir, mais très différent de ses origines.

L'incubation de la Révolution a duré un siècle, et, pour aboutir, elle a dû devenir infiniment plus compréhensive et plus souple. Elle a renié tout absolu. Elle s'est inspirée des méthodes scientifiques, elle a reconnu la relativité, la contingence de toutes choses. Elle a apporté dans l'étude des problèmes sociaux la méthode expérimentale, se défiant de plus

(1) La Maison-Carrée.

en plus des conceptions à priori qui l'avaient perdue, pour le malheur de l'humanité.

Les hommes de la Révolution ne pouvaient pas savoir ce que nous avons mis un siècle à apprendre. Aussi leurs fautes étaient-elles inévitables, en raison de leur éducation. Il faut les admirer sans réserve, pour avoir fait jaillir sur l'avenir les éclairs qui le fécondent.

Revenant à notre document, nous devons reconnaître l'extrême modération avec laquelle l'archiviste Clet et le commissaire Mazer remplirent la mission que la loi leur imposait. Ce n'est pas à propos de ce brûlement anodin que l'on pourrait parler du vandalisme révolutionnaire.

Ed. Bondurand.

TERRIBLE ACCIDENT

TOMBÉ DANS UN PUITS

On nous écrit de Lanrodec. — Mme Guillossou étant allée pour tirer de l'eau au puits, ne trouvant pas la chaine dont elle se sert à cet effet et pensant que quelqu'un l'avait laissée sur la margelle du puits et qu'elle y était tombée, elle prit un grappin pour sonder le puits, quand elle vit apparaître à la surface de l'eau un corps humain. Quelle ne fut pas sa douleur quand elle reconnut son fils Jean, marié âgé de 29 ans. A ces cris plusieurs voisins accoururent et l'un deux descendit dans le puits pour remonter le cadavre.

Le fils Guillossou est tombé accidentellement dans le puits en tirant, de l'eau.

Certainement nous n'aurions pas à déplorer cette malheureuse et nouvelle victime si l'appareil Élévateur d'Eau, *système L. JONET et Cie*, à Raismes (Nord), dont on peut voir la réclame et la gravure dans nos colonnes, avait été placé sur le puits.

Tome 39 p. 453-456

CHEMINS DE FER DU MIDI

Cartes d'excursions dans le centre de la France et les Pyrénées (relations Midi-Orléans). Cartes individuelles

Il est délivré, du 15 Juin au 15 Septembre, au départ des Gares de Paris (Quai d'Orsay, Pont-Saint-Michel et Austerlitz) des cartes d'excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.

Ces cartes donnent droit :

1° **A un voyage aller** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires de Paris au point d'accès choisi par le Voyageur sur l'une des zones de libre circulation ci-après définies et en empruntant l'un des itinéraires suivants :

a) Paris, Blois, Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Dax et Bayonne ou Puyôo pour les zones **B** et **D**.

b) Paris, Vierzon, Châteauroux, Limoges, Uzerche, Brive et Toulouse (*via* Souillac, Montauban ou *via* Saint-Denis-près-Martel-Capdenac) pour les zones **B**, **C** et **D**.

c) Paris, Vierzon, Montluçon ou Saint-Denis-Près-Martel, Aurillac, Neussargues et Béziers (avec faculté d'interruption entre Banassac-la-Canourgue et Aguessac ou Millau) pour les zones **C** et **D**).

d) Paris, Vierzon, Aurillac ou Saint-Denis-près-Martel pour les zones **A** et **E**.

2° **A la libre circulation** sur les lignes comprises dans la dite zone avec arrêts facultatifs à toutes les Gares.

3° **A un voyage retour** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires du point où le Voyageur abandonne la zone de libre circulation à Paris et en empruntant, en sens inverse, l'un des itinéraires désignés au 1°.

Les lignes comprises dans les zones de libre circulation sont les suivantes :

Zone **A**. — Saint-Denis-près-Martel à Arvant, Viescamp-sous-Jallès à Figeac, Neussargues à Millau, Mende au Monastier, Séverac le-Château à Rodez, Rodez à Saint-Denis-près-Martel.

Zone **B**. — Bayonne à Toulouse-Matabiau, Bayonne à Irun (1), Bayonne à Saint-Étienne-de-Baïgorry, Ossès à Saint-Jean-Pied-de-Port, Puyôo à Saint-Palais, Autevieille à Mauléon, Pau à Laruns-Eaux-Bonnes, Buzy à Oloron-Sainte-Marie, Lourdes à Pierrefitte-Nestalas, Tarbes à Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan à Arreau-Cadéac, Montréjeau à Bagnères-de-Luchon, Boussens à Foix, Portet-Saint-Simon à Ax-les-Thermes.

Zone **C**. — Toulouse-Matabiau à Montpellier (*viâ* Cette et Montbazin-Gigean), Toulouse à Ax-les-Thermes, Bram à Pamiers, Moulin-Neuf à Lavelanet, Belvèze-Aude à Limoux, Carcassonne à Quillan, Rivesaltes à Quillan, Perpignan à Villefranche-Vernet-les-Bains, Elne à Arles-sur-Tech, Narbonne à Port-Bou (1).

Zone **D**. — Lignes énumérées ci-dessus aux zones **B** et **C**.

Zone **E**. — Saint-Denis-près-Martel à Arvant, Neussargues à Béziers, Mende au Monastier, Séverac-le-Château à Saint-Denis-près-Martel, Figeac à Viescamp-sous-Jallès, Béziers à Montpellier (*viâ* Cette et Montbazin-Gigean), Béziers à Toulouse, Narbonne à Port-Bou (1), Elne à Arles-sur-Tech, Perpignan à Villefranche-Vernet-les-Bains, Rivesaltes à Quillan, Carcassonne à Quillan, Belvèze-Aude à Limoux, Bram à Pamiers, Moulin-Neuf à Lavelanet, Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes, Castelnaudary à Rodez, Toulouse à Capdenac, Toulouse à Montauban, Montauban à Bédarieux, Teissonnières à Albi, Montauban à Saint-Denis-près-Martel.

Les prix totaux des cartes individuelles sont ainsi fixés :

	1re CLASSE	2e CLASSE	3e CLASSE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Zone **A**..................	150 »	105 »	70 »
— **B** ou **C**...........	190 »	140 »	95 »
— **D** ou **E**........	230 »	170 »	115 »

Sur ces prix, il est accordé pour les familles une réduction qui va de 10 % pour la deuxième personne, jusqu'à 50 % pour la sixième et les suivantes.

Pour tous renseignements, consulter soit le tarif commun G.V. 106, soit le livret dont il est fait mention dans l'*avis* de la page suivante.

(1) Toutefois, pour revenir d'Irun à Hendaye et de Port-Bou à Cerbère, les Voyageurs devront se munir de billets dont le prix est dû par eux aux Compagnies Espagnoles.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Les voyageurs peuvent effectuer des voyages sur le réseau du Midi (notamment dans les Pyrénées et aux Gorges du Tarn) au moyen d'une des combinaisons suivantes comportant de notables réductions sur les prix ordinaires des places :

1° Billets d'aller et retour individuels et de famille, de toutes classes, à destination des Stations thermales et balnéaires situées sur le réseau du Midi. Durée (1) 33 jours, non compris le jour du départ et d'arrivée.

2° Billets de voyages circulaires Paris, Centre de la France, Pyrénées, Provence et Gorges du Tarn, de 1re et 2me classe

Durée (1) 20 jours pour les voyages intérieurs Midi (G. V. 5) et 30 jours pour les voyages communs avec l'Orléans et le P.-L.-M. (G. V. 105). — En outre, il est délivré, sur les réseaux du Midi et d'Orléans, des billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits pour permettre aux voyageurs porteurs de billets de voyages circulaires de visiter des points situés en dehors du voyage circulaire : les Eaux Bonnes, les Eaux-Chaudes, Carcasssonne etc.

3° Billets spéciaux d'aller et retour, de toutes classes pour Lourdes, délivrés au départ de toutes les gares des réseaux de l'Etat, du Nord, de l'Ouest, de l'Est, du P.-L.-M., d'Orléans et dans toutes les gares du Midi situées à plus de 150 kilomètres de Lourdes.— Durée de validité variable suivant la longueur du parcours : 4 à 12 jours non compris le jour de départ.

AVIS. — Un **livret** indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectués les divers voyages d'excursions, de famille, etc., sera envoyé gratuitement à toute personne qui fera parvenir au service commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrondissement), le montant de l'affranchissement du livret, soit 0 fr. 25.

Vente de documents par la Compagnie du Midi :

a. — Au Bureau commercial, à Paris. — *b.* — Dans toutes le bibliothèques des gares du réseau du Midi. — *c.* — Dans toutes les bibliothéques de la maison Hachette situées dans les gares.

PYRÉNÉES	I. De la Bidassoa au Gave d'Ossau.	0 fr.	50
	II. Du Gave d'Ossau à la Garonnne	0	50
	III. De la Garonne à l'Ariège.....	0	50
	V. De l'Ariège à la Méditerranée..	0	50
Carnet de cartes postales illustrées sur les Pyrénées...		0	50

(1) Faculté de prolongation moyennant 10 0/0.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

sur le réseau P.-L.-M.

La Compagnie délivre, toute l'année, dans toutes les gares, des carnets individuels ou de famille de voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes avec parcours d'au moins 300 kilomètres et arrêts facultatifs.

Réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les carnets collectifs, 50 o/o du Tarif général.

VALIDITÉ : 30 jours jusqu'à 1500 kilomètres ;
45 jours de 1500 à 3000 id.
60 jours pour plus de 3000 id.

Faculté de prolongation à deux reprises, de 15, 23 et 30 jours respectivement, moyennant 10 o/o de supplement pour chaque prolongation.

Pour se procurer un carnet, tracer sur une carte délivree gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., bureaux de ville et agences de voyages, le voyage à effectuer et envoyer cette carte, 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. — Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE MILAN

La Compagnie P.-L.-M. a l'honneur d'informer le public que dans le but de permettre aux voyageurs partant des gares de son réseau de se rendre à prix réduits à Milan, pour y visiter l'Exposition Internationnale, elle fera délivrer, jusqu'au 15 Novembre 1906, des billets d'aller et retour de 1re, 2e et 3e classes pour Modame et pour Vintimille, valable 30 jours, conjointement avec des billets d'aller et retour de Modame ou de Vintimille à Milan, valables 20 jours.

La durée de validité de ces billets ne sera pas prolongeable.

Ces billets seront délivrés à première demande dans les gares de Pairs, Nevers, Dijon, Lyon-Perrache, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Nimes, Valence Marseille-voyageurs, Chambéry, Grenoble et sur demande faites 48 heures à l'avance dans toutes les autres gares.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SOUS LE PREMIER EMPIRE

(*Suite*).

L'administration de Tédenat, proviseur du Lycée, puis recteur de l'Académie de Nimes. — Fondation de l'Université. — La Faculté des Lettres. — L'abbé Faria. — Le cas Gergonne. — La discipline militaire au Lycée.

Tédenat était né en 1755, à Saint-Geniès, de l'Aveyron. Il alla de très bonne heure à Paris pour suivre ses études scientifiques et entra dans la carrière de l'enseignement dès 1775, à un âge où beaucoup d'autres ne sont encore qu'élèves. La Révolution le trouva en possession déjà d'une certaine notoriété. Bien qu'il n'appartint à aucune congrégation enseignante et qu'il fut l'ami et le compagnon d'études des élèves préférés de d'Alembert, comme Laplace et Legendre, il s'effaça pendant la Terreur et enseigna même à l'étranger pendant quelque temps. Au moment de l'organisation des Écoles centrales, il fut nommé à la chaire de mathématiques supérieures de l'école centrale de Rodez et peu après correspondant de l'Institut. Il postulait le provisorat du lycée de sa

ville natale; mais fatigué du retard, il demanda et obint celui de Nimes. Le décret qui le nomme à ces fonctions est daté de Berlin, du 27 octobre 1806. A la lettre très modeste dans laquelle il lui notifiait sa promotion, le préfet d'Alphonse répondit en termes flatteurs, mais avec sa netteté habituelle un peu cassante : « Celui auquel vous succédez a beaucoup « de qualités personnelles, mais je n'ai jamais cru « qu'il eût celles nécessaires à ses fonctions. Aussi, « vous trouverez beaucoup à faire. Mais ne vous en « effrayez nullement. Vous trouverez quelques pro- « fesseurs distingués par leurs talents, et tous, sans « doute, disposés à vous seconder. Je serai cons- « tamment dans les mêmes dispositions. Aussi, je « regarde comme certain que dans très peu de « temps le Lycée de la ville de Nimes aura changé « de face » (1).

Tédenat justifia les espérances mises en lui ; il devait même les dépasser soit comme proviseur, soit comme recteur.Les caractères de son administration furent une patience inlassable, une grande modération et un emploi judicieux de son autorité. Il n'hésitait pas à recourir, quand il le fallait, à des mesures disciplinaires énergiques, mais seulement en cas de nécessité bien démontrée. Mathématicien, il avait l'esprit net et précis et sa correspondance forme un singuliercontraste avec celle de son chef direct, le grand maître de l'Université,le pompeux et nuageux Fontanes.

Au Lycée de Nimes, l'âge de Tédenat, ses titres scientifiques ses grandes relations lui assurèrent dès son arrivée, sur le personnel enseignant une

(1) *Arch. Dép.*, Série T. — 2me Division, Liasse 4.

autorité que son prédécesseur n'avait pas. Désireux d'augmenter le cadre des professeurs, il fit appel à de jeunes talents. C'est lui qui fit entrer au Lycée un jeune professeur de mathématiques, Louis Pagézy, originaire de Saint-André-de-Valborgne, arraché par l'impitoyable conscription à la carrière de l'enseignement et mort colonel en retraite à Nimes, où il s'était retiré après de brillants états de services (1). Le certificat que le proviseur délivra à son jeune collaborateur à son départ témoigne tout à la fois des regrets qu'il éprouve de se séparer de lui et de sa sollicitude pour son avenir.

Un autre professeur, que Tédenat eut le mérite de discerner et d'appeler près de lui, fut Thomas de Lavernède, d'une ancienne famille du pays Uzétien. Thomas de Lavernède avait été pendant la Révolution maire de la commune de Saint-Laurent et procureur du district d'Uzès. Il fit toute sa carrière au Lycée de Nimes, fut le collaborateur de Gergonne dans la rédaction de son journal et prit sa retaite comme conservateur de notre bibliothèque, dont il rédigea le premier catalogue.

La population scolaire du Lycée n'était pas aussi nombreuse que les ambitions municipales l'avaient espéré. Après la première promotion, un ralentissement s'était produit. Un décret du 17 janvier 1806, antérieur, par conséquent, à la nomination de Tédenat, avait définitivement arrêté le chiffre des élèves à 150, dont 20 devaient être admis avec bourse entière, 50 avec 3|4 de bourse et 80 avec demi bourse.

(1) *La Revue* a publié, dans ses derniers numéros, quelques lettres écrites pendant sa jeunesse par le colonel Pagézy, dues à l'obligeance de son petit-fils, notre collaborateur M. Gustave Goubier. Pagézy était une figure très sympathique et bien connue à Nimes ; il avait été aide de camp du général baron Merle pendant les événements de 1815 et a laissé sur cette époque de bien curieux documents que nous espérons bien pouvoir publier un jour.

Le premier soin du nouveau proviseur fut d'obtenir l'exécution complète de ce décret et de provoquer la nomination des nouveaux élèves. Grâce à une meilleure utilisation des locaux, il put même dépasser ce chiffre, et un décret du 13 mars 1807 nommait 13 nouveaux internes avec demi-bourse.

En même temps, Tédenat ouvrait largement les portes de son établissement aux élèves externes qui venaient suivre les cours du Lycée et travaillaient soit dans leurs familles, soit dans des pensionnats libres.

Leur progression, toujours ascendante, exigeait des locaux de plus en plus vastes. Malheureusement notre vieux Lycée, enfermé entre des maisons particulières, était assez exigu ; de plus on lui avait annexé d'autres services particuliers qui diminuaient encore la place. L'ancienne chapelle, qui avait servi de club pendant la Révolution et où avait siégé pendant quelque temps la section nimoise des Jacobins, était affectée à la bourse de commerce. Tédenat obtint qu'elle fût rendue au Lycée.

Une autre expulsion plus difficile et qui lui prit plus de temps fut celle du concierge de l'Académie. Ce modeste serviteur occupait un logement confortable près des collections Séguier et des salles de la bibliothèque où se réunissait la docte Compagnie. Il s'y trouvait fort bien et défendait des positions acquises avec d'autant plus de vigueur que sa présence pouvait à la rigueur se justifier. Mais Tédenat avait remarqué certains abus dans la tenue des élèves les plus âgés , et pour les faire cesser il avait jeté son dévolu sur ces pièces pour y installer la lingerie afin qu'elle fût complètement isolée, « ce « qui était le seul moyen, faisait-il remarquer, d'em- « pêcher la communication des femmes avec l'inté-

« rieur du Lycée ». La lutte fut longue ; la municipalité avait le respect profond de l'Académie, qu'elle considérait comme la plus haute personnification de la science à Nimes ; elle se sentait d'ailleurs quelques remords de jouir des dépouilles opimes de cette Compagnie. Les inspecteurs généraux durent intervenir ; Fontanes écrivit à la municipalité une lettre pleine de vertueuses indignations. Bref, Tédenat eut gain de cause, mais seulement en 1810, trois ans après avoir entamé l'affaire comme proviseur.

L'administration préfectorale ne semble pas avoir tenu suffisamment compte des efforts de ce proviseur modèle. Sans doute, elle le laissait parfaitement tranquille dans son domaine, ne le gênait nullement, approuvait régulièrement ses comptes qui d'ailleurs se soldaient par des bonis. Mais elle lui témoignait une certaine froideur et affectait de n'assister à aucune de ces fêtes que ramenaient annuellement les distributions de prix et qui, sous le nom d'exercices littéraires, permettaient aux élèves de briller et aux professeurs de s'enorgueillir de leurs progrès. En 1808, l'administration fit remettre au Lycée le drapeau alors réglementaire. Tédenat insista pour que le préfet le remit lui-même. « Les « élèves, écrit-il, s'exercent journellement pour « n'être pas indignes des regards de Sa Majesté « Impériale et Royale, supposé qu'elle passe par « Nimes et l'honneur de paraître sous le drapeau « que vous leur destinez n'est pas le moindre motif « de leur émulation » (1). Le préfet d'Alphonse répondit par une lettre courtoise, dans laquelle il

(1) *Arch. Dép.*, Série T. — 2me Division, Liasse 8. Lettre du 24 avril 1808.

invoquait des prétextes vagues pour se dispenser de répondre à cette invitation. Son successeur, le baron Rolland, imita cette réserve.

Cette abstention pouvait être préjudiciable au Lycée en ce qu'elle le privait de l'apparence de la sympathie officielle, si malheureusement nécessaire en France sous tous les régimes. Tédenat le ressentait vivement ; devenu recteur et indépendant de l'autorité préfectorale, il s'en plaignit plusieurs fois au grand maître de l'Université, faisant remarquer que cette affectation de dédain des fonctions utiles de l'enseignement décourageait les bonnes volontés et portait atteinte à la dignité du corps universitaire.

Son caractère en était peut-être bien une des causes. Célibataire vivant très retiré et uniquement occupé de ses fonctions, il observait vis-à-vis des autorités les formes de la plus grande condescendance ; mais il entendait rester maître chez lui et opposait un doux entêtement aux tentatives de mainmise et aux empiètements sur son autorité. Sous sa direction, le Lycée marchait très bien ; la discipline était observée ; la situation financière florissante. L'administration ne lui demandait pas davantage et le laissait tranquille. C'était au fond son plus cher désir.

Il est inutile, d'ailleurs, de dissimuler que l'enseignement était surveillé par l'administration impériale, comme le réceptacle de bien des opposants au nouveau régime. La bigarrure des opinions et du passé de tous ces gens qui s'étaient improvisés professeurs, ne disait rien qui vaille à un maître autoritaire comme Napoléon et aux administrateurs qu'il choisissait pour appliquer ses volontés. Le caractère pacifique de ces maîtres de la jeunesse ne les

rassurait qu'à moitié ; n'était-ce pas eux qui formaient l'esprit des nouvelles générations ?

La fondation de l'Université répondit à ce besoin de discipline et d'unification administrative. L'idée que l'enseignement public à tous les degrés doit appartenir exclusivement à l'État n'est pas seulement proclamée par les décrets constitutifs de 1808, mais encore longuement commentée, répétée jusqu'à la plus fatigante monotonie par les circulaires ministérielles, Il semble que le grand maître se méfie de son personnel et le prévienne contre des tendances libérales.

L'Académie de Nimes. telle que la constitua la nouvelle organisation, s'étendait sur les quatre départements formant le ressort de la Cour, le Gard, la Vaucluse, la Lozère et l'Ardèche. Elle avait à sa tête un recteur assisté de deux inspecteurs d'Académie. Une Faculté des lettres était instituée à Nimes ; la création d'une Faculté des sciences, décidée en principe, était retardée pour des raisons d'économie. Trois Lycées distribuaient l'enseignement secondaire complet, à Nimes, Avignon et Tournon. Dans les villes moins importantes et dans les chefs-lieux d'arrondissement des collèges remplaçaient les anciennes écoles secondaires et enseignaient les rudiments du latin et les principes élémentaires des mathématiques. Les institutions libres existantes ne pouvaient plus subsister qu'en vertu d'une autorisation spéciale. Il devait y avoir au moins une école primaire par commune, quelle que fut sa population, sans préjudice d'un plus grand nombre dans les localités importantes et dans les villes. Les permis d'enseigner étaient donnés par le recteur, au début du moins, après examen subi devant une commission départementale.

Tédenat était désigné, par ses services et le suffrage de ses pairs pour le rectorat de l'Académie de Nimes. Il y fut nommé en 1809 et remplacé à la tête du Lycée de Nimes par un M. Béraud, administrateur consciencieux, mais un peu effacé. Les appointements du recteur étaient fixés à 6.000 francs, somme relativement importante pour l'époque. Tédenat constitua aussitôt ses bureaux et mit à leur tête, avec le titre de secrétaire de l'Académie, son ancien économe au Lycée, dont il avait apprécié le zèle et l'exactitude. M. Donzel était remplacé dans ses fonctions au Lycée par M. Berthézène, qui les occupa pendant toute la durée de l'Empire (1).

Ce n'était pas une tâche facile que l'organisation et la mise en train d'une machine pareille. On allait se heurter à bien des intérêts privés et à des situations acquises : institutions religieuses, pensionnats et écoles primaires libres. Il fallait beaucoup de prudence pour manœuvrer au milieu de tous ces écueils, savoir ménager les transitions, feindre de ne pas entendre certaines plaintes. La situation était d'autant plus critique dans notre région, que les divisions religieuses se donnaient pleine carrière dans cet ordre d'idées. Chacune des confessions religieuses aurait voulu avoir ses écoles à elle; ou du moins que la nouvelle Université répondît à ses secrets désirs et fût au service de ses convictions.

Tédenat n'était que médiocrement aidé par ses collaborateurs. On a vu que deux inspecteurs d'Académie lui avaient été adjoints : c'étaient MM. Dupré

(1) L'Académie de Nimes fut installée dans l'ancien hôtel Séguier dans la rue de ce nom. C'est de là que vient l'inscription gravée sur la façade, « Hôtel de l'Académie » et non, comme on le croit généralement, parce qu'elle avait été la propriété de la compagnie littéraire dont le titre se confondit pendant quelque temps avec l'institution universitaire,

de Piermals et Félix. M. Dupré de Piermals était un ancien officier très méritant, qui avait été capitaine de grenadiers et chef de bataillon à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il s'était marié dans l'Ardèche, où il avait d'importantes propriétés, et y avait été pendant quelque temps professeur à l'École Centrale. M. Félix était avocat à Avignon, où il résidait, lorsqu'il entra dans l'enseignement. Ni l'un, ni l'autre n'avaient d'aptitudes spéciales pour leurs nouvelles fonctions et ne faisaient, au siège de l'Académie, que de courtes apparitions. « Je me « suis souvent plaint, écrit Tédenat, de ces abus qui « sont insupportables. Il est impossible que le public « ait une idée avantageuse d'une Académie dont la « plupart des membres ne résident pas. Celle de « Nimes a deux inspecteurs qui ne résident pas, un « professeur qui ne réside pas, un doyen qui est « absent ; et tous ces Messieurs sont bien payés ; « et le recteur, qui compose à lui tout seul toute « l'administration, est obligé de faire le travail des « inspecteurs et celui du doyen. Le bureau académi- « que est organisé, les sections sont formées ; elles « ne peuvent pas s'assembler parce que le prési- « dent et la plupart des membres sont absents » (1).

La faculté des lettres comptait cinq chaires : littératures grecque, latine et française, philosophie et histoire. La chaire de littérature française avait été donnée à un vieillard septuagénaire, M. Borrelly qui avait professé en Allemagne pendant trente ans; son âge et sa santé lui imposaient de fréquents repos ; la littérature latine était enseignée par M. Chaussard, ancien professeur de rhétorique à

(1) Série T, 10me Division. Liasse I. — Correspondance du recteur. — Registre 6, n° 581. — Lettre du 8 août 1813.

Orléans, qui sollicitait son changement avec persistance. Alexandre Vincens suppléait un professeur de littérature grecque qui ne fut jamais nommé ; la chaire de philosophie était confiée à M. l'abbé Raynal, ancien bénédictin ; enfin celle d'histoire avait pour titulaire un chanoine d'Avignon l'abbé Gerbaud, qui resta de longs mois sans en prendre possession et ne parut à Nimes que pour faire les quelques cours strictement nécessaires.

Ces professeurs d'académie comme on les appelait pour les distinguer des professeurs du lycée, ne pouvaient pas être en effet d'un grand secours pour le recteur. Seuls l'abbé Raynal et Alexandre Vincens, étaient toujours présents et assidus à leurs devoirs. Encore ce dernier, nimois d'origine, exerçait-il des fonctions à côté de l'Université : il était membre du Conseil municipal et non des moins influents ; il était aussi membre de l'Académie à laquelle il faisait de fréquentes communications.

Malgré toutes ces charges, c'était encore lui qui prenait la parole dans toutes les occasions solennelles et notamment aux distributions de prix. Suivant la règle c'était en latin qu'il prononçait ses discours.

Le procès-verbal officiel de l'installation du nouveau corps universitaire ne nous est pas parvenu ; mais nous en avons deux relations, l'une dans le journal local de l'époque, l'autre rédigée par ce chroniqueur bavard et anonyme dont j'ai publié les mémoires (1). Comme il sera toujours aisé de consul-

(1) Journal d'un Bourgeois de Nimes sous le premier Empire ; édition de la *Revue du Midi*, 1906. — Le numéro du *Journal du Gard* qui donne le compte rendu de cette cérémonie est du 9 juin 1810. Les deux relations concordent, sauf sur deux points. Le compte-rendu du *Journal du Gard* gage l'absence des autorités à la séance du matin et résume le discours de Tédenat, notre anonyme par contre s'étend plus longuement sur les cérémonies liturgiques.

ter la collection du *Journal du Gard* dans les collections publiques, je préfère donner ici l'extrait de notre anonyme.

« L'installation de l'Académie de Nimes s'est faite, « le 7 juin 1810 dans l'église du lycée, à neuf heures « du matin. Les élèves du lycée de Nimes étaient « sous les armes. Ils ont été chercher M. le Recteur « à sa maison. Tous les membres de l'Académie et « les professeurs s'y étaient rendus ; ils avaient mis « pour la première fois leurs robes. On chanta le « *Veni Creator* qui fut suivi de la messe du Saint- « Esprit. Tout le temps de la messe la musique « joua, et, à l'Élévation, M. Guérin fit exécuter un « *Sanctus*. La messe finie on chanta le *Te Deum* en « plain-chant, excepté le premier et le dernier com- « plet qui furent chantés en musique de la composi- « tion du s^r Guérin. Après M. le Recteur prononça « un discours.

« Le discours latin sur le mariage de leurs majes- « tés fut prononcé par M. Vincens professeur, à trois « heures de l'après-midi dans l'église du lycée. M. « le Préfet et autres fonctionnaires publics y ont « assisté. »

On remarquera cette préoccupation constante d'associer la religion aux manifestations officielles dont le premier Empire donna tant de preuves. Est-ce à cette raison qu'il faut attribuer la froideur relative des principales autorités dont les tendances n'étaient rien moins que cléricales ? On remarquera que notre anonyme, très amateur des cortèges de fonctionnaires, ne parle de la présence du préfet qu'à la cérémonie du soir, celle ci purement laïque et consacrée à la glorification du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Le compte-

rendu du *Journal du Gard*, tenu à plus de prudence se borne à constater qu'à la messe d'installation assistaient *plusieurs* fonctionnaires et beaucoup de citoyens de l'un et de l'autre sexe.

Tédenat laissa au jeune professeur de rhétorique le soin de faire de l'éloquence : son discours purement professionnel roula sur les avantages qui résultaient de l'organisation de l'Université Impériale et les engagements que chacun de ses membres devait contracter aux termes du décret du 17 mars 1808. Il expliqua pourquoi les cours réguliers ne pouvaient pas encore s'ouvrir, ni les inscriptions être prises. Mais il avertit les personnes qui étaient dans le cas d'avoir besoin de grades et qui avaient les connaissances requises de présenter leurs demandes pour les obtenir. Le discours latin d'Alexandre Vincens fut écouté avec le plus grand calme, ce que l'on conçoit aisément et couvert d'applaudissements, ce qui démontre chez la majorité du public de connaissances que l'on ne trouverait pas aujourd'hui.

On comprend aisément que le recteur ait insisté sur l'urgence de demander des grades universitaires. Il lui fallait à bref délai des maîtres diplomés et la petite réclame qu'il faisait insérer dans le *Journal du Gard* avait pour but de se les procurer. Les décrets constitutifs avaient en effet rétabli la classique échelle des grades, baccalauréat, licence, doctorat, et décidé que provisoirement et au début le grand maître en délivrerait les diplômes, sans autre examen et sur le seul rapport des recteurs. Les droits à payer étaient d'ailleurs assez élevés pour l'époque; 120 pour les lettres de doctorat ; 60 fr. pour celles de licence.

En définitive l'autorité centrale nommait les

gradués universitaires, comme elle nommait les élèves internes. Ce fut l'occasion d'une course au clocher entre tous ceux qui croyaient avoir des titres et la source de beaucoup d'ennuis pour le recteur. Il y avait des situations acquises, qui s'imposaient d'elles-mêmes, Gergonne, Alexandre Vincens, Borrelly, Raynal, Tédenat lui-même. Mais chacun en demandait pour son grade et même un peu au-delà. Le proviseur Béraud se fait nommer docteur ès-lettres et par surcroît licencié ès-sciences ; le censeur Saint-Chamas, plus modeste, se contente de la licence ès-lettres, dont il avait seulement besoin pour exercer ses fonctions ; le secrétaire d'Académie, ancien économe, M. Donzel demande une licence, n'importe laquelle d'ailleurs. On le nomme licencié ès-lettres sans doute parce qu'il communiquait à l'Académie de Nimes quelques petites pièces dè vers assez gentiment tournées. Tédenat, accepte très bien avec la logique du mathématicien que le grade universitaire doit correspondre avec la fonction exercée. Il demande cependant aux postulants quelques titres très disposé d'ailleurs à se contenter de peu, mais se rebiffant parfois contre des prétentions qu'il trouve exagérées. Un certain abbé Geneston, un de ses compatriotes cependant, un fils du Rouergue comme lui, est professeur suppléant de philosophie au lycée en même temps qu'aumônier. Il sollicite en cette double quantité le doctorat ès-lettres.

« *Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre* ! »

Tédenat propose de le nommer licencié, titre qui convient à ses fonctions d'aumônier. L'abbé insista, faisant valoir qu'il enseigne la philosophie avec

distinction. Cette fois Tédenat perd patience : « M. Geneston, écrit-il au grand maître est un excellent prêtre doué de toutes les vertus de son état ; mais il ne peut faire qu'un aumônier. Comme professeur il est absolument insuffisant et n'a aucune autorité sur ses élèves. Aussi sa classe est complètement abandonnée. »

A la suite de cette déconvenue M. Geneston quitta la chaire de philosophie. Il fut suppléé pendant quelque temps par l'abbé Raynal, professeur de philosophie à la faculté, parent éloigné du célèbre auteur. Peu après M. Raynal fut nommé proviseur, et fut remplacé encore par un ecclésiastique dont le nom a été popularisé par un roman célèbre. Tous les lecteurs de *Monte-Christo* se souviennent du personnage de l'abbé Faria, détenu au Château-d'If et possesseur du secret de richesses immenses qu'il livre avant de mourir à son compagnon de captivité. Cet abbé Faria a existé ; il n'a jamais visité le Château-d'If qu'en touriste, et n'a pas plus fait sa fortune que celle des autres. Mais il s'est acquis une sorte de renom dans sciences occultes et a eu une existence assez aventureuse, au cours de laquelle il vint échouer au lycée de Nimes. Ce fut lui qui remplaça l'abbé Geneston. Combien de potaches ont dévoré en cachette dans les obscures salles d'études de l'ancien lycée le roman d'Alexandre Dumas, sans se douter que peut-être dans la chaire où trônait leur surveillant s'était assis et avait enseigné l'un des héros du livre.

Joseph Custodi de Faria était né dans l'Inde portugaise, à Goa : conduit très jeune en Europe, il prit tous ses grades à l'Institut de la Propagande à Rome. Au début de la Restitution française il em-

« demande moi-même et MM. les Inspecteurs géné-
« raux Guéneau de Mussy et Ampère demanderont
« sans doute qu'il ne retourne pas à Nismes. Ils en
« savent la raison. M. Faria, né dans un climat
« chaud a une tête trop ardente même pour le midi
« de la France. Le climat de l'Italie lui conviendrait
« mieux. Ici il a magnétisé les faibles et électrisé les
« forts. »

La fugue de l'abri de Faria permit de solutionner la question Gergonne, car il y avait une question Gergonne et elle n'était pas un des moindres soucis du recteur; qui avait tout à la fois à ménager les susceptibilités d'un homme vraiment supérieur et à pallier ses très excusables vivacités.

L'organisation de l'Université entraînait la création d'une faculté des sciences à Nimes, chef-lieu universitaire du ressort. Une raison d'économie la fit ajourner. Gergonne demeura donc simple professeur de lycée avec ses modestes appointements ; tandis qu'Alexandre Vincens, son rival, était nommé d'abord suppléant, puis titulaire d'une chaire des lettres et cumulait les deux traitements.

Le contraste était choquant. Alexandre Vincens était un homme d'esprit et de valeur ; mais il était inférieur à Gergonne comme professionnel ; célibataire, très répandu dans le monde, agréable à la préfecture, il sortait de sa chaire pour se répandre au dehors ; orateur officiel de l'Académie et de l'Université dans toutes les circonstances solennelles, conseiller municipal, il était l'homme en vue de la nouvelle organisation. Gergonne au contraire, étranger à Nimes, enfermé dans son cabinet comme dans une tour d'ivoire, uniquement passionné pour la science, il ne connaissait d'autres satisfactions

brassa avec ferveur les idées nouvelles et vint à Paris. Nous le trouvons plus tard professeur de philosophie à Marseille où il se signala par ses idées bizarres et ses expériences sur le magnétisme. Disgracié, il fut envoyé à Nimes où il débarqua au mois de novembre 1811. Dès ses premières leçons il enfourcha son dada favori et transforma sa chaire en une école de Nancy avant la lettre. Entre temps il se mêlait de faire des cures par le magnétisme et réussit à rendre complètement folle une femme qui ne l'était qu'à moitié.

Les élèves se moquèrent de lui, ou ceux qui le prirent au sérieux l'écoutèrent trop. Les parents se plaignirent et le grave proviseur Raynal dût intervenir. Les inspecteurs généraux procédèrent à une enquête qui ne fut pas favorable à l'intéressé. Faria se sentant menacé, demanda brusquement l'autorisation de se rendre à Paris, dans un style tranchant et très en désaccord avec les formules habituelles.

Le recteur s'empressa de lui donner la permission demandée et en avisa le grand maître par une lettre assez curieuse et que je reproduis complètement : (1)

« Monseigneur, quoique les cours du lycée ne « soient pas encore terminés, M. Faria, adjoint au « professeur de philosophie a terminé les siens et « est parti déjà pour Paris. Je lui ai remis une auto- « risation pour y aller passer les vacances. Je ne « doute pas que dès son arrivée il ne se rende dans « les bureaux de V. E. et auprès de MM. les Conseil- « lers et Inspecteurs généraux pour y intriguer et « demander à être nommé professeur à Paris. Je

(1) Arch. Dép. Série T. 10e Don corresp. Adm. Liasse 1 R. 6, no 575, — lettre du 3 août 1812.

que celles qu'elle lui donnait. Il avait fondé en 1810, en collaboration avec son collègue. Thomas-Lavernède une revue de mathématiques, qui eut son heure de célébrité et devait le conduire à l'Institut (1). Mais en attendant elle ne lui rapportait rien et lui coûtait même quelque argent. Le savant professeur de mathématiques était donc dans la gène. Son mécontentement de n'avoir pas été nommé professeur de faculté fut grand, encore aigri par la disproportion existante entre lui et son collègue des lettres.

Il attendait la première occasion pour éclater ; elle ne tarda pas à naître. Une circulaire du grand-maître de l'Université prescrivait aux professeurs de tout ordre de paraître en robe à la séance d'inauguration des Universités pour donner plus d'éclat à la cérémonie. Gergonne répondit sèchement à la lettre rectorale qu'il n'avait pas de robe, que ses moyens ne lui permettaient pas d'en acheter une et qu'il viendrait à la séance dans son costume ordinaire. Grand émoi du bon Tédenat, qui se trouvait en face d'instructions formelles, se sentait surveillé et avait toute espèce de raisons pour savoir que l'administration impériale ne plaisantait pas en matière d'uniformes. Il insista tant et si bien auprès de son subordonné qu'il finit par le décider et reçut de lui le 7 mai la lettre suivante (2) : « Je viens, puisqu'il le « faut absolument, d'écrire à M. Biais pour lui com-

(1) Voici le titre exact de cette revue : *Annales de Mathématiques pures et appliquées*, par MM. J. D Gergonne et J. E. Thomas-Lavernède. Le prospectus, paru dans le *Journat du Gard*, année 1810, p. 1903, porte qu'elle doit paraître de mois en mois à partir du 1er juillet de l'année, par livraison de la feuille in-4°. Le prix de l'abonnement est de 18 fr. pour Nimes ; 22 fr. pour l'Empire ; 24 fr. pour l'étranger. Gergonne donne son adresse aux abonnés et correspondants, 130, rue d'Avignon. Notre savant dans un but d'économie s'était logé dans un endroit reculé des faubourgs.

(2) Arch. dép. Série T. 2e Don liasse 61.

« mander une robe noire d'étamine avec toutes ses
« dépendances: *C'est la seule que j'ai le droit de porter.*
« Il est très vrai que jusqu'ici l'organisation de l'Uni-
« versité a été pour moi ce qu'est la grêle pour un
« un propriétaire, et sans que je puisse entrevoir
« l'époque où cet état de choses cessera. Lorsque je
« fus nommé officier d'artillerie, on me compta
« outre mes approvisionnements 500 francs pour
« mon équipement. Au contraire l'Université deman-
« de d'abord 120 francs à un ancien serviteur et elle
« l'assujétit ensuite à un costume couteux... Ce qui
« me chagrine beaucoup plus encore, M. le Recteur,
« que les désagréments qui peuvent m'être person-
« nels, c'est de voir qu'on attache aujourd'hui une
« si haute importance à d'onéreuses futilités ; c'est
« de voir qu'on sacrifie tout aux dehors et à l'osten-
« tation, que l'on s'enquiert bien moins d'un homme
« que l'on veut placer s'il a les talents requis pour
« l'emploi qu'on lui destine, que s'il a la fortune
« nécessaire pour paraître ; c'est de voir enfin que
« l'imbécile revêtu d'une robe ait le pas sur l'hom-
« me studieux qui, pour avoir sacrifié son intérêt à
« son devoir ne peut lutter de faste avec lui. »

Il y avait dans cette sortie véhémente certaines, vérités qui, pour être dites d'un ton bourru, n'en étaient pas moins fondées. Le galon était un instrument de règne pour le premier Empire; mais il coûtait en définitive assez cher et ceux que leur mérite dispensait d'en avoir besoin avaient beau jeu à se plaindre de la dépense. Le recteur Tédenat avait bien une secrète faiblesse, non pour le clinquant des costumes qu'il dédaignait, mais pour la hiérarchisation des fonctions et les marques extérieures qui l'accusait. Quels que fussent ses sentiments intimes, il avait

pour Gergonne une profonde estime ; il garda pour lui cette lettre et chercha par tous les moyens possibles à améliorer la situation de son collègue. En 1811, il crut l'avoir trouvé et provoqua une demande de Gergonne pour être autorisé à faire un cours de mathématiques transcendantes en attendant l'organisation de la Faculté des Sciences, avec cumul bien entendu des traitements, mais on était tout aux Grecs et aux Romains dans cette période et par suite aux études classiques anciennes... Fontanes fit donc la sourde oreille.

Le brusque départ de l'abbé Faria vint permettre au recteur de donner une demi-satisfaction à son professeur préféré. Il laissait vacante la chaire de philosophie. Comme on l'a vu, cette classe était facultative et fréquentée plus ou moins selon le mérite du professeur. Pourquoi ne pas en changer Gergonne sinon comme titulaire, ce qui était impossible, du moins comme suppléant ? Après tout la logique est une science connexe des mathématiques transcendantes. Gergonne ferait surtout porter son enseignement sur cette branche. Tédenat lui-même d'ailleurs n'avait-il pas été professeur de philosophie à l'École Centrale de Rodez, et il s'avouait à lui-même que son enseignement n'avait pas été sans quelque éclat.

Gergonne fut donc nommé professeur suppléant de philosophie au Lycée et entra en fonctions à la rentrée des classes de 1812. Mais dès le début il eut un conflit avec le proviseur. L'abbé Raynal ne voyait pas les choses du même côté que le recteur ; il estimait surtout dans la philosophie, la psychologie et la théodicée. Il était d'ailleurs très méticuleux en administration et observateur rigide de la lettre du règlement. Quand Gergonne, toujours pressé, se pré-

senta à l'économat pour toucher ses appointements' il trouva guichet clos sous prétexte que l'abbé Faria avait touché par anticipation son traitement d'octobre. Réclamation indignée de notre professeur.. « Comment imaginer, écrit il au recteur, que M. le proviseur se fut hasardé à compter sans reçu à M. « Faria le traitement d'octobre durant lequel les « cours devaient se rouvrir, tandis que ce professeur « déclarait hautement qu'il ne comptait plus revenir à Nimes, tandis que tout le monde conspirait « avec lui pour s'opposer à son retour et que son « successeur était déjà désigné. » Cette lettre était dure pour l'abbé Raynal et Gergonne la terminait par cette ironique allusion à la pauvreté. « Il est des « choses qu'on répugne d'expliquer en détail et que « M. le proviseur ne paraît pas avoir l'art de deviner. »

Cette fois encore Tédenat termina l'affaire à la satisfaction de Gergonne et même il trouva moyen d'augmenter encore les ressources de l'éminent savant en le faisant nommer secrétaire adjoint à la faculté des lettres et peu après professeur suppléant de philosophie à cette faculté. Mais tout cela n'était en somme que ficelles administratives, qu'on me pardonne l'expression, et il était assez piteux d'être obligé d'y recourir pour améliorer la situation d'un homme de cette valeur.

Aussi fut il dans la destinée de Gergonne de rester sous le premier Empire un mécontent ; nous allons en trouver une preuve assez curieuse dans un document qui date de 1813. L'administration centrale venait d'imaginer les feuilles signalétiques dont la première partie était remplie par le fonctionnaire lui-même, tandis que la seconde était destinée a recevoir les notes confidentielles de ses chefs hié-

rarchiques. La chose était en somme assez naturelle. Mais notre susceptible professeur prit aussitôt la mouche et s'indigna de ce qu'il appelait un procédé d'inquisition : à titre de curiosité je transcris quelques-unes de ses réponses à la partie du questionnaire qu'il devait remplir.

Au paragraphe : *naissance* ; *état civil ?*

« R. Joseph Dietz Gergonne, né à Nancy le 19 juin 1771, à 11 h. 3/4 du matin, — laïque jusqu'à présent. — Marié à Berlin le 13 juillet 1803, avec Mlle Eugénie Leclair, de Paris, actuellement vivante. — Père d'une fille de 9 ans, d'une autre de 5 ans et d'un fils de 2 ans ».

Services hors de l'Université ?

« R. Rédacteur des Annales de Mathématiques après en avoir prévenu Son Excellence, qui n'a pas fait l'honneur de lui répondre directement, mais qui reçoit très bien son journal ».

Date de la nomination définitive dans l'Université?

« R. Il n'en sait rien ; il ignore même s'il a jamais été nommé définitivement. On a grand soin de faire payer aux professeurs des diplômes d'emploi ; mais ils sont encore à les attendre ».

Ces extraits suffisent pour caractériser l'homme, dont la droiture intraitable devait se révéler pendant sa longue existence comme recteur à Montpellier. C'est seulement en effet en 1844 que Gergonne prit sa retraite et il n'est mort qu'en 1859. Quelques rares survivants se souviennent encore de ce vieillard excellent, mais d'abord brusque, aux yeux bleus ombragés de sourcils touffus, et qui malgré l'âge

avait longtemps conservé quelque chose de décidé et un accent mordant.

La correspondance universitaire de l'époque atteste que certains fonctionnaires gardaient une grande indépendance dans leurs relations avec l'autorité : Nous verrons le doux Tédenat lui même se rebiffer, et, s'il n'emploie pas le ton décidé de son bouillant subordonné, recourir vis-à-vis de grand Maître de lui-même à une fine et pénétrante ironie.

(A suivre). Georges MAURIN.

NOTES ET SOUVENIRS LITTÉRAIRES [1]

C'était en 1867. Nous nous réunissions, une fois par semaine chez un ami commun, M. Léon Couturier, sans parents, attaché aujourd'hui au Ministère de la Marine, qui préludait alors à ses succès futurs en ne mettant que des zouaves dans ses tableaux. Les remarquables toiles admirées depuis aux différents salons annuels : La *corvée d'eau,* la *leçon de tambour*, l'*attaque par les fusilliers d'infanterie de marine* etc., prouvent que s'il a renoncé aux zouaves il a du moins conservé leur *furia* pour enlever le succès comme eux une redoute.

A ces réunions charmantes assistait toute une pléiade de jeunes gens, artistes, avocats, ingénieurs, médecins, qui tous ont su se faire un nom. Deux, entre autres, qui ont eu, après leur mort, trop prématurément arrivée un éclatant témoignage rendu à leur talent, à leur génie, par l'érection de leur statue !

Le premier, un peintre, Henri Regnault, tombé glorieusement à Buzenval, tué par une balle prussienne !

Le deuxième, un poète, Albert Glatigny, tombé obscurément à Paris, tué par la faim !

(1) Extrait du volume inédit d'Alexandre Ducros : *Quand J'étais Improvisateur*,

Laissez-moi vous raconter comment le poète des *Flèches d'Or* et des *Vignes Folles* fit son entrée dans la pléiade de la rue des Feuillantines.

A cette époque, Albert courait la Province accompagnant des troupes de comédiens ambulants. Sa vie était un perpétuel chapitre du Roman comique de Scarron.

J'ouvre une parenthèse pour dire ceci avec le bon Glatigny qui se proclamait, quand même, artiste des théâtres de Paris.

— « J'ai créé un rôle à Paris, disait-il, ouvrez la brochure des *Deux Aveugles*, cette perle, ce chef-d'œuvre de Jules Moineaux et d'Offenbach, vous y verrez mon nom parmi les créateurs. »

En effet Glatigny avait créé le rôle... *d'un passant*, qui jette un sou à Giraffier et Patachon, mais qui ne dit pas un mot.

Donc, Glatigny accompagnait les troupes nomades tantôt souffleur, tantôt artiste, jouant les rois et les bandits, (ce qui est absolument la même chose, disait-il), jusques au jour où, en Corse, dans le petit bourg de Bocagnassa, il fut bel et bien pris pour un assassin et jeté en prison, les fers aux pieds et aux mains. Lui ! l'être le plus doux, le plus inoffensif, lui ! neveu d'un gendarme, comme il le disait d'une façon si comique !

Mais revenons à la rue des Feuillantines, ou plutôt à l'introduction de Glatigny dans la pléiade.

Un matin, je longeais le boulevard Montmartre lorsque tout à coup, devant moi, j'aperçus Albert plus long, plus maigre que jamais, ayant en ce moment quelque similitude, avec une croix de Saint-André ou d'un moulin à vent au repos, similitude causée par un objet mince et plat, et presque aussi

long que lui, qu'il tenait horizontalement sous son bras au risque de gêner la circulation ou débarquer les passants :

— Albert!

— Alexandre !

Et après une bonnè et chaleureuse accolade :

— Que portes-tu, là ? lui demandai-je

— Je te le dirai. Mais mène moi déjeuner d'abord, j'ai une faim superbe !

Nous entrâmes dans le *Duval* de la rue Montmartre, à quelques pas de là.

Dès les premiers et vigoureux coups de mâchoires:

— Voyons, vas-tu me dire, mon cher Albert, ce que tu es devenu depuis quatre ou cinq mois, et quel est cet étrange colis que tu viens de déposer, comme une gaule, contre le mur ?

— Homme curieux, écoute !

J'arrive de X... je ne me souviens plus du nom de la petite ville qu'il me cita — où je jouais la comédie, avec un directeur qui, au bout de quatre mois d'exploitation (oh ! oui !) d'exploitation ! nous a-t-il assez exploité, le malheureux) a mis la clé sous la porte ; il a levé le pied et enlevé la caisse ; d'autant plus facile à enlever, qu'il n'y avait rien dedans. Il nous a laissé en place, nous devant trois mois d'appointements sur quatre. Lorsque j'ai annoncé cette fugue à mon logeur, un brave fabricant de pains d'épices, qui avait beaucoup d'estime pour moi, par ce que je l'avais assez régulièrement payé les quinze premiers jours de mon entrée chez lui, mon logeur, dis je en apprenant cette déconfiture dramatique... et comique, m'a dit : « Ne vous chagrinez pas, mon garçon, je n'enverrai pas les huissiers à vos trousses, d'autant plus que j'aurais les frais de poursuite à ajouter à votre créance, n'est-ce pas ?

— Il est logique cet homme, souligna Glatigny.

— D'un autre côté, continua mon logeur, je ne peux pas oublier qu'au baptême de ma petite-fille vous nous avez composé des vers si jolis et si gais que nous en avons tous pleuré.... de rire !... »

Et Glatigny me récita ces vers, une poésie délicieuse, une perle !

— Donc, poursuivit Albert, mon *proprio* me rassura pour ce que je restais à lui devoir et répondant à mes adieux il me dit :

— « Vous m'avez donné des vers ; je veux que vous emportiez aussi une de mes œuvres.

— Une œuvre de ton logeur, demandais-je à Glatigny, alors c'est quelque chose en pain d'épice ?

— Oui ! fit Glatigny gravement, en pain d'épice !

J'eus d'abord envie de lui répondre ce que Alfred de Musset écrivait à Lamartine :

Pour être proposés ces illustres échanges,
Veulent être signés d'un nom que je n'ai pas !

Mais, la faim contrariant un peu trop *Messer Gaster*, j'acceptais l'œuvre de cet industriel me promettant d'y mordre à pleine dents dès que j'aurais quitté son seuil hospitalier.

— Et tu ne croquais point l'œuvre ?

— Non !

— Pourquoi ?

— Je ne l'ai pas osé !

— A cause ?

— C'est un gendarme !

— Eh ! bien ?

— Il me rappelle mon oncle !

— Ton oncle ?

— Oui ! il était gendarme aussi, comme lui !

Et il me désigna le pain d'épice qu'il avait disposé contre le mur, et qui en effet, figurait un gendarme !

Lorsqu'il eut terminé ce récit de la façon la plus spirituellement drôlatique :

— Pourquoi ne restes-tu pas à Paris, lui dis-je, où tu arriverais à faire ton trou comme tant d'autres, qui ne te valent pas, et où tu ecclipserais bientôt un tas de portraits qui ne te vont certes pas à la cheville, viens ce soir, à cette adresse. Je lui remis celle de Léon Couturier. — Tu trouveras une réunion de *jeunes*, d'intelligents, de vaillants cœurs ; lutteurs inconnus aujourd'hui, mais qui peut-être seront célèbres ou connus tout au moins.

— Je n'ai pas de toilette

— Viens comme tu es.

— Et l'étiquette ?

— On la laisse au vestiaire chez Léon Couturier.

— Eh ! bien.... je viendrai. — En attendant accepte mon gendarme, mais ne le mange pas, je t'en prie ! Accroche-le au mur, chez toi, il te servira de thermomètre. J'ai remarqué que lorsqu'il va pleuvoir, son ventre devient mou. »

En effet, le ventre du gendarme était mou ; il tombait une pluie diluvienne au moment où nous étions, le soir, réunis chez Léon. J'avais annoncé en arrivant la visite de Glatigny ; mais en voyant tomber une si rude averse, je pensais qu'il ne viendrait pas, lorsqu'un timide coup de sonnette accompagné d'un vigoureux coup de tonnerre se fit entendre.

Quelqu'un alla voir qui sonnait (1) et revint en disant :

(1) C'était Frédéric Gaussorgues, alors élève de l'école Centrale, qui devint Conseiller général, député du Vigan et maire de Sommières dans le Gard.

— Ami Ducros, un fleuve dont j'ignore le nom te demande en coulant sur le pallier.

— C'est lui ! c'est Glatigny, m'écriai-je et j'allais au devant de lui pour l'introduire.

C'était bien, en effet, un fleuve que je trouvais, c'est-à-dire mon brave Albert, trempé comme toutes les soupes d'un escadron, mais superbement vêtu d'un habit noir, d'un gilet blanc, coiffé d'un gibus modèle ; tout cela ruisselant de pluie !

— Dieu ! que tu es beau ! lui dis-je.

— Oui, beau, luisant, mais incomplet. J'ai bien trouvé les frusques dans lesquelles tu me vois.... imbibé, chez différents amis que j'ai mis à contribution, mais aucun n'a pu me fournir une chaussure à mon pied, si bien que j'ai gardé mes galloches à semelles de bois ; çà claque sur le pavé, mais s'il y a des tapis chez ton tailleur — ton Couturier veux-je dire — cela amortira le bruit que je fais en marchant.

— Je ne pus m'empêcher de rire, et je le poussais dans l'atelier où son apparition produisit un effet que je ne saurais rendre.

On se tenait à quatre pour ne point pouffer.

Mais, lui de sa voix harmonieusement douce :

« Messieurs étant sur le pallier en train de déverser mes catarates, j'ai entendu qu'on vous annonçait un fleuve dont on ignorait le nom. Laissez-moi vous affirmer que ce n'est point le Pactole (1) et que sortant d'ici, ce ne sera point le Lethé (2).

Chacun applaudit à cette entrée si finiment spirituelle et la sympathie de tous alla vers celui dont on venait de rire. Ce fut bien autre chose lorsque quel-

(1) Fleuve de Phrygie qui roulait de l'or.

(2) Lethé, fleuve des anciens qui donnait l'oubli à ceux qui buvaient de ses eaux.

ques instants après, Albert eut dit quelques unes de ses adorables poésies ; ce fut de l'étonnement, de la surprise, allant par un *crescendo* rapide jusques à la stupéfaction admiratrice ; les applaudissements éclatèrent, un enthousiasme s'empara de tous ; un enthousiasme comme la jeunesse qui travaille, qui lutte, qui *veut*, peut seule le connaître et le produire.

Albert Glatigny n'était plus le bohême famélique, dégingandé, timide ; il était transfiguré ! J'ignore comment l'artiste l'a reproduit avec le marbre, mais s'il l'avait vu alors et qu'il se fut souvenu en le reproduisant, son œuvre eût été une œuvre remarquable d'idéale et sereine beauté.

Henri Regnault voulait faire le portrait de Glatigny, séance tenante.

Un moment avant la venue d'Albert, il avait dessiné le mien sur un grand album de Couturier qui n'a jamais voulu me le donner quoique notre ami l'eût dessiné pour moi.

Ce fut une soirée remarquable entre toutes les soirées de la Pléïade des Feuillantines.

On improvisa un concert, on servit un punch.

Entre temps, Albert Glatigny était allé faire sécher ses vêtements. On l'avait recouvert, en attendant cette opération, d'une sorte de peplum, qui lui donnait l'air d'un romain. C'est dans cet accoutrement qu'on lui apporta un verre de punch. Il crut alors devoir faire cette réflexion :

— Vous ne sauriez croire, messieurs, combien le pain est bon avec du punch.

Cette appréciation provoqua un bon éclat de rire. Albert n'avait pas mangé depuis quarante-huit heures ! Le peintre Couturier comprit et fit apporter au

pauvre « fleuve » à sec, de la charcuterie et du pain qu'il s'empressa de manger à belles dents.

Puis, restauré, il s'habilla de nouveau en homme du monde.

A cette époque (en 1867) Henri Regnault, le futur peintre de la *Salomé*, d'une *exécution à Tanger*, du *portrait équestre du général Prim* se croyait né pour chanter les ténors ! Toquade que partageait avec lui l'ami Couturier qui plus audacieux — ou plus imprudent — essaya de débuter au théâtre ! Il y a, comme cela des fêlures dans les cerveaux les mieux organisés.

Naturellement je dus fournir ma part dans le programme de la soirée. Aussi quand vint mon tour, Henri Regnault me demanda :

— Peux-tu, avec les mêmes bouts-rimés, improviser deux sujets différents, en prenant les bouts-rimés de bas en haut pour le deuxième sujet ?

— Je ne sais pas, lui dis-je, mais essayons.

— Commence alors.

Et il me dicta les rimes que je cousais à mon vers dès qu'il me les nommait : *Dieu*, *Vierge*, *Mathieu*, *Serge*, *Maison*, *Pomme*, *Moisson*, *homme*.

1er SUJET : RELIGIEUX

Élève-toi mon âme et glorifions........ *Dieu !*
Du souffle du péché demeure toujours... *Vierge*
Suis la parole sainte, Évangile......... *Mathieu*
Et tu seras en paix sous la soie ou la.... *Serge.*
Du Seigneur, avec soin, visite la........ *Maison.*
Du démon tentateur fuis la mortelle...... *Pomme,*
Sème pour récolter une sainte........... *Moisson,*
Et pour monter vers Dieu dépouille le vieil.. *Homme !*

— Maintenant, me dit Henri, recommence par le bas et improvise un autre sujet, tout à fait opposé au premier.

— Voici.

SUJET : BADIN

Pour Jeannette, Mathieu soupirait, le pauvre... *Homme*
Ensemble ils avaient fait la dernière.......... *Moisson*,
Puis, ensemble ils avaient mordu sur cette.... *Pomme,*
Qui, d'un Bébé, chez Ève, augmenta la...... *Maison*
Mais, pour robe d'hymen quittant robe de.... *Serge*
Jeannette fut bientôt unie à son............. *Mathieu*
L'épouse répara la faute de l'ex.............. *Vierge*
Devant M. le Maire et devant le bon......... *Dieu*.

Après cette double improvisation, Glatigny, me rappelant notre rencontre du matin me fournit les rimes que voici :

Armoire, *Sot*, *Grégoire*, *Bourricot*, *Livre*, *Bout*, *Givre* Boût (du verbe bouillir) et il m'imposa le sujet :

LE POÈTE A JEUN

Le poète, souvent, danse devant l'......... *Armoire*
S'il a le ventre creux le poète est un....... *Sot*
Conspué, baffoué par Baptiste ou........ *Grégoire*
Il voit tourner Pégase en humble.......... *Bourricot*
C'est en vain qu'il s'escrime à composer un. *Livre*
La misère s'allonge, il n'en voit pas le..... *Bout*
Le foyer est sans feu lorsqu'au toit pend le. *Givre*,
C'est la cervelle et non la marmite qui.... *Boût.*

A cette époque le Directeur de l'Alcazar d'hiver, me faisait proposer de venir donner des séances dans son établissement ; j'avais autre chose en vue,

mais j'engageais Glatigny à y aller à ma place. Il y fut et moyennant un louis, vingt francs par soirée ! (le *Pactole* véritable pour lui alors) ! il émerveilla pendant un mois ou deux les habitués de cet établissement. Mais la nostalgie de la Bohême le hantait, il reprit sa vie d'aventure, rencontra une belle et pure jeune fille qu'il épousa et revint à Paris où sur la recommandation de Victor Hugo, il entra à la rédaction du *Rappel* pour y rimer deux fois par semaine ses *fifres et sifflets*. C'était le bonheur, le Foyer, la Famille !... Mais, hélas, les jours noirs de la misère, de tant de faim, de privations, l'enlevèrent en peu de temps, deux mois à peine aux jours heureux et brillants qui se levaient devant lui. Comme le législateur des Hébreux, il vit la terre promise, mais il n'y entra point !.....

Puissent ces lignes tomber un jour sous les yeux de MM. Léon Couturier, Thérond, Thèvenet, Risbek, Sarrut, Delafont, Salanson, Gaussorgues, Ollivier etc., etc., tous ceux de la Pléïade ; elles leur rappelleront ces joyeuses soirées passées obscurément dans un coin perdu de Paris.

Mais où projetaient déjà leur éclat lumineux, ces deux jeunes et pures gloire du Panthéon français, Henri Regnault, Albert Glatigny !

Alexandre Ducros.

DANS LE QUERCY

FIGEAC, ROCAMADOUR ET PADIRAC

Le voyageur qui vient de quitter les incomparables sites de la Haute-Auvergne et qui se dirige sur le Quercy, trouve le contraste frappant, dans le passage du département du Cantal dans celui du Lot, entre ces deux natures absolument contraires.

Avant Aurillac, au cours de cette fameuse traversée du Cantal — une merveille des chemins de fer français, (1) — ses yeux s'étaient vite habitués aux montagnes altières, aux noires forêts de sapins, aux riantes et profondes vallées, aux gras pâturages, en un mot, au passage le plus alpestre ; et maintenant, voilà qu'après avoir insensiblement diminuées, ces montagnes, puis ces collines, vont mourir devant Figeac et se confondre un peu plus loin, avec le Causse.

Ici, la désolation et la sécheresse par excellence, là, une fraîcheur sans pareille et l'aspect le plus avenant.

Mais ce n'est qu'au sortir de Figeac, en prenant la ligne de Toulouse à Paris par Brive, que l'on saisit le mieux ce curieux contraste.

(1) Cette ligne du réseau d'Orléans, atteint au Lioran, l'altitude considérable de 1.150 mètres.

Figeac, en effet, conserve encore un certain air de gaîté, à cause de ses nombreux et fertiles jardins potagers ; à cause du riant voisinage du Célé, qui traverse la ville ; à cause surtout de ce bon soleil de la Guyenne qui arrive jusqu'à lui et lui sourit si souvent ; malgré ses rues étroites, tortueuses et mal pavées.

A l'intérieur de la ville, certains endroits présentent un curieux aspect moyenâgeux, grâce aux nombreuses maisons des XIIIe et XIVe siècles, qui y sont encore très bien conservées. Ce serait même, d'après les indicateurs, la ville de France la plus riche à ce point de vue.

Au demeurant, la visite de Figeac n'est pas longue : à part ces restes du moyen âge, les seules curiosités étant les belles églises de Saint-Sauveur et de N.-D.-du-Puy, de la même époque.

*
* *

Donc, après avoir laissé Figeac, le train monte sur le Causse, ici le Causse de Gramat. Maints endroits de nos garrigues peuvent donner une idée approximative du Causse ; mais il faut l'avoir vu ce plateau calcaire, s'étendant à perte de vue, varié seulement de loin en loin par ses bouquets de chênes-truffiers et d'érables, on ne peut plus rabougris, pour en comprendre toute la monotonie et la tristesse. Partout, le rocher affleure, la pierraille jonche le sol. Cependant, alors que guère plus haut, la vigne est presqu'inconnue, ici, on commence à en voir, çà et là, un maigre morceau, fruit d'un travail opiniâtre ; car, en dehors des moutons qui savent trouver entre les rochers une nourriture invisible, per-

sonne ne pourrait vivre ici, à cause de la très grande sécheresse qui règne constamment.

En effet, généralement, les causses ne sont parcourus à leur surface par aucun cours d'eau, c'est leur intérieur qui, le plus souvent est sillonné en tous sens, à d'immenses profondeurs, quelquefois par des ruisseaux, voire des rivières importantes. Et c'est ce qui explique en même temps que la désolation des causses, leur richesse en grottes ; ces dernières étant le résultat du travail des eaux souterraines depuis des siècles...

.... Mais, voilà plus d'nne heure que le train court sur le Causse, nous arrivons à la station de Rocamadour. Beaucoup de voyageurs descendent, car, en outre du lieu de pèlerinage à Notre-Dame, la gare dessert une petite ville d'eau Alvignac-Miers, et le hameau de Padirac, célèbre maintenant dans le monde entier par son gouffre, une des plus belles grottes explorées de notre terre.

Au sortir de la gare, il faut subir l'importunité fatigante des voituriers harceleurs, s'il y a pénurie de voyageurs... puisqu'au contraire, en cas d'encombrement, ces messieurs se laissent à leur tour, traiter en douceur.

Mais passons... de la gare à Rocamadour, il y a encore 5 kilomètres à parcourir toujours sur le Causse, c'est-à-dire, une grosse demi-heure de course dans une désolante monotonie.

On fouille en vain l'horizon du regard, sans voir encore ce colossal rocher, d'où le pélerinage a tiré son nom, et dont une belle affiche a vulgarisé la perspective.

Ce n'est que tout d'un coup, arrivé au village de l'Hospitalet, qu'un des plus émouvants paysages

qu'il soit possible de contempler, se déroule à vos yeux ; spectacle inoubliable, difficile à imaginer !

« Faites un pas sur la route, dit M. Marcel Monmarché, et soudain un spectacle féérique se déroule à vos pieds. Le regard encore plein des grands horizons du Causse plonge tout à coup, effaré, dans une trouée profonde, une gorge ou plutôt un cagnon, un vrai coin du Colorado, creusé comme à l'emporte-pièce au milieu du plateau. La déchirure s'ouvre béante dans la roche vive, entre deux lèvres à pic. De grandes falaises dressent crûment leurs assises de calcaire, tranchées net, au-dessus de pentes raides, dépouillés, ravinées par les eaux sauvages. Partout les roches et les terres étalent à nu une gamme infinie de tons bariolés. »

Tout au fond de la gorge, un torrent le plus souvent à sec, l'Alzou, serpente à côté d'un ruban de prairies d'un vert exquis, reposant la vue et qui contraste on ne peut plus avec l'aridité des grises murailles qui l'étranglent...

« Mais à peine a-t-on saisi l'ensemble de ce paysage, qu'un fantastique empilement de constructions, attire et retient le regard. Le Causse de la rive droite pousse en promontoire au-dessus de l'Alzou, un rocher gigantesque, non seulement à pic mais en surplomb. Cette saillie vertigineuse semble prête à s'écrouler dans la vallée, et pourtant, tout au sommet, un château découpe sur le ciel sa tour et ses remparts, projette jusqu'au ras bord du précipice, deux pans de mur effrayants. Au-dessous, un pâté de constructions massives, apparait, suspendu comme par miracle, collé dans l'excavation du rocher. Bien plus bas encore, un serpent de toits bruns, se tord au flanc de la falaise, comme écrasé lui aussi sous l'énor-

me masse échancrée qui se penche sur le vide : c'est Rocamadour. »

Deux routes construites en lacets, conduisent au village, au fond même du cagnon. Et c'est ainsi qu'en cheminant on a tout loisir de contempler à l'aise cette pure merveille qu'offre la vue d'ensemble de Rocamadour.

Quelques portes fortifiées rencontrées à l'Hospitalet et dans le village même, restes de fortifications « prouvent l'ancienne importance de Rocamadour, qui était une des dix-huit villes basses du Querçy et qui était représenté par son abbé aux États de la province » (1). D'autres vestiges, tels que pans de mur démolis, vieilles maisons délabrées et délaissées, attestent la splendeur passée de l'ancienne ville

Et nous allons en saisir les causes par deux mots d'histoire.

C'est au 1er siècle de notre ère, après la mort de Jésus-Christ, que Saint-Martial, plus tard, premier évêque de Limoges, fut envoyé par Saint-Pierre pour évangéliser la Gaule. Il y vint en compagnie d'*Amadour* (2) et de son épouse Véronique. Or, d'après la tradition, Amadour ne serait autre que Zachée, le bon publicain que l'Évangile nous représente montant sur un sycomore, pour voir passer Jésus, et le recevant ensuite dans sa demeure.

Après la mort de son épouse, Amadour, en quête d'un paysage lui rappelant la Terre-Sainte, se retira dans le Querçy, pour y mener la vie solitaire. Saint-Martial le visita dans sa sauvage retraite et consacra l'humble autel qu'il avait élevé à la Vierge, autel

(1) Monmarché. — *Rocamadour.*

(2) C'est-à-dire dans la langue du pays « aime-Dieu » ou « ami-de-Dieu. »

maintenant vénéré par le monde entier. Là aussi, Amadour sculpta, dit-on, dans un tronc d'arbre, d'une main inhabile mais inspirée, la statue de Notre-Dame qu'on honore depuis la primitive Église, et pour laquelle, de tout temps les pèlerins ont affluès à Rocamadour, venant de tous les points du monde, surtout avant les événements de Lourdes.

Mais procédons avec ordre, et visitons les différentes curiosités de Rocamadour.

Un monumental escalier de 216 marches, que les pèlerins gravissent ordinairement à genoux en récitant sur chaque degré un *Ave Maria*, relie le village aux sanctuaires, au nombre de sept. Sept chapelles en effet entourent le parvis ou plateau Saint-Michel qui se trouve au sommet de l'escalier et dans l'évidement terrifiant du rocher : la chapelle miraculeuse ou de Notre-Dame, l'église souterraine de Saint-Amadour, la basilique Saint-Sauveur qui la surmonte, et les chapelles secondaires de Saint-Joachim et Sainte-Anne, de Saint-Blaise et Saint-Jean l'Évangéliste, de Saint-Jean-Baptiste, et enfin celle de Saint-Michel.

Et d'abord, la *chapelle miraculeuse de Notre-Dame*. C'est là vraiment le cœur du pèlerinage. Construite en 1479 sur l'emplacement de l'oratoire primitif écrasé par un éboulement du rocher, ce n'est qu'en partie l'œuvre du xve siècle qui subsiste, car Rocamadour fut pris et incendié par les huguenots le 3 septembre 1562 et la chapelle miraculeuse surtout eut à souffrir de l'invasion ; il ne reste plus aujourd'hui que quelques ornements des portes et fenêtres qui font d'autant plus regretter l'œuvre ancienne, qu'ils sont d'une grande richesse, et que la restauration moderne en est moins remarquable.

Entrons. De dimensions plutôt petites, ce sanctuaire vénéré entre tous, depuis tant de siècles, est bâti en partie dans le roc, formant un côté latéral et la voûte arrière.

Dans le scintillement des mille cierges brûlant nuit et jour, on aperçoit l'antique statue miraculeuse, (76 cent. de haut et 30 cent. de large) recouverte de lamelles d'argent qui la préservent de l'effritement inévitable du bois, après une existence de plus de 18 siècles... Cette madone trône sur un magnifique autel en cuivre repoussé, chef-d'œuvre de Poussielgue-Rusand et datant de 1889, dans lequel est enchâssée la pierre d'autel consacrée par Saint-Martial.

Une troisième curiosité contenue daus la chapelle Notre-Dame, c'est la cloche miraculeuse qui appartint à l'oratoire primitif d'Amadour. Elle est suspendue à la voûte ; de forme grossière à la vue, elle a 24 cent. de haut et 33 de diamètre. D'anciennes chroniques dûment reconnues authentiques, affirment que cette cloche sonna d'elle-même, notamment aux XIVe, XVe et XVIe siècles, et que toujours son tintement annonça un miracle dont bénéficiait à l'heure même, un navigateur lointain, à la suite d'une invocation à l'Étoile de la mer, poétique surnom que Saint Amadour donna à la Vierge, en reconnaissance pour son heureuse traversée de la Palestine à la côte du Médoc.

Les murs, le rocher, la voûte, noircis par la fumée des cierges, sont décorés à profusion d'ex-voto : bannières, médailles, croix d'honneur, épées, vaisseaux miniatures, tableaux (parmi lesquels on en distingue un, offert par M. et Mme de Salignac de Lamothe-Fénelon en reconnaissance de la guérison de leur fils, celui-là même qui devait être plus tard,

le grand archevêque de Cambrai) bagues, bracelets, colliers, chaînes d'or, béquilles, entraves de prisonniers, menottes, chaînes, etc., etc...

Au sortir de la chapelle miraculeuse, on voit sur le mur qui fait face, des restes de peintures du moyen âge, notamment une figure colossale de Saint-Christophe, portant l'enfant Jésus sur ses épaules (1), et une danse macabre, justement appréciée.

A côté se trouve une épée massive en fer forgé, pendue à une lourde chaîne et enfoncée dans la muraille. C'est *l'épée de Roland*. « Ce n'est plus sans aucun doute, la fameuse Durandal que le paladin avait consacrée à N.-D. de Rocamadour en se rendant en Espagne et qui fut fidèlement rapportée au sanctuaire, après le désastre de Roncevaux.

La véritable épée a été enlevée par Henry au Conrt-Mautel, roi d'Aquitaine qui pilla Rocamadour en 1183. C'est pour conserver le souvenir d'un ex-voto aussi glorieux, qu'on lui substitua bientôt après, cette infidèle copie » (M. Monmarché).

Au-dessous même de cette épée on voit un antique coffre tout bardé de fer, et fermé par d'énormes serrures : c'est là que jadis, les pélerins déposaient leurs offrandes.

Non loin de là, dans une anfractuosité du roc, close par une grille, on remarque le tombeau de Saint-Amadour, recouvert de sa statue couchée. C'est là, paraît-il, que le corps de Saint-Amadour, reposa depuis l'an 70, époque de sa mort, jusqu'à 1166, époque à laquelle il fut découvert « dans son intégrité », et placé dans l'église où il accomplit des

(1) Voir la légende de Saint-Christophe, *Revue du Midi*, Mars 1905, *article sur l'ermitage de la Baume*.

miracles « nombreux et inouïs », d'après un chroniqueur du temps.

De la chapelle miraculeuse, on communique à la *basilique Saint-Sauveur*, par un étroit passage en encorbellement sur le rocher qui ferme le bas de la chapelle. Ce vaste édifice date de 1166 ; l'architecture simple et sévère a son aspect gâté par des peintures délabrées et criardes, représentant en pied les pélerins illustres de Rocamadour, parmi lesquels Charlemagne, son fils Louis le Débonnaire, son neveu Roland qui offre à la Vierge sa Durandal et la rachète son poids d'argent ; saint Sernin, saint Martial, saint Dominique et son disciple Bertrand de Garrigue.

Au-dessous de la Basilique Saint-Sauveur et ne formant pour ainsi dire qu'un seul corps avec elle, voici la *crypte de Saint-Amadour*, d'ailleurs de la même date. Les murs sont décorés de peintures rappelant la vie de saint Amadour ; on y voit l'emplacement où fut placé son corps en 1166 et d'où il fut retiré lors de l'invasion protestante pour être brûlé. Les cendres que l'on en retrouva sont placées dans de magnifiques reliquaires.

Les autres chapelles de styles et d'époques différentes, ne présentant qu'un intérêt secondaire, nous passons pour ne pas prolonger cette description pourtant si digne d'intérêt !..

*
* *

Pour avoir une vue d'ensemble sur le cagnon de Rocamadour, il faut grimper au Château qui couronne le rocher : le spectacle est de là-haut, vraiment terrifiant, vertigineux ; et compensera large-

ment de la peine que l'on aura prise, de la sueur qu'on aura dû laisser s'écouler pour y accéder. D'autant qu'en route, si l'on prend le chemin du Calvaire. ou chemin de la Croix, on aura rencontré deux vastes grottes, dans lesquelles sont de beaux groupes sculptés, l'un représentant la scène du jardin des Oliviers, l'autre une « mise au tombeau ». Au dessus de cette dernière grotte, la plus grande (50^{m}. de long sur 15 de large) se dresse une grande « Croix de Jérusalem, » au milieu d'une terrasse plantée de cèdres.

Aux jours de grands pélerinages, a lieu comme à Lourdes, une procession aux flambeaux sur le sentier en lacets du chemin de la Croix. La Croix de Jérusalem est illuminée et des cordons de lanternes vénitiennes sont jetés *au-dessus de la vallée, reliant le château au bord opposé du plateau.*

Mais nous voilà au Château, habitation des Chapelains de Rocamadour ; c'est une construction moderne, avec beffroi, qui couronne élégamment le gigantesque rocher ; un escalier extérieur permet de monter jusqu'à mi-hauteur de la tour et d'avoir une vue plongeante absolument fantastique et vertigineuse, sur le Causse, la vallée de l'Alzou, les sanctuaires et là-bas, tout là-bas, cette petite ruelle le long de laquelle est bâti le village et qu'on enfile du regard tout entier. C'est saisissant et admirable !



De tout temps le pélerinage à Rocamadour a eu sa célébrité. Et sans remonter à l'époque de sa fondation, où des apôtres sont venus eux-mêmes faire leur offrande à la Vierge, nous voyons, une quantité

d'évêques, de saints et de martyrs, accourir à Rocamadour ; presque tous les rois de France et plusieurs de l'étranger ont tenu à honneur de s'y rendre également.

Mais c'est surtout depuis la translation du corps de saint Amadour en 1166, que de nombreux miracles s'opérant, Rocamadour conquit sa popularité qui s'accrut, principalement en Bretagne, lorsque la cloche miraculeuse se mit à tinter d'elle-même, annonçant les faveurs de Notre-Dame. Depuis lors, les fidèles ne cessèrent de venir implorer la Mère de Dieu et aujourd'hui encore, il y vient parfois de très loin, d'importants pélerinages (1).

N'importe, l'étoile de Rocamadour se trouve sensiblement éclipsée par l'éclatant soleil qui brille depuis un demi-siècle, sur Lourdes. Et c'est bien naturel, de constater la préférence du public, pour cette dernière ville, à cause de sa situation géographique au milieu des Pyrénées, à proximité de nombreuses richesses naturelles et aussi à cause de sa vogue de plus en plus croissante.

Néanmoins, ces dernières années, le nombre des visiteurs de Rocamadour a augmenté : il faut dire que ce renouveau coïncide avec l'aménagement du gouffre de Padirac et à l'essor qu'a pris en France la science spéléologique. Les touristes ne sauraient aller à Padirac sans aller à Rocamadour, comme, réciproquement les pèlerins de Rocamadour, n'ont garde d'ignorer Padirac. Et c'est tant mieux, pour ce coin du Causse, si bien partagé en richesses spirituelles et en curiosité naturelles.

(*A suivre*). GABRIEL NOEL.

(1) En août 1904, nous avons été témoin, d'un pélerinage de 600 fidèles du département du Nord.

POÈMES

I

LE VERGER

Courbant, sous les vieux murs, d'un doigt mystérieux,
Les roseaux d'or, au fond du jardin lumineux,
La brise ressuscite un peu de l'âme antique
Qui murmurait au creux des flûtes helléniques,
Dont le charme païen sommeille encor parmi
Les hautes touffes d'or et leurs rameaux vernis.

Souplement, vers l'azur, les roseaux clairs jaillissent,
Et l'ombre transparente et vermeille s'y glisse,
Pleine d'une rumeur d'insectes et d'oiseaux ;
Et le verger s'emplit de leurs musiques douces,
Douces comme un frisson d'eau claire, sur la mousse ;
Et Pan tressaille et parle à travers leurs réseaux !

Pan jase, rit, soupire, ou, fantasque, s'apaise :
Son rire clair va de la treille aux espaliers,
Et sa voix raille un chœur de bourdons familiers
Qui dansent, tapageurs, et butinent les fraises...
Pan soupire ! et l'on voit, en deçà de l'enclos,
La poitrine du Dieu soulever, en délire,
Comme un remous vermeil, la vigne qui transpire
Sous un faix de clartés.

C'est l'heure où, les yeux clos,
Le travailleur s'étend à l'ombre des ormeaux,...
Pan s'est tu ! les roseaux ont tari leurs murmures,
Et le verger, vibrant de lumière, s'endort,
Sans ombre, car midi dévaste les verdures
Depuis les cardons bleus jusqu'à la courge d'or !

II

CHANSON

Les vendangeurs las dorment sous la treille,
Ivres du raisin doré qu'ils cueillirent ;
Et blanche, Vénus berce leur sommeil
Et donne l'essor au vol des soupirs !

Et les ceps emplis d'une ombre tremblante,
Et chauds de l'odeur des raisins meurtris,
Frissonnent, émus de l'heure troublante :
Vénus, blanche et nue, en l'azur sourit. .

Un vol de ramiers tout proche se pose :
Leur becquètement se prolonge et meurt,
Au soufle du vent, qui fane les roses,
Et sème la fièvre aux flancs des dormeurs.

L'enfant de Vénus, aveugle et bouffi,
Au creux d'une source ombreuse sommeille,
Et son poing brandit encor le défi
De son arc mignon contre un vol d'abeilles...

Les vendangeurs, las, titubants, s'éveillent
Aux roucoulements lascifs des ramiers :
Le vent plus ardent frémit sous la treille,
Et Vénus s'enfuit par les oliviers !...

III

L'OLIVETTE

Un vent tiède sourit en l'olivette grise
Où les troncs décharnés se font d'étranges signes,
Et le feuillage semble écouter ce qu'ils disent...
Des odeurs de raisins dorés montent des vignes ;
Une caille maraude et fuit par les sillons ;
L'olivette chuchote et jase dans son ombre,
Où le soleil ardent pénètre à pleins rayons ;
Et les troncs crevassés où baillent des trous sombres,
S'embaument, murmurants d'abeilles en travail :
Le vent frise l'argent des branches qui tressaillent
Et l'azur ébloui découpe leur grisaille...

Et l'olive rougit, plus grasse et plus vermeille ;
L'âme des lampes d'or en sa pulpe sommeille,
L'huile douce y mûrit et lente s'y éveille,...
Plus tard elle sera la bonne nourricière,
Savoureuse, odorante et forte, et sa lumière
Guidera, dans la nuit, les pâtres solitaires...

Et les rameaux d'argent sont graves de ces choses !

PAUL HUBERT.

(Ces poèmes sont extraits des « *Horizons d'Or* », un très beau volume de vers entièrement consacré au midi ensoleillé, et qui a valu à son auteur, M. Paul Hubert, languedocien d'origine et de prédilection, l'attribution du prix Sully-Prud'homme de 1906. Nous sommes particulièrement heureux d'en pouvoir offrir la primeur aux lecteurs de la « *Revue du Midi* »).

LE CYCLE D'ORANGE

Le théâtre antique a rouvert ses portes pendant trois jours. Pour cette saison, nos confrères Antony Réal et Paul Mariéton ont mis en commun leur expérience de la vieille scène, leur goût sûr et délicat, leur inlassable activité et leur foi dans l'avenir de ces solennités artistiques. Ils ont pleinement réussi, et le mur célèbre a revu les grandes soirées et les flots pressés des milliers de spectateurs. On attendait beaucoup de leur collaboration ; ils ont égalé, sinon surpassé, toutes les espérances.

C'est le vieux Corneille qui a fourni le fond de ces représentations. La chose était naturelle en cette année de centenaires. Le choix des pièces était dicté par le passé et le présent. On se souvient encore à Orange du triomphal succès que les *Horaces* obtinrent il y a huit ans, et d'autre part Mounet-Sully vient de reprendre *Polyeucte* à la Comédie Française avec maîtrise et de lui donner comme une saveur d'actualité. On pouvait se demander, avec quelque inquiétude, si la scène antique serait un cadre adéquat à *Polyeucte ;* l'événement a prouvé que les organisateurs avaient été bien inspirés et que le grand interprète du martyr chrétien avait bien jugé de son théâtre, car Orange appartient bien quelque peu à ce Mounet, qui en pressentit les destinées, en créa la mise en scène et y fit d'inoubliables résurrections.

Pourquoi donc le vieus Corneille réussit - il si bien à Orange? Mieux certes que son rival Racine, *Iphigénie* et *Phèdre* ont paru devant le mur ; en les écoutant la foule a senti passer le frisson de l'éternelle beauté. Mais, qu'on me pardonne l'expression, elle ne s'est pas laissé emballer

comme par les œuvres de Corneille. Le vieux normand cependant est un raisonneur ; de ses premières études de jurisprudence, de l'ambiance des salons de précieuses, il a retenu le goût des analyses et des subtilités ; ses dialogues sont parfois semés de déductions et de syllogismes qui sentent terriblement leur traité de logique. De Racine et de Corneille ; le premier a fréquenté les maîtres de Port-Royal, dont il fut l'élève ; ce n'est pas lui, cependant, qui semble avoir tiré le parti le plus fréquent du traité, où ils ont réuni les préceptes de l'art de raisonner et d'en pousser, jusqu'aux extrémités les plus tenues, les subtilités. Mais Racine est un psychologue ; il creuse jusqu'au tréfond de l'âme de ses personnages et des moindres modulations de leurs sentiments. Corneille est beaucoup plus simple, beaucoup moins éthéré surout ; il lui convient de chercher le détail matériel et de rendre tangible l'émotion ; il est l'homme des coups de théâtre, des scènes violentes, des contrastes accusés. Pas de famille plus heureuse que celle des Horaces ; de situation plus enviable que celle de Polyeucte ; de fiançailles plus riantes que celle du Cid : le drame éclate en plein bonheur ; et tout de suite porté jusqu'au plus aigu. Or, les spectateurs du plein air, je l'ai remarqué souvent, ne sont guères qu'une foule accessible surtout aux sentiments primaires. Peu leur importe aussi le dialogue de Corneille, ces longueurs, ces subtilités dont je parlais tout à l'heure ; ils en sont quittes à ces moments pour regarder la salle et écouter les étoiles ; ils savent que les coups de théâtre vont venir nombreux, précipités, qu'ils se condenseront en quelques vers prodigieux et sublimes ; ils les attendent et leur admiration, leur enthousiasme sont faits de cette attente autant que de l'émotion ressentie.

Il y a cependant dans les *Horaces* un acte que l'on devrait supprimer ; on coupe à l'Opéra les cinquièmes actes du *Barbier* et de *Guillaume*. Pourquoi donc maintenir le cinquième des *Horaces?* Ces longs, ces fastidieux plaidoyers pour ou contre dans lesquels successivement Valère, Horace, son père, soutiennent leurs conclusions dans des vers bien frappés sans doute, mais qui sentent par trop la table de marbre du parlement de Rome Et ce bon roi Tulle, le premier président, allais-je dire, obligé d'écouter toutes ces belles choses et que ses fonctions condamnent à une

immobilité bien difficile à soutenir dignement. Encore s'il était seul! Mais les spectateurs sont tenus eux aussi d'écouter ces discours qui ne les intéressent plus. Je sais bien que le drame n'était pas complet avec la mort de Camille. Le conflit entre le patriotisme et l'humanité avait été tragiquement dénoué; quel allait être le sentiment de la foule? Le jeune Horace n'aurait-il pas un cri de repentir? Son père n'aurait-il pas une larme pour sa fille unique assassinée? La jeunesse romaine n'aurait-elle pas pour Camille les mêmes sympathies que Valère? Et enfin dans le tragique conflit que les devoirs contraires se livraient dans l'âme de Sabine, l'épouse ne devait-elle pas fatalement se ressaisir et dominer dès que la vie du jeune Horace serait en danger. Corneille a bien vu l'acte à faire; il ne l'a pas fait ou il l'a mal fait. Qu'on respecte son texte complet à la Comédie Française, c'est juste; mais qu'on n'ait pas le même scrupule au théâtre d'Orange, où l'échelle de l'ennui et de l'admiration est mesurée à l'étalon du cadre gigantesque.

On a épuisé les formules d'admiration pour Mounet-Sully dans le rôle de Polyeucte. Il y est superbe, en effet, n'était-il pas prédisposé par les influences antiques et les primes leçons de l'enfance à personnifier les enthousiasmes de la foi? Et avait-il besoin de remonter bien loin pour trouver autour de lui des exemples de sacrifices volontaires?

Le grand artiste, qui si puissamment nous émeut encore, a renouvelé l'interprétation des grands héros tragiques qu'il a touchés et marqués du sceau de sa personnalité. Il les a dégagés du marbre des conventions, et s'il leur a conservé à tous une majestueuse élégance, s'il a soumis tous leurs mouvements à un rythme harmonieux, il leur a restitué aussi des nerfs d'homme aux prises avec leur passion. *Polyeucte* est un martyr enthousiaste, qui marche à la mort dans une auguste sérénité, il n'a point encore dépouillé son organisme terrestre, et d'involontaires tressaillements, de brusques échappées nerveuses révèlent qu'il est encore homme et qu'il peut souffrir humainement.

M. Albert Lambert fils est en marche, lui aussi, pour

introduire un souffle de nouveauté dramatique dans l'interprétation des héros qu'il incarne....... Que dis-je? en marche? il est arrivé, et cette saison d'Orange l'affirma nettement. C'est la propriété de ce cadre énorme de mettre en relief les moindres nuances. Avec lui pas de tricherie possible; il faut donner tout son effort. M. Albert Lambert fils ne retient des traditions antiques et solennelles que la part nécessaire. Il donne à ses personnages un accent nouveau ; il élargit leur part d'humanité. Si tendus que soient les héros par lui personnifiés, c'est le côté intime, la part de sensibilité inhérente à tous qu'il fouille curieusement et dont il fait sortir l'immortelle vibration. Son *Valère*, son *Curiace* sont des hommes vrais au xxe siècle comme ils l'ont été de tout temps. Il a fait de *Polyphème* une création absolument supérieure dans le sens et le pauvre grand Samain, s'il eût vécu, aurait eu la joie comparable à nulle autre de voir sa pensée prendre corps devant lui.

C'est une simple idylle que ce *Polyphème*, le cyclope amoureux de la petite Galathie, et qui se voyant préféré un jeune pâtre, court d'abord à la vengeance et puis se laisse attendrir, pardonne leur bonheur à ces deux croyants, se crève les yeux pour ne pas les voir et va chercher dans la mer azurée et familière, l'éternel repos et le grand oubli. Albert Samain, enlevé si jeune à la poésie française, a dit cette courte histoire en vers superbes, d'une caressante douceur et d'une fraîche simplicité. M. Albert Lambert fils a développé, avec une maîtrise sûre, ce fragment d'histoire de la primitive humanité, où la piété se glisse pour la première fois dans l'organisme du farouche survivant des époques quaternaires. Et ce fut un moment d'émotion intense, lorsque le géant, laissant retomber le rocher sous lequel il va d'abord écraser ces deux frêles amoureux, s'écrie :

« *Je ne peux pas tuer..... leur bonheur m'épouvante* »

et encore continuée lorsque *Polyphème*, complètement aveugle, vient, comme suprême viatique, effleurer de ses lèvres la robe de Galathie endormie et se redressant répond à la question de l'enfant qui le guide :

« *Où faut-il vous conduire ? A la mer* ».

Et ce fut tout, et ce fut assez pour soulever les applaudissements et inscrire une fois de plus le nom d'*Albert Samain* parmi nos jeunes poètes fauchés trop jeunes pour l'honneur des lettres.

Un homme de grand goût et de beaucoup d'expérience disait à propos de *Polyphème* : « C'est de l'André Chénier qui vient aboutir dans du Paul Bourget ». D'accord pour le point de départ ; mais il faut aller plus loin pour l'arrivée et plus haut aussi. C'est du Chénier qui vient aboutir à Ibsen et Mœterlinck.

M. Silvain, pourquoi ne nommerais-je pas le fin critique qui double l'excellent artiste, ne parut qu'une fois au cours de cette saison sous les traits du vieil Horace. Ce ne fut point assez pour le plaisir des spectateurs ; il contribua puissamment du moins à l'éclat de cette représentation exceptionnelle, et il contribua plus encore au succès de tout ce cycle par celui de ses élèves. Car ils étaient nombreux, dans la jeune troupe, qui rivalisaient de zèle et d'ardeur sous l'œil de l'excellent professeur qui les forma. Faut-il dire que Mlle M. Roche témoigna de réels progrès et d'une flamme nouvelle ? Que Mlle Delvair fut une correcte Stratonice et une ardente Sapho ? Que Mme Lara fut une touchante Polyxène, oui sans doute et bien haut. Faut-il dire que Mlle Dudlay...? Non, il ne faut pas le dire. Mlle Bovy fut une Galathie espiègle et mutine ; du côté des hommes, MM. Fenoux, Ravet, Gordes furent, à des degrés divers d'autorité, de dignes partenaires de leurs chefs de file.

Hécube, de M. Lionel des Rieux, accompagnait Polyeucte dans la première soirée. *Hécube* n'est pas une des meilleures pièces d'Euripide, et il faut savoir gré à l'auteur de n'avoir pas fidèlement suivi le texte grec et de s'être borné à une libre et souple adaptation. Toute l'ossature tragique en fut d'ailleurs conservée et le sacrifice de Polyxène, la vengeance d'Hécube ont ému profondément. Les vers de M. Lionel des Rieux écrits dans une langue nerveuse, souple, un peu trop familière, parfois, ont porté et le succès fut légitime.

La célèbre poétesse Sapho dédaigna longtemps l'amour des hommes et refusa de s'engager dans les liens de l'hymen. Un jour vint cependant où elle s'éprit d'un jeune

pécheur Phaon et le lui dit en vers passionnés, dont il ne nous reste que quelques fragments. La qualité de femme de lettres excuse le renversement des rôles, paraît-il, et qui nous choque encore un peu, nous qui cependant avons vu depuis bien des choses. Mais Phaon ne comprit pas la valeur de sa conquête, et Sapho, après avoir épanché sa douleur en des vers bien sentis, se jeta dans la mer du haut du promontoir de Lemate, ce qui prouve qu'elle n'était pas si percée du génie poétique, sans quoi avoir fait quelques vers lui aurait suffi pour se consoler.

De ce sujet, Mme Delarue-Mardrus, femme du traducteur des *Mille et une Nuits*, a tiré un drame en deux actes où il y a de beaux vers et au moins une situation dramatique très bien rendue par Mlle Delvair. Les organisateurs des fêtes ont fait représenter cette élégie dramatique en matinée, ou plutôt en chute du jour, à l'heure incertaine où l'ardeur apaisée du soleil du midi laisse encore flotter autour des hommes et des choses une clarté brumeuse. Comme il convenait, le Mistral avait inverti son rôle, et après avoir soufflé en plein tout le jour, se fit brise rafraîchissante à ce moment.

Un acte de notre confrère marseillais, M. Elzéar Rougier, accompagnait Sapho. Il a pour titre : *Les Funérailles d'Homère*. Par une ingénieuse fiction, l'auteur suppose que le vieux poète poursuivi par le malheur vient chercher un refuge en Provence, aux environs de la colonie Phocéenne. Un jeune pâtre, enfant rêveur aux yeux doux, le réchauffe de son admiration, tandis qu'un épais marchand de bœufs lui impose, en échange du pain qu'il sollicite, une vile besogne. Mais au moment où le vieil aède, pressé par le besoin, va prostituer son génie, les muses, Euterpe en tête, l'enlèvent à la terre et le conduisent à l'immortalité. C'est un bien délicat poète que M. Elzéar Rougier, dont le talent peut se mesurer avec des sujets plus importants. Nous lui disons au revoir dans ce même théâtre antique, où ses vers, dignes des ancêtres phocéens, dont il se réclame, ont harmonieusement retenti. M. Gordes a très bien campé le personnage d'Homère.

Mais quelque charme que présentent les soirées commençantes de notre midi, c'est encore la nuit qui convient le mieux au théâtre d'Orange, et pour qu'il donne toute sa

beauté, il lui faut le plafond de son ciel étoilé et les lumineuses obscurités de nos soirs provençaux. Depuis le jour où la mer rhodanienne s'abaissant laissa poindre le monticule où devait s'abriter l'oppidum d'Arausio, bien des vagues humaines ont roulé sur cet îlot privilégié, où commence la Provence et où viennent aboutir, comme à un naturel débouché, avant de descendre franchement au midi, les routes des Alpes. Bien des migrations ont contribué à former cet auditoire et bien des races se sont mêlées pour le constituer impressionnable, amoureux de beauté, épris inconsciemment d'art pur. Dans le très beau salut que Mme de Ferry envoya à la Provence et dont les vers sonores furent admirablement mis en lumière par Mounet-Sully, une chose manquait, c'est l'éloge de l'auditoire; il est adéquat au cadre et contribue à sa beauté.

G. M.

NOTES ET RECHERCHES

Une lettre de Jean Ménard, prêtre, à son frère Louis-François Ménard, séminariste.

Mme Ménard, de la famille de l'historien nimois de ce nom, m'a communiqué une curieuse lettre autographe, qui se trouve dans les papiers délaissés par ce personnage éminent. Cette pièce émane de *Jean Ménard*, un des oncles de l'historien.

Elle est adressée « à son frère Louis-François Ménard, sur les devoirs de son état », selon la cote qu'elle porte.

Jean Ménard, né en 1637, prêtre, fut successivement prieur de Bernis, de Saint-Jean-de-Serres et d'Aubord, au diocèse de Nimes, dont il fut en même temps promoteur. Il est mort à Nimes, le 6 janvier 1710. Notre Académie le compta au nombre de ses premiers membres.

Le destinataire, *Louis-François Ménard*, frère du second lit du précédent, prêtre, né à Nimes, le 8 juillet 1657, était alors au Séminaire Saint Magloire, à Paris. Il devint successivement prieur de Beaulieu, Courbessac, Uchaud et Lussan, et mourut le 17 juillet 1732, à Lussan, au diocèse d'Uzès.

Dans sa Notice sur *Léon Ménard*, l'historien, M. A. Germain a écrit : « Il était d'usage traditionnel, dans cette pieuse « famille, que quelques-uns de ses membres fussent toujours « consacrés à Dieu. Sur quatre oncles qu'eut Léon Ménard « du côté paternel, trois avaient embrassé l'état ecclésiastique; « et il vit, outre l'incorporation de son frère à l'ordre de Saint « Bruno, une de ses sœurs prendre le voile dans la congré- « gation de Sainte Ursule... Léon Ménard lui-même sembla

« d'abord céder à ce courant et reçut, le 1er janvier 1719, la « tonsure des mains de l'archevêque d'Avignon M. Gonthieri. « Mais, soit qu'il ait spontanément changé de résolution, soit « plutôt que la retraite imprévue de son frère à la Chartreuse « de Villeneuve ait, à elle seule, modifié les rôles, en le cons- « tituant, contre son attente, futur chef de famille, il ne tarda « pas à quitter cette dernière voie... ».

Dans ces lignes, il s'agit de la sœur aînée de Léon Ménard, Marguerite, plus connue sous le nom de *sœur Saint-Pierre*, qui entra, en 1709, au second couvent de Sainte-Ursule de Nimes, et y mourut en 1785. Elle était née à Tarascon, le 20 avril 1694.

Le troisième oncle ecclésiastique auquel fait allusion M. A. Germain est *Pierre Ménard*, à la fois jésuite et prédicateur, mort à Avignon, le 3 mars 1714.

Voici la lettre qui me fournit l'occasion de ces détails :

A M. Louis Ménard, au Séminaire Saint Magloire. — A Paris.

A Nismes, ce 2me mars 1679.

Je vous envoye, mon cher frère, les lettres de démission que jay demandées à Monseigneur pour les quatre moindres et le subdiaconat et qu'il ma données sur un patrimoine que ma mère vous a fait de deux cent livres et qu'il a fallû publier au prosne, selon la coutume, trois dimanches de suitte, ce qui a esté la seule cause du retardement qu'on a mis à vous les envoyer. Cependant jay bien de la joye du dessein où vous estes de vous angager absolument dans lestat ecclésiastique ; mais sondez vous encore et éprouvez vous bien auparavant, consultez vostre vocation, demandez à Dieu quil vous la fasse connoistre et prenez garde quil ne s'y mesle aucun interest humain ; car tout dépend de ce premier pas et lon fait bien ou mal ordinairement pour laffaire de son salut dans lestat et dans la condition que lon ambrasse selon quon est bien ou mal appellé. Je vous exhorte donc de tout mon cœur à ne rien faire inconsidérément et à vous abandonner entièrement aux inspirations que vous connoistrez avec le secours de vostre directeur estre les meilleures. Après cela gardez vous bien de vous relacher jamais ny pour les mœurs ny pour la doctrine, je dis pour la doctrine car encore quelle soit tres pure et que sans doutte on nen enseigne point dautre dans la Sorbonne ou vous étudiez ny dans le Sémi-

naire ou vous demeurez néanmoins je sçay fort bien quil se trouve toujours des gens qui insinüent dautant plus adroitement la doctrine de Jansénius quils font semblant de ne le pas faire et même d'en avoir horreur : Cet pourquoy vous devez estre toujours sur vos gardes et vous munir contre tout ce qui peut avoir du raport à cette doctrine et particulièrement aux cinq propositions condamnées que vous devez sçavoir pour vous en garantir ; aussi peut estre les sçavez vous mais peut estre ne les sçavez vous pas : Cet pourquoy je veus bien les inserer dans cette lettre affin que vous les apreniez.

Propositions de Jansénius condamnées par Innocent dixième.

La première : Quelques commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même quils veulent et sefforcent de les accomplir, selon les forces qu'ils ont presentes ; et la grace leur manque par laquelle ils soient rendus possibles.

La seconde : Dans lestat de la nature corrompüe on ne resiste jamais à la grace intérieure.

La troisième : Pour mériter et démériter dans lestat de la nature corrompüe, la liberté qui exclud la nécessité nest pas requise en lhomme, mais suffit la liberté qui exclud sa contrainte.

La quatrième : Les semipelagiens admettoient la nécessité de la grace intérieure prévenante pour chaque acte en particulier, même pour les commencemens de la foy, et ils estoient hérétiques en ce quils voulaient que cette grace fut telle que la volonté humaine peut luy résister, ou luy obéir.

La cinquième : Cest semipelagianisme de dire que Dieu est mort ou quil a répandu son sang généralement pour tous les hommes.

Voila dequoy vous vous devez garder extrêmement comme dautant dhérésies et de tout ce qui peut y avoir du raport. Après cela vous voulez bien que je vous donne un mot davis touchant nostre oncle : Cest que vous passerez non seulement pour le plus ingrat mais encore pour le plus imprudent de tous les hommes sil vous arrive jamais de luy donner sujet de se plaindre de vous comme vous avez déjà fait, et même, si vous estes sage, vous tacherez de reparer tous les jours vostre première faute par un respect très grand et une soumission très profonde à son égard dans toutes les rencontres, en sorte quil ne puisse jamais trouver rien à redire non seulement dans vos actions et dans vos parolles mais dans vos manières même ; profitez je vous prie de tous mes avis et vous vous en trouverez bien. Cependant je suis tout à vous

Ménard, Pr.

Quel était l'oncle dont parle *Jean Ménard,* à la fin de sa lettre, et à qui *Louis-François Ménard* avait « donné sujet de se plaindre » ? Je n'ai sur ce point aucune certitude, pas même une simple indication de quelque précision. Mais la généalogie de la famille Ménard, que j'ai sous les yeux, me donne comme très vraisemblable cette supposition que l'oncle en question serait *Louis Ménard,* prêtre, successivement recteur de la Condamine (diocèse d'Albi) et prieur de Beaulieu (diocèse de Montpellier). Ces qualités, exclusives à cet oncle, semblent bien le désigner personnellement comme celui envers lequel le destinataire de la lettre devra, *s'il est sage,* tâcher de réparer tous les jours sa première faute « par un respect très « grand et une soumission très profonde... dans toutes les « rencontres ».

P. Clauzel.

AUX ARÈNES DE BÉZIERS

On nous communique :

L'œuvre de décentralisation artistique, poursuivie depuis 1898 avec tant de zèle par M. F. Castelbon de Beauxhostes, avec la création du théâtre de plein air aux Arènes de Béziers, est aujourd'hui arrivée à son apogée.

Les représentations des œuvres spécialement écrites pour le théâtre des Arènes et les fidèles reconstitutions des chefs-d'œuvre antiques donnés chaque année dans l'immense cirque aux applaudissements enthousiastes des foules éprises d'art, ont depuis longtemps consacré et justifié l'initiative à la fois intelligente et hardie du créateur du théâtre de plein air.

Les 26 et 28 août 1906 auront lieu les représentations de la *Vestale*, un des purs chefs-d'œuvre de la musique du XIXe siècle.

Pour cette solennité artistique, les artistes les plus en renom, les orchestres d'élite, de nombreuses masses chorales et chorégraphiqnes seront rassemblées, afin d'assurer la parfaite interprétation de l'œuvre due au chevalier Spontini.

Comme les années précédentes, Valentin Duc, l'incomparable ténor, prêtera, aux fêtes organisées dans sa ville natale, le conconrs désintéressé de son merveilleux talent, depuis longtemps consacré au cours de ses triomphales tournées d'Europe et d'Amérique.

Le 2 septembre, en l'honneur du 70me anniversaire de la naissance de l'illustre maître Saint-Saëns, aura lieu un concert festival, auquel de nombreuses sommités artistiques ont déjà promis de prendre part. Au cours de ce concert sera donnée une œuvre inédite de M. Jean Nussy, le jeune et sympathique chef d'orchestre du théâtre des Arènes : *Les Mystères de l'Hyménée*, poème de M. Michaud d'Humiac.

Comme on le voit, les fêtes de 1906 ne le cèderont pas en splendeur à leurs devancières, et une page glorieuse viendra s'ajouter à l'histoire du théâtre de plein air des Arènes de Béziers.

DISTRIBUTION. — Lucinius, général romain, M. V. Duc, de l'Opéra. — Cinna, chef de légion, M. Émile Cazeneuve, des concerts du conservatoire Lamouroux-Colonne. — Le Grand Pontife, M. F. Delmas, de l'Opéra. — Julia, Mlle Harriet Strasy, du Théâtre Royal de la Monnaie. — La Grande Vestale, Mme Georgette Bastien, du Théâtre Royal de la Monnaie. — Chef des Aruspices, M. Louis Vaurs. — Peuple, Consuls, Guerriers, Prêtres, Vestales, etc. — Danseuse Étoile, Mlle Stella Bossi, de la Scala de Milan. — Première Danseuse, Mlle Berthe Keller, de l'Opéra.

250 Musiciens d'orchestre symphonique. — Chef d'orchestre : M. Jean Nussy.

250 Choristes (hommes et femmes), composés de l'Orphéon de l'Avenir, chef : M. Escudié, et d'amateurs de la ville ; chœur de femmes de Paris.

Mise en scène de M. d'Herbilly, régisseur général du Théâtre National de l'Odéon. — Régisseur-adjoint, M. Genin, Q, de l'Odéon.

Aménagements et constructions de M. Jean Rey, architecte à Béziers. — Costumes dessinés par M. Bétout, dessinateur de l'Opéra.

60 Danseuses de Milan, sous la direction de Mme Céline Rozier, du Théâtre du Châtelet.

Pour le concert du 2 septembre, 10 harpes Érard s'adjoindront à l'orchestre de la *Vestale*, qui n'en comporte pas.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Cartes d'excursions dans le centre de la France et les Pyrénées (relations Midi-Orléans). Cartes individuelles

Il est délivré, du 15 Juin au 15 Septembre, au départ des Gares de Paris (Quai d'Orsay, Pont-Saint-Michel et Austerlitz) des cartes d'excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.

Ces cartes donnent droit :

1° **A un voyage aller** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires de Paris au point d'accès choisi par le Voyageur sur l'une des zones de libre circulation ci-après définies et en empruntant l'un des itinéraires suivants :

a) Paris, Blois, Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Dax et Bayonne ou Puyôo pour les zones **B** et **D**.

b) Paris, Vierzon, Châteauroux, Limoges, Uzerche, Brive et Toulouse (*viâ* Souillac, Montauban ou *viâ* Saint-Denis-près-Martel-Capdenac) pour les zones **B**, **C** et **D**.

c) Paris, Vierzon, Montluçon ou Saint-Denis-Près-Martel, Aurillac, Neussargues et Béziers (avec faculté d'interruption entre Banassac-la-Canourgue et Aguessac ou Millau)pour les zones **C** et **D**).

d) Paris, Vierzon, Aurillac ou Saint-Denis-près-Martel pour les zones **A** et **E**.

2° **A la libre circulation** sur les lignes comprises dans la dite zone avec arrêts facultatifs à toutes les Gares.

3° **A un voyage retour** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires du point où le Voyageur abandonne la zone de libre circulation à Paris et en empruntant, en sens inverse, l'un des itinéraires désignés au 1°.

Les lignes comprises dans les zones de libre circulation sont les suivantes :

Zone **A**. — Saint-Denis-près-Martel à Arvant, Viescamp-sous-Jallès à Figeac, Neussargues à Millau, Mende au Monastier, Séverac le-Château à Rodez, Rodez à Saint-Denis-près-Martel.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Concours National d'Emballage du 8 Septembre 1906 à l'Exposition coloniale de Marseille.

La Compagnie appelle tout particulièrement l'attention des Expéditeurs de fruits, légumes frais, fleurs, sur l'intérêt qu'offrira aux gens du métier, le Concours organisé par la Compagnie P.-L.-M. et le Commissaire Général de l'Exposition Coloniale à Marseille, le 8 septembre prochain.

Le plus souvent, les bonnes conditions d'une arrivée en parfait état dépendent d'un emballage intérieur intelligemment pratiqué.

Il n'est pas donné à tout le monde de savoir parer la marchandise, afin que son aspect attire l'acheteur. Il faut avoir aussi la main assez légère pour comprimer la marchandise dans une juste mesure, pour éviter que la trépidation de la marche en wagons ou en camions, occasionne un tassement dans les colis, tassement produisant du vide et, par suite, pouvant laisser se produire des avaries intérieures, au cours des diverses manipulations inhérentes au mode de transport, jusqu'à l'arrivée à destination.

C'est ce qui explique les résultats peu satisfaisants d'envois effectués par des producteurs qui ne sont pas des expéditeurs de profession.

Le Concours du 8 septembre, entre ouvriers emballeurs des maisons expéditrices, sera très intéressant à tous les points de vue, et il y a lieu d'espérer que les expéditeurs du Midi et de la Provence, répondront à cet appel et enverront leurs meilleurs emballeurs et leurs meilleures emballeuses ; il y aura lutte entre le sexe fort et le sexe faible.

Les vainqueurs seront récompensés par des prix en argent offerts par la Compagnie P.-L.-M. et des médailles données par le Ministre de l'Agriculture.

Il y aura lieu de se hâter et de faire les demandes d'admission au Concours en s'adressant à M. l'Inspecteur Principal de la 8me Section, Gare Saint-Charles, à Marseille.

La Compagnie vient de publier un Album artistique intitulé « *Itinéraire illustré Paris - Simplon - Milan* ».

Cet Album, qui renferme des panoramas cartographiques, des reproductions en simili-gravures et dessins à la plume, est mis en vente au prix de 0 fr. 50 c. dans les Bibliothèques des principales Gares du réseau ; il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 cent. en timbres-poste et adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

Vient de paraître le « *Nouveau - Né* », brochure illustrée éditée par le Syndicat des grandes Pharmacies françaises, très utile recueil pour les mères de famille.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

L'HISTOIRE ET LES RUES DE NIMES

Conférences faites à l'Institut Populaire du Gard

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans cette seconde partie, plus particulièrement consacrée aux noms propres décernés à nos rues, je devrai borner mon effort. Certes il est juste, digne, équitable et salutaire de perpétuer aux plaques de nos rues les noms des grands personnages qui honorèrent la nation française. Des noms comme ceux de *Jeanne d'Arc, Duguesclin*, *Bayard*, *Richelieu* ne sauraient avoir trop de notoriété : il est bon, par une répétition universelle, d'en intoxiquer littéralement les cervelles françaises. J'en dirai autant des grands noms de notre littérature et de nos siècles de gloire, des noms de nos grands hommes d'État, de nos grands capitaines et de nos savants illustres. Faire l'histoire de ces grands personnages serait refaire l'histoire de France : ce serait alors comme dit Bigot :

Savan, anuyous et pa cour.....

Je passerai aussi rapidement sur les noms tirés de la scène politique moderne. Qui sait ce que réserve à certains personnages, un peu prématurément sacrés

grands hommes (1), l'inévitable et cruel recul de l'histoire !

Aussi bien n'ai-je que l'ambition de vous parler de ceux des parrains de nos rues, de nos héros éponymes comme disaient les anciens, qui sont nés à Nimes et dans la région ou qui, étrangers au terroir, ont cependant tenu un rôle dans notre histoire locale.

*
* *

Il n'est pas permis d'ignorer, par exemple, que *Charles Martel* guerroya dans le Midi et chassa les Sarrazins des arènes de Nimes en y mettant le feu. A ce sujet, je vous ferai part d'une curieuse querelle archéologique. Vous aviez cru et nous croyions tous que la couleur noire des Arènes sur sa face Nord provenait de l'incendie allumé par Ch. Martel. Des archéologues, plus chauffourniers qu'archéologues, se sont avisés que le calcaire brûlé blanchissait et ne noircissait pas. De sorte que ou Ch. Martel n'a pas brûlé les Arènes, ou les Arènes ont eu tort de ne pas blanchir. Cette teinte noire proviendrait, d'après eux, des conditions atmosphériques, et l'on cite à l'appui la lugubre noirceur des monuments de Lyon et de Londres, imprégnés de la suie des brouillards. Ces Messieurs devraient bien alors expliquer pourquoi l'on ne retrouve nulle part ailleurs sur nos monuments romains cette teinte noire si étrangement limitée à la façade N. des Arènes. On dirait vraiment qu'ils n'ont jamais pénétré dans les *capitèles* de nos mazets où la pierre se noircit par les feux qu'on y allume.

(1) Carnot, Gambetta, Courbet, Zola. Bernard Lazare, Delon-Soubeiran, Emile Jamais, Godin, Benoît-Malon, Mourier, Baudin.

Ch. Martel mit le feu, non pas aux pierres, mais aux hourds, aux charpentes qui complétaient le système défensif des Arènes : on peut même ajouter que le vent soufflait du Nord ce jour-là, car c'est à la projection des fumées et des flammes dans l'intérieur du monument que les Arènes doivent leur teinte noire et que Charles Martel dut sa victoire.

Après la retraite des Sarrazins, nos pays firent partie de l'Empire de *Charlemagne.* Le grand Empereur dut passer à Nimes au cours de ses campagnes. Une de nos rues a gardé son nom, mais M. Bondurand, notre éminent archiviste départemental, a découvert qu'une descendante de Charlemagne fut exilée à Uzès par son époux Bernard de Septimanie. Elle eut dans sa retraite un fils pour lequel elle écrivit un manuel de morale chrétienne. Cet ouvrage est connu sous le nom de son auteur, lointaine ancêtre de Mᵉ Guyon, c'est le Manuel de *Duodah* : il a été retrouvé et édité par M. Bondurand. Ainsi s'explique un nom de rue dont l'étrangeté a surpris bien des oreilles.

Nos rues portent bien peu de noms de personnages du Moyen-Age. Je vous signale cependant ceux de *Bernard Aton* et de *Guillemette*, celle-ci femme et mère de Vicomtes de Nimes. C'est en 950, 50 ans avant l'an mil de terrible mémoire, que commence la dynastie des Bernard Aton, vicomtes de Nimes. Notre ville était au xiiᵉ siècle la capitale d'un véritable petit état qui allait du Rhône à Albi en passant par Agde, Béziers et Carcassonne. Montpellier n'était encore qu'une misérable bourgade. Un nom dont nos rues n'ont pas gardé le souvenir est celui des Trencavel. Le nom des Trencavel se retrouve souvent dans les guerres dont nos pays

furent le théâtre. Les Vicomtes de Nimes, les Bernard Aton résidaient dans notre ville ; ils avaient leur palais dans le château des Arènes, au milieu de ces célèbres chevaliers des Arènes qui conservèrent jusqu'au XIVe siècle la garde de notre amphithéâtre fortifié et flanqué de tours dont l'avaient surmonté les Visigoths. Or, vers la fin du XIIe siècle, ces chevaliers des Arènes, profitant de la minorité de Bernard Aton VI, se révoltèrent contre lui ; mais ils avaient compté sans sa mère Guillemette, veuve de Bernard Aton V, qui sut ramener les révoltés dans le devoir et leur imposer à nouveau le serment de fidélité.

Quatre noms encore se rattachent à cette époque. Celui de *Raymond Marc*, qui fut un des quatre commissaires à Nimes du roi Saint-Louis et qui créa le règlement politique de la ville de Nimes, demeuré en vigueur pendant un siècle.

La rue *Ruffi* nous conserve le nom d'un philanthrope du XIVe siècle, qui créa l'Hôtel-Dieu, primitivement de 12 lits. Cet homme pieux n'était point clerc, mais conformément à un touchant usage, il voulut mourir revêtu de l'habit régulier des chanoines de Nimes, après avoir fait un grand nombre de legs aux couvents et chapelles de sa ville natale.

Un siècle plus tard, un bachelier ès-lois, *Louis Raoul*, créait l'assistance judiciaire en léguant à l'avocat des pauvres sa maison qui existe encore au n° 16 de la rue Fresque (1). Cette charge qui remonte à quatre siècles et demi est actuellement tenue par M. de Montaut.

Enfin le Marquis *Pierre Scatisse*, qui posséda de

(1) Rue Fresque, fraîche, peut être honnête, par opposition aux rues mal famées qui portaient souvent le nom de rue Chaude. Que de rues chaudes la tolérance municipale a laissé créer à Nimes !

grands biens à Nimes, fut investi de la haute charge de trésorier de France pendant 22 ans, sous les rois Jean le Bon et Charles le Sage.



Plusieurs évêques de Nimes ont laissé leur nom à des rues. C'est d'abord le premier évêque de Nimes, *Saint Félix* qui a été dépossédé au profit du préfet du 4 septembre *M. Laget.*

Le nom de *Briçonnet* a été porté par trois évêques de Nimes qui se sont succédé, j'allais dire de père en fils, mais ce n'est pas tout à fait exact. Le cardinal Briçonnet qui était archevêque de Rennes, évêque de Nimes et de Saint-Malo et abbé de Saint-Germain-des-Près, était veuf et laissa deux fils qui furent, comme lui, évêques. Cependant le siège épiscopal de Nimes échut à son neveu Michel Briçonnet qui mourut à l'âge de 97 ans (en 1574), laissant à un sien neveu Claude Briçonnet l'évêché de Nimes. C'est ainsi que des Briçonnet se sont succédés sans interruption sur le siège de Nimes pendant près de 70 ans.

Le grand *Fléchier* qui illustra notre siège épiscopal ouvre une série d'évêques qui se continue par *La Parisière*, *Prudent de Becdelièvre* et *Courtois de Balore*, dont vous connaissez bien les rues. La Révolution obligea Mgr de Balore à quitter la France. Il eut pour successeur l'évêque assermenté Dumouchel. Puis, à la restauration du culte catholique, le Concordat ne rétablit pas le siège de Nimes. Mgr de Balore dut donner sa démission d'évêque et le diocèse de Nimes fut administré par l'archevêque d'Avignon jusqu'en 1817. A cette époque fut nommé

Mgr de Chaffoy, puis *Mgr. Cart* et enfin *Mgr Plantier* qui n'a pas eu, comme ses deux prédécesseurs, l'honneur de donner son nom à une rue. On préféra quelquefois depuis les baptiser avec des noms de parlementaires, de politiciens ou d'agitateurs. Tous les goûts sont dans la nature et chaque âge à ses plaisirs.

*
* *

La Réforme, ai-je besoin de vous le dire, a profondément troublé notre ville dès le milieu du règne de François Ier. L'histoire de Nimes pendant près de deux siècles n'est,à peu de choses près,que l'histoire des guerres de religion. C'est là un terrain brûlant et je n'oublie pas que nos statuts nous interdisent toute incursion dangereuse. Cependant ces faits appartiennent à l'histoire locale : ils méritent plus que bien d'autres d'être étudiés et c'est pour s'être interdits de le faire que cette période si intéressante et si troublée est à peu près inconnue de la plupart d'entre nous.

Les premiers propagateurs de la Réforme furent à Nimes *J. Poldo d'Albènas* et *Baduel*. Parmi ses historiens, nous citerons *M. de la Baume*, conseiller au Présidial, *Dom Vaissette*, l'historien *Léon Ménard*, son abréviateur le R. P. *Maucomble* et *Court de Gébelin*, ce dernier protestant. *Bourdaloue* vint dans le Midi, je ne dis pas à Nimes, prêcher aux religionnaires et tenter en vain leur conversion. Enfin *Villars* mit fin à une guerre presque deux fois séculaire qui eut du moins cet avantage d'attirer sur nos malheureuses régions la sympathie des rois de France. Ils s'efforcèrent, par des embellissements

prodigués à notre ville, d'effacer les traces des ruines passées. A ces travaux se rattachent le nom de *Mareschal* le grand ingénieur et architecte qui créa l'admirable promenade de la Fontaine et dont les municipalités de Nimes avaient négligé de perpétuer le nom. Il a fallu venir jusqu'à ces dernières années pour voir la rue *Mareschal* remplacer la rue des *Saintes-Maries*. Il eut été plus digne de ce grand artiste d'attacher son nom au Cours-Neuf dit boulevard de la République.

On peut rapprocher de Mareschal le nom de *Pitot* d'Aramon, ingénieur des États de Languedoc, qui construisit le magnifique aqueduc de Saint-Clément et le château d'eau du Peyrou à Montpellier.

Le nom de François I[er] nous rappelle son passage à Nimes, soit en 1533 à son retour de Toulouse, soit en 1539 se rendant à Aiguesmortes pour son entrevue avec Charles Quint. Le roi qui logea alors sur la place de la Salamandre, s'intéressa beaucoup à nos antiques : le peintre Collin, qui n'a pas de rue, le représente déchiffrant une inscription romaine à la Maison Carrée. François I[er] voulut doter Nimes d'une Université (1539). Certes le Collège des Arts de Nimes n'a point fait oublier la gloire des Universités de Paris et de Toulouse. Il débuta dans la rue École-Vieille, qui en garde le nom, en 1428, sous la direction d'un maître d'école d'Arles. Quand François I[er] eut autorisé la transformation de l'ancienne École, les Consuls l'installèrent dans l'hospice Saint-Marc et des constructions successives en firent l'édifice imposant qui est aujourd'hui l'ancien Lycée. Le Collège des Arts subsista environ cent ans avec des fortunes diverses, assez généralement aux mains des protestants jusqu'au

jour où les Jésuites, autorisés d'abord à partager la direction du Collège avec les protestants (1629), en obtiennent la régence (1639), puis la possession exclusive (1644). L'Université de Nimes n'était plus qu'un simple collège de Jésuites, fermé lors de la suppression de l'Ordre (1762) et plus tard transformé en lycée.

Parmi les noms des professeurs au Collège des Arts de Nimes, nos rues ont gardé le souvenir de *Pecollet ou Pacollet* qui prépara la transformation de l'École en Collège des Arts ; *Baduel*, un nimois, professeur au Collège de France à Paris, qui consentit à venir à Nimes, d'où il ne tarda pas à se retirer à Genève : *Bigot*, qu'il ne faut pas confondre avec notre immortel fabuliste et *Rullman*, fils d'un Hessois. Le grand philologue protestant *Samuel Petit* et *Cotelier*, fils d'un pasteur converti, furent aussi professeurs, entre cent autres, au Collège des Arts de Nimes.

Je ne quitterai pas la Renaissance sans parler du cadeau que fit à François Ier, lors de son passage, la Municipalité de Nimes. Elle offrit au roi une reproduction de nos Arènes, non pas en liège, mais en argent. L'œuvre n'ayant pas été livrée à temps, la ville délégua le D^r^ ès-lois *Arlier*, et non *d'Arlier*, pour porter à Paris le présent. Notre compatriote fut très bien reçu au Louvre. Le roi, qui allait remplacer dans les armoiries de Nimes le Thoreau d'or par le crocodile enchaîné au Palmier, demanda à d'Arlier ce que signifiaient les six lettres Col. Nem. — « Coluber Nemausensis » repartit le délégué. — La Couleuvre de Nimes!! Le malheureux avait pris le crocodile pour une couleuvre. Il ignorait ce que sait aujourd'hui le dernier des bourga-

diers, que Col Nem. signifie Colonie Nimoise. Ce n'est qu'en plaisantant qu'on appelle aujourd'hui un crocodile un Col Nem.

*
* *

Heureusement que l'archéologie a eu à Nimes de moins piètres représentants que le bon d'Arlier. Nos rues ne gardent guère que le souvenir de *Deyron*, de *Robert*, de *Guiran*, d'*Auguste Pelet*, de *Clérisseau*, de *Graverol* et de *Séguier*, ces deux derniers, illustres membres et bienfaiteurs de l'académie de Nimes. C'est à Graverol que l'on doit la devise de l'académie de Nimes « *Œmula Lauri* ». Quant à Séguier, il donna à la docte compagnie sa maison qui porte sur sa façade l'inscription trompeuse « Maison de l'Académie ». Elle fut, en effet, l'Hôtel du Recteur d'académie, mais nullement la rivale du Palais Mazarin. Plusieurs d'entre vous seront bien aises d'apprendre que l'académie de Nimes existe encore, qu'elle est presque contemporaine de l'académie française et qu'elle doit à la protection de Fléchier, qui fut de l'une et de l'autre Compagnie, le privilège pour ses délégués de s'asseoir sous la coupole de l'Institut, les jours de séance solennelle, aux côtés des quarante immortels (1).

Je m'en voudrais de ne pas vous parler de mes confrères, car il y a quelques médecins sur les plaques de nos rues. Le plus célèbre de tous est *Astruc* de Sauve qui fut médecin du roi de Pologne, capitoul à Toulouse et succéda à Montpellier à Chi-

(1) Voici les noms de nos compatriotes qui firent partie de l'Académie française : Cassagne, Saurin, Fléchier, de Bernis, Séguier(?) Guizot, Florian, J.-B. Dumas, G Boissier.

rac comme professeur. Il fut aussi historien et théologien. C'est à lui que l'on doit la première hypothèse, chère aux exégètes modernes, des deux documents Elohiste et Jéhoviste de la Bible. Les autres médecins sont *Gauthier*, qui fut aussi ingénieur de la Marine et inspect gén. des Ponts et Chaussées, *Maubet*, et *Varanda*, doyen de la faculté de Montpellier sous Henri IV.

Vous remarquerez que la plupart des noms des nimois illustres ont été attribués aux rues du quartier Saint-Charles. Tel était le plan adopté en 1824. Parmi ces illustrations d'ailleurs, beaucoup sont étrangement problématiques, comme l'avocat *Vidal* (xv s.) le religieux *de la Treille*, le président *Robert*. D'autres sont trop connus pour qu'on ait besoin de vous les présenter, tels *Nicot*, ambassadeur en Portugal, d'où il rapporta la graine de pétun qui donne l'herbe à la reine ou plus prosaïquement le tabac, l'une des sources les plus fécondes de notre budget où il entre pour quelques centaines de millions... Et dire que la reconnaissance de l'État ne s'est pas traduite encore par l'érection d'une statue à ce bienfaiteur des budgétivores de tout poil et de toute plume !

Faut-il vous rappeler l'*amiral Brueys*, le glorieux vaincu d'Aboukir ; le dévouement du chevalier d'*Assas* et celui du sergent *Triaire*, tous deux Viganais;les héroïques campagnes de *Montcalm* au Canada et les victoires navales du *Bailly de Suffren*?Ce sont avec le *général Perrier* de Valleraugue et le général *Feuchères*, bienfaiteur éminent de notre ville, les seuls militaires dont nos rues conservent le souvenir.

Au nom de Montcalm se rattache celui de *Saint Veran*, autre titre du Marquis. Il demeure, dans la

tradition populaire, attaché aux 4 coins Saint-Veran près de la Calade. L'un de ses frères a laissé dans l'histoire des enfants célèbres un nom impérissable. Il mourut à l'âge de 7 ans, connaissant déjà le français et le latin, lisant le grec et l'hébreu et très suffisamment instruit en mathématique, en mythologie, en histoire et en numismatique. Il avait eu pour professeur *Du Mas*, son oncle naturel, si je puis ainsi parler, qui lui appliqua son système pédagogique dit Bureau Typographique, qui eut une grande vogue. On croyait alors que les procédés pédagogiques étaient de nature à distiller du génie. Avons-nous beaucoup changé ? Je ne le crois pas. Demandez plutôt aux politiciens qui mettent le bonheur en formules et aux cuistres qui cuisinent le génie en programmes.

*
* *

Notre pays a donné naissance à beaucoup d'hommes d'État. Je ne parlerai ni de *Chabaud-Latour*, qui a dû céder, sans motif perceptible, sa rue à *Hoche* ; ni d'*Émile Jamais*, qui n'a pas dans l'histoire un recul suffisant, ni de ceux qui n'ont pas été jugés dignes encore de servir de patrons à nos artères. Il reste seulement deux noms, *de Bernis* et *Guizot*, l'un catholique et cardinal, l'autre protestant et... chanoine. Le cardinal de Bernis, ministre des affaires étrangères de la Pompadour, avait été élu membre de l'Académie Française à 29 ans, il avait écrit des poésies légères et même anacréontiques, préparation peu directe aux hautes dignités ecclésiastiques. C'était, il est vrai, le temps, que d'aucuns qualifient de bon temps, où Louis XVI, consultant une liste de

candidats à l'archevêché de Paris, s'écriait : « Il faudrait cependant que nous ayons à Paris un évêque qui croie en Dieu » ! C'était le bon temps encore où un ministre allant au sermon proposait, en manière de jeu, de donner un louis chaque fois que le prédicateur prononcerait le nom de Dieu ou de Jésus-Christ. C'était alors aussi rare dans un sermon que de nos jours dans une harangue parlementaire. Eh ! bien, Messieurs, malgré cette ruine de l'esprit religieux en France, malgré dix ans de terreur, de déportations et de poursuites, le catholicisme émondé allait pousser un tronc si vigoureux que Napoléon dut compter avec lui et fut assez habile pour lui passer la camisole de force du Concordat. Comment cet instructif passé ne nous donnerait-il pas pleine confiance dans le triomphe, sans doute prochain, de la liberté de conscience !

J'ai dit que Guizot était chanoine, chanoine de Strasbourg avant l'annexion. En effet, le chapitre de l'église collégiale St-Thomas de cette ville, converti au protestantisme, avait continué à toucher les bénéfices. Les biens du chapitre devenu protestant furent respectés par la Révolution, alors que les biens de nos églises ne l'étaient guères. Après la tourmente, l'Église protestante reprit possession de ses bénéfices et, jusqu'en 1871, nomma aux postes, j'allais dire aux stalles, vacants de chanoines, des laïcs protestants d'élite appartenant à l'aristocratie de la naissance ou de l'intelligence. J'ajoute tout de suite qu'à l'inverse de tant d'hommes politiques modernes, Guizot, qui s'était retiré pauvre du pouvoir, fut très heureux d'obtenir cette pension de 10.000 francs attachée à son titre inattendu de chanoine de Saint-Thomas de Strasbourg.

Puisque nous parlons des ecclésiastiques, laissez-moi vous signaler le *P. Bonfa,* jésuite, astronome et ami de Cassini ; le *P. Maucomble* ; le célèbre orateur *Bridaine* et son rival protestant *Saurin,* le Bossuet des Réformés de France, enfin l'*abbé d'Arnal*, précurseur de Fulton et de Jouffroy, qui eut la singulière idée de mettre en vers la Déclaration des Droits de l'Homme.

Les savants sont peu nombreux sur nos plaques de rues. Le plus connu est *Deparcieux;* ses tables de longévité humaine ont rendu son nom familier à tous les agents d'assurances. *Gergonne*, de Nancy, ancien officier, mathématicien, fut professeur à Nimes, puis recteur à Montpellier, comme *Tédenat*, son rival, son ami et son bienfaiteur. *Paulin Talabot* construisit le premier chemin de fer du midi, d'Alais à Beaucaire. Rappelons encore l'astronome nimois *Benj. Valz*, le naturaliste *Quatrefages*, le capitaine *de Pouzols*, botaniste émérite, le grand *Pasteur*, l'explorateur *Soleillet* et deux notabilités tout à fait étrangères à Nimes, *Littré* et l'ingénieur *Godin*.

Les littérateurs sont légion. Beaucoup ont une notoriété restreinte comme *Formi* (xve s.) ; *Imbert*, dont la fécondité n'a d'égale que la fadeur : un de ses poèmes a pour titre : *Griselidis*, qui est aussi le nom d'un opéra de Massenet !... *Trélys*, qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie : c'est dans la rue à son nom que logea, paraît-il, Napoléon Ier, qui n'était alors que Bonaparte, simple lieutenant d'artillerie. Le protestant converti *Sorbières*, neveu de Samuel Petit, humouriste curieux, eut quelque temps à son nom une partie de la rue Levieux : il eût mérité d'être conservé.

Plus connu est *Michel de Cubières*, dit Dorat

Cubières, poète licencieux, dont la vie est loin d'être édifiante. — *Rivarol*, l'un des défenseurs les plus habiles et les plus énergiques de la Monarchie agonisante. — *Florian*, le rival parfois heureux de La Fontaine, qui a eu encore la bonne fortune d'inspirer d'immortelles adaptations patoises au bon et grand fabuliste *Bigot*. — *Mme Verdier-Allut*, l'auteur des *Géorgiques Languedociennes*, qui se fit une place honorable à côté des poètes Deshoulières, Desbordes-Valmore et Louise Collet. Puis, le poète nimois par excellence que tous les grands poètes du XIXe siècle ont salué comme un de leurs pairs, le boulanger - poète *Jean Reboul*. Enfin, le grand romancier *Alphonse Daudet*, que vous connaissez tous et dont le nom vit encore à Nimes dans une famille unanimement respectée.

Les artistes ont une lignée moins importante. Le peintre *Renaut-Levieux;* les *Natoire*, dont le pinceau décora tant d'églises et de châteaux; *Clérisseau*, peintre, architecte et archéologue, qui vécut 100 ans (1720-1820) et qui eut la gloire de contribuer avec *Vincens* à la conservation de la Porte d'Auguste; *Sigalon*, dont la misère brisa l'élan, le plus puissant des traducteurs de Michel-Ange; *Lavastre*, le décorateur si connu de l'Opéra; *Espérandieu*, l'auteur du Palais de Longchamps, et *Pradier*, qu'il suffit, je pense, de nommer. Avec le créateur de la Fontaine, *Mareschal*, le peintre *Jules Salles* (1), le délicieux musicien *Poise* et l'architecte de Saint Paul, *Questel*, se clôt le cycle des artistes auxquels la ville a voulu conférer l'immortalité.

Je n'ai certes pas épuisé la série des noms ins-

(1) Donateur de la galerie du boulevard Amiral-Courbet.

crits à nos carrefours. Beaucoup n'intéressent en rien notre ville ; d'autres, comme ceux de *Crespon* et de *Stanislas Clément*, les créateurs du Musée d'histoire naturelle, sont encore dans toutes les mémoires. Je n'insisterai ni sur l'avocat *Crémieux*, ni sur le désopilant *Delon-Soubeyran*, l'humouriste sans le savoir, ni sur *Bernard Lazare*, le saint Jean-Baptiste de l'affaire Dreyfus, que doit bien surprendre l'hommage inattendu de ses compatriotes, jadis objet de pitié pour son dédaîgneux monocle, ni sur d'autres seigneurs de moindre importance encore.

Plus loin de nous mais plus dignes d'intérêt sont les noms de *Grizot* et *Paulet.* Grizot rapporta d'Angleterre (1680) le dessin de toutes les pièces composant la machine à faire les bas de soie. Il eut l'heureuse chance de la restituer dans son intégrité et dota ainsi notre ville d'une industrie qui faisait battre à Nimes 8.000 métiers à la veille de la Révolution. Mais il fut dépossédé de ses modèles par un nommé Pastre, serrurier infidèle, à qui il avait confié ses dessins et qui fabriqua pour son propre compte les machines dont Grizot se réservait l'exploitation.

Quant à *Paulet*, son nom mériterait une auréole de gloire, puisqu'il fut le précurseur de Jacquard. Il semble bien, en effet, que le célèbre mécanicien lyonnais, inventeur du métier de tissage qui porte son nom, n'a fait qu'appliquer les idées exposées par notre compatriote dans son livre sur l'*Art du Fabricant des Étoffes de Soie.*

Maintenant j'aurais mauvaise grâce à négliger certains noms qui, pour n'être pas donnés à des rues, n'en perpétuent pas moins le souvenir d'administrateurs intelligents. C'est ainsi que le préfet *D'Haussez*, les maires *Duplan*, *Cavalier*, *Margarot* ont cha-

cun attaché leur nom à un mont : encore trois et nous aurons renouvelé la face des sept collines classiques. — Le maire *Demians*, lui, n'a pas eu le bonheur de voir achever l'œuvre qu'il avait entreprise, le boulevard destiné à relier la Tourmagne au Mont-Duplan.

***

Je terminerai cette rapide revue par plusieurs noms, dont trois posent un petit problème assez curieux.

La rue *Pavée* est-elle ainsi nommée de ce qu'elle fut la première à Nimes à subir l'opération que Philippe-Auguste imposa jadis aux rues de Paris : le pavage ? Ou bien nous rappelle-t-elle tout simplement le souvenir d'une grande famille de Nimes, devenue protestante, qui fournit aux xvie et xviie siècle cinq consuls à notre ville ? M. Albin Michel penche, avec raison, pour la deuxième hypothèse.

En revanche, M. Albin Michel avoue avoir cherché partout et vainement trace du nommé *Thoumayne*, dont le nom est bien connu de tous ceux qui ont fréquenté jadis le classique magasin de Catelan le bouquiniste. Peut-être s'agit-il là d'un de ces obscurs propriétaires qui ont, comme *Michel Lane*, *Vacher*, *Théraube*, *Randon* et autres, laissé leur nom à la rue construite sur leur terrain. Eh bien non ! M. Michel, ainsi que les maires qui se sont succédés à Nimes depuis la Révolution, ont pris, comme le Dauphin de la fable, le Pirée pour un nom d'homme. L'illusion procède d'une fantaisie orthographique. Il suffit de restituer l'ancienne orthographe de la rue : *Tout-Mène*, mène à tout, et dès

lors ce nom s'explique. A l'époque où la rue Maubet n'était qu'un « orbe » ou impasse de M. Gay, avant que la rue de la Monnaie n'eût été ouverte en 1839, la rue *Tout-Mène* était, entre les rues Madeleine et Saint-Antoine, la seule artère conduisant dans l'intérieur de la ville et celle qui rapprochait le plus de ces deux points vitaux, l'Hôtel de Ville et la Cathédrale.

Ne vous récriez pas trop vite, car une méprise analogue vient de se produire à propos d'une rue nouvelle, la rue *du Courtieu*. Cette ruelle assez ignorée comporte une sorte de placette (en patois Courtiou). Il s'est trouvé un franchiman municipal pour traduire Courtiou par Courtieu au lieu de Courtil et donner une apparence de nom aristocratique à ce qui n'est rien moins qu'une très humble et très pauvre courette.

De même la rue de *Combret* n'a rien de commun avec certain juge de paix jadis trop populaire, c'est tout simplement la rue du Podium Combretum, l'une des sept collines.

*
* *

Traucat était un jardinier qui s'enrichit dans la vente et la propagation des mûriers : c'était le plant américain de l'époque ! Il en vendit ou fit planter 4 millions ! Ne se trouvant sans doute pas assez riche et escomptant une prophétie de Nostradamus, il se crut appelé à découvrir un trésor caché dans la Tourmagne. Cette haute tour était alors pleine de terre et n'avait pas cet aspect intérieur de croquante que vous connaissez tous. Le malheureux se ruina à tirer toute cette terre et ne trouva pas le moindre trésor.

Mais il est probable qu'il dut extraire et méconnaître des ossements et des vestiges aujourd'hui perdus et qui nous seraient bien précieux pour découvrir l'énigmatique affectation de ce mystérieux monument. La solidité de la Tourmagne, un moment compromise, a été assurée par l'escalier pivot qui sert à monter au faîte. Ajouterai-je que des Traucat modernes, nommés Pascal et Charrier, ont, dans ces dernières années, creusé une tranchée au pied de la Tourmagne pour conduire les eaux à la rocaille qui déshonore notre Fontaine : ils n'ont pas non plus trouvé le trésor.

*
* *

Quelques-uns d'entre vous connaîtront peut-être avec plaisir les anciens noms que portaient jadis certaines rues, depuis consacrées à la mémoire d'éminents compatriotes. Ainsi j'entends parfois dire rue *Carreterie* ou rue Charretière pour la rue *Jean-Reboul*. La rue *Rabaut-Saint-Étienne*, qui rappelle le nom d'un protestant girondin célèbre, victime de la Terreur pour son modérantisme, portait jadis le nom de rue de la *Roserie* (couvent), puis rue de la *Figuière* ou du Figuier, enfin le nom grotesque de rue des *Babouins*. Le nom de Rabaut-Saint-Étienne rappelle celui de son correligionnaire fédéraliste *Meynier de Salinelles*, ci-devant noble, qui périt aussi sur la guillotine.

La rue de *Bernis* était la rue *Petite-Fusterie*. La rue *Trélys* portait le nom de rue des *Fèdes* (brebis) à cause de son voisinage du marché aux brebis qui se tenait place des Carmes. La rue *Dorée* était la rue du *Cannau*, du Campnau, du Champ-Neuf. La

rue *Porte-d'Alais* s'appelait rue de la *Basique*, du nom d'un caboulot célèbre qui joua un rôle sous la Révolution et dont l'étymologie bachique est probable. La *Grand'-Rue* était la *Grande-Fusterie*.

On s'est gaussé jadis de l'édilité parisienne qui avait transformé la rue d'Enfer en rue Denfert-Rochereau. On a fait de même à Nimes en changeant en rue *Xavier - Sigalon* la rue du *Pont - de - Sigalon*. Cette rue conduisait à l'un des deux ponts qui, sur le parcours *intra muros* de l'Agau, donnaient passage aux véhicules. Le reste de la rue s'appelait rue des *Esclafidoux :* on appelle ainsi les ouvertures à vannes pour l'écoulement des eaux alimentant un bief de moulin. D'autres noms bravent l'honnêteté : tels la rue de l'*Enfant qui Pisse* donné jadis à la rue *Trésorerie*, et l'ancien nom plus odorant de la rue Guizot,

Il faut avoir bon nez pour deviner cela,

la rue *Caguensol*. Il y avait aussi au bout de la rue de l'*Aspic*, la rue *Malestrenne*, mauvaise étrenne, mauvaise rencontre, dont le nom rappelle la rue Vide - Gousset à Paris, ou la rue Cope - Cambes à Montpellier. Peut-être est-ce une allusion aussi à un accident piquant dont fut victime le bon roi saint Louis. Il se rendait, par un grand matin d'hiver, à Notre - Dame, lorsqu'il reçut sur le chef le contenu d'un de ces vases discrets où s'épanche le superflu de la boisson. Le malheureux escholier, auteur de cette malestrenne, avait - il ou non crié gare, toujours est-il qu'il encourait pour le moins la hart, sinon le bûcher et même l'escorchement. Le bon roi lui fit grâce, vu que c'eût été grand

dommage de faire périr de male mort un estudiant si matineux au labeur.

La rue de l'*Horloge* était la rue de la *Colonne;* on appelait la rue de la *Calade,* rue *Buade.* La rue de la *Maison-Carrée* s'appelait rue de la *Peyro-Mouillado;* sa continuation, la rue *Auguste,* portait le nom de rue *Dauphine.* Une autre rue bizarre était la rue de la *Calandre-Anglaise* (rue Pavée). Citerai-je la rue de la *Courtine* (Prévôté), la rue *Fabrarié* (du Chapitre), la rue du *Four-de-l'Asclau* (Arc-Dugras), la rue des *Vieilles-Étuves* (rue Saint-Pierre, où sont encore des bains et un lavoir), la rue de l'*Évêché* (passage des bains où se trouve la pension Ythier), la rue *Garde-de-Dieu,* passage qui allait de la rue des Lombards au presbytère Saint-Castor ?

Il y avait aussi une *carrière de Moussu Fajon,* une rue de la *Fleur-de-Lys,* que vous pouvez voir encore sur la maison de Merignargues, une rue *Na-Buade* (à la Madeleine) et une rue *Baise-Donne,* en bon français *Caresse Femme :* je vous avoue que j'ignore où était cette rue enchanteresse.

***

Notre ville s'étend sans cesse. L'augmentation de la population et la nécessité financière d'englober plus de personnes dans les charges de l'octroi, fait ouvrir et dénommer de nouvelles rues. Les choix des noms nouveaux n'ont pas été toujours des plus heureux : des préoccupations politiques essentiellement contingentes et momentanées ont dicté des noms que l'avenir ne ratifiera pas, ou du moins ces noms, tombés dans l'oubli verdâtre, risquent de préparer des tortures aux futurs Albin Michel, c'est-à-

dire de poser, à ceux qui écriront dans quelques décades l'histoire des rues de Nimes, un certain nombre de nouveaux problèmes insolubles. Vous savez qu'il en est déjà pas mal.

De tous temps certains noms de rues, désaffectés ou ne répondant plus à la réalité des choses, sont abandonnés et laissent la place à des noms plus modernes. Cependant, on respecte assez généralement les noms anciens qui sont d'ailleurs autrement curieux, suggestifs, intéressants et pittoresques que la plupart des dénominations modernes.

Mais avant de décerner des noms de rues à de contestables et trop récentes notoriétés, il eût été bon de tirer de l'oubli certains noms fameux. Sans remonter jusqu'au rival de Cicéron, l'orateur nimois Domitius Afer, on peut s'étonner que nul souvenir ne reste des deux Papes donnés à l'Église par notre département. Guillaume de Grimouard, né à Beaucaire et professeur à Montpellier, devint pape sous le nom d'Urbain V, et le moine Guy Foulques, de Saint-Gilles, porta sous la tiare le nom de Clément IV. — Vous pouvez voir, sur l'un des jolis vitraux de notre cathédrale, un autre beaucairois, le comte de Toulouse Raymond VII, dont on aurait dû conserver aussi le souvenir. — Il est des troubadours, comme Pierre Cardinal, dont le nom eût pu être mentionné. Mais il est des oublis absolument impardonnables comme ceux dont souffrent les noms du connétable de Luynes, né au Pont-Saint-Esprit; du maréchal de Thoiras, le défenseur de Casal, et de l'abbé Cassagne, une des victimes de Boileau, qui doit son immortalité non à ses homélies mais à ces deux vers :

Si l'on n'est plus à l'aise assis en un festin
Qu'aux sermons de Cassagne ou de l'abbé Cottin.

Certes, le nom de Mareschal est resté trop longtemps privé d'honneurs dans la ville qu'il avait embellie par la promenade de la Fontaine. Mais il est un autre nom d'architecte, Dardalhon, qui mériterait aussi notre reconnaissance pour avoir construit la tour de l'Horloge et le Château Fadaise et créé la magnifique perspective des boulevards du Grand et du Petit-Cours, aujourd'hui boulevard Gambetta.

Plus près de nous, je vous rappellerai encore le peintre Subleyras,d'Uzès ; le littérateur Angliviel de La Baumelle, converti au protestantisme et qui fut tout de même une des bêtes noires de Voltaire. Les Nimois n'ont pas eu de chance avec Voltaire : il avait décoré le futur cardinal de Bernis, alors poète, du sobriquet de « Babet la Bouquetière ».

Le grand chirurgien Dominique Larrey eut son frère à Nimes : il s'appelait François Larrey et était chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; il jouit d'une grande réputation locale, malheureusement éclipsée par le grand nom de son frère, et eut le mérite, fort rare alors, de réussir l'opération césarienne.

Un autre médecin, Sacombe, publia vers la même époque un poème didactique fort curieux, intitulé « *La Luciniade* ».

Enfin, parmi les noms plus modernes à tirer de l'injuste oubli, je dois placer le littérateur Michel Nicolas, auteur d'une histoire littéraire de Nimes ; le grand chimiste J.-B. Dumas ; le docteur Puech, qui a élevé à l'histoire de Nimes le monument impérissable de ses œuvres, trop peu connues cependant ;

le délicat poète Jules Canonge, rival de Jean Reboul, et l'auteur trop oublié de la *Jarjaïado*, le félibre Louis Roumieux.

Il faut évidemment savoir se borner dans cette exhumation de « grands hommes de Province ». Sans cela je réclamerai encore en faveur du musicien Duprato, des littérateurs ou poètes Alex. Pieyre, Théaulon, Mis de Lafare-Alais ; de Me Du Noyer; du médecin de l'amour, Boissier de Sauvages; du peintre Jalabert; de l'architecte Revoil et du trop oublié Felon.

Au terme de cette étude, je m'en voudrais de ne pas proclamer le nom d'un modeste et patient érudit, Albin Michel, qui mériterait bien aussi une rue, lui qui a consacré à nos rues de Nimes un ouvrage dont je viens de donner en quelque sorte un résumé (1).

Je serais heureux si ce travail porte quelques fruits. Les municipalités ne comprennent pas toujours l'intérêt qui se rattache aux vieilles choses et aux vieilles dénominations. Trop de Nimois aussi, même parmi ceux qui jouissent d'une haute culture intellectuelle, ignorent ces vicissitudes d'une ville qui compte vingt-cinq siècles d'existence. Peu de cités peuvent se vanter d'une aussi lointaine noblesse, et nous avons le droit de montrer quelque fierté d'être nés sur un sol si riche en souvenirs historiques.

Il est doux de revivre par la pensée quelques-unes des belles ou tragiques époques de notre cité. Le passé est bien souvent la consolation du présent et l'enseignement de l'avenir. Pour ma part, toutes les fois que j'ai fait dans le passé quelque excursion, j'en

(1) MM. Germer Durand, de Lamothe et plus récemment M. Théodore Picard ont aussi consacré au vieux Nimes d'intéressantes études.

suis toujours revenu plus épris du présent, et sans aucune hâte fébrile de vivre l'avenir. Que de gens, hélas ! entre le regret stérile du passé et le vain appétit du futur, ne savent pas cueillir le fruit savoureux de l'heure présente.

Dr FORTUNÉ MAZEL.

EN STEAM BOAT

5 heures du matin, octobre ; dans la nuit noire encore les étoiles brillent. Sauter du lit, boucler sa valise, courir à la gare : nos mœurs sont indignes du cœur humain. Nous ne savons plus quitter la terre natale, nos parents, nos amis, honnêtement... en mon cœur résonne encore le bruit de cette porte qui s'est lourdement refermée.... L'express arrive d'un trait violent.

— C'est ici un compartiment de gens qui se lavent —ils arrivent pour le moins de Paris et dorment profondément ; la veilleuse est voilée par l'épais rideau bleu, le box rempli d'une pénombre douce ; ce ne sont que poses abandonnées, trop abandonnées, derrière le store, c'est la nuit ; puis c'est le Rhône luisant comme un miroir, ses roseaux pleins de frissons, les feux des stations vides et froides, puis c'est l'aube pâle et grise qui sourit dans le ciel sombre ; ce n'est pas l'aurore aux doigts de rose, mais une autre toute timide qui se reflète sur les visages qui se révèlent... la clarté s'étale insidieusement, le ciel se bleuit et se moire de rose... le jour se glisse entre les paupières à demi-closes, on s'éveille, on ouvre des yeux alanguis et curieux.......

.... Des paysages nouveaux défilent sous ma vue étonnée ; humides dans la lumière jeune et fraîche

ils baignent mon cœur de leur rosée. Hier encore, cette nature m'eut attristée, car elle n'est pas mienne..... Aujourd'hui, les cieux étrangers, les terres noires ou ocres, les routes, les claires collines chantent en moi avec allégresse.

Ils me disent : « Sois heureuse partout ; rassasie « ton regard d'une nature variable et diverse. Que « ton cœur se baigne dans un ciel bleu, qu'il s'éclaire « de sa lumière et se pénètre de sa joie ; qu'un ciel « gris et doux apaise ton esprit — dans un ciel maus-« sade berce tes douleurs. Pareille au clair miroir « réfléchis les aspects, les couleurs, afin qu'un véri-« table trésor soit en toi et que tu vives de ce bien « amassé. Ne t'absorbe plus dans ce spectacle inté-« rieur qui te rend aveugle ou impossible ; ouvre « tes yeux simplement, que gourmands et avides, « ils brillent de curiosité et de désir, et absorbent « la beauté et la joie qu'ils sauront découvrir. »

. . . .

Je vais vers l'Orient : la mer en robe grise et bleue, démente ou apaisée, les cieux..... quelle orgie !

De quelle large coupe vais-je m'enivrer aujourd'hui.

Mais sur le pont, le vent devient furieux, le bâteau oscille, je trébuche éperdue... l'affreux vertige me saisit.... où va ma tête, où vont mes jambes !

On m'amène dans ma cabine ; les couloirs, les salons sont encombrés de matelas ; on gémit, on se couche partout n'importe où — Songez aux animaux malades de la peste. —

Je passe ainsi deux jours dans d'interminables maux (un naufrage m'eût paru le moindre). Enfin la mer s'apaise, le roulis qui m'arrachait le cœur, adoucit son rythme qui me jetait tantôt hors de ma couchette : on approche du port.

Je me lève et vais humer l'air marin appuyée au bastingage. Il fait nuit et au bout de la mer scintillent les feux de Tunis. Je regarde autour de moi, les visages sont apaisés : la jeune miss au voile blanc dont les yeux brillaient hier entre des joues trop roses de fièvre me regarde d'un air charmant avec la sympathie d'une commune souffrance ; d'autres jeunes miss, l'une aux cheveux noirs crépélés entourés d'un voile vert, l'autre blonde au voile bleu, s'apprêtent pour l'arrivée ; ce sont les jeunes épouses des officiers anglais qui vont prendre garnison à Malte.

. . . .

Un Arabe en turban, et en djebba chocolat à broderies vertes, le burnous sur l'épaule nous reçoit à terre, en ami et très courtoisement. Il a la parole onctueuse et lente et me semble pénétré de l'honneur d'être au service du gouvernement français ; mais j'apprendrai bientôt que cette gravité est le partage de tous les fils de l'Islam.

Il consent à grand'peine et en considération de nos usages, à occuper avec moi le fond d'une victoria ; il ne me parle pas, mais répond à mes questions avec sobriété, sans lever les yeux.

J'arrive, j'entre, je suis chez moi ; l'accueil de ma petite maison me fait oublier les tourments de la traversée. Fi de l'appartement au troisième dans les beaux quartiers européens, ses tapisseries de « modern style » ses plafonds à rosaces, ses banales cheminées de marbre gris et noir n'ont pas le charme et la gaîté de cette petite boîte arabe.

Ici pavés de marbre, carreaux de Naples, divans nombreux rouges et jaunes, plafonds à poutrelles peintes aux couleurs du Prophète. Je vous y mène :

la porte, l'escalier encore n'ont rien d'arabe ; ce n'est pas cet intérieur dérobé du musulman prudent. A la vérité a logis centenaire a été remanié pour la location.

Voici l'escalier dis-je, voici à son issue, à l'entrée et au centre de la maison, ce qu'on appelle ici « un patio » c'est-à-dire une cour, ouverte ou vitrée qui accueille la douce lumière, là réfléchit sur les murs revêtus de faïences et la répartit dans les chambres closes dont le mystère perce sur ses quatre faces.

Une maison arabe est un ermitage, une prison, une cage, un buen retiro, ou le musulman non seulement garde jalousement ses femmes ou sa femme, mais où il assure sa quiétude ; où il rassemble sa famille qu'il repartit dans les chambres disposées autour du patio, et avec les générations nouvelles dans des ramifications développées sans symétrie sur les côtés de sa maison. L'aïeul, sa femme et ses serviteurs jouissent du patio central ; quelquefois des patios plus petits se forment sur les côtés, là où ils logent le gendre ou la bru.

C'est une répartition de la famille à l'antique.

Ici point de voisinage ; chacun est charbonnier chez soi. Ce n'est pas un bien banal que la lumière du jour comme nous la recevons en Europe d'une rue ou d'une boulevard, c'est le fruit d'une portion du Ciel dont le musulman a la possession de par la grâce des vertes tuiles qui ornent l'arête de sa maison.

(A suivre). Marthe Borély.

DANS LE QUERCY

FIGEAC, ROCAMADOUR ET PADIRAC

(suite et fin)

Rocamadour possède dans ses environs de nombreux buts d'excursion dont le plus important est sans contestation, le gouffre de Padirac, qui à lui seul vaudrait le voyage.

Il est distant de la gare de 12 kilomètres et de 17 de Rocamadour, toujours dans le département du Lot et sur le Causse de Gramat. 75 mètres de profondeur à pic, 35 de diamètre et 110 de circonférence sont ses dimensions. C'est une merveille unique en France et de renommée universelle.

Jusque vers 1870, ce gouffre fut regardé comme impénétrable et toujours réputé dans les environs, par la frayeur qu'il inspirait et les accidents fréquents dont il était le théâtre. A cette époque, deux messieurs y descendirent au moyen de cordages sans y voir la rivière souterraine qui l'a formé.

C'est en juillet 1889, que l'intrépide explorateur des cavernes, Martel, accompagné d'un ami, descendit une première fois dans l'abîme et, sur une frêle embarcation de toile, suivit pendant vingt-quatre heures consécutives, le cours de la rivière sou-

terraine, sur 1.400 mètres d'étendue. Après plusieurs autres tentatives, M. Martel finit, en mai 1900, par atteindre le point terminus de cet étrange cours d'eau, dans une expédition qui dura vingt-sept heures. Il était arrivé à 2.090 mètres du gouffre.

A cet endroit, la rivière s'échappe par une issue trop étroite pour qu'un bateau puisse s'y engager et qu'on ne pourrait agrandir prudemment à cause des gaz asphyxiants qui se dégageraient très probablement. C'est donc dans le mystère le plus complet que la rivière continue son cours.

On suppose seulement, et les expériences tendraient à le prouver, qu'elle a son débouché à quatre kilomètres à vol d'oiseau, — peut-être à dix sous terre à cause des méandres, — au nord du gouffre, à la source de Gintrac, qui forme un affluent de gauche de la Dordogne.

Il paraît cependant qu'on ne doit pas désespérer d'arriver un jour à entrer par le gouffre et à sortir par la soi-disant source de Gintrac, tout comme à Han (Belgique); c'est M. Martel qui le dit :

« Réalisera t-on jamais le rêve de surgir avec l'eau même au pied des falaises de Gintrac ? Pourquoi pas, puisque nous avons déjà réussi, inoubliable souvenir, à *vivre* celui, certes bien plus inopiné, de découvrir *sous* le Causse de Gramat, la belle rivière qui en a déserté l'aride surface ! Et c'est le fruit d'un tel songe, qu'en permanence désormais, sans soupçon de peine ou de danger, chacun peut goûter à loisir, dans la vision éblouissante des féeries de Padirac ! »

Quoiqu'il en soit et en attendant, n'anticipons plus, en route pour Padirac !

... Ce jourd'hui, le Causse nous paraît bien monotone, bien mélancolique, les quelques arbustes dissé-

minés par ci, par là, bien rabougris... La route du Causse déroule son long ruban blanc, dans une accablante atmosphère... Nous traversons une forêt de hêtres il vient une bouffée d'air, nous respirons.... Puis, encore le Causse... Puis, nous touchons une station thermale d'avenir : Alvignac-Miers, « dont les eaux sulfatées sodiques ont mérité le nom de Carlsbad français ». C'est une oasis, avec de coquets hôtels et une certaine animation... Puis, encore et toujours le Causse... Puis, le hameau de Padirac ; nous changeons de route, et enfin deux kilomètres parcourus, nous arrivons, nous sommes arrivés !



De loin, rien ne décèle la présence du gouffre, dans le sol nu et presque horizontal de l'immense plateau ; ce n'est que lorsque nous en sommes à quelques pas seulement, que le large orifice, béant, se remarque, entouré d'un grillage.

En se penchant par dessus, on peut voir là-bas, au fond, se mouvoir les visiteurs, pareils à de minuscules poupées, et c'est une vue tellement impressionnante, qu'on ne peut réprimer unè certaine émotion. Mais la sécurité y est aujourd'hui complète ; de remarquables travaux d'aménagement ont été exécutés. Un confortable escalier métallique descend jusqu'au fond même du gouffre depuis 1898 (1), et toutes les galeries sont éclairées à l'électricité.

A quelques mètres de l'ouverture est une maisonnette qui sert d'entrée et dans laquelle le *Touring-Club* a fait installer un *Poste de Secours*. Là sont

(1) Cet escalier a été inauguré par M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, en avril 1899.

exposés des spécimens de poissons cavernicoles, aux yeux atrophiés comme on sait, ainsi que des objets trouvés soit au fond du gouffre, soit dans la rivière : poteries, médailles, remontant aux XVe et XVIe siècles et qui « indiquent que l'abîme a pu servir de refuge et d'habitation temporaire pendant les guerres anglaises et religieuses » (Martel).

Au fond de la petite maison un escalier en bois nous amène à 15 mètres sous terre, sur le flanc même de l'aven, sur une large plate-forme naturelle, excavée dans la paroi. Cette terrasse offre, sur près de la moitié du tour intérieur, un superbe belvédère, où est installé un café - restaurant, à l'abri de toutes les intempéries.

C'est de là que part le hardi escalier métallique, par lequel nous effectuons cette inoubliable et sensationnelle descente, d'un prestigieux effet. Vu d'en haut, on a bien une idée exacte de ce colossal aven, mais d'en bas, rien ne saurait rendre l'impression grandiose que l'on ressent en levant la tête. C'est stupéfiant, comme le sera d'ailleurs toute la visite.

Un petit sentier est tracé au fond, sur le monticule formé par l'éboulement de la voûte ; car on ne peut douter que le gouffre se soit ouvert, on ignore quand, par l'effondrement subit d'une voûte de caverne, au-dessus du cours d'une rivière souterraine qui s'en est trouvé barrée.

Mais tout l'intérêt de la grotte se trouve en aval, c'est-à-dire dans sa plus vaste partie. L'autre, en effet, est réduite à une galerie qui, du reste, n'est pas visitée, « où l'on peut, sans attrait aucun, remonter pendant 100 mètres, en pataugeant dans l'argile gluante, le ruisseau intérieur jusqu'à sa source souterraine, un bassin d'eau, partout fermé par la roche » (Martel).

M. Martel a la conviction qu'il existe sous la montagne d'éboulis du fond du gouffre, un lac inconnu ; mais à cause des fondements du grand escalier, toutes recherches seraient maintenant imprudentes.

*
* *

Jusqu'ici, nous ne sommes qu'à la porte de Padirac. Disons adieu au jour et continuons notre descente, en pénétrant dans l'antichambre.

C'est dans un deuxième puits de 28 mètres de profondeur, et qui, par conséquent, nous conduit à 103 mètres sous terre, que se trouve un troisième escalier de bois. Nous débouchons ainsi dans une monumentale avenue, où l'on connaît une longueur de plus de 2 kilomètres et des hauteurs de 60 et même 90 mètres !

Ici, commence à s'apercevoir la rivière, ruisseau pour le moment, que nous longeons pendant 280 mètres, dans un titanesque couloir aux parois noires et étrangement découpées, mais dépourvues de concrétions : c'est la galerie de la Fontaine.

Soudain le ruisseau s'élargit, devient rivière et sur une profondeur moyenne de 4 mètres prend toute la largeur (10 mètres) de la galerie : nous sommes à la grève de l'embarcadère, toute une flottille de bateaux attend.

Il faut donc s'embarquer, la féérie commence. Les mots sont impuissants à décrire le charme étrange et mystérieux de cette navigation souterraine, sur ces bateaux plats, conduits par des nautoniers expérimentés. Nous glissons sur l'onde pendant 300 mètres, dans un profond silence et dans la plus complète obscurité. Tout à coup, en passant, le guide a tourné un

bouton, éclairant les lampes électriques qui jettent sur les concrétions calcaires des parois une profusion de lumière les faisant se refléter dans l'eau et leur donnant une splendeur inouïe.

Nous traversons ainsi les lacs de la pluie et des bouquets, rencontrons la Grande Pendeloque, immense stalactite dont la pointe touche presque le niveau de l'eau. Un peu plus loin, les bateaux s'amarrent au quai de débarquement.

A cet endroit, la 3me expédition, — 29 septembre 1895 — faillit devenir tragédie, le canot de toile imperméable qui portait les explorateurs, ayant complètement chaviré au sein d'une affreuse obscurité : « toutes bougies noyées, nous vîmes alors, dit M. Martel, ce que c'est que la nuit intégrale et véritablement noire, ce qu'est aussi le péril suprême, contigu à la minute fatale, qu'un hasard seul put conjurer ».

Inutile d'insister, n'est-ce pas ? sur une pareille aventure. — Aussi bien, elle ne saurait aujourd'hui se renouveler.

Nous faisons un court trajet à pied sur des passerelles, au-dessus du cours d'eau, ici retréci, en côtoyant de superbes et massives concrétions opalines et passons entr'autres le pas du Crocodile, large de 0^{m}90 cent., — du nom du frêle esquif qui réussit à le forcer en 1889.

Et enfin nous débouchons dans la salle du Grand Dôme, le clou de la féérie, — le salon de Padirac. Elle fut découverte en septembre 1890, lors de la 2me expédition. « 40-50 mètres sont ses diamètres extrêmes, bien moindres que les plus grandes salles d'Adelsberg, de Saint-Canzian, de Han, de Dargilan », mais ce qui ajoute à cette salle une incom-

parable magnificence, c'est la hauteur de son dôme, d'une élévation de 91 mètres — donnée à l'aide d'une montgolfière — et son petit lac suspendu.

« On ne connaît authentiquement que deux cavernes au monde, présentant de pareilles élévations, toutes deux dans le Karst et près de Trieste : la grotte Gigante et l'antre de la Recca à Saint-Canzian » (Martel).

Mais prenons l'escalier de bois qui nous élève à 23 mètres, sur une plate-forme, d'où nous pouvons mieux apprécier, dans son ensemble, la beauté de la salle. Tout à fait au sommet, à 90 mètres, on perçoit une lumière, — lampe à arc électrique que le guide vint d'éclairer et qui produit, à une si grande hauteur, un effet indescriptible ; on se demande, avec perplexité, la somme d'énergie et de sang-froid qu'il a fallu pour aller faire là-haut cette installation — et qu'il faut encore de temps en temps pour l'entretien des lampes — en grimpant sur ces étroites échelles de fer, rivées on ne sait comment dans la roche. Et c'est dans toute l'étendue de la grotte la même répétition, voire au-dessus du cours d'eau...

Et ce petit lac ! à 23 mètres d'élévation, de 15 mètres de diamètre, avec, en guise de margelle, des stalagmites on ne peut plus finement ciselées... ; et cette grandiose cascade pétrifiée de carbonate de chaux, qui en découle jusqu'à la rivière ! Il y a de quoi s'extasier... Seule une imagination à la Jules Verne peut concevoir un tel antre.

En bas, s'étalent les lacs des Grands Gours, où la rivière, ennemie de la monotonie, s'étale sur une longueur de 120 mètres, en deux séries de larges bassins, reliés par une cascade de 6 mètres de chute et semés de quelques îlots rocheux.

Des gours les séparent : ce sont des barrages de carbonate de chaux, construits en délicate dentelle de stalagmites, par les oscillations du niveau des eaux, et formant plusieurs longs serpents, sur la crête desquels on peut marcher sans peine, presque à fleur d'eau, « réalisant ce miracle multiple de circuler *à pied sec sur l'eau, à 110 mètres sous terre !* »

Un peu en amont de la grande salle, se termine l'excursion, non pas que la grotte ne s'étende pas plus au loin ; mais bien que cette dernière partie soit, d'après M. Martel, très intéressante au point de vue hydrologie, elle n'est pas accessible au public, parce que non aménagée ; d'ailleurs, la visite en serait par trop prolongée et pénible. Nous devons donc nous contenter de jeter un coup d'œil furtif sur la galerie des Étroits, et puis... rebrousser chemin et refaire en sens inverse le même trajet que tantôt.

Personne ne s'en plaint, et nous regoûtons avec délices les charmes de cette promenade souterraine en bateau, que M. Martel lui-même trouve toujours plus admirable et fascinante... Et nous remontons les *710 marches* descendues à l'aller, avec cependant moins de hâte... et d'intrépidité.



Après les trois heures passées sous terre, le contact avec le jour qui finit n'est point sans nous causer une nouvelle et forte impression de calme grandeur.

Tandis que le soleil descend et jette, sur les larges vagues du Causse, comme un voile doré, nous regagnons notre diligence et repartons.

Alors, de l'impériale, il nous semble que le Causse vient se justifier à nos yeux de la mélancolique impression qu'il nous donnât à l'aller :

L'atmosphère s'est doucement rafraîchie, le firmament s'est maintenant empourpré, et à mesure que le soleil décline vers l'Occident, à cette étincelante journée d'août succède une vesprée idyllique, un crépuscule mordoré, le plus beau dont nous ayons gardé la souvenance... Ni les soirs de la mer, ni ceux de la montagne, les plus magnifiques, ne l'emportent sur celui-là ; durant les deux heures que le soleil agonise à l'horizon, — avec quelle splendeur ! — il donne au Causse un attrait que, certes, nous ne pouvions lui soupçonner.

Ah ! ce crépuscle comme il est beau ! et cette forêt, qu'en ce moment nous traversons, comme pour nous seul ! son frissonnant silence n'est dérangé que de temps à autre par un cri de bête, un vol de corneilles, un chant d'oiseau, un bruit de cascade, le tintement de ces bizarres clochettes en bois — *l'eskillo* — suspendues au cou des bestiaux...

Nous en avons encore l'âme toute dilatée, en écrivant ces lignes, ou bien, lorsque nous relisons les notes prises en ces journées incomparables, résumées par ces deux mots : Rocamadour ! Padirac !

GABRIEL NOEL.

POÉSIES

I

CRÉPUSCULE

A l'horizon sanglant le dieu du jour se meurt :
Ses rayons affaiblis semblent dormir sur l'onde.
Dans le ciel déjà gris la lune blême et ronde
Surgit. La douce nuit laisse épancher ses pleurs.

L'atmosphère s'emplit d'une molle tiédeur ;
La tristesse du soir si douce et si profonde
De son voile de deuil enveloppe le monde ;
Et le sommeil sur nous descend avec lenteur.

Tout respire en ces lieux la paix et le silence :
Les arbres des côteaux inclinent en cadence
Sous les baisers du vent leurs rameaux élancés ;

Tandis que vers l'ouest, descendant la colline,
Un vieux chasseur tenant ses deux chiens enlacés
Regarde le soleil qui lentement décline.

II

SOURIRE D'AUTOMNE

L'automne souriait tristement dans le bois.
J'errais à pas distraits l'âme d'angoisse pleine ;
D'un vent tiède parfois l'harmonieuse haleine
Mêlait son chant plaintif au doux cri du hautbois.

Lugubrement tombaient les feuilles quelquefois ;
Puis le calme régnait de nouveau dans la plaine ;
Et la mélancolie d'où je sortais à peine
Apparaissait encor plus forte chaque fois.

Je rêvais et pleurais ; et ma pensée amère
Ne pouvait te quitter, espérance si chère
Par qui seule je suis au nombre des humains ;

Et toujours devant moi ton image adorée,
O *Fedœla,* venait ranimer en mon sein
La flamme que tu m'as, ô ma belle,inspirée.

GABRIEL DE L'ESPIRANIÈRE.

IMPRESSIONS D'ORAN

D'ailleurs, ils différent des Français non seulement par le moral, mais encore par la manière de se vètir, par le physique, par la santé et par bien d'autres états que nous allons tâcher de décrire brièvement.

Nous avons encore plus spécialement en vue la race juive qu'il faut connaître à fond, si l'on veut avoir une idée du genre d'existence de la population de la grande colonie française dont les Israëlites forment, nous l'avons dit, la majeure partie.

Le costume des hommes se compose de larges pantalons bouffants, pareils à ceux des zouaves, d'une petite veste de couleur foncée, ornée de passementeries et d'une chemise de flanelle incomplètement fermée sur la poitrine où fendent, parfois, de grands colliers de métal ou de verroterie. Sur la tête, un turban de teinte voyante ; aux pieds, des babouches rouges ou jaunes et des bas diversement colorés. Remarquons, en passant, que tous les juifs ne portent pas ce costume bizarre : les jeunes laissent ce soin aux vieux plus disposés, cela se conçoit à à perpétuer les traditions. Leurs femmes semblent plus volontiers se prêter à ce dessein louable : peu s'habillent à l'européenne. Leur vêtement est très simple : un long peignoir leur descend jusqu'aux

chevilles tantôt nues, tantôt couvertes de bas ou de chaussettes ; arrêté par une ceinture, il blouse à la taille et ne couvre qu'en partie les bras et la gorge. Un châle des Indes — fait à Nimes — complète facultativement, cet accoutrement léger. Quand elles ne vont pas nu-pieds, elles portent une sorte de sabot plat, ou mieux, une simple semelle de bois fixée sur le dos du pied par une courroie, et quand elles ne sont pas tête nue, un foulard entoure leurs cheveux aplatis et,noué sur la nuque, laisse tomber, — dans le dos une pointe d'un grâcieux effet. Quant aux enfants, sauf les jours de fête, leur habillement est très rudimentaire : une chemise et un bonnet rouge. Mais, les grands jours, ils sont superbes les garçons avec leurs robes de mousseline chamarrées d'or, leurs ceintures brochées, leurs bracelets ciselés artistement,leur plaid écossais dont la soie brille au soleil ; elles sont mignonnes à croquer les petites filles, avec leur petit chapeau pointu de soie et de carton, leurs cheveux bouclés, leurs bras ténus et dorés découverts, leurs jolies tuniques brodées ! C'est comme un enchantement : la veille, ça se roulait dans le ruisseau, c'était noir, presque sans forme humaine et — le jour de liesse arrivé — c'est étourdissant de beauté et de grâce !...

Quel dommage que les Israëlites ne restent pas enfants et que les semaines ne comportent pas toutes sept journées de sabbat !

L'œil ne serait plus attristé par la vue des faces simiesques des juifs adultes, ni par les masses énormes des chairs des femmes juives ! Elles sont, en effet, généralement fort grosses — quand elles ne sont pas dans la misère — mais d'une grande beauté. Ce sont des brunes aux grands yeux noirs et à la physionomie douce...

Loin de leur ressembler leurs frères ou leurs maris sont, pour la plupart fort laid... Je n'ai aucun besoin de décrire le type classique de l'Israëlite : tout le monde le connait. En Algérie, il fleurit dans toute sa grotesque impudeur ! Dans ces conditions, les maris n'auraient pas le droit d'être jaloux — que mes lecteurs effarouchés excusent cette morale vraiment trop libre : elle me sert de transition, — et cependant ils le sont terriblement.... Leurs épouses ne doivent pas sortir seules : elles doivent garder le logis et n'ont même pas le loisir de prendre le frais sur leur balcon ; seuls les parents et les amis très intimes peuvent faire une visite à une dame israëlite. Ces pauvres femme sont donc cloîtrées pour ainsi dire, car les maris s'occupant de leur commerce n'ont le temps ni de leur tenir compagnie, ni de les faire promener. Certains maris, soupçonneux à l'excès, ne craignent pas de refermer la porte à clé lorsqu'ils viennent de quitter la maîtresse de leur home, — cette barbarie inutile est légitime, selon la loi de la juive. Celle-ci ne considère la femme que comme un être inférieur et l'assimile volontiers à une esclave : c'est le rite oriental. Elle a donné tout pouvoir à l'homme, l'a mis bien au-dessus de sa compagne. Beaucoup abusent de cette latitude et font de leurs moitiés de véritables martyres.

Je ne voudrais tout de même pas trop charger ces gens : tant de méfaits que je leur attribue vont me faire accuser de partis-pris par la fraction pondérée de mes lecteurs. Qu'on se tranquillise : je ne parlerai ni de leurs tares physiques, ni de la pauvreté de leur tempérament qui les prend si propres à contracter les pires maladies — à leur tête, la tnberculose qui

rencontre chez eux un terrain très favorable à son évolution. L'aspect maladif des hommes, la corpulence anormale des femmes disent aux observateurs les moins expérimentés l'âcreté de leur sang — pour employer l'expression si frappante de la vieille lexicologie médicale.

Je ne dirai rien non plus de leurs usages religieux: leur messe nous laissera indifférents, le sabbat qu'ils observent si consciensement, le « Bar-Mitzva (1) » sont communs aux juifs d'Algérie et de France ; mais je ne puis m'empêcher de signaler une coutume odieuse sur laquelle la bénévole police française veut bien fermer les yeux.

Sous prétexte que le mardi-gras est un jour de réjouissance et de gaîté, la population juive des faubourgs imagine régulièrement tous les ans une mascarade révoltante où notre religion catholique est insolemment bafouée et ridiculisée.

Précédé d'une nouba (2) criarde, un cortège s'avance sur une voie fréquentée. Des négrillons, des escarpes de marque y ont pris place et, tout en gesticulant et dansant, psalmodient un *de profundis* parodié où les mots orduriers succédent aux interjections grossières. Arrivés sur une place publique, ils se mettent en rond, tandis qu'un voyou. vêtu d'une longue chemise noire, un livre en main se détache du groupe et se campe au milieu de ses congénères qui poussent des hurlements. L'un d'eux s'avance vers lui, muni d'nne longue perche au haut de laquelle est un masque coiffé d'un chapeau ecclésiastique. L'homme au livre commence un *Dominus vobiscum* auquel les braillards répondent toutes

(1) 1re Communion.

(2) Musique, fanfare.

sortes d''injures dont la finale ressemble à celle de *spiritu tuo*, puis ce sont des crachats, des coups de sifflets, des ordures qu'on lance sur le masque..... Quand ce manège a duré quelques instants, le cortège reprend sa marche et se dirige vers un autre quartier.....

Cela est autorisé.

Comme sont tolérés les nombreux vices de la race des Rotschild — d'aucuns diraient : « les habiletés de leur négoce. »

En cela leurs façons d'opérer ne diffèrent pas de celles qu'ils pratiquent en France. Seulement, en Algérie le terrain est plus favorable à leur exploitation. L'usure y fonctionne au grand jour.

Voici quelques-unes des « manières de faire » de la « première aristocratie du monde », ainsi que modestement s'intitulent nos bons Israëlites.

Un de ces louches individus, qui font le métier de « prêt d'argent », pénètre dans la case d'un arabe, déjà plusieurs fois harcelé par des créanciers récalcitrants :

« Bonjour, Sidi. Je t'apporte le bonheur : je t'apporte de l'argent, — beaucoup d'argent », dit-il en sortant de ses poches profondes quelques billets de 20 francs. « Tu vois ça, reprend-il, c'est pour toi, si tu me vends tes deux chevaux. Tes chevaux ne valent pas ce que je t'offre, mais ta race m'est sympathique; tu ne trouveras pas un sale Français qui te proposera ce que je propose : il te volera tes chevaux ; il ne te les achètera pas. Moi, vois-tu, je les paye bien : 100 francs chacun. Ils te mangent ça pendant trois mois : vois donc quelle aubaine ! Ça ne te tente pas » ?

— « Prends mes chevaux », dit l'Arabe.

Quinze jours après se passe la scène suivante au marché de Bel-Abbès où s'approvisionnent en montures la plupart des officiers français.

Notre usurier, tenant par la bride les chevaux de l'Arabe se présente à un acquéreur :

— « Bonjour, monsieur l'officier. Voici deux coursiers qui vont faire merveilleusement votre affaire. Savez-vous combien je les ai payés à un sale Arabe, hier ? — 600 francs, monsieur l'officier, 600 francs, — la main sur la conscience. Vous comprenez qu'il me faut bien mon petit bénéfice. Aussi je vous les laisse tous deux à 1.500 francs ensemble. Jamais vous n'aurez pareille occasion ».

L'officier les paye ce prix parce que ces chevaux le valent. Le juif encaisse.

Par Jéovah ! quelle bonne aubaine : 1.000 o[o de bénéfices ! — Voilà la moyenne des affaires que font les juifs en ce pays.

Voici, maintenant, la manière du prêteur à gages, autre forme d'usurier. Celui-ci s'adresse au gros propriétaire indigène.

Il lui tient, généralement, à peu près ce langage :

« Salam (1) ! maître... Ah ! que je te plains ! Tes récoltes ne rapportent plus depuis trois ans... Ton blé ne pousse pas, ta vigne souffre, tes bananiers sont morts ! Misère de misère !... Mais non : si tu le veux, tu ne seras plus malheureux : c'est moi qui vais te sortir de ta misère. Je te prête 10.000 francs. Oui : 10.000. Avec ça, tu payes tes créanciers, tu fais marcher ta propriété et dans deux ans tu récoltes des grains à combler tes greniers. Alors tu me rendras cet argent : pas avant : ton intérêt avant tout, n'est-

(1) Salut.

ce pas ? Pour cela, tu n'as qu'à signer ce bout de papier... ». Et l'usurier présente à l'Arabe reconnaissant une formule dans ce genre : « Je dois à M. Isaac la somme de 10.000 francs payable dans deux ans à dater de ce jour... ». L'Arabe signe en faisant de grandes protestations de dévoûment.

Deux ans après.

L'Arabe reçoit la visite du sieur Isaac qui, le sourire sur les lèvres, fait les salutations d'usage, puis... demande les 10.000 francs.

« Tu les as, n'est-ce pas, dit-il. Car tu as fait de superbes récoltes, n'est-il pas vrai ?... » Le malheureux propriétaire fait un signe de dénégation...

« Comment, non ? reprend férocement le visiteur... Tu as accepté : ça ne me regarde pas. Paye... Tiens, regarde ton papier... » Mais son interlocuteur ne fait pas mine de mettre la main à la poche. « Ah ! tu ne peux pas payer ? conclu l'autre. C'est bon... Adieu, mon ami... ».

Huit jours plus tard, l'Arabe est exproprié. Une procédure spéciale a stipulé que les 10.000 francs doivent être payés par le nouveau propriétaire. Bien entendu, personne ne veut de cette propriété. Elle est vendue à vil prix au juif prêteur qui se présente comme par hasard. Quelques jours après, il la fait vendre 80.000 francs.

L'Algérie est pleine de ces écumeurs.

Ils se présentent sous d'autres aspect. L'usurier est un juif déjà riche. Mais il y a une quantité de miséreux qui ne reculent devant aucun moyen pour s'enrichir.

L'un des types le plus parfait en ce genre est le camelot.

Je me permets de le présenter au lecteur dans la petite scène suivante :

Le décor est représenté par la terrasse d'un grand café. Le second personnage est un paisible consommateur.

Le Camelot. — Salut, mòssié. Je veux vous faire profiter d'une petite affaire. Je suis le plus désintéressé du monde à cette opération. Elle est, au contraire, toute dans votre intérêt. C'est une montre que je vous présente. Voyez la jolie montre... Elle est grosse, lourde et en bon état... Vous croyez que je vais vous en demander 50 francs ; pas du tout. môssié ; je ne veux pas faire de bénéfice ; je vous l'offre pour 35 francs seulement. Vous voyez que c'est donné. Prenez-la, monsieur : vous n'aurez jamais une occasion semblable...

Le consommateur fait un signe de tête négatif.

Le Camelot. — Vous trouvez qu'elle est chère ? Mais pas du tout... Eh ! bien, tout de même, je veux vous faire plaisir. Tenez, prenez-la pour 30... J'y perds, monsieur, j'y perds... (Nouveau signe de tête négatif du consommateur) : Oh ! monsieur, vous n'avez pas pitié de moi... un pauvre homme qui a beaucoup d'enfants... Mais comment voulez-vous que je gagne ma vie à présent ?... Allons, monsieur, 25 francs ? (Il la met dans la main du client). Prenez la... C'est pour vous que je fais ça... Rien que pour vous. Ainsi, le monsieur que vous voyez là-bas m'a acheté la même, hier, à 45 francs, la main sur la conscience, monsieur.

Le consommateur repousse, l'air calme, ces offres. Le camelot s'en va, les larmes aux yeux... Il revient, dix minutes après.

Le Camelot. — Tenez, môssié, je fais une préférence pour vous. Celui-là, là-bas, m'a offert 20 francs, eh bien ! pour vous ce sera 18 francs, monsieur, au-

tant dire que vous l'avez pour rien (Le client ne « marche » décidément pas). Alors, si vous ne voulez pas la montre, voici un porte-cigare tout neuf...

La scène continue jusqu'à ce qu'un agent fasse circuler le raseur.

Le juif, en somme, excelle dans les métiers qui ne coûtent que très peu d'efforts, ou même qui n'en coûtent pas du tout.

On en rencontre à chaque instant qui demandent l'aumône ; d'autres cirent les souliers, vendent des bibelots ou des étoffes sur la voie publique.

Ils ne répugnent pas aux plus viles actions quand ils sont sûrs de l'impunité. Les Apaches, les souteneurs, les escros sont recrutés exclusivement dans leur monde.

Malheur à l'habitant qui, retournant chez lui, seul, après minuit, passe dans des quartiers peu fréquentés. S'il n'est point armé ou si son aspect ne démontre pas, — même dans l'obscurité, — qn'il est de taille à se défendre, il peut être attaqué par quelque rôdeur. Celui-ci a médité son coup. A pas de loup il s'avance derrière le passant ; d'un coup adroit dans la nuque il l'étourdit, puis, lui boutant la tête dans le flanc, il l'envoie rouler sur la chaussée. Comme pendant cette algarade la montre de l'infortuné est sortie du gousset et le portefeuille est tombé, l'apache n'a qu'à se baisser pour s'en saisir ; puis, il file à toutes jambes, soit par peur de sa victime, soit par crainte de la police.

Qui dirait, à l'aspect doux des vieillards, qu'ils ont souvent pratiqué ces manières dans leur jeunesse ?...

On les voit, assis devant leur porte, fumant tranquillement, entourés d'une bande de mounas (1)

(1) Enfants.

bruyants... Leur apparence est trompeuse. Que l'un des enfants, sans penser à mal, fasse une niche au vieux qui les regarde si bénévolement, qu'une de ses billes frappe trop brusquement le bout de sa sandale, il entre aussitôt en fureur et le bâton levé, le rouge à la figure, se lève à demi pour châtier le gamin. Heureusement que celui-ci et ses compagnons n'ont pas attendu que la matraque s'abaisse et ils ont couru à toute jambe loin du juif rageur.

Que l'un de ses fils ait maille à partir avec un client ou un fournisseur, il lui laisse le soin de donner des horions en se contentant de l'exciter de la voix. Terrible avec les enfants, il est fuyard en présence de grandes personnes.

J'en ai vu un qui, s'étant saisi d'un enfant de sept ans, le rouait de coups et l'eût achevé sans l'intervention d'un garde.

Les mêmes mœurs se rencontrent dans toutes les classes de leur société. Riches ou pauvres, ils ont les mêmes habitudes. Mais la richesse leur donne quelques vices supplémentaires.

Dès qu'un juif a réalisé une fortune considérable, ce qui est fréquent et rapidement fait, il ne se prive plus de rien. Il est d'une morgue invraisemblable et sa suffisance est légendaire.

Vous le voyez, dehors, toisant les personnes qu'il rencontre, se détournant pour apprécier l'élégance des femmes avec le petit air classique du « Je peux avoir mieux ! » ou jetant un regard de pitié si la personne qu'il croise n'a pas réussi à égaler sa splendeur !

Tout doit plier devant lui.

Il ne peut admettre qu' « ayant de quoi »,ceux qui n'ont pas dans leur manche le « dieu d'Or » soient

leurs égaux au point de vue intellectuel. Un savant peu fortuné est, pour lui, un être très inférieur, tandis qu'il considère un richard abruti comme un parfait homme.

Quoique dédaignant les officiers qui, en général, sont sans fortune, il met une certaine coquetterie à imiter leurs manières. Il portera un monocle s'il a aperçu un verre rond encastré dans l'orbitre d'un lieutenant... Il porte de larges pantalons comme ceux des officiers d'infanterie ; au lieu de canne il se sert d'un stick ; il fait de l'équitation et prend des habitudes de commandement. Pour un peu, il passerait, le 14 Juillet, ses domestiques en revue...

D'ailleurs, le corps des officiers d'Oran est composé, en grande partie, d'Israëlites qui viennent de France. Leurs camarades des garnisons françaises, ne voyant généralement pas d'un très bon œil des militaires qui, par leurs manières, leurs vices et leurs habitudes religieuses, se distinguent profondément du reste du régiment, font en sorte que, dégoûtés de la malédiction qui semble peser sur eux, ils s'empressent de demander une permutation en Algérie, ce qu'ils obtiennent assez facilement.,. Ou bien une petite « fiche » favorable préviendra-t-elle leurs désirs et sera-t-elle la cause de leur envoi dans une garnison algérienne où ils trouveront de bons « copains »...

Après avoir parlé, — peut-être trop copieusement, — de la race juive, occupons-nous maintenant de celle, très répandue là-bas, des Espagnols, sur lesquels j'ai recueilli quelques impressions.

(*A suivre*). PAUL TERAUBE.

LES RAMONEURS

Je viens d'entendre un ramoneur :

C'était un tout petit bonhomme,
Mains dans les poches, l'air flâneur,
Avec un cri qui vous assomme.

Hirondelle du sombre hiver,
Figure noire et chiffonnée,
Toi qui fais sonner ton vieux fer,
Viens ramoner ma cheminée !

Je viens d'entendre un ramoneur :

C'était le Vent, une âpre bise
Qui pénétrait jusques au cœur
En une première surprise.

Toi qui chasses et fais mourir
Du microbe la gent damnée,
Cours en mon corps pour le guérir :
Viens ramoner ma cheminée !

Je viens d'entendre un ramoneur :

Le devoir à ma conscience
Traça quelque action d'honneur,
Une œuvre à mener en silence.

Toi dont le souffle généreux
Bannit de l'âme infortunée
Le mal qui nous rend malheureux;
Viens ramoner ma cheminée !

André Jalaguier.

LE MOUVEMENT
Scientifique et Littéraire
A NIMES

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

de Nimes.

Pendant les mois de juillet et août, le Musée s'est enrichi des objets suivants :

1° Un fragment de stèle faisant mention d'un gladiateur, recueillie par M. Bret, entrepreneur de camionnage, non loin de l'ancienne église Sainte-Perpétue :

..... CTOR.TER
...... M.ANNOR...
[*Vic*]tor.Ter
[*Trecu*]m Annor...

A Victor, ayant combattu trois fois contre les Tyraces (?), âgé de.....

Don de M. Bret (inscription inédite) ;

2° Un curieux disque en plomb, de forme bi-conique (fusaïole), paraissant porter, d'un côté, des caractères bizarres, analogues à ceux qu'on rencontre sur les monnaies celtibériennes.

Trouvé à Mialet (Gard), parmi des débris de fonds de cabanes celtiques, par M. Bernard, qui l'a donné au Musée ;

3° Objets divers de l'âge du bronze recueillis par M. Mazauric dans des fouilles du Causse Larzac (1904-1905) : épingle en bronze très finement décorée, hache à bords droits, bracelets ornés, pendeloques, silex. etc. ;

4° Une inscription funéraire trouvée place de l'Horloge parmi les décombres d'une maison en réparation et donnée par M. Valentini :

D.M.
MESSINAE MESSINI (1)
FILIAE
TASGIA.TITVLLA
POSVIT

Aux *Dieux Mânes. A Messina, fille de Messinus, Tasgia Titulla a élevé* (ce tombeau). (Inscription inédite) ;

5° Un étrier en fer trouvé dans les ruines du château de Belvézet (Gard). par un groupe d'excursionnistes.

Remis à M. Rafin, cafetier, qui l'a offert au Musée ;

6° Une base de colonne romaine trouvée sur la place de la cathédrale, à 0m75 de profondeur.

(1) N et I liés.

NOTES ET RECHERCHES

DEUX LETTRES DU CONVENTIONNEL MAIGNET

Étienne Christophe Maignet était originaire d'Ambert. Il représenta successivement le département du Puy-de-Dôme à la législative et à la Convention. Ami intime du fameux Couthon, il fut son émule en ardeur révolutionnaire. Envoyé en mission dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, il ordonna le sac du petit village de Bedoin, situé au pied du Mont-Ventoux pour le punir d'avoir abattu un arbre de la liberté et d'avoir refusé de fournir une liste de suspects : son arrêté d'une violence impulsive fut exécuté avec une dureté qui souleva le blâme de la Convention elle-même. Maignet institua en même temps le tribunal révolutionnaire d'Orange. On comprend aisément quels souvenirs exécrés a dû laisser son nom dans le département de Vaucluse : Il y avait du reste heurté violemment ceux qui avaient été les promoteurs de la réunion des états Venaissins à la France (1).

Au cours de mes recherches sur la mission de Maignet dans nos départements méridionaux, j'ai

(1) L'on peut citer notamment l'avocat Bruny, qui fut poursuivi par Maignet avec une apreté calomnieuse, dont la Convention le lava complètement en lui confiant les plus hautes fonctions administratives du département de Vaucluse après la Terreur.

relevé les deux lettres suivantes qui ont trait au recrutement des marins dans le quartier d'Arles. Elles ne touchent donc pas au rôle politique du terrible Conventionnel. Mais elles sont intéressantes pour l'étude de son caractère ; le ton entier et cassant dont elles sont écrites montre bien que l'homme ne connaissait pas d'obstacles.

Pour en comprendre la signification, il faut se souvenir que les préoccupations des administrateurs de l'époque touchant la marine étaient de deux sortes; d'une part organiser le plus tôt possible une flote pour courir sus aux Anglais et aux Espagnols, qui venaient d'être chassés de Toulon, mais bloquaient nos côtes; d'autre part organiser le ravitaillement de l'armée d'Italie au moyen d'une flottille de caboteurs. Maignet croyait qu'avec de l'ardeur et du patriotisme, et la guillotine aidant, on pouvait organiser une flotte. Il prit donc un arrêté prescrivant aux marins de moins de cinquante ans de se rendre au Port-la-Montagne (Toulon) ; ceux âgés de cinquante ans et au-dessus devaient armer les allèges et tartanes destinées au ravitaillement des troupes d'Italie. La municipalité d'Arles réclama aussitôt, faisant remarquer que le nombre des marins au-dessous de cinquante ans était absolument insuffisant pour suffire au cabotage. Le commissaire national d'Arles, le citoyens Guys intervint à son tour et proposa une solution mixte, attribuer au service des transports les marins au-dessus de quarante ans ayant servi sur les bâtiments de la République et ayant femme et enfants.

Maignet céda, mais en maugréant et sa mauvaise humeur influe sur la clarté de son style : il semble d'abord refuser pour accorder ensuite.

G. M.

Liberté Egalité

A Avignon, le 19 Germinal.
An second de la République française, une et indivisible.

Maignet, réprésentant du peuple français, envoyé dans les Départemens des Bouches du Rhône et de Vaucluse, pour organiser Le Gouvernement Révolutionnaire.

Aux citoyens administrateurs du District D'arles.

L'arrêté que j'ai pris sur les marins m'a été instamment demandé,citoyens administrateurs,pour mon collègue Sallicety,représentant du peuple près L'armée d'Italie.Le comité de Salut public avoit prescrit un terme infiniment court pour l'armement de la flotte,et tout devait se porter ver les messures qui pouvoient remplir les vues du comité. Aujourd'uit l'armée de terre et l'armée navale sont réunies et c'est à assurer l'un et l'autre service qu'il faut s'attacher. Le chef des classes vous dit que les marins au dessus de cinquante ans,qui par mon arrêté sont exempts de la réquisition ne peuvent pas suffire pour la conduite des fourrages à l'armée d'Italie, alors vous demandez que l'exemption soit fixée à quarante ans.

Vous devez sentir que si nous cedions facilement à cette demande nous risquerions d'arrêter la sortie de la flotte et de rendre impossible l'exécution des plans qui peuvent avoir été arrêtés ; mais aussi ce serait enchaîner l'ardeur de nos defendeur si le manque de fourrages les retenoit dans leurs cantonnements.

Le premier pas que vous avez à faire, citoyens administrateurs est de vous faire représenter la liste des marins andessus de cinquante ans, celles des batimens qui doivent transporter les fourrages pour vous assurer si le nombre des marins restants est suffisant, ou non pour ce transport. S'il vous est démontré qu'il ne l'est pas, je vous autorise, citoyens, à retenir auprès de vous en les mettant en requisition pour les services des fourrages, les marins au dessus de quarante ans ou le nombre d'entre'eux qui sera indispensablement nécessaire pour former les équipages Salut et fraternité : Maignet.

Liberté **Egalité**

Avignon, le 28 Germinal.
An 4me de la République française une et indivisible.

Maignet, Répresentant du Peuple français, envoyé dans les Départemens des Bouches du Rhône et de Vaucluse, pour organiser le Gouvernement Révolutionnaire, aux citoyens administrateurs du District d'Arles.

Encore une réclamation de la part des marins de votre commune ; vous me demandez une dérogation à mon arrêté qui — envoyoit tous ceux audessous de cinquante ans au Port de la Montagne. Je vous ai autorisé à retenir ceux de 40 à 50. qui seroient nécessaires aux transports des fourrages ; — aujourd'huy l'on demande à faire com-comprendre dans cette exception tous les marins que la réquisition générale sur tous les jeunes gens n'a pas frappés. Et voilà comment d'exception en exception, l'on voudroit annéantir l'effet d'une mesure que les circonstances ne font que rendre de plus en plus urgente. Pourquoi ne veut-on pas comprendre que les subsistances des Départemens méridionaux dépendent de la prompte sortie de notre flotte et qu'il lui est impossible de quitter la rade sans équipages. Je persiste, citoyens administrateurs dans les réflextions que je vous faisois dans ma lettre du 19 Germinal et vous charge de m'instruire de l'arrêté qui occasionne les différentes réclamations. Ce n'est pas quand nos braves volontaires sont aux prises avec les satellites des despotes Italiens que les marins appelés à seconder leurs travaux doivent songer à rester dans l'intérieur.

Salut et fraternité : signé, Maignet.

« LA VESTALE » A BÉZIERS

Les représentations de la *Vestale*, de Spontini, dans le théâtre des Arènes de Béziers, les 26 et 28 août, ont obtenu un succès mérité et considérable. M. Castelbon de Beauxshostes, qui sera décoré de la Légion d'honneur pour ses étrennes (pourquoi M. Dujardin-Baumetz, qui a fleuri tant de boutonnières en violet et en vert, ne l'a-t-il pas fait sur le champ), a fait, comme d'habitude, grandement les choses. Tout a été parfait, depuis les grandioses décors de MM. Jambon et Bailli, jusqu'au ballet, à l'orchestre, aux chœurs et par dessus tout à l'interprétation. Avec des artistes tels que Duc, Delmas, Cazeneuve, Mmes Paquet-Dassy, Bastien, du théâtre de la Monnaie, de Bruxelles, on pouvait être tranquille de ce côté.

Nous ne ferons pas ici la critique et l'analyse de l'œuvre de Spontini. Les journaux quotidiens et hebdomadaires en ont déjà entretenu leurs lecteurs. Mais la *Revue du Midi*, tenant à s'associer à la belle œuvre de décentralisation intellectuelle de M Castelbon de Beauxshostes, en faveur de sa *petite patrie*, ne saurait passer sous silence l'impression qu'elle a rapportée de cette représentation.

Le premier acte nous a paru un peu long, les dialogues et le ballet surtout, quoique ravissant.

Le second acte est un chef-d'œuvre, un véritable enchantement. Le premier air de Julia, si pathétique et le second plus énergique encore : « Impitoyables dieux ! » avec un accompagnement *ostinato* qui en concentre la flamme et en double l'effet, l'air de Licinius : « Les dieux prendront pitié du sort qui nous accable », le merveilleux duo, plein de flamme : « Sur cet autel sacré », le trio entre Licinius, Cinna et Julia, avec le chœur qui vient répéter l'écho de

leur âme, la touchante prière de Julia : « O des infortunés », et enfin la mélopée vigoureuse et impitoyable du grand prêtre : « De ces lieux, prêtresse adultère », font de ce second acte le clou de la représentation.

Le troisième acte a des beautés qui en font l'émule des deux autres, mais pourquoi le maître n'a-t-il pas terminé son œuvre sur un chœur formidable d'action de grâces aux dieux, en quelque sorte un *Te Deum* païen. Au lieu de cela, il a fallu contempler pendant quarante minutes, un gracieux mais un peu long ballet de M. Nussy-Verdié, l'éminent chef d'orchestre de la *Vestale*, qui a fait manquer à une partie du public bon nombre de trains et arriver les campagnards à la nuit dans leurs propriétés. Profitons-en pour féliciter les deux étoiles qui ont paru dans ce ballet, particulièrement Mlle Bossi, première danseuse étoile de la Scala, de Milan.

L'impression qui découle de ces représentations en plein air du théâtre de Béziers, c'est que si la tragédie lyrique est très goûtée par les dilletanti, en revanche la grande masse des spectateurs lui préfère les premiers spectacles donnés, il y a sept à huit ans, sous l'inspiration de M. Saint-Saëns, 'cest-à-dire la réunion, dans un même spectacle, de tous les genres que l'on représente dans les théâtres : la déclamation, le chant, la symphonie et la danse.

C'est sous cette formule que fut écrite et composée « *Déjanire* », qui fut le chef-d'œuvre du genre.

On se rappelle l'enthousiasme du public pour cette tragédie, mitigée de chant, de musique et de déclamation, on se souvient des accents pathétiques, des ardents transports de Mlle Laparcerie, de Mme Segond-Weber, de Dorival, de Duc, etc. Jamais la foule ne fut soulevée et transportée comme elle le fut à la première de « *Déjanire* ».

Voilà où il faut en revenir si l'on veut faire du théâtre de plein air de Béziers, une scène originale et unique au monde. Avec la somptueuse architecture des décors, avec une mise en scène irréprochable, une excellente acoustique, un ciel d'une pureté merveilleuse, le théâtre des Arènes de Béziers a conquis une place prépondérante dans le monde artistique et peut donner le maximum au point de vue des sensations d'art que l'on va y chercher.

A. P.

PETITES ÉTUDES D'UN IGNORANT

AUTOUR D'UN ÉCRIVAIN OUBLIÉ ; LE COMTE DE TRESSAN (1)

Après avoir enrichi un patrimoine de gloire militaire et s'être fait quelque renom dans les lettres, arriver aux portes de la vieillesse au milieu des gémissements et des plaintes, tel fut le sort de Louis Élisabeth de Lavergne, comte de Tressan. Cet écrivain, oublié aujourd'hui, ne fut pas sans mérite (2). Il appartenait à une famille fixée dans le Languedoc depuis la guerre des Albigeois qui lui avait fait perdre presque tous ses biens. L'un des membres de cette maison, le cardinal de Lavergne, fit, à la fin

(1) Quelques lettres du comte de Tressan, trouvées dans les archives du château de Castille, commune d'Argilliers, que nous a généreusement ouvertes Mme la comtesse de Seguins, sont l'occasion de cette étude.

(2) Les lecteurs qui voudraient connaître plus à fond l'œuvre et la vie du comte de Tressan peuvent se reporter à ses *Œuvres choisies* publiées à Paris, par Garnier, 1787-1791, 12 vol. in-8° ; en tête des deux derniers volumes contenant les *Œuvres posthumes*, se trouve une vie de Tressan par l'abbé V..., ainsi qu'un extrait de son Eloge par Haillet de Couronne lu à l'Académie de Rouen, et son Eloge, lu à l'Académie des sciences par Condorcet. En tête de l'édition la plus récente des *Œuvres* de Tressan : Paris, 1823, 10 in-8°, se trouve une notice écrite par Campenon. Enfin, son fils, l'abbé de Tressan, fit précéder l'*essai sur le fluide électrique*, d'une préface à consulter. On peut voir aussi une *lettre* écrite par le comte de Tressan, le 20 janvier 1783, placée à la suite de la *Vie de Lesage* qui ouvre l'édition du *Diable boiteux* publiée à Dijon par Causse, en 1797 ; ou encore la *Biographie universelle*, Michaud etc., et les *correspondances* de Grimm et de La Harpe qui contiennent des pièces de vers, datant de la vieillesse du Comte et non reproduites dans ses Œuvres.

du quinzième siècle, l'acquisition du marquisat de Montbasin et du comté de Tressan, qu'il partagea entre ses deux neveux. Dans la suite, plusieurs branches se formèrent en Poitou, en Auvergne, en Limousin et en Rouergue. Les de Tressan ont donné à l'église un cardinal, des archevêques de Sens et de Rouen, des évêques de Lodève, du Mans et de Nantes, à l'armée un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs, un membre à l'Académie Française, etc..

Louis Élisabeth naquit au Mans, le 5 octobre 1705, dans le palais de son grand-oncle, évêque de cette ville. Son éducation fut confiée aux jésuites de la Flèche et de Louis le Grand. Il quitta le collège à peine âgé de treize ans, pour partager les études et les amusements de Louis XV. Il dut cet honneur à la situation occupée par son oncle Louis de Lavergne de Tressan, « premier aumônier du Régent et de tout temps son confident (1). »

Évêque élu de Vannes, depuis 1716, sans en avoir obtenu les bulles, l'abbé de Tressan avait été transféré à Nantes, en septembre 1717, par le pape Clément XI (2). Ce n'était pas une raison pour quitter la cour, et Mgr de Lavergne ne prit la peine de résider à Nantes qu'autant que ses affaires et celles du roi le demandèrent. Il était, d'ailleurs, attaché à Philippe d'Orléans par tant de fonctions utiles ! Et, de plus, le siège qu'il occupait dans le conseil ecclésiastique, ne le retenait-il pas loin de son siège épiscopal ? « Ce conseil étoit composé du roi qui s'y

(1) *Mémoires de l'abbé Legendre.* — Paris. Charpentier, 1863, in-8°, p. 566.

(2) La cérémonie du sacre eut lieu beaucoup plus tard : le dimanche 10 juillet 1718, à Dinan, diocèse de Saint-Malo, pendant la tenue des Etats.

ennuyoit, dit l'abbé Legendre, du Régent, qui y présidoit, du cardinal de Bissy, du cardinal de Gesvres, qui s'y est trouvé quatre ou cinq fois et depuis n'y a plus été, de M. de Fleury, ancien évêque de Fréjus, et de M. de Tressan, évêque de Nantes. » L'emploi était très désirable : l'abbé de Lavergne l'avait désiré ; il pouvait devenir très profitable, disons tout de suite qu'il le fut.

Le cardinal de la Tremouille, archevêque de Cambrai, étant mort, Dubois, le fameux abbé Dubois, voulut lui succéder. Au Régent qui lui demanda : « qui voudra te sacrer ? — il répondit : j'ai mon sacre. — Et qui diable est celui-là? — Votre premier aumônier, Mgr l'évêque de Nantes (1). » La nomination était acquise. Restait le sacre. Dubois n'étant que tonsuré avait à recevoir les ordres mineurs aussi bien que les ordres sacrés ; il les reçut tous le même jour, d'après saint Simon, que les historiens semblent s'être fait une loi de suivre avec scrupule sur ce point. L'évêque de Nantes fit cette ordination dans une église paroissiale du diocèse de Rouen, à une même messe basse, célébrée *extra tempora*. Le *Journal de Dorsanne* dit que Dubois reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat le samedi 24 février 1720, des mains de M. de Tressan, évêque de Nantes, à Canteleu, près Triel. Diacre le lendemain, il ne fut ordonné prêtre que le dimanche suivant. Quoiqu'il en soit, Dubois revint prêtre à Paris (2) et de Tressan se vit archevêque *in petto*. L'évêque de Nantes avait

(1) *Le Régent et la Cour de France...*, extraits des Mémoires du duc de Saint-Simon. — Paris. Hachette, 1853, in-18, p. 193 à 200.

(2) Sacré évêque le 9 ou le 10 juin 1720, par le cardinal de Rohan, Dubois put voir à ses côtés, avec de Tressan, l'évêque de Clermont, le célèbre orateur Massillon. Notons, pour mémoire, que Dubois paraît aujourd'hui en meilleure posture qu'il ne le fut autrefois devant l'histoire.

gagné, comme éperons, les économats ; il était prêt à galoper vers le plus brillant avenir lorsqu'il s'assit sur le siège archiépiscopal de Rouen (1723). On voit par là, comment l'habile personnage, en se servant lui-même, pouvait servir son neveu.

I

Celui-ci, du reste, n'avait pas seulement de qui tenir, il avait aussi de quoi donner. Il joignait aux avantages extérieurs dont il était richement doté, le désir de les utiliser pour plaire, et il en avait le don. Un esprit piquant secondait à merveille la vivacité de son imagination, qui le portait avec un goût égal vers les sciences, les arts et les lettres. Il allait rencontrer dans la société du Palais Royal, à côté de Fontenelle et de Voltaire, Montesquieu, Massillon, Moncrif, Gentil-Bernard, le duc d'Ayen, maréchal de Noailles, etc., mais il tombait en même temps, au milieu d'une cour où tous les désordres comme toutes les faiblesses trouvaient une excuse dans l'insouciance d'une jeunesse disposée à toutes les corruptions, au sein d'un monde où danser un ballet prend les proportions d'un grand évènement et où l'on consigne avec conscience un fait comme celui-ci : « Aujourd'hui, pour la première fois, 21 décembre 1720, le roi dansa fort noblement et d'une grâce qui fit pleurer tout le monde de joie. » Que deviendra dans ce monde le comte de Tressan ? s'il dédaigne les amusements de son âge c'est parce qu'il est plongé dans ceux d'un autre âge, c'est aussi, parce que, après le plaisir de la conversation, il peut se livrer à son penchant pour la poésie et les romans. Toutefois, ce n'est point répondre aux vues que

l'on a sur lui, et quelles que soient ses dispositions pour la littérature, il doit s'adonner aux sciences qui conviennent à l'homme de guerre. La souplesse de son esprit lui permet de faire de rapides progrès dans ses nouvelles études, et, en 1723, il sort du régiment du roi pour entrer dans celui du régent, avec le brevet de mestre de camp.

Pacifique guerrier, le comte de Tressan ne brillait pas moins par son enjouement spirituel que par ses grâces naturelles, et, on le voyait, dans le monde, toujours retenu par la personne la plus aimable de la société, toujours prêt à faire éclater mille agréments dont chacun voulait jouir. C'était un succès, mais son oncle n'avait rêvé pour lui ni de ces petites ni de ces bonnes fortunes. Et, certes, de Tressan les courait toutes, il les chantait même assez souvent, et dans sa vieillesse il les rima, quand il fut à l'âge où le diable se confesse :

D'être un vaurien dans ma jeunesse
J'essayai toutes les façons.
. . . .
. . . .
Au milieu d'un bruyant délire
Il est si doux de faire rire,
Qu'on crut entendre quelquefois
Claquer le fouet de la satyre :
On le prit pour mon son de voix.

L'archevêque de Rouen connaissait trop les dissipations compromettantes qui formaient la vie de cour pour ne pas penser à arracher le jeune homme aux entraînements d'une société où l'on ne parlait de morale que pour l'outrager : il le fit voyager. Oncle et neveu choisirent d'un commun accord

l'Italie, pays des arts bien propre à captiver une âme d'artiste. Le comte de Tressan partit donc avec M. de Bissy, ambassadeur de Parme. Muni de lettres de recommandation pour toutes les cours de la péninsule, il reçut partout l'accueil le plus gracieux et toutes les portes lui furent ouvertes. « Il découvrit, dit-on, à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, une collection unique de nos romans de chevalerie écrits en langue romane ou provençale ; et la lecture qu'il en fit acheva de lui donner pour ce genre d'ouvrage un goût qu'il conserva le reste de sa vie. » Bientôt la mort de sa mère, qui précéda de quelques mois seulement celle de son oncle l'archevêque de Rouen (1), le mit dans la nécessité de revenir à Paris. Sous le coup de cette double perte, il rentra dans la capitale accablé de chagrin et de maladie. Il n'était pas encore remis de cette dure épreuve et achevait lentement sa convalescence, lorsque la succession de l'électeur, roi de Pologne, Auguste II, mort le 1er février 1733, vint jeter la discorde parmi les nations européennes et provoquer la guerre. Stanislas Leczinski étant sorti de sa retraite pour faire valoir ses droits à la couronne de Pologne (2), fut réélu par la diète nationale. Mais l'empereur Char-

(1) Après 10 ans d'épiscopat à Rouen, l'archevêque de Lavergne de Tressan mourut au château de Gaillon, maison de plaisance de l'archevêché, le 16 avril 1733.

(2) Placé par les Suédois sur le trône de Pologne, en 1705, Stanislas Leczinski, n'avait eu qu'un règne éphémère La défaite de Charles XII à Pultava, ayant laissé le champ libre à Auguste, électeur de Saxe, celui-ci avait repris le dessus et Stanislas, chassé de Pologne, avait cherché un asile sur les confins de l'Alsace. Il s'était établi et vivait à Wissembourg dans une retraite complète, avec sa mère, sa femme, sa fille et quelques gentilhommes fidèles à son malheur. Il y habitait une vieille commanderie délabrée. C'est là que Louis XV devait prendre pour épouse la pieuse et vertueuse Marie Leczinska (1725). Peu de temps après le mariage de sa fille, Stanislas quitta l'Alsace pour habiter Chambord, puis Meudon.

les VI, appuyé par les Russes, soutint contre lui l'électeur de Saxe, Auguste, fils du monarque défunt. Stanislas, ne pouvant résister à tant d'ennemis conjurés, fut réduit à s'enfuir de Dantzick, son dernier refuge, déguisé en matelot ; il était définitivement culbuté du trône.

Louis XV devait à son honneur de tirer les armes en faveur de son beau-père ; il s'en prit à l'empereur.

Dès que le conflit éclata, le comte de Tressan partit avec le duc de Noailles qui en fit son aide de camp. Il prit part, en cette qualité, au siège de Kehl. L'année suivante il se distingua par sa bravoure à l'attaque des lignes d'Eslingen et il participa au siège de Philipsbourg où il vit le maréchal de Berwick tomber en visitant les batteries, comme Turenne, frappé à mort par un boulet (1). Lui-même fut blessé dans la tranchée. Des négociations pour la paix s'engagèrent en 1735 ; elles devaient durer jusqu'en 1738 (2). Alors, le comte de Tressan fut nommé enseigne puis lieutenant et, en 1740, brigadier de la compagnie écossaise de la garde du corps.

(1) C'est à ce propos que le vieux maréchal de Villars dit en apprenant cette mort : « Cet homme-là a toujours été heureux. »

(2) Ces négociations aboutirent au traité de Vienne, 18 novembre 1738, par lequel Charles VI fut réduit à souscrire aux conditions imposées par la Cour de Versailles, mais par lequel aussi l'abdication du roi Stanislas fut stipulée en échange de la restitution des biens qui lui avaient été confisqués. De plus, ce dernier conservait les titres et honneurs de roi de Pologne. Il fut convenu, en outre, que François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, fille aînée de Charles VI, aurait la Toscane dont le dernier grand duc, Gaston de Médicis venait de mourir (1737), mais en retour, il abandonnait son duché à Stanislas qui serait mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar, avec réversibilité, à sa mort, sur la tête de sa fille, reine de France. Les Lorrains ne voyaient pas sans inquiétude un étranger remplacer le prince Léopold, mort en 1729, dont la famille leur était chère ; mais le nouveau duc-roi sut les rassurer par ses grandes qualités et parvint à se faire aimer par ses bienfaits, par sa libéralité, par la sagesse et par la douceur de son gouvernement.

Loin de nuire à ses succès mondains, sa blessure lui donna une auréole nouvelle et lui valut d'autres occasions de plaire et d'autres triomphes au milieu des plaisirs élégants. Aussi, Voltaire qui, en 1734, avait adressé au comte de Tressan, une épitre où il chantait ses divers succès, reprit sa lyre pour faire entendre la même chanson. Hélas ! avait-il dit, jadis :

Hélas ! que je me sens confondre
Par tes vers et par tes talents !
Pourrai-je encore à quarante ans
Les mériter et leur répondre ?
Le temps, la triste adversité
Détend les cordes de ma lyre.
Les jeux, les Amours m'ont quitté ;
C'est à toi qu'ils viennent sourire,
C'est toi qu'ils veulent inspirer,
. . . .
. . . .
Adieu ; quand mon bonheur s'envole,
Quand je n'ai plus que des désirs,
Ta félicité me console
De la perte de mes plaisirs (1)

Et, en 1736, le 21 octobre, de Cirey, Voltaire écrivait encore au comte de Tressan (2) :

« Tandis qu'aux fanges du Parnasse,
« D'une main criminelle et basse,
« Rufus va cherchant des poisons,
« Ta main délicate et légère

(1) *OEuvres complètes de Voltaire.* — Paris. Renouard, 1819, t. XI, épitre XXXIX, p. 90.

(2) *OEuvres complètes de Voltaire,* t. XLVII, p. 41-43.

« Cueille aux campagnes de Cythère
« Des fleurs dignes de tes chansons.

. . . .

. . . .

« Sans doute les premiers poètes
« Inspirés ainsi que vous l'êtes,
« Étaient des dieux ou des amants :
« Tout a changé, tout dégénère
« Et dans l'art d'écrire et de plaire ;
« Mais vous êtes des premiers temps.

« Ah ! Monsieur, votre charmante Epitre, vos vers qui, « comme vous, respirent les grâces, méritaient une autre « réponse. Mais s'il fallait vous envoyer des vers dignes de « vous, je ne vous répondrais jamais ; vous me donnez en « tout des exemples que je suis bien loin de suivre. Je fais « mes efforts, mais malheur à qui fait ses efforts !

« Votre souvenir, votre amitié pour moi, enchantent mon « cœur autant que vos vers éveilleraient mon imagination. « J'ose compter sur votre amitié. Il n'y a point de bonheur « qui n'augmente par votre commerce. Pourquoi faut-il que « je sois privé de ce commerce délicieux ? Ah ! si votre muse « daignait avoir pour moi autant de bienveillance que de « coquetterie, si vous daigniez m'écrire quelquefois, me par- « ler de vos plaisirs, de vos succès dans le monde, de tout ce « qui vous intéresse, que je défierais les Rousseau et les « Desfontaines de troubler ma félicité.

« Je vous envoie le *Mondain*. C'était à vous de le faire. J'y « décris une petite vie assez jolie ; mais que celle qu'on mène « avec vous est au-dessus !

« Comptez, Monsieur, sur le tendre et respectueux atta- « chement de Voltaire. »

Les exagérations de la flatterie la plus outrée ne gênaient pas plus Voltaire que les audaces du mensonge utile. La lettre que nous venons de citer est

immédiatement suivie dans la correspondance de l'auteur du *Mondain*, de la fameuse invitation adressée à ses amis, à la même date, en la personne de Thiriot : « mentez, mes amis, mentez. » Il s'agissait de mentir pour éviter l'orage que soulevait le *Mondain*. De Tressan, paraît-il, était homme à profiter de la leçon, puisque Voltaire disait dans cette lettre à Thiriot : « Je suis sûr de Pollion. » Or, Pollion c'est le comte de Tressan.

Recevoir les confidences de Voltaire eût pu être aussi important que flatteur, si l'on n'eût su qu'il se confiait comme il mentait : ceci comme cela pouvait faire du bien. Le 9 décembre 1736, les confidences redoublaient.

« Il est certain, écrivait Voltaire à Tressan (1), que c'est « M. le président Dupuy qui a distribué des copies du *Mondain* (2), dans le monde, et qui pis est, des copies très défigurées. La pièce toute innocente qu'elle est, n'était pas « faite assurément pour être publique. Vous savez, d'ailleurs, « que je n'ai jamais fait imprimer aucun de ces petits ouvrages de société qui sont, comme les parades du prince « Charles, et du duc de Nevers, supportab'es à huis clos. Il « y a dix ans que je refuse constamment de laisser prendre « copie d'nne seule page du poème de la *Pucelle*, poème « cependant plus mesusé que l'*Arioste*, quoique peut-être aussi « gai. Enfin, malgré le soin que j'ai toujours pris de renfermer mes enfants dans la maison, ils se sont mis quelquefois « à courir les rues. Le *Mondain* a été plus libertin qu'un « autre. Le président Dupuy dit qu'il le tenait de l'évêque

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XLVII, p. 69-72.

(2) C'était bien Voltaire qui avait fait circuler et publié *le Mondain*. Mais l'affaire avait mal tourné pour lui. Déférée au cardinal de Floury, cette *bagatelle*, qui par son irréligion et son immoralité avait soulevé de vives réprobations, attira, de la part de Chauvelin, garde des sceaux, les mesures les plus sévères contre l'auteur, qui partit précipitamment de Paris.

« de Luçon, lequel prélat, par parenthèse, n'était pas encore « assez mondain, puisqu'il a eu le malheur d'amasser douze « mille inutiles louis dont il eût pu, de son vivant, acheter « douze mille plaisirs.

« Venons au fait. Il est tout naturel et tout simple que « vous ayez communiqué ce *Mondain* de Voltaire à cet autre « mondain d'évêque. Je suis fâché seulement qu'on ait mis « dans la copie :

« . . . . . . Les parfums les plus doux
« Rendent sa peau douce, fraîche et polie

« Il fallait mettre :

« Rendent sa peau plus fraîche et plus polie.

« Voilà sans doute le plus grand grief. Rien ne peut arri- « ver de pis à un poète qu'un vers estropié.

« Le second grief est qu'on ait pu avoir la mauvaise foi, « et j'ose dire la lâche cruauté de chercher à m'inquiéter pour « quelque chose d'aussi simple, pour un badinage plein de « naïveté et d'innocence. Cet acharnement à troubler le repos « de ma vie sur des prétextes aussi misérables ne peut venir « que d'un dessein formé de m'accabler et de me chasser de « ma patrie. J'avais déjà quitté Paris pour être à l'abri de la « fureur de mes ennemis. L'amitié la plus respectable a « conduit dans la retraite des personnes qui connaissent le « fond de mon cœur et qui ont renoncé au monde pour vivre « en paix avec un honnête homme dont les mœurs leur ont « paru dignes peut-être de tout autre prix que d'une persé- « cution. S'il faut que je m'arrache encore à cette solitude, « et que j'aille dans les pays étrangers, il m'en coûtera sans « doute, mais il faudra bien s'y résoudre, et les mêmes per- « sonnes qui daignent s'attacher à moi aiment beaucoup mieux « me voir libre ailleurs, que menacé ici.

« Monsieur le prince royal de Prusse m'a écrit depuis « longtemps en des termes qui me font rougir, pour m'enga- « ger à venir à sa cour. On m'a offert une place auprès de « l'héritier d'une vaste monarchie, avec dix mille livres

« d'appointements ; on m'a offert des choses très flatteuses en « Angleterre. Vous devinez aisément que je n'ai été tenté de « de rien, et que si je suis obligé de quitter la France, ce ne « sera pas pour aller au service des princes (1).

« Je voudrais seulement savoir une fois pour toutes, « quelle est l'intention du ministère, et si, parmi mes ennemis, « il n'y en a point d'assez cruel pour avoir juré de me persé- « cuter sans relâche. Ces ennemis, au reste, je ne les connais « pas ; je n'ai jamais offensé personne ; ils m'accablent gra- « tuitement.

« Ploravère suis non respondere favorem
« Speratum meritis. (Hor. L. IV, ép. I).

« Je demande uniquement d'être au fait, de bien savoir ce « qu'on veut, de n'être pas toujours dans la crainte, de pou- « voir enfin prendre un parti. Vous êtes à portée, et par vous « même et par vos amis, de savoir précisément les intentions. « M. le Bailli de Froulai, M de Bissi, peuvent s'unir avec « vous. Je vous devrai tout, si je vous dois au moins la « connaissance de ce qu'on veut. Voilà la grâce que vous « demande celui qui vous a aimé dès votre enfance, qui a vu

(1) Ce n'était pas la première fois que Voltaire s'était mis dans la nécessité de fuir. Tout jeune, il avait dû voyager ; ainsi à 22 ans, il avait été chassé de chez son père, renvoyé de la Hollande, mis à la Bastille, exilé de Paris, maltraité par des valets pour avoir insulté leur maître, remis une seconde fois à la Bastille, exilé de France ; après un séjour de plusieurs années en Angleterre où il s'était fait bâtonner comme à Paris, il était revenu en France, sous des noms d'emprunt Toléré quelque temps à Paris il avait dû le quitter encore, passer à Cirey, sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine, voyager en Belgique et en Hollande, en attendant d'être assuré que son retour à Cirey ne l'exposerait pas aux coups du garde des sceaux. Et maintenant, après trois mois passés à Paris, il avait repris encore la route de Cirey, où il vivait chez la marquise du Châtelet, de la vie la plus intime ; il en était même reparti le 4 décembre 1736, se dirigeant vers la Hollande, sous le nom de comte de Révol, où il allait rejoindre le jeune Frédéric, auprès duquel il resta peu de temps. Rassuré sur les intentions du Ministère, il revint à Cirey, y séjourna incognito, fit courir le bruit qu'il était en Angleterre, data ses lettres de Cambridge, etc., etc.. « Je suis en Angleterre, disait-il, pour tout le monde. »

« un des premiers tout ce que vous deviez valoir un jour, et
« qui vous aime avec d'autant plus de tendresse que vous
« avez passé toutes ses espérances.

« Soyez aussi heureux que vous méritez de l'être, et à la
« cour, et en amour. Vous êtes né pour plaire même à vos
« rivaux. Je serai consolé de tout ce qu'on me fait souffrir, si
« j'apprends au moins que la fortune continue à vos rendre
« justice. Comptez qu'il n'y a pas deux personnes que votre
« bonheur intéresse plus que moi.

« Permettez-moi de présenter mes respects à Mademoiselle
« de Tressan et à Madame de Genlis.

« Vous m'écriviez :

« Formosam resonare doces Amarillida sylvas ; (Virg. Egl. I)

« Faudra-t-il que je réponde :

« Nos patriam fugimus ?... (ibid).

« Adieu, Pollion ; adieu, Tibulle. On me traite comme
« Bavius. »

De Tressan prenait un intérêt secondaire aux querelles de l'exilé de Cirey ; celui-ci devait bien s'en douter, mais le Comte rêvait déjà de l'Académie et, de plus, il se sentait des obligations envers Mme du Châtelet, l'une des femmes dont il se plaisait à cultiver l'amitié, comme il avait aimé à fréquenter la duchesse de Boufflers, Mme de Lenoncourt, Mme de la Vallière, la duchesse du Maine, etc.. On jouait de la galanterie avec les femmes. Or, la galanterie, qui n'excluait pas la satyre, ne cessa jamais d'être le goût suprême de Tressan. Il adressa un jour ces vers à une jeune femme qu'il avait connue enfant, et qui venait de l'embrasser :

Je vous aimai dès votre enfance ;
Mais il est tems de fuir vos coups.
J'ai bien senti mon imprudence,
En goûtant un plaisir si doux.
Mon cœur d'un seul baiser frissonne,
Et c'est trop tard qu'il s'aperçoit
Que c'est l'amitié qui le donne
Quand c'est l'amour qui le reçoit.

II

Les loisirs de la paix ne furent pas très longs. La mort de Charles VI, arrivée le 20 octobre 1740, permit, par la vacance du trône impérial, à une nuée de prétendants, de s'abattre snr l'héritage de la Maison d'Autriche. Les droits de Marie-Thérèse étaient incontestables, mais il était aussi certain qu'elle manquait de trésor et d'armée pour les défendre. En France, la haine séculaire contre l'Autriche se réveillait d'autant plus vivement que l'occasion semblait plus propice pour écraser définitivement la vieille ennemie. L'esprit d'aventure des jeunes, soutenu par les conceptions brillantes de plus d'un soldat de carrière, avait, sans doute, aidé à vaincre les pacifiques penchants du cardinal Fleury, et les velléités prudentes du roi qui disait avec son bon sens naturel : « Mon avis est que nous devons rester sur le mont Pagnote ; » mais les événements allaient favoriser le parti de la guerre (1741).

Le comte de Tressan, qui, au courage de ses ancêtres, joignait l'audace de son âge, montra pendant cette guerre qu'il se croyait permis de briguer le péril avant tous. Il ne suivit pas le maréchal de Noailles qui eut le regret de signaler au roi l'abaisse-

ment des vertus et des talents militaires dans la noblesse, et comme une diminution de l'âme héroïque de la France, mais il passa dans l'armée de Flandre destinée à surveiller l'Angleterre et la Hollande. C'est avec le grade de maréchal de camp qu'il participa en 1744, aux sièges de Menin, d'Ypres et de Furnes, sous les ordres de Louis XV lui-même. Il assista encore au siège de Tournay, sous le commandement du roi, et à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745) pendant laquelle il remplit les fonctions d'aide-de-camp de Louis XV. Il demanda et obtint de se mettre à la tête de sa brigade pour attaquer la fameuse colonne anglaise. Le péril l'attirait, il s'y engagea, poussant des pointes dans les rangs ennemis, avec une telle vigueur qu'il ne fallut pas moins de deux blessures, l'une au bras, l'autre à la cuisse pour suspendre les ravages de sa vaillante épée. Après la victoire. il reparut devant le roi. « Vous m'avez bien servi, lui dit ce prince, que ferai-je pour vous ? — Sire, répondit-il, je supplie Votre Majesté de m'acçorder de servir toute ma vie, en ligne, suivant mon grade. — Je vous reconnais bien là, reprit Louis XV, je vous le promets. »

Le canon du Fontenoy se taisait à peine que Voltaire, unissant sa voix au cri d'enthousiasme qui secouait la France à la nouvelle de cette victoire, accorda sa lyre. Mais, le croirait-on ? Il s'empressa de féliciter d'abord, non pas Maurice de Saxe, ni le roi victorieux, mais la marquise d'Étioles. Se berçait-il de l'espoir que quelques petits vers caressants pourraient être utiles à l'auteur ? C'est probable. Il chanta :

Quand César, ce héros charmant,
Dont tout Rome fut idolâtre,
Gagnait quelque combat brillant,
On en faisait son compliment
A la divine Cléopâtre.

Quand Louis, ce héros charmant,
Dont tout Paris fait son idole,
Gagne quelque combat brillant,
On doit en faire compliment
A la divine Étiole.

Voltaire s'était fait une nécessité d'encenser n'importe qui, n'importe quoi. Il n'exceptait que les autels ; quant à l'alcôve d'une Pompadour, à la bonne heure.

Avouons - le, ces vers, qu'il serait irrespectueux d'appeler vers de mirliton, furent suivis d'un *Poème de Fontenoy*. Conçue trop rapidement, cette rapsodie eut, en huit jours, cinq éditions revues, corrigées, allongées, annotées. Ce fut un beau sujet de critiques en prose et en vers. L'une de ces dernières commence ainsi :

Lorsqu'on veut en dépit des lois
Griffonner des vers à la hâte,
Qu'en arrive-t-il ? on les gâte,
Autant qu'on les change de fois.
....

Voltaire pouvait être piqué, mais il n'en continuait pas moins la série de ses éditions lorsqu'il écrivit, de Paris, le 15 juin 1745, au comte de Tressan (1) :

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XLVIII, p. 115-116.

« Je n'ose vous supplier de m'envoyer quelques belles « anecdotes héroïques, cependant il serait bien beau à vous « de contribuer à faire durer mon petit monument, vous qui « en élevez de si beaux. On va faire une septième édition à « Paris, et peut-être la fera-t-on au Louvre ; elle est dédiée « au roi, et la bonté qu'il a d'accepter cet hommage met le « sceau à l'authenticité de la pièce. Je voudrais en faire un « ouvrage qui passât à la postérité, et dans lequel ceux qui « seront nommés, puissent, dès à présent, trouver quelque « avant-goût d'immortalité. Je voudrais des notes plus ins- « tructives pour les vivants et pour les morts.

« Ne pourrais-je pas citer quelques services de M. de « Luttaux dans mon *De Profundis ?* N'y a-t-il rien à dire sur « le poste d'Antoin ? Ne s'est-il pas fait de belles et incon- « nues prouesses qui sont perdues, *carent quia vate sacro ?* « Que Bellone, s'il vous plaît, instruise un peu les Muses. Je « vous en serais tendrement obligé.

« Adieu, Pollion et Tibulle ; je baise votre myrte et vos « lauriers.

« *Et quorum pars magna fuisti :* vous avez vaincu, et vous « chantez la victoire. M. de Pollion, vous ne laissez rien à « faire à ceux qui ne sont pas vos trompettes. Madame du « Châtelet est enchantée de vos vers aimables et de votre « souvenir. Je fais plus que d'être enchanté ; vous m'avez « donné de l'enthousiasme. J'ai entièrement refondu mon « petit poème. Je fais ce que je peux pour qu'il soit moins « indigne du héros. On l'imprime à Lille avec un discours « préliminaire, j'ai donné ordre qu'on eût l'honneur de vous « en envoyer des premiers ; car c'est à vous que je veux « plaire. Seriez-vous assez bon pour dire à M. le maréchal « de Noailles qu'il m'a écrit une lettre charmante dont je sens « tout le prix, et pour faire ma cour à M. le duc d'Ayen qui « doit m'aimer ; car il m'a fait du bien auprès du roi, et on « s'attache à ses bienfaits ?

« Adieu, aimable Horace ; aimez et protégez Varius, et « sifflez les Vadius. »

Les blessures du comte de Tressan, ses petits vers et ses bonnes fortunes l'avaient mis à la mode, si bien que le jour où la paix vint calmer sa soif des batailles et condamner au repos son ardeur guerrière, il ne put suffire aux caprices des compagnies mondaines. Mais l'heure où les hostilités devaient cesser n'avait pas encore sonné. Le comte allait seulement changer de destination.

Pendant la guerre de la succession d'Autriche, Charles - Édouard, passé en Angleterre avec le secours d'une flotte que la France lui avait procurée, entreprenait de reconquérir, sur Georges II, le trône de ses aïeux. On résolut de le secourir et Tressan fut désigné pour être l'un des officiers généraux destinés à commander l'armée que la France envoyait en Angleterre. Sur ces entrefaites, Voltaire écrivait au comte :

« Je vous ai toujours cru ou parti ou partant, mon cher « Pollion. Je vous ai cru portant la terreur dans le pays des « Marlborough et des Newton. Mais vous êtes comme les « Grecs en Au ide.....

« Je n'ai point écrit à M. le duc de Richelieu ; je l'ai cru « occupé. Je prépare pour lui ma trompette et ma lyre. « Partez, soyez l'Achylle et l'Homère, et conservez vos « bontés pour votre ancien, très tendre et très dévoué « serviteur. »

Voltaire croyait Richelieu très occupé, de la même façon qu'il s'imaginait Tressan absorbé : « Comme les Grecs en Aulide », auprès des femmes. Nous ne dirons pas qu'il se trompait.

L'expédition n'ayant pas eu lieu, Tressan resta chargé du commandement de l'armée de la Man-

che (1). Le temps approchait où le marin anglais pourrait saluer l'Océan du nom de Britannique. En attendant, le comte philosophait. Il faisait, pour se distraire, l'apologie de Montaigne, et scrutait, tout doucement, la morale d'Épictète. Ce travail lui valut la lettre suivante de Voltaire :

« Paris, ce 21 d'Auguste (2).

« Je dois passer, Monsieur, dans votre esprit, pour un « ingrat et un paresseux. Je ne suis pourtant ni l'un, ni l'au- « tre ; je ne suis qu'un malade dont l'esprit est prompt et la « chair très infirme. J'ai été pendant un mois entier accablé « d'une maladie violente, et d'une tragédie qu'on me fesait « faire pour les relevailles de Madame la Dauphine. C'était à « moi naturellement de mourir, et c'est Madame la Dauphine « qui est morte, le jour où j'avais achevé ma pièce. Voilà « comme on se trompe dans tous ses calculs !

« Vous ne vous êtes assurément pas trompé sur Montaigne. « Je vous remercie bien, Monsieur, d'avoir pris sa défense. « Vous écrivez plus purement que lui et vous pensez de « même. Il semble que votre portrait, par lequel vous com- « mencez, soit le sien. C'est votre frère que vous défendez, « c'est vous-même. Quelle injustice criante de dire que « Montaigne n'a fait que commenter les anciens !..... Je ne « pardonne à ceux qui s'élèvent contre cet homme charmant, » que parce qu'ils nous ont valu l'apologie que vous avez « bien voulu en faire.

« Je suis bien édifié de savoir qne celui qui veille sur nos « côtes est entre Montaigne et Épictète. Il y a peu de nos « officiers qui soient en pareille compagnie. Je m'imagine « que vous avez aussi celle de votre ange gardien, que vous « m'avez fait voir à Versailles. Cette Michelle et ce Michel « Montaigne sont de bonnes ressources contre l'ennui. Je « vous souhaite, Monsieur, autant de plaisir que vous m'en « avez fait.

(1) Il fut créé lieutenant général le 10 mai 1748.

(2) *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XLVIII, p. 167-169.

« Je ne sais si la personne à qui vous avez envoyé votre « dissertation également instructive et polie, osera imprimer « sa condamnation. Pour moi, je conserverai chèrement « l'exemplaire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. « Pardonnez-moi encore une fois, je vous en supplie, d'avoir « tant tardé à vous en faire mes tendres remerciments. Je « voudrais, en vérité, passer une partie de ma vie à vous « voir et à vous écrire ; mais qui fait en ce monde ce qn'il « voudrait ? »

Une parole flatteuse de Mme du Châtelet terminait cette lettre. Or, le comte de Tressan était sensible à ces délicatesses féminines, pour lesquelles il gardait, même au milieu des études les plus variées, un penchant décidé. S'il allait vers les lettres et les sciences, au gré de ses aptitudes naturelles, il n'allait pas moins, au gré de ses inclinations de cœur, vers les compagnies faciles et joyeuses, où les petits vers et les amours légères faisaient également fortune. C'est dans ces compagnies que se rencontraient une duchesse de Luxembourg et une duchesse de la Vallière, et que la première envoyait une navette d'or à la seconde avec ce quatrain :

L'emblême frappe ici vos yeux ;
Si les Grâces, l'Amour et l'Amitié parfaite
Peuvent jamais former des nœuds,
Vous devez tenir la Navette (1).

La navette, de Tressan la tenait aussi, mais il usait en même temps des instruments de physique. Ne lui doit-on pas un *Traité sur l'Électricité ?* Cet ouvrage, connu dès 1749, quoique publié beaucoup plus tard,

(1) Telle est l'attribution de La Harpe. D'autres écrivains attribuent ces vers à la duchesse de Villeroy, pour la comtesse de Brionne, dont la beauté était célèbre.

valut à l'auteur d'être admis à l'Académie des Sciences et à la Société royale de Londres. Tressan fut ainsi l'un des premiers à s'efforcer d'expliquer les phénomènes principaux de ce mystérieux agent de la nature.

Il est à remarquer que s'il étudia la science dans ses diverses branches, le comte ne le fit pas avec l'esprit d'irréligion qui animait la plupart de ses amis. Malgré ses relations avec Voltaire et les encyclopédistes, malgré ses liaisons avec les auteurs légers et licencieux de son temps, il ne se laissa aller ni aux entraînements de la fureur irreligieuse, ni aux hypocrisies d'un faux respect. Il lui arriva même de défendre contre les attaques des uns ou des autres les principes qu'ils s'efforçaient de détruire par le ridicule et le sarcasme.

A l'un de ses parents qui lui avait adressé une lettre en vers dans laquelle il faisait l'apologie de l'*Homme machine* de la Métrie (1748), Tressan répliqua par une épître où il affirma les principes dont il ne s'était jamais écarté et « auxquels la vraie philosophie ramènera toujours. »

....
Mais, cher Damon, loin de vous écouter,
Quand follement vous cherchez à détruire
Des nœuds sacrés ; quand je vous vois lutter
Contre le jour qui peut seul vous conduire,
Les plus beaux vers ne peuvent me séduire,
Et dans les miens je dois les réfuter.
....
....
Depuis les temps de l'enface du monde,
Même parmi les êtres végétans,
Observe-t-on sur la terre, sous l'onde,

Ou dans les airs, de nouveaux habitans
Nés du concours des atômes flottans ?
Non, cher Damon, une force féconde
Entretient tout, sans que rien se confonde :
De son pouvoir la source est dans les cieux.

III

En 1750, Tressan fut nommé gouverneur du Toulois et de la Lorraine française. Le roi Stanislas l'appela peu de temps après à la cour de Lunéville, avec le titre de grand-maréchal. Nul mieux que le comte ne seconda les vues paternelles du monarque polonais. On sait que Stanislas fit de grandes choses avec de petites ressources. Les institutions charitables qu'il fonda, les travaux remarquables qu'il fit exécuter, les secours et les pensions qu'il distribua, auraient pu servir de modèle aux dépenses des rois. C'est avec une pension annuelle de deux millions, pour laquelle il avait renoncé aux revenus des deux duchés de Lorraine et de Bar, la France prenant à son compte les charges militaires et les affaires de finance de son État, qu'il subvenait à tant d'œuvres bienfaisantes et utiles, ainsi qu'à l'entretien d'une cour brillante et polie. L'esprit et le talent donnaient un accès certain auprès de Stanislas, qui se faisait une gloire d'accueillir et d'attirer les hommes remarquables par l'essor de leur génie ou par la distinction de leurs manières.

La cour du roi de Pologne devint ainsi un singulier mélange de dévotion et de philosophie, passant

du jésuite Menou (1) au libertin Voltaire (2), par tous les degrés de l'impiété moqueuse et de la religion sincère (3). Tressan était là, dans ce milieu facile d'hommes d'esprit et de femmes aimables qui convenait essentiellement à l'élégance mondaine de ses goûts. Il y jouit d'une autorité réelle. C'est ainsi qu'il inspira au roi le projet de fonder une académie où les lettres, les sciences et les arts trouveraient, avec un nouvel encouragement, une occasion de plus de se manifester. On établit d'abord une bibliothèque publique et l'on institua deux prix de 600 francs chacun ; cinq censeurs devaient décerner ces prix destinés, l'un aux sciences, l'autre aux lettres et aux arts. Le nombre des censeurs ne tarda pas à être augmenté, et, dès lors, cet établissement reçut le nom de Société royale des Sciences et des Lettres. Bientôt, à la demande du fondateur, la plupart des hommes de mérite qui florissaient en France, en devinrent membres. Tressan fut le premier directeur de cette académie, appelée à jeter un certain éclat.

A la première réunion publique de la compa-

(1) C'était le prédicateur ordinaire de Stanislas, sur lequel il jouissait d'un grand crédit.

(2) L'auteur de la *Henriade*, après avoir éprouvé quelques désagréments à Versailles, « dégoûté de la ville, dit Lepan, où l'Académie osait lui résister, de la cour, où l'on refusait d'imprimer ses ouvrages, de la France, où il se regardait comme persécuté parce que l'on n'y adoptait pas ses systèmes, accepta l'offre qu'on lui fit de le recevoir, avec Mme du Châtelet, à Lunéville », à la cour du roi de Pologne. Il y composa *Nanine* et ses *Contes de Babouc* et de *Zadig*, mais il y perdit la Marquise du Châtelet, qui mourut dans le petit appartement de la reine de Pologne.

(3) On vit à la cour de Stanislas le duc de Belle-Isle ; Helvétius, qui avait épousé, chez Mme de Graffigny, Mlle de Lignéville ; Montesquieu, avec Mme de Mirepoix ; la comtesse de Linange, Palissot, Saint-Lambert, le vicomte et le cardinal de Rohan ; Maupertuis, le président Hénault, Girardet, la comtesse de Lutzelbourg, la marquise de Boufflers, qui en fit longtemps les délices par les grâces de son esprit et de sa figure, etc.

gnie lettrée, décembre 1751, Thibault appliqua pour la première fois à Stanislas le surnom de *Bienfaisant*. L'Europe confirma ce titre qui place le roi de Pologne au rang des meilleurs souverains. Tressan se fit un devoir de le répéter à ses correspondants, il chanta même les bienfaits de son maître, mais Voltaire répliqua en chantant le comte dans une épître (1) :

Tressan, l'un des grands favoris
Du Dieu qui fait qu'on est aimable,
Du fond des jardins de Cypris,
Sans peine et par la main des Ris,
Vous cueillez ce laurier durable
Qu'à peine un auteur misérable,
A son dur travail attaché,
Sur le haut du Pinde perché,
Arrache en se donnant au diable.
....
....
Enfant d'Amour et d'Apollon
On vous devine à votre style.

Favori du Dieu qui fait qu'on est aimable, Tressan eût bien voulu tenir compagnie à toutes les muses, et il ne négligea aucune branche du savoir. « Histoire, morale, métaphysique, éloquence, poésie, mathématiques, histoire naturelle, tout a été du ressort de son esprit pénétrant et actif, et, dans les différentes matières qu'il a traitées, il ne s'est jamais montré au-dessous de son sujet, — c'est un contemporain qui parle (2). — Ses épîtres, ses chansons, ses

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XI, p. 166, épître LXX.

(2) *Les Trois Siècles de la Littérature Française*, par M. l'abbé S***, de Castres, 3e édition, t. IV, p. 158 La Haye, 1779.

madrigaux et ses discours prononcés aux séances publiques de la Société royale de Nancy, surtout celui du 8 mai 1752, prouvent qu'il réunit aux grâces touchantes de Chaulieu, l'éloquence instructive de Fontenelle ». Ni si haut, ni si bas : moins libertin que Chaulieu dans ses poésies, moins prétentieux que Fontenelle dans sa prose, Tressan écrivait une langue facile et correcte et mettait généralement dans ses vers cette gracieuse aisance qu'un peu de négligence ne gâte pas.

A la petite cour de Lunéville et de Commercy, auprès de Saint-Lambert, de Mme de Lenoncour, de Mme du Châtelet, de Voltaire et de la marquise de Boufflers, le comte de Tressan put assister à l'éducation du fils de cette dernière, le chevalier de Boufflers. Celui-ci, tout jeune encore, égayait fort la compagnie, et de Tressan s'amusait à le piquer, parfois assez vivement, pour provoquer les éclats de son esprit aussi alerte que mordant.

Nous ne résistons pas à la tentation de raconter ou de transcrire une plaisanterie fort gaie de la jeunesse du chevalier. Le roi Stanislas, sur les conseils du comte, le députa vers une grosse et grasse princesse allemande. Le messager arriva malade d'une fluxion et l'accueil qu'il reçut s'en ressentit. Il rit de sa mésaventure et mit en chanson ce petit voyage :

Enivré du brillant poste
Que j'occupe récemment,
Dans une chaise de poste
Je m'embarque fièrement,
Et je vais en ambassade
Au nom de mon souverain,
Dire que je suis malade
Et que lui se porte bien

Avec une joue enflée
Je débarque tout honteux ;
La princesse boursoufflée .
Au lieu d'une en avait deux ;
Et son Altesse sauvage
Sans doute a trouvé mauvais
Que j'eusse sur mon visage
La moitié de ses attraits.

« Princesse, le roi mon maître
« Pour ambassadeur m'a pris,
« Je viens vous faire connaître
« L'amour dont il est épris.
« Quand vous seriez sous le chaume,
« Il troquerait, m'a-t-il dit,
« La moitié de sou royaume
« Pour celle de votre lit.

« Par l'union de vos personnes,
« L'Europe avec plaisir verrait
« Sur une tête deux couronnes,
« Et deux têtes dans un bonnet. »

La princesse à son pupître
Compose un remercîment,
Et me remet une épître
Que j'emporte lestement,
Et je descends dans la rue
Fort satisfait d'ajouter
A l'honneur de l'avoir vue,
Le plaisir de la quitter.

Dans ces beaux lieux en revenant,
Je quitte l'*Excellence,*
Et reçois pour traitement
Cent vingt livres de France.

Le succès relatif de ce voyage donna-t-il au chevalier de Boufflers le goût des excursions prochaines et des expéditions lointaines ? Il est certain que ce fut un grand voyageur devant l'éternel. Aussi, un jour, Tressan l'ayant rencontré sur une grande route, lui dit : « Ah ! Monsieur le Chevalier, je suis enchanté de vous trouver chez vous. »

On dirait que Boufflers voulut justifier cette boutade lorsqu'il fit lui-même son épitaphe :

Ci-gît un chevalier qui sans cesse courut,
Qui sur les grands chemins naquit, vécut, mourut,
Pour prouver ce qu'a dit le sage,
Que notre vie est un voyage.

Les satisfactions de l'esprit dont jouissait le comte de Tressan n'empêchaient pas les orages d'éclater quelquefois autour de lui et d'apporter le trouble au milieu des plaisirs.

Le 26 novembre 1755, avait lieu, sur la place Royale de Nancy, l'inauguration de la statue de Louis XV. A cette occasion, le maire de la ville avait demandé une comédie à Palissot de Montenoy (1). Cette pièce, le *Cercle* ou les *Originaux*, jouée sur le théâtre de Nancy, en présence du roi Stanislas, eut un grand retentissement. Un philosophe y jouait un rôle assez ridicule, et l'on reconnaissait J.-J. Rousseau dans ce personnage.

(1) Né à Nancy, le 3 janvier 1730, Palissot ne fut pas moins précoce dans ses talents que dans ses passions. A 18 ans, il était marié. mais il avait fait une tragédie, *Zarés*, qui fut jouée en 1751. Il est vrai que cette pièce n'eut pas de succès, elle servit, du moins, à diriger l'esprit observateur, caustique et malin de l'auteur vers la comédie, genre qui lui convenait mieux. Palissot était membre de la Société royale de Nancy, mais cette sage académie ne put préserver sa carrière littéraire des orages qui devaient de bonne heure foudre sur lui. C'est, avec la comédie du *Cercle*, en 1755, que commença, pour lui, la période des agitations et des combats.

Jouer à l'Aristophane ou au Molière, à 26 ans, ne manquait pas de hardiesse, mais Palissot se croyait, sans doute, autorisé à ces attaques par le souvenir du duel littéraire et philosophique engagé cinq ans plus tôt, entre Stanislas et Jean-Jacques (1). On le lui fit bien voir. Les philosophes qui devaient le plus outrager l'auteur du *Contrat Social,* s'élevèrent avec violence contre l'auteur du *Cercle.* Ceux d'entre eux qui avaient des relations avec Tressan réclamèrent auprès de lui le châtiment du coupable. D'Alembert, plus vivement ému qu'un autre, demanda que l'auteur de la pièce fût rayé du tableau des Académiciens de Nancy : D'Alembert fulminait ; Diderot éclatait ; Saint-Lambert gémissait ; Voltaire plaisantait. On reprochait surtout cette scène : un personnage du nom de Crispin remplissait un rôle qui désignait évidemment un valet secrétaire ; sous le manteau du valet, on vit le philosophe de Genève marchant à quatre pattes et mangeant une laitue. Le comte de Tressan se laissa convaincre et il « adressa au roi de Pologne un mémoire dans lequel il traitait d'attentat la liberté que l'auteur de cette comédie avait prise, et demanda vengeance au nom de Rousseau et de la philosophie » (2).

(1) Le roi de Pologne avait écrit une réfutation anonyme du *Discours sur le Rétablissement des Sciences et des Arts.* Rousseau avait répliqué, ainsi qu'il le rapporte dans ses *Confessions* (2e partie, livre VIII) : « Je saisis, dit-il, l'occasion qui m'était offerte d'apprendre au public comment un particulier pouvait défendre la cause de la vérité contre un souverain même... Mes amis, effrayés pour moi, croyaient déjà me voir à la Bastille. Je n'eus pas cette crainte un seul moment, et j'eus raison. Ce bon prince, après avoir lu ma réponse, dit : « J'ai mon compte, je ne m'y frotte plus ». Depuis lors, je reçus de lui diverses marques d'estime et de bienveillance.

(2) *Mémoires pour servir à l'Histoire de notre Littérature,* par Palissot, t. II, p. 428. Crapelet, Paris, Gérard, 1803. Bientôt Palissot répondit à ces critiques par des *Petites Lettres sur de grands philosophes* et puis par une pièce de théâtre qui souleva de nouvelles tempêtes : *Les Philosophes.*

Sur l'ordre du roi de Pologne, Tressan écrivit à d'Alembert et à J.-J. Rousseau pour les informer que l'intention de Sa Majesté était de chasser le sieur Palissot de son Académie. D'Alembert se réjouit, Rousseau intercéda. Voici la lettre de ce dernier au comte de Tressan :

« Paris, le 26 Décembre 1755.

« Je vons honorais, Monsieur, comme nous faisons tous ; « il m'est doux de joindre la reconnaissance à l'estime, et je « remercierais volontiers M. Palissot de m'avoir procuré « sans y songer, des témoignages de vos bontés, qui me per- « mettent de vous en donner de mon respect. Si cet auteur a « manqué à celui qu'il devait, et que doit toute la terre au « prince qu'il voulait amuser, qui plus que moi doit le trou- « ver inexcusable ? Mais si tout son crime est d'avoir exposé « mes ridicules, c'est le droit du théâtre ; je ne vois rien en « cela de répréhensible pour l'honnête homme, et j'y vois « pour l'auteur le mérite d'avoir su choisir un sujet très riche. « Je vous prie donc, Monsieur, de ne pas écouter là-dessus le « zèle que l'amitié et la générosité inspirent à M. d'Alembert, « et de ne point chagriner, pour cette bagatelle, un homme « de mérite qui ne m'a fait aucune peine, et qui porterait avec « douleur la disgrâce du roi de Pologne et la vôtre... ».

Le lendemain, Rousseau écrivait à d'Alembert dans le même sens et en confirmation d'une lettre précédente : « Laissez-donc là cette affaire, je vous en prie derechef ».

On ne pouvait refuser de satisfaire aux désirs pacifiques de la victime. Tressan répondit donc que la grâce serait accordée ; le roi voulait seulement que le fait fut inscrit sur les registres de l'Académie. Rousseau insista :

« Paris, le 7 Janvier 1756.

« Quelque danger, Monsieur, qu'il y ait de me rendre
« importun, je ne puis m'empêcher de joindre aux remercîments que je vous dois, des remarques sur l'enregistrement de l'affaire de M. Palissot ; et je prendrai d'abord la liberté de vous dire que mon admiration, même pour les vertus du roi de Pologne, ne me permet d'accepter le témoignage de bonté dont Sa Majesté m'honore en cette occasion, qu'à condition que tout soit oublié. J'ose dire qu'il ne lui convient pas d'accorder une grâce incomplète, et qu'il n'y a qu'un pardon sans réserve qui soit digne de sa grande âme. D'ailleurs, est-ce faire grâce que d'éterniser la punition ? et les registres d'une Académie ne doivent-ils pas plutôt pallier que relever les petites fautes de ses membres ?...

« Achevez-donc, Monsieur, la bonne œuvre que vous avez si bien commencée, afin de la rendre digne de vous. Qu'il ne soit plus question d'une bagatelle qui a déjà fait plus de bruit et donné plus de chagrin à M. Palissot, que l'affaire ne le méritait. Qu'aurons-nous fait pour lui, si le pardon lui coûte aussi cher que la peine... » ?

Cette fois Rousseau l'emporta définitivement sur d'Alembert et il eut la joie d' « obtenir qu'il ne serait fait mention de rien dans les registres de la Société royale et qu'il ne resterait aucune trace publique de cette affaire » (1). En effet, le comte de Tressan lui fit savoir que Stanislas condescendait à tous ses désirs et que l'affaire du *Cercle* s'arrêterait là. Le philosophe de Genève s'empressa d'exprimer sa reconnaissance par une dernière lettré :

(1) *Œuvres Complètes de Jean-Jacques Rousseau*, 4 volumes grand in-8°, Paris, Firmin-Didot, 1861. *Confessions*, 2e partie, livre VIII, p, 208. — Les trois lettres que nous citons ici, au sujet de cette querelle, se trouvent dans la même édition des œuvres de Rousseau, t. IV, p. 230-231.

« Paris, le 23 Janvier 1756.

« J'apprends, Monsieur, avec une vive satisfaction, que « vous avez entièrement terminé l'affaire de M. Palissot, et « je vous en remercie de tout mon cœur. Je ne vous dirai « rien du petit déplaisir qu'elle a pu vous occasionner ; car « ceux de cette espèce ne sont guère sensibles à l'homme « sage, et d'ailleurs vous savez mieux que moi que, dans les « chagrins qni peuvent suivre une bonne action, le prix en « efface toujours la peine. Après avoir heureusement achevé « celle-ci, il ne nous reste plus rien à désirer, à vous et à « moi, que de n'en plus entendre parler. »

Ainsi se termina l'incident au sujet duquel Jean-Jacques a écrit : « Tout cela fut accompagné, tant de la part du roi que de celle de M. de Tressan, de témoignages d'estime et de considération, dont je fus entièrement flatté, et je sentis en cette occasion que l'estime des hommes qui en sont si dignes eux-mêmes, produit dans l'âme un sentiment bien plus doux et plus noble que celui de la vanité. »

Rousseau était satisfait de Tressan ; celui-ci était satisfait de lui-même, et la cour du roi Stanislas rentrait dans le calme des beaux jours.

(*A suivre*). LOUIS BASCOUL.

LA GUÉRISSEUSE [1]

Juin 1900.

Au retour d'une excursion aux Baux, je m'arrêtai au village de Fontvieille pour me reposer quelques instants. J'entrai dans la première auberge venue. Celle qui eut l'aubaine de me recevoir avait comme enseigne une sorte de soupière au-dessus de laquelle étaient écrit ces mots : « *A l'aïgo boulido*, » ce qui en bon français veut dire : à l'eau bouillie. Ici un mot d'explications pour mes lecteurs du Nord. L'eau bouillie n'est pas ce qu'un vain peuple pense, tout bonnement de l'eau chaude à un certain degré d'ébullition. C'est bien de l'eau en ébullition, mais en compagnie de plusieurs gousses d'ail. On verse cette eau sur du pain coupé très mince arrosé de bonne huile d'olives ; si l'huile n'est pas d'olives, l'eau bouillie est affreuse ; avec de l'huile d'olives, il n'y a pas de mets qui vous ravigote mieux l'estomac. Quelquefois on met dans l'eau bouillie, un ou plusieurs œufs et quelques herbes de campagne.

Ce jour-là je délaissai l'eau bouillie pour un bon verre de vin blanc car j'avais plutôt soif que faim. Naturellement ce fut le cabaretier lui-même qui me l'apporta avec la pensée encore plus naturelle, dans

(1) Extrait des *Lettres de ma Garrigue*, inédites en cours de publication. (Suite au *Prix de Beauté*).

le Midi surtout, d'ouvrir avec moi un brin de conversation. C'était là une excellente occasion de connaître la pensée de Maître Astruc, sur la célèbre fée Miette, la fameuse guérisseuse de la vallée des Baux; car enfin qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son et les Escourbaniés, tout braves gens qu'ils puissent être, peuvent en somme être un peu naïfs ou portés même à l'indulgence.

Lorsque je dis à Maître Astruc que j'avais entrepris un vrai voyage pour aller voir la bonne femme, il se mit à sourire et me dit :

— Vous y croyez donc vous aussi aux talents de la fée Miette ?

— Ma foi, oui et non, mais comme je suis psychologue, son cas m'intéresse.

— Eh bien ! moi, je la connais depuis longtemps la coquine ! N'a-t-elle pas eu le toupet de jeter un mauvais sort sur ma maison ?...

— Ah bah ! Mais que lui avez-vous donc fait ?

— Quand j'étais gamin, je m'amusais, bien innocemment du reste, à jeter des pierre à ses chèvres...

— Et ses sorts ont-ils produit quelque effet ?

— Je n'en sais rien, mais ce qu'il y a de certain, c'est que je n'ai pas été heureux.

— Alors, vous y croyez ?

— Houm ! Houm ! fit Maître Astruc.

— Vous m'intéressez, parlez moi donc encore de Miette.....

— Si cela peut vous faire plaisir, je vous dirais que cette femme passe ici pour les gens crédules comme étant une habile sorcière. Elle prédit l'avenir avec la même facilité qu'elle devine le passé de gens qu'elle n'a jamais vus ; voilà du moins ce que l'on dit ; peut-être elle même fait-elle propager habi-

lement ce bruit ? Elle prétend avoir des remèdes qui guérissent radicalement certaines maladies déclarées incurables par les médecins. Elle a aussi la prétention de jeter des sorts aux personnes qui ont le malheur de s'attirer son inimitié. Aussi est-elle sinon aimée, du moins redoutée par tous. Pas un paysan qui ne la rencontre sans la saluer d'un *adoucias*, auquel elle répond en ricanant. Les vieilles femmes n'osent médire d'elle et les enfants rentrent bien vite dans l'obéissance dès qu'on menace de les mener à Miette....

— C'est déjà là un résultat ! interrompis-je.

— Ils n'ont pas tout à fait tort les pauvres petits car je vous affirme — et vous allez en juger — que la physionomie de la sorcière n'est pas de nature à les tranquilliser. Il paraît que Miette n'était pas mal dans son jeune temps, mais à la voir aujourd'hui, brr, brr.....

Je fis un signe d'assentiment, mais décidément, je n'était pas chez un ami de Miette.

— Elle est sèche et ridée, comme devaient l'être ces méchantes fées des contes de Perrault, son nez et son menton se touchent presque ; ses yeux bistrés enfoncés dans leur orbite, illuminent d'une manière étrange cette figure d'un autre monde ; ses cheveux blancs s'échappent de sa coiffe en venant se jouer sur son visage, enfin lorsqu'elle parle elle montre son unique dent de loup....

— Mais enfin, toute laide que vous la trouvez, elle a ses fanatiques ?

— Et oui, elle les a, parce qu'elle a ses trucs, parce qu'elle possède quelque instruction, qu'elle est aidée par une mémoire extraordinaire, qu'elle sait par cœur une foule de formules et de noms

baroques, qu'elle connaît la vertu des simples et qu'elle a quelques notions de magie, de chiromancie d'oniromancie et autres sciences mystiques qu'elle prétend tenir d'un descendant de Michel Nostradamus. Mais elle a aussi ses détracteurs....

— Et vous êtes de ce nombre ?

— A vous dire vrai, je ne la gobe pas, moi....... Demandez donc à la fée — puisque fée il y a — le secret de votre passé. Il y a à parier qu'ayant affaire avec quelqu'un d'éclairé, elle n'avancera que des conjectures vagues et peu compromettantes, à côté de la question, en suivant la méthode de Lavater, dont elle aurait étudié le système. Et dire qu'avec sa réputation et son savoir-faire la vieille *masc* (1) gagne à elle seule plus d'argent que dix médecins! Voyez, vous! Miette n'est vraiment sorcière que pour les paysans. Elle connaît presque tous les habitants de Camargue, de la vallée des Baux, des Alpilles, du Lubéron et du Ventoux, région qu'elle appelle son royaume. Quand elle était plus jeune, elle se rendait fréquemment dans les villages des environs pour y visiter les malades qui n'avaient pas la force de venir jusqu'à elle et leur ordonnait des remèdes secrets qui produisaient toujours, bons ou mauvais, une certaine impression sur le sujet objet de ses soins. Entre temps, pour mieux dominer son monde, elle disait un mot sur le passé des gens qu'elle était censée ne pas connaître, mais sur lesquels, au préalable, elle avait fait prendre des renseignements par une servante fidèle. Et lorqu'on lui demande l'avenir, elle répond invariablement : Tu mourras tel jour ou il t'arrivera un malheur tel autre, mais si tu

(1) *Masc*, veut dire sorcière en langue provençale.

prends avec foi le remède que je vais t'ordonner, tu échapperas ce jour-là à la mort ou à l'accident que j'entrevois à travers ton existence. Et, c'est ainsi qu'elle écoule ses drogues....

— Très ingénieux, très ingénieux, le procédé !

— Écoutez-moi encore, fit maître Astruc. S'agit-il d'affaires d'amour, Miette est d'une habileté vraiment merveilleuse. Un jeune villageois devient-il éperdûment amoureux et veut-il vaincre l'indifférence de l'objet de ses affections, il ira trouver Miette, qui, après l'avoir écouté, examinera en elle-même s'il est possible d'arriver à un mariage convenable pour les deux partis, c'est-à-dire s'il y a, pour m'exprimer comme M. Estève, notre secrétaire de mairie, similitude de biens et concordance de caractères. Si cette question n'est pas résolue affirmativement, Miette dissuadera le jeune homme, lui exagèrera tous les obstacles qui s'opposent à la réalisation de ses vœux, trouvera une infinité de défauts à la jeune fille, s'élèvera contre ce mariage en prédisant toutes sortes de malheurs à notre amoureux, s'il ne suit pas scrupuleusement le conseil qu'elle lui a donné, et croyez-le bien, la voix de la pythonisse des Baux sera religieusement écoutée.

Mais si Miette reconnaît au contraire qu'il ne s'agit que de faire naître un peu d'amour dans le cœur d'une indifférente ou d'une coquette, elle arrivera bien vite à ses fins, et c'est ici que vous allez reconnaître la puissance du philtre :

« Tu aimes Mireille, dira la sorcière à un Vincent quelconque, et tu voudrais, n'est-ce pas qu'elle t'aimât aussi ? Rien de plus facile si tu suis mes conseils. Prends ce petit flacon qui renferme une eau merveilleuse, dont tu boiras quelques gouttes deux fois par

jour, le matin et le soir aux premiers coups de l'*Angelus*. Tu reconnaîtras dans peu de temps les puissants effets de cet elixir, et tu viendras bientôt me remercier de ce que j'aurai fait pour toi. » Vous comprenez l'effet moral produit sur le consultant ! Miette le comprend comme vous ; aussi après avoir vendu bien cher le philtre, elle donne par dessus le marché des conseils fort habiles aux jeunes gens pour conquérir plus facilement le cœur de leurs belles.

Si le Vincent est gauche dans ses mouvements, grossier dans ses paroles et d'un naturel un peu rustre, Miette lui dira : « Pourquoi lorsque tu es en présence de ta future, baisses-tu la tête et marches-tu avec si peu d'assurance, pourquoi tes pieds heurtent-ils tous les cailloux du chemin ? Les femmes n'aiment pas cela, elles aiment les démarches assurées et les regards francs. Pourquoi lorsque tu te trouves face à face avec elle lui parler des blés ou des vignes de son cousin, des brebis ou des porcs de Marianne ? Pourquoi ne lui parles-tu pas avec un peu plus de gaieté et d'ironie sur ton visage de son joli fichu, de sa coquette coiffe, de la chaîne en or qui entoure son cou blanc, de sa chapelle (1)? Ne devrais-tu pas puisque tu l'aimes, te montrer auprès d'elle empressé, affectueux, galant ? Tout le monde est sensible à la louange, mais les jeunes filles, vois-tu, l'aiment plus que leur père et mère, plus que Dieu peut-être. Si tu veux être payé de retour, mon garçon, jette au vent tes anciennes habitudes. Lorsque tu apercevras Mireille, que ton allure soit plus résolue ton regard plus doux, ton salut plus gracieux. Vas

(1) On appelle chapelle le corsage d'une arlésienne.

cueillir la plus belle rose de ton jardin, mets-là à ta boutonnière et offre-là ensuite à ta bien-aimée en lui disant quelque gentillesse. Si elle répond par un éclat de rire garde la fleur, baisse la tête et va-t-en ; elle t'appellera, sois-en sûr, Si au contraire, elle rougit, prends lui hardiment les deux mains, tout ira pour le mieux. »

Miette ne s'en tient pas là. Après avoir si bien conseillé Vincent elle fera en sorte de se rencontrer, comme par hasard avec Mireille et cela lui sera d'autant plus facile que les *chatos* (1) du pays passent une grande partie de la journée à travailler aux champs, aux vignes ou dans les olivettes du voisinage.

— Bonjour, bonne fée, s'écriera Mireille, comment ça vous va-t-il ?

— Mais pas trop mal, petite. Oh ! comme te voilà fraîche et dégourdie ! Vraiment ton amoureux n'est pas à plaindre....

— Mon amoureux ! Mais, je n'en ai point, Miette.

— Que si !...

— Alors, vous en savez plus que moi là-dessus. Quel est donc celui-là ?

— Vois-tu ces lignes mystérieuses qui se trouvent sur la paume de ta main ? Eh ! bien ! je vois là-dessus tout le portrait de ton amoureux. Écoute : Celui qui t'aime est brun, grand, travailleur (elle se garde bien de le nommer). Le connais-tu maintenant? Ne remue pas ainsi la tête de droite et de gauche ; tu mens à toi-même. Laisse-moi te féliciter et te dire que tu es née sous une bonne étoile. Celui qui t'aime finira par t'épouser et votre ménage sera l'un

(1) En pays d'Arles, c'est ainsi qu'on désigne les jeunes filles.

des plus heureux du pays. Tu te souviendras un jour de ce que je viens de te dire, là, ma petite.

Et la Mireille s'en souvient en effet, lorsque son Vincent vient lui offrir chaque jour, une fleur qu'elle ne refuse jamais.

Parfois, lorsqu'il s'agit de mettre une coquette à la raison, Miette engage l'amoureux à feindre l'indifférence et ce moyen amène presque toujours un excellent résultat. Les propos et les façons d'agir de la fée, subissent mille variantes suivant les caractères des amoureux. Et lorsqu'un joyeux mariage se célèbre à l'église de Fontvieille, le marié se dit en lui-même qu'il a volé Miette puisqu'il n'a payé qu'une dizaine de francs le philtre qui lui a donné le bonheur !

Il me reste à vous parler de Miette, médecin. Dans ce rôle-là elle jouit d'un véritable ascendant sur les populations, grâce à quelques cures retentissantes. Presque tous ses remèdes se composent de plantes qu'on lui apporte des rochers les plus escarpés de la montagne, auxquelles elle donne des noms bizarres. La guérisseuse se fait ainsi de gros revenus quoiqu'elle n'ait pris aucun grade devant la Faculté ; mais les médecins n'osent pas s'attaquer à elle parce qu'ils la craignent et qu'ils ameuteraient contre eux tous les paysans. Voulez-vous savoir jusqu'où va la confiance de la sorcière ? Un montagnard du Ventoux avait une fille toute jeune, dangereusement malade. Le médecin consulté déclara que Dieu seul pouvait opérer la guérison de la pauvre enfant. Lors qu'il fut parti, le père réfléchit pendant quelques instants : « — Oh ! qui pourra sauver ma fille !..... Dieu ! sans doute ; mais.... et la sorcière ? » s'écria-t-il tout à coup. « Et la sorcière ! qui sait ? »

Un moment après, cet homme sortait en toute hâte de sa ferme, portant dans ses bras enveloppé dans des couvertures sa fillette agonisante. On était au plus fort de l'hiver et le malheureux père s'enfonçait à chaque pas dans une couche épaisse de neige. Ceux qui le virent se mettre en route voulurent le détourner de son dessein. Mais, ils étaient aussi crédules que lui et pensant qu'un des bons génies de la sorcière protègerait et le père et l'enfant, ils les laissèrent partir. Pour arriver au logis de Miette, il fallait faire cinq lieues ! Et le vent soufflait, glacial et furieux ! Le lendemain on trouvait dans un ravin non loin d'Orgon au bord de la route, les cadavres du père et de la fille !... Lorsqu'on raconta le fait à Miette, elle se contenta de dire : « Il y a d'autres guérisseuses que moi dans la contrée ; ce n'est certainement pas moi qu'ils venaient consulter. S'ils avaient eu réellement foi dans mon étoile, ils auraient été sauvés. »

Je n'eus pas à me repentir de ma petite halte à Fontvieille. Maître Astruc m'avait vivement intéressé et complètement édifié sur le compte de la vieille fée. Il ne me restait plus qu'à repartir, me promettant cependant, lorsque je reverrais la famille Escourbaniès de ne plus jamais lui parler de Miette.

Adolphe Pieyre.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DE 1790 A 1802

Par A.-M. de Franclieu (1).

Signaler cet important ouvrage aux nombreux lecteurs de la *Revue du Midi*, c'est être utile aux curieux de notre histoire nationale, aux amateurs des annales si captivantes et si instructives de la Révolution française, aux hommes d'étude soucieux de connaître les fastes de l'Église de France. C'est encore rendre hommage à un travail très remarquable, parfaitement documenté, heureusement conduit, d'une forme très littéraire, d'une lecture facile et attrayante.

L'auteur,—une femme de qualité,—s'est condamné à plus d'un quart de siècle de labeur. Il a fouillé les archives départementales de l'Isère, du Rhône, de la Drôme, de l'Ardèche et des Hautes-Alpes, les dépôts de nombreuses communes et de nombreuses paroisses, les fonds de divers particuliers, de précieux

(1) A.-M. de Franclieu, *La Persécution Religieuse dans le Département de l'Isère*, de 1790 à 1802, 3 vol. in-8° de XXIII — 659. 732, 776, pp. Tournai, imprimerie Notre-Dame des Prés, 1904, 1905.

manuscrits relatifs à l'époque révolutionnaire ; il a lu un très grand nombre d'ouvrages, de pamphlets, de journaux, de brochures de toutes sortes, éclos en si grande abondance pendant cette période.

Ces documents si considérables, l'historien les a passés au crible de la critique la plus exacte et la plus rigoureuse. Nul n'ignore que les pièces officielles et une foule de textes sont inspirés par la haine et par la passion ; les prendre au pied de la lettre, ce serait s'exposer aux erreurs les plus fâcheuses. C'est pour avoir manqué d'esprit critique ou avoir cédé à des rancunes politiques que tels auteurs ont écrit avec les documents les plus authentiques l'histoire la plus fausse et la plus partiale. Malgré son horreur du crime et sa sympathie pour la vertu, Mlle de Franclieu a su reconnaître le vrai, trop souvent enseveli sous des montagnes de mensonges, donner à son récit l'allure sereine de la véritable impartialité, porter des arrêts qui seront ratifiés par la postérité.

Pour les auteurs médiocres, la richesse de la documentation est souvent une charge trop lourde sous laquelle ils succombent. Ils se contentent d'aligner les uns à la suite des autres des textes plus ou moins bien choisis et d'un intérêt divers, de les relier par un fil parfois un peu fort, sans savoir les grouper avec art ni en dégager l'idée générale qu'ils contiennent, sans pouvoir les ramener à une synthèse harmonieuse ni les unir par une connexion logique. Pour le véritable historien, le document est seulement la substance, le substratum du récit, l'ossature puissante mais invisible de son œuvre. C'est ce qu'a parfaitement compris Mlle de Franclieu. Elle ne cède au séduisant plaisir de citer tout au long un docu-

ment que lorsque cette pièce offre un haut intérêt, qu'elle est nécessaire à l'intelligence des faits ou à la preuve d'une affirmation. D'habitude, l'auteur sait se servir de ses textes avec art pour en ourdir la trame serrée de son récit.

Cet ouvrage est une contribution des plus riches à l'histoire de la Révolution et à l'histoire de l'Église. Nul désormais ne pourra, sans le consulter, écrire sur cette crise de notre vie nationale ou sur le clergé de France pendant cette époque douloureuse. De tels livres se lisent ou se consultent, mais ne s'analysent pas. Je voudrais donc glaner, dans ces trois forts volumes, seulement quelques traits qui me paraissent caractériser plus particulièrement l'histoire de la Révolution dans l'Isère.



Sorti des entrailles du peuple, le clergé dauphinois était dans son ensemble favorable aux idées nouvelles, comme l'immense majorité de ses compatriotes. Aussi applaudit-il, avec un enthousiasme un peu naïf, aux premiers actes de l'Assemblée constituante. On le vit « se réunir à Grenoble, à Bressieux, à la Côte-Saint-André, à Montbonnot, à Bourgoin..... pour signer des adresses d'adhésions et de félicitations ; bénir, jusque dans les plus petites localités, les drapeaux de la Garde Nationale ; assister aux fêtes civiques et y porter des toasts ; glorifier, enfin, avec autant de persévérance que d'unanimité, les nouvelles destinées de la France. »

Vint bientôt la question du serment à la Constitution civile. C'était le moment de prendre parti

entre la vérité et l'erreur. Dans l'Isère, la majorité du clergé se déclara pour l'erreur, c'est-à-dire pour la Constitution schismatique que l'Assemblée Nationale avait voulu donner à l'Église de France. « Les uns, jaloux, admiraient cette Constitution et son but avoué de relever le clergé du second ordre aux dépens du premier ; d'autres, ignorants et faibles, cédaient aux sollicitations de leurs amis ou aux menaces de leurs ennemis ; ceux-ci, sans convictions, sans principes, songeaient surtout au traitement que ce serment leur assurait ; ceux-là, inclinés vers les jouissances terrestres, n'apercevaient plus la voie droite et donnaient dans le schisme tête baissée. » D'après les documents officiels, le district de la Tour-du-Pin ne compterait qu'un curé et trois vicaires réfractaires sur 136 curés et 40 vicaires ; celui de Grenoble, 12 sur 280 ; celui de Vienne, 35 sur 202 ; celui de Saint-Marcellin, 12 sur 102. Mais ces chiffres ne sont pas exacts ; beaucoup de municipalités ne consignèrent pas les restrictions que les prêtres avaient formulées et qui ôtaient tout caractère schismatique à leur serment. Néanmoins, la défection fut grande dans le département de l'Isère et dépassa de beaucoup la moyenne des autres départements.

Pie VI ne tarde pas à condamner la Constitution civile du clergé. M. d'Aviau, archevêque de Vienne, et M. Dulau d'Allemans, évêque de Grenoble, publient dans leurs diocèses les brefs du 10 mars et du 13 avril 1791. MM. Brochier et Pison, vicaires généraux de Grenoble, et d'autres prêtres sont incarcérés pour avoir répandu les brefs du Pape et la lettre de leur évêque. Le schisme s'organise ; les administrateurs de l'Isère veulent forcer le clergé

du département à reconnaître l'évêque schismatique Pouchot. Les dénonciations et les poursuites se multiplient contre les prêtres fidèles et plusieurs payent de la perte de leur liberté le refus de se soumettre à l'évêque intrus. Malgré la défense de la municipalité, la messe était dite, dans de nombreux asiles secrets, par des prêtres catholiques. Leur popularité irritait les constitutionnels. Ceux-ci résolurent de se débarrasser de leurs adversaires. A l'occasion de la fête de la Fédération de 1792, ils soulevèrent une émeute contre les insermentés. Le 15 juillet, trente-trois prêtres furent arrêtés. Un moment on craignit un massacre. Ce crime fut évité, mais, à la demande des émeutiers, les Directoires du district de Grenoble et du département de l'Isère, devançant les décrets de la Législative, lancèrent un arrêté de proscription contre les ecclésiastiques insermentés, réguliers ou séculiers ; ils les « *invitaient* à sortir du royaume dans le délai de trois jours » (17 juillet 1792).

Forcés, par cet arrêté d'expulsion et par la loi du 26 août suivant, de quitter leur patrie, la plupart des prêtres insermentés de l'Isère cherchèrent un refuge en Savoie ou en Suisse.

*
* *

La Convention règne en souveraine ; elle vient de faire tomber la tête du roi ; le clergé catholique est proscrit ; le département de l'Isère sera-t-il absolument dépourvu de secours religieux ? Non. Du fond de la Conciergerie, où il était prisonnier, M. Aubert dirigeait le diocèse. MM. Lagrée, Jourdan, Étienne Perraud, Turc, le chartreux Dom Éphrem Coutarel,

un dominicain, deux franciscains, un carme, un cistercien, dont les noms sont connus de Dieu seul, le P. André, Pierre Bès des Frères prêcheurs, le P. Victor Morlon, cordelier conventuel, le P. Antoine Malhis, cordelier, le P. Jean Guichard, carme déchaussé, le cistercien Dom Lejas — Charpentier, et tant d'autres que nous ne pouvons énumérer, soit à Grenoble, soit dans les divers districts de l'Isère, se livraient, au commencement de 1793, aux travaux du saint ministère et de l'apostolat. *Deficiet me tempus enarrantem* (Hébr. xi, 32).

Malgré tout, la ville de Grenoble et le département de l'Isère jouissaient d'une tranquillité relative; le mouvement révolutionnaire allait y être activé par l'arrivée des représentants Amar et Merlinot, deux régicides (21 avril 1793). « Comme tous les commissaires que la Convention allait envoyer dans les provinces, observe Mlle de Franclieu, ils devaient y exercer, avec des facultés médiocres, le despotisme le plus affreux. Leur mandat leur en faisait un devoir ». Il fallait arracher Grenoble au *modérantisme*. Aussitôt on forme un Comité de Sûreté générale chargé de dresser le rôle des *personnes dangereuses par leur aristocratie, leur fanatisme et leur influence sur les ignorants*. Peu de temps après, on arrête la longue liste des personnes *notoirement suspectes* et celle des personnes *simplement suspectes*, et bientôt les prisons du département regorgent de prêtres, de religieuses, de nobles, d'ouvriers, de serviteurs et de servantes, de paysans, dont le seul crime est l'honnêteté et la fidélité à la religion.

Heureusement les deux commissaires quittèrent bientôt le Dauphiné et les autorités locales revinrent à leur modération naturelle. Mais voici un nouveau

danger. Le 31 mai et le 2 juin, la Montagne avait vaincu la Gironde et la plupart des départements embrassent la cause du fédéralisme. Grenoble est aux mains des représentants Albitte, Gautier et Dubois-Crancé ; les corps constitués de l'Isère, « à la fois modérés et favorables aux idées nouvelles », résistent aux exemples de révolte que leur donnent Lyon, l'Ouest et le Midi, jurent « une guerre éternelle à l'aristocratie, à l'anarchie et au fédéralisme », et font acte de soumission à la Convention Nationale. Grâce à cette conduite plus habile que courageuse, Grenoble fit la paix avec les représentants de la Convention. Mais ce fut, hélas! aux dépens du clergé, de la noblesse et de tous ceux qu'on croyait peu favorables à la Révolution. Sous la pression d'Albitte et de Dubois-Crancé, le Directoire du département ordonna « à toutes les personnes traitées de *notoirement suspectes* et qui n'étaient pas encore détenues de se constituer dans la huitaine, sous peine d'être réputées émigrées et de voir leurs biens séquestrés et vendus » (6 juillet 1793). Divers arrêtés rendirent le régime des prisons plus rigoureux. Quelques prêtres séculiers de plus et trois chartreux vinrent rejoindre leurs confrères incarcérés.

La captivité de ces confesseurs de la foi fut adoucie par les soulagements que leur apportèrent quelques femmes généreuses et dévouées. Tandis que la Révolution emportait toutes les institutions pieuses et charitables de la ville de Grenoble, elle laissait subsister la confrérie de la *Miséricorde*, et cette œuvre de bienfaisance fonctionnait sous l'œil bienveillant et même avec le concours des administrateurs. Les femmes qui en faisaient partie s'étaient recrutées dans toutes les classes de la société ; on ne leur avait

demandé que « des vertus solides, éprouvées, soutenues ». Chaque semaine, elles fournissaient « aux détenus le linge qui leur était nécessaire, et à ceux qui étaient malades de la viande, du bouillon, des draps et ces soins de mère et de sœur qu'elles savaient donner ». A partir de 1793, elles ne peuvent plus quêter à l'église ; elles feront « l'aumône des biens qu'elles possèdent, et lorsqu'elles manqueront de ressources, que leurs parents et leurs amis ne pourront plus avancer l'argent dont elles ont besoin, elles s'adresseront à la municipalité. » « Quelques mois s'écoulent, et ce ne sont plus seulement des sabots et des vestes, de la viande, du bouillon, des draps, des remèdes qu'ils faut aux malheureux détenus : ils manquent de pain. C'est aux tortures de la faim que la République condamne les prêtres qu'elle a fait incarcérer, en attendant qu'elle les livre aux douleurs de la déportation ou à l'échafaud. Les dames de la Miséricorde n'acceptent pas cette cruelle décision, elles rivalisent de dévouement et de zèle et vont quêtant de porte en porte pour obtenir des secours. »

La Convention vote la loi des suspects (17 septembre 1793); de nouvelles victimes viennent s'entasser dans les prisons du Dauphiné comme dans celles de la France entière. Comme pour justifier le mot de Joseph de Maistre : *La Révolution française a un caractère satanique qui la distingue de tout ce qu'on a vu dans le passé et peut-être de tout ce qu'on verra dans l'avenir* (1), la Convention nationale établit le culte de la Raison. Le représentant Chépy profane la cathédrale de Grenoble, il transforme

(1) J. de Maistre, *Considérations sur la France.*

diverses églises de la ville et du département en magasins ou en temples de la nouvelle déesse ; il force les prêtres à abdiquer leur sacerdoce et à renier leur foi. Mais la Providence divine, dans ces tragiques circonstances, intervint plus d'une fois d'une façon éclatante, et Mlle de Franclieu peut ajouter un chapitre éloquent à l'ouvrage de Lactance : *De morte persecutorum.*

La Terreur règne de plus en plus dans le département de l'Isère ; les incarcérations se multiplient, des catholiques dévoués cachent les ecclésiastiques qui n'ont pas été arrêtés ; 21 prêtres sont condamnés à la déportation ; les religieuses sont astreintes au serment de liberté-égalité et à l'abdication de leurs vœux. Des martyrs viennent orner la couronne des diocèses de Grenoble et de Vienne : les abbés Revenaz et Guillabert sont guillotinés à Grenoble (26 juin 1794), les abbés Bac et d'Allemand à Privas (26 prairial et 22 messidor) (1). François Didier, chanoine de Sainte-Opportune, et Philippe du Contant de la Molette, vicaire général de Vienne, savant orientaliste, montent sur l'échafaud à Paris (21 messidor et 6 thermidor an II). Il faut lire, dans la *Persécution Religieuse,* le récit de ces morts héroïques : elles rappellent les plus belles pages de l'histoire des premiers martyrs.

Le régime de la Terreur était trop violent pour pouvoir durer. Quelques scélérats y mirent fin par l'arrestation et la condamnation de Robespierre et de ses principaux complices. Ce ne fut que peu à

(1) Le même tribunal condamna à mort et fit exécuter Louis Gardès, prieur de Ceyrac, hameau de la commune de Conqueirac, annexe de la paroisse de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard) (13 thermidor an II, 31 juillet 1794).

peu et avec difficulté que les prisons s'ouvrirent pour la plupart des détenus de l'Isère.

Cédant à l'opinion publique, le 3 ventôse an III, la Convention proclama la *liberté des cultes*, et le 11 prairial suivant, elle rendit aux fidèles le libre usage des églises non encore aliénées, en exigeant des prêtres une promesse de soumission aux lois de la République. M. d'Aviau et M. Dulau d'Allemans permirent cette promesse à la condition d'accompagner cet acte d'une réserve formelle au sujet des lois de Dieu et de l'Église. Bon nombre de prêtres firent la déclaration exigée et obtinrent des édifices sacrés pour y célébrer le culte. L'espérance naissait chez les proscrits, beaucoup d'entre eux rentrèrent en France ; un renouveau s'annonçait, lorsque la Convention, avant de se séparer, remit en vigueur les lois de 1792 et 1793 contre les émigrés et contre les prêtres (3 brumaire an IV).

*
* *

Le Directoire voulut continuer la Convention, et le jacobinisme triomphe de nouveau. Le Gouvernement lutta contre l'opinion, qui envoyait aux Conseils des députés royalistes et modérés. Le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) fut l'œuvre de la politique sectaire. Dès lors, la persécution contre l'Église reprend violente et furieuse : seulement la guillotine est remplacée par la déportation.

Dès le 24 pluviôse an VI, l'administration de l'Isère établit un état des prêtres sujets à la déportation : 80 doivent être appréhendés et traduits dans la maison d'arrêt de Grenoble ; le commissaire du pouvoir exécutif demande au Directoire la

déportation de 3 ecclésiastiques et des renseignements sur la conduite de 25.

Le Directoire ordonne la déportation de huit prêtres appartenant à l'Isère, soit par leurs fonctions, soit par leur naissance. Le commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration centrale lance de nombreux mandats d'arrestation. Beaucoup de prêtres réussirent à se dérober aux poursuites. Néanmoins, tous ne purent point échapper : 7 furent condamnés à être déportés à la Guyane, 7 à l'ile de Ré, 12 à l'ile d'Oléron et parmi eux le saint Claude Dhière. La commission militaire de Grenoble fit fusiller deux prêtres et celle de Lyon fit exécuter un religieux antonin. La persécution sévit aussi contre les recéleurs, contre les régulateurs du culte et contre les instituteurs et institutrices catholiques.

Malgré le danger de mort ou de déportation, nombreux encore étaient les prêtres qui, véritables missionnaires, allaient porter les secours de la religion aux malades et célébraient en secret les saints mystères. Mgr d'Aviau était venu partager leurs périls et leurs travaux. Dans un village, situé sur un roc escarpé, au Monastier, le courageux archevêque, traqué par les gendarmes, eut la consolation d'imposer les mains à plusieurs séminaristes du diocèse de Vienne, des diocèse limitrophes et même du Puy, de Toulouse et de la Vendée. Une grange sert de cathédrale; quelques rideaux cachent la nudité des vieilles murailles ; le prélat porte en main une crosse de bois et sur la tête une mitre de carton doré et il commente devant les jeunes lévites la parole de saint Paul : *Vincula et tribulationes me manent sed nihil horum vereor*. C'était le 18 prairial de l'an VIII.

Cette foi si vive qui animait ces jeunes gens et

l'archevêque allait bientôt se manifester chez une grande partie de la population de l'Isère. Le Directoire, chez qui la passion antireligieuse étouffait, comme chez tous les sectaires, tout sentiment d'humanité, avait fait arracher le Souverain Pontife au palais du Vatican (20 février 1798) et avait traîné son captif, accablé par l'âge, les infirmités et la maladie, à Sienne, à Florence, dans diverses villes d'Italie, puis à Briançon. Le 10 juin 1799, il ordonna de le transférer à Valence. Le Pontife était mourant ; le commissaire du gouvernement, Bérard, ne veut entendre aucune raison ni accorder aucun délai. « *Le Pape partira mort ou vif* ! » s'écrie-t-il. En effet, le 27 juin au matin, le vénérable captif est hissé sur une voiture, il est traîné d'étape en étape jusqu'au lieu de son sacrifice suprême. La Révolution veut le montrer au monde *comme le dernier vestige de la superstition expirante.* Or, partout à l'aspect du Vicaire de Jésus-Christ, de ce vieillard perclus de tous ses membres, «le peuple redemande son Dieu ; il entoure le Pontife de ses plus touchants hommages, il reçoit avec amour et comme venant du Sauveur même la bénédiction qu'il donne. » A Corps, à La Mure, à Vizille, à Grenoble, à Tullins, à Saint-Marcellin, partout jusqu'à Valence, c'est le même empressement des foules, c'est le même respect, la même vénération, la même avidité de contempler les traits du Saint Père (1). Pie VI arrivait à Valence le 14 juillet et il y rendait le dernier soupir le 29 août 1799.

La Révolution croyait avoir tué la Papauté ; elle n'avait commis qu'un crime de plus, mais hideux et

(1) Pour plus de détails, voir l'ouvrage du même auteur : *Pie VI dans les prisons du Dauphiné*, 1 vol. in-8°.

infâme. Dieu allait faire expier à la France cet horrible attentat par des défaites désastreuses. Mais la victoire ne paraît accordée à nos ennemis que le temps nécessaire à l'élection d'un nouveau Pape. Le conclave, réuni à Venise, élève au souverain pontificat le cardinal Chiaramonti, qui prend le nom de Pie VII (14 mars 1800). Déjà le honteux Directoire a été chassé. Bonaparte remporte bientôt la glorieuse victoire de Marengo (14 juin 1800) et ouvre des négociations avec Rome. Le Concordat est conclu : la paix et le calme renaissent dans le département de l'Isère ; Reymond, l'évêque schismatique, successeur de Pouchot, est promu au siège de Dijon ; l'évêque de Grenoble, Dulau d'Allemans, qui, comme la plupart des évêques français réfugiés en Allemagne, avait soumis au Pape des observations sur la démission de l'épiscopat, meurt à Gratz, en Styrie, le 4 avril 1802 ; Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, est transféré à l'archevêché de Bordeaux ; Claude Simon, ancien préfet des études et ancien vicaire général d'Autun, qui jadis avait protesté contre les doctrines hétérodoxes de Talleyrand, est nommé évêque de Grenoble. C'est à lui qu'échut la mission aussi noble que difficile de relever, dans l'Isère les ruines amoncelées par la Révolution.

***

Voilà un court aperçu du beau travail de Mlle de Franclieu, monument de gloire élevé par des mains pieuses et infatigables à la mémoire du clergé et des héroïques martyrs des diocèses de Grenoble et de Vienne. Cet ouvrage arrive à son heure. Au moment où s'amoncellent les sombres nuages, précurseurs de

la tempête, la lecture de la *Persécution religieuse dans le département de l'Isère* donne à tous de grandes et de salutaires leçons : au clergé et aux fidèles catholiques des exemples de courage, de générosité, de dévoûment, d'inébranlable fermeté ; aux ennemis des croyances religieuses, la preuve expérimentale que le sentiment religieux offre les affinités les plus intimes avec les besoins de l'âme humaine et que la foi chrétienne a poussé des racines indestructibles dans la conscience de la nation française.

Albert DURAND.

L'OULIVIÉ

Ouncho-mé lou pèd,
T'ouncharai lou bé.

I

Permeï lis aubre qu'espandisson
Sa verdo courouno au soulèu ;
Que fruchon, verdejon, trachisson
Sout l'immenso capo doù cèu,
N'en sabe un, vengu de Foucèio,
Creï dins li grés, long di clapas.
Sa frueho redouno e vermèïo,
Maduro avans li plouvinas.

Dins la plano e sus li garrigo
Estalouiro soun pege gris.
Entre lou rasin e la figo,
Sa feuio argentalo fernis.
Tremolo i raset de l'aureto
Que jogo dins si ramelet
E bèu l'eigagno frescouleto
Qu'espousso un printèms nouvelet.

Aimo perèu que dins si broundo,
Alene l'èr frés e sala
Que ié porjo la mar prefoundo,
Car liuen d'elo mouris jala.

Lou vènt marin es soun amaire
E tresano quand si poutoun
Venon frusta soun front bressaire
A l'ouro de la flouresoun.

S'a pas la majesta doù Roure,
L'esplandour dè l'Amarounié,
Dins li faisso, is enclin di mourre,
Fai bèn lou moudeste oulivié.
De nosti serre, sus li cimo,
Adorno lou front secarous.
Quand en jun flouris e rasimo,
Espand un perfum melicous !

Qu'es bèu sout sa blanco courouno ! ..
Doù travaiadou es la gau !
Sèns nèblo, l'oulivo redouno
Emplira li gèrlo a plen trau !
« Auren d'oli pèr l'ensalado
« S'hou dis lou pagés, tout urous,
« N'auren pèr faire la brandado
« E pèr l'aioli tant goustous » !

Sé soun fru, madur, amarejo,
Souto lou destré s'adoucis...
D'aquelo pasto que brunejo,
Gisclo un flot d'or que rejouis.
Ansindo es utile en meinage ;
A la biasso douno bon goust.
Es necite dins lou jouine age :
Pèr li malaut es un secous.

II

Quand vincèire li con·o a Roumo
Revenièn di prat batalié,
Eron glourius, bèn qu'au sap coumo,
D'uno courouno d'oulivié.
La Grèço antico l'ounouravo ;
De Minervo èro lou Simbèu,
E dins si tèmple recatavo
D'aquel oli vierge e nouvèu !

Antan, dis la Santo-Escrituro,
Quand l'endoulible universau,
Negué touti li creaturo,
Doù perdoun siegué lou signau ;
Car, vers l'arco ount Noué floutavo
Subre l'inmense pourridié,
Uno coulombo ié pourtavo
Coume gage un brout d'oulivié.

De la pas es pièi l'entresigne,
De la pas qu'avèn tant besoun
Pèr mata tout ço qu'es endigne,
Li mau-ourdi de l'embicioun.
De la pas que ligo lis amo
Dins un alan d'amour freirau
Et fai renaisse la calamo
Dins li cièuta, dins li fougau.

Beni, soun oli purifico
Li membre catiéu e doulènt...
E d'uno vesioun serafico
Fai treluse l'iue di mourènt.

Amor d'aco, mai que si fraire,
De longo sara venera...
Ausigué li plang doù Sauvaire,
E li plour doù Crist l'an sacra !...

III

Pèr aquelo oufrèndo benido
De la naturo que s'endor,
A Diéu, lou mèstre de la vido,
Diguen : Merci, doù founs doù cor !...

Louis Bard, Félibre.

DÉCENTRALISATION INTELLECTUELLE

LE THÉATRE MUNICIPAL DE NIMES

C'est véritablement de l'art dans toute la force du terme que M. Crémieux, directeur du theâtre municipal de Nimes, a entrepris de faire. Notre compatriote a du reste donné ailleurs des preuves de son savoir-faire, de son goût et de son administration intelligente.

Il a recruté pour notre « Académie municipale de musique et de chant » c'est-à-dire pour notre Grand Théâtre, des artistes de premier ordre, qui ont déjà remporté des succès marqués sur les scènes de Bordeaux. Marseille, Toulouse, Anvers, Genève, Nice etc..

Une subvention relativement considérable a permis à l'habile et intelligent directeur, de rassembler à Nimes, une troupe homogène, un orchestre meilleur que d'habitude, et un corps de ballet hors pair. Avec ces éléments, on pourra enfin faire de l'art à Nimes. Le Théâtre de Nimes, dont la réputation a été jadis considérable en France reprendra bien vite ses traditions un instant oubliées.

Nous sortirons de l'ornière dans laquelle on s'était engagée si inconsidéremment, en rognant, chaque année, par économie mal comprise, un peu du budget des arts. Nous ne verrons plus notre première scène transformée en Music-Hall, en lieu d'exhibition de spectacle d'une moralité des plus douteuses.

Le Théâtre doit être en effet, comme le musée et la Bibliothèque, la continuation de l'École. Il faut y aller non seulement pour se délasser l'esprit. mais encore pour s'y instruire et s'y former l'esprit. L'initiation dans tous les arts doit embellir l'âme humaine, c'est-à-dire donner à

l'âme autant de satisfaction que la vérité même. Et l'art ne souffre pas la médiocrité. Voilà pourquoi le Conseil municipal de Nimes a été fort bien inspiré en ne lésinant pas sur le crédit affecté au Grand Théâtre. Une ville de plus de 80.000 habitants ne vit pas seulement de négoce et d'affaires, mais d'esprit et d'intellectualité. Nimes a été rangée depuis longtemps parmi les villes d'art, à côté d'Orange, d'Avignon, de Béziers, de Montpellier, dans notre Midi ; elle ne justifierait plus son titre si nos édiles n'avaient pas su prendre l'excellente décision qui va faire de notre première scène, l'une des meilleures de France.

La direction actuelle du Théâtre de Nimes, a dès les premières représentations données, forcé au silence les esprits les plus pessimistes : entourée des sympathies les plus honorables, elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour se rendre digne de la reconnaissance des dilettanti et des amateurs de beaux et sains spectacles. Chaque semaine voit livrer au public des pièces admirablement interprétées, en attendant les nouveautés, et les choix faits dénotent une rare intelligence et une connaissance parfaite des goûts de notre population.

Au public select, à notre aristocratie financière, et intellectuelle à seconder notre directeur dans son œuvre décentralisatrice et artistique, à ceux-là à donner l'exemple, en fréquentant une scène que pour une foule de raisons, souvent justifiées, ils ont boudé pendant plusieurs années. Aujourd'hui ils n'ont plus de raison pour se tenir à l'écart. Ils y perdraient vraiment trop en s'abstenant de venir entendre les artistes d'élite qui la peuplent.

Ad. P...

UN ÉPISODE IGNORÉ

DES TROUBLES DE NIMES EN JUIN 1657

On connaît, par l'historien Ménard, les événements qui troublèrent la ville de Nimes, le 31 décembre 1657, au sujet de l'installation des nouveaux consuls et des dissensions électorales des deux partis divisant le conseil de ville sous les noms de *la grande et de la petite croix*. L'émeute, qui fit alors plusieurs victimes et faillit susciter une nouvelle guerre civile, avait eu un précédent, le 25 juin de la même année et pour les mêmes causes, mais les désordres qui se produisirent cette fois, ayant eu des conséquences moins graves, l'enquête judiciaire commencée à leur sujet fut abandonnée, soit pour ce motif, soit par esprit de conciliation. Il n'en est pas moins resté les preuves dans les quelques dépositions de témoins que l'on peut consulter aux archives départementales, dans une importante collection de titres de famille qui y ont été versés (1).

Disons d'abord, comme le fait remarquer Ménard pour l'affaire du 31 décembre, que la querelle n'était pas confessionnelle, « que l'Église et le Roi n'y

(1) Mgr l'Évêque de Montpellier, se conformant en cela aux intentions de son frère, feu M. le marquis de Cabrières, a remis à ce dépôt les archives qui leur appartenaient par droit d'hérédité, c'est-à-dire celles de la seigneurie de Vauvert, de la famille de Génas et de la famille de Rovérié de Cabrières.

étaient pour rien » et que protestants et catholiques étaient si bien mêlés dans les deux partis, que les Lettres d'abolition, accordées par la Cour en 1658, visaient également les uns et les autres. Ajoutons qu'elles comprenaient dans la même mesure, en les désignant, les faits du 25 juin et ceux du 31 décembre. C'est ainsi, que dans ceux que nous allons raconter, nous verrons des magistrats catholiques trouver d'énergiques et courageux défenseurs parmi les gentilshommes protestants.

Donc, le lundi 25 juin 1657, à une heure de l'après-midi, les sieurs Pierre Aubert, écuyer, de Recolin, sieur de la Calmette (1), de Daunant, receveur, et Jacques Bérard se trouvaient réunis dans la boutique d'Étienne Guy, qui tenait un débit de glace et de limonade, quand ils entendirent crier tout-à-coup qu'on assassinait le président de Rochemore (2). Ils sortent et le trouvent sur la place entouré d'une foule considérable de gens armés, tandis que sur le pas de la porte de la Maison de Ville, le second consul, Pierre Boschier, les excitait et criait : « Aux armes ! tue, tue ! » Sans hésiter, nos braves gens se rangent aux côtés du président et désarment deux de ses plus voisins adversaires. Les sieurs de Brignon, le cadet de Rozel, le fils de Cabrières, le cadet de Daunant se joignent à eux, ainsi que le premier et troisième consuls, Maltret et Borelli. M. de Rochemore n'a

(1) François de Recolin, docteur et avocat au présidial, coseigneur de la Calmette. Né en 1588, il mourut en 1659, ayant survécu à ses blessures, moins graves qu'on le crût sur le moment.

(2) François de Rochemore, juge-mage, président du présidial de Nimes et conseiller d'Etat, né en 1626 et mort en 1659. Il avait épousé, en 1649, à Marsillargues, Marguerite de Louet, fille de Jean-Louis de Louet, baron de Calvisson, et de Françoise de Saint-Bonnet, nièce du maréchal de Toiras (1627-1685).

pas seulement autour de lui des défenseurs, il a des personnes plus chères qui cherchent à le soustraire au danger, en l'entraînant dans sa maison qui était toute proche, Mme de Rochemore, ses belles-sœurs et Mme de Forton, fille du sieur de Cabrières (1). Tout-à-coup de l'un de ces groupes armés part une décharge de vingt-cinq à trente coups de pistolets et fusils tromblons appelés alors *porte-respect*. Le sieur de la Calmette reçoit trois balles dans la gorge qui le mettent en danger de mort, le sieur Bérard autant dans le corps et dans ses vêtements, le sieur Ducros un coup d'épée au visage.

Le foule grossit toujours ; elle monte maintenant à deux ou trois cents hommes armés d'épées, de hallebardes et d'armes à feu : c'est le capitaine Reboul et le quatrième consul Valentin qui ont amené ce renfort ; on y remarque les sieurs de Vignolles, de Vestric et Favier de Sauzette. Reboul, son fils et Combes, le greffier consulaire, tirent ensemble sur le groupe du président et de sa famille : il en est quitte pour une moustache brûlée et emportée, et ces dames pour des projectiles qui n'atteignent heureusement que leurs jupes et leurs cheveux. M. de Rochemore parvient enfin à se réfugier chez lui avec les siens et les deux consuls et à s'y barricader. On

(1) Les belles-sœurs de Mme de Rochemore, devaient être Mlles de Rochemore, Lucrèce, morte sans alliance (1634-1661), et Elisabeth, qui épousa, en 1660, Honoré Riquetti, s^r de Mirabeau. Elle avait aussi des belles-sœurs, femmes de ses frères Jean-Louis et François-Annibal de Louet de Calvisson, Anne Madeleine de Lisle et Gabrielle de Louet, qui était aussi sa nièce. — Louise de Cabrières, fille de Jean III de Rovérié de Cabrières et de Marguerite de Saint-Bonnet de Toiras, née en 1629, mariée en 1650 à Pierre de Forton, conseiller au présidial et au parlement d'Orange, cousine de Mme de Rochemore. — Le s^r de Brignon, frère utérin de Mme de Forton, issu du mariage de Marguerite de Saint-Bonnet avec Guillaume de Raymond, s^r de Brignon. — Le fils de Cabrières, c'est-à-dire Claude de Rovérié de Cabrières, fils dudit Jean III.

cherche à enfoncer sa porte en y jetant des pierres, on apporte des sarments pour l'incendier, on tire sur les fenêtres, on cerne la maison et on en garde toutes les issues. L'exaspération est à son comble ; on a fait courir le bruit que l'on devait raser les temples et on crie que, si on ose l'entreprendre, on massacrera tous les catholiques. Le nommé Audiffret déclare que, s'il peut saisir le consul Maltret, il le pendra de ses mains au mûrier, qui est dans la cour de l'Hôtel de Ville. Le consul Boschier l'approuve et serait même l'auteur du propos, selon un des témoins.

Enfin, un calme relatif renaît. Les consuls Boschier et Valentin placent des sentinelles sur les remparts, des corps de garde sur les places publiques et aux portes de la ville, que l'on ferme et que l'on n'ouvre que rarement. On délibère qu'ils feront, de jour et de nuit, des rondes et des patrouilles escortés d'une troupe de 50 hommes armés d'épées, hallebardes, fusils et pistolets. Les habitants paisibles se plaignent de ces entraves à leur commerce et à la circulation, mais ce ne fut que l'année suivante que la liberté et la paix leur furent rendues définitivement, après un sage accord des partis avec l'autorité royale.

Nous ne donnerons, à l'appui de notre récit, que le texte complet de la déposition de Pierre Aubert. Celles des autres témoins étant conformes à la sienne en général, nous n'en citerons que ce qu'elles présentent de particulier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1re Déposition.

Sieur Pierre Aubert, escuyer, habitant de la présante ville de Nismes, eaigé, comme a dict, de trante deux ans ou environ, tesmoing juré et administré, jure la main levée à Dieu, comme faisant proffession de la R. P. R., de dire la vérité.

Sur les generaux interrogatoires duement enquis a pertinement respondu et les a niés.

Et sur le contenu en la requeste et brief intendit (1) de Monsieur le Procureur du Roy, deppose, qu'estant l'apres dinée du lundi vingt cinquiesme du presant mois, environ une heure apres midi, dans la bothique de Mre Estienne Guy, qui vand de la glace et limonade, avec les sieurs de la Caumette, Recolin et Daunant, recepveur, tout à coup auroient ouy qu'on crioit qu'on assassinoit Monsieur le Presidant de Rochemore et y estoit aussy le sieur Jacques Bérard, et estant sortis, le depposant, avec lesdits Bérard et la Caumette, auroient veu une foulle extraordinaire de peuple armé, qui environnoit ledit sieur de Rochemore, et ledit Boschier, qui estoit sur la porte de la Maison de Ville qui crioit aux armes, tue, tue. Et s'estant rangés avec ledit sr de la Caumette près de la personne dudit sieur de Rochemore, se seroient jettés sur deux jeunes hommes dudit peuple, quy avoient l'espée à la main qu'ils leur hos-

(1) Terme de procédure de l'époque, « qui se dit des écritures qu'on fournit, en un court délai, dans les procès où il n'est question que des faits qu'on articule et dont on offre de faire la preuve. » Dict. de Trévoux.

tèrent. Et y survindrent aussy les sieurs de Brignon, le cadet de Rozel, de Cabrières fils, le sieur cadet de Daunant, Madame de Rochemore, Mesdemoiselles ses belles-sœurs et Mademoiselle de Forton, fille du s[r] de Cabrières. Et les sieurs Maltret et Borelli, premier et troisième consuls y estoient aussy. Et en mesme temps de la part du dit peuple armé fust faict une descharge de vingt cinq ou trante coups de pistollets ou porte respects contre ledit sieur de Rochemore, lesdits sieurs consuls, premier et troisiesme, et lesdites dames et susdits gentilshommes qui les assistoient, l'un des quels coups portant sur ledit sieur de la Caumette, qui en fut blessé au gosier de trois balles, dont il est dans le lict en danger de mort. Et le sieur Bérard receut aussy presque à mesme temps plusieurs coups des dictes armes à feu, trois desquels porterent sur son corps, dont il est blessé, et autant ou plus sur sa casaque. Et y estant aussy survenu le sieur Ducros qui fut blessé d'un coup d'espée sur le visaige, à la lèvre haute ; ayant recognu parmi ceux qui leur tirerent le cappitaine Reboul et son fils, parant proche du sieur Bimard, et Combes, qui portoient chacun deux pistollets qui les tirerent droictement contre ledit sieur de Rochemore et autres et mesmes contre les dictes dames, qui reçurent plusieurs coups de pistollets sur leurs jupes et cheveux et mesme à ladite damoiselle de Forton, en eust une moustache bruslée et emportée. Y cognut aussi Brian l'orpfevre, qui tiroit son coup de pistolet, ensemble Couret, bolanger, Legrand Labrit, Gourgas, chausatier, Fourat marchand, Audifret et Audemard, marchand, et le nommé Ducros, domestique dudit sieur Boschier, second consul. Et il y avoit plusieurs autres, en nombre d'une cinquantaine, por-

tant des armes à feu. Et y survint le sieur Valentin avec sa livrée (1) et une troupe de gens armés de fusils porte respects, pistollets, alabardes et espées, qui les animoit à tirer. Et voiant que la sedition augmentoit et que la troupe grossissoit de toutes parts, je et ceux qui assistoient ledit sieur de Rochemore l'obligèrent à se retirer dans sa maison fort proche de l'hostel de ville et sella avec grande peine et grand danger d'autant qu'il fut suivi et poursuivi par cette troupe qui tiroit incessamment sur luy et sur les dits consuls. Et après que la porte fut fermée, lesdits Boschier et Valentin, ensamble Jean Roux leur ouvrier, quy y estoit aussy, firent leurs efforts d'enfonser la dite porte a grands coups de pierre et tirerent plusieurs coups de fusils et porte respects aux fenestres de la salle et croit le depposant que, sans les barricades qui y furent faictes et assistance des gentilshommes sus nommés, ladite porte auroit esté enfoncée. Deppose aussy que lesdits Boschier et Valentin, estant remis avec leurs troupes poserent de corps de gardes aux principalles portes et places de la ville et qu'il fust délibéré que les dits consuls ne marcheroient par la ville qu'avec une escorte d'une cinquantaine d'hommes armés de fusils, pistollets, alebardes et espées. Et le depposant l'ayant rencontré plusieurs fois par la ville depuis ceste posture, sachant aussi que toutes les nuits font une patrouille et posent de corps de garde et santinelles sur les murailhes, tenant toutes les portes de la ville et les clefs d'icelles, ne les ouvrent que fort rarement, quy porte grand prejudice aux habitans. Et plus n'a dict scavoir, mais ce contenu vérité réalle, a persévéré et s'est soubsigné.

AUBERT.

(1) C'est-à-dire ses insignes de consul, le chaperon.

2me Déposition.

De Catherine Allègre, veuve de Louis Bosc, boulanger, âgée de 55 ans, catholique. Elle a vu les consuls Boschier et Valentin accompagnés des sieurs de Vignolles, de Vestric, Favier de Sauzette, Jean Roux, Daudiffret, Ginhroux et Fourrat, marchands, le jeune Fabrot, Donzel, commis du greffier. La dame de Rochemore, les demoiselles ses belles-sœurs, la demoiselle de Forton, fille du sr de Cabrières, accourues pour faire sortir le président et les consuls catholiques d'un si grand danger. La foule criait « séditieusement avec des jurements au nom de Dieu. » Elle dépose avoir ouï le second consul dire qu'il pendroit lui-même, de ses propres mains, le premier consul à l'arbre murier de la maison de ville.

3me Déposition.

Dauphine Cappoune, femme du sr Ferrand, greffier, catholique. Elle cite, parmi ceux qui criaient qu'il fallait faire tout périr, les sieurs de Vestric, de Vignolles, de Sauzette, Rozel, de Percet, Aguillemet, Ginhoux, Laroque, Jean Roux, Jacquier, Richard, Audiffret, Gironnet, Bonnisol, tailleur, Jacquin, mercier, Fourrat. Ledit sieur Audiffret « dit tout hault, en reniant et blasphémant le saint nom de Dieu, que s'il tenoit le premier consul, il le pandroit à l'arbre murier qui est à la basse-court de la dite maison consulaire, ce que les sieurs Boschier et Gironnet auroient accordé, et que le dit Donzel, s'adressant à la déposante, luy auroit dit, avec ton

de voix séditieux et menassant qu'il fallait chasser de la maison consulaire tous ceux qui estoient dedans jusques aux femmes et aux enfans « (1).

4me Déposition.

Robert Bonnel, mre cadissier, catholique, « vit passer le sr Jean Roux, ouvrier consulaire, et le sr Audiffret et allerent joindre le gros qui estoient environ deux cents hommes, disant que l'on vouloit faire raser les temples et que, si on l'entreprenoit, ils feroient massacre et tueroient tous les catholiques. » Le déposant reconnut dans la troupe, que commandoit Gaujac jeune, les nommés Rouvière, Dupré, Riconde, Badouin, beau-fils de Rochegude, Gaujac vieux, Mr Augustin, le fils de Mre Douvin, le fils de Mre Roux le jeune, etc. Le sieur Davin, portant deux pistolets, Fourat, Audemar et Richard, portant chacun une hallebarde, disent hautement qu'il faut tuer le président de Rochemore.

5me Déposition.

Du jeudi 28 pe juin 1657. Léon Maistrol, mre teinturier, catholique, même déposition que les précédents relativement à la blessure du sr de Recolin de la Calmette.

6me Déposition.

Fragment dont le commencement manque et dont le témoin, n'ayant pu signer, est inconnu.

(1) Remarquer la contradiction des témoins Allègre, Cappoune et Aubert qui attribuent l'un à Boschier, les deux autres à Audiffret, le projet de pendre le premier consul Maltret.

«..... descharge de trante coups de pistolets ou porte respects contre le sieur de Rochemore et le sieur Maltret, premier consul, faisant leurs efforts de les tuer et les premiers qui tirarent furent le capitaine Reboul, père et fils, parents proches du sieur Bimard, et Mre Combes, greffier consulaire, lesquels Reboul avoient chacun deux pistollets qu'ils tirerent contre la personne du sieur presidant de Rochemore et de l'un desquels coups le sieur de la Calmette, Recolin, qui estoit tout proche dudit présidant, fut fort blessé au gosier et danger de mort et le sieur Bérard fut aussi blessé de trois coups. Et, sur le bruit que l'on assassinoit ledit sieur de Rochemore, seroient survenues sept ou huit personnes de qualité qui l'auroient garanti et fait retirer avec grand danger dans sa maison, qui est là tout proche, attendu que la troupe grossissoit toujours. Ledit Valentin y estant arrivé d'une part, avec plus de cent hommes armés de fusils et autres armes à feu, alebardes et espées et d'autre part le sr Ginhoux et La Roque, marchand, avec autant et plus d'hommes semblablement armés, où estoient Jacques Audiffret, Louis Fourtel, marchand, Rivallier, apothicaire, qui firent leurs efforts d'enfonser la maison dudit sieur presidant, mirent de corps de garde aux trois portes d'icelle et mesme le déposant vit à la porte de derrière le jardin soixante hommes armés où il recognut Pierre de Mellet, Bruguiere, Talès, Pioch, le fils de Mre Samuel Daulhière, le jeune Badouin, François Ponge, le fils de Mre Renoutre, le fils de Bonnet, tous cordonniers, le fils de Mre Rouveirol, travailleur, Mre Trotin, mre masson, qui autreffois print le prixfaict de desmolir la grande eglise de Nismes et en fit la démolition. Dict en outre avoir

sceu que despuis les dits sieurs Boschier et Valentin sont allés par la ville trante ou quarante hommes armés d'espées, pistollets, fusils, allebardes et ont fait de patrouilles toutes les nuits et corps de garde sur les portes de la ville. Et plus n'a dit scavoir, mais dessus contenu vérité realle et persévéré. N'a seu signer.

Cte E. de Balincourt.

PETITES ÉTUDES D'UN IGNORANT

AUTOUR D'UN ÉCRIVAIN OUBLIÉ : LE COMTE DE TRESSAN

(suite)

IV

La paix qui est entrée dans l'âme de Tressan n'est pas dans l'esprit de Voltaire. Deux scrupules l'inquiètent : *La Pucelle* et certain récit des *Campagnes de Louis XV*, Des manuscrits circulent sous le manteau : c'est sa *Pucelle*, dit-on. Il le dément et le fait démentir de tous côtés. Il parle de conjuration ; il va « s'enfuir je ne sais où. » Quelle odieuse trahison ! « Mme de Pompadour, écrit-il, y est outragée d'une manière infâme. Comment se justifier de ces horreurs? Comment lui écrire une lettre qui ferait rougir et celui qui l'écrirait et celle qui la recevrait ? » Ses ennemis ont monstrueusement falsifié tout un chant de son poème : il le crie à qui veut l'entendre et même à ceux qui se bouchent les oreilles, il le crie partout, à toutes les portes, sur tous les toits. Comment se relèvera-t-il de ce coup qui l'écrase ? Il se le demande et il se répond: par une pièce de théâtre ? « Des tragédies ne me sauveront pas. » Cependant l'*Orphelin de la Chine* obtient un brillant succès.

N'importe, il reste écrasé sous le poids de son désastre.

Tressan essaye de le rassurer, il répond qu'il est malade ; Tressan insiste, lui adresse un discours sur la philosophie, et l'invite à écrire au roi de Pologne et à se consoler auprès du monarque bienfaisant. Le 11 janvier 1756, Voltaire répond : (1)

« Il me paraît, Monsieur, que Sa Majesté polonaise n'est « pas le seul homme bienfesant en Lorraine, et que vous savez « bien faire comme bien dire. Mon cœur est aussi pénétré de « votre lettre, que mon esprit a été charmé de votre discours. « Je prends la liberté d'écrire au roi de Pologne comme vous « me le conseillez, et je me sers de votre nom pour autoriser « cette liberté. J'ai l'honneur de vous adresser la lettre, « mon cœur l'a dictée.

« Je me souviendrai toute ma vie que ce bon prince vint « me consoler un quart d'heure dans ma chambre, à la Mal- « grange, à la mort de Mme du Châtelet. Ses bontés me « sont toujours présentes. J'ose compter sur celles de Mme « de Boufflers et de Mme de Bassompierre. Je me flatte que « M. de Lucé ne m'a pas oublié, mais c'est à vous que je dois « leur souvenir. Comme il faut toujours espérer, j'espère que « j'aurai la force d'aller à Plombières, puisque Toul est sur « la route. Vous m'avez écrit à mon château de Monrion (2): « c'est Ragotin qu'on appelle *Monseigneur* ; je ne suis point « homme à châteaux. Voici ma position : J'avais toujours « imaginé que les environs du lac de Genève étaient un lieu

(1) *Œuvres complètes de Voltaire :* t. XLVII.

(2) Montrion, que Voltaire écrit *Monrion*, était une maison de campagne située dans le voisinage de Lausanne. Le philosophe devait s'en défaire après avoir acheté le domaine de *Sur-Saint-Jean*, à une lieue de Genève. La situation pittoresque et les jardins délicieux de cette riche habitation firent substituer à son premier nom celui des *Délices*. Voltaire acheta encore le château de *Tourney*, pour sa vie durant, au président de Brosses, avec lequel il eut bientôt des démêlés devenus légendaires. Enfin à une lieue des *Délices*, il acquit la terre de *Ferney* sur laquelle il fit bâtir un joli château, où il se fixa définitivement.

« très agréable pour un philosophe, et très sain pour un « malade ; je tiens le lac par les deux bouts ; j'ai un ermitage « fort joli aux portes de Genève, un autre aux portes de « Lausanne ; je passe de l'un à l'autre ; je vis dans la tran- « quillité, l'indépendance et l'aisance, avec une nièce qui a de « l'esprit et des talens, et qui a consacré sa vie aux restes de « la mienne.

« Je ne me flatte pas que le gouverneur de Toul vienne « jamais manger des truites de notre lac ; mais, si jamais il « avait cette fantaisie, nous le recevrions avec transport ; « nous compterions ce jour parmi les plus beaux jours de « notre vie. Vous avez l'air, Messieurs les lieutenants géné- « raux, de passer le Rhin cette année plutôt que le mont « Jura ; et j'ai peur que vous soyez à Hanovre quand je serai « à Plombières. Devenez maréchal de France, passez du « gouvernement de Toul à celui de Metz, soyez aussi heureux « que vous méritez de l'être ; faites la guerre et écrivez-la. « L'histoire que vous en ferez vaudra certainement mieux « que la rapsodie de la *Guerre de 1741* que l'on met impu- « demment sous mon nom. C'est un ramas informe et tout « défiguré de mes manuscrits que j'ai laissés entre les mains « de M. le comte d'Argenson.

« Je vous préviens sur cela parce que j'ambitionne votre « estime. J'ai autant d'envie de vous plaire, Monsieur, que « de vous voir, de vous faire ma cour, de vous dire combien « vos bontés me pénètrent. Il n'y a pas d'apparence que « j'abandonne mes ermitages et un établissement tout fait « dans deux maisons qui conviennent à mon âge et à mon « goût pour la retraite. Je sens que si je pouvais les quitter « ce serait pour vous, après toutes les offres que vous me faites « avec tant de bienveillance. Je crois avoir renoncé aux rois, « mais non pas à un homme comme vous. »

Ce n'était pas la première fois que le comte de Tressan invitait Voltaire à venir à Lunéville. Le jour où, après avoir fui de Berlin, il put s'échapper de

Francfort, le faux ermite vint s'installer auprès du bon roi Stanislas. Mais il eut bientôt fait d'alarmer la religion du monarque, et Tressan dut en aviser le philosophe. Ce fut peine perdue. Alors, le roi, s'adressant à son conseiller aulique, Alliot, qui avait la charge des dépenses du palais, lui dit : « Ne pouvez-vous me délivrer de ce Voltaire qui fait beaucoup crier contre lui ? » Le conseiller répondit : *Hoc genus demoniorum non ejicitur nisi in oratione et jejunio* ; mais je crois le premier de ces moyens peu efficace... — Eh bien, reprit le prince, faites-le donc jeûner » (1).

Jamais consigne ne fut mieux observée. Le lendemain, par une distraction convenue, on oublia la présence de Voltaire. Comme son déjeuner n'arrivait pas, le philosophe se mit à sa recherche ; ne trouvant rien, ni personne à même de le renseigner, il fit parvenir un billet au conseiller Alliot. Le préposé aux vivres répondit poliment, mais, par malheur, il n'avait pas compris la demande qui lui était adressée. Voltaire alors, laisse les serviteurs pour le maître : il écrit au roi et attend la réponse. Il l'attendrait encore, s'il n'eût quitté la cour se promettant bien qu'on ne l'y prendrait plus.

Tressan fut assez heureux pour ne pas jouer le rôle de tête de turc dans cette affaire. Il eut seulement à souffrir une assez longue bouderie de son spirituel correspondant. Pour le ramener, il le provoqua et il en reçut la lettre suivante, datée de Lausanne, 3 février 1758 (2).

(1) *Vie politique, littéraire et morale de Voltaire*, par Lepan, 1 vol. in-8°. — Paris. Cordier, 1817, p. 133.

(2) *Œuvres complètes de Voltaire* : t. L. p. 10-12.

« Mon adorable gouverneur, béni soit le sieur Légier et « ses consorts, et ses mauvais vers et sa sottise, puisque tout « cela m'attire tant de bontés de votre part ! Soyez bien sûr « que je ne suis sensible qu'aux marques généreuses de votre « amitié, et point du tout à ces platitudes moitié franc-com- « toises et moitié lotharingiennes. La nation des petits col- « lets et des petits beaux-esprits a été oubliée par M. de « Réaumur dans l'*Histoire des insectes* ; ainsi ne prenons pas « garde à leur existence.

« J'étais fort malade quand on me régala de ces beaux vers « dignes d'une académie de... Mme Denis les renvoya à « Toul, bien cachetés ; elle est aussi sensible que moi à la « mention que vous voulez bien faire d'elle : vous l'aimeriez « davantage si vous l'aviez vue jouer avant-hier dans une tra- « gédie nouvelle, sur un très joli théâtre, avec de très bons « acteurs dont j'étais le plus médiocre. Je ne me tirai pour- « tant pas mal du rôle de vieillard, attendu que malheureuse- « ment je le joue d'après nature. J'aurais bien voulu que « M. le gouverneur de Toul nous eût honoré de sa présence « réelle....

« Je vais planter aux Délices, de là, je reviens à Lausanne « pour nos spectacles ; cela est plus sensé que d'aller en « Allemagne. Je ne regrette aucun roi, aucun prince ; mais « je regrette fort le gouverneur de Toul.»

L'*adorable* Tressan n'était pas toujours épargné par le patelin philosophe, car, à ce que l'on rapporte il lui arrivait de dire : « Quand *Pollion* sera de l'Académie... » A quoi Tressan répondait : « Je serai de l'Académie quand l'*Ermite* y trouvera son intérêt.» Un jour, cependant, piqué plus au vif, le gouverneur de Toul dit : « Si, pour être *académisé*, il faut être *Voltarisé*, j'y renonce » (1).

(1) Le mot *voltarisé*, est emprunté à un pamphlet dans lequel on l'avait employé pour *recevoir des coups de bâton*, en souvenir des diverses bastonnades infligées à Voltaire. On cite une épigramme qui commence ainsi :

Pour une épigramme indiscrète
On *voltarisait un poète*...

D'ailleurs, Voltaire lui transmettait volontiers ses écrits, surtout ses joyeusetés littéraires. C'est après l'accusé de réception de l'un de ces envois que le philosophe écrivit de Lausanne, le 13 février 1758 (1).

« Je reçois, Monsieur, une réponse à la lettre que j'eus « l'honneur de vous écrire hier. Votre bonté m'avait prévenu. « Je ne savais pas que vous eussiez déjà reçu le fatras énor- « me dont vous voulez bien charger les tablettes de votre « bibliothèque...

« .... Si vous avez du crédit sur Diderot et consorts, vous « ferez une action de grand général de les engager à se join- « dre tous, à marcher serré, à demander justice, et à ne « reprendre l'ouvrage que quand ils auront obtenu ce qu'on « leur doit, justice et liberté honnête. Il est infâme de tra- « vailler à un tel ouvrage comme on rame aux galères. Il me « semble que les exhortations d'un homme comme vous doi- « vent avoir du poids : c'est à vous de donner du cœur aux « lâches...

« ... Vous persistez donc dans le goût de la physique ; « c'est un amusement pour toute la vie. Vous êtes-vous fait « un cabinet d'histoire naturelle ? Si vous avez commencé « vous ne finirez jamais. Pour moi, j'y ai renoncé, et en « voici la raison : un jour, en soufflant mon feu, je me mis à « songer pourquoi du bois faisait de la flamme ; personne ne « me l'a pu dire, et j'ai trouvé qu'il n'y a point d'expérience « de physique qui approche de celle-là. J'ai planté des « arbres et je veux mourir si je sais comment ils croissent... « Je me le tiens pour dit, je renonce à être scrutateur : d'ail- « leurs, je ne vois guère que charlatanisme ; et excepté les « découvertes de Newton et de deux ou trois autres, tout est « système absurde ; l'histoire de Gargantua vaut mieux.

« Ma physique est réduite à planter des pêchers à l'abri « du vent du Nord. C'est encore une belle invention que les « poëles des antichambres, j'ai eu des mouches dans mon

(2) *Œuvres complètes de Voltaire* : t. L. p. 16-17.

« cabinet tout l'hiver. Un bon cuisinier est encore un brave « physicien ; cela est rare à Lausanne. Plût à Dieu que le « mien pût vous servir de nos grosses truites, et que je fusse « assez heureux pour philosopher avec vous, le long de mon « beau lac de Lausanne à Genève.

« Recevez,.... »

Inquiet pour l'*Encyclopédie*, Voltaire ne l'est pas moins pour lui-même : quelques-uns de ses articles excitent une vive rumeur. Toutefois, si, dans un but de sûreté personnelle, il veut bien affecter de se taire, — et surtout faire croire qu'il se tait, il veut aussi fortement que les philosophes se serrent autour du drapeau. Il pousse celui-ci, il exhorte celui-là, il secoue les paresseux, il excite les tièdes ; ne faut-il pas éviter, avant tout, « la déroute de l'*Encyclopédie?* » Il ne permet pas à Tressan d'oublier sa collaboration à l'œuvre encyclopédique (1). Il est certain que le vent tourne, et quand le vent tourne, les girouettes en font autant. Le gouverneur de Toul se dévoue ; il essaie, non pas d'arrêter le vent, mais de fixer les girouettes. Franchement, « est-ce le temps où les ennemis de la superstition devraient se brouiller ? » Réussit-il, ne réussit-il pas ? peu importe ; il fait preuve de bonne volonté. Mais il lui reste bien d'autres chats à fouetter : il a des devoirs à remplir auprès du roi de Pologne, son cabinet d'histoire naturelle à enrichir, ses enfants à élever, et, tant soit peu, les ruelles à courir.

C'est après l'une de ces courses que Tressan fit une chûte sur la glace en sortant de chez une dame

(1) Le comte de Tressan a donné plusieurs articles à l'*Encyclopédie* : guerre, parade, etc.

de ses amies à laquelle il s'empressa d'adresser le couplet suivant :

Le destin dans la balance
A mis les biens et les maux,
Et tous ceux qu'il me dispense
Me paraissent bien égaux.
Le jeu, la cour, la disgrâce
M'ont frappé de mille coups.
Hier je tombai sur la glace
Mais j'avais soupé chez vous.

Quant à sa correspondance avec les philosophes, elle n'était pas toujours sûre s'il faut en croire Voltaire qui lui écrivait, le 7 juin 1758 (1).

« M. de Florian ne sera pas assurément le seul, mon très « cher gouverneur, qui vous écrira du petit ermitage des « Délices (2) ; c'est un plaisir dont j'aurai aussi ma part. Il « y a bien longtemps que je n'ai joui de cette consolation. Ma « déplorable santé rend ma main aussi paresseuse que mon « cœur est actif : et puis on a tant de choses à dire qu'on ne « dit rien. Il s'est passé des aventures si singulières dans ce « monde, qu'on est tout ébahi et qu'on se tait ; et comme cette « lettre-ci passera par la France, c'est encore une raison « pour ne rien dire. Quand je lis les *Lettres* de Cicéron, et « que je vois avec quelle liberté il s'explique au milieu des « guerres civiles, et sous la domination de César, je conclus « qu'on disait plus librement sa pensée du temps des Romains « que du temps des postes ; cette belle facilité d'écrire d'un « bout de l'Europe à l'autre traîne avec elle un inconvénient

(1) *Œuvres complètes de Voltaire* : t. L. p. 48-9.

(2) Ce M. de Florian est l'oncle de l'auteur d'*Estelle* qu'il amena très jeune à Ferney. Il avait épousé une nièce de Voltaire ; devenu veuf, ce gentilhomme de Languedoc se remaria avec une jolie genevoise qui avait fait divorce avec Rilliet — celui-là même dont il sera question plus loin — homme d'esprit, mais un peu bizarre.

« assez triste, c'est qu'on ne reçoit pas un mot de vérité pour « son argent. Ce n'est que quand les lettres passent par le « territoire de nos bons Suisses qu'on peut ouvrir son cœur. « Par quelque poste que ce petit billet passe, je peux au « moins vous assurer que vous n'avez ni de plus vieux servi- « teur, ni de plus tendrement attaché que moi. Peut-être, « quand vous aurez la bonté de m'écrire par la Suisse, me « direz-vous ce que vous pensez sur bien des choses. Par « exemple, sur l'*Encyclopédie*, sur la *Fille* d'*Aristide*, sur l'Aca- « démie Française. N'aurai-je jamais le bonheur de m'entre- « tenir avec vous ? N'irai-je jamais à Plombières ? Pourquoi « Tronchin ne m'ordonne-t-il point les eaux ? Pourquoi ma « retraite est-elle si loin de votre gouvernement, quand mon « cœur en est si près ?... »

Que l'Académie Française intéressât Tressan, nul ne l'ignorait. Compter un jour parmi ses membres était peut-être sa plus vive ambition. Mais quelque chose pesait sur sa candidature : pour son malheur, les philosophes doutaient un peu de lui, et il ne pouvait montrer patte blanche au parti des dévots. Frappait-il à la porte de l'Académie, c'est à un autre écrivain que les immortels disaient : entrez. Et, Voltaire, qui, quelquefois, le poussait, de dehors, restait avec empressement dans son ermitage.

Alors, Tressan calmait ses ambitions déçues en se livrant à des *Réflexions Sommaires sur l'Esprit.* A la longue, ces réflexions devinrent un livre. Un critique de l'époque, évidemment rempli de bienveillance, le jugeait ainsi : « jamais on n'a renfermé en un moindre volume, écrivait-il (1), plus de connaissances, plus de lumières, plus de raison et de goût. L'auteur y enseigne ce qui peut rendre l'esprit actif,

(1) *Les trois siècles de la littérature française*, par l'abbé S. de Castres, 4e édition, 1779, t. IV, p. 158

juste et véritablement éclairé ; il y fait connaître les écueils qui peuvent le détruire, y expose les fausses notions capables de l'égarer, et y indique le moyen de se garantir des torts qui l'avilissent ou le rendent coupable. »

Par ces réflexions, composées pour l'instruction de ses enfants, l'auteur espérait tenir la jeunesse en éveil et lui inspirer le goût du travail et de la recherche de la vérité. Entre bien d'autres, Tressan donnait ces conseils : « Si vous trouvez les hommes corrompus, injustes, ignorants, ne les blessez point, mais fuyez-les, rompez avec eux. Si vous les trouvez frivoles, médisants et ridicules, supportez-les, mais sans vous y attacher et ne vous attirez pas leur haine en les humiliant, en leur faisant sentir trop de supériorité. Trop de facilité dans les mœurs que vous porteriez dans la société finirait peut-être par les corrompre ; trop de misanthropie finirait sûrement par vous nuire. Être frivole, trop complaisant et flatteur, être dur, cynique, et tout fronder : ce sont les deux caractères que l'homme sage doit également écarter. »

V

En même temps qu'il écrivait pour ses fils, Tressan faisait un retour sur les premières années de sa vie mondaine. Il rappelait à Voltaire les huit lustres écoulés depuis leur rencontre auprès du régent. Et le retraité des Délices lui répondait (12 janvier 1759) (1).

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, t. L, p. 126-7.

« Oui, il y a bien quarante ans, mon charmant gouverneur, « que je vis cet enfant pour la première fois, je l'avoue, « mais avouez aussi que je prédis dès lors que cet enfant « serait un des plus aimables hommes de France. Si on peut « être quelque chose de plus vous l'êtes encore. Vous culti- « vez les lettres et les sciences, vous les encouragez. Vous « voilà parvenu au comble des honneurs, vous êtes à la tête « de l'Académie de Nancy.

« Franchement, vous pourriez vous passer d'Académie, « mais elles ne peuvent se passer de vous... J'aurais voulu « m'enterrer en Lorraine, puisque vous y êtes, et y arriver « comme Triptolème, avec le semoir de M. de Châteauvieux. « Il m'a paru que je ferais mieux de rester où je suis. J'ai « combattu les sentiments de mon cœur, mais quand on jouit « de la liberté, il ne faut pas hasarder de la perdre. J'ai aug- « menté cette liberté avec mes petits domaines ; j'ai acheté « le comté de Tourney (1), pays charmant qui est entre Genève « et la France, qui ne paye rien au roi, et qui ne doit rien à « Genève. J'ai trouvé le secret que j'ai toujours cherché, « d'être indépendant. Il n'y a au-dessus que le plaisir de « vivre avec vous.

« Mettez-moi, je vous prie, aux pieds du roi de Pologne : « il fait du bien aux hommes tant qu'il peut Le roi de Prusse « fait plus de vers, et plus de mal au genre humain. Il me « mandait l'autre jour que j'étais plus heureux que lui ; vrai- « ment, je le crois bien : mais vous manquez à mon bonheur. « Mille tendres respects. »

Indépendant et ermite, voilà ce que voulait être Voltaire. Mais il ressemblait passablement à la bergère Galathée, de Virgile, (Egl. III 65).

Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

(1) On sait avec quelle complaisance narquoise le roi de Prusse. Frédéric II, s'amusait à qualifier son ami du titre de comte de Tourney.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'humble attitude que le comte de Tourney prend maintenant aux pieds de sa Majesté lorraine. Cette prostration est d'ailleurs expliquée par la lettre suivante du comte de Tressan à Voltaire :

« Commerci ce 29 Juillet 1759 (1).

« Sa Majesté polonaise, Monsieur, veut que je supplée à « sa vue pour répondre à la lettre charmante qu'elle vient de « recevoir de vous. Ce prince m'ordonne de vous assurer de « son amitié pour vous, et de sa haute estime pour vos « ouvrages.

« Sa Majesté confirme de nouveau l'attestation qu'elle « m'avait ordonné de vous envoyer au sujet de l'exacte vérité « de tous les faits contenus dans votre *Histoire de Charles XII* (2). Elle apprend par vous, Monsieur, avec un « plaisir sensible, que le roi, son gendre, en renouvelant les « anciens privilèges de vos terres, vous donne une marque « distinguée de sa bienveillance et de son estime. Mais je « sens, Monsieur, tout ce que vous perdriez si vous ne voyiez « pas du moins les caractères d'une main que vous baiseriez « avec tant de plaisir ; un seul mot de ce prince adoré, qui « exécute sans cesse tout ce que vous aimez à célébrer dans « les grands rois, sera mille fois plus précieux pour vous, « que tout ce que le plus fidèle de vos serviteurs et amis pour- « rait vous dire. *Tressan*.

(1) *Œuvres complètes de Voltaire* : t. LXIV, p. 395-396.

(2) C'est le 11 juillet précédent que le comte de Tressan, ayant relu au roi de Pologne l'*Histoire de Charles XII*, en obtint la permission, presque l'ordre, d'envoyer à l'auteur un certificat en forme constatant que « M. de Voltaire n'a oublié ni déplacé aucun fait, aucune circonstance ; tout est vrai, tout est dans son ordre. Il a parlé sur la Pologne, et sur tous les évènements qui sont arrivés, comme s'il avait été témoin oculaire. » Cette attestation authentique a été imprimée dans l'*Histoire de Pierre I* plusieurs années avant la mort de Stanislas : la première partie de cette histoire parut en 1759, et la seconde en 1763. Cette pièce était signée par le comte de Tressan. On la retrouve dans les *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XX, p. 17-18 et t. LXIV, p. 284-285.

« P. S. du roi Stanislas (à peine lisible).

« Je vous réponds de cœur, à défaut de vue, pour vous « assurer que je conserve toujours les sentiments d'une par- « faite estime et amitié pour vous.

« P. S. De M. de Tressan.

« Votre cœur vous fera deviner que mon cher et aimable « maître vous écrit : *Je vous réponds de cœur, à défaut de vue..* « etc.. Plaignez une âme active (et celles des rois le sont si « rarement). Eheu ! plaignez-la d'être privée du bonheur « de revoir ses ouvrages, de ne pouvoir plus lire, écrire, « peindre, jouer des instrumens, et voir votre ancienne amie « chez qui le roi vient d'écrire ce petit mot »

Cette année 1760 fut pour Voltaire remplie de polémiques aigues et pour le comte de Tressan pleine de circonstances malheureuses. C'est à ces diverses aventures que le philosophe des Délices fait allusion dans sa lettre du 16 août 1760 (1).

« Voici deux Genevois aimables que je prends la liberté « d'adresser à mon cher gouverneur, et que je voudrais bien « accompagner. MM. Turrettin et Rilliet sont les seuls objets « de mon envie ; car je vous jure, mon très cher gouver- « neur, que je n'envie nullement ni Pompignan ni même « Fréron. Je ne voudrais être à la place que de ceux qui peu- « vent avoir le bonheur de vous voir et de vous entendre. Il « me paraît que ce Fréron vous a un tant soit peu manqué de « respect dans une de ses mal-semaines. Il faut pardonner « à un homme comme lui, enivré de sa gloire et de la faveur « du public.

« Mon cher Palissot est-il toujours favori de sa Majesté « polonaise ? Comment trouvez-vous la conduite de ce per- « sonnage et celle de sa pièce ? Votre cher frère Menou m'a « envoyé, de la part du roi de Pologne, l'*Incrédulité combattue*

(1) *Œuvres complètes de Voltaire* : t. L, p. 399-400.

« *par le simple*.... (1). *Essai par un roi* : essai auquel il
« paraît que cher frère Menou a mis la dernière main. Il ne
« vous montrera pas la réponse que je lui ai faite ; mais je
« vous montre ma lettre au roi de Pologne, et j'espère vous
« envoyer le premier volume de l'*Histoire de Pierre Ier*. Vous
« savez que c'est un hommage que je vous dois ; je n'oublie-
« rai jamais certain petit certificat dont vous m'avez honoré (2).
« Quoique je sois occupé actuellement à bâtir une église, je
« me sens encore très mondain ; l'envie de vous plaire l'em-
« porte sur ma piété : j'espère que Dieu me pardonnera
« cette faiblesse, et qu'il faut oublier le monde, mais j'ai mis
« dans mon marché que vous seriez excepté nommément.
« Plaignez-moi, Monsieur, d'être si loin de vous et de vieillir
« sans faire ma cour à ce que la France a de plus aimable..»

En ce moment même, Voltaire se défendait publiquement d'avoir écrit des brochures *imprimées à Genève*. C'était une calomnie, on voulait troubler sa vieillesse et son repos ; il cultivait en paix ses campagnes et se rendait utile à quelques infortunés. Il était si éloigné d'envoyer à Paris aucun ouvrage, qu'il n'avait pas le moindre commerce avec le plus petit libraire, ni directement, ni indirectement, ni même avec aucun homme de lettres de Paris. Cependant, le 14 avril 1760, d'Alembert recevait de Genève une plaquette intitulée *les Quand, notes utiles sur un discours prononcé devant l'Académie Française*, le 10 mars 1760 ; pas de signature, mais partout le coup de stylet de Voltaire ; et chaque courrier allait

(1) Ces points suspensifs sont de Voltaire, ils remplacent les mots : *Bon sens*.

(2) Il s'agit du certificat envoyé par le comte de Tressan à Voltaire pour attester la véracité historique de l'*Histoire de Charles XII*.

apporter une nouvelle facétie (1). Tout cela s'adressait à Le Franc de Pompignan. Mais le carquois du philosophe était encore garni de flèches pour Palissot.

Le 2 mai 1760, les Comédiens Français jouèrent la pièce de théâtre *Les philosophes*, écrite par Palissot de Montenoi contre les encyclopédistes et leurs émules. Ce jour là, le concours fut prodigieux à la Comédie Française. L'irritation des personnages visés n'en fut que plus violente. Le duc de Choiseul, qui avait lancé l'auteur, n'osa pas le soutenir. Palissot subit le plus furieux assaut de libelles et d'insultes, et Voltaire uni au cardinal Loménie de Brienne parvint à faire interdire la pièce.

Le comte de Tressan ayant reçu *Les philosophes* en hommage, en 1763, écrivit à l'auteur une lettre remplie des assurances les plus flatteuses de son estime. Il lui avouait qu'il ne s'était montré qu'à regret dans une affaire dont le souvenir l'affligeait, et il ajoutait: «Je n'ai su que trop tard bien des choses qui se sont passées, et qui vous ont justement amené à défendre une cause que tout homme qui pense se ferait un honneur de soutenir. »

Rappelant ce fait, dans ses *Mémoires* (2), Palissot ajoute : « Touché comme nous devions l'être, d'un procédé si rare, la reconnaissance nous fit un devoir de le publier. » C'était bien, mais c'était aussi mettre le comte dans un cruel embarras : allait-il rester entre deux sièges à la porte de l'Académie ? Précisé-

(1) C'est bien à l'heure où il parlait de se taire, de se faire oublier que Voltaire demandait au roi de Prusse la ville de Clèves pour y établir une imprimerie, une *manufacture de la vérité*, une colonie de philosophes, offrant de tout quitter pour s'y fixer avec Damilaville, Diderot, d'Alembert, etc..

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature*, par Palissot : Paris Crapelet, an XI (1805), t. II, p. 428 à 433.

ment, les victimes de Palissot étaient alors les grands électeurs académiques. Tressan eût hâte d'adresser à d'Alembert des lettres de désaveu : sans doute, il avait écrit à Palissot, mais « par une espèce de violence que lui fit le roi de Pologne en faveur de l'auteur des *Philosophes* » (1).

Vraiment le comte pouvait-il se fermer lui-même les portes de l'Académie ? Ne valait-il pas mieux témoigner un humble repentir de sa lettre à Palissot ? Comme preuve de la sincérité de ce désaveu il n'avait qu'à se déclarer ouvertement l'auteur de l'article *parade*, dans l'*Encyclopédie*, qui faisait si bonne justice de la comédie outrageante. Les philosophes, disait-on, avaient attribué cet article au comte de Tressan pour se venger de son abandon. Et bien, cet article était parfaitement conforme aux idées qu'il ne craindrait pas de proclamer bien haut — assez haut pour assurer le succès de sa candidature à l'Académie. — Du reste, il l'assurait, il avait déjà rompu tout commerce avec Palissot. Comment pourrait-il lui en coûter de se reconnaître publiquement l'auteur de l'article *parade* ?

En lisant tout ceci on a bien le droit de se demander jusqu'à quel point Voltaire avait entraîné Tressan dans l'orbite de ses effrontés mensonges.

Se consolait-il, du moins, à la lecture des épîtres flatteuses que lui adressait un certain Ligier ? C'est possible, mais, en vérité, l'art du poète n'égalait pas sa prétention littéraire. Qu'on en juge :

(1) La lettre du comte de Tressan à Palissot, précédée d'une autre lettre du roi Stanislas, écrites l'une et l'autre en juillet 1763, est imprimée dans le *Journal Encyclopédique*, août 1763, p. 133. On voit combien le rôle du gouverneur de Bitche manque de netteté dans cette affaire, et il semble bien que Tressan eût pu dire à Voltaire en le citant lui-même :

Vous m'instruisez par vos leçons
Et me gâtez par vos exemples.

Du champ de Mars, par son génie
Porté dans le sacré vallon,
T*** conduit par Polymnie
Monte la lyre d'Apollon,
Ou pour le compas d'Uranie
Quitte le luth d'Anacréon.
Formé pour les jeux et la gloire,
On l'a vu dans ses plus beaux jours
Souvent du char de la victoire
Voler dans le sein des amours.
Généreux, bienfaisant, sincère,
Le ciel pour lui fut moins sévère
Que pour le reste des humains...

Ligier n'était pas bon prophète, car Tressan commençait à éprouver les sévérités du sort. Il allait être nommé gouverneur de la Lorraine allemande : grand honneur, mais disgrâce dorée. Voltaire fut des premiers à féliciter le comte de sa destination nouvelle.

« Du château de Ferney, 25 septembre 1760 (1).

« Je vous fais mon compliment comme mille autres, mon « très aimable gouverneur, et, je crois, plus sincèrement et « plus tendrement que mille autres. Je défie les Menou mê- « me de s'intéresser plus à vous que moi. Vous voilà gouver- « neur de la Lorraine allemande : vous avez beau faire vous « ne serez jamais allemand. Mais pourquoi n'êtes-vous pas « gouverneur de mon petit pays de Gex ! pourquoi Tityre « ne fait-il pas paître ses moutons sous un Pollion tel que « vous ?...

« La Lorraine Allemande vous fait-elle oublier l'Académie « Française, dont vous seriez l'ornement ? Certainement « vous ne feriez pas une harangue dans le goût de notre ami

(1) *Œuvres complètes de Voltaire* : t. L, p. 425-6.

« Le Franc de Pompignan. Vous n'auriez point protégé la « pièce des *Philosophes*.

« ... Adieu, Monsieur ; daignez, dans le chaos, dans la « décadence, dans le temps ridicule où nous sommes, me « fortifier contre ce pauvre siècle par votre souvenir, par vos « bontés,par les charmes de votre esprit qui est du bon temps. « Mille tendres respects. »

Ces félicitations s'appliquaient mal, au moment même où Tressan expiait ses péchés d'esprit. Le comte avait décoché quelques couplets virulents contre la duchesse de Boufflers, devenue maréchale de Luxembourg, qui avait surpassé par la licence de sa conduite celle des femmes les plus suspectes de la cour la plus licencieuse de l'Europe. Qu'il suffise d'en reproduire les derniers vers :

Un esprit trop mêlé d'humeur,
Câtin outrée ou précieuse,
Le mensonge ou la noirceur
Enfin l'ont rendue heureuse,
Et pour comble d'horreur
Son état nous fait mal au cœur (1).

La maréchale se vengea, faisant expier ainsi à Tressan la causticité d'un esprit porté à cribler d'épigrammes les courtisans qu'il croyait opposés à son

(1) *Mémoires de M. le baron de Besenval*, Paris, Buisson, an XIII (1805), t. I. p. 202 et suivante. On y trouve la pièce entière. Tout le monde à la cour savait par cœur cette chanson satirique. L'héroïne elle-même en chanta souvent le commencement :

Quand Boufflers parut à la cour,

. . . .

puis, elle ajoutait : « J'ai oublié le reste ! » Grimm prétend qu'en 1776 elle répeta cette plaisanterie devant Tressan lui-même. Il paraît, du reste, qu'elle se connaissait bien puisqu'on lui attribue l'impromptu suivant sur elle-même :

Voyez quel bonheur est le mien,
Disait une certaine Dame.
J'ai tâché d'amasser du bien,
D'être toujours honnête femme
Je n'ai pu réussir à rien.

avancement. Le satirique avait joué gros jeu et perdu la partie. Cette imprudence refroidit Louis XV à son égard.

Instruit de cette disgrâce, Frédéric II fit offrir au lieutenant général une place dans son armée avec le grade même qu'il avait en France. « Je suis Français, répondit Tressan, je me dois au roi mon maître et à ma patrie ; vous ne m'honoreriez plus de votre estime si je cessais de leur être fidèle. »

L'amitié de Stanislas lui restait, lorsqu'un autre nuage s'éleva qui faillit la lui faire perdre. Le 20 octobre 1760, les comtes de Lucé et de Tressan prirent la défense et firent l'éloge de la philosophie, dans une réunion de l'Académie de Nancy à laquelle Stanislas assistait. On allait lever la séance lorsque le P. Menou, confesseur du roi, prit la parole pour refuter les précédents orateurs. Le jésuite se montra plus ardent encore, hors de l'enceinte académique, et Stanislas, roi pacifique, ennemi du bruit, dit à Tressan : « Il faut ou vous justifier, ou vous rétracter. — S'il le faut, répondit le comte, il ne m'en coûtera pas d'imiter Fénelon. » A en croire Condorcet, la réponse de Tressan serait tout autre : « Je conviens de mon tort, aurait-il dit ; mais je supplie Sa Majesté de se rappeler qu'à la procession de la Ligue il y avait trois mille moines et pas un philosophe. »

Quoiqu'il en soit, le comte adressa le manuscrit de son discours à la Sorbonne, qui, loin de blâmer sa doctrine, le renvoya revêtu de l'approbation la plus authentique. Au sein de la tempête qui l'assaillait, Tressan recevait les lignes suivantes de Ferney, le 12 Novembre 1760 (1).

(1) *Œuvres complètes de Voltaire* : t. L, p. 492-4.

« Respectable et aimable gouverneur de la Lorraine Alle-
« mande et de mes sentiments, mon cœur a bien des choses
« à vous dire : mais permettez qu'une autre main que la
« mienne les écrive, parce que je suis un peu malingre.

« Premièrement ne trouvez-vous pas qu'il vaut mieux
« être gouverneur de Bitche, que de présider à une académie
« quelconque ? ne convenez-vous pas aussi qu'il vaut mieux
« être honnête homme et aimable qu'hypocrite et insolent ?
« ensuite, n'êtes-vous pas de l'avis de l'*Ecclésiaste*, qui dit
« que *tout est vanité,* excepté de *vivre gaîment avec ce qu'on*
« *aime ?*

« Je m'imagine, pour mon bonheur, que vous êtes très
« heureux, et je crois que vous l'êtes de la manière dont il
« faut l'être dans ce temps-ci, loin des sots, des fripons et des
« cabales. Vous ne trouverez peut-être pas à Bitche beau-
« coup de philosophes, vous n'y aurez point de spectacles,
« vous y verrez peu de chaises de poste en cul-de-singe ;
« mais en récompense, vous aurez tout le temps de cultiver
« votre beau génie, d'ajouter quelques connaissances de
« détail à vos profondes lumières : vos amis viendront vous
« voir ; vous partagerez votre temps entre Lunéville, Bitche
« et Toul. Et qui vous empêchera de faire venir auprès de
« vous des artistes et des gens de mérite, qui contribueront
« aux agréments de votre vie ? Il me semble que vous êtes
« très grand seigneur ; cinquante mille livres de rente à
« Bitche sont plus que cent cinquante mille à Paris... Si je
« n'étais pas aux Délices, je crois que je serais à Bitche, malgré
« frère Menou.

« Frère Saint-Lambert, qui est mon véritable frère (car
« Menou n'est qu'un faux frère), frère Saint-Lambert, dis-je,
« qui écrit en vers et en prose comme vous, m'a mandé que
« le roi Stanislas n'était pas trop content que je préférasse le
« législateur Pierre au grand soldat Charles. J'ai fait réponse
« que je ne pouvais m'empêcher en conscience de préférer
« celui qui bâtit des villes à celui qui les détruit ; et que ce
« n'est pas ma faute si sa majesté polonaise elle-même a fait
« plus de bien à la Lorraine par sa bienfaisance, que Char-
« les XII n'a fait de mal à la Suède par son opiniâtreté....

« Je suis enchaîné au char de Cérès comme à celui d'Apollon,
« je suis maçon, laboureur, vigneron, jardinier. Figurez-
« vous que je n'ai pas un moment à moi, et ne croirais pas
« vivre, si je vivais autrement ; ce n'est qu'en s'occupant
« qu'on existe. »

Voltaire cherchait à entretenir le feu sacré contre le P. Menou. On soulevait alors plaines et monts contre la Compagnie de Jésus, mais le comte de Tressan se tenait en garde, sachant bien que lorsqu'on veut tuer son chien on dit qu'il est enragé.

VI

A la même époque, le gouverneur subissait, dans sa propre famille, une épreuve bien plus cruelle. L'un de ses neveux, l'abbé Étienne-Victor de Lavergne de Tressan, chanoine du chapitre de Saint-Gengoulph de la ville de Toul, donnait des signes inquiétants de maladie mentale. Le chevalier de Crespy étant à Nimes, où le pauvre abbé se trouvait au repos, voulut juger par lui-même de son état. « L'ayant prié à dîner, écrivit-il au comte de Tressan, je me suis aperçu que l'abbé faisait beaucoup d'écarts. Il avait de grands secrets à révéler au roi et à Mme de Pompadour. Il alla chez le lieutenant du roi de la place pour le prier de le faire conduire à Versailles en sûreté parce qu'il était persécuté par des ennemis qui voulaient le faire mettre à l'inquisition. » Le malheureux poussa les extravagances si loin qu'il fallut se résoudre à le maintenir enfermé dans le monastère des Observantins de Saint-Remi, diocèse d'Arles.

Dès qu'il eut visité son nouveau gouvernement de

Bitche, où il remplaçait Henri-François de Bombelles, le comte de Tressan écrivit, comme dans un premier élan du cœur :

« J'ai trouvé mon état fort au-dessus encore de l'idée que « je m'en étais fait. C'est une espèce de petite vice-royauté et « le meilleur et le plus bel état que le roy puisse donner à un « lieutenant général qu'il ne fait pas maréchal de France. On « y peut être tous les jours utile à son service, soulager les « malheureux, et y exercer la justice et l'humanité. J'espère « que Dieu me soutiendra dans les principes que j'y ai « portés. »

J'ai dit que la disgrâce était dorée, mais la dorure ne tenait guère, on va le voir tout à l'heure.

Le comte est plein d'inquiétude au sujet de l'un de ses fils (1), militaire, envers lequel il « exercerait l'autorité de père et la sévérité qu'il devrait employer contre sa mauvaise conduite, » si le duc de la Vauguyon n'intervenait pour faire pardonner le coupable. Il écrit à l'abbé d'Argilliers (2) : « Je vous prie de régler sa dépense et celle de son domestique à 100 francs par mois, car je jure de ne rien payer au-delà. » Un lieutenant général des armées du roi voir son fils aux arrêts ! On peut comprendre la douleur du comte, militaire de race, à la simple lecture de la lettre qu'il écrivit, quoique déjà un peu rassuré, à son correspondant parisien :

(1) Le comte de Tressan avait eu un fils de Michelle Russel, le 4 avril 1744. Il épousa cette anglaise trois ans plus tard et il en eut encore trois fils et une fille. L'aîné se destinait à l'état militaire et le cadet à l'état ecclésiastique. Rappelons ici, une fois pour toutes, que les lettres citées dans ce travail, sans indication de source, proviennent des archives du château de Castille ou d'Argilliers, où l'aimable et noble générosité de Mme la Comtesse de Seguins a bien voulu nous permettre de puiser à pleines mains.

(2) L'abbé Froment d'Argilliers était prévôt du chapitre d'Uzès, il était parent et ami du comte de Tressan, à la suite du mariage de Gabriel de Froment avec Constance de La Vergne de Tressan.

« A la Malgrange, ce 6 Juillet 1761.

« Je ne puis, Monsieur, vous exprimer à quel point je suis « pénétré de reconnaissance pour toutes vos bontés. Je vous « regarde comme l'ange tutélaire de mon fils. Je vois tout ce « que la bonté de votre cœur et ce qu'un esprit supérieur vous « fait faire pour le tirer du précipice où il s'est jeté à plaisir. « L'essentiel est que M. de Jumilhac lui pardonne et lui per- « mette de continuer à faire son service.....

« Puisque vous voulez bien me répondre que mon fils n'a « rien fait de déshonorant et qu'il changera de conduite à « l'avenir, je consens à lui pardonner, mais de grâce, Mon- « sieur, qu'il apprenne par vous que depuis deux mois sa « mère et moi nous sommes dans les larmes, et dans le plus « cruel désespoir de sa mauvaise conduite, qu'il sache par « vous qu'il a pensé être déshonoré, déclaré incapable de « servir le roi, qu'il sache que mon dessein était de le mettre « un an à Saint-Lazare et de là de l'envoyer aux Indes, et de « purger la France d'un fils indigne de moi et de vivre avec « des honnêtes gens.

« Je consens à lui pardonner aux conditions qu'il ne sortira « jamais de l'hôtel sans le sage domestique qu'on lui a donné, « que ce domestique vous rendra un compte fidèle de ses « actions, et qu'il aura l'autorité sur mon fils de le reprendre « et de s'opposer aux fautes qu'il voudrait faire. »

Le comte accepte cependant, sur l'avis de l'abbé d'Argilliers, d'élever à 140 francs par mois la dépense autorisée pour son fils aîné ; « quelque épuisé et mal monnayé qu'il soit, il ne le laissera pas manquer du nécessaire pourvu qu'il se comporte en homme d'honneur et qu'il s'applique à ses devoirs et à bien faire son service. »

« Prenez, dit encore Tressan au prévôt du chapitre d'Uzès, « prenez une autorité absolue sur mon fils et dites lui de ma « part qu'il est perdu à jamais et qu'il sera l'opprobre de sa « race, et que de sa vie il ne recevra aucun de ses proches, « s'il ne vous obéit pas comme à moi mesme. »

Toujours inquiet, le comte de Tressan écrit encore, le 18 juillet :

« Je n'ai reçu aucunes nouvelles de mon fils et j'ignore s'il « est justifié aux yeux de M. de Jumilhac, et dans sa compa- « gnie ; il ne me suffit pas qu'il le soit aux miens, il faut qu'il « le soit vis à vis ses camarades, et vis à vis le service du roi, « sans quoi je retire toute parole de pardon et je ne le verrai « de ma vie. Son cœur ingrat et mal placé le fait connaître en « toute occasion. Sa mauvaise conscience lui fait craindre de « m'écrire, sans que la tendresse d'un fils le ramène à tâcher « à me ramener sur son compte; j'ai pensé mourir de douleur « de son début à Paris, mais maintenant tout me devient « indifférent de sa part et je vous assure que sa mère et moi « nous occuperons uniquement de songer à la fortune des « autres. »

Cette blessure est si cruelle au cœur du comte qu'il ajoute :

« Mon petit abbé est au collège des jésuites où j'ai très « expressément défendu qu'on lui laisse voir son frère aîné « qui finira par devenir étranger à toute la famille. »

Il en est réduit à souhaiter que la mauvaise tête du mousquetaire ne parvienne pas à gâter le collégien plus heureusement né, car

Si l'exemple empoisonne un naturel heureux
A quoi sert le bonheur d'être né vertueux.

Il voudrait bien se distraire à la faveur de ses recherches d'histoire naturelle, mais, là encore, il éprouve une désagréable surprise. Il vient de recevoir une caisse de coquillages ; l'a-t-elle réjoui ? Pas du tout : « J'ai bien du regret, dit-il, au port qu'elle

m'a coûté, car il n'y a rien dans toute cette boete qui mérite la peine de le ramasser dans la rue. » Le besoin d'argent se fait sentir. Son emploi suppose un beau traitement, mais encore faut-il le toucher. Pour y parvenir il écrit au duc de Choiseul, le 5 août 1761 :

« MONSEIGNEUR,

« J'ai prié M. l'abbé d'Argilliers, mon parent et mon ami, « de vous remettre la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, « et de vous représenter l'état cruel et humiliant où je suis.

« Il y a un an, Monseigneur, que je suis à Bitche. J'ai fait « un établissement très cher ; il est aussi décent qu'il le doit « être dans un commandement situé au milieu des États de « plusieurs princes des Cercles avec lesquels je suis en rela- « tion pour le service du roi. J'ai épuisé toutes mes ressour- « ces, il m'est dû en appointements, pensions et fourrages, « plus de 50.000 francs. Je vous supplie de me tirer de la « misère extrême et humiliante où je suis, et d'ordonner à « MM. les Trésoriers-Généraux de me faire le décompte des « six premiers mois de mes appointements comme comman- « dant de Bitche, ou du moins de me donner un acompte de « 8.000 francs pour me mettre en état de vivre et de soutenir « mes enfans, dont l'aîné est aux Mousquetaires gris et le « second au Collège de Louis-le-Grand.

« J'ai l'honneur d'estre...

« DE TRESSAN. »

Le gouverneur de Bitche avait d'abord compté sur la belle âme de son ami le duc de la Vauguyon, mais cette belle âme ne parut pas touchée ; il avait ensuite frappé à la caisse des trésoriers-généraux, mais la caisse avait sonné vide, pour lui du moins (1).

(1) Il est vrai que les malheurs du temps, les disgrâces de la guerre et la mauvaise administration des finances obligèrent, vers cette époque, le roi et la plupart des riches à faire porter à la Monnaie une grande partie de leur vaisselle d'argent. On servait alors les potages et les ragoûts dans des plats de faïence qu'on appelait *culs noirs*.

Qu'allait-il advenir de la requête au duc de Choiseul, chevalier des Ordres du Roi, ministre de la guerre et des affaires étrangères ? Il fallait attendre. De Tressan attendit, mais le 9 septembre, il écrivait à l'abbé d'Argilliers :

« Je viens de recevoir une lettre de mon fils, de laquelle je « suis fort content. Si je suis assez heureux pour qu'il com- « mence à réfléchir et qu'il pense ce qu'il m'écrit, tout ira « bien à ce que j'espère.

« Je vous avoue que je suis dans un état de douleur et « d'affliction qui me perce l'âme ; il m'est impossible de pou- « voir toucher un sol des trésoriers. Jugez de l'état où doit « estre un homme qui n'a presque pour vivre que les bienfaits « du roi, à quoi me servent 36.000 francs de rente que j'ai à « Bitche si je ne jouis de rien. Je vous envoie cy joint l'état « de ce qui m'est dû, vous en serez vous mesme effrayé.

« Cependant il m'a fallu fournir nn établissement ruineux, « envoyer mon fils à Paris, l'y soutenir, ainsi que le second. « La teste me tourne dans ce moment, je me vois prest à « manquer du nécessaire, je ne peux obtenir un acompte « et voici ma dernière ressource. »

Sa dernière ressource est derrière la porte de M. de la Boissière. Ce personnage a été élu, en 1720, grâce à l'évêque de Nantes qui présidait les États de Bretagne, à Ancenis, trésorier-général de la province, charge qui rapporte 400.000 livres de rente. Faire accompagner ses deux fils par l'abbé d'Argilliers chez M. de la Boissière, qu'il priera de remettre 2.000 francs à l'abbé « pour soutenir ses enfants à Paris » et de lui en envoyer 2.000 « à lui-même pour l'aider à gagner du temps, » paraît aussi simple que naturel au comte de Tressan. Mais, malgré le mémoire de ce qui lui est dû, échu actuellement, et malgré la procuration en règle munie de

toutes les signatures et de tous les titres du solliciteur (1), on ne trouve personne derrière la porte de M. de la Boissière. Et Tressan comptait sur cette somme pour « faire faire à son fils un habit qu'il pût porter l'automne et même l'hiver ! »

Vraiment, la misère devient lourde et rien n'annonce un soulagement prochain. Parents et amis reçoivent des lettres, il en revient des condoléances ; la protection du roi de Pologne n'y fait rien. Il faut se résoudre aux économies : le comte renvoie son valet de chambre, et Mme de Tressan donne congé à l'un de ses gens qu'elle destinait au même office. Reste une dernière ressource : M. de Boulogne, trésorier - général de l'extraordinaire des guerres, ne pourrait-il pas, sur quittance, délivrer un acompte de 1.000 livres, puisque sa caisse en doit 20.000, avec preuves à l'appui, au gouverneur de Bitche ? Tous les trésoriers de France ne sont pas sourds, sans doute. Hélas ! M. de Boulogne est sourd, comme M. de la Boissière, comme le duc de Choiseul, comme M. de la Vauguyon. Seul, le roi de Pologne entend, mais il ne peut rien. C'est le dernier coup. Cette fois, le jeune mousquetaire va revenir de Paris, pour partager, à Bitche, la misère paternelle. Ce n'est point là un rêve de lieutenant général.

Maintenant, il va chercher à triompher de tous les obstacles qui l'empêchent de toucher de l'argent, à coup de mémoires. Il veut détruire les calomnies, réfuter les objections, résoudre les difficultés. Tout l'écrase, n'importe, il lutte toujours, et comme Joliveau dans sa tragédie de *Polixène*, il s'écrie :

(1) J'ai dit : tous les titres ; voici la signature : Louis-Élisabeth de Lavergne, comte de Tressan, lieutenant général des armées du roi, grand maréchal du roi de Pologne, employé et commandant dans le comté de Bitche et la Lorraine allemande.

... Eh bien, il faut braver l'orage
C'est dans les grands revers que brille un grand courage.

Les mémoires se suivent : mémoire de ci, mémoire de là, mémoire à celui-ci, mémoire à celui-là. Résultat toujours incertain, mais misère assurée. « Je suis toujours dans la crise la plus violente au sujet de mes misérables affaires, écrit Tressan le 18 novembre 1761, je n'ai pu toucher encore un écu, et j'en suis exactement à manquer du nécessaire. »

Survient la mort de la marquise de Ruffec qui jette un voile de deuil sur toutes ces affaires, en même temps qu'elle laisse échapper un rayon d'espoir à travers de longs nuages de tristesse. Sera-ce un héritage pour la famille de Tressan? Tout paraît l'indiquer, oui, mais c'est encore pour aboutir à un effondrement. Le gouverneur de Bitche supplie la maréchale de Belle-Isle, Mme de Gamache et M. de la Marinière, etc., de l'éclairer ; la lumière se fait lentement, mais à mesure que les nuages se dissipent, les droits fondent et l'espoir s'évanouit.

Alors le comte achève de se désespérer : « Jamais état ne fut aussi violent que le mien, écrit-il, il est impossible qu'il dure. » Et il rappelle, de Paris, son fils, le militaire, qui est allé en vain soutenir les prétentions à l'héritage de Ruffec et essayer, sans y parvenir, de liquider ses dettes :

« Si rien ne me réussit, ajoute le comte, je vais vendre mes « équipages, mon cabinet, et tout ce que j'ai d'argenterie à « l'exception de douze couverts. Ma situation me tourne la « teste, chaque mois augmente la somme qui m'est due de « 2.900 francs, et au moment que j'écris (24 décembre 1761), « je n'ai pas quatre louis chez moi. Quel temps, grand Dieu, « et que penser de l'avenir! »

Il dit encore, le 26 décembre :

« Je suis dans un état si déplorable que je n'y peux plus « tenir... Si M. de Choiseul ou M. le Contrôleur général ne « me font pas toucher de l'argent d'ici à quinze jours, je ven- « drai tout ce qui me reste pour aller à Versailles me jeter « aux pieds du roi et demander à ce bon maître, auprès duquel « j'ai été élevé, si c'est son intention que je périsse moi et ma « famille. »

Au milieu de tous ces déboires, une consolation lui vient du roi de Pologne, qui lui fait dire positivement qu'il ne peut se passer de lui. Il apprend aussi que Mgr le Dauphin est très touché de sa situation, qu'il s'est chargé de son mémoire et doit le donner lui-même à M. le duc de Choiseul « en le lui recommandant le plus vivement. » Y aurait-il enfin une éclaircie dans ce ciel d'orage ? A la victime de parler :

« Que puis-je faire, Monsieur, écrit Tressan à l'abbé « d'Argilliers, le 7 avril 1762, quand tout m'accable à la fois, « quand les plus petits secours me sont refusés. Depuis deux « ans et trois mois je n'ai pas touché un écu du roi, je suis « sans crédit, sans ressource, au désespoir et réduit à ven- « dre pièce à pièce tout ce que nous avons entre Mme de « Tressan et moi, pour aller chez le boulanger et à la bou- « cherie, ne pouvant plus rien avoir que l'argent à la main. « J'ai un cabinet d'histoire naturelle qui vaut plus de 12.000 fr., « je travaille à le vendre à l'Électeur palatin et je le donne « pour 6.000 francs. Trop heureux encore si je peux finir ce « marché. M. le Dauphin a fait écrire à M. de Vibraye, « colonel du régiment Dauphin cavalerie, pour qu'il donne « la première cornette vacante dans ce régiment à mon fils, « mais cette cornette ne vaque point encore, et je prends le « parti de l'envoyer à l'armée du Bas-Rhin, à la réserve de

« M. le prince de Condé, où il sera aide de camp de M. de « Monteynard, qui sert lieutenant général dans cette armée « et qui est mon cousin et mon ami. Je n'ai rien à donner à « ce malheureux enfant pour sa campagne, si je ne vends pas « mon cabinet. J'ai un cheval de selle et quatre chevaux de « carosse ; je lui donne deux chevaux de carosse pour ses « gens et mon cheval pour le monter. Enfin, Monsieur, je « vous le répète, je suis au désespoir, jamais on n'a traité « personne aussi cruellement que je le suis.

« Je suis hors d'état de toutes façons d'aller à Paris, atterré « par le malheur et le chagrin, je suis malade et j'ai une « goutte vague qui me fait beaucoup souffrir ; ma fille, qui est « une enfant adorable pour le cœur et pour l'esprit, est très « mal et au lait de saume pour toute nourriture, Mme de « Tressan et moi nous succombons au poids de nos malheurs « multipliés. Je n'ai plus d'espérance ni de courage, et il me « faut attendre que le roi de Pologne aille à Versailles pour « pouvoir y aller avec lui, car si j'y allais dans ce moment-ci, « je ne réussirais à rien et mesme le ministre ne voudrait « peut-être pas donner un congé pour y aller. »

En vérité, il n'y avait eu qu'une fausse éclaircie et les nuages, plus noirs que jamais, planaient sur la famille de Tressan. Pouvait-on espérer que quelques jours passés auprès de Stanislas ramèneraient la sérénité ?

(*A suivre*). LOUIS BASCOUL.

CE QU'IL FAUT LIRE DANS SA VIE (1)

Que faut-il lire dans sa vie ? La réponse eut été sans doute plus facile au XVIIe siècle qu'au XXe. Le bagage littéraire d'un honnête homme alors n'avait pas besoin d'être bien considérable. La littérature classique des Grecs et des Romains en composait le lot le plus compact. Il était de bon ton d'ignorer tout avant Malherbe et si l'on devait connaître beaucoup d'auteurs, maintenant oubliés, dont la réputation balançait la fortune des Corneille, des Racine, des Molière etc., on pouvait se désintéresser à peu près de toutes les littératures étrangères. En revanche, les lettrés d'alors avaient la précieuse ressource de lire dans leur langue Homère et Virgile, avantage devenu bien rare aujourd'hui et qui le deviendra de plus en plus, malgré les méthodes de culture intensive et peut-être aussi à cause d'elles.

En règle générale, on n'apprécie bien un auteur que dans le texte : les traductions les meilleures défigurent toujours l'impression originale. Ce phénomène ne se produit pas pour tous à un égal degré. On goûte une joie pure à lire une traduction de Sophocle ou de Shakespeare : mais qui oserait dire qu'une version française de Dante ou de Virgile

(1) *Ce qu'il faut lire dans sa vie*, par M. Henri Mazel, 1 volume de 400 pages. Edition du *Mercure de France* 1906.

donne la sensation du texte italien ou latin ? On peut saisir très nettement ces différences en se figurant ce que pourrait être une traduction latine ou allemande de Verlaine, par exemple.

L'idéal serait bien de pouvoir lire dans leur langue les chefs d'œuvre de l'esprit humain, idéal malheureusement irréalisable pour ceux qui n'ont pas reçu le don des langues, c'est-à-dire la presque unanimité des lecteurs. Il ne semble pas que l'avénement de l'esperanto doive nous rapprocher de cet idéal de l'omnicompréhension. Au contraire, les trahisons de la traduction en seront exagérées au point de se demander si cette épreuve redoutable ne sera pas l'éternelle pierre d'achoppement de tout essai de langue universelle.

L'auteur de « *Ce qu'il faut lire dans sa vie* » estime qu'on devrait de bonne heure apprendre à lire couramment au moins quatre langues : le latin l'Italien, l'Espagnol et l'Anglais, en s'aidant de traductions en regard et en commençant par des ouvrages faciles : L'Enéide l'Enfer, Don Quichote, les Essais de Macaulay. En peu de mois, dit-il, on passerait maître à ce travail et l'on acquerrait presque sans effort une possession suffisante des quatre langues qui, avec le Grec et le Français, constituent, les quatre cinquièmes du patrimoine esthéthique de la littérature mondiale.

Ainsi qu'il le fait remarquer aussi, l'étrangeté des caractères alphabétiques, plus que la difficulté des langues, empêchera le lettré d'étendre son expérience au Grec, au Russe et à l'Allemand et l'obligera de plus en plus à délaisser les œuvres littéraires qui ne se prêtent pas à une traduction fidèle.

On sait que Bismarck tenait beaucoup à l'écriture gothique : ce fut une des faiblesses et des erreurs de

ce grand esprit. Les Japonais, plus avisés, se rendent compte que, tant qu'ils auront leur alphabet baroque, leurs œuvres scientifiques et littéraires n'ont aucune chance d'entrer dans le bagage des esprits cultivés des deux mondes et ils étudient très sérieusement la substitution de l'alphabet latin à leurs signes cabalistiques. L'adoption d'une pareille mesure par les peuples de langues héllène, slave et teutonne ferait faire au libre échange intellectuel un pas plus grand que l'adoption d'une langue universelle. Il n'est pas douteux que l'influence Allemande, déjà si grande dans tous les domaines, le serait davantage encore, si la gallophobie de Bismarck ne l'avait pas empêché de voir ce que les Japonais ont si nettement compris.

Il faut donc se résigner à ne lire dans leur texte qu'un petit nombre d'auteurs et à ne goûter les autres qu'à travers les embûches de la traduction. Mais quels sont les ouvrages qu'il faut lire, voilà la question à laquelle répond le livre de M. Henri Mazel.

Plusieurs avant lui s'étaient posé le même problème : en limitant le nombre des ouvrages à 20, comme l'intermédiaire des chercheurs ; à 100, comme Sir John Lubbock ou à 150, comme Auguste Comte. Une difficulté naît tout de suite de ce qu'il faut entendre par ouvrage. Il est telle œuvre qui, à elle seule, dépasse le nombre des volumes proposés : Ainsi les cent et quelques volumes d'Al. Dumas père, les 60 tomes de Voltaire, et les bagages imposants de Balzac, de St Simon, du Père Hugo et de bien d'autres, jusqu'à celle que Nietsche appelait « une terrible vache à écrire » Georges Sand ! Que sera-ce encor si on compte pour un ouvrage un dictionnaire in-folio ou en 40 volumes !

Mieux vaut donc négliger ces tours de force où, selon la compréhension du lecteur, une bibliothèque de 20 ouvrages pourrait contenir 3.000 volumes !

M. Henri Mazel n'a pas le souci d'éviter à son lecteur le découragement dès le seuil, en l'amadouant par la perspective engageante de lire 20, 100 ou 150 volumes pour être un homme au courant.

Bien loin de là ! La table des auteurs cités dépasse 1.500 noms ; il est juste de dire que beaucoup ne sont que des noms émis en passant et qu'il n'a pas la cruauté d'exiger de vous la lecture des œuvres de Bismarck, du cours de la Harpe ou d'un dictionnaire quelconque (bien qu'il y ait peu de moyens aussi efficaces que de feuilleter un dictionnaire pour échapper au maussade ennui). Que d'auteurs surabondants, dont il n'y a guère au fond qu'un seul volume à lire et quelquefois moins. Que de poètes ne méritent de vivre que par un demi sixain de sonnets ou même par une seule pièce. Encore faut-il savoir quel est ce volume ou ce poème, faute de quoi l'on est exposé à se noyer dans un fatras médiocre et l'on prend en horreur un auteur estimable pour n'avoir pas su trouver la perle dans le fumier d'Ennius. Je me demande ce qu'il resterait d'auréole à Voltaire pour celui qui serait contraint de le lire en entier !

Il faut donc savoir gré à M. Henri Mazel d'avoir écrit ce « guide des lectures ». On aurait tort cependant de se le figurer comme un sorte de Bædeker ou de guide Joanne à l'usage des rats de bibliothèque. C'est plutôt le Bréviaire des Dilettante, quelque chose qui rappelle certains ouvrages de direction de conscience, larges et indulgents, le chemin de velours de la culture littéraire. On est tout étonné

d'avoir fait en 350 pages un substantiel voyage à travers toutes les littératures et, si je ne craignais d'abuser des rapprochements, je dirais de ce livre que c'est une histoire universelle de la littérature.

Le grand écueil d'une pareille entreprise c'est le pédantisme, voire la cuistrerie : il n'est guère possible d'imaginer un livre qui en soit plus dépourvu. Là, pas de dogmes, pas d'excommunications, pas d'anathèmes, pas d'ostracisme. Calvin et Luther voisinent avec Saint François-de-Sales et Ruisbrock l'admirable : on apprécie également Corneille et Baudelaire, Rabelais et Joseph de Maistre, Bossuet et Cervantés... La lecture de l'Imitation ne dispense ni d'Aristophane, ni de Saint Simon. Il règne d'un bout à l'autre, de l'ouvrage une sérénité qui fait contraste avec les tracasseries de l'heure.

La sincérité de l'auteur est absolue : il ne parle que de ce qu'il connaît, qualité bien rare à notre époque où les plus cancres dissertent de ommi rescibili, où des forgerons se sentent les aptitudes d'un Montesquieu, où le dernier des politiciens fait plus de théologie qu'un Concile ! Il a même l'honnêteté de prévenir le lecteur lorsqu'il s'aventure à citer, oh combien rarement! un auteur qu'il n'a pas lu. Ainsi le livre perd ce quelque chose d'indifférent et d'impersonnel, qui caractérise les exercices de rhétorique, qu'il s'agisse de la chaire, du barreau ou de la classe.

Il fourmille au contraire d'aperçus curieux, d'impressions toutes personnelles, de détails peu connus qui animent le récit et tiennent l'attention en haleine jusqu'au dernier paragraphe.

Ici, c'est un mot, définitif peut-être, sur la Saint-Barthélemy ou la guerre de 70 : là, c'est la mise au

point indispensable dans le corps à corps qui met aux prises Pascal et les Bons Pères. Tantôt, il règle en quelques lignes le conflit des Jobelins et des Uraniens, Benserade et Voiture ; tantôt, il dissipe le mirage de la prétendue civilisation due aux Arabes.

Ailleurs, on trouvera les arguments les plus nouveaux en faveur d'une civilisation atlante disparue ou sur les rapports que les dernières découvertes permettent d'établir entre les légendes wagnériennes et les conquêtes de Pompée !

J'ai pour ma part retrouvé là avec plaisir sept traductions en vers français du premier sixain de l'Enfer, empruntées aux divers poètes des 4 derniers siècles : admirable matière à comparaisons et à réflexions. J'avoue aussi avoir appris à connaître Antar, le Sha Nameh, le Shi King, Igor et Izdubar. Il paraît qu'on n'est pas digne de vivre quand on ignore cela ! Hélas ! que gens à ce compte il faudrait rayer du nombre des vivants.

L'éxégèse a naturellement une place : non seulement l'éxégèse religieuse dont l'auteur ne se désintéresse nullement mais aussi l'exégèse littéraire : la question des Homères et des pseudohomères. Il est vrai que ce sont toujours les mêmes méthodes, qu'il s'agisse du périple d'Hannon ou du voyage de saint Pierre à Rome, et aussi faut-il le dire ! les résultats acquis ne sont guère en raison du temps employé et du talent dépensé. Ce n'est dans beaucoup de cas, comme pour la néopsychologie, qu'une pénible élaboration de l'évidence, certains détails mis à part bien entendu !

Maintenant on n'est pas tenu de tout lire, même parmi les 126 auteurs de tout premier ordre qui constituent le bagage de connaissances littéraires qu'on

devrait se souhaiter de posséder. Il y a des gens qui n'ont point des yeux de Chimène pour la philosophie, l'économie politique ou la mystique. Chacun se permettra des coupes sombres dans le fourré littéraire,au gré de ses préférences ou de ses antipathies. Mais s'il est un ordre de recherches vers lequel on se sente plus porté,on trouvera de quoi satisfaire son désir d'érudition. Voulez-vous pénétrer un peu avant les mystères de la civilisation Byzantine, vous avez le choix entre vingt volumes que l'auteur vous signale ? Voulez-vous étudier « Les Cathédrales » ou « L'Église », c'est encore une série très documentée d'ouvrages de premier ordre que l'auteur propose à votre attention.

A côté de ces livres ouverts aux patientes recherches, l'auteur, vous signale ceux au contraire où il n'y a pas lieu de s'appesantir, dont la verve fait tout le mérite et où parfois essayer de comprendre c'est déjà n'avoir pas compris.

Que dirai-je de la « suite enragée » de Saint-Simon ou de la vie intense de la Comédie humaine, sinon que l'auteur met son lecteur en garde contre le prestigieux entraînement qui ne vous permet guère de déposer les armes... pardon ! l'ouvrage, avant d'être parvenu à la dernière ligne.

Mais je m'aperçois, un peu tard peut-être, que j'entre un peu trop avant dans le sujet. Dieu garde que je vous dispense de lire le livre de M. Henri Mazel. Comment y parviendrai-je d'ailleurs ? Il faudrait énumérer les cent notules qui scintillent au cours des pages, reproduire le plus beau geste de Louis XIV ou la plus belle phrase de la langue française ; elle a 14 mots et pour auteur Molière ! Mieux vaut lire l'ouvrage intégralement sans se laisser

décourager par le nombre des auteurs dignes d'être connus. « Ils ont trop » ! sans doute ; mais l'entreprise n'est pas au-dessus des forces humaines puisque l'auteur l'a réalisée, sans manquer pour cela aux exigences étroites de sa vie professionnelle.

Certes il n'est pas donné à tous d'effectuer une pareille performance, mais quand on jette un coup d'œil sur le passé on ne peut s'empêcher de regretter le temps gaspillé à lire des inepties ou tout au moins des insignifiances aussitôt oubliées que lancées, alors que l'on n'a pas eu le loisir de lire maint auteur dont la connaissance manque à notre culture intellectuelle.

Dorénavant avec un guide aussi souple et aussi sur que M. Henri Mazel, tout homme soucieux de sa parure cérébrale saura ce qu'il faut lire dans sa vie.

Félix MERLE.

FRÉDÉRIC MISTRAL

> **Car cantan que per vautri, ô pastre e gens des mas !**
>
> **Car nous ne chantons que pour vous, ô pâtres et gens de ferme !**

Certes,avoir savouré,dans les « *Annales Politiques et Littéraires,* » délicieux périodique, mondialement lu par tous ceux auxquels la diffusion du Beau, dans toutes ses manifestations, s'impose à ses initiés de marque de la *République des Lettres*, *Sciences et Beaux-Arts ;* certes oui, après avoir savouré, au fur et à mesure de leur apparition..., « *Les Mémoires et Récits* » (1) du génial poète de Maillanne, est un de ces privilèges dont ne sauraient trop se féliciter,avec un légitime sentiment d'amour-propre, les innombrables abonnés de la revue précitée ; et l'auteur de ces lignes lui-même,pendant les six mois,trop courts, de cette publication,mis en goût par la lecture de ce chef-d'œuvre dé notre *Littérature Nationale*, trouvait beaucoup trop longs les sept à huit jours d'intervalle qui séparaient un numéro de l'autre ; oui, à celui-ci comme à des centaines de milliers de lecteurs, l'eau

(1) Librairie Plon et Nourrit, 8, rue Garancière, et librairie des *Annales Politiques et Littéraires*, 15, rue Saint-Georges, Paris.

lui en était tellement venue aux lèvres, qu'il brûlait d'étancher de plus en plus la fièvre de leur assoiffement aux effluves de cette poésie, d'une esthétique et d'une intensité patriarcales, et à laquelle, seule, la toute-puissance du *Léthé* peut être parallèlement comparée pour noyer, dans les. mystères de l'*Oubli* turpitudes et morbidesses d'une littérature du *tout-à-l'égoût*,ou palmipèdes,d'un intellectualisme archi-rudimentaire, barbottent, et pour lesquels aussi la *Vie* ne saurait offrir autre chose qu'une suite de jouissances matérielles, et assurément d'un ordre inférieur aux regards de l'intelligence de tout homme d'esprit et de cœur, c'est - à - dire de toute créature ayant la mentalité d'une âme créée pour l'irradiation des sommets éternellement beaux.

***

Or, vers la lumière de ces altitudes, le chantre immortel de *Mireille*, *Nerte* et *Calendal* ; des *Iles-d'Or* ; du *Rhône* ; de la *Reine-Jeanne* ; etc., etc. ; ce glorieux aède, doublé d'un philologue ayant architecturé ce monument, aux proportions gigantesques, qu'est « *Le Trésor du Félibrige* » et cet étonnant poème d'ethnographie « *Le Muséum d'Arles*, » d'un geste de sa baguette magique d'inspiré, vient d'y entraîner à nouveau la foule des esthètes par la publication du journal de son existence , d'un patriarche de vieille souche ; œuvre par certains côtés d'un biblisme incomparable, éclose au milieu des affirmations froidement scientifiques d'une fort belle époque de l'interminable transformisme de l'*Épopée-Humaine* à travers le cycle des temps ; époque héritière, hélas ! parfois aussi prodigue qu'in-

grate, des travaux accomplis par le continuel effort de la volonté de ces inlassables pionniers du *Progrès*, aujourd'hui en pleine maturité de sa fructification ; oui, disons-nous, au milieu du flux et reflux des systèmes et des idées philosophiques, *le livre des Origines* du Maître aimé d'une élite de disciples, abreuvés à la *Coupe-Sainte et Versante* du cristallin nectar de son apostolat, loin de rapetisser notre virilité, en la ramenant aux sources de la genèse de son entité divine,—parce que née de la matrice simultanément en état de gestation et de parturition de son inépuisable nourricière... *la Terre...*,—le grandit par la conception d'un idéal, que vivifie le souffle de l'*Éternelle-Jeunesse*.

***

C'est donc au murmure ailé de l'intarrissable *Jouvence de la Pensée*, d'un réconfortant symbolisme, que ces pages, d'une impeccable psychologie d'un analyste de race, furent écrites, au jour le jour et à titre de délassement, parmi l'éclosion de tant de fines ciselures, dont les grands sertisseurs de *Florence-la-Belle* se fussent montrés jaloux, si, toutefois, prise en tant que sentiment de basse extraction, la jalousie pouvait atteindre la noblesse du cœur et la ternir.

***

Archaïquement, et dans un harmonieux ensemble d'un irrésistible effet de suggestion, scènes à la *Ruth et Booz ;* fresques et peintures *Michel-Anjo-Raphaëliennes ;* portraits à la *Rembrandt ;* idylles et tableaux

dignes du pinceau de la glorieuse école française ; groupes de marbre vivifiés par le ciseau du génie ; eaux-fortes ; études de mœurs égalant la synthèse des plus grands écrivains anciens et modernes des deux hémisphères ; là, sans les heurts du disparate, tout se coudoie et s'harmonise en s'estompant dans la richesse de son cadre d'un relief à nervures d'airain ; lors, et charmés, nous clamons :

L'Exegi monumentum œre perennius classique.

Les dieux soient loués !

Le *Paysan* a repris la virilité de son geste sublime parmi l'excès des raffinements de la civilisation à son apogée ; et, *Roi de la Rénovation sociale*, aux regards des races caduques, génialement, comme tel, il s'impose par le triomphe de l'un des siens ; et combien grand aux yeux des foules est cet *Élu de la Providence !*

Chantez ! chantez magnanarelles !... dans le pur chatoiement des feuilles des mûriers ! — mêlez vos voix de rossignol aux sons enharmoniques de l'instrument du dieu *Pan*, divinement joué par le berger *Tityre*, à l'ombre des chênes et des hêtres.

Oui, chantez aux inspirations de l'Amour !

Chantez ! car c'est pour votre gloire, ô filles de laboureurs, de pâtres et de fiers gardiens, que le frère de *Virgile* et d'*Homère* a modulé ses harmonies eurythmiques dans la sonorité du cristal d'une langue *Elleno-Latine*, pour la magnification de notre race qui veut ne point mourir anx rayons du soleil, à travers les siècles des siècles !

O jeunes vierges ! Chantez ! ! Chantez !!!

....

Resurrexit !..... ainsi s'écria-t-il le chantre des humbles et des forts, en inspiré des grands prophètes de l'Antiquité ; et nous disons :

....

Avist lusi l'Ero-Prédicho ;
E lis aposto de sa Fé
Anfa sa *Leï* d'aquesto dicho (1),
Embandido per soun bouffé
Que l'Espèrit d'en-Aut alèno,
— *Se lou sang crèmo vosti vèno,*
Me seguires !.,. em'en frémin,
Mèscla de joio e d'espéranço,
En luchant per sa délieuranço,
Maïano ! van sus toun camin !

....

Il a vu luire l'Ere-Prédite, — Et les apôtres de sa Foi, — Ont fait leur *Loi* de cette maxime, — Au loin lancée avec force par son souffle, — Que l'Esprit d'en-Haut vivifie. — *Si le sang brûle vos veines, — Vous me suivrez !......* avec un tressaillement, — Mêlé de joie et d'espérance, — En luttant pour leur Liberté, — O Maillanne ! ils vont sur ton chemin !

....

Sa gloire égale son bonheur ; certes, ce n'est pas peu dire ! — Et maintenant, après avoir rendu hommage à la perspicacité du Maître-écrivain Adolphe Brisson, directeur des *Annales*,et poussé ce cri d'admiration pour le *Poète*, au lieu d'allécher le lecteur, par des coupures,prises au hasard du petit bonheur dans ce trésor de beautés, où le pittoresque et le coloris de la peinture ne le cèdent en rien à la philo-

(1) *La Vénus d'Arles et son Lion*, poème inédit, en XII chants à thèse ; *Fraternité des Peuples par la Beauté Triomphante*, chants VII : *Maillanne!*

sophie du *Penseur*, nous lui dirons, charmé par la magie du style :

O vous qui pleurez vos chères illusions de jadis, lisez les *Mémoires et Récits* du glorieux enfant d'un village à jamais célèbre, et le bonheur vous sourira dans les sphères de la *Pensée*.

Lisez-les donc ! car c'est un baume que la douceur du miel de l'Hymette ne saurait faire oublier.

ANTOINE CHANSROUX.

PACTES DE MARIAGE DU XVe SIÈCLE

EN LANGUE D'OC

Le 2 octobre 1491, Jean Marc, vicaire de Redessan, rédigeait en langue d'oc des pactes convenus entre Jean Anduze et son futur gendre Jacques Fauchier, qui allait épouser Andriève ou Drivette Anduze. Cet autographe du vicaire est écrit sur un feuillet volant qui fut remis à Benoît Carrière, notaire de Valabrègue, lorsque celui-ci eut à dresser, le 27 novembre suivant, le contrat de mariage entre les jeunes époux, mariés à l'église de Redessan ce jour-là. Il est aujourd'hui intercalé en regard du f° 8 d'un registre de ce notaire conservé aux Archives du Gard sous la cote E. 1071. Quatre actes en latin furent la conséquence des *pactes* du 2 octobre. Ce sont : 1° le contrat de mariage entre Jacques Fauchier, du diocèse de Mende, et Andriève Anduze, de Redessan ; 2° un affrairement entre Jacques Fauchier et sa femme ; 3° un affrairement et association entre les deux époux, d'une part ; Bernard Fajon et Gillette Anduze, mariés, de Redessan, d'autre part, Gillette étant cousine germaine de Drivette ; 4° une quittance de 246 florins donnée par Jean Anduze à Jacques Fauchier, à compte de 300 florins promis.

Ces quatre textes latins sont tous du 27 novem-

bre 1491 et occupent les feuillets 8 à 15. Ils sont la conséquence de notre petit texte en langue d'oc, et en forment la mise au point et le meilleur commentaire. J'y recourrai dans mon analyse.

Le principal intérêt de notre texte est de faire connaître avec précision des formes anciennes de la langue locale, et c'est uniquement pour cela que je le publie. Mais il me fournira aussi l'occasion de parler brièvement d'un contrat de notre vieux droit privé, d'autant moins connu que l'enseignement officiel du droit en France ne s'occupe que des pays du Nord. Tout, dans nos Universités, vient de Paris. Or Paris ne connaît pas les documents qui emplissent les dépôts d'archives du Midi. Ils sont donc comme inexistants pour les professeurs de droit, obligatoirement coulés dans le moule parisien. Seuls les archivistes ou les érudits méridionaux s'occupent de l'ancien droit privé du Midi. C'est ainsi que le nom de ce contrat, extrêmement fréquent, l'*affrairement*, ne figure pas dans l'excellent *Précis de l'Histoire du droit français (Sources. Droit privé)* de M. Paul Viollet, Paris, 1886. On le trouve dans Ducange, cependant, sous la forme *Affrayramentum*.

Notre texte débute par un intitulé en latin. Le vicaire de Redessan, par état aussi lettré que le notaire de Vallabrègue, aurait parfaitement pu continuer en latin la rédaction des *pactes*, mais les parties auxquelles il venait en aide n'entendaient que la langue d'oc. Il était donc nécessaire de se servir de celle-ci pour arrêter les clauses et les soumettre à l'approbation des parties, une fois rédigées. C'est à cette nécessité que nous devons les rares textes en langue d'oc trouvés dans les anciens registres des

notaires. Ils ne se produisaient qu'à défaut de notaire sur place, pour un acte urgent (testament) ou l'ébauche d'un acte important, comme celui qui nous occupe.

Le vicaire de Redessan a quelques graphies ou formes particulières : « fila » pour « filha » ; « endevedors » pour « endevenidors » ; « estutision » pour « institution » ; « aquas » pour « cas » ; « spuga » pour « puesca » ; « Fagon » pour « Fajon » ; « he » pour « e », etc.

Il signe en latin et met sur l'acte une suscription latine.

En mariant sa fille Drivette, Jean Anduze lui donne la moitié de tous ses biens. Son gendre apportera dans la maison de son beau-père 300 florins et tous ses biens. Cette somme et ses biens seront communs et indivis entre les époux et le donateur, qui en sera l'usufruitier et l'administrateur à vie, à charge de pourvoir convenablement aux dépenses du ménage.

Les époux résideront avec le donateur à Redessan, mangeant le même pain et buvant le même vin, et aussi avec Antoine Anduze et sa famille. Antoine est le frère de Jean.

Les époux devront *s'affrairer* et s'associer en tous leurs biens par égales part. *Sy affrairon*, dit notre texte.

Si Drivette prédécède, Fauchier pourra et devra amener une autre épouse dans les biens et la maison du donateur. S'il prédécède, Drivette pourra amener un autre époux dans les biens et la maison.

A la fin de ses jours, Fauchier pourra prendre sur les biens 40 l. pour lui.

En vertu des engagements de leur contrat de mariage, Fauchier et Drivette s'affrairent et s'asso-

cient en tous leurs biens par égales parts, et promettent de résider avec Jean et Antoine Anduze leur vie durant. Si l'un des époux prédécède sans postérité, sa part des biens sera dévolue à l'autre de plein droit.

Jacques Fauchier et sa femme Drivette Anduze s'affrairent, en outre, avec Bernard Fajon, du diocèse de Mende, et sa femme Gillette Anduze, leurs cousins-germains, en tous leurs biens, par égales parts. Gillette est la fille d'Antoine Anduze, frère de Jean.

Les deux jeunes ménages vivront ensemble avec Antoine et Jean Anduze, à Redessan, dans la même maison, « unum panem et unum vinum simul comedendo et bibendo, unumque larem fovendo », avec leurs enfants et leurs serviteurs, traitant leurs affaires en commun, et ne pouvant avoir chacun en propre plus de 5 sols tournois. Les deux frères Antoine et Jean seront usufruitiers et administrateurs des biens communs leur vie durant, avec charge de soutenir convenablement les deux jeunes ménages.

Les filles nées ou à naître d'Antoine et de Jean, comme des jeunes époux, seront dotées sur les biens communs, quand elles auront l'âge de nubilité.

Si l'un des *affratrisants* vient à mourir sans postérité légitime, sa part des biens communs adviendra au survivant.

Les époux affrairés devront s'assister mutuellement en santé et en maladie, et rendre à Antoine et à Jean les honneurs, les services et l'amour auxquels les pères ont droit, en santé et en maladie ; et réciproquement, les deux pères devront témoigner aux jeune époux la tendresse qu'on doit à ses enfants.

Si Antoine et Jean ont lieu de revendiquer les dots de leurs femmes, ce qu'ils recouvreront de ce chef tombera dans la masse des biens communs.

Tel est, dans l'application, ce contrat si remarquable d'affrairement. C'est une large et puissante extension de la communauté matrimoniale, ou plutôt celle-ci n'en est qu'un cas particulier. Ce qui domine tout, ici, c'est la nécessité de fortifier la famille rurale contre les causes de dissolution qui ont fini par la détruire de nos jours.

Ducange (Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis), définit l'affrairement, « affrayramentum », une « societas », une association en vertu de laquelle tous les biens acquis avant le contrat de mariage sont communs, et qui opère quelque chose de plus que les coutumes, « ut.... aliquid ultra consuetudines operet. »

Ces principes de fraternité et d'association venaient du droit germanique, importé dans le Midi par les grandes invasions. Là, dans cette *Provincia* au ciel clément et aux terres fertiles, il se rencontra avec le droit romain, aussi admirable par sa méthode que dur par son principe d'autorité. Les deux droits se pénétrèrent et se combinèrent harmonieusement, de manière à produire peu à peu, dans l'affrairement, une solution pour ainsi dire parfaite du problème familial et rural, tant que le défaut de voies de communication empêchait de naître la concurrence mondiale.

Si l'on réfléchit aux fortes vertus qu'exigeait la pratique de l'affrairement, abnégation, dévouement, amour des siens, énergie dans la poursuite d'un but élevé ; si l'on pense à la longue et extraordinaire fortune qu'il eut en Languedoc, puisqu'on trouve, dans les anciens registres de notaires, des contrats de ce genre par centaines, on ne peut se défendre d'un sentiment de respect et de surprise. Nos ancê-

tres du tiers état étaient donc plus avisés, plus sérieux et plus courageux que nous ne sommes portés à le croire.

Je ne veux pas allonger ce commentaire. Il suffira pour qu'on se retrouve aisément dans notre texte.

Ed. BONDURAND.

TEXTE

JESUS M[ARIA]

Secuntur pacta inter Johannem Anduza et inter Jacobum Fachié, et hoc in casu matrimony.

Et primo, es de pacte hentre Johan Anduza he Jaume Fauchié, que Johan Anduza dona sa fila al dit Fauchié, en pacte que lo dit Johan Anduza dona la la mitat dos bens mobles he non mobles, presem he endevedors, à Driva, sa fila ; he lo dit Jaumes deu aportar tres CCC floris he tostz autres bens presens he endevedors. He lo dit Jaumes Fauchié he la dicta Drieva sy afrairon per egals pars, am estutision que los bens vengon de l'un à l'autre, se venié aquas que non hi ages heres de lor cor.

Item, que (se) lo dit Fauchié sy spuga amarida hen los distz bens, casu quo que la dicta Driva hanaria de aquesta vida en l'autra, he la dicta Driva simily modo; item, lo dit Fauchié, areten, per far sa voluntat as dariès de sos jors, XL l.

Item, es de pacte que lo dit Fauchié, genre de sen Johan Anduza, he Bernat Fagon, genre de sen Anthony Anduza, se affrairon ; et aisi ben Gileta, moler de Bernat Fagon, he Driva, moler de Jaumes Fau-

chié, sy devon afraira am los sobredistz, an tostz bens presens he endevenedors ; he aiso prometon he juron de retifica los patis desobre distz, he aiso à jor de noses.

Item, es de pacte que lo dit Anthony he Johan Anduza, las filas que an he poirian avenir, puescon marida he averquaira justa la posibilitat dos bens ; he lo dit Bernat Fagon he Jaumes Fauchié, ut supra.

He aiso en presencia de mossen Johan Pendarias, he de sen Peire Rebol, he de sen Jaumes Amauric, he de sen Johan Bosquet, he [de] sen Vidal Bon, he de Esteve Vachonié, he de Jaumes Amoros, he [de] Vidal Angely, he de sen Johan Maruejols, he de me Johan Marc, vicari, que ay esscristz los distz patis per consentiz de partidas, he ayso l'an que on conta mial CCCCLXXXXI, he lo segon jort del mes de octobre.

Johannes Marchy. Ita est.

Suscription :

Pacta Andusiarum et suorum generorum, de Redessano.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier. Le nom et la mémoire de l'illustre François Guizot sont trop chers et trop respectés dans cette maison pour que nous n'accueillons pas avec satisfaction toutes les occasions pour rendre hommage à son admirable désintéressement. Notre collaborateur l'avait d'ailleurs hautement proclamée. Son absence ne nous permet pas de lui laisser la parole pour expliquer la genèse de cet incident. Mais nous ne voulons pas attendre plus longtemps pour couper court à une confusion qui a justement ému le petit-fils de l'homme d'état éminent dont notre ville s'honore.

G. M.

Monsieur le Directeur,

On me communique un extrait de la *Revue du Midi* relatant, dans l'*Histoire des Rues de Nimes* publiée par M. le docteur Fortuné Mazel, l'assertion que mon grand-père, M. Guizot, aurait été chanoine du Chapitre Saint-Thomas, de Strasbourg, et aurait de ce chef, reçu une rente de 10.000 francs.

Le fait, fût-il exact, ne serait, du reste, que parfaitement honorable tant pour le chapitre que pour le pseudo-bénéficiaire. Je n'y aurais pas attaché d'importance si, au cours de l'année passée, je ne l'avais déjà trouvé imprimé dans un périodique méridional et s'il n'avait, depuis lors, été répété et commenté par quelques journaux.

En raison de cette insistance, je crois devoir vous communiquer les lignes suivantes que j'extrais d'une lettre de M. le Directeur du Chapitre Saint-Thomas, de Strasbourg, portant la date du 20 octobre 1906.

« Comme directeur du Chapitre Saint-Thomas, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'affirmation d'après laquelle le Ministre Guizot aurait reçu en prébende du Chapitre Saint-Thomas une rente de 10.000 fr., est une invention sans fondement aucun. Jamais M. Guizot n'a reçu la moindre somme du susdit Chapitre. — Je vous autorise à faire de cette déclaration officielle tel usage qui vous conviendra.»

Signé : Professeur Norack.

Veuillez agréer, etc. etc.

François Cornélis de Witt Guizot.

BIBLIOGRAPHIE

La Morale de l'Ordre, par M. J. Rocafort, professeur au Lycée Saint-Louis. Paris, Belin frères, 1906.

Notre ami, M. J.Rocafort qui a dirigé si longtemps avec autorité la *Revue du Midi* vient de publier chez Belin, un nouveau volume intitulé la *Morale de l'Ordre*. C'est l'exposition de la morale spiritualiste traditionnelle, écrite avec cette élégante précision et cette logique qui distingue le jeune et éminent professeur. Ce qui frappe surtout dans cet exposé, c'est l'emploi des théories scientifiques les plus récentes traduites dans un langage d'une transparente clarté et mises au service d'une pensée sûre d'elle-même. Il y a de l'écrivain attique chez M. Rocafort et certaines de ses pages sont dignes d'un disciple de Platon, qui aurait écouté en critique avisé les leçons d'Herbert Spencer. Nous souhaitons à cet ouvrage la même fortune qu'à eue l'*éducation au Lycée*, objet d'une des plus flatteuses distinctions de l'Académie Française.

G. M.

INAUGURATION

DU MONUMENT HENRI RÉVOIL

Cette cérémonie a eu lieu le 12 novembre dernier dans le Jardin de la Fontaine sous la présidence de M. Boesvilwald, inspecteur général des monuments historiques. La volonté de la famille et du comité avait été de maintenir à cette cérémonie un caractère intime. Mais si nombreux étaient les anciens collègues et les élèves du maître regretté, que ce coin de la Fontaine était plein d'une foule sympathique et attentive.

Nous donnons ci-joint les discours prononcés autour du monument ; leur réunion donne une idée juste de ce que fut le grand artiste dont la mémoire était honorée en ce jour. La vie d'Henri Révoil est d'ailleurs racontée par ses œuvres dont la liste, encore incomplète, est gravée sur les côtés du piédestal.

D'un côté l'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques — 1850 à 1900. — Restauration des Arènes de Nimes. — Temple de Diane. — Arènes d'Arles. — Abbaye de Montmajour. — Saint-Trophime d'Arles. — Eglise de Cruas. — Eglise de Saint-Gilles. — Pont de Saint-Bénézet à Avignon. — Palais des Papes. — Remparts d'Avignon. — Château de Tarascon. — Nombreux monuments de la région du Sud-Est. — Auteur de l'architecture romane dans le Midi de la France. — Commandeur de la Légion d'honneur.

De l'autre, l'œuvre de l'architecte diocésain — 1852 à 1900 — Abside, transept, partie latérale de la Cathédrale de

Montpellier. — Décoration intérieure et porche de la Cathédrale de Marseille, 1874-1900. — Reconstruction de la nef et de l'abside de la Cathédrale de Nimes. — Mosaïques, maître-autel, portes en bronze de la Basilique Notre-Dame de la Garde, — Petit Séminaire d'Aix. — Grand Séminaire de Montpellier.—Eglises : Mourillon, Pont-du-Las, Saint-Jean-du-Var, à Toulon ; Saint-Maximin, à Draguignan ; Aimargues, Marguerittes, Manduel, Bessèges, Saint-Ambroix, Rochebelle, Salvetat, Ganges, Olonzac, N.-D. de la Seyne, Boulbon. — Couvents et chapelles, à Nimes. Bordeaux, Poitiers, Assomption de la rue d'Ulm à Paris.—Tombeau de Mgr Cart à Nimes.

Le monument est simple, mais d'un goût exquis et merveilleusement adapté au cadre qui l'entoure. Il se compose d'un simple buste, placé sur un soubassement où se détache en haut relief la muse de l'architecture romane. Le buste en lui-même est remarquable par sa forte personnalité et son caractère très accentué. Le jeune sculpteur, à qui l'exécution en avait été confiée, M. Belloc, a fait revivre le maître et s'y est révélé artiste plein de conscience et d'originalité. Le piédestal est l'œuvre de M. Albert Ballu, à qui la ville de Nimes doit doublement de la reconnaissance et pour avoir été un des propagandistes les plus ardents de l'érection de ce monument et pour avoir ainsi enrichi son patrimoine artistique. C'était uue tâche difficile, dans un cadre immense comme celui de la Fontaine, de dessiner un monument de petite dimension et d'appeler sur lui l'attention sans en accuser la gracilité. La difficulté a été vaincue, et il semble que la majesté des grands arbres qui l'entourent, la silhouette du Temple de Diane qui se profile dans le lointain, portent et agrandissent buste et piédestal au lieu de les écraser.

Aux auteurs de l'œuvre les Nimois doivent ajouter les noms de tous les membres du comité et plus particulièrement ceux de M. Boeswilwald, son président, et de M. Valentin, architecte à Avignon, un des plus dévoués élèves d'Henri Révoil et le très zélé secrétaire du comité.

Ce fut d'ailleurs une idée très délicate et très juste de choisir la ville de Nimes pour y rendre cet hommage à l'artiste

qui l'avait adoptée comme sa résidence préférée et le centre de son activité. Henri Révoil était né à Aix le 19 juin 1822. Son père avait été un des plus solides directeurs de l'école des Beaux-Arts de Lyon. Une grande partie de sa famille était fixée en Provence et plus particulièrement à Mouriès, où le château de Servannes est encore en possession de M. Paul Révoil. Mais ce provençal, doublé d'un lyonnais, était bien Nimois d'adoption. Il aimait passionnément notre ville antique et parce qu'il y avait assis son foyer, aux côtés d'une compagne qui lui avait donné l'intime bonheur, et parce qu'il y avait trouvé les monuments les plus propres à exercer et développer son génie artistique. Nimes, Arles, Saint-Gilles, cette trinité de villes où les monuments de l'architecture romane sont juxtaposés à ceux de l'art antique, devaient être et furent le terrain de ses plus intelligentes restaurations et de ses plus originales créations.

Les travaux de restauration de Révoil furent souvent critiqués. On lui demandait des choses assez contradictoires, d'une part réparer avec une respectueuse exactitude les monuments antiques, et d'autre part conserver et même agrandir l'affectation utilitaire des amphithéâtres de Nimes et d'Arles et du théâtre d'Orange. Dans certaines parties de ces monuments, il ne restait plus rien de l'œuvre de l'architecte romain ; il fallait quand même installer des gradins pour y loger des spectateurs éventuels. Comité des monuments historiques, municipalités, archéologues, chacun voyait les choses de son côté et s'en prenait à l'architecte, quelquefois avec aigreur. Henri Révoil, nature d'artiste, très impressionnable, toute en dehors, souffrit beaucoup de ces piqures d'épingle, parfois plus qu'elles ne méritaient. La perte d'une compagne adorée, les tristesses de luttes mesquines auxquelles répugnait sa nature généreuse, sa préoccupation de mener à bien la grande œuvre de la décoration de la Cathédrale de Marseille l'entraînèrent de plus en plus à habiter la campagne, cette grande pacificatrice. Il y eut cet inappréciable avantage d'avoir pour collaborateur un gendre choisi par lui, qui, artiste distingué lui-même, s'effaça par abnéga-

tion devant le maître aimé. La pléiade d'élèves qu'il avait formés, de ces maîtres d'œuvre dont il avait fait, chacun dans leur spécialité, de véritables artistes, depuis les mosaïstes jusqu'aux humbles tailleurs de pierre, tout ce monde qu'il avait animé de son ardeur généreuse lui demeura fidèle et facilita sa tâche. On l'a bien vu autour de ce monument que leur piété lui a consacré. Pour inspirer de tels dévouements il faut être non seulement un artiste de mérite supérieur, mais aussi un homme de grand cœur.

De ses deux fils, l'aîné, Georges, qui avait hérité de son père l'ardeur combative, fut un explorateur d'audace froide et mourut jeune, consul de France au Brésil, victime de son devoir professionnel. Du second, Paul, nous ne dirons rien ; son nom suffit.

G. M.

DISCOURS DE M. BOESVILWALD

Le nom de l'architecte Henry Révoil, par ses nombreux travaux, par le goût qui les caractérise, le soin apporté à leur exécution, par son ouvrage sur l'architecture romane du Midi de la France, appartient aujourd'hui à l'histoire de l'architecture ; il est surtout inséparable des richesses monumentales que l'on rencontre à chaque pas dans cette région à quelque époque qu'elles remontent.

Un comité s'est formé des amis d'Henry Révoil, des admirateurs de son talent dans la pensée de perpétuer le souvenir du grand architecte en lui érigeant un monument dans cette ville de Nimes qu'il avait adoptée pour s'y fixer définitivement.

L'honneur qui m'a été fait, auquel j'ai été très sensible, d'être désigné comme président de ce Comité, me fait un devoir, aimable à remplir, de remercier, au nom du Comité, tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à faire aboutir cette pensée, à poursuivre avec succès sa réalisation, et, tout particulièrement la Municipalité de Nimes, qui gracieusement a fait don de l'emplacement sur lequel le monument a pu être érigé, dans ce merveilleux décor, cadre le plus séduisant qu'on pût rêver et qui répond si parfaitement, à la nature et au caractère du maître artiste que nous tenons à honorer.

C'est donc avec reconnaissance que j'ai l'honneur de remettre au nom du Comité, à M. le Maire de la ville de Nimes le monument élevé à la mémoire de Henry Révoil, monument dans la conception duquel,

mon ami Albert Ballu, j'en suis certain, a mis tout son cœur au service de son talent d'architecte, à l'exécution duquel M. Belloc, statuaire a apporté toute la délicatesse de son ciseau et M. Cantini, marbrier tous ses soins en se souvenant des leçons du maître.

M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts m'a confié, en outre, la mission de représenter son administration à l'inauguration du monument d'Henry Révoil.

Je remercie M. le Sous-Secrétaire d'État de cette distinction qui me permet de rendre un nouvel hommage à celui qui de longue date me portait une affectueuse amitié que je lui rendais en respectueuse affection.

Henry Révoil entrait dans la carrière au moment où s'était prononcé l'important mouvement d'études des monuments tant de l'époque romaine que du moyen-âge qui couvrent notre belle terre de France.

Il s'éprit de suite, pour les recherches qui s'imposaient ces études, pour les questions archéologiques qu'elles soulevaient, d'une ardeur qui ne s'éteignit qu'avec lui.

Son premier envoi au Salon après sa sortie de l'École des Beaux-Arts où il avait suivi les leçons de Caristie porta sur la restitution de l'ancienne abbaye de Montmajour, dont les dessins conservés aux archives de la Commission des monuments historiques furent très remarqués.

C'est quelques années après que, nommé architecte diocésain, il fut chargé, à ce titre, de la conservation des cathédrales d'Aix, de Fréjus, de Montpellier, puis plus tard et successivement de celles de Nimes, Marseille, Alger et Lyon.

Entre temps, il était attaché comme architecte à la Commission des monuments historiques qui lui confiait sa direction des travaux des monuments d'Orange, d'Arles, de Nimes. des monuments classés de tout le sud-est de la France, de la Drôme aux Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes à l'Aude.

C'est dans ce vaste domaine que Henry Révoil sut mettre à profit sa grande activité, son amour du travail, son talent de dessinateur, sa science de la construction pour approfondir les questions que soulevaient les restaurations à faire sur des monuments délaissés depuis longues années, leur trouver des solutions élégantes et pratiques.

Avec quel enthousiasme, il parcourait ces régions, avec quelle ponctualité, il rendait compte de ses observations, dans des termes clairs que précisaient encore les croquis habiles dont il les accompagnait.

Quel soin dans l'exécution de ces travaux, quel scrupuleux respect des restes intéressants qu'il pouvait conserver dans les restaurations, les monuments sont là pour en témoigner.

Il remplit ses fonctions pendant un demi siècle avec l'énergie de volonté qui aboutit, mais aussi avec l'affabilité de caractère qui le personnifiait, rendant les relations agréables, pleines de charme, qui faisait aimer le chef de ceux qu'il avait à diriger comme il l'était lui-même de ceux dont il avait à recevoir des instructions.

C'est au cours de ces voyages, pendant lesquels il dessinait, mesurait les édifices qu'il remontrait avec la curiosité du savant, avec sa conscience d'artiste, que Henry Révoil s'aperçut que l'architecture de cette partie de la France, si elle avait fait l'objet d'études sérieuses des monuments antiques, était

peu connue pour une période de date indéterminée, marquée par des édifices n'ayant pas d'analogie avec ceux des contrées voisines.

Il se prit à analyser ces constructions, à les disséquer, en fit parler les pierres, observant tous les signes particuliers qui apparaissaient sur les matériaux employés et put par comparaison, par rapprochements de dessins et de remarques, établir pour ainsi dire leur acte naissance et par là combler une lacune dans l'histoire de l'Architecture de notre pays.

Il publia le résultat de ces recherches dans son ouvrage : l'architecture romane du Midi de la France, où la sincérité du dessin affirme la finesse d'observation, où ses descriptions révèlent les secrets accrochés à la matière et qui restera un monument de la science de l'architecte et de l'érudition de l'archéologue.

Il serait trop long d'énumérer tous les travaux auxquels Henry Révoil apporta ses soins, il faudrait écrire cinquante années de la vie d'un travailleur infatigable dont l'ardeur ne s'est jamais ralentie.

Dans tous se retrouvent les qualités maîtresses qui font le véritable architecte et qui distinguaient son talent : conception réfléchie, recherche de la forme, précision de ses contours, science du constructeur, délicatesse du goût qui crée l'œuvre d'art.

Ce labeur lui valut de la part du Gouvernement sa nomination dans la Légion d'honneur comme Chevalier en 1865, comme officier en 1878 et comme commandeur dans les derniers jours de sa vie si bien remplie.

La Commission des Monuments historiques peut revendiquer pour un de ses soutiens les plus fer-

mes, la ville de Nimes pour un de ses « Illustres », l'homme de bien, l'éminent architecte qui fut Henry Révoil.

Son souvenir devient impérissable, fixé par la matière, idéalisée à son image, dominant l'expression de son art de prédilection, « l'Architecture romane du Midi de la France. »

DISCOURS DE M. ROUJON

Messieurs,

En rendant un solennel hommage à Henri Révoil la population nimoise acquitte une dette. L'illustre architecte avait choisi votre ville pour mère adoptive. Le meilleur de son talent, il le consacra à conserver et à augmenter la splendeur de cette cité qu'il semble impossible d'embellir. Vous retrouvez à chaque pas, en parcourant vos rues, la trace de son séjour parmi vous. Sa carrière est un chapitre de votre histoire.

Celui que vous avez daigné convier à présider cette cérémonie, auprès du représentant du Gouvernement, a eu, pendant dix années, l'honneur de voir Henri Révoil au travail. Dans le collaborateur respecté, il cherchait surtout un guide, et, ce guide, il le trouvait toujours. Comment aurais-je hésité à répondre à votre appel? C'est une joie pour un ami de l'art de se retrouver parmi vous. En outre une chère amitié me réclamait. Mais c'est surtout à un sentiment de gratitude que j'ai voulu obéir. Moi aussi, j'avais une dette à payer.

Messieurs, la vie d'Henri Révoil, cette longue vie active et sereine, toute remplie d'œuvres, ne saurait se raconter en quelques lignes. Permettez que j'essaie seulement d'en dégager la forte leçon.

Né à Aix, en 1822, Henri Révoil trouvait le culte de l'art installé au foyer domestique. Son père, le peintre Pierre Révoil, ancien élève de David, s'était

fait l'enthousiaste imagier du monde de la chevalerie. Il fut un des premiers à aimer et à étudier le moyen âge. Sa réputation de peintre, de lettré et d'érudit s'étendait au loin. Quand arriva à Toulon le vaisseau qui amenait la Vénus de Milo, le directeur des musées, M. de Forbin, désigna pour présider au débarquement de la déesse, M. le Chevalier Révoil, peintre de son Altesse Royale Madame, « artiste habile, homme soigneux et intelligent ». Le musée du Louvre n'a pas oublié le service que Pierre Révoil lui rendit ce jour là. Il a d'autres raisons, meilleures encore, de compter le peintre des chevaliers au nombre de ses bienfaiteurs. Pierre Révoil avait constitué une collection d'objets du moyen âge dont la valeur représenterait aujourd'hui une fortune princière. En 1828, il en fit cession à l'État avec le plus magnifique désintéressement. Le culte du beau, l'amour de la science, le dédain du lucre, le dévouement au bien public, voilà l'héritage spirituel qu'Henri Révoil reçut de son père. Il ne périclita pas entre ses mains.

Tout contribuait à entretenir et à exalter en lui la vocation artistique. A vingt ans il venait à Paris étudier les éléments de l'architecture dans l'atelier de Caristie. L'enseignement qu'il reçut de ce maître lui fut une révélation. Nous ne saurions avoir trop de gratitude envers les hommes qui rétablissaient alors le respect et l'intelligence des monuments anciens. Cette cause est aujourd'hui gagnée si triomphalemnt qu'on se laisserait aller facilement à oublier de quelles luttes a été précédée la victoire. Autour des historiens, des poètes et des archéologues se pressait une phalange ardente et réfléchie de jeunes architectes. Cet âge d'or, cette période héroïque, mon cher ami, M. Paul Boesvilwald, pré-

sident du Comité, la relit souvent dans ses archives de famille. Son regretté père, compagnon de jeunesse de Révoil, fut un des vaillants combattants de la première heure. Avec les Boeswilwald, les Viollet-le-Duc, les de Caumont, les Lassus, les Mérimée, les Vitet, Révoil se passionna pour l'étude des monuments français. Il choisit, pendant ses années d'apprentissage, la voie qu'il ne devait plus quitter.

Il était né, d'une mère provençale, dans une des plus adorables cités du Midi. Ce fut à sa province natale qu'il résolut de se consacrer. Il se voua, pour ainsi dire, à la belle région qu'il aimait pour son génie et pour son soleil. L'étudiant parisien ne se laissa pas déraciner; le fils de la Provence demeura fidèle au vieux sol. Ses premiers travaux furent consacrés à un chef-d'œuvre d'architecture méridionale. Il débuta, au Salon de 1846. par une étude de l'abbaye de Montmajour.

En vérité, Messieurs, les artistes de ce monument, MM. Belloc et Albert Ballu ont été heureusement inspirés. Le sculpteur a su ce qu'il faisait en plaçant devant Henri Révoil cette pensive figure. On dirait que le bon maître la protège et la surveille avec amour. La muse de l'architecture romane, incarnée dans cette vierge austère et douce, se plait dans le voisinage de celui qui fut son apôtre et son ami. Elle aussi, elle paie sa dette. Elle le défend à son tour contre l'oubli.

De 1846 à 1900, pendant plus d'un demi siècle d'inlassable labeur, Révoil se fit le serviteur de l'architecture romane. Tout d'abord il l'aima d'instinct. Quand à sa tendresse filiale se joignit la science, il n'eut d'autre ambition que de faire connaître et admirer l'art de ses préférences. Depuis son enfance

il en avait sous les yeux les plus purs modèles. Les bâtisseurs romans ont laissé partout des témoignages de leur génie, mais c'est en Provence que ce génie a régné sans partage. Les chefs-d'œuvre y naissaient naturellement d'un terroir encore humide de latinité. Un dernier rayon du soleil antique s'ajoutait à cette aube de Renaissance. Quelque chose de l'idéal classique palpite encore dans les sculptures de Saint-Trophime et de Montmajour. Avec des formules nouvelles et pour satisfaire à d'autres besoins, c'est l'œuvre de la Romania qui se continue dans les cloîtres. Henri Révoil comprit profondément ce qui rattache les monuments du haut moyen âge aux vestiges de la civilisation gréco-romaine. Il se fit le champion et le pionnier de vos deux passés.

Pour explorer méthodiquement ces monuments peu connus ou mal compris, il ne suffisait pas d'en subir le charme. Pendant des années, Révoil parcourut la région du midi. Il demandait le secret du génie des ancêtres aux vieilles pierres dont il analysait la structure. Il avait tenu à s'établir au centre même de ses recherehes. Dès l'année 1849, il venait s'installer ici, à Nimes, décor de rêve et cabinet de travail enchanteur. Sa réputation s'affirma très vite. Le service des monuments historiques venait d'être enfin constitué ; l'État plaçait parmi ses principaux devoirs la préservation du passé. Révoil reçut la mission officielle de diriger dans les départements du Sud-Est tous les travaux d'architecture savante.

A Arles, à Vaison, à Saint-Trophime, à Montmajour, aux Baux, à Tarascon, à Avignon, à Orange, il est partout où il y a de la gloire à défendre et à sauver de la beauté. Ai-je besoin de rappeler ce qu'il a fait ici ? Votre ville est un sanctuaire d'art ancien :

vos incomparables Arènes, malgré les outrages des Wisigoths et des Sarrasins, demeurent le monument antique qui a le moins souffert des injures du temps; le Pont-du-Gard domine la vallée voisine ; les colonnes doriques de votre nymphée ; votre Maison Carrée, miracle d'harmonie et d'élégance, toutes ces imposantes et fragiles merveilles ont besoin d'un protecteur respectueux. La main qui les touche doit être une main sûre et légère. Révoil fut le pieux gardien de leur immortalité.

Il ne se borna point au rôle impersonnel d'archéologue et de restaurateur. Celui qui a savamment repris en sous-œuvre votre église métropolitaine de Saint-Castor, connaissait trop bien l'architecture sacrée pour ne pas s'y essayer à son tour. L'œuvre personnelle, l'œuvre moderne d'Henri Révoil, délicatement originale, encore qu'imprégnée de traditions, est représentée par plus de soixante-dix églises ou chapelles. Les preuves de ce talent si souple, où l'intelligence des procédés modernes s'alliait au respect du passé, nous les trouverions à quelques pas d'ici. Après la mort de Vaudoyer et d'Espérandieu, il fut chargé de continuer les travaux de la Cathédrale de Marseille. Ce noble temple lui doit sa décoration intérieure, si mystérieusement somptueuse, et le beau porche délicat et majestueux. Dessinateur prestigieux, rompu à toutes les techniques, initié à tous les arts, Révoil allait d'un carton de mosaïque au schéma d'un ciboire avec l'aisance et la maîtrise des artisans d'autrefois.

« Maître de l'œuvre », tel était le titre dont s'enorgueillissaient les bâtisseurs qui, depuis les sombres lendemains de l'an Mil, ont couvert notre sol d'une parure de pierre. Révoil était bien de leur

race et, comme eux, souverain du chantier. Généreux, humain, paternel, il était chéri de ses élèves et de ses ouvriers. Il savait, en les enseignant par l'exemple, leur faire chérir la tâche collective. Avec les humbles l'artiste célèbre devenait un patron plein de bonhomie. Il était illustre et populaire. Ses confrères le respectaient; le grand public lisait partout son nom.

Dans cette vie fiévreuse, dont chaque minute était comptée, Révoil sut trouver assez de loisir pour écrire un grand ouvrage d'érudition. Il avait relevé lui-même une immense série de vues d'ensemble, étudié sur place la coupe, la taille, la structure des pierres dans tous les édifices de l'art roman. En 1873, il publia son livre *L'Architecture romane du Midi de la France*. Un texte sobre et précis commentait les dessins. Ce fut un événement dans le monde de l'archéologie monumentale. L'académie des Inscriptions couronna l'auteur de ce grand livre. Peu après l'Institut de France lui conférait le titre de correspondant; l'académie des Beaux-Arts tenait à s'attacher étroitement ce parfait serviteur de l'art français.

L'homme, nous l'avons connu ; vous savez ce qu'il y avait en lui de vertu souriante. Sa vie se déroula, sans autres aventures qu'un chapitre à écrire, une aquarelle à parfaire, une muraille à soutenir, une voûte à étayer, un pilier à reprendre, une église neuve, sortie de son cerveau d'artiste et de poète, à dresser toute blanche parmi les cyprès. Ses rares heures de repos il les passait dans sa chère maison de Servanes au milieu des siens. Ses enfants, qu'il avait comblés de tendresse, l'entouraient de vénération. Un de ses fils, après avoir porté au loin

le prestige de la France, mourut jeune, victime d'un héroïque devoir; ce fut pour le père une douleur infinie. Quant à l'autre, j'ose à peine dire avec quel doux sentiment d'orgueil le bon vieillard le voyait grandir; je crains d'alarmer chez un ami cette modestie qui sied aux âmes supérieures. Je me permettrai toutefois un souvenir. Au lendemain de l'exposition de 1900, quand la France passa la revue de ceux qui lui faisaient honneur, elle n'eut garde d'oublier le grand ami de l'architecture romane. Le Gouvernement de la République eut à cœur d'honorer en Henri Révoil le doyen des architectes français. Hélas ! cette croix de commandeur, si vaillamment, si purement gagnée, fut déposée sur le lit d'un mourant. Révoil la reçut des mains de son fils. Au moment de terminer sa journée, le grand travailleur pouvait se dire que l'histoire glorieuse de sa famille ne finissait pas avec lui.

Henri Révoil dort au pied des Alpines; vous avez laissé sa dépouille dans la terre maternelle qu'il avait choisie pour asile. Mais son esprit vous appartenait. Vous avez voulu que cet ami de votre gloire vienne à son tour en prendre sa part. Ce jour n'est pas un jour de deuil. L'œuvre de survie commence aujourd'hui sous ces vieux arbres dont l'ombre est propice aux nobles souvenirs. Messieurs, les admirateurs et les amis d'Henri Révoil savent en quelles mains pieuses ils remettent sa mémoire. Soyez remerciés d'accepter si cordialement notre dépôt. Nous confions avec joie ce monument à M. le Maire de Nimes, qui, tout à l'heure, se faisait l'interprête éloquent de votre gratitude.

Ce jardin féérique de la Fontaine sera toujours un lieu de pèlerinage pour les amants de l'art et de la

nature. L'œuvre exquise de MM. Belloc et Ballu ne pouvait recevoir un plus beau cadre. Elle ne manquera jamais de visiteurs. Mais avec le temps les inscriptions s'effacent sur les pierres et la piété s'éteint dans les cœurs. Malgré tout, le langage de ce monument demeurera clair et sa leçon durable. A contempler ce buste viril et loyal, cette mâle figure de commandement, à voir ainsi, adossé à la stèle, ce blanc fantôme tutélaire, tous ceux qui viendront ici sauront comprendre le sens profond de notre hommage. Un ignorant, un passant, un enfant pourra répondre : « C'est l'image d'un homme de bien qui servait le beau ».

DISCOURS DE M. CROUZET

MAIRE DE NIMES

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ,

Au nom de la ville de Nimes j'accepte le don que vous voulez bien lui faire et je vous remercie.

Notre reconnaissance n'oublie pas nos concitoyens qui ont participé à votre œuvre mais elle va plus particuliérement à ceux qui, étrangers à la cité, ont eu à cœur d'honorer le souvenir de notre compatriote. Toujours jaloux de nos gloires locales nous veillerons sur ce monument.

La municipalité que j'ai l'honneur de présider le transmettra intact à celle qui lui succèdera et vous pouvez être rassuré sur son sort car la tradition de respecter et d'aimer ceux qui ont augmenté le patrimoine glorieux de leur ville sera toujours vivante dans le cœur des Nimois.

Des voix plus autorisées que la mienne, diront sans doute, comme vous l'avez dit déjà avec éloquence,ce que fut dans le domaine des arts l'homme que nous célébrons à cette heure.Mon humble parole n'est pas qualifiée pour le louer comme il le mérite à ce point de vue. Si le grand maître de l'architecture échappe à ma compéteuce j'ai du moins le devoir de rappeler l'homme et le citoyen.

Je n'en aurai pas trop dit lorsque j'aurai affirmé ici que Révoil fut un bon citoyen, un homme de bien, un travailleur, qu'il aima du même amour profond la petite patrie, Nimes, la grande patrie, la France.

Les esprits ainsi fortement trempés sont utiles à la République par leurs œuvres, par l'exemple qu'ils ont donné, par les traditions de travail, de haute probité, et de patriotisme qu'ils laissent dans leur famille et parmi les hommes.

Devant ce buste de notre concitoyen, en présence de cette physionomie calme et sereine qui s'harmonise si bien avec ce cadre merveilleux des jardins de la fontaine, je salue au nom de la cité nimoise la mémoire d'Henri Révoil.

DISCOURS DE M. ALLARD

Messieurs,

Le génie, sous toutes ses formes : artistiques, littéraires, sociales et politiques, a été l'apanage et le patrimoine de la famille de celui dont les amis des arts consacrent et affirment aujourd'hui le haut mérite, et l'académie de Nimes, à laquelle appartenait Henri Révoil, vient, par l'organe de son président, s'associer au concert de louanges qu'on adresse à la mémoire de l'éminent artiste, du savant, qui a pris place au milieu des maîtres les plus distingués et les plus estimés du xix[e] siècle dans l'art de l'architecture, non-seulement en France, mais encore dans les pays où l'élite intellectuelle s'adonne à l'étude des beaux-arts.

Henri Révoil, dont nous allons admirer la sympathique figure, qu'un habile et fin ciseau a fait jaillir d'une coulée de bronze, avec cet idéal, cette maîtrise, qu'un artiste consommé peut seul réaliser, n'était pas Nimois, mais Nimes, ville chère à son cœur, qu'il n'avait jamais quittée, même dans l'apogée de ses pleins succès, était devenue sa patrie d'adoption, par l'alliance qu'il avait contractée avec une honorable famille de la cité, et il y arriva précédé d'une réputation d'artiste que ses premiers travaux affirmèrent de la façon la plus incontestable.

Hardiesse dans la conception, finesse et délicatesse dans les détails, fruit d'un goût particulier qui l'attirait vers le beau et qu'une bonne éducation avait

développé au sein d'une famille essentiellement artiste et distinguée.

Mais le génie d'Henri Révoil n'était pas fait pour l'architecture bourgeoise, quels que soient le talent et la somme de connaissances multiples et approfondies qu'exigent la conception et la direction des œuvres de ce genre.

Il fallait à Henri Révoil un champ plus vaste et plus fécond à son imagination, à son idéal, à ses rêves ! et c'est vers l'antiquité tout entière, vers ces vénérables ruines, où chaque débris révèle un secret, évoque un souvenir de cet âge privilégié où brillèrent les beaux-arts, que son regard se porte ; mais avec ce coup d'œil et eette sûreté de vue qui caractérisent sa voyance, il choisit la branche de l'art qui est, sans conteste, la plus captivante dans son essence même, nous avons nommé l'art chrétien, dont Henri Révoil a été l'un des plus fervents, des plus zélés, des plus habiles et des plus consciencieux rénovateurs.

Byzance le subjugue ; le Roman l'exalte !

Né sur la terre chaude et poétique de la Provence, au milieu des œuvres ignorées qu'un glorieux passé nous avait léguées, il cherche à les ressusciter. Il les classe avec élégance, avec une méthode simple, harmonieuse et saisissante, dans un important ouvrage qui, à lui seul, est de nature à immortaliser le nom de son auteur.

Livre d'or des œuvres immortelles du génie des constructeurs de la première partie du moyen âge.

Par cette œuvre vraiment belle et unique dans son genre, on peut affirmer que Henri Révoil est devenu le maître incontesté de l'art chrétien du Midi de la France.

Semeur d'églises, restaurateur de cathédrales et de basiliques, il renoue le présent au passé. Il n'est pas de l'école de ceux qui traitent de grossières, de barbares, les œuvres médiévales. Il savoure les joies qu'elles procurent à son âme d'artiste. Il marche avec les plus illustres archéologues qui ont dégagé par leurs savantes études, leurs recherches, l'horizon obscurci par l'ignorance, sauvant ainsi de la ruine nombre d'édifices que personne ne songeait à regarder.

Amant passionné, à l'âme ardente, il fait revivre, en l'idéalisant même, cette architecture sublime du XIIe siècle, qu'enveloppe un parfum de mystère.

Il donne à son décor, à ses œuvres, une élégance, un charme tout oriental, qu'embellit le feu de son imagination.

Pour ne citer qu'une de ses œuvres parmi les nombreuses qu'il serait trop long d'énumérer, un gros volume suffirait à peine, disons que la cathédrale de Marseille, le portail,son velum, ses mosaïques, sont pleins de cette poésie brillante qui est la caractéristique du génie d'Henri Révoil.

Homme d'exquise délicatesse, de dignité exemplaire, de profonde probité, il sut inspirer et former une génération de praticiens du plus grand mérite. Et celui qui devint son fils d'élection, M. Morel-Révoil, architecte distingué, perpétue ces nobles traditions.

Ses travaux favoris ne lui font pas oublier les chefs-d'œuvre de l'antiquité et les vénérables débris de la Rome antique ou du Gallo-Romain, servent d'aliment à ses études archéologiques. Il vit au milieu d'eux.

Architecte des monuments historiques il fait élever

avec art et sûreté les assises détruites par le temps, l'ignorance ou les révolutions, et l'autorité qu'il acquiert en cette matière lui attire les plus flatteuses distinctions nationales,en lui ouvrant les portes de l'Institut. Mais une bouche plus autorisée que la mienne vous a dit, Messieurs, ce que fut Henri Révoil, comme restaurateur des monuments antiques.

De bonne heure, lauréat de l'académie de Nimes, à suite d'un concours ouvert au sujet de la monographie de l'église de Saint-Gilles et de sa remarquable architecture, Henri Révoil ne tarda pas à être appelé dans ses rangs, où il ne cessa de se distinguer par ses travaux et ses intéressantes communications qu'embellissaient ses dispositions heureuses à décrire les moindres objets artistiques, ou la plus importante de ses découvertes, sous un jour original et plein d'une grâce toute particulière, qui le faisait rechercher et lui attirait l'estime de ses confrères.

L'âge venu, qu'un labeur incessant avait quelque peu avancé, Henri Révoil dut abandonner le fauteuil d'académicien militant. Ce fut avec la plus vive peine que la compagnie le vit s'éloigner d'elle, et les honneurs de l'honorariat, qu'elle lui décerna, n'adoucirent pas ses regrets.

Sa mort, si soudaine, fut vivement ressentie par tous ceux qui avaient pu apprécier ses brillantes qualités, et l'académie, pour renouer le lien que venait de briser l'implacable destin et faire revivre dans son sein le souvenir d'un de ses plus distingués membres, s'est empressée d'appeler à elle son fils, M. Paul Révoil, qui perpétue le génie de son père dans des fonctions qui attirent sur lui l'attention de la France et du monde entier

L'hommage que nous rendons à Henri Révoil,

Messieurs, est dicté non-seulement par la reconnaissance qu'on doit envers ceux qui illustrent leur pays,mais aussi et surtout par la pensée de donner à la jeune génération d'artistes, un modèle à imiter et à suivre;et le monument dont la ville de Nimes,prend aujourd'hui possession sera, dans sa simplicité, mais pleine de caractère, par l'image qui le surmonte, une source féconde d'enseignement pour ceux qui s'adonnent à l'étude du Vrai, du Beau et du Bien.

DISCOURS DE M. LAHAYE

MESSIEURS,

La belle figure d'Henri Révoil vient de nous être rendue par des voix éloquentes dans une forme si vive et si achevée, que ma parole en ce moment serait bien vaine, si notre Société des Amis des Arts ne devaient à sa mémoire l'hommage discret et ému d'un souvenir.

Pouvions nous oublier que si notre Société connut des jours prospères, c'est qu'elle eut à sa tête des maîtres comme Henri Révoil qui fut un de ses premiers fondateurs, comme Charles Jalabert son contemporain que dans une circonstance semblable et récente nous fêtions sous des ombrages voisins.

A tous nos efforts, à toutes nos tentatives, le savant architecte apporta quelque chose de plus encore que l'éclat de son talent et le prestige de son nom. Je veux parler de l'influence entraînante et du charme inoubliable de sa personne qui semblait créer partout autour d'elle une atmosphère de chaleur et de sympathie vivifiante. Malgré les mille petits écueils qu'il faut franchir pour mener à bien les moindres manifestations d'Art dans nos associations provinciales, il avait le don de grouper, d'animer et de mettre en mouvement les bonnes volontés les plus prudentes, les plus circonspectes. D'ailleurs toutes les œuvres qu'il favorisait de son appui ne devaient elles pas renaître au contact de ce grand souffle, de cette superbe volonté qui était le fond de

sa nature. Et quelle finesse était la sienne Qui de nous ne se souvient de la mesure et de la valeur qu'il mettait dans ses critiques lorsque sa haute raison venait tempérer les élans d'une verve toujours prête à jaillir.

Quel beau tempérament d'artiste passionné et généreux. Si dans la promptitude quelquefois fougueuse de son jugement, il lui arrivait de toucher trop au vif certaine susceptibilité d'amour-propre (et quel épiderme plus sensible que celui des artistes et des archéologues avec lesquels il eut si souvent à croiser le fer), il était touchant dans la cordialité paternelle qu'il mettait à panser une blessure involontaire!

Et vraiment c'était un irrésistible attrait que ce mélange de franchise impétueuse et de bienveillance profonde.

En le voyant s'animer et discuter dans le petit cercle de nos réunions, avec sa carrure puissante, son visage expressif et altier, nous songions à ces fiers combattants des luttes romantiques, à cette pléiade d'artistes enflammés et militants dont il était dans toute sa personne comme dans son Art un fidéle survivant.

Batailleur, il l'était, certes, mais si loyalement.

Et cette fièvre d'action, ce besoin de victoire n'étaient-ils pas un des accents les plus pittoresques de son caractère.

Pour nous, soldats de l'Idéal qui trouvions en lui un chef incomparable, nous aimons à le revoir par la pensée dans ces réunions familières où il captivait nos esprits par les aperçus ingénieux que nous ouvrait sa vaste érudition,dans ces heures trop courtes dont il goûtait l'intimité, comme une halte aimable

au cours de ses grands travaux,au lendemain de luttes soutenues pour ses convictions d'artiste et souvent pour ses chères prérogatives. Car sur ce terrain qu'il défendait pied à pied avec une ardeur toujours jeune,il apparaissait irréductible. Là,comme dans le chemin de ronde de sa forteresse, on eût dit un de ces chevaliers d'antan, l'œil au guet, prêt à saisir la lourde épée pour frapper d'estoc et de taille.Malheur à l'imprudent qui se fût avancé dans ces parages avec de ténébreux desseins.

Mais une fois la rumeur du combat éteinte, quel bon sourire et quel éclair droit dans son regard, quelle exquise urbanité dans ses manières.

De tels hommes sont rares. Leur vie tout entière est une magnifique leçon de rectitude et de bravoure pour les tendances de notre temps, parfois trop empreintes peut être de scepticisme réfléchi. Leurs traits si fortement marqués demeurent dans notre souvenir avec un impérieux relief, comme ces médailles antiques sur lesquelles nous aimons à pénétrer les lignes mystérieuses d'une attachante et ineffaçable individualité.

DISCOURS DE M. MILLAUD

MAIRE DE MOURIÈS

Messieurs,

L'appel, que votre comité, justement soucieux de perpétuer le souvenir d'Henri Révoil, adressa aux savants, à ses fidèles collaborateurs et à notre population paysanne, a eu pour effet de grouper dans un même mouvement d'admiration les divers mondes de la science et du travail, témoins, les uns, de son œuvre splendide, dont vous constituez, Messieurs, le jury le plus autorisé, les autres, de son enfance et de sa vie patriarcale, dont la commune, que j'ai le très grand honneur de représenter en cette circonstance mémorable, berceau préféré des Révoil, comme ils y sont les préférés, fut la confidente privilégiée.

C'est à Mouriès, à Servanes même, coin merveilleux de la « Gueuse Parfumée », réservé certainement par la nature, admirablement prévoyante, à cette famille d'artistes et de savants, qui nous y ont appris l'art de l'hospitalité, que Henri Révoil passa la plus grande partie de son existence et cherchait et trouva un calme, interrompu, il est vrai, par les chants des fauvettes et des cigales, nécessaire à l'explosion continue de sa lumineuse intelligence ; c'est à Mouriès qu'il couva et enfanta, peut-être, ses meilleurs projets et trouva, le premier, un champ d'expérience réclamé par ses études archéologiques ; c'est à

Mouriès qu'il enseignait la bonté comme il savait si bien la pratiquer ; il semblait puiser dans notre liberté des champs une liberté plus grande encore pour donner un essor infini à son affection, aussi débordante, aussi généreuse que fut l'affection de sa compagne admirable, âme d'élite, éprise de charité discrète, dont le souvenir est un culte pour nos vieillards et les survivants de notre génération, heureux de proclamer ces vérités devant ceux qui ont augmenté l'héritage de tant de vertus ; c'est Mouriès, lieu de ses premiers ébats, qu'il a choisi comme gardien sacré de sa dernière pensée, de son dernier souffle, de ses cendres, tandis que la fière Nemausa, dont les monuments superbes marquent une des étapes les plus émouvantes de son histoire. Nimes, centre autour duquel sont encore éparpillées tant de merveilles, architecturales des temps passés, heureusement confiées à la protection d'Henri Révoil, qui semble se réveiller pour les protéger encore, méritait d'être désignée comme la gardienne de son effigie, pour enseigner à ses visiteurs et à la postérité la valeur de son imagination et de sa fécondité.

C'est ainsi que,pour consacrer la renommée et faire revivre dans le marbre et le bronze les talents si variés du savant, de l'artiste, dont on ne saurait trop vanter la souplesse, associée à une sentimentalité exquise, vous avez fait appel, Messieurs, aux admirateurs d'Henri Révoil et n'avez eu garde d'oublier le village où s'épanouirent ses bienfaits, d'où sortirent nombre de ses chefs-d'œuvres, où restent ses œuvres intimes, enfin où vécut ses meilleures heures et s'est endormi doucement dans une paix délicieuse, comme fut la paix de sa vie, votre éminent collègue. Et vous avez permis à ses habitants, depuis le plus

humble jusqu'au plus fortuné, au comité local, qui s'y forma spontanément pour obéir à la direction du vôtre, Messieurs, à ses édiles, aux membres du Syndicat du Canal d'Irrigation de la Vallée-des-Baux — encore une œuvre des Révoil — tous également guidés par le même devoir, le même orgueil, la même sympathie, de contribuer à l'érection de ce beau monument et à nos délégations, dont j'ai l'honneur d'exprimer les sentiments, d'assister à son inauguration au milieu d'une si noble assemblée.

Soyez en remerciés, Messieurs, avec la plus vive reconnaissance, parce que si un pays vit de la gloire de ses enfants, Mouriès, qui réclame ici à bon droit sa part de paternité, sera fier d'apprendre au retour de ses délégués, combien son meilleur fils a été glorifié par vous, qui avez le droit de parler de la Science et des Arts, dont Henri Révoil s'enivra.

DISCOURS DE M. TROMP

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE MARSEILLE

Messieurs,

J'apporte, à mon tour, au nom de la Société des architectes des Bouches-du-Rhône, que je suis venu représenter à cette inauguration, l'expression du sentiment d'admiration unanime qu'elle professe pour la mémoire du grand artiste que fut Henri Révoil. — Notre Société ne pouvait, en effet, manquer au devoir qui s'imposait à elle, en ce jour de glorification, de rendre un public hommage au talent de celui qui fut un des plus brillants et des plus féconds représentants de l'art de l'architecte dans le Midi de la France ; s'il comptait parmi les membres de l'ancienne Société des architectes Français, la première de toutes, siégeant à Paris, comme enfant de la région qu'il a enrichie de ses œuvres, il s'affiliait, en quelque sorte, à notre groupement et nous pouvons être fiers de sa gloire. Et la cité où nous siégeons ne possède-t-elle pas d'Henri Révoil ce qui a tant fait pour sa grande renommée et inspiré l'érection dans ce magnifique jardin de la ville d'adoption du monument qu'on lui consacre aujourd'hui ?

La cathédrale superbe, dont Marseille est orgueilleuse cette géniale conception du plus vaste monument édifié en France depuis plus d'un siècle, due à l'illustre Léon Vaudoyer, restant inachevée après la mort de ce maître puissant et celle de son premier continuateur, Espérandieu. Henri Révoil sut l'amener à

cet admirable degré de réalisation que poursuit maintenant Alfred Vaudoyer, avec ce talent magistral que la piété filiale inspire noblement. Le champ est assez vaste d'ailleurs pour contenir cette accumulation de trésors d'art qu'y ont prodigués déjà ces maîtres et ceux encore attendus.

N'attendez pas de moi que je puisse ajouter quelque chose de digne de la mémoire dont la glorification nous réunit dans cette cérémonie, après ce qui vient d'être dit si éloquemment par les voix les plus autorisées ; Il me faut me borner à exprimer avec recueillement l'hommage confraternel que j'ai reçu mission d'apporter.

Cette mission, qui m'est un honneur insigne, s'allie pour moi à la satisfaction d'un sentiment plus intime à l'égard de l'artiste qui appartient désormais à la postérité. Lorsque, durant la période d'un long séjour en Grèce (1881), je passais un jour à Marseille en voyageur, j'eus la bonne fortune de rencontrer Henri Révoil sur son chantier de l'immense cathédrale, d'en visiter avec lui les travaux et de contempler ces admirables mosaïques qui se révélaient à ce moment, comme la resplendissante parure du monument. En ces heures déjà lointaines, dont j'ai gardé précieusement le souvenir, causeur érudit et charmant, le grand architecte évoquait avec moi, devant ces splendeurs, les splendeurs monumentales d'un autre âge et me parlait de l'antique acropole d'Athènes en amoureux passionné de son art !

Mais, qu'il me soit permis de le proclamer devant vous, ce nom même de Révoil, glorieux, et que glorifie encore l'universelle renommée du diplomate éminent qui le porte et dont le rôle est si précieux à la France, notre patrie, est devenu aussi cher à mon cœur que vénéré dans ma mémoire.

Si la Société que je représente ici, Messieurs, a côté de son admiration pour l'architecte, éprouve pour M. Paul Révoil, son fils, un sentiment de gratitude après avoir reçu de lui la possesion et la garde du monument qu'il a fait ériger dans le cimetière de Marseille à l'un de nos plus distingués collègues, Erard. mort (1897) au poste d'inspecteur des travaux de la cathédrale où l'avait placé le père, j'ai pour ma part, des motifs particuliers de gratitude infinie.

Ma voix, dans la pieuse et solennelle cérémonie qui nous rassemble au pied de ce beau monument élevé à la mémoire d'un grand artiste, sera, en même temps que celle de l'admiration, celle de la reconnaissance, de la part de la Société des architectes des Bouches-du-Rhône comme de la mienne.

C'est pénétré d'un profond respect et de sincère émotion que m'associant à tout ce qui constitue la présente inauguration commémorative je m'écrie :

Éternel honneur à la mémoire d'Henri Révoil, gloire à ce nom, synonyme de talent, de probité, de bonté et de patriotisme !

HENRI RÉVOIL

SOUVENIR

Un pieux souvenir, et je m'en félicite,
Vient hanter ma pensée et me reporte au temps
Où, Maire, je prisais l'honneur d'une visite
D'Henri Révoil, toujours jeune malgré les ans.
Je le complimentais, un jour, sur sa vieillesse,
Cherchant à pénétrer son magique secret.
« Le voici, me dit-il, puisqu'il vous intéresse ;
« Ferdinand de Lesseps me passa son brevet ;
« Comme il me l'a donné, moi même je le donne :
« Notre esprit, notre corps peuvent, en vrais jumeaux,
« Sans souci de la peine et de l'heure qui sonne,
« Presque indéfiniment poursuivre leurs travaux,
« Non pas en s'acharnant sans repos ni relâche
« Sur le même labeur, grave, aride ou charmant,
« Mais en prenant bien soin de varier la tâche
« Et de passer de l'une à l'autre fréquemment.
« .... Je débute, au réveil, par un rapport sévère
« Où s'agite une grosse ou mince question
« Qu'accompagne bientôt la lecture légère
« De quelque nouveau livre, histoire ou fiction.
« Sur une page blanche ensuite je dessine
« Des traits et des reliefs dignes de restaurer
« Des Arènes, des Tours, des Temples en ruine,
« D'en élever de neufs ou bien de les parer.
« Mes plans dressés font place à la correspondance,
« Œuvre ingrate souvent, mais bien douce parfois ;
« Puis je dispose entre eux des chiffres en balance,
« Heureux si mes calculs se rangent sous leurs lois.

« .... Tâches diverses qui (j'en passe et des meilleures)
« S'offrent à moi sous les plus séduisants attraits,
« Je leur ai consacré des heures et des heures
« Et je continuerai, sans me plaindre jamais,
« Avec l'aide de Dieu ; mais aucune d'entre elles
« Ne saura m'absorber tout entier, tout un jour ;
« Les autres, je craindrais de les voir infidèles ;
« De toutes à la fois, mieux vaut faire le tour.
« Jeune homme, croyez en ma vieille expérience ! »
Grand Maître, en qui je crus dès le premier moment,
De ces modestes vers que ma reconnaissance
Jette comme une fleur autour du Monument
Où la main de l'artiste a fixé ton image,
Où se sont tes nombreux disciples réunis,
De mes modestes vers daigne accepter l'hommage
Si tam parva licet componere magnis.

E. Reinaud.

TOAST DE M. PAUL CLAUZEL

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Mêlé dès la première heure aux actes dont nous fêtons la conclusion heureuse, intermédiaire occasionnel et très honoré entre les divers intéressés, je m'autorise (je vous prie de m'en excuser) à me réjouir tout haut de l'accomplissement de l'œuvre, après beaucoup de temps, et grâce à des dévouements nombreux, au travers des péripéties habituelles à ces sortes d'affaires, plus ou moins réitérées, plus ou moins graves et difficiles.

C'était, n'est-ce pas, en 1902 ? Il y a, vous le voyez, quatre ans environ que l'idée du monument commença de se faire jour. On songeait alors à placer un simple buste de l'illustre architecte sur une stèle modeste parmi les bambous qui foisonnent entre le *Temple de Diane* et les constructions voisines.

C'était moins sans doute pour exposer une statue à l'admiration publique que pour permettre à celui qui avait sauvé d'une ruine totale et définitive cette merveille architecturale de veiller encore après sa mort à la conservation de ce monument unique et inimitable, de rester perpétuellement, tandis qu'il dormirait son dernier sommeil, le gardien vigilant, jaloux et fier, de ce joyau que vivant il avait avec tant de soin, de science et d'adresse, si utilement et si magnifiquement restauré. C'était lui permettre de contempler avec joie et orgueil, de cette autre vie sans limite dans laquelle il est majestueusement entré, ce chef-d'œuvre de l'art qu'il avait durant sa vie terres-

tre si amoureusement étudié et si minutieusement rétabli ou maintenu.

Le destin en a décidé autrement. Sans trop l'éloigner de ces parages vénérables, les pouvoirs qui ont compétance et autorité ont affecté une autre place au monument proposé.

Il dépasse notablement ainsi les espérances que les promoteurs avaient conçues, les projets qu'ils avaient formés, la légitime ambition à laquelle s'étaient abandonnés les siens, la famille, les admirateurs et les amis.

Il ne dépasse pas les mérites de celui qu'on a voulu justement honorer.

Il embellit notre ville.

Pardonnez cette manifestation de contentement à celui qui peut assister aux fêtes de l'inauguration de ce monument dont il a vu poindre l'idée, dont il à suivi pas à pas la réalisation et l'exécution.

En révélant ou rappelant ces détails sur l'origine de l'œuvre, je suis sûr que j'exprime et que je précise d'intimes sentiments, ceux de la famille surtout.

Et, quoique M. le Président d'hier nous ait ramené le souvenir de l'antique interdiction du gynécée aux hommes, je m'enhardis à pénétrer jusqu'à ces dames et à considérer celles qui, en prenant un autre nom pour former de nouvelles familles n'oublient pas et ne veulent pas laisser oublier qu'elles sont de la race de Henri Révoil, fières de son nom et flattées de sa gloire.

C'est en leur honneur et en manière de respectueux hommage que je vous propose de lever notre verre.

SOUSCRIPTION

DU MONUMENT HENRI RÉVOIL

Bocquet, intendant Militaire, Nantes....... 5 Fr.
Alfred Nègre, Nimes........................ 10
Adolphe Nègre, Nimes...................... 20
Boussot, Beaucaire......................... 50
Louis Gaidan, villa des Agaves, Carqueiranne (Var)............................. 20
Lambert, rue de la République, Marseille... 50
Destandau, pasteur, Mouriès (B.-du-R.).... 10
Goudard, Conservateur du Musée des Médailles, Nimes.............................. 10
Arthur de Caladon, Nimes.................. 10
Victor Sabatier, rue de Longchamp, Nice.. 50
Le Verger, Lieutenant de Vaisseau, rue Peiresc, 7. Toulon.......................... 20
Buffat Xavier, Avenue des Iles-d'Or. Hyères 100
Bazin de Bezons, Proviseur du Lycée Lakanal, Sceaux............................. 15
Abbé Dechelette, vicaire général. Lyon..... 20
Ferd. Besse, Avenue Victor-Hugo. 3. Arles. 25
Lucien Barbet, rue Cote, 12. Nice........... 20
Maes-Parera, Hôtel de Castille et Luxembourg Marseille................................ 10
Ernest Milliaud, rue Sainte, 30. Marseille... 100
Rolland de Kessan, Consul de Costa-Rica, Marseille................................ 10
Chanoine Eisseric, curé-doyen. Salon...... 5
Viollet le Duc, rue Condorcet, 68. Paris.... 100

Gémy père et fils, entrepreneurs, boulevard National, 22. Marseille.................... 150 Fr.
Nègre, Bergeron et Bruneton............... 50
F. Bruneton, Nimes........................ 30
Protton, rue de la Petite-Saunerie, 10. Avignon..................................... 10
Mme Barricaire, rue Briffaut, 3. Valence... 10
Paul Barricaire, rue Briflaut, 3. Valence... 5
Mgr l'Évêque de Nimes..................... 500
Chevret Marius, rue Duguesclin, 2. Marseille 10
Abbé Perbet, Vicaire, Paroisse de St-Siffrin. Carpentras................................ 5
Dr Durand-Fardel, rue de Courcelles, 174. Paris...................................... 20
Comte de Balincourt. Nimes................ 20
Gaston Lasalle, avenue Feuchères, 1. Nimes. 5
Les Administrateurs de N.-D.-de-la-Garde. Marseille................................. 100
Gavarry, rue A. de Vigny, 14. Paris........ 20
Vaudoyer, Architecte du Gouv. Avenue de Villiers, 132. Paris....................... 200
Riéquier, Architecte Départ. Amiens....... 10
Charpentier, Architecte, rue de Mézières, 6. Paris...................................... 20
Mme Charles Liotard, Av. Feuchères. Nimes. 5
Jules Arnaud. Nimes....................... 10
Vve Rousselier, rue de l'Arsenal, 11. Marseille 10
Abbé Boudichon, rue du Cherche-Midi, 98-B. Paris...................................... 10
Jules Baragnon, rue Monjardin, 3. Nimes... 100
Jules Cade, rue d'Uzès, 10. Nimes.......... 100
Hyacinthe Mercier, rue Paradis, 206. Marseille.................................... 5
Paul Clauzel, rue Général-Perrier, 13. Nimes...................................... 20
Lameire, artiste peintre, Avenue Duquesne, 52. Paris.............................. 15
Doze, artiste peintre, boulevard Gambetta. Nimes (20).............................. 10
Mis de Valfons, rue Monjardin, 3. Nimes.... 200
Adolphe Pieyre, rue Auguste, 4 Nimes..... 5

Chalmeton, Dr de Bessèges, rue J.-d'Arc. Nimes .... 500 Fr.
Dr Grasset, Montpellier 100
Bongarçon, architecte. Digne 10
Minguier, ingénieur des Ponts. Apt 50
Véran, architecte des Monuments Historiques. Arles 50
Académie de Nimes 50
Cie de Mokta el Hadid. Paris 1000
Ballu, architecte des Monum. Historiques, rue Blanche, 80. Paris 100
Bouet, publiciste, Cité de Trévise, 16 bis. Paris 20
Comité de Mouriès .... 290 fr. 35 c.
Romain Edouard. Roquemaure 50
Pelorjas, percepteur. Cournonterral 5
Sociétété des Amis des Arts. Nimes 300
Cie de Bessèges 500
La Haye, directeur de l'École de Dessin. Nimes 5
Georges Maurin, Bd Amiral-Courbet Nimes. 10
Tourneysen, Place Questel. Nimes 20
Arnaud, Maire. Fontvielle 5
René Rougier. Fontvielle 5
Jules Auvergne. Fontvielle 5
Mme Adolphe Bricogne, rue de Babylone, 10. Paris 40
André Lecomte du Nouy Strada Catunului. Bucarest 100
Jules Bosc, rue du Planas. Nimes 10
Son E. le Cardinal Couillé. Lyon 25
Dr Mondon, rue Jarente, 27. Lyon 20
Flachat, rue Vendome, 197. Lyon 10
Mme Vve Antoine Louvier, quai Fulchiron, 7. Lyon 5
Desjardins, Arch. du Gouvern. Lyon 25
Martin, rue Victor-Hugo. Avignon 20
Dr Morizot. Arles 20
Gamel, Place de la Salamandre. Nimes 20
Bondurand, Arch. Départ. Nimes 10

Sabatier, directeur des Postes, le Cheylard (Ardèche).................................. 20
Conseil de Fabrique de St-Trophime. Arles. 20
Société des Amis du Vieil Arles. Arles..... 25
Léopold Mourier, Bd Gambetta, 1. Nimes... 20
Ed. Bissuel, place Belllecour, 11. Lyon.... 20
Association Provincial des Archi. Français. Cosne.................................... 50
Mgr Combe, Archevêque de Carthage...... 50
Commune de Mouriès...................... 50
Marcelin Clavel, rue Monjardin, 38. Nimes.. 5
Alfred Silhol, Ancien Sénateur. Nimes.... 100
Association des Architectes du Gard, Raph. Pt. Nimes................................ 50
Famille Martin Blachier, Av. Feuchères, 1. Nimes.................................... 20
Hérisson, Profes. à l'Institut Agronomique. Nimes.................................... 20
Pialat, rue d'Uzès, 10. Nimes................ 5
Henri Souvet. Avignon..................... 10
Charles Arnaud, Ingenieur, Maison Fafeur. Carcassonne............................. 10
Aug. Palun, rue de Taulignan, 11, Avignon. 10
Gilbert, rue de Sully, 44. Lyon.............. 25
Jules Morel, Industriel, rue de Sully, 44. Lyon...................................... 100
Dr Pamard, Place de l'Amirauté, Avignon. 20
Mouvenoux, Montluel (Ain)................ 30
Jules Cance, Av. de la République. Lodève. 15
Mme Peytavi, Av. Feuchères, 1. Nimes..... 5
Frédéric Mistral. Maillane.................. 10
Castang, rue Cité-Foulc, 2. Nimes.......... 5
Abbé Trouillet, curé de la paroisse du Thor (Vaucluse).............................. 10
Abbé Prat paroisse de Ste-Marthe. Tarascon 10
Mgr Guillibert, Évêque de Fréjus........... 10
Reinaud, Ancien Maire, Bd Gambetta, 11. Nimes.................................... 5
Léon Brémond, Notaire. Marguerittes...... 25
Jules Guiot, rue de la République, 4. Saint-Étienne.................................. 50

Bonnasse, Banquiers. Marseille............	50 Fr.
Mouret, Place d'Assas, Nimes...............	5
Lambert par Félix Zeim. Marseille.........	50
Piem, 47, rue d'Antibes, Cannes (A.M.H.)..	50
Maitrot de Varennes, Préfet du Gard......	20
Valentin, Architecte. Avignon.............	100
Roustan, Arch. des Monu. Historiq. Toulon.	100
Collain, Conseiller Général. Bagnols-sur-Cèze (Gard).............................	100
Bonnet, Rue Dugommier, 20. Paris.........	20
Bœswilwald, Inspecteur Général des Hist. Paris (Pl. St-Michel, 6.)..................	30
Gachon, Doyen de la Faculté des Lettres. Montpellier..............................	25
Société Centrale des Architectes Français..	100
Ministère des Beaux Arts..................	1.000

LISTE DES PERSONNES

qui se sont excusées de ne pouvoir assister à la cérémonie d'inauguration

M. Georges Ratyé.

M. Roussellier.

M. Vaudoyer.

M. Clavel.

M. Lefort, président de l'Association provinciale des Architectes Français.

M. Frédéric Mistral.

M. le Maire de Fontvieille.

M. Roger Martin.

M. Chevret.

M. Gauthier Descottes.

M. l'Intendant Bocquet.

M. Laugier.

M. Miagnier.

M. Mery.

Docteur Grasset.

L'Archevêque de Lyon.

Les Évêques de Carthage, Fréjus et Nimes.

Le Préfet du Gard (pour le banquet).

Le Général d'Apvril.

M. Massillon Rouvet de Nevers : Hommage à mon camarade, ami et confrère : Son sorgen gandisse din son obre.

LETTRE DE MISTRAL

Maillane. 9 novembre 1906.

MON CHER AMI,

Je dois partir dimanche, lundi matin au plus tard, pour Vienne où m'attend ma femme auprès de son père malade; il ne m'est pas possible de différer ce voyage et je regrette fort de ne pouvoir assister à l'inauguration du monument de votre père et à son éloge par M. Roujon.

Nul n'apprécie plus que moi les éminents services rendus à la Provence par Henri Révoil ; pendant un demi siècle nous avons, lui et moi et la main dans la main, travaillé avec amour à la restauration, à la mise en lumière de la beauté monumentale et poétique du pays. Ainsi que les vieux compagnons du légendaire Tour de France Henri Révoil a inscrit son nom, son nom *de mèstré de la peyre* sur les plus belles œuvres de notre architectnre romano-provençale, la Cathédrale de Marseille, la basilique de Saint-Trophime, le château de Tarascon et tant d'autres èt d'autres!

Je prends part et m'unis à votre bonheur filial et je vous prie, cher Ambassadeur, de renouveler mon hommage à Madame Paul Révoil.

F.. MISTRAL

LES CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE

(DEUX ANCÊTRES)

Mirabeau et Condorcet, l'éloquence et la philosophie, le tempêtueux orateur et le froid logicien se donnant la main et s'accordant, en plein désarroi des intelligences, sur un point essentiel, voilà certes un spectacle qui n'est pas banal. Se peut-il que de tels souvenirs restent ensevelis dans la poudre des bibliothèques ? Grosse affaire pour l'érudit qui doit s'y engager à la découverte comme s'il s'agissait d'un papyrus du temps des Pharaons, quand c'est bien toujours le soleil de 89 qui illumine le siècle et qu'il ne devrait manquer de dorer de ses feux la gloire ancestrale. Voyons plutôt !

Qu'un méridional à tout crin, aventureux improvisateur, s'avise un jour de canaliser sa verve et de buriner sa pensée pour les siècles, on ne saurait donner meilleure preuve de l'importauce de sa thèse. Tel Mirabeau composant avec un soin minutieux ses quatre discours contre le monopole de l'instruction publique que la mort l'empêcha de prononcer mais dont Cabanis se fit l'éditeur posthume sous le titre trop modeste de « travail sur l'instruction publique ».On eut mieux dit : traité complet et *ex professo*. C'est une œuvre supérieurement doctrinale dont l'idée maîtresse est celle ci : l'initia-

tive individuelle a des droits, en matière d'enseignement, qu'on ne saurait méconnaître sans étouffer dans l'œuf toute liberté.

Mais pourquoi sortir du rôle de simple rapporteur au sujet d'uue argumentation qui se recommande assez d'elle-même, par son originalité propre. A noter tout d'abord ce fait qui ne manque pas d'une certaine saveur : le ci-devant Vicomte néglige de sacrifier aux grâces, de subir l'opinion commune. D'autres que lui repoussaient le monopole et affirmaient le principe de la liberté d'enseignement, mais non sans encenser l'idole. Ce qui nous gâte, par exemple, le projet de Taleyrand, tout plein d'attendrissement et de larmes, c'est que sa conception de la loi renferme un programme politique obligatoire. Grave inconséquence ! Admettre qu'on peut former au collège les opinions du futur citoyen, n'était-ce pas préparer la voie aux législateurs qui viendraient successivement essayer d'imposer par la force leurs lois et leurs constitutions aux générations futures.

Il faut entendre Mirabeau flageller ce système qui n'était au demeurant, qu'un pastiche de l'antique : « Tous les législateurs anciens, observe-t-il, se servaient de l'éducation publique comme du moyen le plus propre à maintenir et à propager leurs institutions. Quelques-uns d'entre eux regardèrent la jeunesse comme *le domaine de la patrie*, ne laissant aux pères et aux mères d'autres satisfactions que d'avoir donné naissance à des citoyens. Ils cherchaient à leur communiquer une tournure particulière et ne prétendaient à rien moins qu'à les *dénaturer* pour ainsi dire, et à leur faire prendre *des habitudes destructives de toutes les dispositions originelles* ». Pour ces peuples, la patrie n'était pas

seulement le centre de ralliement des citoyens; « c'était en quelque sorte la source de tout leur être, le seul point sur lequel ils sentissent et goûtassent la vie. Tout devait être commun, et les travaux et les jeux et le repas et même les objets des affections les plus exclusives. Cette patrie, devant laquelle ils se dépouillaient de tous les droits de l'homme, leur devait en dédommagement une protection plus étendue, une satisfaction plus facile de leurs besoins et des jouissances inconnues qui devenaient d'autant plus vives qu'étant peut être entièrement factices, elles transportaient sans cesse l'âme hors de son assiette naturelle ».

Cette domestication générale ne saurait nous convenir. « La société moderne, continue Mirabeau, n'existe que par les individus ; en conséquence, elle doit exister pour eux et consacrer, s'il le faut, à la défense de chacun la force de tous et les moyens qu'ils ont mis en communauté ; mais elle doit surtout respecter elle-même cette existence particulière, la seule qui soit de nature, la seule dont aucun intérêt ne puisse légitimer la violation. Elle doit la mettre religieusement à couvert des atteintes dont les passions audacieuses ou les erreurs publiques les menacent ».

Ces fortes paroles sont bien pour confondre l'*Etatisme* vieux jeu dont sont engoués nos contemporains. Faudrait-il donc accuser l'éloquent économiste d'avoir méconnu les droits de l'État? Non, il demande que les citoyens soient étroitement liés à l'intérêt national; mais ils ne peuvent l'être dit-il d'une manière durable que par l'intérêt propre, « chacun d'eux, coexistant avec la nation, doit cependant rester dans sa sphère et s'y mouvoir d'après les

lois qu'il s'impose lui-même ». C'est la propriété qui fait la base de nos sociétés modernes », c'est par la propriété que nous tenons au système social... La fortune publique s'est formée sur le libre développement des fortunes particulières. Il s'ensuit de là que, parmi nous, tout ce que les individus peuvent faire par eux-mêmes ne doit être fait que par eux et que le gouvernement ne doit prendre sur lui que les entreprises dont l'exécution leur serait entièrement impossible ».

Mirabeau applique ces principes à l'instruction publique. Son idéal, en fait de surveillance sociale, est celle de l'Intelligence Universelle qui gouverne le monde avec une discrétion infinie, sous le couvert de son invisibilité. On voit de suite l'*a fortiori* qui s'impose alors en bonne logique quand il s'agit de la formation et du gouvernement des intelligences. Aussi, conséquent avec lui-même, en dehors de toute subtilité jacobine, c'est dans le sens de la plus large liberté d'enseignement que le tribun vient s'inscrire vis-à-vis de la Constituante et à tête reposée avec ce je ne sais quoi d'achevé que l'ombre de la mort projette sur sa thèse. L'éducation, explique-t-il, n'étant, relativement aux maîtres, qu'une simple branche d'industrie, et, par rapport aux élèves que l'essai, la culture et le premier développement de toutes les industries en général, « sous ces deux « points de vue, elle se refuse *absolument* à l'influence « active et directe du pouvoir public ». La raison et l'expérience prouvent d'ailleurs que moins la société se mêle de ce qu'elle doit livrer à la liberté des spéculations et plus elle en recueille elle-même les fruits. C'est en matière d'enseignement qu'il importe surtout de mettre en garde le pouvoir « contre

la fureur de gouverner la plus funeste maladie « des gouvernements modernes ». Conseil d'outre-tombe, mais d'autant plus mémorable, que les doctrinaires de la libre-pensée feraient bien de méditer ».

Voilà donc le principe que Mirabeau tient à proclamer hautement : laisser, en fait d'éducation, libre cours à l'initiative privée ; faire sentir le moins possible l'action du pouvoir central. Et nous ne voyons pas qu'il recule devant aucune conséquence de sa majeure. Citons de lui, par exemple, un *distinguo* colossal, à propos précisément des ordres religieux, au risque de le faire passer pour un jésuite renforcé : « les hommes employés à l'éducation peuvent bien, dit-il, continuer à faire des corporations libres, telles que l'assemblée les autorise. Mais, dans tout ce qui regarde l'enseignement et la direction de la jeunesse, ils ne seront plus que des individus. » Pourquoi pas, s'ils ont fait librement le sacrifice de leur volonté propre, et s'ils n'entendent que régler, sans l'asservir, l'intelligence du disciple ?

Autre subtilité non moins profonde, mais aussi bien fondée sur la nature même des choses : point d'éducation nationale qui impose de haut la constitution ; le prosléytisme de l'instituteur pourra néanmoins s'employer à faire aimer par admiration l'organisme gouvernemental. Provoquer l'adhésion libre de l'intelligence ou du cœur, ne fut jamais en effet un crime.

Quel serait donc, en définitive, l'objet propre de l'enseignement public ? « Vous n'avez pas, répond le Maître, d'opinions favorites à répandre. Votre objet unique doit être de rendre à l'homme l'usage de toutes ses facultés... *Dans vos principes les hommes doivent être ce qu'ils veulent.* »

Qu'on nous permette de terminer notre analyse sur cette dernière citation qui résume admirablement la doctrine de Mirabeau, qu'on ne saurait certes accuser, dans l'espèce, de manquer de libéralisme.

II

A discuter maintenant les théories pédagogiques de Condorcet nous nous exposons inévitablement à des redites, tant est complète la communion d'idées sur ce chapitre entre l'illustre philosophe de la Législative et son émule de la Constituante. Le parallélisme ici confine à l'identité surtout en ce qui concerne le despotisme d'État dans l'ordre spirituel en général, comme en fait d'éducation. *Facit indignatio versus* ; on serait presque tenté de trouver excessive tant de verve dans le mépris. Absorber pourtant dans l'unité la puissance législative et le pouvoir judiciaire, le Souverain Pontificat et l'empire, telle fut bien l'erreur capitale d'où découla la servitude antique. C'est ce qu'exprime Condorcet par ces paroles où il entend stigmatiser surtout ce qu'il envisage comme un système d'éducation liberticide : « Partout, dit-il, ils ont cessé d'être libres parce qu'ils « ne voulaient pas souffrir que les autres hommes le « fussent comme eux. » Après un tel aveu, il ne lui restait plus qu'un pas à faire pour saluer dans la venue du Christianisme l'affranchissement des intelligences, par sa distinction magistrale des deux pouvoirs. L'intervalle sans doute ne fut jamais franchi ; notre homme resta stationnaire, mais sans s'abandon-

ner pourtant à ce scepticisme veule dont a fait preuve plus d'un illustre de notre temps (1).

S'il ne croit pas en Dieu, il a foi en la nature, et cet instinct ne le trompera pas parce qu'il n'est au fond que la poussée d'une âme naturellement chrétienne, ayant conscience de sa noblesse et de sa grandeur. Ce qu'il exalte c'est, pour ainsi dire, le droit naturel avant la lettre, car il ouvre la voie à la polémique catholique qui désormais n'abandonnera plus ce terrain. Quand elle défendait naguère avec tant de force les prétentions des pères de famille en matière d'enseignement,bien peu savaient que Condorcet l'incrédule fut l'initiateur du mouvement, tant il y a de raison dans la thèse chrétienne, qui ne relève pas uniquement de l'empirisme ou de la foi. Laissons maintenant la parole au philosophe qui s'explique ainsi : « Les hommes, écrit-il, ne sont rassemblés,en société que pour obtenir la jouissance plus entière, plus paisible et plus assurée de leurs droits naturels, et sans doute on doit y. comprendre celui de veiller sur les premières années de ses enfants... C'est un devoir imposé par la nature, et il en résulte un droit que la tendresse paternelle ne peut abandonner. On commettrait donc une véritable injustice en obligeant les pères à renoncer au droit d'élever eux-mêmes leurs familles. Par une telle institution, qui briserait les liens de la nature, détruirait le bonheur domestique, affaiblirait ou même anéantirait ces sentiments de reconnaissance filiale, premier germe de toutes les vertus, on con-

(1) M. Émile Olivier notamment, dans son livre : l'Église et l'Etat, qui tout en admirant de toute son âme l'institution chrétienne d'une autorité spirituelle indépendante, ne croit pas à son efficacité, pour cette pitoyable raison qu'ici-bas la force brutale aura toujours inévitablement le dernier mot. Pauvre philosophie qui ne témoigne guère d'une grande noblesse de sentiments !

damnerait la société qui l'aurait adoptée à n'avoir qu'un bonheur de convention et des vertus factices. Ce moyen peut former sans doute un ordre de guerriers ou une société de tyrans, mais il ne fera jamais une nation d'hommes, un peuple de frères. » Droits et devoirs sont ici bien accolés, comme ils le sont en effet de nature, si l'on considère surtout que, la famille étant une société parfaite, nul ne saurait sans crime attenter à ses lois et privilèges. Qui penserait autrement serait acquis en principe à l'autocratie brutale. Remarquons à ce propos l'expression ci-dessus, peut être intentionnelle dans la pensée du Maître : *une société de tyrans*. Encore un qualificatif avant la lettre, mais à l'adresse toute spéciale du Jacobinisme. On sait ce que parler veut dire : collective ou non, en matière spirituelle ou d'intérêt privé, la tyrannie fut toujours détestable.

C'est pourquoi Condorcet pousse plus loin sa pointe contre l'enseignement officiel. Non seulement il ne veut pas contredire à la volonté des parents mais encore il rejette toute éducation publique qui serait contraire à l'indépendance des opinions. « La liberté des opinions, dit-il, ne serait plus qu'illusoire si la société s'emparait des générations naissantes pour leur dicter ce qu'elles doivent croire.... *Les préjugés donnés par la puissance publique sont une véritable tyrannie*, un attentat contre une des parties les plus précieuses de la liberté naturelle. » Avec quelle énergie il repousse les opinions d'État, les doctrines d'État que trop de ministres voudraient inoculer à la population scolaire. Il voit dans ce système une misérable contrefaçon de l'antiquité qui imposait à tous les citoyens les idées et les sentiments du législateur. Les anciens, dit-il, étaient

comme « des machines dont la loi seule devait régler les ressorts et diriger l'action».Ce système était pardonnable sans doute à des sociétés naissantes où l'on ne voyait autour de soi que des préjugés et des erreurs. — Aujourd'hui qu'il est reconnu que la vérité seule peut être à la base d'une prospérité durable et que les lumières, croissant sans cesse, ne permettent plus à l'erreur de se flatter d'un empire éternel, le but de l'éducation ne peut pas être de consacrer les opinions établies, mais au contraire de les soumettre à l'examen libre des générations successives toujours de plus en plus éclairées. »

Voilà le langage d'un vrai libéral. Il professe un tel respect pour les opinions individuelles qu'il défend à l'État de faire une opinion publique. La puissance souveraine, ajoute-t-il en propres termes ne peut pas déterminer un corps de doctrine qui doit être enseigné exclusivement. Elle n'a pas le droit de faire professer des opinions comme des vérités, parce qu'elle n'a pas qualité pour décider où réside la vérité, où se trouve l'erreur. « Un pouvoir, c'est son dernier mot, qui interdirait d'enseigner une opinion contraire à celle qui a servi de fondement aux lois établies, attaquerait directement la liberté de penser, contredirait le but de toute institution sociale, le perfectionnement des lois suite nécessaire du combat des opinions et du progrès des lumières. »

Fort bien dit ! Je n'en disconviens pas : c'est du choc des idées que jaillit la lumière. Mais ne peut-il aussi en résulter le chaos ? D'où nécessité pour les sectaires de s'appuyer sur le pouvoir civil afin de se donner une apparence de cohésion. On peut être assuré qu'ils ne manqueront jamais de céder à cette

loi de nature,non sans danger sans doute de domestication ou d'asservissement. Comment y échapper, quand on n'est pas chrétien, sinon par la pratique de cette neutralité dont le nom est aujourd'hui sur toutes les lèvres. Malheureusement la nature humaine ne saurait s'accommoder de l'indifférentisme absolu qu'elle comporte et au lieu de subir l'ascendant de la force morale, il est si tentant d'alléguer le droit de la force, sans autre motif que celui de la fable : *ego nominor leo*.

On y mettra sans doute quelque hypocrisie de forme. C'est bien aussi ce machiavélisme en sourdine, dont nous ne pouvons plus secouer le joug aujourd'hui, que Mirabeau et Condorcet qui connaissaient bien leur monde, entendaient annihiler par l'exclusivisme de leur impitoyable logique. Mais de tels hommes ont le malheur de s'agiter dans le vide par défaut de principes sûrs. Dans ces conditions, la neutralité n'a plus rien qui la distingue de la désertion ou du désarmement cher à Hervé, sans la moindre garantie de paix.

N'y aura-t-il donc jamais ici-bas de sanction à la certitude ? Répondre à cette question par la théorie du progrès indéfini implique contradiction. Vous voulez procurer l'union des cœurs par la pacification des esprits ; commencez donc par renier votre principe de la nécessité de la lutte et du conflit intellectuel. Sans celà c'est un cercle : d'une part, l'âme humaine a soif d'autorité, d'autre part, l'autorité ne peut abdiquer moralement son droit de tutelle légitime. Le nœud de l'énigme est que cette autorité soit assortie à son milieu d'application. L'ordre spirituel ne saurait s'accommoder que d'un pouvoir de même nature. Nous venons de voir que, pour des

incrédules même comme Mirabeau et Condorcet, il n'est rien de choquant comme l'intrusion du pouvoir civil dans l'enseignement.

Ils ne visaient évidemment que la partie négative de la thèse de la liberté d'enseignement. Mais, quand on réfléchit aux préjugés du moment, à l'opposition universelle qui grondait autour d'eux, l'attitude de ces deux grands esprits peut être qualifiée d'héroïsme. Ce n'est pas un mince mérite que d'oser ainsi rompre en visière avec une grande assemblée qui délibère aussi sous le regard de la nation tout entière. On sait la pression que, dès le premier instant exercèrent les clubs. Trop d'indépendance pouvait coûter cher. Condorcet l'ignorait-il ? En tout cas c'est sur l'échaffaud qu'il dût expier son forfait. Ni Taleyraud ni Sieyès ne s'exposèrent ainsi dans la mêlée. On sait que, par prudence, le premier se méfiait en tout des excès de zèle ; quant à l'ex-abbé il n'entendit jamais le glorifier d'autre chose que d'avoir aauvé sa peau.

M. COUDER.

POÉSIES

DÉSESPOIR

Avant que de quitter le séjour de la vie,
Je viens jeter au monde un éternel adieu ;
Rien ne peut ici-bas apaiser mon envie,
Je veux avant ce soir rendre mon âme à Dieu.

J'appelle en vain la mort, mais toujours la cruelle
S'amuse, je le crois, à me persécuter ;
Plus je l'implore et plus je veux voler vers elle,
Plus l'ingrate m'entend et me laisse crier.

Qu'ai-je à faire pourtant en cette solitude,
La terre n'est pour moi qu'un vaisseau de transport ;
Comme le matelot voguant sur la mer rude,
Je veux avant la nuit rentrer ma barque au port.

Le monde est trop méchant, la vie est trop amère :
Rien ne peut enchanter mon âme en ce séjour ;
Le bonheur n'est qu'un songe et un songe éphémère,
Je ne crois même plus, ma belle, en ton amour.

Que me font les palais, les forêts et les ondes,
Le silence des nuits et le chant des oiseaux,
Les lettres et les arts, les rêveries profondes,
Vains objets qui de Dieu sont éclos d'un sanglot.

Tout irrite mes sens et tout me persécute ;
En ce monde cruel nul cœur ne me comprend ;
Jusqu'au soir de ma vie je poursuivrai ma lutte ;
Jamais sur mon chemin le bonheur ne m'attend.

Donc, emportez-moi vite à jamais dans la tombe ;
Mourir, c'est l'idéal ; allons que tardez vous ;
Tout meurt et la nature elle-même succombe,
Et chaque heure est pour elle autant qu'elle est pour nous.

Voyez, le vent glacé souffle dans la ramure ;
Les feuilles sur le sol tombent languissamment ;
Tout se tait ; et partout dans l'immense nature
Un silence de mort plane lugubrement.

Tout meurt ; l'oiseau divin qui égayait nos fêtes
De ses concerts aimés ne charme plus les bois ;
Dans le concert humain toute voix est muette ;
Tout meurt, le jour expire et le soleil décroît.

Et pourquoi donc, Seigneur, voulez-vous que je vive,
Quand je n'ai dans le cœur pas même un peu d'espoir ;
Le matelot du moins a pour espoir la rive
Où sa nef touchera parmi le vent du soir.

SONNET

Muse chérie, Muse divine
Laisse-moi pleurer sur ton sein ;
Les anges du mauvais destin
Ont frappé ma pauvre poitrine.

Descends, belle, de ta colline
Mon luth soupire sous ma main,
Et les cloches dans le lointain
Jettent leurs notes argentines.

La vie est pleine de douceurs ;
Cependant je verse des pleurs
Et leur source est intarissable.

Mes rêves sont toujours amers,
Et comme l'onde de la mer
Chantent mes plaintes innombrables.

GABRIEL DE L'ESPIRANIÈRE.

LE MOUVEMENT
Scientifique et Littéraire
A NIMES

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

(*Mois de Septembre et d'Octobre 1906*).

Fouilles de Combas (*Gard*). — A 1 k. 1[2 environ N. E. de Combas, les habitants de ce village eurent l'idée, il y a six ou sept ans, de capter et de canaliser, pour leur commun usage, une source jaillissant au pied d'un rocher et depuis longtemps abandonnée. Mais, par suite de la grande sécheresse de cette année, le débit ayant fortement diminué, on se décida, pour augmenter le rendement, à creuser une tranchée plus profonde. Ces travaux firent découvrir plusieurs débris romains très intéressants. Immédiatement prévenu par M. Coutelle, jeune instituteur en villégiature à Combas, nous nous rendîmes sur les lieux et fîmes effectuer quelques fouilles qui permirent de dégager complètement une sorte de puits romain, profond de 5 mètres, large de 2 mètres et long de 4 à 5 mètres. Le fond de ce puits était dallé. Sur ces dalles on remarquait de gros blocs épais qui avaient servi de point d'appui à un mur en pierres sèches. On descendait dans cette sorte de citerne par un escalier de 5 ou 6 marches. Les couches rencontrées ont été les suivantes :

En bas, une épaisseur de *cendre bleue* très pure atteignant plus d'un mètre. Au milieu de cette cendre pâteuse, il a été trouvé des fragments de poterie, de bois plus ou moins carbonisé et même des empreintes de feuilles. Sur cette couche reposait un bel autel à Minerve, qui dut être jeté là, lorsque la religion chrétienne eut définitivement triomphé du culte païen.

Le reste du puits était comblé par un amas informe de débris de toute sorte : tuiles romaines à rebord (tegulae), débris d'amphores, blocs de rocher, etc.

Il n'a été trouvé aucune monnaie, ni objet de valeur : à noter seulement quelques fragments de poterie rouge sigillée (arrétine), des débris de fer et de bronze et quelques morceaux de verre antique.

Les débris accumulés tout autour du puits permettent de croire à l'existence de constructions romaines assez importantes. Nous y avons même trouvé des fragments de poterie celtique et préhistorique, avec un restant de menhir gravé. C'est de là que proviennent un autre autel à Minerve et la petite tête de statue en marbre.

Ajoutons que sur tout le parcours, jusqu'à plus d'un kilomètre en aval, on observe sur le sol des débris de riches *villae*, notamment aux abords de la *Font des Mas* et du *Camp-de-Gilles*, où fut trouvée une inscription tumulaire depuis longtemps décrite dans nos catalogues. C'est encore là que passait la voie romaine qui gagnait le pays des *Ruthènes*, en suivant à peu près le trajet de notre ancien chemin de Sauve.

Notre Musée a recueilli :

1° Un autel (0m26 de haut, 0m15 de large et 0m12 d'épaisseur):

MINER
VAE
EPPIA
IVLLI
NA

« A Minerve, Eppia Jullina » (a élevé cet autel).

Don de M. Cleizergues François, propriétaire à Combas ;

2° Un autre autel (0m47, 0m29, 0m14) :

·MINERVAE
MVLIERES
P

« A Minerve, les *femmes* ont élevé » (cet autel).

A noter surtout la mention concernant les dédicantes : MVLIERES (les femmes), laquelle est extrêmement rare. Le nom de cette divinité, invoqué à l'occasion d'une source, ne doit point nous surprendre. La déesse Minerve est souvent associée en Gaule (notamment à Nîmes), à des noms de divinités locales personnifiant des sources et des fontaines.

Don de M. Valle Louis, entrepreneur de maçonnerie à Combas :

3° Une tête en marbre mutilée d'un beau travail, paraissant appartenir à une statue d'Appollon. Une couronne en métal ornait les cheveux de cette statue : elle a naturellement disparu (hauteur, $0^{m}20$ environ).

Don de M. Luce François, cafetier à Combas.

*
* *

Le Musée archéologique a recueilli, en outre, les objets suivants :

4° Un vieux moulin à sel très complet.

Don de M. Bourgues Joseph, rue Saint-Castor, 11 ;

5° Une petite pendeloque (amulette phallique) en bronze (acquisition) ;

6° Fragments de poterie celtique à *peinture blanche,* provenant de Marbacum, et marques de fabrique sur poterie arrétine.

Don de M. Ant. Séguin ;

7° Une patère en terre rouge (arrétine), complète, portant la marque OF.SABINI, trouvée en 1895 par le capitaine Vigne dans ses fouilles du chemin de Beaucaire.

Un petit pot en terre rouge non vernissée, en forme d'alabastron, trouvé en 1897 au même endroit.

Une brique carthaginoise, avec relief de chacal, apportée de Tunisie.

Une liasse de 26 assignats de valeurs différentes.

Le tout offert par Mme veuve Vigne, chemin de Beaucaire, 47 ;

8° Un couvercle de sarcophage en pierre de Roquemaillère, représentant un personnage couché à la mode des

tombeaux étrusques. Trouvé et donné par M. Charles Michel, jardinier-pépiniériste, route d'Arles. Ce morceau, malheureusement mutilé, a plus de 1m20 de longueur et constitue un document unique pour notre Musée ;

9° Une meule en basalte trouvée dans des fouilles à l'Usine électrique du Viaduc.

Don de M Plantier André ;

10° Un lot très important de pièces céramiques provenant des fameux ateliers de la Graüfesenque, à Millau (Aveyron), trois moules de vases sigillés arrétins, deux couvercles d'*atramentarium* (ou encrier) et un tour à potier romain.

Dons de M. l'abbé Hermet.

LES LIVRES

La République libérale (1). — M. Georges Noblemaire, qui fut candidat et candidat malheureux (ce n'est pas un déshonneur !) aux dernières élections législatives, a réuni en un volume quelques-uns des discours qu'il prononça devant le collège électoral. C'est ce livre qu'il présente aujourd'hui au public sous le titre que nous venons de citer et qui en résume admirablement l'esprit.

M. Noblemaire, homme politique, s'est « situé » dans un parti, celui qui jadis s'appelait le centre gauche, fut quelque temps l'opportunisme et en définitive est le parti libéral. Dans la grande famille républicaine, si nombreuse et si *diverse*, les opportunistes, groupés autour de l'éminent homme d'État qu'est M. Ribot, représentent l'élément « modéré ». Ils ont un programme politique, social et religieux bien délimité. La clef de voûte de ce programme est la tolérance réciproque des uns et des autres. Leur système est celui du juste milieu. Un seul mot en exprime la synthèse : *liberté*. Ce vieux parti libéral, que nous trouvons à l'origine même de nos institutions parlementaires, a traversé le XIXe siècle sans

(1) La République libérale. *Causeries sur quelques sujets actuels*, par *Georges* Noblemaire. — Un volume in-16. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

rien perdre de sa combativité primitive. Au commencement du xxe siècle, il se trouve un peu moins puissant sans doute, mais toujours respecté. Il a, il aura longtemps encore des adeptes, parce qu'il est éminemment représentatif du caractère distinctif des Français : le bon sens pratique ; parce qu'il possède une sagesse tempérée, à égale distance des extrêmes, ennemie des excès.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer si l'on veut juger avec impartialité l'œuvre de M. Noblemaire. C'est sous l'angle du libéralisme d'ailleurs que l'auteur a examiné les principaux problèmes qui sont agités aujourd'hui, qui le furent hier, qui le seront demain, qui seront éternellement d' « actualité », parce que des solutions proposées on peut répéter, avec une légère variante, la parole de Pascal : Vérité pour l'un, erreur pour l'autre. M. Noblemaire a très *libéralement* défendu sa République contre les entreprises des tenants de l'ancien régime, contre les ambitions, — à la veille peut-être de se réaliser, — des partisans de la démagogie ; il a très nettement marqué la place et la fonction de l'armée dans une démocratie en faisant justice à la fois et des théories à la Joseph de Maistre et des théories à la Hervé ; dans le conflit élevé à propos des droits respectifs du père et de l'État sur l'enfant en matière d'éducation, il a pris position franche en reconnaissant à l'un et à l'autre des droits bien tranchés ; dans la question plus qu'épineuse des relations entre l'autoriété religieuse et le pouvoir civil, il fut avant la lettre, il est demeuré, dans la limite de l'obéissance due par lui en tant que catholique au Souverain-Pontife, le partisan des idées de ceux qu'on a appelé les *cardinaux verts*. Deux de ses

discours traitent l'un du *devoir social*, l'autre de l'œuvre de la *presse*. Ils sont empreints de la modération traditionnelle du parti libéral, ils représentent l'opinion moyenne et fixent la départition exacte entre les deux opinions opposées.

Ce livre sera vivement combattu par ceux qui aiment les solutions extrêmes, par les violents de droite et de gauche. Il plaira à ceux qui, respectueux de toutes les opinions, tolérants pour toutes les idées et charitables pour toutes les personnes, savent suivre une discution serrée et rendre hommage à la courtoisie de leur adversaire. La lecture de ces « causeries » reposera d'ailleurs de la banalité et de la trivialité qui « illustrent » ordinairement les discours des candidats à la députation. Dans la *République libérale*, rien qui ressemble à la conférence publique et contradictoire, rien qui rappelle les cris et les vociférations d'une multitude chauffée à blanc ; de ces pages ne s'exhale aucun relent de fumée ou d'alcool. Ici, c'est la discussion libre entre gens bien élevés. M. Noblemaire a mis dans son livre de l'eurythmie. Il rêve d'en mettre dans la République, — qui en a besoin. C'est un très beau, un très noble idéal.

L'originalité de cette conception, le talent avec lequel elle est exposée, la hauteur sereine et un peu dédaigneuse de la discussion, nous ont incité à consacrer quelques lignes à la *République libérale* dans cette Revue qui, par tempérament et par principe, ne fait pas de politique.

PAUL THOULOUZE.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'Administrateur-Gérant : F. BOIS.

TABLE PAR SUJETS TRAITÉS

HISTOIRE LOCALE

Pages

Lettres des chevaliers de Rhodes de Merles et de Forbin (1512-1514) — Un épisode ignoré des troubles de Nimes en juin 1657, *de Balincourt*............205 et 649

Le Conseil supérieur de Nimes (1772-1775), *Prosper Falgairolle*..............................295 et 418

Lettres intimes d'un conventionnel en mission dans le Midi après la Terreur, *Michel Jouve et Marcel Giraud-Mangin*..............................219, 269 et 351

L'instruction publique sous le Premier Empire — Journal d'un bourgeois de Nimes sous le Premier Empire, *Georges Maurin*......................85, 133, 333 et 457

L'histoire et les rues de Nimes, *Dr Fortuné Mazel*. 397 et 521

Notice historique sur la commune de Bouillargues, *Michel Pons*.................................... 109

Le sergent Triaire, *Henri Roux*.................... 40

Inauguration du monument Henri Révoil : compte-rendu et discours.............................. 713

HISTOIRE GÉNÉRALE

Petites études d'un ignorant, *Louis Bascoul*.....585 et 660

La persécution religieuse dans le département de l'Isère

Pages

de 1790 à 1802, *Albert Durand*.................... 625
A propos de l'arrestation du maréchal Ney, *Gabriel Noël* 35
La disgrâce du cardinal de Bernis d'après ses mémoires, *Pierre Thomas*........................... 184

LITTÉRATURE

Frédéric Mistral, *Antoine Chansroux*................ 698
Notes et souvenirs littéraires, *Alexandre Ducros*..... 479
Le livre de mes fils par M. Doumer — Le Catilina de M. Gaston Boisson, *F. Hugues*..............166 et 303
Le violon de Bienaimé, *Léonce Larnac*.............. 364
Chronique littéraire du Midi, *Pierre Lauris*.......... 316
Ce qu'il faut lire dans sa vie, *Félix Merle*............ 690
La Guérisseuse, *Ad. Picyre*.......................... 616
Au bord de l'eau, *Mme de Villeméjane*............... 423
Les curiosités de l'histoire, *M. Couder*............... 757

VOYAGES

Dans les Hautes-Alpes : le Queyras — Dans le Quercy, *Gabriel Noël*..................... 191, 247, 489 et 549
Impressions d'Oran, *Paul Téraube*................. 560
En Steam Boat, *Marthe Borély*..................... 545

POÉSIES

L'Oulivié, *Louis Bard*............................ 639
Poèmes du moyen âge — Jeanne d'Arc, *R. Février*. 441 et 311
Sacre de l'homme de demain, *des Guerrois*........... 128

Pages

Poème, *Paul Hubert*.............................. 500
Les ramoneurs, *A. Jalaguier*........................ 571
Crépuscule — Sourire d'automne, Inspiration, Testament — Désespoir—Sonnet, *G. de l'Espiranière*. 255 768
La Vigne, *A. Villaret*........... 129

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

Pages

BALINCOURT (Comte de).

— De l'Isle de Rhodes en Avignon : Lettres des chevaliers de Rhodes de Merles et de Forbin (1512-1514) 205

— Un épisode ignoré des troubles de Nimes en juin 1657 649

B. (E.).

— Bibliographie ....205 et 318

BARD (Louis).

— L'Oulivié (poésie)...... 639

BASCOUL (Louis),

— Petites études d'un ignorant : Autour d'un écrivain oublié, le Comte de Tressan.............585 et 660

BONDURAND (Ed.).

— Pactes de mariage du XV[e] siècle en langue d'Oc. 704

— Notes et recherches................321, 390 et 447

BORÉLY (J.).

Cézanne à Aix................................... 433

BORÉLY (Marthe).

— En Steam Boat 545

CHANSROUX (Antoine).

— Frédéric Mistral............................... 698

CLAUZEL (Paul).

— Notes et recherches......................... 510

COUDER (M.).

— Les curiosités de l'histoire.................... 757

Pages

DUCROS (Alexandre).
— Notes et souvenirs littéraires.................. 479
DURAND (François).
— L'Eglise Sainte-Marie ou Notre-Dame de Nimes (Basilique-Cathédrale)...................5 et 69
DURAND (Albert).
— La persécution religieuse dans le département de l'Isère de 1790 à 1802, par A.-M. de Franclieu.. 625
FALGAIROLLE (Prosper).
— Le Conseil supérieur de Nimes(1772 à 1775).295 et 418
FÉVRIER (Raymond).
— Poèmes du moyen-âge........................ 441
— Jeanne d'Arc (poésie)......................... 311
GIRAUD-MANGIN.
— Lettres intimes d'un Conventionnel en mission dans le midi après la Terreur........219,269 et 351
GOUBIER (Gustave).
— Notes et recherches : Documents inédits..257 et 385
GUERROIS (Charles des).
— Sacre de l'homme de demain (poésie)........... 128
HUBERT (Paul).
— Poèmes : I. Le Verger ; II. Chanson d'olivette. . 500
HUGUES (F.).
— Le livre de mes fils par M. Doumer............ 166
— Le Catilina de M. Gaston Boissier............. 303
JALAGUIER (André).
— Les ramoneurs (poésie).................... 571
JOUVE (Michel)
— Lettres intimes d'un Conventionnel en mission dans le midi après la Terreur...... .219, 269 et 351
LARNAC (Léonce).
— Le violon de Bienaimé..................... 364
LAURIS (Pierre).
— Chronique littéraire du Midi.................. 316
L'ESPIRANIÈRE (Gabriel de).
— Poésies : I. Inspiration ; II. Sourire d'automne. 255
— Désespoir ; Sonnet......................... 768

Pages

M. (G.).

— Notes et recherches....................320 et 575

— Le Cycle d'Orange.......................... 503

MAURIN (Georges).

— L'Instruction publique sous le Premier Empire. 433 457

— Journal d'un bourgeois de Nimes sous le Premier Empire..................................86 et 133

MAZEL (Dr Fortuné).

— L'histoire et les rues de Nimes...........397 et 521

MERLE (Félix).

— Ce qu'il faut lire dans sa vie.................. 690

NIVELLE (Jean de).

— Réclame et religion.......................... 120

NOEL (Gabriel).

— A propos de l'arrestation du maréchal Ney..... 35

Dans les Hautes-Alpes : le Queyras..........191 et 247

— Dans le Quercy ....489 et 549

PIEYRE (Adolphe).

— La Guérisseuse 616

PONS (Michel).

— Notice historique sur la commune de Bouillargues 109

ROUX (Henri).

— Le Sergent Triaire 40

TÉRAUBE (Paul).

— Impressions d'Oran 560

THOMAS (Pierre).

— La disgrâce du cardinal de Bernis d'après ses mémoires 184

VILLARET (A.).

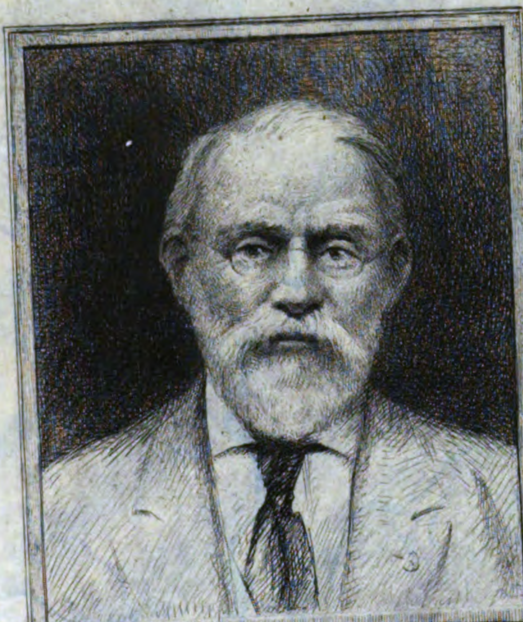
— La Vigne (poésie)........................... 12)

VILLEMÉJEANNE (Mme J. de).

— Au bord de l'eau........................... 423

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03559 1117


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

